This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1087

Soc. 20485 e. 84/5

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES ET DES LETTRES

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES ET DES LETTRES

DE LA VILLE DE BLOIS

Tome Cinquième

BLOIS

LECESNE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

RUE DU POIDS-DU-ROI

M.DCCC.LVI

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

DES

SCIENCES ET DES LETTRES DE BLOIS

DE NOVEMBRE 1847 A NOVEMBRE 1854

Par M. A. Dercouet, Secrétaire.

Chacun des volumes précédemment publiés des Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Blois, outre divers travaux communiqués en séances ordinaires, contenait les discours des Présidents et les rapports des Secrétaires lus aux séances publiques; et ces Discours et Rapports formaient ainsi une série de Notices historiques sur l'existence de la Société pendant l'intervalle de temps qui s'écoulait de la publication d'un volume à l'autre; le lecteur pouvait suivre ainsi la vie littéraire, intérieure et extérieure de la Société.

Renonçant, cette année, à une pratique qui avait cependant

pour elle la sanction du temps, la Société a cru devoir charger son Secrétaire de faire le résumé de son existence pendant les sept années qui se sont écoulées de novembre 1847 à novembre 1854 ; et de dire quels ont été ses travaux durant cet intervalle de temps ; quels membres elle a perdus, et quels noms nouveaux sont venus remplir les vides qui se faisaient dans son sein ; quels ont été ses travaux intérieurs et ses relations avec d'autres Sociétés savantes, etc.

Cette tâche, nous l'avons acceptée comme un devoir qu'il n'est pas permis de décliner, alors même qu'on le croit au-dessus de ses forces. N'avons-nous pas trop présumé de nous même? La Société ne perdra-t-elle pas, en chargeant ainsi son Secrétaire de redire seul son existence de sept années? La bienveillance du lecteur ira-t-elle jusqu'à l'indulgence qui serait nécessaire? Questions redoutables, sur lesquelles nous ne voulons pas arrêter notre pensée: nos collègues ont exprimé un désir; nous nous y conformons : le lecteur fera le reste.

Durant cette période de sept années, la Société a eu le bonheur de voir venir à elle 14 membres titulaires nouveaux qui, en même temps que l'inscription de leurs noms sur les listes de la Société était un gage certain d'existence pour le corps dont ils faisaient partie, apportaient le précieux et actif concours de leurs travaux.

Ces membres nouveaux sont:

M. Canonieri, docteur en droit de l'Université de Bologne, et qui, éloigné de Modène, sa patrie, par les événements politiques, apportait à la Société son esprit cultivé, son amour des lettres,

et le besoin de participer au continuel échange de sentiments et de pensées, privilége inattaquable de notre belle France (7 janvier 1848) ;

M. Chambert-Péan, pour qui le travail des lettres est un délassement; et qui venait chercher au milieu de nous l'occasion de communiquer ses pensées et ses observations nées du contact des hommes, par lui vus sous mille aspects divers (3 août 1849) ;

M. le marquis de Montpezat, qui rapportait des champs de bataille de l'Afrique une riche moisson de souvenirs glorieusement recueillis, que sa plume aimait à retracer avec cette verve de pensées, cette richesse d'expressions, cette variété de tons, cette vigueur de coloris enfin, qui donnaient à ses lectures un attrait irrésistible que tous auraient voulu voir se prolonger (28 décembre 1849) ;

MM. Richardon et Reber, dont l'érudition variée sait se plier à tous les genres et prendre toutes les formes ; et qui, depuis quatre années, ont fait profiter la Société des trésors d'instruction qu'ils avaient recueillis dans le commerce des lettres et de l'histoire (1er mars, 26 avril 1850) ;

M. Alfred Villers qui, consacrant les loisirs que lui laissent ses fonctions publiques à la triple étude des Sciences, des Arts et des Lettres, a su prendre la place qu'assigne le poète latin à celui qui unit l'agréable à l'utile (7 juin 1850) ;

M. le docteur Derivière qui, dans sa pratique de chaque jour, trouvant toujours de nouveaux sujets d'études et une ample matière à réflexions, s'empresse de transmettre à la Société le résultat de son examen et de ses recherches (28 juin 1850) ;

M. Léon Lefebvre, dont l'esprit, envisageant de haut les grandes opérations financières, aime à redire les pensées qu'é-

veille en lui l'étude historique et politique du commerce dans ses multiples et vastes applications (6 décembre 1850) ;

M. Massé, que depuis longtemps la Société s'était attaché à titre de membre correspondant, et qui, définitivement fixé dans nos murs, a cherché avec empressement toutes les occasions de parler de l'architecture dont il a fait sa vie, et de tous les arts qui, de près ou de loin, s'y rattachent si intimement (28 juin 1850) ;

M. le docteur B. de la Corbière, pour qui la médecine est un inépuisable sujet d'études psychologiques, parcourant les plus hautes sphères de l'intelligence humaine, et embrassant dans ses recherches les questions les plus graves de la Science de Gall et de Lavater (3 janvier 1851) ;

M. le docteur Billod qui, dans sa laborieuse existence de médecin-directeur d'Asiles d'aliénés, a, mieux que qui que ce soit, été à même d'étudier l'organisme de l'homme et de retracer les étranges désordres qui peuvent se produire dans la plus belle intelligence, et les résultats plus étranges encore que produisent parfois les petites causes : problèmes trop souvent insolubles, malgré tous les efforts de la science (10 janvier 1851) ;

M. Suilliot qui, de sa pratique des affaires, a gardé un besoin d'occupations actives et sérieuses qu'il fait tourner au profit des lettres. Ses études statistiques, dont nous parlerons plus tard, devaient être pour la Société le gage d'un concours précieux qui, malheureusement, a cessé trop tôt (21 février 1850) ;

M. Baschet fils, entraîné par une vocation irrésistible vers l'étude des lettres, et qui venait offrir à la Société les prémices d'une plume que soutenait une volonté persistante (9 mai 1851) ;

M. Chantala, que ses études de chaque jour et les nécessités de sa position mettaient, plus que tout autre, à même d'apprécier les grands maîtres de notre littérature, et d'en indiquer, d'une plume ferme et colorée, les beautés et les défauts (12 décembre 1851) ;

M. Foucault enfin, qui, heureusement inspiré par les sciences physiques et chimiques, sa vie de chaque heure, rapportait de son laboratoire de précieuses notes, fruit d'expériences multipliées, et source de nouvelles observations (25 novembre 1853). Par lui, la Société voyait renaître les études scientifiques, un peu négligées depuis quelques années.

C'est avec un égal sentiment de satisfaction que la Société, durant cette même période de sept années, admettait à titre de membres correspondants :

M. Bertéché (de Blois), homme de lettres, directeur de l'arrondissement théâtral de Douai (16 juillet 1852) ;

M. de Chennevières-Pointel, employé au Musée du Louvre (25 mai 1849) ;

M. Couppey, membre de la Société des Lettres de Cherbourg (10 mai 1850) ;

M. Coupy (de Blois), professeur de mathématiques au Collége militaire de la Flèche (19 décembre 1851) ;

M. Lechauteur de Pontaumont, membre de la Société des Lettres de Cherbourg (10 mai 1850) ;

M. Lefebvre, avocat à la Cour de cassation (12 mai 1848) ;

M. Leroy, conservateur de la Bibliothèque de Versailles (13 mai 1853) ;

M. de Montaiglon (5 janvier 1849) ;

M. E. Trinité de Schillmans (de Blois), officier au 96e régiment d'infanterie de ligne (25 juin 1852) ;

M. Edouard Temblaire (de Blois), inspecteur général des établissements de bienfaisance (5 août 1854) ;

M. Damon, pharmacien à Romorantin (5 août 1853) ;

M. du Colombet, attaché au ministère des affaires étrangères (15 mars 1854).

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les noms que nous venons de transcrire. Ils sont, pour la plupart, inscrits déjà sur bien des listes de Sociétés savantes ; et, si quelques-uns, plus modestes ou moins heureux, n'ont jusqu'ici trouvé de place que dans le sein de notre Société, ils avaient pour nous le charme irrésistible de noms Blésois. Heureux le pays qui voit ses enfants revenir à lui, les mains pleines de couronnes recueillies en de lointaines contrées, et les lui offrir comme l'enfant qui accourt porter à sa mère la simple couronne qui vient de récompenser ses longs jours de labeurs et d'études !

Enfin, remplissant un devoir qui, pour les corps savants, est un droit précieux auquel nul ne renonce, la Société offrait le titre de membre honoraire à :

M. Barrois, recteur de l'Académie de Loir-et-Cher (6 décembre 1850) ;

M. Sohyer, préfet du département de Loir-et-Cher (6 décembre 1850) ;

M. Chambaron, préfet de Loir-et-Cher (18 juin 1852) ;

M. Eugène Riffault, maire de Blois (20 août 1852) ;

M. Chadenet, préfet de Loir-et-Cher (27 janvier 1854).

Et l'empressement avec lequel ce titre était accepté, devenait pour la Société le témoignage le plus flatteur de la sympathie qu'elle rencontrait chez les fonctionnaires les plus élevés, en même temps qu'elle était un gage assuré pour l'avenir.

Malheureusement (ici-bas tout n'est qu'heur et malheur !),

la Société perdait, d'un autre côté, quelques membres auxquels la rattachaient, ou des nœuds récemment formés, ou d'autres liens plus étroitement serrés par le temps, et que rien ne semblait devoir briser.

MM. Vallée, Renou, Canonieri, de Montpezat, Miron de l'Espinay, sortaient de la Société ; les uns, empêchés par leurs occupations de chaque jour de suivre nos séances ordinaires ; les autres, appelés au loin par le cours ordinaire de leur existence ; d'autres enfin, rentrant dans leur patrie après de longues années d'exil !

Et si nous ne mentionnons pas ici le nom de M. du Plessis, qui, pendant longtemps, avait bien voulu garder la direction des séances et des travaux de la Société, c'est que, absent de Blois désormais, il n'a pas cessé cependant de faire partie de la Société, de la suivre dans les phases diverses de son existence, de s'intéresser à elle dans l'avenir comme par le passé : le titre de membre honoraire que la Société a cru devoir lui offrir, est un témoignage éclatant de cette mutuelle et constante sympathie qui résiste au temps et ne connaît pas les distances.

Plus douloureuses et plus sensibles ont été pour la Société les pertes que la mort lui a fait éprouver. Lorsque, pendant de longues années, on a été dans une continuelle communauté de sentiments ; que l'esprit s'est habitué à cet heureux échange de pensées qui est presque toute la vie des nations civilisées, combien n'est-il pas pénible de voir se briser tout-à-coup des relations que chaque heure écoulée avait rendues plus intimes ! Combien surtout on ressent la perte de ces esprits d'élite qui apportent dans le commerce habituel de la vie le besoin d'expansion qui leur est propre, et répandent sur les relations littéraires un charme qu'il n'est pas possible d'oublier !

Aussi, la mort de MM. Gaudeau, Celliez, Ocher de Beaupré, Beaussier, fut-elle pour la Société plus qu'une perte ordinaire.

Dans M. Gaudeau, vénérable doyen de tous ses collègues, chacun de nous aimait à voir le maître devoué dont la vie s'était écoulée à former des hommes de bien et d'intelligence ! Il nous semblait, en l'écoutant redire ses souvenirs d'une époque déjà loin de nous, entendre un de ces Nestors que dépeint l'antiquité, sages par l'expérience et aimant à enseigner ce que le temps leur avait appris : et nul ne pouvait croire, en voyant ce beau vieillard conserver jusqu'au dernier instant toute la vivacité de son intelligence, que ses yeux dussent se fermer si promptement ! Longtemps encore son souvenir sera présent à l'esprit de tous ; et il semblera que l'on entend encore sa voix émue chanter ses Souvenirs poétiques !

Auprès de lui était M. le docteur Celliez, qui devait hélas ! le suivre de bien près dans la tombe. Qui de nous oubliera jamais le charme de ce bienveillant sourire, parole d'encouragement pour le lecteur avant qu'il eût parlé, gage d'une constante et inaltérable bienveillance pour tous ? Qui pourra redire jamais assez combien la Société était heureuse de voir toujours au milieu d'elle, toujours actif, toujours prévenant et empressé pour tout ce qui intéressait autrui, cet esprit qui des premiers avait eu la pensée de fonder la Société dont il faisait partie, et dont il avait si heureusement dirigé les premiers travaux ? Rendre un pieux témoignage de respectueuse sympathie à cette mémoire toujours vivante, serait un devoir pour tous : c'est en même temps un bonheur pour nous dont il avait encouragé, soutenu les premiers pas ; et qui, jusqu'à sa dernière heure, avons reçu de lui les témoignages ineffaçables de sa bienveillante affection. Puisse cet hommage du jeune homme monter jusqu'à lui !

Peu de temps auparavant, la Société avait eu à déplorer la perte de M. le général Ocher de Beaupré.

Plein de forces encore, malgré les fatigues de sa longue carrière militaire ; plein de cette énergie morale si nécessaire dans les temps de crise que nous traversions ; heureusement doué de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, M. le général Ocher de Beaupré apportait à la Société cette sûreté de relations, cette distinction de l'esprit, cette fermeté de jugement, cette bienveillance de formes enfin qui, dans tous les temps, lui assuraient une large place au milieu de tous, et qui, à une époque récente, avaient fait de lui, pour les hommes d'ordre, un guide respecté de ses adversaires même, et un trait d'union indissoluble entre deux nuances d'hommes politiques divisés naguère pour le malheur de la France !

Et cette vie si belle, si noblement consacrée au service de tous, s'est éteinte sous les atteintes d'un mal qui ne semblait d'abord qu'une indisposition légère ; cette existence, sur laquelle nous comptions tous pour de longues années encore, s'est brisée un matin, au milieu des pleurs de toute une ville !

Nous réveillons, et nous en souffrons nous-même, nous réveillons de cruelles douleurs ; nous rouvrons une plaie encore saignante ; mais nous remplissons un devoir, nous acquittons une dette sacrée : la voix publique a dit depuis longtemps les regrets dont nous ne pouvons être que l'écho trop affaibli !

Après ces doyens de notre Société, prend place le nom de M. le docteur Beaussier. Plus jeune d'âge, moins ancien au milieu de nous, M. Beaussier avait su se concilier les sympathies de ses collègues par la franchise de ses relations et la certitude que tous avaient de le trouver toujours à l'heure de la nécessité. La Société se rappellera longtemps les travaux si nom-

breux sur la médecine, qu'il communiquait avec un zèle inépuisable !

Mais il faut s'arrêter dans ces tristes pensées. Si nous laissions notre plume, interprète fidèle des sentiments de nos collègues, développer les pensées qu'éveille en nous le souvenir de ceux qui ne sont plus, nous aurions trop à dire : *Sic voluere fata !*

Hâtons-nous d'ouvrir les registres des séances de la Société.

Tout d'abord nous rencontrons la liste des ouvrages divers que notre Compagnie a reçus, de membres honoraires ou correspondants, et des Sociétés savantes avec lesquelles nous entretenons un continuel échange de publications littéraires et scientifiques.

D'une part, en effet, M. le comte de Lezay-Marnésia, M. Boileau (de Tours), M. de Clermont-Tonnerre, M. de la Porte, M. Lemolt-Phalary, M. de la Corbière, M. Coupy, M. Bertéché, M. Jacquier........, ont fait remettre à la Société divers travaux et Mémoires recommandables à plus d'un titre.

D'autre part, nous avons conservé avec les Sociétés de Cherbourg, de Bordeaux, d'Orléans, de l'Yonne, de Dunkerque, de Verdun, de Nîmes, de l'Aisne, du Gard, de Rouen, de Picardie, de Marseille, de la Lozère....... ces relations si précieuses qui, en même temps qu'elles entretiennent une sorte de rivalité scientifique, sont une source féconde d'inspirations nouvelles. Ainsi se forment les grands dépôts littéraires qui se transmettent d'âge en âge, trésor sans cesse augmenté pour l'instruction des générations à venir.

Que si l'on parcourt plus attentivement les procès-verbaux des séances particulières de la Société, on remarque avec quel soin le programme tracé en 1832 par un des fondateurs de la Société a été suivi, surtout dans ces dernières années.

« Le désir de voir les études se rattacher à un but commun
» qui leur donnât de l'unité et les rendît d'un intérêt plus gé-
» néral, m'a suggéré une idée toute patriotique, disait, en 1832,
» M. de la Saussaye, proposant un plan de travail pour la So-
» ciété : c'est d'appliquer les ressources de chacun, dans le
» cercle des connaissances qui lui est le plus familier, à un
» travail complet sur le pays natal et sur son histoire envisagée
» sous toutes les faces. Du tribut apporté par tous serait élevé
» un monument à la commune patrie. »

Et M. de la Saussaye, avec l'autorité qui, déjà, s'attachait à son nom, traçait à grands traits ce plan de travail comprenant la presque universalité des connaissances humaines, en tant que se rattachant au Blésois : *Législation, Philosophie, Médecine, Sciences naturelles, Beaux-Arts, Architecture, Belles-Lettres, Histoire* enfin.

Ce plan a été fidèlement suivi, non pas peut-être dans le sens patriotiquement local qu'envisageait surtout M. de la Saussaye, mais dans le sens large et général.

Voyons donc quels ont été les travaux des différents membres de la Société : il en sortira, si nous ne nous faisons pas illusion, la preuve irréfragable que la Société des sciences et lettres de Blois a fidèlement accompli la mission qu'elle s'est volontairement imposée.

LÉGISLATION.

Sept Mémoires ont été communiqués à la Société : deux par M. Le Payen de Flacourt, alors membre titulaire, et cinq par nous-même.

Frappé de l'utilité que présente la comparaison des législa-

tions des différents pays, comparaison de laquelle sortent fréquemment d'utiles enseignements, surtout au point de vue des lois pénales, M. de Flacourt s'est attaché à exposer les origines et les caractères saillants des législations Suédoise et Russe (séances des 28 janvier et 4 février 1848).

Sans doute, les époques que parcourait M. de Flacourt, les peuples dont il décrivait les mœurs successivement modifiées par le temps, sont loin de présenter aux nations modernes, surtout à la France, des exemples admissibles dans la pratique. Entre la France du XIX^e^ siècle et les peuples Scandinaves des VIII^e^, XI^e^, XIV^e^, XVII^e^ et même XVIII^e^ siècles, il y a une opposition trop tranchée de mœurs et d'esprit, pour qu'il soit possible de songer à une comparaison quelconque. Néanmoins, en parcourant, même rapidement, le traité conclu par Oleg avec l'empereur grec de Constantinople (an 706), et les Codes successivement promulgués par Iwan III (1017), Iwan IV, Iwan-le-Terrible, les Romanoff, Pierre-le-Grand (1710), Élisabeth enfin (1761) ; et en jetant un coup-d'œil rétrospectif sur l'histoire des législations occidentales, on est frappé de voir l'esprit humain, à des distances aussi considérables, et sans aucune communication appréciable de sentiments, parcourir à peu près les mêmes phases, pour aboutir au même résultat : *égalité des droits et des devoirs, régularité dans l'administration de la justice civile et criminelle, amélioration progressive des lois par leur usage même!* Ne semble-t-il pas qu'une sorte de courant électrique parcourt successivement toutes les nations, en laissant partout les traces de son passage, germe fécond qui se développe lentement, par l'effet seul du temps ? Le Code d'Iwan III, présentant une évidente analogie, selon M. de Flacourt, avec les lois des Ripuaires et des Saliens, et dans lequel se trouve formellement

écrite l'institution du jury, comme juridiction permanente ; les lois nombreuses édictées par Iwan IV en matière ecclésiastique, civile et criminelle, et parmi lesquelles se font remarquer de longues et minutieuses dispositions sur le duel ; les fréquentes instructions d'Iwan-le-Terrible et des Romanoff pour assurer la stricte exécution de ces lois, fortifient encore et consolident cette première impression, qui devient ineffaçable, lorsqu'on voit Pierre-le-Grand, au retour de ses voyages en France et en Angleterre, introduire chez son peuple l'institution des inspecteurs généraux de justice ; et l'on n'est plus étonné, en lisant les dispositions si sages édictées par Catherine II à laquelle la Russie doit une division par cercles judiciaires, assez semblable à notre circonscription parlementaire ancienne, et à l'organisation actuelle de nos tribunaux et cours d'appel.

Quant à nous, les travaux que nous avons cru pouvoir soumettre à la bienveillante attention de nos collègues, sont les suivants :

1° *Un Essai sur l'ordonnance de Blois de* 1579 (séance du 7 janvier 1848);

2° *Une Étude sur l'Histoire de l'organisation judiciaire en France* (séance du 5 janvier 1849) ;

3° *Une Étude historique et critique sur la contrainte par corps* (28 février 1851) ;

4° *Deux fragments d'un travail sur l'Obéissance aux lois* (26 mars 1852) ;

5° *Un fragment d'une Étude historique sur la profession d'avocat en France.*

La pensée-mère du plan de travail de M. de la Saussaye, que nous avons cité précédemment, nous avait inspiré le désir d'é-

tudier la célèbre ordonnance de Blois, de rechercher quelles causes l'avaient amenée, dans quelles circonstances, à la suite de quels débats, elle avait été rendue, et quelle en était la véritable portée.

« *Lors des Estats de Blois,* disent les historiens du XVI[e] siè-
» cle, *les Estats firent des remontrances et doléances. Le*
» *Roy n'y put alors satisfaire à cause des troubles. Ces troubles*
» *s'apaisèrent, et le Roy fit assembler en la bonne ville de*
» *Paris plusieurs seigneurs, principaux officiers de la Cou-*
» *ronne, et autres grands personnages du Conseil privé, en la*
» *présence desquels furent lus les cahiers présentés par les*
» *Estats-Généraux, et ne voulut plus longtemps différer la pu-*
» *blication de cet édict, pour le singulier désir qu'il avait de*
» *pourvoir aux plaintes de ses sujets.* »

Ces quelques lignes contiennent toute l'histoire de l'ordonnance de Blois, et la caractérisent parfaitement.

Il est impossible, en effet, de séparer le texte des 363 articles dont se compose l'ordonnance, des faits qui avaient précédé la convocation des États-Généraux, et surtout des cahiers de doléances de chacun des trois ordres, de leurs exigences, de la discussion ardente à laquelle ils se livrèrent. Il est bien évident qu'il existait alors dans les esprits une surexcitation en sens divers[1], présentant une analogie frappante avec les mouvements qui se produisirent plus tard, sous le nom de Fronde, puis à la fin du XVIII[e] siècle, et de nos jours enfin.

Dispositions sur l'état ecclésiastique (art. 1[er]-64);

Confirmation de divers édits touchant les hôpitaux (art. 65 et 66);

Instruction publique (art. 67 et 68);

Réglementation de la justice en général; et, spécialement,

prescriptions sévères touchant des abus nombreux qui s'étaient introduits dans l'instruction des procès et le jugement des affaires; et suppression de divers offices de magistrature (art. 69-256);

Règlements divers touchant les priviléges de la noblesse et l'obligation du service militaire (art. 256-328);

Modifications apportées dans l'administration du domaine royal, et dans le mode d'assiette et de perception des aides et tailles (art. 329-353);

Vues générales sur la police des routes (art. 354-363).

Tels sont les points successivement parcourus par l'ordonnance, dont le ton vif et péremptoire, le style net et presque cassant, indiquent une vive irritation dans les esprits, une pression énergique venant du dehors et exerçant son influence sur les États et sur le Gouvernement. Les qualifications souvent répétées *d'abus*, de *vexations*, de *réformes*, impriment à cette ordonnance un cachet tout spécial. Elle porte l'empreinte des passions du moment : les luttes de la royauté contre la bourgeoisie, la noblesse, le clergé même; et, en même temps, les luttes des trois ordres entre eux, y ont laissé leur trace ineffaçable. Elle forme une sorte de phare qui éclaire cette curieuse époque.

Telle est l'idée que nous nous sommes efforcé de développer.

Quant à l'étude sur l'Histoire de l'Organisation judiciaire en France, la pensée nous en était venue, en lisant, dans maints passages d'écrivains étrangers aux pratiques du palais et aux nécessités de la vie judiciaire, les reproches sans cesse adressés à la procédure moderne en général, et, en particulier, à notre organisation judiciaire actuelle.

Parcourant alors la liste si longue des juridictions seigneuriales *(basse, moyenne et haute justice)*; justices royales *(prévôtés, bailliages, présidiaux, parlements, conseil du roi, conseil des parties)*, à laquelle s'ajoutait la nomenclature des tribunaux extraordinaires *(maîtrises des eaux et forêts; juges-consuls; amirauté; tribunaux ecclésiastiques, divisés en officialités diocésaines et métropolitaines; committimus comprenant les committimus au petit sceau et le committimus, au grand sceau; garde-gardienne; gardien de la prévôté; scels des villes)*; et comparant cette organisation à celles de nos jours, telle qu'elle s'est développée depuis le rapport de Bergasse, nous nous attachions à établir la supériorité de notre organisation, simple dans ses rouages, régulière dans son jeu, facile à connaître et à suivre dans ses mouvements.

L'étude sur la contrainte par corps appartient à un tout autre ordre d'idées.

Prouver par l'histoire, que, chez tous les peuples et à toutes les époques, le législateur a reconnu la nécessité de donner au créancier un moyen d'action énergique contre le débiteur de mauvaise foi; établir les différences profondes qui existent entre la contrainte par corps romaine et la contrainte par corps chez les peuples modernes; rappeler combien de fois les novateurs, aux époques de troubles populaires, ont voulu supprimer la contrainte par corps, et combien de fois, le calme revenu, le commerce tout entier a redemandé cette arme protectrice que redoutent seuls les hommes aventureux ou de mauvaise volonté; énumérer enfin les formalités dont le législateur a entouré l'exercice de la contrainte, dans l'intérêt du débiteur lui-même; tels sont les points que nous avons parcourus successivement. La pensée de cette étude nous était venue à la lec-

ture du décret du 9 mars 1848, abolitif de l'exercice de la contrainte par corps.

Cette même pensée de la nécessité de règles protectrices nous avait inspiré le travail sur l'Obéissance aux lois, dont nous avons soumis à la Société deux fragments : le premier, traitant de l'origine des règles sociales que nous trouvions au berceau même du monde, dès que deux personnes ont été en présence; le second, spécialement consacré aux lois touchant le respect dû à la religion, lois empreintes dans le cœur de l'homme, et qu'il ne méprise et viole que lorsque son intelligence s'affaiblit et se déprave. Ce travail, en apparence, s'éloigne de la législation proprement dite : il s'y rattache néanmoins, selon nous, et très intimement, sous ce rapport qu'il tendrait à établir que l'obéissance aux lois des hommes n'est pas autre chose que l'obéissance aux volontés de la Raison suprême qui dirige le monde.

Enfin, l'Étude historique sur la profession d'avocat en France avait été pour nous la source d'un véritable bonheur. En parcourant ces textes si nombreux sur l'exercice de notre profession, en voyant l'Avocat être une nécessité sociale dès l'origine des sociétés, et sa position plus appréciée, plus nettement établie au fur et à mesure que les peuples se forment et se développent, nous éprouvions une jouissance que nous ne voulons pas cacher. — La multiplicité des lois successivement rendues, protectrices de l'ordre des avocats; le respect dont le titre était entouré; les priviléges honorifiques que chaque législateur se plaisait à accorder au vieil avocat, au jurisconsulte expérimenté dont les veilles profitent à ses concitoyens, sont des titres d'honneur que nous nous plaisions à rappeler, trop complaisamment peut-être, mais dans une intention que nos collègues ont bien voulu apprécier avec leur indulgence ordinaire.

PHILOSOPHIE ET SCIENCES MORALES.

Les études Philosophiques et Morales offrent à tout esprit observateur un des champs les plus vastes qu'il soit donné à l'homme de parcourir. Par leur nature même, et en raison des sentiments divers qu'elles embrassent, les Sciences Morales touchent nécessairement à tous les sujets, soit qu'elles approfondissent complètement les uns, soit qu'elles ne fassent qu'effleurer les autres pour les rattacher à l'ensemble de la création. Aussi ne faut-il pas s'étonner si cette section offre de nombreux et riches travaux, non moins variés de matières qu'intéressants par les idées qu'ils soulèvent.

Quatorze Mémoires ont eté soumis à la Société ; et la plus grande place revient de droit à M. Cler, dont l'esprit, constamment préoccupé d'idées philosophiques, aime à exposer les pensées que la réflexion lui a suggérées.

Études Philosophiques pures ;

Études Biographiques et Critiques sur quelques philosophes du XVIII^{e} siècle ;

Études Biographiques, et Critiques également, sur divers hommes célèbres qui, par leur position et la nature spéciale de leurs travaux, ont paru à M. Cler pouvoir être rangés au nombre des esprits philosophiques ;

Tel est l'ensemble de ces travaux qui, on le voit, se divisent en trois branches assez distinctes, quoique chacune de ces études procède d'une même pensée-mère, se rattache à un même tronc, et soit réunie par un lieu commun :

De l'Éclectisme en morale ;

De l'Imagination ;

De la Philosophie, à propos de diverses attaques dirigées contre elle ;

Influence du luxe sur le bien-être en général ;

Tels sont les titres des quatre Mémoires appartenant à la branche des Études Philosophiques pures.

« La nature humaine, disait M. Cler, dans le premier de » ces travaux, n'est qu'un continuel éclectisme, une lutte, un » choix entre le bien et le mal (séance du 3 décembre 1847). » Et M. Cler citait de nombreux exemples de ce combat que l'esprit de l'homme se livre à lui-même, quelle que soit la forme de la société au milieu de laquelle il vit et du gouvernement qui le régit, et indépendamment de toute codification humaine. Ce n'est, ajoutait-il, que grâce à l'éclectisme, qui n'admet aucune opinion absolue, concilie les partis les plus opposés, et permet à l'homme de s'approprier le bon côté de chaque théorie, que l'hmanité progresse. L'éclectisme diffère essentiellement du doute, tout en restant dans un milieu qui semble d'abord être le doute systématisé.

Comment admettre un autre système, lorsqu'on examine les étonnants effets de l'imagination, au double point de vue matériel et moral, que M. Cler a décrits dans le second travail dont la lecture a rempli deux séances de la Société (26 mai et 23 juin 1848) ? A quelque point de vue qu'on se place, soit que, spiritualiste pur, on ne veuille prendre de l'imagination que le côté immatériel et en quelque sorte surhumain ; soit que, sensualiste par système, on ne voie dans l'imagination qu'un effet physique produit par une action imperceptible, mais certaine, des objets extérieurs, de la matière en un mot, toujours est-il qu'il faut reconnaître que l'imagination, sorte de kaléïdoscope intellectuel, serait de nature à troubler l'esprit et à fausser les idées dans la plupart des cas, si l'éclectisme ne venait au secours de la raison ébranlée, pour

lui faire faire un choix rationnel. Les mille impressions diverses que produisent les sens de l'ouïe et de l'odorat, et même de la vue et du toucher, rendent encore plus sensible la nécessité de l'éclectisme philosophique.

Dès-lors, disait M. Cler dans une troisième étude (7 mai 1852), comment ne pas reconnaître que c'est injustement que des attaques sont continuellement dirigées contre la philosophie; et que c'est à tort que les études philosophiques, proscrites du monde, ont été à peu près rayées de la liste des travaux scolaires? La philosophie, science du vrai et du bien, du bon et de l'utile, mère de toutes les sages pensées, ne peut jamais pervertir! Il faut, avant tout, envisager son but excellent et ne pas se laisser absorber par le triste spectacle des erreurs qu'ont pu commettre quelques-uns de ses adeptes.

N'est-ce pas encore à l'aide des idées philosophiques, disait-il plus tard (2 juin 1854), que l'on comprend bien l'influence, heureuse ou funeste, du luxe sur le bien-être général d'une nation, selon que ce luxe n'est qu'une cause de développement simultané de toutes les industries, ou qu'il attire à lui toutes les forces vives de la production et les concentre sur un seul point, en vue d'une seule classe d'individus? Peut-être, M. Cler, dans sa préoccupation des classes souffrantes, aurait-il été enclin à proscrire le luxe, en haine de quelques tristes résultats; mais la philosophie était encore là qui le soutenait pour lui faire voir le côté nécessaire du luxe.

La philosophie est donc bonne, concluait M. Cler : son étude est indispensable, sous quelque point de vue qu'on l'envisage; ne dût-elle avoir pour résultat que d'habituer l'esprit à scruter toutes choses et à rechercher les causes premières des faits qui frappent nos sens.

Mais, s'il est bon de réfléchir sur les causes et les effets, il n'est pas moins indispensable d'étudier la vie et les écrits des philosophes célèbres qui, dans le XVIIIe siècle comme de nos jours, ont consacré chaque instant de leur existence à la recherche et à l'étude des mille problèmes que présente l'esprit humain, et se sont efforcés de formuler des systèmes pour l'instruction des générations à venir.

C'est, fort de cette pensée, que M. Cler a écrit ses Études Biographiques et Critiques sur Royer-Collard (16 mars 1849); sur Helvétius (10 mai 1850); et sur Volney (16 août 1850).

L'histoire de M. Royer-Collard est trop connue; sa vie politique a été trop souvent écrite par les journalistes et les pamphlétaires, pour qu'il puisse y avoir encore quelque chose à dire aujourd'hui sur ce sujet.

M. Cler s'est donc contenté d'un exposé analytique du cours professé par M. Royer-Collard, et de son système philosophique.

Ouvert le 4 décembre 1811, mais interrompu en mars 1814, et remplacé par les leçons de M. Cousin, le cours de M. Royer-Collard est forcément incomplet, et c'est dans les livres publiés par cet illustre homme d'État qu'il faut chercher les traces de ses idées philosophiques.

M. Royer-Collard tenta une réaction contre le système absolu de Condillac, alors souverain sur les esprits qu'il condamnait à croire ou à nier sans discussion. Ce mouvement une fois imprimé, devint général, et bientôt prédominant, comme toute idée juste et vraie. C'est par suite de cette pensée première, mère de tout son système, que M. Royer-Collard, trouvant dans les écrits du docteur Reid, cet antagoniste ardent du système de Condillac, une arme toute préparée, au tranchant

vif, à la pointe acérée, consacra les trois années de son cours à son étude sur Reid, combattant Condillac, d'abord par la raison, ensuite par l'histoire, enfin par les faits.

Peut-être, disait M. Cler, M. Royer-Collard, à l'exemple de Reid, se laissa-t-il trop séduire par l'influence du *subjectif* sur *l'objectif;* mais, en résultat, son système, qui se résume par trois idées et trois mots : *Observation, Analyse, Conclusion*, offrait une supériorité bien marquée sur le système qu'il combattait. L'observation et l'analyse ont le grand avantage de forcer l'esprit à une forte réflexion, et de ne lui permettre de conclure qu'après un examen attentif des lois du monde extérieur, et de la marche de la pensée humaine; et le temps, ce grand maître de toutes choses, rectifie peu à peu, par son action irrésistible, les idées trop rapidement conçues.

Malheureusement, il reste peu de chose du cours de M. Royer-Collard, qui professait sur notes brèves, concises et, la plupart du temps, inintelligibles pour tout autre que pour le maître.

Condillac, que le célèbre doctrinaire combattait ainsi, né à Grenoble en 1715, et mort le 3 août 1780, avait consacré toute sa vie, presque dès ses premières années de raison, à l'étude et au développement du système de Locke, allant plus loin que le philosophe anglais; mais, comme lui, se préoccupant plus des sensations que des sentiments, et croyant à l'action irrésistible du monde extérieur sur les idées morales. N'a-t-il rien oublié? A-t-il toujours bien compris ces sensations, dont il exposait la marche avec tant de soin? Son système sur les idées absolues ayant la sensation pour origine, est-il vrai? Tient-il compte suffisamment de *l'activité*, du *moi*, de l'*individu*? Ne confond-il pas, d'une manière dangereuse, la *percep-*

tion et la *conscience*, ces deux actes séparés et successifs de l'intelligence? Telles sont les critiques générales que soutenait et qu'appuyait M. Cler, aux yeux duquel le système de Condillac sur l'origine des connaissances humaines est plus vrai, quoique vicié encore sur bien des points par la part trop large que Condillac fait aux sens, préférablement à la raison et à la volonté; système qui mène directement au sensualisme, en enlevant à l'âme sa part légitime d'action sur le corps.

Le système d'Helvétius (né à Paris en 1715) ne fut que le développement, avec toutes les conséquences rigoureuses qu'elle comportait, de la théorie de Condillac. Les quatre discours d'Helvétius : sur l'esprit, comme source d'idées; sur les mobiles; sur les différences que l'observation permet de saisir; se résument en un seul mot : *intérêt; intérêt général*, pour la nation; *intérêt particulier*, pour l'individu. — Dans ce système (dont M. Cler repousse les théories absolues, il n'est pas besoin de le dire), c'est la matière qui domine. Les objets extérieurs sont tout, l'esprit n'est plus qu'un sujet soumis et passif? Que devient alors le sentiment moral désintéressé, sentiment qui donne cependant naissance aux plus nobles et plus purs sentiments de l'homme : *l'indignation, l'admiration, le dévouement.....?*

Ces conséquences étaient encore plus frappantes dans l'étude Biographique et Critique sur Volney.

Né en 1757, Volney abandonna de bonne heure le Barreau, où son père pouvait le guider, pour se livrer à la Médecine. Mais, ses études médicales terminées, Volney, qui voyait dans cette science le côté psychologique autant, au moins, que le côté physiologique, voyagea, pour voir, comparer, et pouvoir conclure. Revenu en France, il s'occupa un peu d'agriculture.

La Révolution survint et l'emporta dans son tourbillon politique, courant irrésistible que le médecin-philosophe voulut en vain tenter de modérer. M. Cler dépeignait alors la vie de Volney, traversant heureusement la Terreur, fuyant pour quelque temps la France et le Directoire, revenant pour assister au 18 brumaire; et, depuis lors, comblé d'honneurs et de dignités : Sénateur sous l'Empire, Pair de France en 1815. Certes, cette existence, traversée par tant de révolutions qui n'empêchèrent jamais Volney de se livrer aux études philosophiques, est une des plus remplies, peut-être, que l'on connaisse : elle est une sorte de miroir fidèle dans lequel on voit se refléter les événements de trente années !

Comment se résume cependant cette vie si active? Quels ouvrages nous a laissés Volney? Quelle doctrine a-t-il léguée à ses contemporains? Un seul livre a survécu : *Les Ruines*. Le titre en dit assez : Volney fait ruine de tout ce qu'il touche.

Quant au système philosophique, synthétisé dans son *Catéchisme*, d'autant plus dangereux que l'exposition est plus séduisante, il se résume par deux mots: *la vie* ou *la mort*. Volney rattache tout à un besoin égoïste de conservation, chaque chose n'ayant de valeur à ses yeux que par la comparaison des avantages et des dangers matériels. Ce système, tout matérialiste, disait M. Cler en concluant, est le produit direct et nécessaire des théories absolues de Condillac, et surtout d'Helvétius. Enfant terrible, si l'on peut dire ainsi, de la philosophie sensualiste, Volney n'a pas hésité à tirer les conclusions extrêmes des prémisses que ses devanciers avaient posées.

Quant aux Biographies de Gerbert (Silvestre II) et du chancelier d'Aguesseau, quoique écrites par M. Cler au point de

vue de l'histoire, elles se rattachent intimement aux travaux qui précèdent.

Enfant de l'Auvergne (originaire d'un petit village près d'Aurillac), passant ses jeunes années à garder les troupeaux d'Engilbert, son père, Gerbert fut tiré de cet état misérable par les moines d'Aurillac. Envoyé en Espagne, à Séville et à Cordoue, Gerbert étudia, sous les Arabes, les mathématiques, dans lesquelles il fit de rapides progrès. Forcé par la calomnie de quitter Cordoue, vers 968, et de revenir en Italie, Gerbert y fonda une école qu'il fut obligé de quitter bientôt pour rentrer en France où la protection d'Adalbéron, évêque de Reims, lui permit d'ouvrir de nouvelles écoles et de réunir une vaste bibliothèque, arsenal d'avenir. Il dut à cette position toute spéciale de se trouver entraîné vers Hugues-Capet, dont il aurait grandement préparé la royale élévation, service en retour duquel Hugues-Capet le fit nommer archevêque de Reims, poste difficile et où il fallait toute la fermeté d'âme de Gerbert. Bientôt les luttes entre le roi de France et le Saint-Siége devaient mettre cette fermeté à l'épreuve et placer Gerbert tellement en évidence, que son élévation au trône pontifical fut, en quelque sorte, marquée d'avance. Dès-lors on le trouve toujours sur la brèche, luttant au nom de la religion contre la licence de mœurs de la fin du X^e siècle, et au nom de l'intelligence en faveur des lettres et des sciences, compagnes chéries de son enfance.

La vie de d'Aguesseau, né à Limoges en 1668, nous transporte dans un siècle tout différent, et nous présente un spectacle tout différent aussi.

Suivant pas à pas d'Aguesseau dans tout le cours de son existence, M. Cler s'efforçait de mettre en lumière cette belle carrière si noblement remplie, depuis l'époque à laquelle le

jeune jurisconsulte débutait dans la magistrature par le poste envié d'avocat du Roi au Châtelet, jusqu'au moment où, à la suite des querelles sur la bulle *Unigenitus*, d'Aguesseau remettait volontairement au Roi les sceaux qu'on lui avait confiés, pour se consacrer entièrement aux études juridiques. M. Cler signalait la vigueur de cette intelligence, qui éclate surtout dans les beaux édits que d'Aguesseau fit adopter sur les institutions de bienfaisance et sur les réformes à introduire dans le système judiciaire.

Dans ces travaux, qui ont été l'objet de deux lectures (20 décembre 1850 et 30 mai 1851), M. Cler semblait, au premier abord, n'avoir fait que deux études biographiques, tandis que, en réalité, c'était le côté philosophique de ces deux belles intelligences qui l'avait surtout frappé. Dans l'une et l'autre, il avait bien vu et décrit l'homme aux prises avec les mille difficultés de la vie, partant de bas pour atteindre les points les plus élevés de l'échelle sociale; mais, à son insu peut-être et involontairement, il mettait surtout en lumière le côté philosophique de cette double élévation et de cette double vie de luttes et de travail. Ainsi que le peintre qui retrouve toujours au bout de son pinceau ses couleurs favorites, M. Cler a surtout vu le philosophe dans le chef de la chrétienté et dans le jurisconsulte dont il retraçait les talents et les vertus.

A côté de ces travaux philosophiques, se placent naturellement la dissertation de M. Canonieri sur le développement de l'intelligence au XIX^e^ siècle et sur la marche progressive des sciences, des arts et des lettres (séance du 21 janvier 1848), et l'étude de M. Beaussier sur l'état actuel de la Société française (21 décembre 1849).

Rattachés l'un à l'autre par un lien commun, quoique

M. Canonieri et M. Beaussier envisageassent le mouvement intellectuel de deux manières différentes, ces deux Mémoires rentraient dans le même ordre d'idées que les lectures faites par M. Cler. C'est toujours l'étude de l'homme ; la description, mille fois répétée et toujours entendue avec intérêt, du jeu de son intelligence ; l'examen des lois qui semblent diriger son esprit ; et l'exposé des voies à suivre pour faire mieux ou pour éviter le mal ; en un mot, c'est toujours de la science *morale et philosophique*, deux formules inséparables aujourd'hui. M. Canonieri, préoccupé surtout de la liberté de l'intelligence, qui lui avait été cependant si funeste, voyait en beau le développement de cette intelligence par tous les moyens possibles, tandis que M. Beaussier signalait la situation périlleuse où nous avait amenés cette liberté de tout penser et de tout dire. Mais l'un et l'autre écrivaient sous l'empire d'une même pensée philosophique, et se posaient le même problème : chercher les causes du mal et les remèdes possibles, en présence des résultats connus.

MÉDECINE.

Tout le monde, ou à peu près, peut jeter sur le papier des idées générales sur la marche de l'intelligence humaine et raisonner sur le plus ou moins de fondement des systèmes philosophiques qui, depuis des siècles, ont partagé le monde en deux camps rivaux souvent ennemis. Mais il n'est pas donné à tous de pouvoir parler de Médecine ; il faut des études spéciales et une instruction particulière, que les praticiens seuls possèdent : sans ces études et cette instruction, l'écrivain assez osé pour risquer une idée, serait à peu près certain de dire faux.

Il ne faut donc pas s'étonner si la section de Médecine, quel que soient l'étendue, la variété et l'attrait des sujets qu'elle embrasse, nous offre moins de travaux que quelques autres sections de la Société; la nature des choses le veut ainsi. Huit séances de la Société ont été cependant consacrées à l'audition de sept Mémoires différents, dont les auteurs, MM. de la Corbière, Derivière, Billod, Beaussier et Brocheton, avaient choisi les sujets soit dans les généralités si attrayantes que présente la médecine, soit dans quelques points spéciaux, non moins intéressants par la nature des questions soulevées et examinées que par le mode d'exposition.

Ne doit-on pas regretter que *la Physiologie du Cerveau*, cette science si intéressante, liée à tous les actes de la vie, et si éminemment utile, ne soit pas plus étudiée de nos jours, surtout par les administrateurs et les hommes d'Etat? La physiologie du cerveau, ou, pour employer l'expression des gens du monde, la *Phrénologie*, offrant le grand avantage de substituer le connu à l'inconnu, le certain à l'incertain, et de faire disparaître complètement le conjectural qui arrête si souvent l'homme dans ses plus nobles projets et ses déterminations les plus utiles ; n'est-ce pas à tort que l'on a frappé d'une sorte d'anathème le système de Gall et de Spurzheim, tantôt en l'accusant de matérialisme et d'athéisme , tantôt en le traitant de rêverie, et en considérant ses adeptes comme des sortes de visionnaires? L'action du physique sur le moral, des sens sur l'esprit, de la matière extérieure et inerte sur l'intelligence, étant désormais un fait acquis et passé à l'état d'axiôme scientifique , pourquoi le philosophe, le moraliste, le jurisconsulte, l'homme d'État enfin, négligent-ils une science dont le résultat incontestable est de faire mieux connaître l'homme sous tous les rap-

ports, et de donner, par conséquent, des moyens plus certains de poser les règles de conduite qui intéressent l'humanité dans quelque position que l'on se trouve? Méconnaître un tel moyen d'action, n'est-ce pas, de gaieté de cœur, se priver d'un puissant levier? n'est-ce pas marcher volontairement les yeux fermés, pour ne pas voir la lumière?

Telles sont, en résumé, les pensées que développait M. de la Corbière dans son travail sur *l'Influence de la physiologie du cerveau sur les Sciences, la Philosophie et la Religion.* « Donc, » disait-il, en concluant, la physiologie du cerveau est une » science indispensable : elle repousse le matérialisme; elle » combine sagement le physique et le moral; elle fait un tout » normal et régulier de ce qui n'était auparavant qu'atômes » épars sans aggrégation, sans cohésion, sans existence véri» table. »

Ce sujet a été tenté également par M. Derivière, qui s'en est occupé dans son Étude sur le *Magnétisme animal* (11 février 1853), mais à un autre point de vue et sous un rapport différent. M. Derivière, en effet, se contentait de faire l'historique du système si séduisant de Mesmer; racontant comment, grâce aux découvertes de ses devanciers sur l'électricité et les lois de l'attraction matérielle des corps, Mesmer avait fini par formuler son système; à la suite de quelles tentatives infructueusement faites en Allemagne, Mesmer était venu à Paris; quel facile accueil, grâce peut-être à la frivolité de l'esprit français, son système avait reçu à la cour et à la ville, dont l'engouement résista même au ridicule, cette arme gauloise ordinairement si mortelle: M. Derivière exposait ensuite la résistance des Académies des Sciences et de Médecine; les expériences qui furent faites par Mesmer lui-même, et qui ne purent convaincre les

délégués de ces deux corps savants, aux yeux desquels, alors comme aujourd'hui, tout s'expliquait par une action physique, sans qu'il fût besoin d'admettre aucun agent mystérieux; et M. Derivière concluait que le doute, au moins, devait exister, la science étant obligée, ici comme en bien d'autres cas, malgré l'ardeur et la puissance de ses investigations, de s'arrêter devant le sanctuaire impénétrable de l'âme humaine. Quelques résultats sont constatés, mais la cause est inconnue; voilà tout ce que l'on peut conclure : la médecine ne peut pas aller au-delà.

En restant sur le terrain des faits qui, chaque jour, frappent nos regards, la folie n'est-elle pas un fait assez extraordinaire, constant, matériel, et cependant inexpliqué dans ses causes et sa marche?

Qu'entend-on par intervalles lucides chez les aliénés? Ces intervalles existent-ils? disait M. Billod, dans le travail profond que sa position spéciale lui permettait, plus qu'à tout autre, de soumettre à l'attention de la Société (30 avril 1852). La lucidité momentanée ne pouvant être confondue avec la raison, de ce que l'aliéné aura parfois des éclairs de raisonnement, s'ensuit-il qu'il y ait intervalle de folie, rémittence dans la maladie? La nuit n'existe-elle pas toujours, quelque fulgurant que soit l'éclair qui perce l'épaisseur des ténèbres? Le soleil ne luit-il pas toujours, malgré les nuages qui l'obscurcissent parfois? C'est surtout en étudiant les monomanes, que l'on reconnaît que la folie existe toujours, alors même que, sur les points étrangers à sa folie, l'aliéné raisonne avec la plus complète justesse.

En présence de ces faits, il faut donc reconnaître que la folie existe toujours; il n'existe pas d'intervalles lucides; l'état aigu

de la folie est seulement moins apparent. Ainsi concluait M. Billod.

Les trois Mémoires de M. Beaussier appartiennent à un autre ordre d'idées, et présentent en outre, entre eux, une différence assez tranchée.

D'une part, M. Beaussier s'est attaché à étudier les principales habitudes physiques et morales, nuisibles à la santé (11 février 1848); et les conséquences, souvent graves et dangereuses, résultant du plus ou moins d'élévation de la température des appartements, de l'usage imprudent des odeurs et des cosmétiques, de l'abus du tabac.....etc.

D'autre part, persuadé que l'activité physique est une nécessité pour laisser à l'esprit toute sa force et sa liberté d'action, M. Beaussier a voulu démontrer l'avantage de la gymnastique, en prenant même cet exercice, si fort apprécié par les anciens, au point de vue le plus élevé (5 juillet 1850). Selon lui, la gymnastique est à la fois, pour l'intelligence, un délassement et une occupation, surtout pour les hommes jeunes dont l'esprit acquiert dans ces exercices des habitudes de résolution active qui se conservent le reste de la vie.

Enfin, dans son étude générale *sur l'Utilité et la Prépondérance de la Médecine* (9 mai 1851), M. Beaussier, reprenant en sous-œuvre les principes par lui posés dans ses deux premiers travaux, s'est efforcé de démontrer combien sages et prévoyantes sont les prescriptions de la Médecine touchant ces mêmes habitudes physiques de nourriture et d'habillement, dont il avait déjà entretenu la Société. Pourquoi, dès-lors, disait-il, ces sarcasmes dirigés contre la Médecine? Pourquoi ne pas accorder la place qu'elle mérite à une science dont on est forcé de reconnaître la supériorité et l'indspensable action, sous tous les rapports?

Le Mémoire consacré par M. Derivière à l'examen de l'influence des travaux de l'esprit sur le tempérament en général, et les exemples dont il s'appuyait en citant les noms de quelques hommes célèbres dont un travail excessif avait fini par attaquer l'organisme dans les parties essentielles, se rattache à la même idée, que M. Derivière envisageait à un point de vue plus général. — L'exaltation et l'atonie, ces deux extrêmes qui s'excluent au premier aspect, procèdent cependant, disait-il, d'une même cause chez les intelligences d'élite; à savoir, de l'excès du travail. Dans le premier cas, l'esprit demande au corps plus que celui-ci ne peut donner, et il en résulte une surexcitation nerveuse morale, qui ne tarde guère à atteindre, et quelquefois à dépasser, la limite entre la raison et la folie. Dans le second cas, l'esprit et le corps se sont épuisés à la fois par un grand effort simultané; les ressorts ont été tellement tendus, qu'ils ne sont plus susceptibles d'aucun jeu.

Une grande régularité d'existence, disait M. Derivière, et la précaution d'établir une sorte d'intermittence entre les travaux intellectuels, suffit pour empêcher tous ces désordres. Comment, de gaîté de cœur, sacrifier l'avenir à un instant du présent, en faisant ainsi produire au sol plus qu'une culture prudente ne permet d'exiger (3 janvier 1851) ?

Quant au travail de M. Brocheton sur l'École de Salerne (2 juillet 1852), c'était une étude historique plutôt qu'une dissertation médicale. — Encore bien que M. Brocheton se soit attaché à analyser ce livre fameux qui, dès la seconde moitié du XII^e^ siècle, posait, sur l'influence hygiénique de la température, des aliments, des boissons, des fruits, des légumes, en tenant compte des divers tempéraments, les principes demeurés encore aujourd'hui à l'état d'axiômes, la partie la plus

intéressante était, sans contredit, celle où il exposait l'histoire de cette école, fondée au XI[e] siècle, et qui voyait presque immédiatement se réunir dans son sein les médecins et savants les plus renommés de l'époque. Exhumer un tel livre, pouvoir étudier en connaissance de cause une école aussi célèbre et dont les doctrines sont un enseignement éternel, est un rare bonheur dont M. Brocheton n'avait pas voulu profiter seul.

Ainsi se complètent les observations médicales, puisant dans les études historiques de précieux enseignements, et marchant à pas certains, grâce à l'expérience des siècles.

SCIENCES MATHÉMATIQUES. — SCIENCES NATURELLES.

Ce que nous disions tout à l'heure de la médecine, est vrai, à bien plus forte raison des sciences mathématiques et naturelles.

En ces matières, il n'est pas de milieu : il faut avoir consacré toute sa vie à leur étude, en avoir fait son existence de chaque jour pour pouvoir en parler pertinemment. Quiconque ne sait pas complètement, est dans l'impossibilité presque absolue d'émettre une théorie, de soutenir un système plausible.

Il n'est donc pas étonnant que trois Mémoires seulement de cette catégorie aient été communiqués à la Société par MM. Coupy, Villers et Foucault.

Le travail de M. Coupy est un exposé rapide de l'état des études mathémathiques en France; une sorte de revue des institutions dans lesquelles le jeune homme, comme l'homme d'un âge mûr, reçoit ou complète son éducation scientifique.

L'École Polytechnique, fondée le 20 ventôse an II (11 mars 1794);

L'École Normale, fondée le 30 octobre 1794, et modifiée par le décret du 17 mars 1808;

L'École des Ponts et Chaussées;

L'École centrale des Arts-et-Métiers, fondée en 1829 par MM. Péclet, Dumas et Marey;

Le Collége de France;

Le Conservatoire des Arts-et-Métiers;

Le Muséum d'histoire naturelle;

Telles sont les grandes Écoles scientifiques où se conserve et se développe, disait M. Coupy, le goût des sciences mathématiques, et où l'esprit peut recevoir les notions exactes indispensables à toute étude théorique ou pratique. Mais, dans ces diverses écoles, la théorie, disait-il, n'est pas assez développée; les principes généraux ne reçoivent pas une démonstration suffisante. On y instruit des physiciens, des métallurgistes, des machinistes; on n'y forme pas des mathématiciens.

Il ne peut être question ici, bien entendu, des cours de l'École de médecine et de pharmacie, non plus que des Écoles des Mines, des Gobelins, de Saint-Cyr, de la Flèche : ce sont là des instituts tout spéciaux, préparant des jeunes gens à certaines carrières déterminées. L'utilité de ces diverses Écoles est incontestable; mais, il n'en est pas moins regrettable, disait M. Coupy, en concluant, de voir la France privée de grands centres d'instruction consacrés à l'étude des mathématiques pures; la création d'une École de ce genre serait un véritable progrès.

Le travail de M. Villers sur les tables tournantes et les causes réelles de ces apparents phénomènes, qui ont récemment agité les esprits et soulevé les plus vives polémiques, appartient à un

autre genre d'études. Dans ce Mémoire (séance du 13 mai 1853), M. Villers exposait comment, croyant, avec tout le monde, à la réalité de l'influence magnétique, il avait voulu faire des expériences, et comment l'expérience même avait fait naître le doute et fini par détruire en lui toute croyance. Pour faire ces expériences, M. Villers avait construit une machine, par lui inventée, et dans laquelle il avait réuni, juxtà-posé, pour mieux dire, des corps bons conducteurs et mauvais conducteurs de l'électricité, en même temps que des branches de métal rigides et des chaînes de métal flexibles. Touchant ensuite successivement les extrémités de ce petit appareil, et s'efforçant de donner à sa volonté toute la puissance dont elle était susceptible, M. Villers en était arrivé à reconnaître que les prétendus phénomènes des *tables tournantes, du livre suspendu à une clef, du chapeau.....,* ne sont pas autre chose que le résultat d'une commotion impulsive que l'expérimentateur se donne involontairement dans le sens qu'il désire, impulsion qui est communiquée au corps rigide conducteur, ou à l'objet même, selon qu'il existe ou non un intermédiaire entre l'objet et l'expérimentateur. Le doute n'existait donc plus : ces prétendus phénomènes magnétiques, qui préoccupaient tant d'esprits, n'étaient bien réellement que des effets physiques, de la nature la plus simple et la plus compréhensible.

Quant à M. Foucault, c'est le résultat d'expériences personnelles et d'une pratique de chaque jour qu'il exposait à la Société (séance du 3 mars 1854), dans son Mémoire sur *les Propriétés médicales de l'eau de mer,* dont l'emploi en thérapeutique n'est pas chose nouvelle, disait-il, mais qui n'en doit pas moins attirer l'attention des médecins, en raison des effets puissants qu'elle produit sur le tempérament. M. Foucault

s'attachait donc à établir la proportion des éléments qui composent l'eau de mer, insistant surtout sur l'utilité du sel qu'elle renferme, d'autant plus précieux sous bien des rapports, que son inaltérabilité à l'air en permet plus facilement la conservation. Quant aux autres éléments qui entrent dans l'eau de mer (le sel de soude, l'iode, cet agent si puissant en médecine et en chimie; le brôme, ce poison si actif, qu'on trouve toujours allié à l'iode et à la soude), M. Foucault disait dans quelle proportion ils se combinent.

Notons enfin que, pour compléter son travail, M. Foucault avait eu l'heureuse pensée de soumettre à la Société le résultat d'expérimentations qu'il avait été chargé de faire sur différents sels du département de Loir-et-Cher. Ces études spéciales se rencontrent trop rarement pour que la Société n'accueillît pas avec empressement la communication qui lui était faite, d'autant plus intéressante, que la continuation de pareilles expériences pourrait devenir une source véritable de richesses pour notre pays.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES.—INDUSTRIE.—COMMERCE. — STATISTIQUE.

Les études économiques, industrielles et statistiques, si étendues par les sujets qu'elles embrassent, et si intéressantes par la variété même de ces sujets, n'avaient été que bien rarement l'objet de travaux au sein de la Société, quoique le programme des fondateurs les eût comprises au nombre des matières qui devaient être étudiées avec le plus d'assiduité et de soin.

Aussi, est-ce avec un vif sentiment de satisfaction que la Société a entendu la lecture des Mémoires qui lui ont été communiqués par MM. Lefebvre, Chambert, et Suilliot.

Dans son travail intitulé : *de l'Influence du Commerce sur la Civilisation* (17 janvier 1851), M. Lefebvre s'attachait surtout à démontrer la puissance de l'échange, principe vital de l'économie sociale, sans lequel il n'est pas d'existence possible pour le monde, la force seule ne pouvant rien, et les relations internationales ne se créant et ne se soutenant que grâce à l'échange. L'Angleterre, disait-il, en est la preuve frappante et irrécusable ; elle n'existe que grâce à ce continuel échange des produits qui crée à ses fabriques des débouchés continuels, et entretient, dans toutes les parties de la nation, une activité intellectuelle, une circulation de pensées et de désirs sans cesse renouvelée par la circulation de toutes les valeurs.

L'Amérique, ce Monde nouveau, et plus vieux déjà sous bien des rapports que l'ancien Monde, n'est-elle pas une autre preuve de cette puissance vivifiante de l'échange et des relations commerciales ?

N'est-ce pas aussi à l'action bienfaisante du commerce, et particulièrement à l'échange, que l'Egypte doit en partie sa régénération ?

N'est-ce pas, au contraire, par suite de l'absence presque complète de relations commerciales et d'échange, que l'on a vu l'Afrique rester pendant si longtemps dans un état d'infériorité marquée, malgré l'abondance et la richesse de ses produits ?

Quant à la France, disait M. Lefebvre, c'est encore à elle qu'il appartiendrait de civiliser le monde par le commerce, grâce à la puissance de son génie d'assimilation ; heureux serons-nous, si nous comprenons la grandeur de notre mission, et si nous pouvons donner à notre marine marchande l'impulsion qu'elle devrait avoir.

M. Lefebvre terminait son étude en examinant la grave question du *laissez-faire, laissez-passer*, qui, de nos jours, et tout récemment a soulevé des polémiques irritantes, et mis en mouvement tant d'intelligences que, pour le repos des peuples, on aurait désirées plus calmes. M. Lefebvre est opposé au principe des *lois prohibitives*; il ne le cache pas. Selon lui, les lois prohibitives de l'exportation et de l'importation, l'inégalité des tarifs internationaux d'entrée et de sortie des marchandises, fabriquées ou non fabriquées, sont un obstacle réel au développement du commerce. Ce n'est pas ainsi que procédaient les vieilles cités commerçantes, nos maîtres échangistes d'un autre temps : favorisez, développez l'échange, vous favorisez le commerce, et la civilisation se développera chaque jour davantage !

Cette pensée-mère, M. Chambert la développait dans sa *Notice sur le commerce en général, et sur ses progrès depuis l'époque romaine jusqu'à nos jours* (séance du 28 mars 1851). Le commerce, disait-il, plus que toute chose, a contribué à la prospérité des nations. Il suffit de jeter un regard en arrière, et de regarder autour de soi.

C'est de la première guerre punique que date la véritable grandeur de Rome, dès qu'elle put prendre sa part de ce commerce que Carthage monopolisait jusqu'alors.

Au IVe siècle, le commerce se transporte à Constantinople, qui devient alors l'entrepôt du monde entier et le foyer de toute vie intellectuelle.

L'invasion des barbares vient arrêter tout commerce; le monde entier languit; et, pendant six siècles, l'histoire n'a besoin que de quelques pages pour écrire l'existence de l'Europe entière.

Le XIe siècle voit renaître le commerce; les villes italiennes

lui donnent une impulsion puissante : Venise et Gênes couvrent les mers de leurs vaisseaux ; le monde semble revivre, et fait entendre ces aspirations énergiques qui annoncent le retour de l'existence!

La boussole est découverte ; depuis ce moment, le commerce reçoit une impulsion décisive, et communique lui-même aux nations une activité qui ne doit plus s'éteindre : Amsterdam et l'Angleterre s'emparent, l'une après l'autre, de cette arme puissante, et s'élancent sur la route que Christophe Colomb leur a tracée !

Quant à la France, disait M. Chambert, sa marche commerciale fut toujours progressive jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes ; et, depuis 60 ans, on a vu ce que pouvait notre génie national pour peu qu'on lui laissât la faculté de développer son admirable intelligence et de s'approprier les découvertes qui se font chaque jour. — Pourquoi donc, en présence de ces faits si patents, le commerce n'aurait-il pas des Écoles régulièrement constituées et un enseignement à la hauteur de sa mission, de même que l'on entretient à grands frais de magnifiques Écoles scientifiques et littéraires ?

Le travail de M. Suilliot sur la science économique et les économistes se rattachait au même ordre d'idées (séance du 14 mars 1851).

Combien est importante l'économie sociale ! Combien surtout elle est influente sur le présent et l'avenir d'une nation, disait M. Suilliot. Sans les principes puissants, sans l'action de l'économie sociale, nous serions encore aux temps de Sparte et d'Athènes ; de Sparte surtout !

Et M. Suilliot traçait à grands traits l'histoire de l'économie sociale jusqu'à nos jours.

Les principes de cette science, inconnus des anciens, négligés au moyen-âge, ne datent, disait-il, que du XVIIIe siècle. — *Le travail :* tel fut le point de départ des économistes.

Les premiers traités d'économie sociale parurent, presque simultanément, en Italie, en Angleterre et en France.

En Italie, le développement de ces études fut complètement étouffé.

En Angleterre, elles furent accueillies favorablement, mais sans que leur action ait laissé de traces bien apparentes pour l'histoire.

En France, les économistes de la seconde moitié du XVIIIe siècle furent applaudis par la masse des lecteurs, encouragés par ce succès général, et protégés enfin par le gouvernement, jusqu'au jour où des conséquences tirées rigoureusement de prémisses légèrement posées, ou plus légèrement examinées, vinrent tout mettre en question et ébranler le monde.

Malgré les graves conséquences qui semblent être découlées de ce développement instantané de la science économique, l'influence des théories de Turgot, de Necker, de Quesnay, fut éminemment utile. Leur enseignement jeta des germes féconds qui se développèrent plus tard; le bruit qui se fit autour de leurs livres stimula des esprits rivaux; et on vit l'économie sociale grandir et se développer par les écrits de Smith, de Jean-Baptiste Say, de Ricardo, de Malthus enfin, aux travaux duquel un renom fâcheux s'est à tort attaché, dit M. Suilliot, et qui mérite qu'on lui rende un légitime hommage.

Aujourd'hui enfin, la science économique est bien établie; ses principes sont appréciés et admis par tous ; son action n'est plus discutable, et se fait sentir dans toutes les branches de l'administration et de l'industrie.

Les deux autres Mémoires communiqués par M. Suilliot *(Parcours de la Loire dans le département de Loir-et-Cher; statistique de la ville de Blois d'après le recensement fait en* 1851), appartiennent aux études statistiques; science trop vantée par les uns, trop négligée par les autres, et qui, si elle n'offre pas toujours à l'esprit des déductions certaines, présente, dans bien des cas, l'avantage de fournir des renseignements utiles à l'administrateur.

Le premier de ces deux Mémoires (*Parcours de la Loire.* Séances des 9 et 23 mai 1851), n'était pas purement de statistique, mais mélangé, dans une heureuse proportion, d'histoire et de description topographique. Un jour viendra, disait M. Suilliot, où le fleuve aura un autre aspect, un lit plus profond, une navigation meilleure, des ponts plus nombreux, des embarcations d'une forme plus perfectionnée; les populations croîtront en nombre et en richesse; et alors, peut-être, quelque érudit sera bien aise d'exhumer des casiers poudreux d'une bibliothèque le tableau physique de la Loire en 1851.

Prenant ce fleuve à sa source, M. Suilliot le montrait traversant huit départements (Haute-Loire, Saône-et-Loire, Nièvre, Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure), et se jetant dans l'Océan Atlantique, près de Saint-Nazaire ; il indiquait l'endroit où la Loire commence à porter bateaux à la remonte (Roanne), et où elle acquiert les proportions d'un grand fleuve; il donnait la position géographique de son cours dans le département de Loir-et-Cher , sa direction, sa longitude et sa latitude à son entrée dans le département et à sa sortie; son élévation, aux deux mêmes points, au-dessus du niveau de la mer; sa pente enfin, objet important pour la valeur économique des cours d'eau.

Après ces données géographiques, M. Suilliot, parcourant successivement les villes, villages, bourgs et hameaux qui bordent et décorent les deux rives de la Loire, traçait rapidement l'historique de chacune de ces localités, si intéressantes pour le pays Blésois.... Mais, arrêtons-nous; ce travail est un de ceux que la Société a distingués et pensé devoir publier dans ce volume; l'analyse que nous en pourrions faire, ne saurait valoir à aucun titre la lecture de l'œuvre *in extenso*.

La statistique de la ville de Blois (séance du 9 janvier 1852) est, comme son titre l'indique, un travail de chiffres purs, dans lequel M. Suilliot s'attachait, en suivant la grande division de la ville en deux cantons (Est et Ouest), à donner les chiffres de la population totale, résidente ou flottante; dans quelle proportion la répartition devait se faire entre les deux cantons; combien la ville comprenait de catholiques et de protestants; et même, descendant aux moindres détails, M. Suilliot chiffrait le nombre des infirmes, des estropiés, des étrangers, etc., etc., en subdivisant son travail par sexe.

HISTOIRE.

Cinquante-neuf séances de la Société ont été consacrées à la lecture de 49 Mémoires, dont les auteurs, MM. Naudin, Dupré, Richardon, Reber, Duplessis, Cler, Vallon, Gaudeau, Suilliot, de Kerhardène, de Montpezat, et nous-même, ont choisi les sujets dans les matières si diverses qui constituent l'histoire.

Histoire générale, Histoire spéciale du Blésois et de l'Orléanais; biographie, mœurs, coutumes, souvenirs de voyages, archéologie; toutes les matières si nombreuses et si variées qui peuvent servir de thème à l'écrivain, et de preuves pour l'histoire

du passé ou d'enseignement pour l'avenir, ont été successivement fouillées avec la sollicitude la plus constante.

Il ne faut pas s'étonner de cette activité. Les études historiques ont sur les autres ce grand avantage qu'elles sont accessibles à tout le monde; et que, en même temps que nous lisons dans le passé, il arrive bien souvent que nous trouvions des similitudes avec le présent tellement frappantes, qu'il semble que l'histoire des siècles écoulés soit celle d'aujourd'hui et de demain. La lecture des textes originaux devient ainsi à la fois une instruction et un plaisir, et l'étude des révolutions d'autrefois n'offre à l'esprit aucune sécheresse. Comment se fait-il donc que l'histoire, si féconde en enseignements de tous genres, ne soit pas plus étudiée et surtout mieux comprise? Pourquoi ce livre, ouvert à tous les regards, est-il si rarement feuilleté par les hommes qui auraient le plus besoin de le lire chaque jour?.... Mais hâtons-nous de rendre compte de cette belle partie des travaux de la Société, qui se divisent tout naturellement en cinq branches indiquées ci-dessus.

§ 1er. HISTOIRE GÉNÉRALE.

Cette section comprend 17 Mémoires, dont la communication a rempli 24 séances de la Société: Histoire grecque et romaine, moyen-âge, histoire moderne, études philosophiques d'histoire; telles sont les époques et les points que ces 17 Mémoires ont successivement touchés et étudiés.

Dans une étude sur les constitutions de Sparte et sur Lycurgue, M. Reber (21 janvier 1853) prenant les Spartiates à leur origine, a fait voir d'abord l'anarchie gouvernementale résultant de la rivalité de deux familles royales.

Mais Lycurgue arrive au pouvoir, et bientôt, saisi de la nécessité de réformes radicales, il rédige son projet de constitution que, selon quelques historiens, il aurait rapporté de Crète, où il serait allé séjourner quelque temps. L'histoire a fait connaître les dispositions principales de cette constitution : distinctions profondes entre les Laconiens et les Ilotes ; prescriptions sévères, oppressives même, à l'égard des Ilotes ; division des Spartiates en trois tribus, subdivisées elles-même jusqu'à former 9,000 fractions........... etc.

Cette constitution célèbre, M. Reber la rappelait en l'analysant avec détail ; non pour le vain plaisir de redire ce qui tant de fois déjà a été écrit, mais pour montrer et faire sentir le ridicule de ces prétendus novateurs modernes qui ne savent trouver dans l'histoire que des prétextes à plagiat, sans s'apercevoir que le temps a créé d'autres mœurs, et que les agapes de Sparte, déjà passablement extraordinaires, dix siècles avant le Christ, sont tout simplement absurdes au XIX^e siècle de l'ère chrétienne. — *Oculos habent et non videbunt!*

Les déclamations de ces mêmes novateurs, et le grand mot *d'égalité* si souvent invoqué par eux, ont suggéré à M. Richardon son *Étude sur les lois agraires à Rome*, et ses recherches sur l'origine, le caractère spécial et les conséquences de ces lois tant vantées (19 avril 1850). La propriété romaine, disait M. Richardon, procédait de la force et de la violence, qui lui avaient imprimé un caractère indélébile. Le but des lois agraires fut de faire restituer à l'ensemble du peuple romain les terres dont quelques hommes puissants et audacieux s'étaient originairement emparés par force ; mais les conséquences de ces lois furent nulles ; les propositions de Spurius Cassius et de Tibérius Gracchus, tombèrent devant les difficultés d'exécu-

tion; insuccès fâcheux, en ce que les ressorts du Gouvernement reçurent de ces luttes violentes un choc qui amena peu à peu le relâchement des mœurs, l'affaiblissement moral du pouvoir et prépara ainsi la décomposition de l'Empire Romain.

De ce travail deux conséquences découlent virtuellement :

1° La pensée-mère et inspiratrice des lois agraires venait d'un sentiment juste et réparateur : restituer à la masse de la nation, c'est-à-dire à l'Etat, des biens qui étaient originairement sa propriété légitime, et n'avaient cessé de l'être que par la violence; les lois agraires valaient donc, au fond, mieux que leur réputation.

2° Mais ces lois, pour être appliquées, demandaient le bouleversement total de la société Romaine, et la dépossession des familles qui vivaient depuis des siècles sur ces mêmes terres. Il y avait des impossibilités d'exécution, dont les réformateurs ne tenaient pas compte ; il est si facile de réformer, sur le papier !

L'enseignement est positif ! Profitera-t-il à quelque nation? Question douteuse; et que M. Richardon n'a même pas voulu examiner.

L'étude de M. Reber, intitulée: *Comment Auguste organisa le pouvoir impérial* (séance du 17 mai 1850), ramène la même pensée, et la même conclusion. Que de réflexions ne fait-on pas, en voyant l'adresse et la prudence d'Octave, ses largesses, ses munificences au peuple, l'éclat apparent dont il entourait le Sénat, le soin avec lequel il faisait de la richesse la base de la société qu'il voulait fonder, l'habileté avec laquelle, lors du recensement opéré en l'an 28 avant l'ère chrétienne, il fait restreindre le nombre des citoyens romains, et la simplicité avec laquelle il se hâte d'ajouter le titre de *princeps Senatorum* à celui d'*Imperator*, qu'il porte déjà, afin de paraître ne vouloir être

que le *primus inter pares!* Voyez ensuite le renoncement feint d'Octave au suprême commandement, afin de se faire décerner le titre d'Auguste! Voyez ses faux-semblants de désintéressement en l'an 24, à son retour d'Espagne, lorsque le Sénat accumule sur ses pas les flatteries, les ovations, les concessions! Les années suivantes sont employées à tout pacifier; et cependant, remarquait M. Reber, Auguste ne paraissait en rien, et l'histoire n'écrit son nom que pour dire comment il fut *forcé* d'accepter le consulat à vie, avec les pouvoirs les plus étendus créés exprès pour lui; comment, en l'an 18, il faisait renouveler ses titres de puissance; à l'aide de quels moyens il se faisait décerner le souverain pontificat! La République subsistait toujours, extérieurement du moins; Auguste avait tous les pouvoirs et il ne semblait que le premier commis du peuple Romain! Les fonctionnaires étaient toujours choisis par le peuple qu'Auguste dirigeait, tout au plus, dans ses choix! L'armée demeurait au service de la République! Les finances enfin étaient l'objet spécial de la sollicitude d'Auguste, et c'est à peine si les plébéiens, si chatouilleux quelques années auparavant, s'apercevaient qu'ils payaient chaque jour des impôts de plus en plus élevés.

En apparence donc, la République continuait d'exister, dit M. Reber: en apparence, Auguste, empereur, travaillait pour tous; mais en réalité, l'empereur ne travaillait-il pas trop pour lui seul? Cette centralisation extrême, cette omnipotence d'un seul, ne rendaient-elles pas possibles les désordres ultérieurs? Questions redoutables, qui découlent naturellement de cette étude! Graves reproches que l'historien est en droit d'adresser à Octave! Mais à quoi bon cette sollicitude et ces reproches: *Populi oculos habent et non videbunt!*

Le travail sur Constantin, à l'époque de sa guerre contre Maxence et sur sa céleste vision, travail dont M. du Plessis a donné un extrait (séance du 12 mars 1852), appartient à un tout autre ordre d'idées : c'est une étude d'érudition pure, l'examen d'un fait historique célèbre.

Quelle fut la cause de la vision de Constantin, disait M. du Plessis ? Est-ce une inspiration divine ? La réalité du fait est-elle bien démontrée ? Analysant divers passages du livre de Lactance sur la mort des persécuteurs et de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, M. du Plessis faisait ressortir les contradictions de forme et de fond existant entre ces deux auteurs, les seuls guides cependant que l'on puisse consulter. Dès-lors, concluait-il, le doute qui existait avant l'examen subsiste après ; le lecteur ne peut ni nier ni affirmer un fait dont l'existence est tout au moins problématique : les panégyriques écrits dans les années 313 et 321, ne sont pas assez précis pour faire cesser ce doute.

Avec l'étude de M. Reber sur *l'Établissement de la féodalité en France* (24 janvier 1851), nous rentrerons dans les Études historiques générales. Après avoir constaté le principe fondamental de la féodalité, *la terre et sa transmissibilité régulière,* M. Reber recherchait l'origine de ce principe, et la trouvait à la fois chez les Gaulois et chez les Germains. Dans la Gaule, la féodalité serait née de la prédominance absolue des grands sur les classes pauvres : c'est l'origine stricte de la *clientèle romaine*. Le vasselage ne serait donc pas autre chose que l'antique *patronage,* ce principe fondamental de la société romaine où la *gens* jouait le même rôle que les seigneurs féodaux ; les *patrocinatores* du IVe siècle sont les ancêtres historiques des seigneurs suzerains.

A ce premier élément historique, disait M. Reber, ajoutez le principe Germain du dévouement absolu de l'homme à l'homme, du lien qui rattachait la faiblesse à la force protectrice, et vous comprendrez la modification subie par le *patronage*.

La constitution de l'*aleu,* récompense militaire si différente du bénéfice, régularisa cette situation nouvelle, en formant une véritable aristocratie qui se protégea, dès l'origine, par les lois sur le *vergeld,* les *antrustions,* les *investitures....*, et chercha de suite à immobiliser dans ses mains la possession de la terre qui lui était donnée. De là, les conflits qui, dès le VI[e] siècle, éclatent entre les seigneurs et la royauté ; de là les maires du palais, et les concessions de 613 et 614.

En vain Dagobert lutte contre les comtes. Le VII[e] siècle est rempli par ces luttes, soutenues au nom des seigneurs par Pépin d'Héristal, qui créé ainsi dans l'État une force que Pépin-le-Bref et Charlemagne s'efforceront en vain de détruire ; l'aristocratie foncière avancera toujours, secondée par l'aristocratie ecclésiastique ; et l'annulation de Louis-le-Débonnaire et de Charles-le-Chauve en sera la conséquence. A ces faits successifs, ajoutez enfin l'influence de l'invasion normande, dont les chefs s'emparèrent à leur tour d'une portion notable des terres domaniales, et déployèrent ensuite tous leurs efforts pour rester maîtres absolus sur ces terres par eux conquises.

Dès-lors, disait en concluant M. Reber, les bénéficiaires n'eurent qu'un but : transmettre héréditairement leurs bénéfices, et leurs charges domaniales. Ils l'atteignirent, grâce aux divisions de la race Carlovingienne ; et la Féodalité fut constituée définitivement.

Auprès de cette belle étude, et en quelque sorte en regard, oserons-nous placer notre *Essai sur la Féodalité,* ainsi que

les travaux que nous avons successivement soumis à nos collègues sur la *Révolution communale,* sur *les Pastoureaux,* sur *la Fronde,* et enfin sur *l'Édit de Nantes?* Si nous ne consultions que notre penchant, nous garderions le silence ; mais nous ne sommes qu'un rapporteur, chargé d'accomplir un strict devoir : le lecteur nous pardonnera donc de parler quelques instants de nous-même.

La pensée-mère de notre Essai sur la Féodalité nous était venue presque immédiatement après la révolution de février 1848, à la lecture des pages incroyables qui furent alors publiées par milliers, et jetées aux masses comme on jette dans un foyer ardent de nouveaux sarments pour alimenter le feu. La féodalité, nous disions-nous, mérite-t-elle les injures qu'on lui prodigue ? L'histoire des temps féodaux, la connaissance exacte des droits et des devoirs corrélatifs, *synallagmatiques*, pour ainsi dire, existant entre le suzerain et le vassal, ne serait-elle pas autre chose qu'un vain objet de curiosité, et ne pourrait-elle pas servir de sérieux enseignement (2 juin 1848) ? Prenant alors la société féodale au XI^e^ siècle, époque à laquelle elle est définitivement constituée, à laquelle, par conséquent, ses principes sont arrêtés et sa marche générale plus saisissable, nous nous efforçions de mettre en saillie l'ordre hiérarchique régnant, non-seulement entre la couronne et les feudataires, mais aussi entre les feudataires eux-mêmes.

Cette force de cohésion, que l'on remarque de suite, pour peu qu'on étudie le régime féodal, ne tenait-elle pas en grande partie, disions-nous, à l'admirable organisation de la chevalerie ; et à ces obligations de *service intérieur,* de *droits de relief,* de *vente,* de *tutelle,* de *maritagium.....* qui mettaient continuellement le vassal en relations avec le suzerain, et les intéressaient

également à se protéger et à se défendre l'un l'autre contre toute entreprise du dehors? Et lorsqu'on parcourt les livres si nombreux qui s'écrivirent à cette époque; lorsque l'esprit se rappelle le mouvement admirable d'intelligence qui animait alors le corps féodal tout entier, courant de châteaux en châteaux, à travers monts et vallées, enfin la grâce de quelques-unes des poésies des trouvères et troubadours, on ne peut s'empêcher d'écarter pour toujours l'opinion, si accréditée cependant, de barbarie, qui s'attache à l'histoire des temps féodaux: Voltaire lui-même le pensait ainsi.

Malgré toutes ces raisons d'existence, la féodalité succomba sous l'action simultanée de la puissance royale, qui lui emprunta d'abord ses principes vitaux, pour les absorber ensuite; et des communes coalisées, dont les bourgeois voulurent avoir leur liberté d'action propre. Il n'en faut pas moins reconnaître, disions-nous, en concluant, que la féodalité fut un principe de vie à l'époque où elle se constitua, et une sauvegarde pour l'avenir; que ce qu'elle a été, elle devait l'être; que ce qu'elle a fait, elle devait le faire.

La même pensée, qui nous avait inspiré l'Essai sur la Féodalité, nous dirigea dans les trois études sur la *Révolution communale* (25 mai 1849), sur les *Pastoureaux et la Jacquerie* (3 mai 1850) et sur *la Fronde* (27 juin et 4 juillet 1851).

Dans le premier travail, choisissant pour types les communes de Cambrai, de Laon et de Reims, nous nous sommes attaché à montrer comment, issues de l'oppression de quelques seigneurs, ces révoltes profitèrent presque exclusivement à la royauté, et eurent pour résultat excellent de donner de l'unité et de la fixité au pouvoir, en centralisant les diverses forces de la société dans une seule main. Ainsi disparaîtrait, selon nous,

le cachet démocratique que quelques historiens, à une époque récente, et pour les besoins de la polémique des journaux, avaient cru devoir attacher aux révolutions communales des XI^e, XII^e et XIII^e siècles.

Dans le second travail, nous avons essayé d'établir les liens de parenté intime existant entre les Pastoureaux du XIII^e siècle et les Jacques du XIV^e siècle, d'une part; et les Socialistes du XIX^e siècle, de l'autre. Les actes de cruauté et d'avidité dont les Pastoureaux laissèrent les traces ineffaçables à Paris, à Orléans et à Bourges, et les excès commis par les Jacques, excès qu'il est impossible à l'histoire de séparer des intrigues du roi de Navarre, des séditions de Paris, et de l'opposition ardente qu'une partie des députés composant les Etats généraux faisait à la royauté et à la noblesse, prouvent assez la vérité de ces rapprochements. Une étude complémentaire pourrait encore être faite sur les *Maillotins*; le résultat serait le même. L'opinion que nous avons ainsi soutenue, ne nous est pas, d'ailleurs, particulière: elle a, tout récemment encore, été développée dans de remarquables travaux, livres d'histoire du premier ordre.

Dans le troisième travail enfin, notre but fut de rechercher si la Fronde n'était bien, ainsi qu'on l'a dit, qu'un jeu d'enfants, une mutinerie d'écoliers espiègles, une révolte au sérail enfin?

Or, quel fut, à l'époque de la Fronde, l'état général de l'Europe? Quels faits l'avaient précédée?

En 1644, le Portugal fait une révolution qui donne le trône à la maison de Bragance.

De 1647 à 1650, la Hollande est dans un état de soulèvement national qui se termine par la déclaration de son indépendance.

En 1647, Naples se soulève au cri de *République*, et le prolétaire Mazaniello est proclamé dictateur.

Le 30 janvier 1649, l'Angleterre clot sa révolution par l'assassinat juridique de Charles Ier.

En France enfin, les troubles de la Ligue et les guerres du Protestantisme ont rempli tout le siècle précédent; l'assassinat de Henri IV a inauguré le XVIIe siècle; la prise de la Rochelle a nécessité le développement de toutes les forces royales; et enfin, la révolte des *Nuds-Pieds* de Normandie, en 1639, et les séditions de Paris, en 1644, à propos de *l'Édit du toisé*, précèdent immédiatement les premiers troubles de la Fronde.

Parcourant alors la suite des faits, nous nous attachions à montrer le Parlement donnant, en février 1648, le signal de la résistance, à propos d'édits de finances, et forçant la royauté à céder, le 6 janvier 1649.

Puis immédiatement, le 9 janvier 1649, nous voyions le peuple de Paris se soulever et organiser une révolte qui de Paris se répandait dans les provinces et prenait un caractère significatif, surtout en Guyenne et en Provence, où le peuple prenait le haut du pavé et imposait aux seigneurs sa volonté souveraine.

Continuant cette revue rétrospective, nous voyions le conseiller Joly, pour prolonger l'émeute, faire tirer sur son propre carrosse, en décembre 1649, un coup de pistolet, qui fut depuis trop fameusement répété; et nous montrions les princes de Condé, de Bouillon, de La Rochefoucauld, forcés de s'appuyer sur la populace de Bordeaux, en 1650 et 1651.

En 1651 encore, le 12 février, le jeune Louis XIV nous apparaissait, obligé de fuir, la nuit, de son palais, à demi vêtu, dans un carrosse de louage.

Enfin, lorsque, en 1652, les seigneurs et le Parlement, instruits par l'évidence des faits, se décident à battre en retraite,

nous montrions les faubourgs se soulevant, et les troupes royales obligées de livrer et de gagner une véritable bataille dans le faubourg Saint-Antoine. N'était-ce pas, deux siècles plus tôt, ce que nous avons tous vu de nos jours?

Donc, disions-nous : la Fronde ne fut pas un jeu d'enfants; mais une révolte sérieuse, que l'on peut caractériser par les mots : *République, Socialisme !*

L'étude sur l'Édit de Nantes et sa révocation (séances des 14 décembre 1849, 22 février et 1er mars 1850) nous fut inspirée par le désir de savoir quels motifs avaient dicté à Louis XIV cette célèbre mesure, tant critiquée par un grand nombre d'écrivains; et qui, tout récemment, avait été l'objet des attaques les plus passionnées et les plus violentes.

Quels faits avaient précédé l'Édit de Nantes?

Quelles étaient les prescriptions de cet Édit, et quelle position créait-il, dans l'État, aux Religionnaires?

Quels événements suivirent la révocation, soit immédiatement, soit à quelques années d'intervalle?

Tel est l'ordre que nous avions cru devoir suivre.

1° Du 10 juin 1525, date du premier édit touchant la religion réformée, jusqu'en 1543, nous ne rencontrions aucun fait digne de remarque, et aucun édit saillant n'attirait notre attention.

Mais, en 1543, les Religionnaires commencent à être désignés, dans les édits et déclarations royales, par les qualifications de *séditieux, rebelles*..... et il en est de même au cours des années 1557, 1559, 1560, 1562. Évidemment, la réforme religieuse avait fait place à d'autres prétentions ; les doctrines de libre examen de Luther et de Calvin avaient été dépassées par Zwingle et Thomas Munster, qui n'avaient pas hésité à

tirer rigoureusement les conséquences logiques qui en découlaient, et les masses, à leur tour, laissant de côté toute la partie religieuse de la réforme, n'en prenaient que ce qui pouvait servir leurs passions et leurs convoitises brutales.

Après quelques années de paix venait la Saint-Barthélemy!

Ce trop fameux massacre avait-il été apprécié à son véritable point de vue, et les passions politiques n'ont-elles pas ici, comme en mille autres occasions, sciemment altéré l'histoire? Question fort grave, que nous ne faisions qu'indiquer, espérant pouvoir plus tard l'examiner à fond.

Le 14 mai 1576, un premier édit de pacification était rendu par le roi, qui accordait aux Réformés une position à part dans l'État, des places d'armes, etc. De telles concessions étaient-elles sages? Ne créaient-elles pas une sorte d'État dans l'État? Telles sont les pensées qui naissent inévitablement, à la lecture de ce premier édit.

Donc, depuis 1525, on voyait constamment la royauté en lutte armée avec les Réformés, qui voulaient, chaque jour, obtenir de nouveaux avantages et une position nouvelle.

2° Moins de vingt ans après l'édit de pacification du 14 mai 1576, Henri IV accordait l'Édit de Nantes.

Quelles sont les principales dispositions de cet Édit?

Reconnaissance formelle de la Religion réformée;

Concession de places d'armes, de retraite et de refuge, aux religionnaires;

Concession de pouvoirs administratifs déterminés, en nombre assez considérable;

Voilà les trois grands points de l'Édit, lequel prenait dès-lors, à nos yeux, le caractère d'une concession forcée, nécessitée peut-être par la position difficile de Henri IV qui, en arri-

vant au trône, avait un intérêt puissant à tout calmer et pacifier; mais, qui n'en était pas moins un échec subi par le pouvoir souverain.

3° Quant aux faits qui suivent l'Édit de Nantes, ils ont une signification irrécusable.

En effet:

L'assassinat de Henri IV et les nombreux édits de pacification rendus immédiatement après, n'annoncent-ils pas une extrême fermentation dans les esprits?

Le siége de La Rochelle, si long et si difficile, n'est-il pas une preuve de la puissance militaire que les Réformés avaient acquise par l'Édit de Nantes?

Les troubles de la Fronde, et surtout les faits des derniers temps de cette guerre civile de quatre années, ne démontrent-ils pas que les passions populaires sont arrivées à un état de surexcitation que les chefs originaires ne peuvent plus contenir?

L'édit de 1666 n'est-il pas la preuve que les ferments d'agitation politique sont loin d'avoir disparu du sein des masses populaires?

Enfin, les doctrines politiques qui, vers 1674, sont professées ouvertement à Paris par Van-den-Enden d'Amsterdam, et les mesures sévères que le gouvernement de Louis XIV est obligé d'édicter en 1679, 1680, 1681, 1682, pour empêcher les assemblées religieuses des Réformés de dégénérer en associations politiques et en causes de troubles, ne suffisent-elles pas pour caractériser la situation?

Et nous terminions, en faisant remarquer que l'âge de Louis XIV, en 1685, était complètement exclusif de la pensée, si souvent répétée cependant, que le roi avait cédé *par faiblesse*

à l'entraînement de ses conseillers. Nous mettions ainsi hors de cause les prétendues influences du Père La Chaise et de Mme de Maintenon, sujet tant ressassé d'accusations banales.

Dès-lors, disions-nous en concluant, il est bien évident que la révocation de l'Édit de Nantes fut une de ces mesures, sévères peut-être, mais indispensables, que la position et les devoirs d'un gouvernement justifient. Les conséquences peuvent en avoir été regrettables; mais la France n'eût-elle pas eu à déplorer bien davantage le maintien de cet Édit? En un mot, la royauté pouvait-elle garder plus longtemps la position fausse que l'Édit de Nantes lui avait faite?

La Révolution de 1789 et les événements si divers qui la suivent, ont valu à la Société la communication de trois travaux de MM. Dupré, Du Plessis et Cler, portant chacun sur un point différent.

Les *Théophilantropes*, tel est d'abord le sujet que M. Dupré a choisi.

Cette étude est curieuse en effet, et devait tenter un esprit amateur des recherches spéciales! Il est bon de prouver, de temps à autre, le néant de ces théories soi-disant théophilantropiques qui, substituant la raison individuelle à la raison divine, et subordonnant la religion à l'intérêt particulier et à l'appétit des sens, n'ont pour résultat que de mettre le chaos à la place de l'ordre. La Théophilantropie, comme le disait M. Dupré, devait vouloir s'implanter sur le sol français, alors que Dieu était mis hors la loi, l'athéisme posé en principe, et la matière divinisée!

Robespierre, cependant, disait M. Dupré, recula devant cette monstrueuse religion; son indignation nous a valu un des plus beaux discours que puisse faire éclater la haine de la dé-

pravation ; et ce n'est qu'après sa mort que la Théophilantropie put se développer et mettre au grand jour ses vices d'origine. M. Dupré racontait comment, dirigée par des hommes souillés de sang et d'orgie, ivres d'orgueil comme l'ange déchu, et ayant à sa tête Lareveillère-Lépaux, la Théophilantropie tâcha de se développer et de vivre, d'abord dans une petite église, puis dans Notre-Dame-de-Paris ; à l'aide de journaux et d'écoles ; païenne de costumes, de rites, surtout de morale ; et cherchant partout des saints, jusque dans le paganisme !

Mais bientôt le manque d'argent se fit sentir ; puis vint Bonaparte ; et le néo-catholicisme disparut, poursuivi, traqué par Fouché, qui expiait ainsi son passé de dix années.

C'est sous un autre point de vue que M. Du Plessis montrait la Révolution, dans son travail sur *les Condamnés aux tribunaux révolutionnaires en* 1793 *et* 1794 (24 mai 1850).

En faisant le relevé des condamnations à mort qui furent prononcées pendant ces deux années (non comprises, bien entendu, les victimes des exécutions en masse, fusillades, noyades...), et en faisant ensuite la division, par catégories, de ces condamnations, M. Du Plessis arrivait aux résultats suivants :

Les femmes entrent pour 1/7, au moins, dans le chiffre total des exécutions ;

2/7 appartiennent à l'aristocratie et au clergé ;

Les 4/7 complémentaires furent pris dans toutes les classes : bourgeoisie, artisans, cultivateurs.

Les provinces fournirent autant de victimes que Paris.

Du reste, ajoutait M. Du Plessis, si Blois eut sa fusillade sur le port Saint-Jean, il faut reconnaître que notre ville eut à souffrir beaucoup moins que bien d'autres, grâce peut-être à la douceur des mœurs : *La terra molle e lieta....*

Quant à M. Cler, prenant l'ensemble des événements, c'est une *Étude sur la Révolution, destinée à la jeunesse du collége*, dont il a lu des extraits (27 mai et 8 juin 1853).

D'analyse en pareille matière, il n'en est pas besoin. Chacun de nos lecteurs connaît l'histoire de ces commencements de révolution, indécis comme un crépuscule qui a peine à percer des nuages amoncelés à l'horizon ; sourds comme les premiers grondements de l'orage ; terribles cependant comme ces instants solennels où la nature, sentant venir un choc immense, semble hésiter sur elle-même et se recueillir pour tenter une résistance impossible. Chacun a lu les péripéties émouvantes de la Révolution, que M. Cler exposait rapidement, pour faire sortir les conséquences philosophiques qui se pressaient sous sa plume et qui donnaient un intérêt de plus à cette revue des États-Généraux, du Serment du Jeu-de-Paume, des réunions du Palais-Royal, des séances tumultueuses de l'Assemblée nationale, passionnées tour à tour par Mirabeau, Péthion, Danton... de la prise des Tuileries et de la Bastille... !

Quoùsque tandem stabunt populi ! disait M. Cler, en terminant la lecture de ces intéressants extraits.

Quoique conçues sous l'influence d'idées toutes spéciales, et écrites à un point de vue qui n'est pas tout à fait celui de l'histoire pure, les *Études sur l'Algérie*, de M. de Montpezat (séances des 11-18 janvier, 19 juillet 1850), ne se rattachent pas moins, d'une manière intime, à l'histoire générale de l'Europe de nos jours, et doivent prendre place dans cette section.

Deux systèmes, disait M. de Montpezat, sont en présence, touchant l'occupation de l'Algérie : le *système d'occupation militaire générale*, et le *système d'occupation restreinte, avec colonisation progressive*. Et puisant dans les riches souvenirs que

lui a laissés sa longue carrière militaire, son séjour en Afrique et son expérience personnelle du pays à conquérir et des tribus qui l'habitent, M. de Montpezat développait l'un et l'autre des deux systèmes, en indiquant avec soin les difficultés nées de la température et de la configuration même du sol, contre lesquelles aurait à lutter une armée d'occupation générale, en même temps que nos soldats rencontreraient, dans la nature fière et indépendante des habitants, des obstacles plus insurmontables.

En regard de ce premier système, M. de Montpezat plaçait l'exposé du mode d'occupation restreinte et de colonisation, présentant, selon lui, le double avantage d'entraîner moins de dépenses d'hommes et d'argent, et d'amener progressivement à nous les Arabes de toutes les tribus en les habituant à nos mœurs, à nos usages, quelquefois même à nos vices, par des relations commerciales qui rompent peu à peu le faisceau résistant des tribus. Bien entendu, l'auteur ne songeait pas un instant à faire entrer en ligne de compte le plus ou moins de fatigues résultant pour nos troupes de l'adoption de l'un ou de l'autre des deux systèmes: ce sont là de ces considérations secondaires qui n'ont pas d'importance aux yeux du soldat français.

Voilà le côté technique et spécial du travail de M. de Montpezat, et par où il s'écartait un peu des études historiques.

Mais, pour rendre mieux sa pensée, et pour démontrer la supériorité du système d'occupation restreinte avec colonisation, M. de Montpezat avait, à la fois, à rechercher quelles avaient été, avant nous, les tentatives d'occupation à main armée de l'Algérie, et devant quels obstacles elles avaient échoué; à décrire le caractère des Arabes et des Kabyles, dans la plaine ou

sur la montagne, leurs mœurs, la nature de leur commerce. L'histoire des dominations Espagnole et Turque avait, pour ce sujet, un attrait plus qu'ordinaire.

Il était impossible enfin, que le nom d'Abd-el-Kader ne vînt pas sous la plume de M. de Montpezat ; et combien de souvenirs émouvants, glorieux pour la France comme pour l'Émir, ne se rattachent pas à ce seul nom ! Parler de l'Afrique, sans parler d'Abd-el-Kader, de sa vie austère et ardente, de ses talents comme dépositaire de la science sacrée de sa tribu, comme guerrier, et comme administrateur ! Parler d'Abd-el-Kader, sans joindre à son nom les noms de ces glorieux enfants de la France qui, sur vingt champs de bataille, ont répandu leur sang pour féconder le sol, et sans redire quelques souvenirs de ces luttes admirables soutenues par nos soldats depuis vingt-cinq ans ! M. de Montpezat s'est bien gardé de laisser une pareille lacune dans son travail et de décliner une tâche d'honneur qui lui revenait de droit !

C'est ainsi que, dans cette étude, l'histoire a eu sa large part, éclairant, comme toujours, le présent par le passé, et indiquant aux générations futures la voie qu'elles doivent suivre. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici qu'une idée bien incomplète de ce Mémoire, auquel les souvenirs personnels de M. de Montpezat ajoutaient un prix tout particulier.

Pour couronner en quelque sorte les travaux d'histoire générale, M. Reber a soumis à la Société la première partie d'un *Mémoire sur les Causes physiques, intellectuelles et morales, qui donnent à la France la supériorité sur les autres nations* (6 février 1852).

Dans cette large étude, M. Reber s'attachait à établir comment, par sa configuration même, par la nature de son sol,

par la variété de ses productions, la France occupe dans l'Europe une place que nulle autre nation ne peut lui disputer.

Sans doute, disait-il, la France n'offre pas le côté pittoresque et poétique de la Suisse ; son ciel n'a pas l'ardeur de l'Italie ; ses campagnes n'ont pas toujours le luxe de verdure de l'Allemagne et de la Belgique ; elle n'a pas, comme l'Angleterre, l'avantage d'un isolement complet qui la réduise à un égoïsme perpétuel. Mais, parcourez toutes ses provinces, du nord au midi, de l'est à l'ouest ; voyez partout cette population active, ces campagnes cultivées, ces réseaux de chemins de fer qui portent en tout lieu la vie commerciale et intellectuelle ; respirez cet air toujours tempéré qui présente peu de variations sensibles ; pénétrez dans l'intérieur de ces existences toujours animées, toujours heureuses ; aspirez surtout le souffle de cette intelligence rapide qui ne sait pas s'arrêter à moitié chemin, et vous comprendrez une partie des causes de la supériorité de la France. Cela est, parce que cela devait être ! serait-on tenté de s'écrier.

M. Reber avait donc bien raison, et l'histoire, ainsi envisagée, avec ses considérations générales si puissantes, est un des plus précieux enseignements que l'homme puisse recevoir ; la géographie vient à son aide, et complète les faits en indiquant des causes souvent inaperçues.

§ 2e Histoire spéciale au Blésois, a l'Orléanais et a la Touraine.

La pensée toute patriotique qu'exprimait M. de la Saussaye, en 1832, et que nous avons été heureux de rappeler dans les premières pages de cette Notice, a été comprise par plusieurs

membres de la Société : MM. Naudin, Dupré et Reber ont répondu à l'appel qui leur était fait ; et cinq séances ont été remplies par la lecture de leurs Mémoires sur Montrichard, Saint-Bohaire, Orléans, Chenonceaux et Amboise.

Dans sa *Notice historique sur la ville et le château de Montrichard* (séance du 4 janvier 1850), M. Dupré a eu l'heureuse pensée de réunir : 1° l'histoire de Montrichard et de son vieux château ; 2° un aperçu archéologique sur quelques monuments du pays, subsistant encore aujourd'hui ; 3° quelques lignes biographiques sur divers hommes célèbres, anciens ou modernes [1].

Montrichard, en effet, a joué un rôle assez important dans l'histoire de la Touraine et du Blésois. Occupé et fortifié, presque dès sa fondation, par Foulques-Néra, le château fut l'objet d'ardentes convoitises et la cause de guerres continuelles entre les seigneurs d'Anjou, de Blois et de Touraine : le nom de Philippe-Auguste et les souvenirs des guerres féodales sont intimement attachés à la ville et au château de Montrichard. Pendant trois siècles, la châtellenie appartint aux seigneurs d'Amboise.

M. Dupré disait ensuite en quelles mains cette importante seigneurie avait successivement passé ; sa réunion, en 1461, à la couronne qui, un siècle plus tard (en 1585), l'engageait au chancelier de Cheverny ; les événements remarquables qui s'y étaient accomplis ; le soin que François I^er^ en avait eu à diverses époques ; l'importance enfin que le château prit au cours des guerres de religion, lesquelles eurent pour résultat une réduction de hauteur de la tour carrée. Comme traces et

[1] Cette Notice a été imprimée, au cours de la même année 1850.

souvenirs de son ancienne splendeur, Montrichard montre encore avec orgueil aux étrangers, disait M. Dupré, un assez grand nombre de monuments et de constructions, entre autres: la tour d'Argy, possédée par les seigneurs de Beaune dont les armes décorent la principale fontaine de la ville; le pont sur le Cher, construit par Henri II Plantagenet; l'église de Sainte-Croix; la chapelle de Nanteuil, consacrée à la Sainte-Vierge, et que l'on a fait restaurer tout récemment; enfin, de vieilles maisons, ruines religieuses ou politiques, dont les pierres semblent redire aux passants l'histoire des drames dont elles furent jadis le théâtre.

Quant aux noms propres que Montrichard revendique, comme une mère fait sa parure de ses nombreux enfants, M. Dupré se contentait de citer: Victor Palma-Cayet, Touchard-Lafosse, historien de son pays; le conventionnel Frécines, qui ne voulut pas survivre à la République, exemple de fidélité politique, trop rare de nos jours!

Le travail de M. Naudin sur *le village de Saint-Bohaire et son patron* (22 mars 1850), est, à la fois, une Notice biographique sur Saint-Bohaire, et une Étude historique et descriptive du village et de son délicieux vallon.

Vers la fin du VI^e^ siècle, un jeune homme, *Betharius,* épris des charmes de la vie contemplative, et séduit par la fraîcheur de ce paysage, venait s'établir au fond du vallon. Bientôt, de nombreux miracles révélèrent la sainteté du jeune cénobite, que l'évêque de Chartres appelait auprès de lui, comme un successeur futur, pensée d'avenir qui se réalisa en effet.

M. Naudin racontait ensuite la lutte de saint Betharius contre le roi Thierry, et son dévouement pour ses ouailles, jusqu'à sa mort arrivée vers 623. Où sont les restes du saint? à Char-

tres ? à Saint-Bohaire ? à Saint-Laumer de Blois ? le doute est complet ; et tout ce que l'on peut dire de certain, c'est que l'église de Saint-Bohaire conserve encore aujourd'hui une châsse, curieux morceau archéologique, destiné à la vénération des reliques. Quant à l'église, M. Naudin pense qu'elle a été bâtie sur le terrain de l'ancien ermitage, et il en donnait avec soin la description.

Les deux Mémoires intéressant Orléans, communiqués par MM. Dupré et Reber, portaient sur deux points différents.

Dans son *Étude sur la nature des impôts directs dans l'ancienne généralité d'Orléans,* M. Dupré (16 mai 1851) donnait un rapide aperçu de la *taille,* depuis saint Louis qui l'aurait établie le premier. Il était assez curieux de suivre, en écoutant cette lecture, les vicissitudes politiques de notre belle France, et de voir la taille, d'abord temporaire, devenir bientôt permanente ainsi que nos armées ; puis s'augmenter du *taillon,* en 1549 ; et, chaque année, de nouvelles charges survenir, à tel point que les cahiers des États généraux contiennent la trace de nombreuses réclamations à ce sujet ; réclamations inutiles, car M. Dupré signalait l'établissement successif des nouveaux impôts, notamment en 1715, 1720, 1723. Il indiquait aussi la division de la généralité d'Orléans, sous le régime financier, en douze élections, dont les agents, nommés à l'origine par voie de suffrage populaire, furent ensuite choisis par le roi seul : il traçait en outre la nomenclature des impôts de la généralité, tels qu'ils existaient en 1787, époque où l'assemblée provinciale de l'Orléanais s'occupa sérieusement de les réformer.

Ce travail de M. Dupré a été inséré dans les Mémoires du Congrès scientifique tenu à Orléans en 1851.

La *Notice historique sur la ville d'Orléans*, lue par

M. Reber (7 avril 1854), tient tout ce que promet son titre, et ne s'écarte pas du terrain de l'histoire locale.

Parcourant à grands pas les époques gauloise, gallo-romaine et franque, puis la période féodale et l'époque où le duché d'Orléans devient l'apanage d'une branche cadette de la maison de France, M. Reber, malgré la rapidité de son récit, a signalé tous les événements de quelque importance qui se rattachent à Orléans.

Tableau vivant et animé des vicissitudes successives de cette cité, dont la participation aux divers événements de notre Histoire générale est un fait incontestable, et qui ressentit toujours le contre-coup des heurs et malheurs de la France, la Notice de M. Reber est un de ces travaux qu'il est regrettable de ne pouvoir reproduire en entier ni même par extraits ; l'analyse est impuissante surtout à rendre le charme de ce récit entraînant, toujours exact, toujours vrai, malgré les vives couleurs dont l'auteur sait revêtir les tableaux les plus sévères.

Le même intérêt s'attachait, pour la Société, aux deux *Notices sur Chenonceaux et Amboise*.

Chenonceaux, simple moulin à l'origine, placé dans une situation agreste des plus délicieuses, doit sa construction au riche financier Thomas Bohier, dont la divise: *s'il vient à point, m'en souviendra!* semblait être un triste pressentiment. Bohier mourut avant la fin des travaux, disgrâcié en cour, ruiné par les restitutions qu'il fut forcé de faire au trésor public, et laissant à ses héritiers appauvris ce beau château inachevé qu'ils abandonnèrent à François Ier.

Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, Louise de Vaudemont, Mme Dupin...., tels sont, entre autres, les noms qui appartiennent à Chenonceaux et l'animent de leurs gracieux

souvenirs. Aujourd'hui encore, disait avec bonheur M. Reber, grâce à l'hospitalité empressée de M. de Villeneuve, petit-neveu de M^{me} Dupin, ce château historique est l'objet de fréquentes excursions ; et les touristes sont toujours assurés d'y recevoir un accueil qui n'est pas un des moindres agréments de leur visite.

Amboise ! que de souvenirs se rattachent à ce pittoresque château, à ses vieilles murailles, à la ville qui se déroule à ses pieds, et à la Loire enfin, vivante ceinture d'argent, protection aux temps d'autrefois, ornement de nos jours !

Au V^e siècle, Clovis a, sous ces murs, dans une île de la Loire qui formait la limite de leurs États respectifs, une entrevue avec Alaric, roi des Visigoths.

Au cours de la période féodale, Amboise est le sujet de luttes perpétuelles ; et, plus d'une fois, ses seigneurs, devenant chaque jour plus redoutables, luttèrent contre la royauté capétienne elle-même.

Confisquée au XV^e siècle, pour cause de félonie, cette seigneurie fait retour à la couronne, et alors arrivent les souvenirs de Louis XI, de Charles VIII et de ses successeurs. Chambord seul put faire oublier la résidence royale d'Amboise.

Ce nom seul d'Amboise suffit pour rappeler la célèbre conspiration, si hardiment nouée, et dont le succès tint à si peu de chose ! c'est d'Amboise encore que Louis XIV fit momentanément une prison d'Etat pour Fouquet et Lauzun. De nos jours enfin, la captivité d'Abd-el-Kader a donné au vieux manoir une célébrité européenne, et attiré de nouveau l'attention sur cet édifice grandiose qui, ainsi que le rappelait, en terminant, M. Reber, est un des fleurons de la couronne archéologique du Blésois et de la Touraine.

§ 3 Biographies.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'utilité des études biographiques. Le biographe d'un personnage célèbre, en même temps qu'il raconte la vie de son héros, est forcé, ne fût-ce que pour mettre en saillie les vertus ou les vices de celui dont il retrace l'histoire, de toucher aux événements, de décrire les mœurs de l'époque, de raconter les révolutions, grandes ou petites, au milieu desquelles se meut son personnage. En réalité donc, les biographies, à propos d'un seul homme, sont de véritables monographies d'une époque; monographies embrassant souvent une longue période d'années, et une suite non interrompue de faits intéressants.

Cette vérité, presque élémentaire, devenait incontestable pour tous, à l'audition des Notices biographiques communiquées à la Société par MM. du Plessis, Naudin, de Chenevières-Pointel, Reber, Dupré, Vallon et Gaudeau : au nombre de 15, elles ont rempli 18 séances. Biographies de personnages appartenant par leur naissance ou par les faits de leur histoire, au Blésois, à l'Orléanais, à l'Histoire générale de France : tel est l'ordre qu'il nous semble utile de suivre dans l'analyse de ces divers travaux.

M. du Plessis, au cours des années précédentes, s'était livré à une série d'études biographiques sur les Robertet, cette illustre famille blésoise dont le souvenir est toujours vivant dans l'esprit de quiconque à feuilleté les annales de notre pays. Ce travail avait pris place dans le 4e volume des Mémoires de notre Société.

Poursuivant sa pensée, M. du Plessis nous a communiqué

(séances des 4 et 11 avril 1851), une étude complémentaire sur les Robertet *(Florimond Robertet, François Robertet, Jean Robertet)*, dans laquelle, prenant successivement chacun des personnages que nous venons de nommer, il disait ce que les siècles permettent de savoir, par à peu près quelquefois, sur la date précise de leur naissance et de leur mort, les événements saillants de leur existence, les charges et emplois par eux occupés...... A cette biographie, déjà intéressante par elle-même, l'auteur joignait, sur les œuvres des Robertet, prose ou poésie, correspondance intime, épîtres, épitaphes...., quelques détails critiques qui faisaient mieux apprécier l'homme et le milieu social où il vivait, d'autant plus que des citations textuelles permettaient à l'auditeur de sentir les différences établies entre chacun des Robertet et les nuances qui distinguent leurs travaux. L'histoire et la critique littéraire concouraient ainsi à former un tout complet.

La notice sur Jean Mosnier, communiquée par M. de Chenevières-Pointel (18 mai 1849) et livrée depuis à l'impression dans un Recueil plein d'intérêt, était plus simplement biographique et non critique.

Cette étude est l'histoire de Jean Mosnier qui, chargé par Marie de Médicis de faire une copie d'un tableau de Solari, voyait la faveur de la reine le suivre constamment ; allait à Rome et à Florence travailler sous les grands maîtres, surtout avec le Titien et Poussin ; puis revenait en France se replacer sous le patronage fidèle de sa royale et puissante protectrice.

Jean Mosnier, disait M. de Chenevières-Pointel, aurait eu le tort de ne pas assez flatter l'abbé de Saint-Ambroise, fort bien en cour, et le tort, plus grave encore par ses conséquences, de

revenir à Blois se marier assez mal. Depuis cette époque, ses affaires auraient empiré sensiblement, et il serait mort dans une position très modeste, leçon dont profita son fils Pierre qui, avec moins de talent, mais aussi avec moins de modestie et de désintéressement, sut se faire une brillante position, et arriver à la fortune en même temps qu'aux honneurs. Mais, ainsi que le faisait remarquer M. de Chenevières-Pointel, Pierre Mosnier eut le tort impardonnable de ne pas songer à réhabiliter la mémoire de son père ; la postérité, heureusement, s'est chargée de remplir ce pieux devoir de juste, quoique tardive, réparation.

M. Reber a donné lecture de deux notices : la première, sur Paul Phelypeaux de Pontchartrain, le célèbre secrétaire d'État, né en 1569, à Blois (séance du 28 mai 1852) ; la seconde, sur Philippe Hurault, comte de Cheverny et chancelier de France (séance du 18 juin 1852).

Prenant Phelypeaux de Pontchartrain au début de sa carrière politique, M. Reber le montrait secrétaire des commandements de Marie de Médicis, puis secrétaire d'État sous Henri IV et sous la régence de la reine douairière, entamant avec le prince de Condé des négociations qui échouèrent d'abord, mais furent bientôt renouées par M. de Villeroy, et, presque en même temps, occupé d'autres négociations avec les révoltés de la Rochelle.

En 1616, lors de l'entrée au ministère du célèbre évêque de Luçon, l'influence de Pontchartrain baissa, pour se relever par la mort du maréchal d'Ancre.

Pontchartrain mourut à 62 ans, laissant trois filles, et un fils, qui fut aussi secrétaire d'État, quoique très jeune encore.

M. Reber analysait ensuite ses Mémoires, ou plutôt ses notes rapides sur le règne de Louis XIII. La lecture de ces Mé-

moires, disait-il, trahit la main d'un homme d'État très prudent ; ils ne contiennent guère ni louange ni blâme, mais beaucoup de détails intéressants, et ils ont un cachet irrécusable d'exactitude, surtout en ce qui concerne la jeunesse de Louis XIII et la catastrophe du maréchal d'Ancre.

Le lecteur jugera lui-même du mérite de ces Mémoires, et plus encore de la netteté des appréciations qu'en a données M. Reber, puisque la biographie et l'analyse raisonnée dont nous venons de dire seulement quelques mots, sont destinées à prendre place dans ce volume.

Passons maintenant à une autre illustration blésoise: Philippe Hurault de Cheverny, issu d'une noble famille du pays, est né le 25 mars 1528.

Ses premières années s'écoulèrent dans les ordres sacrés mineurs. Puis, Cheverny se jeta dans les études littéraires; bientôt, et pour toujours, il entra dans la magistrature qui, dès les premiers pas, lui offrit un brillant avenir. La fortune lui sourit; il plut à la reine-mère qui lui accorda sa confiance pleine et entière, et facilita son mariage avec la fille de Christophe de Thou, premier président du Parlement de Paris. M. Reber montrait Cheverny embrassant à cette époque la carrière diplomatique, y apportant ses heureuses et brillantes qualités, et occupant bientôt le premier plan d'une scène sur laquelle se pressaient tant de belles intelligences !

Comment Cheverny, dont le dévouement était à toute épreuve, perdit-il les sceaux ? La postérité ne le saurait pas, si elle ne consultait que les Mémoires de ce personnage, qui ne put jamais s'expliquer à lui-même sa disgrâce apparente; mais, ajoutait M. Reber, le motif de cette destitution est des plus honorables pour notre compatriote : le roi craignait de ne pas

trouver en lui un instrument assez docile pour certaines éventualités, que les appartements du château de Blois devaient voir se réaliser.

Son éloignement forcé fut, du reste, de peu de durée; car le roi lui écrivit bientôt pour lui demander de reprendre les sceaux, et Cheverny, après quelques hésitations, céda à la volonté royale, et rentra dans un poste où il devait ne pas être épargné par les pamphlets et les intrigues de cour quelles que fussent sa prudence et son adresse. Par compensation, il avait acquis, il faut le dire, toute la bienveillance de la belle Gabrielle d'Estrées.

A la mort de Gabrielle, le chancelier de Cheverny conserva les sceaux; mais l'âge ne tarda pas à lui faire sentir le besoin de revoir les lieux de son enfance, et il revint mourir au château de ses pères.

Telle fut cette brillante existence, dont M. Reber a su mettre en relief les phases si accidentées et le cours si occupé. Pour de tels travaux, ce n'est pas une froide analyse qu'il faudrait : la reproduction entière de cette notice pourrait seule faire comprendre le charme de pareilles lectures. Une publication récente *(les Grands hommes de l'Orléanais)*, en a donné un trop court extrait. La Société académique de Blois réparera peut-être, quelque jour, il faut le désirer, l'insuffisance de ce premier tribut. Le personnage et son biographe méritent d'être traités plus largement.

La Biographie de Charles de la Saussaye, chanoine d'Orléans, avait le double charme de redire la vie d'un esprit distingué, originaire du Blésois, et de rendre, l'histoire à la main, un respectueux hommage à une des familles les plus distinguées de notre pays (22 juin 1849). « On aime, disait M. Dupré, a

» retrouver dans les neveux le mérite des oncles ; et certes,
» jamais cela ne fut plus vrai qu'en parlant de Charles de la
» Saussaye. »

Ce fils de noble maison conçut de bonne heure la pensée d'entrer dans les ordres.

N'était-ce pas chez lui pressentiment du brillant avenir qui l'attendait? On peut le croire, lorsqu'on le voit, en 1598, à l'âge de 23 ans, élu doyen du chapitre d'Orléans.

Le clergé de Sainte-Croix eut une heureuse inspiration, en mettant à sa tête Charles de la Saussaye ; car, dès les premiers jours de son élévation, on voit le jeune doyen employer tout son temps et ses efforts à faire exécuter, à son église, d'importants travaux de restauration nécessités par les dévastations des Huguenots ; et, deux ans après, le Jubilé de 1600 mettait en relief l'influence du doyen qui, profitant habilement de l'affluence des étrangers et de l'empressement mondain qui aura toujours, quoique l'on fasse, sa grande part dans toute cérémonie extérieure, religieuse ou non, sut intéresser Henri IV et Marie de Médicis à l'exécution de ses projets. Peu de temps après, Charles de la Saussaye se faisait remarquer à Paris ; et, bientôt, il quittait Orléans pour devenir chanoine de Notre-Dame, et enfin curé de Saint-Jacques-la-Boucherie.

Le doyen de l'église d'Orléans devait en être l'historien, et l'historien utile à consulter sur bien des points : son livre intitulé : *Annales ecclesiæ Aurelianensis,* curieux et remarquable monument de l'époque, est écrit avec élégance et précision en même temps ; l'érudition y est saine et soutenue. M. Dupré, en communiquant cette étude à la Société, avait donc été bien inspiré : l'attrait du récit biographique s'augmentait de l'intérêt bien naturel que l'auditeur prenait à entendre revenir sous la

plume de l'écrivain un nom qui, à trois siècles d'intervalle, est encore aujourd'hui revendiqué par notre pays Blésois comme un nouveau titre de gloire à inscrire dans ses annales.

Ce sentiment de patriotisme local, que d'autres pourront, mais en vain, critiquer, avait encore heureusement guidé M. Dupré dans ses études biographiques sur quelques médecins de Blois (29 avril, 20 mai 1853). L'esprit aime à fouiller dans le passé pour y rattacher le présent; et chaque pas fait dans cette voie est l'occasion d'une nouvelle jouissance, lorsque chaque pas fait découvrir de nouvelles richesses qui viennent grossir le trésor commun :

Louis de Bourges, médecin ordinaire et favori de François I^er^ et de Henri II ;

Pierre Beschebien, qui dut à son mérite personnel sa nomination à un siége épiscopal ;

Paul de Boisgautier, enfant studieux, homme distingué, esprit élevé, cœur désintéressé, nature ardente et active, et qui, appelé auprès de la maison d'Orléans, en devint le docteur affidé ;

Antoine Dufour, doyen de la Faculté de Paris, 1548 ;

Gobillon, favori de Catherine de Médicis ;

Belay, qui, après avoir été prendre ses degrés à Montpellier, revint, pendant 45 ans, exercer à Blois, et dont le nom se retrouve dans les Mémoires sur la Fronde ;

Les deux Richer de Belleval, oncle et neveu ;

Michel Chycoineau, parent des Richer de Belleval ;

Paul Reneaulme, originaire d'une famille Suisse, devenue Blésoise par alliance ;

Reneaulme, dont le Traité de thérapeutique et surtout le livre sur la botanique, dénotent un esprit curieux, investiga-

teur, patient dans la recherche, caustique dans l'expression, mais parfois trop enclin à la satire vis-à-vis de ses confrères et des opinions opposées à la sienne ;

Michel Reneaulme de la Garanne, né à Blois en 1675, et qui, professeur, dès sa jeunesse, à la Faculté de Paris, prononça un discours d'ouverture, dont la théorie magistrale sur la chirurgie fit sensation dans le monde savant, et justifia l'horoscope tiré sur lui dans son enfance ;....

Voilà des noms que la science médicale a, depuis longtemps, appris à respecter, et que Blois revendique avec un légitime sentiment d'orgueil. Écrire la vie de ces esprits distingués et faire connaître les livres que plusieurs d'entre eux ont laissés à leur patrie, c'était un devoir et un bonheur à la fois : la Société de Blois, heureuse de voir M. Dupré comprendre si bien la pensée commune de ses collègues, a décidé que son Mémoire prendrait place dans ce volume.

Le travail communiqué par M. Vallon (18 juin 1853), sur l'abbé Grégoire, est moins une Notice qu'une dissertation historique sur un point encore indécis, et souvent obscurci à dessein, de la vie du trop célèbre évêque de Blois.

Quelle a été, en réalité, la part prise par Grégoire au jugement de Louis XVI ? Tel est le sujet choisi par M. Vallon.

Certes, l'auteur rencontrait, tout d'abord, de graves présomptions contre Grégoire : assez de bruit s'est fait autour de ce nom, dans des temps peu éloignés.

Mais, disait M. Vallon, le tumulte élevé au sein des Chambres et dans la presse, lors de l'élection de Grégoire comme député, fait-il loi ? Les accusations apportées alors à la tribune sont-elles des preuves ? Portent-elles avec elles ce cachet d'authenticité et de certitude que veut l'Histoire, surtout lorsqu'il s'agit de flétrir à jamais un homme et un prêtre ?

Prenant donc en main des document écrits, aussi incontestables dans leur date que dans leur contenu, M. Vallon examinait cette grave question historique, et concluait à la négative. Les écrits de Grégoire, disait-il, publiés dans des circonstances non suspectes, animés d'un esprit anti-régicide, et empreints d'une énergie qui ne pouvait être que l'écho d'une conscience tranquille, ne sont ils pas les véritables sources où doit se puiser la conviction ? N'a-t-on pas les paroles de Grégoire lui-même, prononcées publiquement? La mémoire de l'évêque de Blois n'est-elle pas suffisamment protégée par une lettre de lui, du 3 décembre 1792, alors que Grégoire était en mission extraordinaire? N'a-t-on pas enfin deux lettres autographes de l'ex-capucin Chabot, son collègue à la Convention, et son vicaire épiscopal: l'une, du 16 janvier 1793, datée de Paris et écrite à l'un de ses amis ; l'autre, du 20 janvier 1793, adressée à des sans culottes de Blois ; lettres dans lesquelles Chabot constate que Grégoire, absent lors du vote, avait émis formellement une opinion contraire à la condamnation ?

Que ce point douteux de l'histoire soit donc désormais éclairci, grâce à M. Vallon: la mémoire de Grégoire doit en conséquence être pour toujours lavée de cette tache de sang imméritée !

Les recherches de M. Dupré sur les traces que le passage de Louis XII a laissées dans l'Orléanais, et surtout dans le Blésois (séance du 21 mai 1852), au point de vue politique, littéraire et artistique, nous laissent toujours à Blois, mais nous ramènent à des sujets plus riants. Ce travail, récemment publié dans la *Biographie des Grands hommes de l'Orléanais*, présentait sous un aspect entièrement local, et neuf par conséquent, un sujet qui paraissait épuisé: c'était une idée originale et féconde à la fois.

Blois, dit Bernier, était la ville qu'affectionnait Louis XII ; et M. Dupré rappelait combien, en effet, Louis XII avait affectionné ce séjour. En 1505, il tombe malade au lieu de sa naissance, et l'histoire a conservé les souvenirs de l'affliction générale d'alors. Une ordonnance de 1506, sur le service des postes, est datée de Blois. C'est dans le château et par toute la ville, qu'ambassadeurs et prélats étaient reçus aux grands honneurs royaux ; Louis XII était entouré d'Orléanais et de Blésois, des Robertet, des Gaillard, des Burgensis, des Villebresme, etc. Ce prince lettré établit dans cette même résidence le premier fonds de la Bibliothèque royale ; et bien d'autres souvenirs de localité que nous omettons.... Pourquoi, disait alors M. Dupré, la statue de Louis XII n'est-elle pas rétablie au château, comme un témoignage perpétuel de la reconnaissance publique ? Patience ! dirons-nous à notre tour, le temps n'est pas loin où nos regards la contempleront avec émotion, se détachant sur un fonds d'azur émaillé de fleurs de lys d'or. La restauration de sa royale demeure se complétera heureusement !

Dans les deux autres Mémoires, intitulés, le premier : *Preuves historiques de l'Inspiration divine de Jeanne d'Arc* (7 juin 1850) ; le second : *Notice sur Théodulphe, évêque d'Orléans* (26 décembre 1851), M. Dupré quittait Blois, quoiqu'à regret.

L'histoire de Jeanne d'Arc, disait-il, établit invinciblement la divinité de ses inspirations. Sans cette intervention d'en haut, comment comprendre, en effet, qu'une simple jeune fille des champs, qui n'avait jamais vu le roi, eût pu le reconnaître sans hésiter au milieu de ses courtisans ? Tel fut le sentiment de Jean Chartier, du chancelier Gerson, qui comparait Jeanne d'Arc à Judith ; de l'allemand Jean Nieder, du pape Pie II, qui

montrait l'arrivée de Jeanne comme un événement divin, de plusieurs autres illustres contemporains de l'héroïne, et en descendant au XVIII^e siècle, du Père jésuite Longueval, historien soigneux et attentif du procès de Jeanne d'Arc. Sans cette intervention d'en haut, comment comprendre qu'une jeune fille illettrée eût pu dicter des dépêches remarquables qui font encore aujourd'hui l'admiration de tous les lecteurs? Comment comprendre enfin la fermeté de Jeanne au siége d'Orléans et sa simplicité héroïque devant ses juges? Mézerai lui-même, ajoutait M. Dupré, n'a pas hésité, en présence de tous ces faits, à croire à l'inspiration divine de Jeanne d'Arc.

La Notice biographique sur Théodulphe, évêque d'Orléans au VIII^e siècle, nous transporte sur un tout autre terrain : M. Dupré, dans ce travail à la fois biographique et critique, prenant tour-à-tour l'homme et ses écrits, nous montrait Théodulphe, intelligence remarquable d'élevation et d'étendue, en possession de la faveur de Charlemagne, et rendant aux études de tout genre une vie nouvelle, soit que son attention se concentrât sur les lettres religieuses, soit que son esprit, s'élançant dans le monde par-dessus les murs du cloître, embrassât d'un seul coup-d'œil les parties plus opposées de la science humaine: poésie, histoire, législation, mathématiques, science gouvernementale enfin. Pour saisir la portée de cet esprit d'élite, il faut parcourir ses œuvres. Sans doute, il y a bien quelques côtés faibles : le ministre des autels est trop enclin à oublier la sévérité de formes et de langage que lui imposait la robe de prêtre; l'homme d'intelligence est trop facile à admettre les croyances superstitieuses des VIII^e et IX^e siècles; le poète se laisser parfois aller avec trop d'abandon au charme de redire certaines pensées qui sont du domaine de la fantaisie profane, et son ex-

pression est parfois aussi trop satirique pour le pontife d'une religion toute de mansuétude et de pardon. Mais, à côté de ces défauts, combien de beautés remarquables, disait M. Dupré! Quelle élévation de pensées! Quelle richesse d'expressions! Quel éclat de coloris! Le *Pindare Carlovingien,* pour être bien compris, doit être jugé avec son époque, dont il fut la personnification littéraire. De nos jours, un poète a écrit les *Rayons* et les *Ombres* : les Rayons de Théodulphe ne suffisent-ils pas pour faire oublier les ombres qui pourraient se rencontrer dans ses œuvres? M. Dupré le pensait, et c'est ce sentiment qui lui avait dicté son analyse des œuvres de l'évêque d'Orléans. Du reste, cette lecture n'était qu'un fragment détaché de la publication plus étendue que le congrès scientifique d'Orléans admettait dans ses Mémoires avec d'autres travaux du même auteur.

L'étude historique de M. Naudin sur sainte Radégonde (séances des 18 février et 12 mai 1848), nous ramenait également en arrière, et arrêtait nos regards sur ce VI^{e} siècle, si curieux à fouiller malgré son obscurité profonde. Essayons d'analyser cette biographie, d'autant plus intéressante que la vie de sainte Radégonde est l'histoire presque complète d'une époque qui a exercé le talent de notre illustre compatriote, M. Augustin Thierry.

Radégonde, ramenée de Thuringe par Clotaire, que la pureté de ses mœurs et les brillantes qualités de son esprit et de son cœur avaient séduit, s'échappa presque aussitôt; mais elle fut bientôt ramenée, et forcée d'épouser le roi.

M. Naudin racontait alors la vie de cette jeune reine, vie toute de piété, de charité et d'ascétisme, et qui imposait à Clotaire lui-même; ses efforts, parfois imprudents, pour détruire

complétement le culte païen et faire prédominer le Christianisme; sa fuite de la cour, après la mort de son frère, tué par ordre de Clotaire; son existence religieuse dans sa retraite de Sais, entre Tours et Poitiers, suite non interrompue de bonnes œuvres ; sa fuite, lorsque le bruit vient jusqu'à elle que Clotaire veut la rappeler auprès de lui ; son retour, et la fondation d'un monastère dont la règle fondamentale était la pauvreté volontaire.

Quelque temps après, Radégonde venait à Tours : et M. Naudin continuait de retracer sa vie austère, ascétique, trop ascétique peut-être, au dire d'une abbesse contemporaine.

De nombreux miracles furent attribués à la sainte reine ; il n'est pas besoin de le dire : M. Naudin citait, entre autres, la résurrection d'une jeune fille par les prières de Radégonde.

Malgré la sainteté de cette existence, disait l'auteur en terminant, la calomnie l'atteignit à l'occasion de ses relations littéraires avec le poète Fortunat, dont la correspondance n'est pas un des moins curieux monuments de cette époque, sur laquelle M. Naudin a su jeter tant d'intérêt.

Le *Récit épisodique sur le monastère de Sainte-Croix*, qui fait suite en quelque sorte à la Notice sur sainte Radégonde, n'est pas moins curieux, en raison même de l'opposition de mœurs que présentent ces deux études.

Dans le couvent de Sainte-Croix, fondé par sainte Radégonde, disait M. Naudin (13 juillet 1849), se trouvaient deux jeunes filles : l'une, fille de Chilpéric; l'autre, fille de Caribert.

Ambitieuse et ardente, cette dernière soulève le couvent, s'enfuit de Poitiers, et court trouver saint Grégoire de Tours, qui ne peut vaincre son obstination ni faire taire ses austères récriminations.

Retenue quelque temps à Tours, elle l'aurait quitté pour se rendre auprès de Gontran, en aurait obtenu quelques promesses, et, à son retour, elle aurait retrouvé une partie de ses compagnes mariées.

Du désordre au crime il n'y a pas loin ; et M. Naudin racontait avec détails la révolte qui éclata presque immédiatement, avec une telle violence que l'évêque dut, mais en vain, recourir à l'excommunication ; la soumission momentanée de Chrodielde ; sa seconde révolte ; les désordres de tous genres qu'elle commit à la tête de quelques brigands, jusques à attaquer un autre couvent de femmes, situé dans le voisinage ; son arrogance enfin devant le synode assemblé ! Chrodielde ne voulut pas se soumettre, et se sépara de ses compagnes, qui rentraient d'elles-mêmes dans le sein de l'Église.

D'enseignement à tirer de cette curieuse biographie, il n'y en a pas ; ce sont des faits, et pas autre chose. Mais le charme du récit n'en existait pas moins par la peinture seule des mœurs d'une époque si éloignée des temps où nous vivons et des idées de notre siècle.

Quant au court récit épisodique donné par M. Gaudeau, d'un *beau fait d'armes du chevalier Louis d'Ars* (séance du 13 juin 1851), ce n'était qu'un fait isolé, que M. Gaudeau avait su, il est vrai, rattacher à l'histoire du Blésois ; mais son plus grand charme venait de l'écrivain même, dont la verdeur d'esprit et la netteté de plume étaient toujours un sujet d'étonnement respectueux pour ses collègues. Nous aimions à entendre notre vénéré doyen raconter les prouesses de cet intrépide chevalier qui, se voyant sans secours possibles, loin de la France et des armées de Louis XII, s'élançait de Venouze, à la tête d'une poignée de soldats, passait à travers les ennemis que son courage

indomptable glaçait d'effroi, rentrait en France, après avoir parcouru deux cents lieues de pays, et venait enfin à Blois recevoir de son roi la légitime récompense due à son courage.

Tel était ce simple récit, dont il ne faut pas méconnaître la valeur comme chronique des temps passés ; car, a dit, avec une piquante raison, un de nos collègues, M. de Gallard, dans un *Parallèle du Chroniqueur et de l'Historien*, « il y a des historiens; il faut qu'il y ait des romanciers-historiens. La chronique est le complément indispensable de l'histoire; elle lui est nécessaire. Elles se prêtent, l'une et l'autre, même appui et secours mutuel : l'Historien, architecte habile et persévérant, élève un majestueux édifice, noble et grandiose, au style sévère, régulier, symétrique, que le pinceau du Chroniqueur colore et anime, décore et embellit. A l'Historien, l'ensemble important de cette accumulation de faits, de cette succession d'événements, de choses, d'hommes, de rois, de guerres, de paix, de victoires, de défaites, de temps et d'époques, qu'on appelle l'Histoire. Au Chroniqueur, les détails; au Chroniqueur, l'appréciation vraie et sentie des causes qu'il a été puiser dans les mœurs et les usages contemporains; au Chroniqueur, la peinture vivante et animée de toutes les physionomies d'Hommes, de Cours, de Rois et de Reines........ »

Ainsi se forme, en effet, l'Histoire, qui se complète encore par l'étude des mœurs de chaque temps, et des coutumes propres à une nation ou à une époque ; travail qui a tenté plusieurs des membres de la Société, et nous a valu la communication de 12 Mémoires dont la lecture a occupé 14 séances.

---

§ 4 Mœurs et Coutumes.

État de la Gaule chrétienne à la fin du IV^e siècle ;
Historique du droit de Culage ;

Tels sont les titres des deux Mémoires communiqués par M. Naudin ; travaux d'histoire pure, par les sujets que traitait l'auteur ainsi que par le mode d'exposition qu'il employait.

Le premier Mémoire (séance du 10 janvier 1851) présentait, dans un cadre assez restreint, le tableau complet des mœurs de la Gaule chrétienne et de la Gaule païenne ; tableau qui, par l'opposition même des couleurs et des tons, mettait plus vivement en relief la supériorité du Christianisme sur le Paganisme.

D'une part, en effet : sévérité habituelle des mœurs, rigueur dans la nourriture de chaque jour ; simplicité dans les ameublements ; pureté des mariages ; dévouement profond et sincère des martyrs ; d'autre part, relâchement des mœurs privées, excès de table, opulence des ameublements, absence de tout respect pour la foi conjugale, indifférence, tout au moins, pour ces vains dieux auxquels on sacrifiait tant de chrétiens. Tel est le tableau que traçait M. Naudin, en empruntant aux écrivains du IV^e siècle, quelques traits empreints de cette verve d'indignation qui témoigne de la réalité des faits.

Le second travail (séances des 28 décembre 1849 et 20 juin 1850) avait été conçu par M. Naudin sur une plus vaste échelle : les faits même qu'il étudiait et racontait, comportaient un développement plus considérable. On a fait tant de bruit, dans un intérêt de polémique, de ce fameux droit de *Culage*,

qu'il importait de l'examiner à son origine, et de le suivre dans ses modifications et dégradations successives, pour bien saisir la portée des attaques dont il a été la cause ou plutôt le prétexte.

Douze ans avant Jésus-Christ, Ewen III, roi d'Écosse, non content de ses cent concubines nobles, se serait attribué la première nuit des noces de toute fille noble, accordant aux nobles, comme compensation, le même droit sur les filles du peuple, et légitimant, en outre, la pluralité des femmes.

Près de onze siècles après (en 1007), Malcolm III aurait rapporté cette loi, en la convertissant en *droit de marquette* (ou marc d'argent); et, quelque temps après, la distinction admise entre les différentes classes de la société, aurait amené une graduation dans les sommes à payer, selon que la nouvelle épousée était fille d'homme libre, de thane ou de comte, distinction que l'on comprend mieux, faisait observer M. Naudin, si l'on se rappelle quelles étaient les mœurs anciennes. Du reste, ajoutait-il, les historiens grecs et romains (Hérodote, Suétone, Lactance....) offrent, dans leurs écrits, de nombreuses traces de cet usage.

Se restreignant ensuite au sol français, M. Naudin établissait que le droit de *Culage* ne fut jamais parmi nous qu'un droit nominal, obligeant les nouveaux mariés à payer au seigneur, à la corporation dont faisait partie le mari, au père de la nouvelle épousée, aux jeunes gens enfin qui venaient chanter devant la maison conjugale ou offrir le bouillon des noces, d'assez légères sommes dont le tribut prenait les noms de *droit de ban*, *chandel* ou *chandeau*, *vin de mariage*, *vin du coucher*, *vin du déchaussage*. Dès-lors, toutes les déclamations, répétées à ce sujet, ne sont plus guère que des lieux communs, sans

fondement sérieux ; le mirage trompeur des préjugés s'évanouit devant la réalité des faits.

M. Naudin complétait son travail par une étude sur les charivaris ; piquante revue rétrospective, dont le lecteur pourra se faire une idée par l'extrait suivant d'un des statuts synodaux d'un Concile de Touraine, du 17 juillet 1448 ; nous le citons d'après le Mémoire de notre savant collègue :

« .... Lorsque les mariages sont faits, c'est une
» erreur coupable de s'abandonner, autour de la maison de
» de ceux qui contractent des secondes noces, à des jeux pro-
» fanes, des railleries et des insultes en paroles ou en actions,
» au mépris de cette faculté de droit divin ; un détestable abus
» s'est établi en coutume à cet égard dans notre province de
» Touraine, de frapper des pots, des plats, des clochettes,
» des outils de forgeron et autres choses sonores ; de siffler de
» la bouche et dans les mains, de pousser des cris tumultueux
» et de se livrer à toutes sortes de railleries et de dérisions,
» dans ces scandales abominables qu'on appelle vulgairement
» *charivaris*, autour des maisons de ceux qui se marient pour
» la seconde fois ; d'où naissent de nombreux désordres des
» habitations et des meubles, qui se commettent, soit pendant le
» jour, soit sous le manteau de la nuit..... »

Quant à M. Gaudeau, les notes nombreuses par lui rapportées de ses voyages et sa mémoire inépuisable, lui ont permis de captiver, à bien des reprises, l'attention de ses collègues par le récit des mœurs allemandes et par le piquant narré de faits personnels ; souvenirs toujours vivants pour le vieillard.

Mœurs des Hollandais. — Souvenir d'un séjour en Hollande (9 et 16 juin 1848) ;

Souvenirs d'un passage à Arras en 1794 (14 juillet 1848) ;

Récits des mœurs de la fin du XVIII^e^ siècle (12 janvier 1849) ;

Épisode des guerres de Hollande sous la République (20 mars 1849) ;

Étude sur le caractère allemand et sur ses tendances générales et habituelles (1^er^ février 1850) ;

Traduction d'un dialogue d'Érasme sur la manière de vivre, au XVI^e^ siècle, dans les hôtelleries allemandes (26 avril 1850) ;

Cologne et sa Cathédrale (27 juillet 1849) ;

Tableau de l'été de 1816 (13 juin 1851);

Tels sont les titres des lectures de M. Gaudeau, qui avait su profiter de ses séjours forcés en Allemagne et en Hollande, comme militaire. Heureux, disions-nous, en l'écoutant, le vieillard qui peut reposer avec délices sa pensée sur les souvenirs de ses jeunes années! Heureux surtout celui auquel une verte vieillesse permet de retracer à ses élèves les mœurs irréprochables des Hollandais, leurs habitations luxueuses de propreté, leurs fêtes nationales, qui ont conservé à travers les siècles le caractère primitif, et de raconter, sans amertume, tant l'époque en est éloignée! les mille misères qui attendent le voyageur ou le soldat sur la terre étrangère! Heureux aussi l'homme jeune qui peut recevoir ainsi de profitables leçons, et acquérir l'expérience, sans passer par les épreuves dont elle est trop souvent le prix!

Non moins attachants étaient les récits que M. Gillot de K'hardène faisait, sous le simple titre de *Notes d'un voyage en Orient, au XIX^e^ siècle* (30 juin 1848).

L'esprit avait réfléchi en écoutant M. Gaudeau : l'imagination rêvait, à la lecture du Mémoire de M. de K'hardène.

Comment ne pas rêver, en effet, à la description de ce mer-

veilleux pays où chaque pas est un enchantement nouveau, et met le voyageur en présence de surprises nouvelles et de monuments auxquels se rattachent tant de souvenirs ?

Ici, le lac de Tibériade; plus loin, Nazareth! Deux noms auxquels reste à jamais attaché celui du Christ!

Plus loin, le Thabor, que tant de descriptions ont fait connaître à l'Europe, sans pouvoir jamais dire la puissance de ses admirables horizons, la pureté de l'air qu'on y respire, la richesse de la végétation qui couvre son sommet! Ici encore, s'arrêta Jésus-Christ, suivi de ses disciples; et le voyageur contemple avec une religieuse attention les deux monastères établis sous les Grecs, détruits par les Sarrazins, et réédifiés lors de la conquête française; et aussi l'antique église de Sainte-Sophie, vaste ruine du plus imposant aspect, que la pensée de Dieu anime toujours, alors que les hommes ont laissé ses pierres éparses couvrir le sol!

Mais, qui pourra peindre jamais, s'écriait M. de K'hardène, le mystérieux charme des nuits d'Orient, nuits sans ombre, obscurité lumineuse et indescriptible, bonheur indéfinissable de l'âme? Au milieu de cette transparence féerique, voyez les monuments en ruines, la végétation des montagnes; écoutez ce silence éloquent; et la matière elle-même devient fantastique; et jamais le voyageur ne peut oublier!

Heureux, disions-nous encore, le touriste qui peut voir ainsi, et se souvenir, par l'imagination comme par le cœur, des pays que ses pas ont parcourus!

Les Arabes à Amboise! Que de choses dans ces quatre mots! Que d'idées dans l'alliance de ces syllabes qui réunissent ce que Dieu semble avoir à jamais divisé, l'Orient et l'Occident, la patrie des Mille et une nuits et le monde de l'industrie!

Les Arabes à Amboise; Abd-el-Kader en France! que de pensées se pressent dans l'esprit, en songeant à ces 70 hommes du désert qui, à l'instant où parlait M. du Plessis (12 décembre 1851), expiaient dans une forteresse de France, le tort d'avoir voulu défendre leur patrie, les tombeaux de leurs pères, les berceaux de leurs enfants! Quelle impression de respect n'éprouve-t-on pas, au seul nom de cet Émir qui, du milieu de ses tentes au désert, se levait, à 30 ans, pour défendre son pays, et, seul, pendant près de vingt ans, faisait hésiter la fortune de nos armes!

Nous n'avons pas besoin de dire le charme des pages où M. du Plessis dépeignait la vie intérieure de ces étrangers conservant, au sein de la captivité, les mœurs sévères et simples du désert; le respect dont ils entouraient Abd-el-Kader, leur obéissance absolue à ses ordres; leur soumission entière au premier signe que faisait l'Émir. Les noms de ces Arabes, la France les connaît: Mohammed-Saïd, savant remarquable, voué à l'étude de la religion mahométane; Mustapha-si-Mahi-Eddin; Houssen-Ben-Mahi-Eddin, esprit sérieux, un peu triste et mélancolique; Amen-Ben-Mahinddin, dont la vive jeunesse animait un peu les murs sévères de la forteresse; Sadoc et Moctada, tous deux neveux d'Abd-el-Kader; Mustapha-Ben-Tuali; Kadour-Sidi-Allan, intrépides lieutenants de l'Émir, et sur lesquels l'Histoire a fait peser la responsabilité des massacres de nos soldats prisonniers.

Revenant ensuite à Abd-el-Kader, M. du Plessis racontait sa naissance et les premières années de sa vie; et décrivait son physique, si noblement énergique, et d'une distinction si rare, que l'œil ne peut s'en détacher; son style, empreint de la supériorité morale de l'homme; sa vie de chaque jour, toute de

méditation et d'étude. — Grand était l'Émir au désert ; plus grand peut-être est-il dans l'exil, disait M. du Plessis, en citant quelques lignes de M. le général Daumas : c'est toujours l'esprit supérieur, puissant, triste sur lui-même, rêvant à la patrie absente, comme rêvait Abencerrage aux pieds de la fille du duc de Santa-Fé ! La France est bien grande et bien belle ; mais, pour l'enfant de l'Orient, le désert sera toujours la patrie !

Pour achever de peindre Abd-el-Kader, M. du Plessis racontait sa vie domestique, et dépeignait l'affection de l'Émir pour sa femme légitime, Nella-Tira, et pour ses enfants ; affection toujours empreinte de la gravité arabe. Quant à sa mère, Nella-Zira, les égards d'Abd-el-Kader sont plus que du respect : c'est un culte, que mérite, du reste, dit-on, cette femme supérieure. Le frère aîné de l'Émir peut seul réclamer une part de ce sentiment.

Heureux, dirons-nous toujours, celui qui a pu approcher de tels hommes : l'esprit s'élève, l'horizon s'étend et grandit, à la vue et au contact de ces intelligences d'élite !

Aussi, la Société a-t-elle cru devoir voter l'impression du Mémoire que nous venons d'analyser rapidement.

§ 5 ARCHÉOLOGIE.

Prenant dans son portefeuille quelques-unes de ces pages que le monde savant se dispute avec tant d'empressement aussitôt qu'elles ont été publiées, M. de la Saussaye, dans deux séances, trop courtes au gré de ses auditeurs, a donné lecture d'un *fragment de Mémoires sur la Sologne blésoise* (28 juillet 1848) ; et d'une *Étude sur la Numismatique de la Gaule* (21 mars 1851).

Vouzon et Pierrefitte, deux localités d'origine celtique, tels sont les lieux que décrivait M. de la Saussaye, racontant les combats acharnés que les Romains et les Gaulois s'étaient livrés sur ces territoires; luttes animées par les grandes figures de César et de Vercingétorix. Et M. de la Saussaye indiquait la situation de l'ancienne voie militaire romaine, voie sablée, excepté à Vouzon où elle est pavée, et décrivait la situation, le nombre et la forme des groupes des tombelles qui se rencontrent fréquemment près de Soings, non loin de Pierrefitte....

Pourquoi, dirons-nous après M. de la Saussaye, pourquoi la Numismatique de la Gaule a-t-elle été pendant si longtemps négligée, alors que, les Gaulois n'ayant pas laissé de livres écrits, les médailles ont une importance majeure pour l'histoire, dont elles sont une base certaine? Heureusement cette indifférence a cessé; les médailles sont étudiées; on comprend leur importance; M. de la Saussaye a joint l'exemple au précepte, en décrivant quelques monnaies d'Aquitaine.

BELLES-LETTRES.

De toutes les voies ouvertes au développement de l'intelligence, la carrière des belles-lettres est une des plus larges et des plus variées. Alors que le Philosophe, l'Historien, le Mathématicien, après avoir fouillé l'intelligence et les livres, sont forcés de revenir à leur point de départ pour tirer ou faire tirer une conclusion des prémisses qu'ils ont posées, l'homme de lettres peut laisser son imagination conduire sa plume, et voltiger de fleurs en fleurs dans le vaste champ de la fantaisie.

C'est ce qui est arrivé à notre Société: chacun a choisi son

sujet littéraire, sans se préoccuper d'une idée d'ensemble et sans chercher à relier tous ces travaux isolés.

Le lecteur perdra-t-il à ce désordre apparent ? Nous ne le pensons pas, surtout si nous parvenons à présenter une analyse fidèle des travaux de MM. Gaudeau, Richardon, Suilliot, Le Payen de Flacourt, Baschet, Vidal, Chantala, Cler et Dupré.

A M. Gaudeau, notre regrettable doyen, revient encore l'honneur d'avoir fourni le premier travail sur les Lettres, ayant pour titre : *Essai sur l'histoire de la lexicographie* (séances des 11 juin et 17 décembre 1847).

Quelle est l'importance de la lexicographie ?

Cette étude a t-elle contribué réellement aux progrès généraux de l'esprit humain ?

Voilà le double aspect sous lequel M. Gaudeau envisageait cette question.

Les anciens, disait-il, n'avaient pas cette multitude de *dictionnaires*, de *lexiques*, et d'*onomastiques*, qui facilitent les recherches, en détruisant ou expliquant toutes les difficultés linguistiques ; et cependant, Homère, Hésiode, Platon, purent écrire leur poëmes, raconter l'histoire de leur temps, rédiger les programmes de républiques imaginaires ! Mais l'importance des lexiques n'en demeure pas moins un fait irrécusable. Ces livres de secours simplifient le travail, et permettent à l'esprit d'étendre rapidement le cercle de ses connaissances, sans que pour cela on puisse dire que les connaissances ainsi acquises soient uniquement des connaissances d'emprunt. L'esprit le plus puissant, la mémoire la plus sûre, ne sauraient être des guides infaillibles, dans l'état actuel de la science ; de même que, en matière de linguistique spécialement, nous ferions de

vains efforts, sans l'aide des lexiques, pour comprendre les romans, les tableaux, les légendes, les mystères, les soties, les chroniques, les moralités..... des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles; et nous ne pourrions reconnaître la liaison intime qui existe, malgré les transfigurations successives des mots, entre la langue française de nos jours et celle des Villehardouin, des Joinvelle, des Monstrelet, des Rabelais, des Montaigne, des Marot, des Regnier, des Ronsard, des Malherbe....

Arrivant à l'histoire de la lexicographie, M. Gaudeau citait successivement les travaux les plus célèbres, tels que : *le Travail linguistique* de Varron ; le *de Verborum significatione* de Verrus Flaccus ; le *Recueil alphabétique* d'Erotianus, sur les termes obscurs employés par Hippocrate ; *l'Apparat sophistique,* spécial à la langue grecque, de Phrynicus Arrhabius de Bythinie ; le *Recueil,* de Valère Hypocration, publié au IV[e] siècle ; le *Dictionnaire topographique*, *ethnographique et polygraphique* d'Etienne de Bysance, composé au V[e] siècle, et imprimé par extraits, au XVI[e] siècle, et à la fin du XVII[e].

« Mais, disait M. Gaudeau, à la fin de son étude, si le
» XVII[e] siècle fut rempli de travaux de ce genre, utiles en
» général sous quelques rapports, on peut et on doit reprocher
» à beaucoup d'entre eux le manque de netteté qui souvent les
» rend inintelligibles pour le lecteur. Alors, il faut le dire, la
» manie de l'étymologie, bon gré mal gré, tournait toutes les
» têtes savantes, si bien que le chevalier de Cailly put écrire
» en toute vérité son épigramme si connue :

» Cheval vient d'*Equus*, sans doute;
» Mais il faut avouer aussi,
» Qu'en venant de là jusqu'ici,
» Il a bien changé sur la route. »

La pensée-mère du travail de M. Gaudeau se trouve, en quelque sorte complétée et justifiée par l'*Étude* de M. Richardon *sur l'Origine et les variations du langage français, selon les variations des sentiments et des pensées à chaque époque* (31 janvier et 18 juillet 1851).

L'étude de l'histoire d'un peuple, disait M. Richardon, en s'appuyant sur l'autorité de M. Cousin, n'est pas seulement l'étude des faits matériels; mais elle est aussi l'étude de la marche du langage : les variations de la langue, l'introduction des mots nouveaux, l'abandon des anciennes expressions, les emprunts faits aux langues étrangères, emprunts quelquefois forcés, sont autant d'indices qui doivent être étudiés avec soin ; et pour prouver la justesse de cette pensée, M. Richardon exposait rapidement quelle fut la langue parlée sous les Druides, sous Charlemagne, au X^e^ siècle, où le latin commençait à n'être compris que d'un petit nombre de personnes, au XI^e^, au XII^e^, au XIII^e^, au XIV^e^, au XV^e^ et au XVI^e^ siècles, où les croisades d'abord, les luttes entre la France et l'Angleterre ensuite, les guerres d'Italie enfin, mirent tant de fois notre idiôme national en contact avec les langues étrangères.

« La naïveté est le caractère évident de notre langue à son » principe, disait M. Richardon : ne serait-il pas possible de » revenir à la vraie langue française? »

Ce charme de nos vieux écrivains, M. Suilliot, dans son *Étude sur Raoul Glaber* (2 avril 1852), le signalait, mais à un autre point de vue, sous le rapport de la fidélité historique. Le livre de Raoul Glaber, daté de 1047, offre, disait-il, un peu de tout : miroir de l'état des mœurs et de l'esprit d'alors, et aussi de l'esprit de l'écrivain; reflet évident du goût puéril et pédantesque

de son siècle, s'attaquant à tout, même au Saint-Siége, il représente bien, dans un langage sans retenue, les mœurs libres, dissolues même du XI^e siècle, où les querelles d'homme à homme, les intrigues galantes et sanglantes à la fois des palais et des châteaux, la frivolité et la férocité des seigneurs guerriers, forment un des tableaux les plus étranges que l'esprit puisse concevoir.

« Raoul Glaber, concluait M. Suilliot, n'est donc pas un » historien, c'est plutôt un annaliste, un journaliste des faits » de la veille et du jour, fort inexact souvent ; mais son livre » n'en est pas moins utile à consulter, autant que curieux. Bien » des choses obscures y font tache ; mais il y reste encore d'assez beaux rayons pour éclairer longtemps. »

L'Étude sur le XVI^e siècle et Louise de Savoie, de M. Baschet (6 juin 1851), est une sorte de tableau synoptique du mouvement intellectuel de cette époque, qui peut se résumer par deux grands faits : *Découverte du Nouveau-Monde ; Imprimerie.*

Aux yeux de M. Baschet, le XVI^e siècle n'est pas un siècle de renaissance, comme on l'a dit et répété, mais un siècle de transaction, durant lequel les connaissances humaines se développent et se fondent pour former un seul et même tout. La gloire de Louise de Savoie est d'avoir participé à cet élan général, de l'avoir excité et favorisé, surtout dans les lettres !

Une pensée de justice a dominé et dirigé M. de Flacourt dans la *Notice biographique et littéraire sur Voiture* (7 juillet 1848) : défendre Voiture contre les attaques qui ont été si souvent dirigées contre lui. Après avoir raconté la vie de Voiture qui, fils d'un marchand de vin d'Amiens, entra de bonne heure à la cour, dont il contracta promptement les habitudes et les pas-

sions, bonnes ou mauvaises, et qui employa une partie de son existence à parcourir l'Espagne et la France en touriste observateur, M. de Flacourt s'attachait à l'examen critique des écrits que nous a laissés Voiture, faisant de fréquentes citations de l'auteur pour appuyer son opinion. Au dénigrement systématique des adversaires de Voiture, il opposait un choix de vers fort remarquables, qui plaident éloquemment la cause d'une réputation compromise. Le mauvais goût du siècle expliquerait d'ailleurs, s'il ne les justifiait complètement, les écarts de Voiture ; et l'on doit remarquer que, malgré de nombreuses imperfections, on voit briller en lui l'enjouement de Gentil-Bernard uni à la coquetterie de Gresset.

Un sentiment analogue, bien qu'à quatre années d'intervalle, animait M. Vidal, dans son *Essai sur la poésie, à propos de la tragédie de Cléopâtre de Mme de Girardin* (14 janvier 1848), et M. Chantala, alors qu'il exposait *quelle devrait être de nos jours la mission du poète* (23 janvier 1852).

La poésie, disait M. Vidal, a toujours été mêlée à ce que l'homme a conçu et exprimé de plus délicat, de plus noble et de plus moral ; et l'influence des poètes a toujours été toute puissante, à condition qu'ils soient venus dans leur temps, et qu'ils aient compris leur mission. Moïse, David, Homère, Sophocle, Virgile, et les autres poètes du siècle d'Auguste ; Ossian, Shakespeare, Milton, Corneille, Racine, Molière, n'ont été et ne sont encore de grands poètes, que parce qu'ils ont répondu aux besoins et à l'esprit de leur époque. Jetant alors un rapide coup-d'œil sur notre théâtre actuel, et spécialement sur la tragédie de Cléopâtre, M. Vidal se demandait si tant de bruit fait autour de cette école *néo-classique* était bien justifié ; et si Mme de Girardin n'était pas, malgré la distinction de son esprit, tombée

dans les fautes si souvent reprochées au romantisme, qui n'a de respect ni pour la vérité historique, ni pour les vieilles règles d'unité d'action, de temps et de lieu...., ni même pour celles du style qui, séduisant au premier aspect, n'a qu'un éclat apparent, dont la solidité ne résiste ni à l'épreuve du temps ni à l'examen du lecteur attentif.

Le poète, disait de son côté M. Chantala, devrait s'adresser aux masses, et non pas seulement aux classes élevées, aux pauvres autant qu'aux riches, à la société toute entière en un mot ; en outre, le poète doit rester poète, et ne pas vouloir devenir homme politique *per fas et nefas;* le poète doit être religieux, et ne pas exciter continuellement et exclusivement la fiévreuse ardeur des intérêts matériels ; la morale doit être son but ; enfin, il doit cultiver la forme avec un soin particulier. C'est pour avoir oublié ou négligé ces conditions que, de nos jours, le poète est tombé dans le discrédit, entraînant avec lui la poésie.

Infatigable dans ses recherches, M. Dupré est incontestablement, celui des membres de la Société qui se présente avec le bagage littéraire le plus considérable et le plus varié. Huit Mémoires ont été par lui communiqués à ses collègues, dont l'attention, il le sait, ne lui fait jamais défaut.

1° *Observations critiques sur les premiers travaux du congrès scientifique tenu à Tours en* 1847 (10 décembre 1847).

Sous ce titre modeste, l'auteur a présenté à la Société une analyse complète et souvent accompagnée de critiques marquées au bon coin. M. Dupré avait pris note de tout et n'avait rien oublié ; la Société suivait avec lui les travaux du Congrès, avec la même facilité qu'un célèbre écrivain nous fait faire un charmant voyage autour de notre chambre.

2° *Parallèle entre Bossuet et Montesquieu* (19 mai 1848).

Plus que tout autre travail du même auteur, cette étude a laissé de vivants souvenirs dans la mémoire des collègues de M. Dupré. Bossuet et Montesquieu, disait-il, ont jeté l'un et l'autre les bases de la philosophie historique; mais comment ont-ils traité leur sujet? De quelle hauteur, sous quels aspects ont-ils, l'un et l'autre, envisagé les faits qu'ils racontent? Pour points de comparaison, il suffit de prendre le *Discours sur l'histoire universelle*, et *l'Histoire de la grandeur et de la décadence des Romains*. Chez Bossuet, concision; chez Montesquieu, abondance et prolixité. Bossuet a le don de vivifier, de personnifier le passé; Montesquieu cherche l'éclat et s'attache à la phrase. Bossuet expose et résume; Montesquieu dogmatise *à priori*: d'une part, sévère retenue; de l'autre, abondance presque superbe. En définitive, l'avantage reste à la simplicité et à la fermeté du trait, c'est-à-dire à la manière de Bossuet.

Les conquêtes des Romains, leur grandeur, la chute de leur domination, sont appréciés diversement par Bossuet et par Montesquieu, en raison même de la nature diverse de leurs talents: Montesquieu voit et saisit avant tous le revers de la médaille, dont Bossuet ne veut contempler que la face: le juriste froid et logique veut examiner et discuter les petits détails, que le grand précepteur du dauphin accepte et exalte comme partie du tout, sans cependant oublier jamais les devoirs de son saint caractère; Montesquieu semble parfois sur le point de devenir libelliste, alors que Bossuet reste toujours à la hauteur de l'historien. Montesquieu descend dans l'intérieur des faits; Bossuet plane sur les généralités, plutôt qu'il n'aborde les menus détails. Les vues de Montesquieu sont quelquefois un peu superficielles; Bossuet arrive à la conclusion par le raisonnement

seul, et presque sans le secours des événements ; ses conclusions cependant sont toujours logiques et rigoureuses. L'esprit, de mode au XVIII^e siècle, est, malgré tout, empreint dans Montesquieu ; le style figuré y domine trop souvent. Des croyances, des vues surnaturelles, dirigent la plume de Bossuet et colorent son style, quelquefois biblique, toujours profond et juste. Bossuet, en un mot, écrivait pour l'avenir autant que pour le présent. Le livre de Montesquieu n'était au contraire qu'une œuvre de polémique et qu'une sorte de production politique, sous forme d'études historiques ; à ce titre, il aura trouvé, de nos jours, plus d'un imitateur.

Quoi qu'il en soit, concluait M. Dupré, Bossuet et Montesquieu survivront aux luttes modernes, placés qu'ils sont l'un et l'autre au-dessus des petites passions du XIX^e siècle.

3° *Mémoire sur un manuscrit de Noël Mars, moine de Saint-Lomer* (2 mars 1849).

Divisé en quatre parties, le manuscrit de Noël Mars, qui n'offre aux bibliophiles rien de remarquable à l'extérieur, est consacré tout entier à l'histoire de saint Lomer et du monastère fondé à Blois sous son nom. Les miracles produits par le corps du saint religieux sont racontés avec soin par Noël Mars, qui n'oublie rien, et dont la patience de bénédictin éclate toute entière dans la biographie qu'il donne du saint patron, dans la chronologie des abbés du monastère, enfin dans l'énumération du trésor et du reliquaire de l'église. Quant à l'ouvrage, considéré sous le point de vue de la conception et de l'exécution, la forme est trop souvent sacrifiée au fond ; la diction est négligée et languit, toutes les fois que l'esprit de corps n'anime pas Noël Mars ; les tournures latines y sont trop abondantes. Il y a cependant quelques belles pages, entre autres, la description de

Blois, dans laquelle Noël Mars énumère avec complaisance les fontaines, aqueducs et monuments de la ville, donnant une large place à la description de la magnifique église de Saint-Lomer, aujourd'hui Saint-Nicolas. Cette monographie offre donc les qualités et les défauts de ce genre d'ouvrages. Soin exclusif du fond, oubli de la forme : tel est le système, en quelque sorte invariable, des compilateurs de cette époque, et surtout des Bénédictins. L'analyse de M. Dupré, accompagnée de nombreux extraits et de notes explicatives, a été publiée dans un des volumes des Mémoires de la *Société Archéologique de l'Orléanais*, laborieuse voisine, que nous comptons avec bonheur parmi nos plus intimes alliées.

4° *Notice sur la Bibliothèque de Blois* (14 février et 7 mars 1851), imprimée au cours de la même année.

5° *Étude sur les manuscrits et sur les plus anciennes éditions de cette bibliothèque* (27 février 1852).

Nous parlions tout à l'heure de la patience des Bénédictins, auxquels nous devons tant de recherches, impossibles à d'autres qu'à eux. Nous aurions le droit d'en dire autant de M. Dupré, à propos de ces deux Mémoires. Non content, en effet, de nous tracer l'histoire d'une collection si précieuse, dont l'origine vient de la confiscation de la bibliothèque de M. de Thémines, l'auteur parcourait successivement tous les rayons :

Théologie, partie riche et curieuse, sous le rapport historique et littéraire, ancien et moderne ;

Jurisprudence, rayons assez pauvres, mais qui montrent, avec un légitime orgueil, les ouvrages de Dupont et de Pardessus, deux gloires Blésoises ; — *Sciences et Arts*, section variée, comprenant quelques livres précieux, mais possédant, en général, plus de curiosités bibliographiques que de livres

usuels; — *Belles-Lettres,* collection nombreuse, provenant en grande partie, de la bibliothèque de M. de Thémines; — *Géographie, voyages et histoire,* section riche sous tous les rapports, mais où se remarque, disait M. Dupré, la supériorité des œuvres anciennes sur les travaux de nos jours. L'histoire moderne y tient néanmoins une honorable place, et, au premier rang, brillent les noms de MM. Pardessus, Thierry, de la Saussaye... nos célèbres et chers compatriotes. — Pour compléter son étude, M. Dupré a dressé un catalogue spécial, par ordre de dates, des manuscrits et des livres les plus anciens de la bibliothèque. Encore un travail de patience et de sagacité!

6° L'*Étude sur l'Utopie de Thomas Morus* (25 juillet 1851) est un travail d'un ordre tout différent; mais dans lequel M. Dupré a su déployer encore les qualités de son intelligence des recherches.

« Ce n'est pas d'aujourd'hui, dit-il au début, que les phi» losophes aventureux et les poètes philosophes ont laissé cou» rir leur imagination et leur plume que ne guidait plus leur » raison. » Et pour preuve, M. Dupré nous donnait l'analyse du livre de Thomas Morus; livre trop peu connu, car toutes les belles théories modernes sur l'égalité absolue des conditions, l'abolition de la famille et de la propriété, le communisme enfin, sont là, formulées hardiment, ou du moins en germe. *Tout serait bien en Utopie,* disait Thomas Morus; *tout sera bien en Icarie,* a-t-on répété de nos jours! Mais, en résumé, disait M. Dupré, ce livre si bizarre n'est-il pas tout simplement une vive et piquante satyre d'idées alors courantes? Thomas Morus, l'homme de gouvernement pratique, pouvait-il croire sérieusement à ces folies, qui n'ont de raison d'être que parce qu'elles mettent mieux en relief la sagesse des idées ordinaires et la régularité de notre organisation sociale?

7° *Étude sur l'Alexandréïde du trouvère Lambert li cors,* poète du XII^e siècle, né à Châteaudun (9 juillet 1852), et sur le *Parthonopeus de Blois,* roman en vers d'un auteur inconnu, épopée ou plutôt féerie, curieuse par la couleur locale des personnages et des récits empruntés à notre bon pays Blésois.

8° *Étude sur un manuscrit de Pierre de Blanchefort, touchant les États de Blois de* 1576 (14 janvier 1853).

Dans ces deux Mémoires, M. Dupré s'est retrouvé sur son véritable terrain. Ce sont bien deux analyses critiques, dans lesquelles l'écrivain s'attachait à faire connaître les livres dont il parle, sous le rapport littéraire et moral à la fois, non seulement par le résumé qu'il en faisait, mais aussi par les extraits textuels qu'il en donnait souvent. Il y avait là de précieux enseignements sur bien des points.

Que de réflexions ne fait-on pas, surtout à la lecture des manuscrits de Pierre de Blanchefort !

Les divisions qui remplissent le XVI^e siècle, à qui profitaient-elles, si ce n'est aux Calvinistes qui, cantonnés dans une partie de la France, suivaient avec intérêt les luttes ardentes des États généraux, et applaudissaient aux assauts multipliés que la Noblesse et le Tiers-État donnaient à la royauté ? N'est-ce pas l'histoire de tous les temps ? N'est-ce pas l'histoire de nos jours ?

Et quand M. Dupré montrait le roi cherchant à gagner du emps, n'était-ce pas encore l'histoire d'hier, qu'il écrivait à l'aide des curieuses pages du sire de Blanchefort ?

De pareils travaux sont plus que de simples comptes-rendus des ouvrages d'autrui ; ce sont de l'histoire et de la philosophie présentées sous un titre modeste. La Société ne s'y est pas trompée.

Le même cachet d'élévation de vues est empreint sur le travail de M. Cler : *de la Supériorité de la Bible, même au point de vue humain, et de la simple appréciation morale et littéraire* (17 décembre 1852). Sous forme d'examen littéraire, c'est une véritable étude philosophique qu'a faite l'auteur, toujours conséquent avec les hautes préoccupations de sa vie entière.

Il y a similitude, en général, disait M. Cler, entre les traditions originelles de tous les peuples et les traditions de la Bible, *ce livre des livres, ce livre par excellence.* Il y a analogie évidente dans le fond des idées. Mais quelle distance sépare les données païennes, même les plus pures, du principe immatériel de la Bible ! Ici, l'esprit, la moralité, la pensée divine constamment présente, dominant toutes choses, comme la clé de voûte invisible de l'édifice social ; là, le matérialisme, les sens, la pensée terrestre, modifiée sans doute par le sentiment d'un pouvoir supérieur, mais toujours matérielle et terrestre ; ici encore, le châtiment divin, quelque sévère qu'il soit, éclaire et nous montre le chemin qui mène au repentir, au pardon et au bonheur infini ; là, au contraire, la foudre vengeresse de Jupiter écrase pour toujours ; le châtiment est incessant, et ne laisse point de place au repentir ni à la grâce !

Arrivant aux personnalités de la mythologie et de la Bible, M. Cler mettait plus vivement en saillie ces similitudes et ces dissemblances : Hercule et Samson, Clytemnestre et Débora h, Idoménée et Jephté..... Les conjectures du paganisme et les récits de la Bible sur les songes et les inspirations divines, n'offrent pas moins de contrastes.

Ainsi en est-il encore des caractères distincts de l'hospitalité patriarchale ou païenne ; toujours supériorité de la Bible sur la Mythologie.

Si l'on pénètre plus avant, disait M. Cler, si l'on recherche le sentiment moral empreint dans chacune des deux religions, quelle n'est pas la supériorité de la Bible, lorsqu'elle parle admirablement de la pudeur, de l'amour conjugal ou maternel, du respect filial..... !

Et quelle supériorité dans les caractères des héros bibliques ! Élévation de la pensée, soumission de l'esprit, chaste ardeur des affections de famille, simplicité et austérité des mœurs, constance et fermeté dans la conduite de chaque jour ! Job est le type véritable de la Bible, résistant aux tentations du luxe, comme aux étreintes de la douleur et de la misère ! Mettez Diogène en face de Job : comparez et jugez ! Quest-ce que la fastueuse lanterne du cynique, sinon l'ostentation de l'amour-propre humain dans la quintessence la plus païenne ? Job est l'homme vivant de ses souffrances pour conquérir un bonheur éternel ; Diogène, l'homme de la terre et des temps présents, qui ne voit rien au-delà du tombeau.

Ainsi de Suzanne, ainsi de Lucrèce ; les deux noms en disent assez : c'est toujours l'avenir et le présent, le ciel et la terre, personnifiés pour ainsi dire.

Jérusalem ! Jérusalem ! ce dernier cri d'une nation qui s'éteint et se disperse, pour ne vivre plus que dans l'espérance d'un meilleur avenir ; Jérusalem ! ce seul cri résume toute l'idée, saisit l'esprit, et ne permet plus le doute ! La Bible s'impose forcément à nous : plus nous la lisons, plus nous l'approfondissons, et plus sa supériorité nous apparaît incontestable, par ses préceptes et ses exemples, ses lois et ses grands hommes, son style enfin, qui est resté un type, une image qu'il suffit d'évoquer pour concevoir l'idée de la grandeur et de l'élévation dans la pensée comme dans l'expression.

POÉSIE.

Plus heureuse que par le passé, la Société, à neuf fois différentes, a vu ses séances remplies par la lecture de gracieuses pièces de vers, dans lesquelles MM. Chambert, Gaudeau, Villers, Cler et Blau, venaient redire leurs rêveries, leurs souvenirs, leurs espérances; quelquefois les douleurs qui avaient traversé leur vie; souvent aussi ces grandes pensées qui s'échappent de l'âme pour remonter au Créateur de toutes choses.

Mais comment parler de ce que nous ne savons pas? Comment saisir et décomposer ces jets rapides qui échappent à l'analyse, comme la sensitive se dérobe au contact léger du doigt qui l'effleure?

Les vers sont enfants de la lyre;
Il faut les chanter, non les dire!

Bornons-nous donc à donner leurs titres; heureux qui pourra les entendre de la bouche même de leurs aimables auteurs!

L'Étoile! pensées du soir! deux charmantes pièces dans lesquelles M. Chambert, se dérobant à ses sévères occupations, redisait les pensées qu'inspirent les rêveries sous un beau ciel (22 février 1850).

Les Souvenirs! doux souvenirs, en effet; mélancolique appel que M. Gaudeau faisait à ses jeunes années, en évoquant des ombres chères à sa mémoire (31 mai 1850).

L'Opinion! ode consacrée par M. Gaudeau à chanter et maudire tour à tour cette capricieuse déesse aux pieds de laquelle nous sacrifions toujours, enfants trop dociles d'une marâtre qui ne rend jamais ce qu'on lui donne (28 juin 1850).

Le Mouton de la Présidente, joli conte de M. Villers, bijou tiré à propos d'un riche écrin poétique. L'auteur garde toujours pour ses amis un peu de cet esprit brillant et facile qu'il semble d'abord avoir donné tout entier (2 août 1850).

L'Imitation! course poétique, par laquelle M. Gaudeau nous montrait l'homme voulant toujours reproduire la nature, et, nouveau Phaëton, ne pouvant qu'imiter (13 décembre 1851).

La Popularité! sévère composition, où M. Cler, fidèle à ses idées, stigmatisait les faux biens après lesquels court l'homme; cause fatale de tant de misères et souvent de tant de crimes; puissance dédaigneuse et cruelle qui brise sans pitié sous les roues de son char ses poursuivants les plus empressés!

A M. Duban; à Mme...; à M. Valin; aux officiers de la garnison de Vendôme; quatre pièces trop courtes au gré des auditeurs, dans lesquelles M. Blau (4 juin 1852), laissant son cœur parler, redisait les délices de l'amitié, les rêveries du foyer, les espérances enfin de l'homme de cœur et d'honneur! Et toujours, autour de lui, M. Blau éveillera des échos sympathiques!

Blois! gracieux vers, par lesquels M. Blau (18 février 1853) aimait à chanter la ville natale, son beau fleuve, ses vertes collines, son vieux château royal, ses mœurs douces et polies.....

Enoch! chants du cygne, de M. Gaudeau, et que M. Cler avait bien voulu achever (6 février 1854), comme pour évoquer de la tombe et prolonger des accents regrettés!

BEAUX-ARTS.

Aimer les arts, sentir leur charme toujours nouveau, avoir

le loisir d'étudier les œuvres de nos grands maîtres, et reproduire les sensations que fait éprouver l'étude de ces belles créations de l'homme, est un de ces rares priviléges que le Ciel n'accorde qu'à quelques natures choisies. Et, alors même que nous avons en nous ce feu divin qui permet de voir, de sentir et d'apprécier, le temps nous manque souvent, emportés que nous sommes par les exigences matérielles de la vie, pour dire nos sensations et nos pensées artistiques.

La Société doit donc s'applaudir d'avoir pu, dans cinq séances, entendre de la bouche de MM. Richardon, Massé et de la Saussaye, la communication de quelques-unes de ces pensées qu'éveille l'étude de la peinture, de la sculpture ou de l'architecture.

Mais d'abord, disait M. Richardon, dans son Mémoire sur les *collections d'objets d'arts et sur l'utilité des catalogues* (26 juillet 1850), pourquoi négliger les Catalogues, dictionnaires vivants des produits de l'intelligence de l'homme dans dans ce qu'elle a de plus grand et de plus élevé? Comment ne comprendre pas que les Catalogues sont, pour ainsi dire, le fil d'Ariane indispensable dans cet immense labyrinthe de l'art? Si chaque collectionneur dressait lui-même le Catalogue de ses richesses, ne léguerait-il pas à ses arrière-neveux un monument curieux, un livre précieux à consulter pour l'histoire de l'art?

Les Romains furent d'infatigables collectionneurs, cela est incontestable.

Interrompues par les invasions et l'isolement forcé dans lequel les esprits d'élite vivaient au moyen-âge, les collections ne reprirent avec activité que sous Léon X ; et c'est surtout au XVIII[e] siècle qu'elles furent le plus en honneur.

De nos jours enfin, combien ne voit-on pas, chaque jour, mettre en vente de collections précieuses qui se dispersent partout au gré des hasards de la vie!

De quel intérêt ne seraient donc pas des Catalogues qui permettraient d'apprécier le mouvement de l'art en chaque siècle? Si l'histoire des faits est chose utile pour le gouvernement des peuples, n'en est-il pas de même des arts, cette partie indispensable de la vie d'une nation?

Joignant l'exemple au précepte, M. Richardon retraçait *l'histoire de la peinture sur verre* (16 janvier 1852) et *de la peinture sur émaux* (11 juin 1852).

L'origine du verre, disait-il, se perd dans la nuit des temps; on est réduit à des conjectures, à quelqu'époque que l'on remonte; mais il est bien certain que les Grecs et les Romains employaient le verre, l'émaillaient, le sculptaient..... L'histoire nous a laissé sur ce point des documents positifs.

S'attachant spécialement à la peinture sur verre, dont l'usage paraît avoir été général, en Occident comme en Orient, M. Richardon montrait cet art précieux commençant au IX^e^ siècle, époque où les artistes peignaient sur le verre des personnages et des sujets complets; éprouvant, au XI^e^ siècle, un temps d'arrêt, motivé par un décret de l'Église, de 1042, qui défend les peintures sur verre, pour ne pas, est-il dit, occasionner de distractions pendant les offices; vivant, sans éclat, durant tout le XIII^e^ siècle; reprenant une vie nouvelle et faisant de véritables progrès au cours des deux siècles suivants; atteignant au XVI^e^ son apogée, pour entrer bientôt dans une période de décadence, tellement rapide, que l'art du verrier s'éteint complètement au XVII^e^ siècle.

Quant à la peinture sur émaux, après avoir dit quelles

traces en ont été retrouvées en Égypte et en Italie, M. Richardon s'attachait à décrire les procédés de fabrication qui furent employés au XVI^e siècle, de 1530 à 1560, période bien courte, durant laquelle ce genre de peinture jeta tout son éclat, et qui nous a laissé les noms de Léonard Limosin et de l'immortel Bernard de Palissy, chercheur patient, convaincu de la possibilité des découvertes, et qui consacra sa fortune et sa vie au progrès d'un art qui devait lui survivre si peu de temps, pour s'éteindre, comme avait fait la peinture sur verre, dès les premières années du XVII^e siècle.

Déjà le même sujet avait, du reste, attiré l'attention de M. Massé qui, dans ses *Recherches sur l'art céramique et les faïences émaillées des XV^e et XVI^e siècles* (27 décembre 1850), s'était également attaché à faire l'historique de la peinture sur émaux, en Grèce et en Italie, et à décrire les procédés de fabrication employés dans ces deux pays. M. Massé constatait la supériorité de leurs produits, et l'abandon dans lequel cet art resta depuis, jusqu'au XV^e siècle. Le nom de Bernard de Palissy était venu tout naturellement se placer sous sa plume; et, en connaisseur exercé, M. Massé racontait les succès, les revers et l'emprisonnement de l'illustre émailleur. Ainsi se trouvait complétée l'histoire de cette intéressante branche de l'art.

Enfin, M. de la Saussaye, comme le maître qui donne à l'œuvre le dernier coup de pinceau, est venu, dans une séance dont le souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de ses collègues (10 août 1849), présenter la description de la partie du château de Blois, dite de François I^{er}, depuis les travaux de restauration commencés quelques années auparavant.

Richesse de la façade méridionale de François I^{er};

Sévérité plus marquée de la façade Nord;

Richesse et variété des sculptures et peintures des appartements royaux, etc.;

M. de la Saussaye décrivait tout de ce style qui lui appartient si bien, avec ce bonheur d'expressions qui est le propre des esprits complètement maîtres de leur sujet, et qui fait le désespoir des écrivains ordinaires.

Nous voudrions donner une analyse plus complète, et surtout plus exacte, du travail de M. de la Saussaye... Mais, hélas ! ici, plus que jamais, nous nous sentons forcé d'avouer notre faiblesse, et nous nous souvenons des sages conseils du poète : ***ne sutor ultrà crepidam.***

Que M. de la Saussaye nous permette donc de céder la parole à plus compétent que nous, et de rendre compte de son beau travail par quelques lignes empuntées à l'un des plus remarquables écrivains de nos jours : *similia similibus.*

« Avant de s'amouracher de Chambord, dit M. de Balzac, » dans ses Études sur Catherine de Médicis, François Ier voulut achever le château de Blois en y ajoutant deux autres » ailes; ainsi le carré eût été parfait; mais Chambord le détourna de Blois, où il ne fit qu'un corps-de-logis qui, de son » temps, et pour ses petits-enfants, devint tout le château. Ce » troisième château, bâti par François Ier, est beaucoup plus » vaste et plus orné que le Louvre, appelé de Henri II. Il est » ce que l'architecture dite de la Renaissance a élevé de plus » fantastique. Aussi, dans un temps où régnait une architecture jalouse et où de Moyen-Age on ne se souciait guère, dans » une époque où la littérature ne se mariait pas aussi étroitement que de nos jours avec l'art, La Fontaine a-t-il dit du » château de Blois, dans sa langue pleine de bonhomie : *ce qu'a » fait faire François Ier, à le regarder du dehors, me contente*

» *plus que tout le reste : il y a force petites galeries, petites*
» *fenêtres, petits balcons, petits ornements, sans régularité et*
» *sans ordre; cela fait quelque chose de grand qui me plaît*
» *assez.*

» . . . .

» Quoiqu'en dise La Fontaine, rien n'est plus grandiose que » la demeure du fastueux François Ier. Grâce à je ne sais » quelle brutale indifférence, à l'oubli peut-être, les apparte- » ments qu'y occupaient alors Catherine de Médicis et son fils » François II, nous offrent encore aujourd'hui leurs princi- » pales dispositions. Aussi, l'historien peut-il y revoir les tra- » giques scènes du drame de la réformation, dans lequel la » double lutte des Guise et des Bourbons contre les Valois » forme un des actes les plus compliqués et s'y dénoua.

» Le château de François Ier écrase entièrement la naïve » habitation de Louis XII par sa masse imposante. Du côté » des jardins d'en bas, c'est-à-dire de la place moderne dite » des Jésuites, le château présente une élévation presque » double de celle qu'il a du côté de la cour. Le rez-de-chaussée, » où se trouvaient les célèbres galeries menant aux jardins » extérieurs, forme du côté des jardins le second étage. Ainsi, » le premier où logeait alors la reine Catherine, est le troi- » sième; et les appartements royaux sont au quatrième au- » dessus des jardins du bas qui, dans ce temps, étaient sépa- » rés des fondations par de profondes douves. Le château, » déjà colossal dans la cour, paraît donc gigantesque, vu du » bas de la place comme le vit La Fontaine, qui avoue n'être » entré ni dans la cour ni dans les appartements... De la place » des Jésuites tout semble petit. Les balcons sur lesquels on » se promène, les galeries, d'une exécution merveilleuse, les

» fenêtres sculptées dont les embrasures sont aussi vastes que
» des boudoirs, et qui servaient alors de boudoirs, ressem-
» blent aux fantaisies peintes de nos opéras modernes quand
» les peintres y font des palais de fées. Mais, dans la cour,
» quoique les trois étages au-dessus du rez-de-chaussée soient
» encore aussi élevés que le pavillon de l'Horloge aux Tuile-
» ries, les délicatesses infinies de cette architecture se laissent
» voir complaisamment et ravissent les regards étonnés. Ce
» corps-de-logis, où tenaient la cour fastueuse de Catherine et
» celle de Marie Stuart, est partagé par une cour hexagone où
» tourne dans sa cage évidée un escalier en pierre, caprice
» mauresque exécuté par des géants, travaillé par des nains, et
» qui donne à cette façade l'air d'un rêve. Les tribunes de
» l'escalier forment une spirale, à compartiments carrés, qui
» s'attache aux cinq pans de cette tour, et dessine, de distance
» en distance, des encorbellements transversaux brodés de
» sculptures arabesques au-dehors et au-dedans. On ne peut
» comparer cette création étourdissante de détails ingénieux et
» fins, pleine de merveilles qui donnent la parole à ces pier-
» res, qu'aux sculptures abondantes et profondément fouillées
» des ivoires de Chine ou de Dieppe. Enfin, la pierre y res-
» semble à une guipûre; les fleurs, les figures d'hommes ou
» d'animaux descendent le long des nervures, se multiplient
» de marche en marche, et couronnent cette tour par une clef
» de voûte où les ciseaux de l'art du XVI^e^ siècle ont lutté avec
» les naïfs tailleurs d'images qui, cinquante ans auparavant,
» avaient sculpté les clefs de voûte des deux escaliers du châ-
» teau de Louis XII. Quelqu'ébloui que l'on soit en voyant
» ces formes renaissant avec une infatigable prolixité, l'on
» s'aperçoit que l'argent a manqué tout aussi bien à François I^er^

» pour Blois, qu'à Louis XIV pour Versailles. Plus d'une figu-
» rine montre sa jolie tête fine, qui sort d'un bloc à peine dé-
» grossi. Plus d'une rosace fantasque est seulement indiquée
» par quelques coups de ciseau dans la pierre abandonnée et
» où l'humidité fait fleurir ses moisissures verdâtres. Sur la
» façade, à côté des dentelles d'une fenêtre, la fenêtre voisine
» offre ses masses de pierre déchiquetées par le temps qui l'a
» sculptée à sa manière.

» ....

» Vous n'eussiez pas autrement voulu la demeure du prince
» qui régnait sur le Paris du XVI^e^ siècle. La richesse des vê-
» tements seigneuriaux, le luxe des toilettes de femmes, de-
» vaient admirablement s'harmonier à la toilette de ces pierres
» si curieusement travaillées. D'étage en étage, en montant
» l'escalier de son château de Blois, le roi de France découvrait
» une plus grande étendue de cette belle Loire qui lui apportait
» là des nouvelles de tout le royaume qu'elle partageait en deux
» moitiés *affrontées* et quasi-rivales.

» ....

» Quatre Valois et Catherine de Médicis prodiguèrent leurs
» richesses dans le château de François I^er^ à Blois ; mais, qui
» ne devinerait combien la couronne y fut prodigue, en ad-
» mirant les puissantes murailles de refend, épine dorsale de
» ce château, où sont menagés et de profondes alcôves, et des
» escaliers secrets, et des cabinets qui enferment des salles
» aussi vastes que la salle du conseil, celle des gardes et des
» chambres royales, où, de nos jours, se loge à l'aise une com-
» pagnie d'infanterie. Quand même le visiteur ne comprendrait
» pas tout d'abord que les merveilles du dedans correspon-
» daient à celles du dehors, les vestiges du cabinet de Cathe-

» rine de Médicis attesteraient suffisamment les elégances de
» l'art qui a peuplé ces appartements de figurations animées,
» où les salamandres étincelaient dans les fleurs, où la palette
» du XVI^e siècle décorait de ses plus brillantes peintures les
» plus sombres dégagements. Dans ce cabinet, l'observateur
» peut encore retrouver de nos jours les traces de ce goût de
» dorure que Catherine apporta d'Italie, car les princesses de
» sa maison aimaient à plaquer dans les châteaux de France
» l'or gagné dans le commerce par leurs ancêtres, et signaient
» leurs richesses sur les murs des salles royales.

» ....

» Par un hasard inexplicable, quand on songe à l'état de
» dégradation dans lequel la couronne laisse ce château, les
» admirables boiseries du cabinet de Catherine existent encore;
» et, dans ces boiseries finement sculptées, les curieux peu-
» vent encore, de nos jours, voir les traces de la splendeur
» italienne........ Cette boiserie était alors composée d'en-
» viron 180 petits panneaux oblongs, dont une centaine subsis-
» tent encore, et qui tous offrent aux regards des arabesques
» de dessins différents, évidemment suggérés par les plus char-
» mantes arabesques de l'Italie. Le bois est du chêne vert.
» Le rouge qu'on retrouve sous la couche de chaux mise à
» propos du choléra (précaution iuutile), indique assez que le
» fond des panneaux a été doré. Les endroits où l'encaustique
» manque font supposer que certaines portions du dessin se
» détachaient de la dorure en couleur ou bleue, ou rouge, ou
» verte. »

Tel est le sujet d'étude qu'avait choisi M. de la Saussaye, et nous n'avons pas besoin de dire de quel intérêt était pour la Société la lecture de son Mémoire. Sous la plume du savant

archéologue, décrivant successivement les sculptures des façades, les riches peintures des cheminées et des portes, les appartements royaux, presque entièrement renouvelés, et auxquels l'éminent architecte, M. Duban, a si bien restitué leur cachet historique d'élégance et de richesse, la salle des gardes, au style sévère, relevé par les délicates et riches peintures des plafonds....... le château de François Ier semblait reprendre la vie brillante et animée qui appartient si bien à cette merveilleuse création.

Heureux les esprits qui, comme M. de la Saussaye, peuvent être en communication continuelle avec les chefs-d'œuvre de l'intelligence et de l'art, et en comprendre ainsi les puissantes beautés !

Ici se termine l'analyse des divers Mémoires communiqués à la Société, pendant les sept dernières années de son existence. Nous n'avons cependant pas tout-à-fait achevé notre tâche. En dehors de ces lectures, la Société a eu, à plusieurs reprises, ainsi que nous l'avons dit au début, à s'occuper de questions qui lui étaient soumises, soit par le gouvernement, soit par l'administration locale, soit par d'autres sociétés savantes ; elle a eu à prendre diverses délibérations sur chacun de ces sujets ; enfin, il lui a été donné de pouvoir examiner quelques points des sciences naturelles, et d'entretenir, à ce sujet, de précieuses relations avec le premier corps savant de France. Il nous reste donc à passer en revue ces divers points, et à dire quels encouragements nous avons reçus du gouvernement. Ainsi se trouvera complété, autant que nos forces nous l'auront permis, l'historique de la Compagnie.

L'administration municipale s'étant occupée, en 1850, de deux projets relatifs, l'un à la formation, dans les salles du

château de Blois, d'un musée départemental; l'autre, à l'érection d'une statue en l'honneur de Denis-Papin, notre illustre compatriote, la Société fut consultée, et par deux délibérations successives (1er mars et 8 mars 1850), s'empressa de s'associer à ces patriotiques projets, en désignant MM. du Plessis, de la Saussaye, Chambert, Naudin, de la Morandière, et nous-même, comme délégués.

Quelques mois plus tard, la Société fut saisie par M. de Buzonnière, un de ses membres correspondants, dont le concours lui est le plus précieux, de l'examen de diverses questions relatives à la formation d'un *congrès régional du Centre.* Plusieurs séances (3 mai 1850 et 21 février 1851), furent consacrées à l'étude et à la discussion de ce projet si important qui, s'il parvenait à passer dans nos mœurs scientifiques, pourrait être d'un puissant secours pour la diffusion des lumières et pour l'examen de certaines questions générales d'histoire, de philosophie, de littérature, d'industrie, d'agriculture enfin; car elles ne sont jamais mieux comprises que par suite de ces joûtes d'esprit, du sein desquelles sort la lumière, comme l'étincelle jaillit du choc de certains corps.

Quelques semaines plus tard (4 avril 1851), avertie que le Congrès scientifique général de France se tiendrait à Orléans, la Société arrêtait le programme des questions qu'elle poserait, et dont la solution serait soutenue par plusieurs de ses membres.

Trois mois s'écoulaient: un fait géologique et d'histoire naturelle des plus curieux se révélait par un de ces hasards qui se rencontrent dans l'histoire des découvertes humaines: un crapaud, de l'espèce du *bufo viridis,* ou *variabilis,* était trouvé dans un silex fort dur, par des ouvriers creusant un puits

auprès de l'embarcadère du chemin de fer de Blois. La Société fut aussitôt avertie. A la suite d'une assez longue discussion (11 juillet 1851), une commission, composée de MM. du Plessis, Gaudeau, Naudin, Richardon, Villers, et de nous-même, était choisie à l'effet de prendre tous les renseignements et de faire son rapport, lequel était soumis à la Société dans la séance du 18 juillet; et nous avions la satisfaction de voir ses conclusions adoptées par l'Académie des Sciences, le 4 août suivant, sur le rapport de M. Duméril.

Un an plus tard, à l'occasion du phénomène apparent des tables tournantes, la Société (6 mai 1853) discutait les faits jusqu'alors connus de l'influence des agents électriques sur l'organisme de l'homme, et de l'action, plus ou moins sensible, de la volonté de l'homme lui-même sur les corps extérieurs inertes. A la suite de cette discussion, M. Villers faisait les expériences dont il a soumis le résultat à la Société, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Deux mois après, *l'Institut des Provinces* annonçait qu'il viendrait tenir séance dans une des salles du château de Blois. La Société s'empressait alors de décider (22 juillet 1853) qu'elle se rendrait en corps à cette réunion, qui lui fournissait une nouvelle occasion de témoigner son intérêt pour les réunions de ce genre.

Enfin, le 15 mars 1854, la Société était consultée par M. le préfet de Loir-et-Cher sur le mode de formation des comités relatifs à l'Exposition universelle de 1855. Par des motifs puisés dans la nature même de son organisation et de ses travaux habituels, la Société n'a pas cru pouvoir répondre complètement à cette marque de haute confiance.

Rappelons également qu'à deux fois différentes, en 1852,

lors du passage à Blois de S. A. I. le prince Louis-Napoléon Bonaparte (22 octobre), et quelques semaines plus tard (4 décembre 1852), lors de la proclamation de l'Empire, la Société était convoquée officiellement; l'administration supérieure continuait ainsi de lui donner de nouvelles preuves d'une estime et d'une bienveillance qui ne lui ont jamais fait défaut depuis sa fondation.

Exegi monumentum, a dit, en proposant son plan de travail, M. de la Saussaye qui avait le droit de parler ainsi. Puissions-nous seulement avoir réussi à faire comprendre quelle a été, pendant sept années, l'existence de la Société; et combien intéressants, dans leur variété, ont été les travaux de nos collègues! Une pierre serait ainsi ajoutée au monument des connaissances humaines, et notre ambition serait satisfaite.

Que le lecteur du moins soit indulgent, et ne fasse pas retomber sur la Compagnie elle-même une responsabilité qui doit, dans tous les cas, peser sur la personne du Secrétaire.

MÉMOIRES

NOTICE

SUR LA PARTIE ANCIENNE

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LOIR-ET-CHER

par M. A. Dupré.

Pour apprécier à sa juste valeur ce dépôt de pièces, il ne faut pas trop se préoccuper des souvenirs brillants et grandioses que la célébrité du vieux Blois réveille tout d'abord ; la réalité ne répondrait qu'imparfaitement aux flatteuses espérances dont l'imagination des antiquaires pourrait se bercer. Les menus détails de l'histoire locale composent en effet le fonds principal de ces archives, renfermées dans le cercle modeste des institutions féodales, religieuses et hospitalières du pays Blésois.

Cette collection n'est d'ailleurs qu'un reste des anciennes archives de nos établissements ecclésiastiques ou charitables, de nos administrations civiles antérieures à la révolution, et de quelques familles nobles de notre province. Nous disons *un reste;* car beaucoup de documents périrent à l'époque où ces établissements ont été détruits, où ces administrations firent place aux rouages d'une nouvelle organisation, où ces familles enfin ont subi la proscription et l'exil. Les plus âgés d'entre nos concitoyens se rappellent avoir été témoins des auto-da-fé de titres ecclésiastiques, administratifs ou féodaux, brûlés sur les places publiques de Blois, *pour anéantir,* comme on disait alors, les *monuments de la superstition et de l'esclavage.*

On choisissait, de préférence, les registres en papier, pour alimenter le feu de ces bûchers soi-disant *patriotiques;* les parchemins, plus lents à brûler, échappèrent mieux à la destruction. Aussi nous est-il demeuré peu de *cartulaires,* quoique en général chaque maison religieuse eût le sien; et c'est pourquoi encore on voit des registres, maintenant isolés, qui dépendaient jadis de séries volumineuses, comme l'indiquent leurs numéros d'ordre.

Après les orages révolutionnaires, on s'occupa de débrouiller cet amas de pièces incohérentes et

décousues, qui avaient d'abord été entassées pêle-mêle. On en composa des dossiers et des liasses. Ce premier travail, exécuté un peu à la hâte, forme encore la base du classement actuel.

En 1845, un élève de l'école des chartes fut chargé du dépouillement et de l'analyse des plus anciennes pièces. Son travail inachevé s'arrête au XVe siècle; encore a-t-il négligé beaucoup de documents antérieurs à cette époque. D'ailleurs, malgré son habileté de paléographe, il ne connaissait pas assez la topographie et l'histoire du pays, pour interpréter exactement les anciennes dénominations géographiques, exprimées en latin, et pour comprendre une foule de minutieux détails insérés dans les actes du moyen-âge. Les erreurs qu'il a commises étaient inévitables de la part d'un homme étranger à la localité.

Je viens de parler de l'*ancienne topographie du Blésois*. Ce serait là un des objets d'étude que l'on pourrait se proposer avec le plus de fruit, dans l'exploration de nos archives départementales. Relever sur chaque pièce les noms latins des paroisses, voire même des simples hameaux, des terres féodales et des bénéfices ecclésiastiques; marquer les transformations que ces noms subirent jusqu'à leur état actuel, et de tout cela composer un dictionnaire dans

lequel, à côté de chaque dénomination, on indiquerait la date précise du titre d'où elle provient, serait assurément un travail neuf et digne d'intérêt. L'archéologue, et même le praticien, puiseraient dans cette géographie de l'ancien Blésois des renseignements non moins utiles aux affaires qu'à la science. Je me bornerai à citer divers exemples de ces observations recueillies sur des pièces authentiques.

En l'année 1194, Louis, comte de Blois, fonde au village actuel de Pontijou une chapelle dédiée à la sainte Vierge, *capellam Pontiiolii*, ou de *Ponte Igeoli*. La paroisse où fut élevé ce sanctuaire s'appelait alors *Madiva*, d'où l'on a fait *Mava*, *Mavæ*, et enfin *Maves*. Des titres fort anciens mentionnent aussi le hameau de Villetard, situé sur le même territoire, qu'embellit aujourd'hui le château de M. Turpin, augmenté depuis quelques années d'une élégante chapelle. Voici trois variantes de la désignation latine de ce village, empruntées à des documents et à des siècles différents : au XII^{e}, on trouve *villa Etardi* (ce dernier mot paraît être un nom d'homme) ; au XIII^{e}, *Villatartum*, en un seul mot ; au XIV^{e}, *Villetardum*.

Cette contrée de la Beauce était en grande partie possédée par la riche abbaye de Marmoutier-lès-Tours. Entre autres dépendances de ce monastère, on y rencontrait le prieuré de *Villeberfol* (paroisse

de Conan). En parcourant les chartes assez nombreuses qui le concernent, du XI^{e} au XIV^{e} siècle, j'ai noté les variations suivantes : *villa Berfondi, villa Berfodii, villa Belfodii, villa Belfolii, villeberfo.* Ce seul aperçu donnera une idée des recherches minutieuses qu'exigerait un travail onomastique sur les localités rurales du pays Blésois.

La science si hasardée de l'étymologie puiserait à cette même source la rectification de maintes erreurs populaires : ainsi, on verrait qu'au XI^{e} siècle, *Orchèse* se nommait *Orci casa,* c'est-à-dire le village de la Fontaine ou du Bassin [1]. Cette explication toute naturelle dispenserait, je crois, de recourir aux hypothèses du *grenier de César* (*horreum Cæsaris*) [2] ou de la *chaise d'or* (*auri casa*) [3].

En glanant à travers cette moisson de parchemins, qui m'a beaucoup servi pour composer, en collaboration avec M. Bergevin, une nouvelle Histoire de Blois [4], j'ai eu l'occasion de noter les particularités suivantes sur la forme extérieure des titres.

Parmi tant de pièces, de contextures si variées,

[1] V. le Glossaire de Ducange au mot *Orcium*.

[2] Bernier, Histoire de Blois, p. 202.

[3] *Casa* n'a jamais voulu dire chaise ; cela seul prouve le peu de fondement d'une étymologie aussi fabuleuse.

[4] 2 vol. in-8°, 1846 et 1847.

j'ai remarqué : 1° des actes rédigés sous le simple scel des parties, sans aucune intervention d'officier public ; 2° des actes passés devant l'officialité de Blois et revêtus du sceau de cette juridiction ecclésiastique, investie alors du pouvoir d'authentiquer toutes sortes de contrats ; 3° des actes, et surtout des *vidimus* (expéditions), passés devant le bailli de Blois qui, jusqu'au XV[e] siècle, remplit également les fonctions notariales. Ces actes sont signés au repli par un *clerc* du bailli, et scellés du sceau du bailliage, portant les armes de nos comtes des maisons de Châtillon ou d'Orléans ; 4° enfin, des actes notariés, dont le style barbare s'est en partie conservé dans les rédactions authentiques et dans le langage des affaires.

Les *clercs du scel*, ou *clercs aux contrats*, ne furent d'abord que les simples commis et les secrétaires de nos baillis ; mais, au commencement du XV[e] siècle, leur ministère de *juridiction* dite *volontaire*, fut séparé de la *juridiction contentieuse* ; alors seulement ils acquirent les attributions et le titre de notaires ; leur nom prit place en tête des actes, et celui du bailli ne servit plus que d'intitulé à la formule exécutoire.

La sigillographie trouvera peu de richesses dans nos archives. Bien des sceaux n'ont laissé d'autres

vestiges de leur existence que des attaches en parchemin, ou des lacs de soie rouge et verte. Ceux qui n'ont pas complètement disparu, sont, en général, frustes et à peine reconnaissables.

Les comtes de Blois de la maison de Châtillon [1] usaient de deux empreintes : d'un grand sceau où était représentée l'image d'un guerrier à cheval (emblème accoutumé de la puissance seigneuriale), et d'un petit contre-scel qui portait simplement leurs armes.

Les sceaux de la maison d'Orléans sont en cire rouge (couleur réservée au roi et aux princes du sang) ; leurs trois fleurs-de-lys, surmontées du lambel, affectent une forme élancée, et ressemblent à celles qui décorent les monuments de l'époque. Outre le sceau simplement fleurdelysé, appliqué aux actes judiciaires ou notariés et aux écrits de peu d'importance, nos comtes de cette famille avaient un sceau équestre pour les lettres-patentes et pour les pièces d'un intérêt majeur.

Vers la fin du XVI[e] siècle, l'usage des sceaux pendants cessa pour les actes notariés, et fit place à des empreintes plaquées.

Après ces indications préliminaires, je vais par-

[1] Ils possédèrent ce comté de 1225 à 1397.

courir rapidement les casiers poudreux et inexplorés dont se compose *la partie ancienne* des archives, la seule dont j'ai l'intention de m'occuper ici.

Pour me conformer à l'ordre légal du classement, je commencerai par les archives civiles. Cette partie assez pauvre n'offre que des débris incomplets.

Dans la section judiciaire, on a conservé un registre mémorial de la chambre des comptes de Blois, contenant la transcription des lettres-patentes, des lettres de cachet et des arrêts du conseil, qui furent enregistrés à cette cour, de 1700 à 1708. Ce volume isolé faisait sans doute partie d'une collection de mémoriaux, semblables à ceux qu'il était d'usage de tenir dans les greffes des cours souveraines [1].

Les plumitifs des justices seigneuriales de la Ferté-Imbault et de la Ferté-Hubert, appartiennent à la même section. Il existe un bien plus grand nombre de minutes du même genre aux archives

[1] La Chambre des Comptes de Blois ayant été supprimée en 1774, ses attributions furent réunies à celle de Paris. Ses archives subirent alors un déplacement, suivi de nouvelles vicissitudes depuis la Révolution. Les pièces de la collection Joursanvault, achetées en 1837 pour la bibliothèque de Blois, provenaient de ce dépôt malheureusement dispersé. On conserve aux archives de l'Empire un lot de registres qui paraissent avoir la même origine : ce serait une mine à explorer pour l'histoire du pays Blésois.

du greffe civil. Les liasses de cet autre dépôt n'ont pas encore été dépouillées, ni même sérieusement classées, quoiqu'elles présentent à l'œil une apparence d'ordre extérieur.

Les liasses d'administration civile et financière renferment des états de répartition de la taille et des autres impôts directs sur la ville et sur l'élection de Blois. Puis vient une série de documents relatifs aux opérations des assemblées provinciales et départementales, que l'esprit novateur du ministre Necker créa en 1788, et qui eurent à peine le temps de s'installer avant la Révolution. Différentes pièces concernent aussi les travaux des ponts et chaussées et des levées de la Loire, exécutés au cours du siècle dernier.

L'instruction publique n'est représentée que par les titres de propriété de l'ancien collége de Blois, tenu par les Jésuites jusqu'en 1762. On y cherche vainement des indications sur le régime intérieur et sur le système d'enseignement de cette célèbre et habile compagnie.

La féodalité nous produit les inventaires des titres de plusieurs seigneuries importantes du Vendômois, notamment de la *Roche-Turpin*, 4 vol. in-f°; de *Fains* et de *Saint-Rimay*, 4 vol. in-f°; de la *Flotte*, des *Essarts*, etc. Ces volumes, et d'autres de la

même catégorie, sont écrits avec soin, et parfaitement reliés.

Les terriers des seigneuries de *Villejoint* près Blois, de *Sours* et d'*Arville* en Vendômois, concernent l'Ordre de Malte, auquel ces domaines appartenaient à titre de *commanderies*. Arrivent ensuite les liasses ou registres de Menars-le-Château, de Briou, d'Oucques, de Viévy-le-Rayé, du Gué-Péan, de Clénor, de Cormeré, de Mondoubleau, de Mennetou-sur-Cher, de la Ferté-Saint-Aignan, etc. Cette dernière seigneurie a conservé son terrier du XVI^e^ siècle. La plupart des documents ci-inclus traitent des dépendances foncières, des droits féodaux, des revenus et de la gestion de ces propriétés.

Plusieurs notariats, supprimés en 1789, ont déposé ici le résidu de leurs minutes. Celui de Mesland ne compte pas moins de neuf liasses, dans lesquelles se trouvent des actes remontant au XVI^e^ siècle.

Presque tous les vieux titres de la commune de Blois ont disparu, soit pendant la première Révolution, soit à la suite des événements de 1830, lorsqu'un nouveau maire, mal inspiré, vendit précipitamment et sans consulter personne, un amas de parchemins et de papiers depuis longtemps oubliés dans les combles de l'hôtel-de-ville.

Le dépôt de la préfecture ne renferme, en ce qui

touche le patrimoine de l'ancienne municipalité blésoise, que deux liasses insignifiantes : ce sont des titres de bien-fonds aliénés et de rentes éteintes. Deux liasses, plus curieuses, concernent les statuts, les priviléges et les interminables procès des jurandes et maîtrises, dont les monopoles écrasaient le commerce et l'industrie.

Les hospices de Blois, de Vendôme et de Romorantin ont sauvé en tout six liasses, qui ne sont pas sans intérêt pour l'historique de ces établissements charitables.

Parmi les curiosités des archives civiles, nous citerons l'original, daté de l'an 902, de la vente d'un terrain situé dans l'enceinte du vieux château de Blois, et une charte d'affranchissement, du XIIe siècle, où se trouve une clause singulière, qui permet à l'affranchi d'aller et venir où il voudra *dans les quatre parties du monde*, c'est-à-dire aux quatre points cardinaux ; cette manière de parler ne pouvant offrir une autre signification, antérieurement à la découverte de l'Amérique [1].

[1] Aujourd'hui encore, la liturgie romaine conserve dans certaines parties de son office cette locution du moyen-âge : ainsi, les rubriques du missel pour le *Samedi-Saint* disent textuellement qu'à la procession qui se fait aux fonts baptismaux, le prêtre officiant jette de l'eau bénite *ad quatuor partes mundi*.

J'arrive aux archives ecclésiastiques, dont le volume répond à la masse énorme de biens que le clergé possédait jadis dans nos contrées. Ce patrimoine, aujourd'hui dispersé, nous offre environ 100 registres et 460 liasses, sans compter tout ce qui a été détruit.

Dans cette masse, figure une multitude de pièces judiciaires, la plupart dénuées d'intérêt. Les gens de loi exploitèrent toujours les biens d'église, avec d'autant plus de facilité, que les possesseurs titulaires de ces domaines s'occupaient fort peu de la gestion du temporel, laissant carte blanche à leurs fermiers ou régisseurs, qui ne se faisaient pas faute de plaider envers et contre tous.

La section du *clergé séculier* s'ouvre par l'évêché de Blois ; l'origine récente de ce siége, érigé en 1698, ne comporte que deux liasses et un registre.

Le chapitre de la cathédrale Saint-Louis offre une plus grande somme de documents, parce qu'il fut formé de la réunion des deux anciennes collégiales de *Saint-Sauveur* et de *Saint-Jacques*.

Le séminaire date seulement du siècle dernier : ses pièces fournissent quelques renseignements historiques sur les prieurés de Saint-Jean-en-Grève, et de Boulogne près Chambord, dont les dépendances servirent en partie à doter cet établissement diocésain.

Les liasses des chapitres de Saint-Aignan en Berri, de Saint-Georges au château de Vendôme, de Romorantin, de la Ferté-Avrain, de la Ferté-Imbault, etc., témoignent de la généreuse piété des seigneurs qui avaient fondé auprès de leurs nobles manoirs ces communautés vouées à la méditation, à la prière, et au chant solennel des heures canoniales.

Les titres des cures et des fabriques composent une collection très variée. Les libéralités religieuses s'y reproduisent sous toutes les formes possibles. Les préambules des actes, et surtout les motifs avoués des dispositions testamentaires, accusent les louables pensées de chaque bienfaiteur. De cet amas de pièces peuvent sortir quelques heureuses découvertes : par exemple, nous y avons retrouvé la mention de certaines chapelles rurales, dédiées à la sainte Vierge, qui n'existent plus depuis longtemps, ou qui sont devenues des églises paroissiales. La dévotion de nos pères se manifeste également, d'une manière sensible, dans les titres nombreux de confréries édifiantes, dont la générosité des fidèles avait seule créé le patrimoine.

Du reste, il ne faut pas trop s'arrêter aux intitulés de ces liasses; car, indépendamment de leur fonds ecclésiastique, elles recèlent parfois des docu-

ments relatifs à la féodalité, à l'administration financière et à d'autres matières civiles. On y rencontre aussi, çà et là, divers dossiers de procédures compliquées entre les anciens seigneurs et les communautés d'habitants : les objets de ces contestations locales peuvent encore, au besoin, intéresser les communes ou les fabriques qui auraient des droits analogues à revendiquer.

Les comptes annuels rendus par les marguilliers nous renseignent sur l'ancien mobilier des églises et sur les dépenses du culte, à des époques où l'élément religieux tenait une si grande place dans la vie et dans les habitudes de tous.

On vient de retrouver et de réunir à cette section neuf volumes d'inventaires des titres de la fabrique de Saint-Martin à Vendôme. Bientôt il ne restera plus d'autre souvenir de cette ancienne paroisse, dont l'église, monument précieux de l'architecture de XV^e^ siècle, paraît menacée d'une destruction prochaine.

Plusieurs riches abbayes possédèrent des prieurés dans les paroisses du Blésois, de la Sologne et du Vendômois : tel fut celui de Mesland, qui appartenait aux Bénédictins de Marmoutier-lès-Tours ; un terrier original du XV^e^ siècle, écrit avec soin sur parchemin, nous fait connaître *in extenso* le détail

de ses dépendances foncières et féodales. D'autres prieurés comptent également un nombre assez considérable de pièces.

Toute cette partie serait à déchiffrer, pour l'histoire des paroisses rurales, qui n'a jamais été entreprise, et qui cependant mériterait de fixer l'attention des travailleurs. Ce serait une lacune à remplir dans la *Gallia Christiana*, dont le cadre restreint n'embrasse que les évêchés et les principales abbayes.

Les titres des fabriques des six anciennes paroisses de Blois (5 registres et 19 liasses), éclairent la topographie de notre cité, aux siècles passés; car ces *marelles* possédaient en ville divers ilots de maisons, ou des rentes foncières hypothéquées sur des propriétés bâties, dont les désignations par tenants et aboutissants révèlent à la curiosité de l'archéologue certains détails ignorés sur l'aspect primitif des différents quartiers du vieux Blois. La même observation s'appliquera au contingent paléographique des autres établissements religieux. On pourrait, en étudiant leurs actes d'inféodations, d'accensements, de ventes, de baux, etc., reconstituer par la pensée la physionomie ancienne de nos rues étroites et montueuses.

Les confiscations exercées à Blois sur plusieurs

familles calvinistes, qui émigrèrent après la révocation de l'édit de Nantes, font le sujet d'une liasse douloureuse à parcourir. Un petit registre d'abjurations, de la même époque, porte des noms honorables, connus encore aujourd'hui dans le pays.

Les archives du *clergé régulier* sont volumineuses. Chaque communauté monastique d'hommes ou de femmes contribue à cette masse de documents spéciaux.

L'abbaye des Bénédictins de Saint-Laumer de Blois nous a paru être la mieux partagée. Son cartulaire, renouvelé peu d'années avant la Révolution qui devait confisquer tous ses biens, forme quatre gros volumes in-f°, soigneusement copiés. L'histoire manuscrite du même monastère, conservée à la bibliothèque de la ville, nous apprend que le chartrier, avec ses titres originaux, fut brûlé en 1568 par les Huguenots [1].

Pour faire suite à cette histoire, qui s'arrête à l'année 1646, Messieurs de Saint-Laumer tenaient des *registres de choses mémorables*. Malheureusement il n'en reste qu'un seul; les autres sont per-

[1] Voir l'analyse de ce manuscrit, que j'ai publiée, avec des extraits textuels, dans les mémoires de la *Société archéologique de l'Orléanais*, année 1853.

dus. Ce registre unique est en partie consacré au récit prolixe des contestations qui eurent lieu pour l'établissement du nouvel évêché et de la cathédrale. Louis XIV eut d'abord la pensée de destiner à cet usage les bâtiments conventuels et l'église abbatiale de Saint-Laumer (aujourd'hui Saint-Nicolas); mais ce projet, dont l'accomplissement eût entraîné le déplacement et peut-être la suppression du monastère, provoqua une vive opposition de la part des religieux : ils s'en prirent au Père La Chaise, confesseur du roi, et aux Jésuites, qu'ils n'aimaient guère : leur animosité contre une société rivale de leur institut se trahit par de virulentes sorties; j'ai déjà publié quelques fragments de cette relation pleine d'aigreur [1].

Nous recommanderons aux liturgistes, si toutefois ils peuvent le déchiffrer, un petit cérémonial ou rituel de la même abbaye, manuscrit du XIV^{e} siècle, très difficile à lire; plusieurs feuillets manquent au commencement et à la fin. Les sommiers de comptabilité, et particulièrement ceux des *offices claustraux*, contiennent quelques révélations sur le régime intérieur des Bénédictins de Blois.

Pont-Levoy, abbaye du même ordre, nous vient

[1] *Histoire de Blois*, tome II, p. 444.

exhiber 7 registres et 15 liasses; la première renferme des pièces fort anciennes, telles que la charte de fondation, du XI[e] siècle; peu d'établissements blésois ont conservé des originaux de cette date. On regrette toutefois de ne pas rencontrer, parmi ces documents, plus de notions spéciales par rapport à l'illustre école qui survit, sans dégénérer, au pieux institut des enfants de Saint-Benoit.

La Trinité de Vendôme, autre maison de Bénédictins, n'est pas aussi amplement pourvue de pièces. Un savant paléographe, M. Salmon, archiviste honoraire de Tours, a retrouvé en Angleterre le précieux cartulaire de cette abbaye [1], et a pris la peine de le copier presque en entier.

Quelques-uns des sceaux de la Trinité méritent d'être remarqués, pour leur état exceptionnel de bonne conservation.

Les Feuillants de *Notre-Dame-de-Selles*, en Berry, nous ont transmis leur histoire manuscrite, œuvre

[1] Dans la collection particulière de sir Thomas Philipps, riche amateur de Londres. Sur cette terre classique de toutes les fantaisies dispendieuses, la possession de manuscrits, de chartes et d'autographes, est un genre de luxe aussi répandu que celui des meubles précieux, des tableaux et des objets d'art. Les opulents détenteurs de ces trésors paléographiques n'en font le plus souvent aucun usage; mais enfin, ils ont le plaisir de se les procurer à force d'argent, et de les montrer aux visiteurs de leurs hôtels ou de leurs villas.

de l'abbé Pierre de Sainte-Catherine, compilateur instruit et judicieux, du XVII^e^ siècle.

Nous passerons, sans nous arrêter, devant les chanoines réguliers de Bourg-Moyen, devenus *Génovéfains* au XVII^e^ siècle, devant les *Cordeliers*, les *Jacobins*, les *Capucins* et les *Minimes* de Blois, les *Grammontins* de Boulogne-lès-Chambord, les *Oratoriens* de Vendôme, célèbres par leur collége. Ces derniers avaient hérité du cartulaire et des titres de l'ancien hôpital Saint-Jacques, dont leur fondateur, César, duc de Vendôme, leur concéda les biens : l'extrait qu'ils en firent sous forme d'inventaire, nous est parvenu, avec plusieurs liasses et registres ayant la même origine.

Viennent enfin les ordres religieux de femmes. Les *Clarisses* de *Notre-Dame-de-la-Garde*, autrement dite *La Guiche*, les *Véroniques*, les *Ursulines*, les *Visitandines*, les *Carmélites* et les *Nouvelles-Catholiques* de Blois, les *Bernardines* de *Notre-Dame-du-Lieu* près Romorantin, dont le cartulaire, écrit en petite gothique très soignée, remonte au XIII^e^ siècle ; les *Ursulines* de Selles-sur-Cher, les *Calvairiennes* de Vendôme, etc., nous apparaissent céans, avec un bagage plus ou mois lourd.

La froide poussière de tous ces débris paléographiques démontre, mieux que tous les raisonne-

ments, la fragilité des œuvres humaines, et la caducité même des institutions consacrées au Seigneur. Les différents monastères dont les titres de propriétés s'étalent ici à nos yeux n'existent plus, et les témoignages écrits de leur opulence évanouie ne font, ce semble, qu'ajouter une ironie amère aux ruines amoncelées par le temps et par les révolutions.

LES GRANDES ÉCOLES

ET

LE COLLÉGE DE BLOIS

Par M. A. de Martonne.

CHAPITRE I^er^.

§ I^er^.

PRÉLIMINAIRES.

L'histoire de l'instruction publique à Blois, avant la Révolution française, peut se diviser en quatre périodes.

La première comprend le Moyen-Age, et ne nous a laissé que des renseignements très vagues sur l'Ecole du couvent de Saint-Laumer, qui florissait, dit-on, pendant le XII^e siècle, et eut l'honneur de compter parmi ses élèves le savant Pierre de Blois.

La deuxième période s'étend sous le régime dit des *Grandes-Écoles*, régime dont nous n'avons de connaissance authentique qu'à partir de l'année 1569,

mais qui doit remonter plus haut, comme nous le verrons, et qui se termine à l'établissement d'un collége définitif (1581).

La troisième période comprend l'histoire même du collége, tenu d'abord par des séculiers, puis ensuite « uni aux Jésuites, » suivant la formule des actes officiels, en 1622, et conduit dans une large voie de prospérité jusqu'à l'an 1762, époque de l'expulsion de la Compagnie de Jésus.

La quatrième période commence depuis cette mesure, désastreuse pour l'instruction publique, non-seulement dans notre pays, mais dans toute la France, et s'arrête naturellement à la clôture du collége, en 1793, en pleine révolution, — temps de gestion difficile et de décadence croissante, où l'établissement fut d'abord géré par une administration formée de personnages importants : l'Evêque, président, le Lieutenant-Général du Baillage, le Procureur du roi, deux Échevins et deux Notables, sans pouvoir reconquérir son ancienne splendeur ; puis, en 1790, par les administrateurs du district et du département, avec aussi peu de succès.

Nous laissons de côté, comme trop près de nous et présentant un moindre intérêt historique, deux dernières périodes (qui formeraient un total de six époques), pendant la révolution française, et de-

puis la reconstitution du collége jusqu'à nos jours; et nous remonterons d'un bond jusqu'au XVIe siècle.

Les auteurs de la dernière *Histoire de Blois* ont donné de bons renseignements, fourni des notes utiles sur le développement de l'Instruction publique dans cette ville. Cependant, plus d'une circonstance digne d'intérêt a dû échapper à leur sagacité et demeurer négligée par leur plume, occupée de construire un vaste ensemble plutôt que d'élucider un point de détail.

Nous espérons, grâce au dépouillement attentif que nous avons fait des anciens titres sur cette matière, pouvoir ajouter quelques notions nouvelles à l'estimable travail de MM. Bergevin et Dupré.

On trouve en effet, aux Archives de la préfecture, à Blois, une masse assez imposante de documents qui paraissent avoir été peu fouillés par l'érudition locale : une liasse de trente pièces sur le régime des Grandes-Écoles, une autre liasse de trois cent quarante-six pièces (dont soixante-quinze en parchemin) sur le Collége proprement dit, contenant des éclaircissements curieux, surtout dans le carton appelé *de la Pinsonnière*. Ajoutez à cela quatre registres in-folio, cartonnés en parchemin, renfermant l'état des biens

appartenant aux Jésuites du collége, leurs recettes et dépenses, les comptes relatifs au séquestre qui suivit leur expulsion, enfin les délibérations du Bureau d'administration qui leur succéda.

Nous signalerons, comme particulièrement intéressant pour notre sujet, le IIe registre : « État instructif du collége de Blois depuis l'établissement des Jésuites » ou « Histoire financière du collége, » contenant la mention de ses cinq fonds de revenu, des donations et faveurs royales, princières et privées, faites à cet établissement, avec l'état détaillé de ses charges et bénéfices. On puiserait facilement dans ce volume les éléments d'une chronique du collége pendant cette période. Nous nous en sommes servi; mais nous ne voulons aujourd'hui que crayonner une esquisse dont une autre main, peut-être, achèvera le tableau.

§ II.

LES GRANDES ÉCOLES DE LA VILLE DE BLOIS.

On ne trouve aucune trace d'instruction publique à Blois avant 1569... Un nommé Laurent Le Tellier était maître des Grandes-Écoles de la ville... Il avait été pourvu de cette place par les religieux, prieur et couvent de Notre-Dame de Bourg-Moyen, et il avait

pour concurrent un certain Jean Housset, nommé par les chanoines de l'église de Saint-Sauveur. » Tels sont les termes du *Mémoire à consulter pour le Chapitre de Blois*, composé à cette époque pour le besoin de la cause, et mentionnant ainsi deux, au lieu de trois concurrents, pour la place de Précepteur des Grandes-Écoles [1]. Les auteurs de l'*Histoire de Blois* en disent moins encore. Ils se bornent à constater, en parlant de la nomination de L. Le Tellier que : « le mauvais vouloir des chanoines de Saint-Sauveur retarda l'exécution de cette mesure. Il fallut plaider pour vaincre la résistance à l'installation... » Ils terminent en parlant des « factums mordants de MM. de Saint-Sauveur » de leur « violente animosité contre Le Tellier » du « choix peu mérité » qu'on avait fait de lui, et en disant que l'affaire « alla jusqu'au Parlement. »

Qu'il nous soit permis de donner quelques explications de plus sur cet étrange procès.

L'Édit des États d'Orléans, connu sous le nom d'*Ordonnance d'Orléans* (1560), imposait, comme on sait, à tous les Chapitres de chanoines, l'obligation de fournir les revenus d'une prébende « pour l'en-

[1] Archives départementales, série D, liasse I. — On appelait à Bourges *les Grandes-Écoles*, l'Université, avec ses Facultés ; mais, à Blois, cette dénomination n'avait pas un sens si étendu et si solennel.

tretènement d'un précepteur, qui serait tenu, moyennant ce, d'instruire les jeunes gens de la ville *gratuitement* (article IX). » On appelait spécialement celle-là *prébende préceptoriale.* Elle devait produire à Blois environ trois cents livres de revenu [1]; mais il paraît que le choix du bénéficier n'était pas toujours fait avec une grande sévérité, et qu'il devenait parfois le fruit de la brigue et de la faveur, puisque, avant l'époque où nous sommes parvenus, il s'était déjà porté sur un jardinier de la Reine, dont on ignore le nom [2].

La première mention positive qu'on trouve à cet égard dans les pièces que nous avons consultées, est celle d'un nommé Blaise Guérin, chanoine de Saint-Sauveur, pourvu par le roi de cette prébende, le 25 décembre 1568, tandis que Laurent Le Tellier

[1] Tel est le taux auquel cette prébende fut plus tard fixée, en conséquence de l'arrêt de 1569, par une délibération prise chez le Lieutenant-Général du Bailliage de Blois, le 11 septembre de l'année suivante. Une cotisation annuelle remplaça le revenu. L'abbé de Saint-Laumer dut fournir 125 livres, le chapitre de Saint-Laumer 100, celui de Bourg-Moyen 60, et celui de Saint-Jacques 15. — Archives départementales, D, I. — *Délibération du Bureau de la Ville*, 14 août 1766 ; et *Mémoire à consulter pour le Chapitre de Blois.* — Voir aussi *infrà*, *Rapports avec la ville.*

[2] Requête du sieur Le Tellier au Bailli de Blois, pour obtenir jouissance de sa prébende ; sans date, mais antérieure au 13 novembre 1568. — Arch. départ., D, I.

avait été nommé par le vicaire de l'évêque de Chartres, le 26 novembre de la même année. Ce dernier avait eu soin également de faire appel contre son compétiteur; il était parvenu à obtenir par intrigue de l'autorité royale, que son ignorance rendait en apparence versatile, des *Lettres de relief d'appel*, le 23 décembre de la même année. Mais Guérin, soutenu par l'autorité supérieure, ne se tient pas pour battu. Tandis que le Bailli de Blois saisit tout le revenu de l'église de Saint-Sauveur et condamne le Chapitre à fournir, par provision, dans huitaine, aux Échevins de la ville, le revenu d'une prébende; tandis que, d'autre part, le Chapitre fait attester par des personnes notables, devant le Lieutenant du Bailliage, que le sieur Le Tellier ne remplit pas sa charge, Guérin obtient l'interdiction de la connaissance de son affaire par le Parlement, et son évocation devant le Conseil privé du roi (Lettres du 24 janvier 1569). Le Parlement s'entête à son tour, et retient la cause (19 mars). Le Tellier, assigné devant le Conseil du roi, comparaît en personne, et gagne sa cause, probablement par son éloquence et sa hardiesse.

Guérin et Jean Housset (simples précepteurs, et non Maîtres des écoles) sont écartés et disparaissent de la scène. L'arrêt du 24 mars 1569 « ordonne que

le Chapitre de Saint-Sauveur et les religieux de Bourg-Moyen et de Saint-Laumer, ainsi que les premières personnes ecclésiastiques, s'assembleront pour contribuer ensemble et chacun au prorata et pour leur part contingente, à l'entretènement dudit principal, eu égard au revenu de l'une des prébendes préceptoriales de l'église de Saint-Sauveur [1]. »

Pour terminer d'un coup l'histoire de la prébende préceptoriale, bien qu'elle dépasse les limites chronologiques de ce paragraphe, nous dirons qu'en 1766 (14 août), le Bureau de la ville de Blois demanda une nouvelle évaluation de la prébende ou une « augmentation de cotisation pour les revenus du Collége provenant des anciennes Grandes-Écoles de Blois, » en se fondant sur ce qu'en 1570 « ces trois cents livres formoient une somme considérable où le marc d'argent représentoit incomparablement plus qu'il ne représente aujourd'hui » et sur ce que « chacune des prébendes produit annuellement quatorze à quinze cents livres. » Le Chapitre de Saint-Sauveur avait été, depuis cette époque, réuni à celui de Saint-Jacques, mais avec distinction des menses quant au temporel, tout en ne formant « qu'un seul et même Chapitre, dont les chanoines ont un revenu différent,

[1] Mémoire à consulter pour le Chapitre de Blois. — Arch. dép., D, I.

celui de ceux de Saint-Jacques étant moindre[1]. » Saint-Sauveur répondit à la réclamation de la ville par un Mémoire que nous n'analyserons pas, mais qui paraît avoir été victorieux, puisque, dans des états des revenus du Collége, fort postérieurs à cette époque, on trouve mention de cette cotisation de trois cents francs faite par le clergé, suivant la répartition que nous avons indiquée, et qu'il n'est plus question de la prébende préceptoriale, point le plus saillant de l'histoire, malheureusement restreinte à cet épisode, des Grandes-Écoles de la ville de Blois.

CHAPITRE II.

Le Collége de Blois.

Si les détails manquent sur l'organisation intérieure et le succès des Grandes-Écoles, par fortune, il n'en va pas ainsi pour le collége. Sur ce sujet les renseignements abondent, et le seul embarras du narrateur gît à les bien classer. Nous essaierons du moins d'apporter quelque ordre chronologique dans les nombreuses faveurs de princes et de particuliers faites au premier établissement d'instruction publique de notre ville, à partir du XVI^{e} siècle.

[1] Cette réunion formait le chapitre cathédral.

§ I[er].

DONS ET FAVEURS DES ROIS.

Henri III est le véritable bienfaiteur, le créateur premier, le fondateur réel du collége de Blois [1]. Ce titre doit racheter pour nous à sa mémoire plus d'une faute, hélas ! et plus d'une folie. L'exemple de ce prince, à qui l'on doit, outre de bonnes ordonnances, la fondation d'un Ordre célèbre, celui du Saint-Esprit, prouve une fois encore que l'ancienne organisation, tant décriée, de la monarchie française, perpétuait, malgré les erreurs personnelles des chefs de l'État, les traditions utiles du progrès et les améliorations nécessaires qu'apporte avec soi le cours du temps.

Henri IV, distrait sans doute par d'autres soins, occupé d'abord de conquérir son peuple, comme l'a dit un écrivain moderne, puis de guérir les grandes plaies intérieures de la France, ne paraît pas avoir favorisé autant que son cousin et prédécesseur, une ville qui ne lui rappelait pas les mêmes souvenirs.

Louis XIII, au contraire, compte parmi nos pre-

[1] Archives départementales, série D, liasse I.

miers bienfaiteurs. On lui doit l'union du collége avec les Jésuites, qui fut la cause principale de la prospérité de l'institution [1], et bien d'autres concessions que nous exposerons en leur lieu.

Louis XIV continua, sur ce point, les bonnes traditions de son père, et favorisa largement, comme on sait, la diffusion des lumières et l'avancement de l'éducation.

Il n'est pas jusqu'au prodigue Louis XV à qui nous ne devions quelque reconnaissance.

Louis XVI, par malheur, n'a pu mériter le même éloge ; mais des faits impérieux ont dominé sa destinée, et nous ne devons que le plaindre, sans avoir même à l'absoudre.

Il est temps d'aborder notre sujet dans son développement chronologique.

En décembre 1581, Henri III établit le collége, en lui donnant pour sa subsistance 1,500 livres de rente, par des Lettres-patentes qui ont été publiées, et qui sont trop connues pour que nous nous arrêtions sur ce point [2].

[1] Une délibération des administrateurs du Collége, de l'année 1768, constate que les membres du clergé sont « plus propres à remplir les places de professeurs que les laïcs. » — Registre des délibérations de la ville.

[2] L'État Instructif dit que ce fut Henri III qui dota le Collége à perpé-

On ne peut citer jusqu'ici, relativement à notre sujet, que cet acte émané du dernier Valois, mais il est important et primordial.

Louis XIII fournit à l'annaliste une plus ample moisson.

Le collége ayant été rétabli par l'assemblée de la ville, du 2 janvier 1602, portant que l'exercice en « aurait été discontinué à raison des troubles derniers et dépenses grandes qu'il auroit convenu faire durant yceux, suivant la charge qu'ils en auroient eu en une autre assemblée [1], » cette institution porta quelques fruits qui, par le cours du temps, attirèrent les yeux du monarque.

En septembre 1610, la régente Marie de Médicis confirme la charte de Henri III, formant la première base de l'établissement du collége. Neuf années après (septembre 1619), il est imposé en sa faveur « six sols sur chaque minot de sel à prendre sur les Grenier de Blois et Chambre de Mer, » donation

tuité d'un octroi de six sols « sur chacun minot », et que les Échevins de la ville de Blois « levoient ledit octroy montant annuellement à 1700 livres et 1800. » L'État contient encore ces mots : « On reçoit tous les trois mois sur les gabelles 375 livres, commençant au 1er janvier, demandant pour lors le dernier quartier échu. »

[1] Extrait du registre des « Résultats des Délibérations de l'Hôtel-de-Blois. » — Archives départementales, D, II, Dossier III, carton de la Pinsonnière, cote D.

qui se transforma comme nous le verrons plus tard.

L'année 1622 est la grande époque historique du collége. C'est alors que fut accordé le fameux brevet royal dit « Brevet d'union du collége avec les Jésuites » et commençant par ces mots, souvent cités, mais toujours intéressants : « Aujourd'hui, quinzième novembre mil six cent vingt-deux, le Roy estant à Terrascon [1], désirant gratiffier et favorablement traiter les magistrats, eschevins, officiers, marchands, bourgeois et habitants de la ville de Blois, et inclinant à la très humble suplication qu'ils luy ont faite, Sa Majesté leur a accordé que le collége de ladite ville, avec ses revenus, apartenances et dépendances, soit et demeure désormais insépara-

[1] Tarascon. Louis était alors occupé à son expédition du midi. Après la bataille du Pont-de-Cé et le traité de paix signé avec Marie de Médicis (9 août 1620), le roi voulut réunir le Béarn à la couronne et contraindre les protestants à restituer les biens ecclésiastiques qu'ils avaient usurpés pendant le règne de Henri IV. Ils se révoltèrent. Louis marcha contre eux, s'empara de la Guyenne, du Languedoc, de Saint-Jean-d'Angely, de Montauban. De 1620 à 1628, il continua la guerre contre les factieux, dont un des chefs était le duc de Soubise, passa dans l'île de Rhé, en chassa le duc, puis fit le siége de la Rochelle, mais sans négliger les affaires civiles et intellectuelles. L'État Instructif dit que la ville de Blois lui députa un agent : « Le négociateur portoit les souhaits de tous les habitants qui inclinoient unaniment d'avoir les PP. de la compagnie de Jésus pour instruire leurs enfants. » (Voyez *Biographie universelle*, et *Histoire de Louis XIII*, par M. Bazin.)

blement uny à la Société des Pères Jésuittes de son Royaulme, à la charge d'y faire exercer à perpétuité les fonctions de leur ordre et profession, et spécialement pour l'instruction des enffants de la dicte ville aux bonnes mœurs, avec tel nombre de classes, de lecteurs et professeurs ès-sciences qui sera advisé entre eulx [1]. »

En juin 1626, le roi accorde au collége un don nommé « droit de chauffage, » consistant en soixante-dix rottées (cotrets, fagots) de bois à prendre sur les ventes ordinaires des forêts royales. Ce don produisait 1,400 bûches, et devait se renouveler tous les neuf ans. Nous verrons que cette faveur, d'abord accordée en nature, se transforma comme la précédente, par suite de l'usage qui entraînait de plus en plus les prestations anciennes à une solution en numéraire.

Quelques difficultés s'étaient élevées relativement aux droits du collége sur le sel. Les grenetiers (commis du grenier à sel) voulaient conserver leur droit de recette, 2 sols pour livre, ce qui diminuait singulièrement le droit des six sols sur chaque minot. Le 8 mai 1627, la décharge de ces deux sols fut ordonnée par le Conseil d'Etat; et le don royal rétabli dans son intégrité.

[1] Archives départementales, D, II, Dossier II.

Le 27 août de la même année et le 13 mars de l'année suivante, le droit de chauffage établi par arrêt du Conseil, est confirmé par Lettres-patentes, et le dégrèvement des deux sols également confirmé (Ordonnance du 13 septembre 1628, adressée aux grenetiers).

Cinq ans après (28 juin 1633), paraît une nouvelle confirmation du droit de chauffage, mais restreinte, par mesure fiscale, à une jouissance de neuf années seulement ; ce n'était qu'un temps d'arrêt dans la faveur de l'autorité.

Le 14 septembre 1639, le Conseil du roi déclare « la fondation du collége sur le sol » fixée à 1,500 livres.

Le 15 mai 1641, le Conseil d'État accorde aux jésuites 1,200 livres de rente d'augmentation, à prendre sur les subventions de la ville [1] ; et le 12 juin, ce don est confirmé par Lettres-patentes, « outre le revenu ordinaire. »

Le 12 juin 1641, le même Conseil ordonne le payement régulier de la subvention accordée aux Jésuites, et l'année suivante (15 février), celui de la pension royale de 1,200 livres; tandis que la rente

[1] « Attendu, dit l'arrêt, la diminution sur la vente du sel de la ville de Blois et l'augmentation des charges du Collége. » — État des titres de ce Collége, ci-devant desservi par les Jésuites. Arch. dép., D, II.

de 1,500 est clairement établie sur la Ferme des Gabelles de France par un état de distribution (3 novembre 1642).

Le 12 septembre 1643, le même Conseil ordonne le payement annuel de la pension des Jésuites « de quartier en quartier. » Alors a lieu d'une façon définitive la transformation du droit sur le sel. Le même Conseil décide que les Jésuites percevront 1,500 livres de rente sur les Gabelles, au lieu de l'octroi de six sols sur chaque minot de sel [1].

En 1645, les mêmes ordonnances sont rendues par le Conseil d'Etat et la Chambre des Comptes (6 avril). Le Conseil arrête que le payement des 1,500 livres aura lieu « sans retranchement de quartier. »

Les 1,500 livres fournirent pendant longtemps à la subsistance du collége; car en 1718 elles étaient encore employées sur les rentes des Gabelles [2], et en 1770 sur les Fermes-Unies [3].

Nous arrivons à Louis XIV.

[1] Archives départementales, carton de la Pinsonnière. — Voyez encore sur cette affaire du sel : § IV, *Rapports avec la ville*.

[2] Certificat d'un commis-payeur des rentes de l'emploi des 1,500 livres, 26 novembre 1718.

[3] Certificat du Trésorier-payeur des charges assignées sur les Fermes-Unies, pour partie employée dans l'état du roi de ces charges, 11 octobre 1770. — Arch. dép., D, II.

En 1653, un arrêt du Conseil d'Etat ordonne la perception des 1,500 livres « comme sous le règne précédent » et un autre « par doublement » (14 mai).

Les Jésuites étaient moralement bien établis à Blois, mais leur assiette matérielle n'était pas aussi solide. Leur bâtiment était incomplet, leur église inachevée. Dans ces circonstances, ils crurent ne pouvoir mieux s'adresser qu'à Mazarin, qui se piquait d'être, comme son maître Richelieu, protecteur des sciences et des arts [1].

Leur attente ne fut pas déçue. Le 12 décembre 1654, les frais de l'achèvement de l'église furent assignés sur les tailles de la ville de Blois, par Lettres-patentes; et, par arrêt du Conseil d'Etat du même jour, eut lieu « la continuation de l'imposition des 9,000 livres en faveur des Jésuites sur les contribuables aux tailles de l'élection de Blois. »

L'année suivante, les trésoriers de France ordonnent l'exécution du don royal, « sans bail ni ad-

[1] On sait que Mazarin gouverna en réalité le royaume jusqu'à sa mort (février 1661), sous la régence d'Anne d'Autriche, puis pendant l'adolescence du roi; 1653 est justement l'époque de son plus grand pouvoir. C'est le 8 février de cette année même qu'il entra en triomphe dans Paris, fut reçu par le roi, les princes et le parlement, logé au Louvre, fêté à l'Hôtel-de-Ville. Le prince de Conti épousa sa nièce l'année suivante. (Voy. Biogr. univ.)

judication de travaux (7 avril) », afin d'éviter les retards et d'accélérer une œuvre si utile, et le Conseil d'Etat, « sans bail ni rabais (19 juin) », dans la même intention.

Mais ces sommes étaient insuffisantes. Les Jésuites ne se lassaient pas de demander; Mazarin ne se lassait pas d'accorder. A la fin de cette même année (21 décembre 1655)[1], il fut assigné quatre années de coupes extraordinaires dans les forêts du comté de Blois : Russy, Boulogne, Orléans, Montargis et Romorantin « pour l'achèvement de l'église du Collége [1]; » l'année suivante, il fut donné « relief de surannation des lettres royaux, » adressées par erreur au Parlement, au lieu de la Chambre des Comptes.

Le droit de chauffage était des plus utiles au collége. On ne doit donc pas s'étonner qu'il reparaisse souvent dans l'histoire des faveurs royales.

Le 27 novembre 1660, la jouissance des 70 rottées est prorogée de neuf ans et amplement confirmée par la Table de Marbre du Palais, à Paris, siége gé-

[1] Il n'est pas parlé dans ces Lettres de la Forêt de Blois, quoiqu'elle fît partie du comté de ce nom. Les auteurs de l'*Histoire de Blois* n'ont mentionné comme soumise à l'ancien droit des 70 rottées que la forêt de Russy. Cependant les Lettres royales mentionnent expressément les autres forêts que nous avons citées.

néral des Grands Maîtres des Eaux et Forêts de France (13 décembre), puis par la Chambre des Comptes (1er septembre 1661), en attendant un autre arrangement financier.

On sait de quelle utilité est en affaires la possession des pièces; aussi fut-il heureux pour le collége, comme pour nous, qui avons recueilli son héritage en ce point, d'obtenir, par Lettres-patentes accordées après le départ des Jésuites « la remise aux administrateurs de tous les titres et documents concernant les donations faites à l'établissement (20 juin 1663). » La même année (8 décembre) l'organisation intérieure fut approuvée par le roi, qui, dans sa patente confirmative de l'existence de l'institution, insère tous les articles de la constitution définitive.

Le droit de chauffage subit sa dernière révolution en 1684; il est alors converti en 300 livres de rente, qui se payent sur le trésor royal.

Louis XV, entraîné par la force des choses, par le cours de l'administration, plutôt sans doute que par des sympathies personnelles, soit pour notre ville, soit pour les Jésuites, ou pour les progrès de l'éducation, suit les traces bienfaisantes de son aïeul, ou du moins le Régent, et après lui les ministres gouvernants, continuent sur ce point les anciennes traditions de la monarchie.

En 1719, les Commissaires Généraux Députés pour la liquidation, et la vérification des rentes, gages et pensions, et autres charges employées dans les Etats du roi, quoique peu favorables à la consécration des anciennes dettes royales, quoique portés par la pénurie du Trésor public à des réductions, souvent arbitraires, mais utiles, maintiennent intégralement la rente de 1,200 livres (13 mai).

Peu après cependant, les Jésuites furent inquiétés dans la jouissance de leur droit de chauffage (converti en argent), et furent obligés de présenter deux requêtes pour en obtenir la continuation (1722). La dernière requête, présentée au roi en forme de supplique, pour la jouissance « à perpétuité » suivant les dons royaux, paraît avoir eu plus de succès que les deux autres, adressées à des fonctionnaires, puisque ce droit est encore mentionné dans le dernier état des revenus du collége [1].

On trouve encore, avant la fin du siècle, plus d'une trace de la bienfaisance royale pour notre collége.

En 1763, il est fait « règlement sur les réparations des bâtiments et lieux dépendant des bénéfices unis aux colléges et autres établissements desservis

[1] Archives départementales, D, II, *passim*.

par la compagnie de Jésus (21 novembre) ».

On se rappelle qu'à cette époque cette compagnie illustre venait d'être expulsée de France.

Deux ans après, le roi confirme par Lettres-patentes les dons faits au collége, et consistant, suivant l'énumération contenue dans l'acte, en : 300 livres sur le trésor royal, pour tenir lieu du chauffage (droit des 70 rottées), 1,200 livres sur les deniers de subvention (octroi de la ville), 1,500 livres employées dans l'état des fermes royales, pour tenir lieu des droits sur le sel, et 3 livres 10 sols, employées dans les états de la généralité d'Orléans, au titre des fiefs et aumônes (20 juin 1765).

Enfin, en 1767 (29 janvier), le parlement ordonne l'envoi en possession du collége, des biens qui lui appartiennent, et notamment « de la jouissance des 80 livres 16 sols sur les tailles et gabelles de la généralité de Paris, » avec signification de délivrance à l'économe - séquestre général des biens des Jésuites (27 février).

Comme nous l'avons dit, la gestion du collége était devenue plus difficile, et s'était compliquée d'une décadence morale, née d'un changement de direction et des embarras matériels de la liquidation des propriétés mises en séquestre de la fameuse compagnie.

Tel est le tableau abrégé des principales faveurs royales accordées à notre collége. Plus de détails nous auraient entraîné trop loin.

§ II.

DONS DES PRINCES ET DES PARTICULIERS.

Gaston, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIII, doit compter parmi les bienfaiteurs du collége de Blois. Après les rois de France, le premier honneur est à lui. Son nom est demeuré vénérable et chéri dans notre ville, et la tradition populaire lui attribue, plus encore qu'à son frère et à son neveu, la construction de l'église de Saint-Vincent, dite *des Jésuites*.

Sans examiner ici ce point, contentons-nous de constater en leur ordre les bienfaits du royal duc.

En 1627 (8 mai), a lieu par lui la première concession de jouissance des 70 rottées sur son apanage, don qui est seulement confirmé par le roi.

En 1636 (12 avril), le duc continue cette faveur, c'est-à-dire ordonne « le payement de plusieurs années d'arrérages du chauffage ».

En 1642 (14 novembre), ce droit est encore reconnu. L'année suivante (13 février), il est prorogé

de neuf années nouvelles. Trois ans après, il apparaît pour la troisième fois confirmé (19 avril 1646)[1].

En 1652, a lieu la seconde continuation des neuf années, enregistrée à la Chambre des Comptes de Blois l'année suivante (13 février)[2].

Gaston contribua en effet à la construction de l'église des Jésuites. On trouve une ordonnance signée de lui, qui arrête l'exécution de coupes extraordinaires dans ses forêts domaniales « pour la couverture de l'église. » Le produit de ces coupes devait s'élever jusqu'à 39,974 livres (17 juin 1655).

Enfin sa sollicitude se porte d'un autre côté, et il ordonne, quelque temps après, une nouvelle coupe extraordinaire dans sa forêt de Montargis « pour constituer les rentes du collége (10 juin 1660) ».

Gaston fournit, en outre, pendant longtemps, une aumône annuelle de 1,000 livres. « L'on en a

[1] Archives départementales, D, II, carton de la Pinsonnière.

[2] Nous relatons cette circonstance, également applicable au fait qui suit, parce que la perte, complète pour nous, des Registres de la Cour des Comptes de Blois, rend précieuse toute mention, même isolée, qui peut servir à reconstituer la physionomie de ce trésor historique. Ces Registres se trouvent malheureusement à Paris, aux Archives de l'Empire, série P, n° 2881. Ils sont renfermés dans huit cartons, et vont de l'an 1553 à la Révolution. Une autre série des mêmes Registres, appartenant à la Section Historique et commençant au XI[e] siècle, est marquée KK, 894. Elle contient des matériaux curieux que nous nous proposons de mettre en œuvre dans un article spécial.

toujours été assez bien payé, dit l'*État Instructif,* quand les ordonnances et les assignations ont été favorables. A la mort de S. A. R., ladite aumosne a esté esteinte et amortie [1].... Madame la douairière, duchesse d'Orléans, depuis la mort de son espoux, n'a pas manqué tous les ans de donner une aumosne aux PP. Jésuites de Blois, pour se souvenir en leurs prières du deffunct Monsieur le duc d'Orléans.»

Les dons des particuliers, dont nous avons trouvé la mention positive, sont au nombre de neuf.

Le 25 janvier 1624, Henri Hurault, comte de Cheverny, fait donation aux Jésuites d'un jardin pour servir d'emplacement à édifier l'église du collége. Le Père Provincial accepte l'offre le 14 février suivant, et elle est enregistrée au Bailliage de Blois le 22 du même mois.

Le 10 décembre 1629, François de la Châtre, « seigneur du Limasson, insigne bienfaiteur du collége, » transporte aux PP. Jésuites un droit de quatre deniers pour livre sur le petit sceau de l'Election de Conches [2], acquis par lui moyennant

[1] L'État Instructif cite vaguement « plusieurs autres libéralités de S. A. R... durant les dernières années de sa demeure à Blois, qui sont provenues pour le rachapt et profit de plusieurs fiefs en son duché de Chartres. »

[2] En Normandie.

12,004 livres, 10 sols, 6 deniers. — C'est le quatrième fonds de revenu du collége.

En 1631 (18 mai), M. Doré « bienfaiteur du collége, » lui fait donation, dit l'Etat Instructif, de « l'office d'un maître clerc du greffe ancien du grenier à sel de Vendôme.... Le principal du droit est de 3 sols 9 deniers par minot et mouts, seulement en première finance. »

En 1661, madame Salomon donne au collége une rente de 25 livres, hypothéquée sur un bon contrat de 500 livres en principal. Nous la mentionnerons plus loin (§ 5, *Biens*, *Revenus*) comme constituée sur les époux Loüet.

A une époque inconnue du XVII[e] siècle, un sieur Ribier, fait un legs de 1,500 francs, qu'on employa à l'acquisition de la Pinsonnière et de Pigelée, comme nous le verrons ensuite.

Vers le même temps, Madame des Cluseaux lègue, entre autres biens, au collége, deux contrats : l'un portant rente de soixante francs, hypothéquée sur une maison de campagne appelée Ville-Sçavoir, paroisse de Chouzy, et sur la maison où était autrefois l'église de Saint-Jacques; l'autre portant 15 francs de rente, hypothéquée sur un jardin situé « sur *la Roue*[1] ». — « Outre ces deux sommes,

[1] C'est une faute d'ortographe. Il s'agit du ruisseau *l'Aroux* ou *l'Arrou*.

dont le principal est de 700 liv., dit l'*Etat Instructif*, je trouve que 1,000 liv. des deniers de ladite dame ont servi à rembourser un contrat de pareille somme due ci-devant à M. Bordier ; lequel remboursement fut fait le 30 avril 1696, le collége s'obligeant d'en payer la rente à ladite dame, qui à sa mort la remit au collége. »

Le 29 décembre 1734, la demoiselle Nisseron lègue par testament olographe « à l'église et sacristie du collége de Blois, neuf septiers de blé froment et plusieurs autres rentes qui lui sont dues, tant en grain qu'en argent, le tout aux charges et conditions portées audit testament [1]. »

A une époque du XVIII[e] siècle, qui n'est pas certaine, M[me] Mogeinka, gouvernante de la reine de France (Marie Leczinska, femme de Louis XV) donna au collége une somme de 2,000 livres, qui fut prêtée à cinq pour cent, en 1734, à M. et mademoiselle Bigot de Mauvois, remboursée l'année suivante, et employée à payer les dettes du collége.

torrent maintenant couvert, qui vient de Pigelée, traverse toute la ville en diagonale et se jette dans la Loire sous le quai, près du pont, devant l'Hôtel-de-Ville, sous une arche apparente.

[1] État des titres de ce collége, ci-devant desservi par les Jésuites.—Arch. départ., D, II. — Nous n'avons pas retrouvé ce testament ; mais il est probable que les charges dont il est parlé consistaient, selon l'usage ancien, en une célébration d'anniversaire.

A une époque également indéterminée, une maison assise à Champbourdin fut donnée au collége par M. Chapelain [1].

§ III.

SUCCÈS ET ORGANISATION.

Nous avons parlé de la prospérité du collége sous l'administration des Jésuites et de sa décadence postérieure. Le *Mémoire à consulter* que nous avons cité au début de ce travail, contient à cet égard quelques renseignements qui ne sont pas à dédaigner. « Le collége, actuellement établi par Lettres-patentes, n'est qu'une simple pédagogie, composée de quatre régents et d'une cinquantaine d'écoliers, qui font le fond ordinaire de toutes les classes. Ce collége n'a jamais été nombreux. La ville n'est pas assez considérable pour avoir besoin d'un plus grand

[1] Voyez § VI, *Biens, Maisons.* — Comme cette maison était chargée d'une rente envers les chapelains de Saint-Sauveur, on pourrait croire que la donation dont il s'agit était antérieure à la fusion du chapitre de Saint-Sauveur dans le chapitre cathédral, pour former l'évêché, en 1698, si les menses de Saint-Jacques et de Saint-Sauveur n'étaient pas demeurées distinctes jusqu'à la Révolution française, époque où les biens des deux chapitres furent confisqués au profit de la nation (1790). — Voyez *Gallia Christiana, Instrumenta ecclesiæ blesensis,* t. VIII, colonne 412 ; et Histoire de Blois, t. II, p. 243.

nombre de régens. Paris, Orléans, Tours, Vendôme, Pont-Levoy, attireroient des écoliers, s'il y en avoit un plus grand nombre. Le collége de Blois a plus de 5,000 livres de revenu, charges faites. Le nombre actuel des régens est plus que suffisant, et le revenu est aussi plus que suffisant pour en entretenir un plus grand nombre. »

Ceci est écrit en 1767. Si le chapitre cathédral, au nom duquel ce Mémoire est fourni, ne demeure pas suspect d'une dépréciation alléguée dans son intérêt, on serait fondé à croire que notre collége en effet « n'a jamais été nombreux » autrefois, et que l'excellente éducation donnée par un ordre religieux justement célèbre à ce point de vue, l'a seul relevé d'une faiblesse comparative qu'expliquent parfaitement les rivalités puissantes suscitées par les villes voisines.

Un autre fait servirait à corroborer cette opinion, que nous ne pouvons présenter qu'en passant : c'est que par deux fois (1762 et 1768) la direction de l'établissement fut offerte par la ville aux Bénédictins de Saint-Laumer, soit séparément, soit en union avec le collége de Pont-Levoy, et que deux refus vinrent contrister notre cité. Si les Bénédictins avaient trouvé parmi nous des éléments de succès pour une pédagogie importante, il n'est pas proba-

ble qu'ils eussent repoussé des démarches officielles réitérées, et rejeté des chances de gain licite et honorable.

L'organisation intérieure du collége ne saurait être exposée ici en détail; mais nous ne pouvons refuser quelques lumières sur ce point. Les faits particuliers donneront ces éclaircissements.

L'histoire complète du collége (si elle pouvait être écrite) présenterait les variations ordinaires de travaux silencieux, de luttes cachées, d'efforts continuels, non toujours couronnés par la justice de la fortune.

En 1612 (29 mars) et deux ans après (20 juin) paraissent les règlements définitifs pour la discipline. En 1613 (8 janvier), on augmente les gages du quatrième régent. L'année suivante, a lieu l'installation de nouveaux régents présentés par le principal (7 décembre). L'année 1620 est marquée par la nomination d'un autre principal et par la mise en vigueur d'un règlement pour la tenue des classes (13 septembre), et l'année 1621 (27 juillet), par une délibération, rendue nécessaire par quelques désordres, sur la police intérieure de l'établissement. En 1623 (7 août), l'approbation de l'évêque de Chartres pour l'installation du collége vient consacrer sa nouvelle union avec les Jésuites et son assiette définitive par

les articles signés entre les Échevins de la ville et le Père Provincial pour la permanence de quatre classes d'humanités (9 juin)[1].

Les événements suivent un cours régulier jusqu'à la funeste année 1762. Depuis cette époque, différents faits attestent qu'un certain trouble s'était glissé dans l'organisation intime du collége. En 1765, le sieur Philis de Jessin, principal et professeur de rhétorique, est destitué par le Bureau, abaissé au rang de professeur de seconde, et remplacé par le sieur Boutaut, que confirme un arrêt du Parlement, « seulement pour le bien de la paix. » Philis de Jessin, *écuyer*, selon sa propre qualification, réclame avec énergie, soutenu par le président Rolland, dont les Lettres lui sont très favorables et traitent ses ennemis de *calomniateurs*[2]. Cette affaire traîna fort longtemps, sans résultat heureux pour l'infortuné principal. En 1769, il protestait encore contre les décisions du Bureau, par exploit (3 juillet), avec demande de décharge des effets du collége dont il était détenteur forcé, et signification pour assigner jour de déchargement (4 décembre). En 1770, la transaction intervenue entre les parties n'avait pas encore été exécutée, et l'administrateur Baron refusait de

[1] Archives départementales, D, II et III, *passim*.

[2] Lettres du président Rolland. — Arch. dép., D, II, dossier V.

payer aux créanciers du « sieur de Jessin » la totalité de leurs créances à sa décharge [1].

Nous ne pousserons pas plus loin cette petite chronique d'intérieur.

Deux ans après, on en trouve une autre du même genre. Un sieur de Chalais, régent de quatrième et de cinquième, est réprimandé par le Bureau pour avoir violenté ses écoliers, négligé de donner des *devoirs corrigés* et contenant les règles « du rudîment et des participes, » enfin, pour s'être dispensé de sa classe pendant quatre mois. M. de Chalais proteste, le 30 octobre, contre sa destitution (11 septembre); mais il ne paraît pas avoir mieux réussi que le précédent; car les plaintes articulées contre lui sont pleines de précision, et paraissent concluantes par les faits [2].

D'ailleurs, la dégénérescence de l'établissement était notoire depuis plusieurs années. En 1768, les régents avaient fait un écrit « sur la décadence du collége, » qui était répandu dans Blois, et dont le Bureau de l'Hôtel-de-Ville demandait communication par délibération solennelle (22 décembre).

Tout le monde s'efforçait encore de soutenir l'in-

[1] Deuxième Lettre du président Rolland.

[2] Registre des Délibérations du Bureau d'administration du Collége, de 1763 à 1776, D, III, 3e registre.

stitution languissante. Le Parlement de Paris accordait un arrêt de finance favorable, signifié aux receveurs généraux des finances de la généralité d'Orléans (4 octobre 1763). On avait installé de nouveaux maîtres (1er avril 1762). Les rentes sur les aides et gabelles, le Trésor royal et la subvention de la ville étaient honnêtement payées (Délibération du 9 mars 1764). Les deux rentes de 300 livres (ancien droit de chauffage) et de 3 livres 10 sols [1] étaient employées au traitement des professeurs (certificat des Administrateurs, du 29 décembre 1769). Enfin, M. Gilbert de May de Termont, quatrième évêque du diocèse, nommait pour son délégué au Bureau, M. Philippe-René Baron, chanoine de Blois (26 mai 1769). Mais toute institution a ses phases inévitables de bonne et de mauvaise fortune. Le collége de Blois devait tomber tout-à-fait, pour se relever un jour plus florissant que jamais.

§ IV.

RAPPORTS AVEC LA VILLE.

Les relations du collége avec l'administration de notre cité ont toujours été gracieuses des deux parts,

[1] Voyez § v, *Biens, Revenus*.

sauf en de rares circonstances, que nous exposerons en leur lieu. Ce ne furent d'ailleurs que de légers nuages, facilement dissipés. La ville de Blois n'a cessé, par des dons, par des octrois de toute nature, de se montrer intelligente protectrice, comme l'institution pédagogique était une utile protégée. Ainsi s'accomplissait parmi nous un fructueux échange moral, qui reliait de plus en plus les citoyens, et répandait les bienfaits de l'éducation dans un pays qui a toujours obtenu l'éloge de la politesse et des manières hautement civilisées.

L'*État Instructif* fournit des renseignements sur la manière dont la subvention était distribuée : « On reçoit sur le denier d'octroy de la ville, qu'on appelle subvention, la somme de 1,200 livres, qui se payent par quartier, à sçavoir, 300 livres de trois mois en trois mois. *Nota* 1. Que le premier quartier, selon nos Messieurs de ville, commence au premier jour de may, le second, au premier d'août, le troisième, au premier de novembre, et le quatrième au premier de feburier. *Nota* 2. Que les quittances sont en papier simple. *Nota* 3. Qu'outre les quittances particulières, il y en a une générale tous les ans, et qu'elle se faict en parchemin devant notaire. *Nota* 4. Qu'on la doit donner au receveur de la ville, lequel doit vous rendre les quatre autres, données au

fermier en papier. *Nota* 5. Que ce n'est point à nous à payer ladite quittance en parchemin : il faut la laisser lever au Receveur de la ville, qui aura soin de vous l'envoyer signer.... *Nota*. Que nos lettres du Roy et un arrest du Conseil portent que nous devons estre payés au mois de janvier, et qu'ainsi l'année ne commençant qu'au mois de *May*, on nous fait perdre quatre mois, qui doivent nous être remboursés, à sçavoir janvier, feburier, mars et avril... »

Les délibérations de l'*Hôtel de la Maison Commune*, comme on disait autrefois, sont nombreuses et toujours instructives pour le sujet qui nous occupe. Nous citerons seulement les plus importantes, qui ébaucheront à l'esprit du lecteur cette histoire municipale, trop rapprochée de nous pour offrir un intérêt historique de premier rang.

On sait déjà que le collége fut fondé en 1581 ; mais il paraît, comme l'ont judicieusement observé les auteurs de l'*Histoire de Blois* [1], que l'ouverture en fut longtemps retardée « par des difficultés sur le choix du lieu ; » obstacles matériels qui se retrouvent au début de toute institution humaine. En 1584 (28 décembre), l'assemblée générale de la Maison Commune s'occupait encore, sans résultat positif, de

[1] Tome II, page 539.

cette question première, puisqu'elle prenait une délibération portant autorisation de prendre à constitution de rente, jusqu'à concurrence de 5,000 écus, « pour acheter un lieu pour l'édification du collége ». L'année suivante, on parut se fixer davantage et avoir fait au moins élection d'un emplacement. Le 29 février, l'Hôtel-de-Ville autorise les Échevins à acheter la maison de Saint-Christophe « pour l'établissement du collége ». Il ne fut cependant encore mis à la disposition du public qu'en 1587 (1^{er} avril). Les bâtiments devinrent bientôt trop petits. L'année 1600 voit accomplir plusieurs actes importants relatifs à l'agrandissement de ces constructions. Le 17 avril, la maison de la Bretonnerie est vendue dans ce but aux Échevins par la demoiselle Anne de la Vernade [1]. Le 17 août, on acquiert la maison dite *le Logis bas* [2]. Le 1er décembre, les mêmes Échevins font acquisition, pour les « maisons et jardins du collége, » de la maison dite : *le Logis haut*. Le contrat de cette vente par mademoiselle de la Vernade est payé le 4 du même mois, et la sentence de décret par le prévôt de la ville de Blois paraît le 7 juillet de l'année suivante, en même temps que la

[1] Voyez sur la maison de la Bretonnerie d'autres renseignements, plus loin § VI, *Biens, Maisons ; la Bretonnerie.*

[2] Registre des délibérations municipales. Extraits déposés aux Archives.

vente et adjudication par décret aux Échevins « des maisons et héritages qui composent le collége, » par mademoiselle de la Vernade, devenue madame de Souvigny, et assistée de son mari dans cet acte. « Enfin, en 1601, la ville acheta, dans le quartier de la Bretonnerie, des bâtiments et un enclos où elle établit définitivement le collége et où se trouve aujourd'hui le Bureau de Bienfaisance [1]. »

Nous avons dit que le collége, momentanément interrompu, fut rétabli par délibération du Bureau de la ville, en 1602 (2 janvier); mais l'acte d'union avec les Jésuites n'est accompli que vingt ans après, et donne lieu à une délibération de la Chambre du Conseil « pour l'établissement du collége (30 août 1622), » et à un concordat entre les Échevins et le Recteur (21 décembre 1623). La même année, s'effectuent trois autres actes importants en cette matière. Le 27 mai, sont posées, par délibération municipale, les conditions de l'établissement du collége; le 21 août, la ville formule son consentement; et le 24 décembre est passé le contrat entre les pères Jésuites et les Échevins pour l'installation des classes et l'entretien des bâtiments.

Mais la prospérité de l'institution demandait de

[1] *Histoire de Blois*, tome II, page 542.

nouveaux sacrifices, que notre cité n'eut garde de refuser à ses intérêts bien entendus. En 1626 (10 mai), a lieu la construction d'une galerie de charpente aux frais de la ville, et la création d'une cinquième classe pour les études élémentaires. En 1627, les Échevins promulguent leur mandement pour l'acquit aux Jésuites des 6 sols par chaque minot, sur le grenier à sel de Blois et la chambre de Mer (2 janvier). En 1628, les Jésuites demandent aux Échevins de faire établir le pavé devant le collége, aux dépens de la ville (13 juin). Vers le même temps (entre 1625 et 1627), les Échevins obtiennent du roi, par requête solennelle, jouissance pour le collége des 6 sols sur chaque minot de sel, sans retranchement, en reportant le droit de recette pour les grenetiers sur le Grenier de Cheverny[1]. En 1630 (22 avril), on ordonne la construction d'une chambre pour le régent et pour la classe de philosophie, toujours aux frais de la ville.

On sait que ce haut enseignement, jusque-là inconnu à Blois, fut supprimé lors du départ des Jésuites.

La série des relations, purement amiables, entre

[1] Voyez plus haut § I, *Dons et faveurs des rois,* et Archives départementales, D, II, dossier II.

le collége et la ville pendant le XVIIe siècle, est close par un acte capital, le Concordat pour le règlement de la rente de 1,500 livres sur la ferme générale des gabelles de France (18 décembre 1644). Cette rente avait déjà dû être distribuée dans l'état de répartition et établie sur les entrées de ce genre dans la ville de Blois; car ce fait est postérieur à la conversion des 6 sols sur le sel en rente de 1,500 livres, conversion accomplie en 1642.

Le désaccord léger, indiqué par nous précédemment entre les deux administrations, est signalé à la fin du même siècle par une transaction (ce qui dénote une discussion antérieure) entre les Jésuites et les Échevins, pour l'établissement des canaux des fontaines de la ville devant les bâtiments du collége (4 mai 1676). Cette difficulté fut encore manifestée par une demande de la ville aux Révérends Pères d'établir une cinquième classe d'humanités (9 juillet 1729). Les Jésuites répondirent par un Mémoire négatif, s'appuyant « sur la triste situation où ils se trouvent depuis bien des années. »

Quel que fût cet état de déclin, il n'approchait pas de celui qui suivit, et que ne purent conjurer ni les délibérations de la ville portant demande de remise du collége aux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (22 décembre 1768), ni celles

qui, en vue d'une réorganisation nécessaire, faisaient « élection de deux membres pour concourir à l'administration du collége (28 décembre). »

Nous ne suivrons pas plus loin le récit des relations continuelles de la ville avec le collége. Depuis l'époque à laquelle nous sommes parvenus jusqu'à nos jours, ces rapports constituent plutôt de l'administration que de l'histoire. Tel n'est pas l'objet de nos études. Nous laisons de grand cœur cette matière à de plus dignes.

§ V.

BIENS. — REVENUS.

Les auteurs de l'*Histoire de Blois* s'expriment ainsi : « En dernier lieu, l'ancien collége possédait un octroi de 1,500 livres sur les gabelles, un autre de 1,200 sur la *subvention* municipale [1], une somme de 300 livres payée par le clergé, savoir : 115 par le Chapitre de la Cathédrale, 60 par les religieux de Bourg-Moyen, 125 par les Bénédictins de Saint-Laumer [2], une rente de 175 livres sur l'Hôtel-de-

[1] Droit d'octroi perçu aux barrières sur les denrées et marchandises.

[2] Cette « somme de 300 livres » n'est autre chose que l'ancienne prébende préceptoriale, dont l'histoire n'est pas relatée par les auteurs que nous citons, et qui fut convertie en une cotisation annuelle, comme nous

Ville de Paris, le prieuré de Montrion[1], une métairie située dans la paroisse de Dhuisson, le domaine de la Pinsonnière et l'Étang de Pigelée. Les biens fonds produisaient 1,200 livres de fermage. Le revenu total du collége montait à 4,600 livres, sans compter les pensions des élèves internes. »

Ces renseignements sont assez exacts. Cependant la suite de ce travail montrera en quoi on pourrait les rectifier et les compléter.

Nous relaterons ici successivement les rentes qui appartenaient au collége.

La plus ancienne est une rente d'un franc « à prendre sur les festages du comté de Blois, et trois francs dix sols sur le domaine dudit comté. » La mémoire de ce fait nous est arrivée par une charte de Jean de Châtillon, comte de Blois, et d'Alix, sa femme, en 1267, pour la fondation de leur anniversaire, dont les Archives du département possèdent une copie de 1767, et par le testament des mêmes seigneurs, en 1281 (vidimé en 1398 [15 décembre],

l'avons vu plus haut (chapitre premier, § II). On l'appelait « la pension des quatre chapitres, » ou autrement « la rente des trois chapitres ou maisons religieuses. »

[1] On oublie là le prieuré de Framel, dont nous parlerons plus bas (§ VI, *Framel*). — Ainsi, le Collége possédait cinq « fonds de revenu » et non pas seulement quatre.

comme l'acte précédent), dont nous possédons également une copie de 1757, tirée de la Chambre des Comptes de Blois.

La rente sur l'Hôtel-de-Ville de Paris: 7,000 livres au denier 40, produisant 175 livres, était encore payée dans les années 1721 et 1766, comme l'attestent les certificats de constitution, extraits du Registre des rentes, délivrés par le prévôt de Paris à cette première époque, et par la Chambre du Parlement et le payeur des rentes Radix, à la seconde époque. Ce contrat fut aliéné par le Père Despares, procureur de la province pour les Jésuites. Le prix reçu fut de 5,000 livres « remboursement du contrat *aliéné par la province*, quoique (dit l'État des biens), le livre de compte la représente en partie comme un don du R. P. Provincial. »[1]

L'État des biens mentionne une seconde rente sur l'Hôtel-de-Ville, faisant en tout 500 livres. Cette seconde rente doit être celle qui subsistait encore en 1766, puisque l'autre fut aliénée en 1750.

Les meilleurs renseignements sur ces deux rentes sont ceux que nous fournit l'*État Instructif*: « Pour une première rente que nous appelons du Trésor Royal et qui est sur l'Hostel-de-Ville de Paris, il nous est dû la somme de 160 liv. tous les ans, payable en deux termes.... Le procureur de la province a soin

de retirer cette rente et de nous en faire tenir l'argent.—*Nota*. Que l'on doit estre payé au commencement de janvier et de juillet, selon qu'il est marqué dans la lettre de constitution de rente. Cependant c'est la coustume qu'on n'est payé qu'au mois de feburier et au mois d'aoust. — *Nota*. Que ladite rente est au denier vingt. Ce contrat a esté converti en un autre sur le mesme Thrésor Royal, de 320 livres payables en deux termes. — *Nota*. Que ce contrat est au denier 14. — Ce contrat de 320 livres de rente a esté réduit en feburier 1698 du denier 14 au denier 20. Ainsi nous n'en recevons plus par an que 225 livres. — Ce contrat a esté entièrement remboursé, l'an 1720, en billets de banque... » par 11,000 livres de principal.

L'*État Instructif* nous apprend encore, à propos du nouveau contrat sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, que l'on a remboursé au collége de Blois, l'an 1720, 17,950 livres en billets de banque. « Ladite somme de 17,950 livres a esté employée, parti à payer les dettes du collége, parti à l'Hôtel-de-Ville de Paris, où l'on en a placé pour 7,000 livres, selon que l'on vient de le dire, et il y a encore, ce 17 juin 1721, dans le collége, 6,060 livres en billets, que l'on n'a pu placer, et que l'on a seulement déclaré et fait viser, selon les édits du roi. »

Quant à la seconde rente, voici ce qu'en dit l'*État Instructif*, auquel il faut toujours recourir : « Pour une seconde rente, que nous appelons du Trésor Royal, qui est sur l'Hostel-de-Ville à Paris, il nous est deu la somme de 275 livres tous les ans.— *Nota*. Que ladite rente est au denier vingt... En mars 1709, le dernier quartier de 1708 nous a été payé. Depuis ce temps-là les payements ont reculé, le roy n'ayant pas voulu payer d'avance... — 1709 : Le clergé a été exempté du dixième denier. Ainsi, le dixième retenu une année, nous a été remboursé. —*Nota*. Le roy a retenu deux années, sçauoir, 1712 et 1713, faisant en tout la somme de 1,000 livres. La rente en est payée par Sa Majesté au denier 25, ce qui fait 440 livres par année. Ce contrat a esté remboursé par le roy, en 1720, en billets de banque .. Ce contrat, comme le précédent, est confondu avec le nouveau dont il est parlé. »

Une autre rente, de 300 livres, « annuelle et perpétuelle, au capital de 6,000 livres, » était établie « sur la communauté des marchans merciers, grossiers[1], quincailliers, ferronniers, épiciers, droguistes, toiliers et lingers unis de la ville de Blois, » comme on l'apprend par l'acte constitutif du 4 mars 1775,

[1] *Grossiers*, marchands en gros. On se sert surtout de ce terme dans le nord de la France.

et par les quatre certificats : 1° du Garde-Comptable « des Comptes établis entre ladite Communauté et le collège pendant l'année 1775 ; » 2° de l'ancien Garde-Comptable, pour le compte précédent (12 décembre 1779) ; 3° du fondé de pouvoir de l'ancienne communauté (id.) ; 4° du lieutenant-général au Bailliage et siége présidial de Blois, pour la qualité des précédents Gardes-Comptables de la Communauté (4 février 1780).

Le taux de cette rente parut un instant menacé à cette époque par les Commissaires généraux du Conseil pour la liquidation des dettes des anciennes communautés d'arts et métiers des villes du ressort du Parlement de Paris; mais ces craintes s'évanouirent bientôt. L'ordonnance de ces commissaires (26 avril 1780) porta règlement de la créance du collége sur la communauté des merciers à 6,000 livres. Ainsi, malgré la mauvaise situation des affaires et la dissolution des anciennes associations marchandes [1], l'institution conserva son capital entier.

[1] L'édit portant suppression des Jurandes et Communautés de commerce, arts et métiers, est du mois de février 1776, à Versailles. Établies au temps de Saint-Louis, supprimées par l'édit ci-dessus, modifiées par l'édit d'août suivant, qui établit six corps de marchands et quarante-quatre communautés pour Paris, les anciennes communautés d'arts et métiers sont défi-

Une autre rente se rapproche de celle-ci et subit les mêmes fortunes. C'est celle qui fut d'abord constituée, par contrat du 9 août 1729, par la Communauté des Charcutiers de la ville de Blois, au taux de 154 livres de revenu, au denier cinquante, rachetable au profit de dame veuve Druillon, comme gardienne de ses enfants mineurs, et qui passa ensuite, par cession authentique, au collége[1].

Le mécanisme bizarre des anciennes constitutions de rente doit être expliqué à ce propos.

Lorsqu'une personne ou un établissement quelconque devenait propriétaire d'une rente, dont le capital lui était fourni, il s'agissait d'en faire l'emploi, d'*asseoir la rente*. Pour cet effet, on faisait choix d'une personne ou le plus souvent d'une association, afin d'obtenir plus de garantie de solidité

nitivement abolies en janvier 1777. Le Règlement sur les communautés du Royaume est d'avril 1777, l'Édit pour Rouen et la Normandie de février 1778 et d'avril 1779, celui pour le ressort du parlement de Nancy, Metz et le conseil de Roussillon de mai 1779 et de juillet 1780. Le libre exercice de toute espèce de profession, arts et métiers, à charge d'une patente, a été établi par la loi du 2 mars 1791, articles 2 et 7. Depuis lors, les communautés de boulangers ont été rétablies dans un grand nombre de villes. Plusieurs corps d'arts et métiers se sont formés en syndicat. La communauté des bouchers a été modifiée par ordonnance de 1825. — Voy. : Recueil général des anciennes lois françaises, par Isambert, T. XXII, page 370. Bibliothèque de Blois.

[1] Archives départementales. D, II, Carton de la Pinsonnière.

dans le placement. Il arrivait aussi parfois qu'on divisait la somme entre plusieurs personnes ou établissements, pour ne pas perdre tout à la fois dans le cas d'un malheur. Le choix fait et la séparation des sommes ou l'unité du *quantum* bien établie, on remettait le numéraire aux constituants, qui en donnaient quittance authentique et promettaient par le même acte de fournir aux bailleurs de fonds la rente annuelle et perpétuelle au taux fixé, soit par le cours légal de l'argent, soit par la convention elle-même. Ainsi la rente était dite constituée.

Cette combinaison financière, très simple au fond, paraît au premier abord confuse, quand on trouve seulement des actes qui attestent que tel individu ou telle communauté est propriétaire d'une rente, puis ensuite, sans liaison, d'autres actes qui établissent une autre rente (du moins en apparence) au profit des mêmes individus par d'autres personnes. Il s'agit toujours de la même rente, et l'intermédiaire sous-entendu, c'est la convention morale, le contrat synallagmatique de placement de fonds à intérêt, dont l'acte de constitution est la preuve patente, l'expression visible.

On reconnaîtra aisément ces diverses circonstances de séparation des sommes, de choix des constituants, de solution de numéraire dans ce que nous disons des rentes du collége.

Nous reprenons maintenant l'histoire abrégée de la rente des charcutiers.

Elle était encore assise quarante et un ans après sa fondation, comme l'atteste un certificat des anciens jurés de la communauté des charcutiers de la ville de Blois, du 24 octobre 1779, authentiqué par le Bailli de Blois l'année suivante (14 février), et portant la preuve du paiement de la rente de 70 livres au collége jusqu'au 20 juin 1770[1].

C'est alors que cette rente reçut une plus furieuse attaque que la précédente, puisque par ordonnance du 20 décembre 1780, les Commissaires généraux pour la liquidation des dettes des anciennes communautés d'arts et métiers, du ressort du Parlement de Paris, réglèrent la liquidation de la créance du collége contre la communauté des charcutiers au principal de 1,400 liv. produisant 28 liv. de rente.

Mais l'administration du collége fit opposition à cette décision fâcheuse, et sa réclamation fut admise par ces mêmes Commissaires généraux, qui accordèrent la liquidation à 70 livres, comme avant, au même principal de 1,400 livres.

La rente sur les gabelles fut solidement établie au commencement du XVIII^e siècle. Par acte du 25

[1] Ce doit être une partie de la rente de 154 livres sur les charcutiers, mentionnée plus haut et cédée par Druillon au Collége.

janvier 1719, les « Commissaires généraux du Conseil, députés pour procéder à la liquidation des rentes, pensions, gages, établis dans les États du Roi, » confirmèrent les 1,500 livres sur les gabelles « pour ladite somme leur être payée sans aucun retranchement [1]. »

La rente sur les tailles et gabelles paraît avoir été divisée et assise successivement en divers lieux, tant à Paris qu'à Orléans.

En 1721 (22 avril), le Garde du Trésor royal donne quittance d'une constitution de rente pour le collége. Trois ans après (30 juin), le même Garde donne une autre « quitance de finance » ou d'emploi de partie de rente des 24,500 livres pour création d'une rente de 490 livres sur les tailles pour les Jésuites.

En 1766, la séparation de la liquidation des biens du collége d'avec les Jésuites étant déjà bien établie, le receveur-général de la généralité d'Orléans délivre un certificat portant « qu'il est fait fonds dans l'état des finances de cette généralité, pour l'année 1764, de 490 livres pour une partie de rente » et qu'il l'a payée au séquestre-régisseur des biens des *ci-devant Jésuites* [2] (27 août).

[1] « État des titres du Collége cy-devant desservi par les Jésuites. — Archives départementales. D, II.

[2] Depuis la disgrâce de cette compagnie, on ne la nomme jamais dans

En 1767 (19 juin), le prévôt de la ville de Paris délivre un certificat d'après lequel le collége de Blois est reconnu propriétaire d'une rente de 80 livres 16 sols, à prendre en 490 livres de rente sur les tailles et gabelles de la généralité de Paris, rente remboursable à 1,616 livres de principal au denier vingt. Ce certificat avait été précédé d'un autre du Parlement au même effet [1] (3 février).

La pension sur le Trésor royal subit, comme les autres revenus, des vicissitudes racontées par l'*État Instructif*: « En 1684, le R. P. de la Chaise a obtenu pour notre collége une pension de 300 livres sur le Trésor royal, laquelle est mise sur l'état des aumosnes que le roy faict. On a soin chaque année de faire expédier une ordonnance sur ledit Thrésor royal, par laquelle S. M. ordonne au garde de son trésor de payer aux PP. Jésuites de Blois 300 livres qu'il leur accorde par aumosne, pour et au lieu du bois de chauffage qu'ils avoient permission de prendre sur la forest de Blois. . . On ne payoit plus cette pension depuis 1710, le roi l'ayant tout-à-fait retranchée.. Cette pension a été rétablie à la fin de l'année

les actes authentiques que peu respectueusement : « les cy-devant soydisant Jésuites. »

[1] C'est la même rente qui est marquée à l'année 1765, d'après l'arrêt du Parlement. Voyez plus haut, chap. IIe, § I, Dons des rois.

1723...» Depuis, la pension a été soldée exactement.

Il existait en outre plusieurs petites rentes : une rente de 25 livres sur les héritiers de Nicolas Louët, payable à la Saint-Jean, reconnue, après d'actives démarches, et remboursée en février 1700 ; — un rente constituée sur les dames Briand, d'Orléans, pour 300 liv., au denier 25, payable chaque année le 18 octobre, rachetable en un seul paiement, depuis réduite à moitié par remboursement du capital ; — une rente de 70 livres sur la maison où était autrefois l'église Saint-Jacques[1] ; — une rente de 15 livres sur le jardin de l'Aroux ; — une rente de 70 livres faisant partie des 154 livres constituées précédemment sur la Communauté des charcutiers de la ville de Blois, cédée au collége par le sieur Pierre Druillon, fils de Guillaume, lieutenant-général du bailliage de Blois, comme héritier de sa mère (6 octobre 1777) ; — une rente de 5 livres, hypothéquée sur une maison sise dans la rue de la Foulerie, paroisse de Saint-Solenne (8 février 1585) ; — une seconde rente de 5 livres, « hypothéquée sur une chambre, grenier dessus, petite étable et une grange, le tout en un tenant, assis à la Croix-de-la-Bonne, paroisse de

[1] Voyez plus haut, chap. IIe, § II, Dons des particuliers.

Vienne, *item* sur quatre boisselées, ou environ, de terre, assises aux Touches, *item* sur quatre boisselées, ou environ, assises au Gratte-Chien ; » — une troisième rente de 5 livres sur M. Bigot, secrétaire du roi, dont le contrat « a été remboursé le 21 may 1714, et les 300 livres du remboursement ont été employées à l'amortissement des 3,000 livres que nous avons fait aux Ursulines d'Orléans; » — une rente de 10 livres « racheptable en un seul payement, hypothéquée spécialement sur une closerie nommée la Gueultière, paroisse de Fontaine, *item* sur une maison assise à Blois » (ce contrat fut remboursé en 1714 [2 avril] et le remboursement de 200 livres servit au même amortissement des Ursulines); — enfin une rente de 25 livres « hypothéquée spécialement sur moitié d'une closerie appelée les Cailloux, paroisse de Chitenay, ... le total consistant en bâtiments pour le maître et pour le closier, pressoir, cellier, cour, jardin, 14 arpents de vignes..... Ce contrat nous a esté remboursé le 30e novembre 1716 avec les arrérages, après la réduction du dixième. »

La dernière rente que nous mentionnerons ici, était établie sur le séminaire de Blois, d'après la quittance du supérieur de cet établissement (25 août 1787), qui prouve qu'il a reçu 3,000 livres des administrateurs du collége, pour leur constituer une

rente de 1,500 livres. Cet acte, que nous possédons aux Archives, est approuvé par l'évêque de Blois, Alexandre-Amédée Lauzières de Thémines, et scellé de son sceau en placart, représentant l'osier symbolique, arraché, de sinople, sur son champ d'argent.

On trouve encore, mais antérieurement à cette époque (27 avril 1762), la reconnaissance d'une dette de 36 livres aux PP. Jésuites par le sieur Grenier.

Nous ne nous étendrons pas sur la gestion administrative du collége. Les Archives de Loir-et-Cher contiennent à cet égard des renseignements si lisibles et si rapprochés de nous, qu'ils perdent fort de leur prix de curiosité historique. On trouvera là aisément « l'État des biens appartenant aux Jésuites, livre de recettes et de dépenses du séquestre des biens des ci-devant Jésuites [1] (1762-1770) » et « l'État Instructif du collége de Blois depuis l'établissement des Jésuites, » histoire financière de ce collége, contenant la mention des cinq fonds de revenu, des donations et faveurs royales, princières et particulières faites au collége; charges de la maison : rentes, services de messe, dîners, sermons et dîmes; bénéfices : valeurs des provisions et denrées, revenus des

[1] Arch. dép., D, III, Registre I, volume in-folio, cartonné en parchemin.

gabelles, de la subvention de la ville, des pensions, maisons, fermes, jardins, prieurés, terres, étang (de Pigelée), contrats et rentes [1] (1623-1762).

Le bureau d'administration qui succéda aux Jésuites nous a laissé les registres de ses délibérations [2] (1763-1791).

Enfin, pour conduire ce sujet jusqu'à ses dernières limites, on trouve toute la correspondance relative aux comptes du collége, à la liquidation des Jésuites, à la rente des charcutiers, les papiers de la gestion de M. Masson de Villepau, receveur du collége : recettes et dépenses, quittances des régents, fournisseurs et principaux du collége, collecteurs des paroisses, receveurs des impositions, pièces justificatives de la recette, mémoires des fournisseurs, mandats de paiement, comptes-rendus par les gérants des propriétés particulières, compte définitif et complet du receveur-général [3] (1763-1793).

A ces indications rapides sur les revenus, nous aurions voulu joindre quelques renseignements sur les biens meubles.

[1] *Ibidem.* Registre II. C'est le plus intéressant de tous, comme nous l'avons dit.

[2] *Ibidem.* Registres III et IV, 2 volumes in-folio, cartonnés en parchemin.

[3] *Ibidem.* D. II, dossier V.

Nous trouvons seulement que « le procès-verbal de l'argenterie du collége » fut dressé en 1762 (11 septembre) et que la communication de tous les registres au syndicat des créanciers fut ordonnée par l'arrêt du Parlement, qui décrétait aussi, comme nous l'avons vu, pour les créanciers des Jésuites, la décharge des séquestres mis sur leurs biens (7 septembre 1765).

Cet arrêt ne fut pourtant signifié à la nouvelle administration que trois ans après (3 novembre).

§ VI.

BIENS, MAISONS.

On sait déjà que notre collége éprouva beaucoup de difficultés pour s'asseoir matériellement. En 1584 18 novembre), on dressait le procès-verbal des bâtiments destinés à l'établissement du collége, c'est-à-dire l'inventaire ou état de lieux. En 1602 (8 mai), avait lieu la réparation de ces bâtiments et la construction d'un nouvel édifice.

Le chapitre de Saint-Sauveur, dont les membres s'appellent, dans le Mémoire cité au commencement « les bienfaiteurs du collége, » soutint ce rôle autrement que par des dons pécuniaires. « Il est de noto-

riété qu'une partie considérable des bâtiments du collége a été cédée par le chapitre pour une rente modique de 36 livres, tandis que ces bâtiments pourroient aujourd'hui (1767) estre loués peut estre 4 ou 500 livres [1]. »

On voit qu'en effet ce titre de bienfaiteur était bien dû au chapitre.

Nous ne reviendrons pas sur les maisons du Logis haut, du Logis bas et de Saint-Christophe, dont nous avons parlé dans le § des *Rapports avec la ville*.

Nous nous contenterons de mentionner rapidement quelques biens immeubles moins importants que les autres : — un petit jardin situé auprès du réservoir des eaux de la ville, acquis de l'Hôtel-Dieu de Blois par le Père Cadeau, recteur du collége, en 1677 (2 août), moyennant 30 sols de rente foncière non rachetable, payable chaque année à la Toussaint ; — une portion de maison donnée par le Frère Julien, « située au pied du Quartier, » en considération de laquelle il était dû tous les ans 12 livres 10 sols, payables par moitié à la Saint-Jean et à Noël, depuis vendue aux Nouvelles-Catholiques ; — une autre maison « qui est vers le Jardin, » louée tous les ans 40 livres, abattue postérieurement par

[1] Mémoire à consulter pour le chapitre de Blois. Arch. dép., D, I. *Vide suprà*, chapitre I, § II.

les Jésuites eux-mêmes; —enfin une maison assise sur le pavé de Chambourdin, donnée par « M. Chapelain, propriétaire, curé de Villebarou, à sa mort, avec tous ses livres latins,» chargée d'une rente perpétuelle de 6 livres envers les chapelains de Saint-Sauveur.

Nous terminerons ce travail par quelques notes sur les maisons et les domaines les plus considérables parmi ceux qui appartenaient au collége.

La Bretonnière. — Le domaine de ce nom, qu'on trouve également appelé *la Bretonnerie,* se composant d'une maison et d'un jardin, avait jadis appartenu à l'église de Saint-Sauveur et faisait sans doute partie de la cession que nous avons mentionnée. Il fut aliéné ensuite pour l'emplacement du collége [1].

Les pièces du procès soutenu au commencement du XVI[e] siècle par le chapitre de Saint-Sauveur, pour la revendication de cette propriété, établissent les faits suivants. Au commencement du siècle précédent, le chapitre louait cette maison (6 juin 1414).

Plus d'un siècle après (12 décembre 1520) il la donnait à bail emphytéotique. En 1528 (20 novem-

[1] Il existe encore une rue de la Bretonnerie, descendant vers l'Aroux et le chemin de fer, dans le canton des Jésuites. D'après de nouvelles recherches, la Bretonnerie, près Costé, en la paroisse Saint-Honoré, était vulgairement appelée Hôtel de la Bernade.

bre), il en disputait la possession à un sieur Jean Limosin ou Limousin, détenteur de l'immeuble et le faisait assigner devant le Bailli de Blois, en fournissant ses écritures : inventaire de titres, causes d'opposition, son adversaire l'imitant [1]. L'année suivante (21 février), le chapitre se trouvait en face d'un autre adversaire: le sieur Guiart, advenu pour « défendre un bien du sieur Claude Marchand, » mis en vente par ce Guiart, bien sur lequel reposait la rente d'un obit. Le chapitre avait conservé ses contrats, établissant sa propriété et les faisait collationner à l'original, Claude Marchand dûment assigné. En 1530, le Bailli de Blois donnait, par sentence du 2 juin, gain de cause au chapitre contre les usurpateurs de la maison de la Bretonnerie. Au Moyen-Age, par suite de la ferveur des sentiments religieux, on donnait presque toujours raison au clergé contre les laïcs.

Dès-lors, le chapitre triomphant louait à ferme cette maison (1er avril 1594); sous-location en était faite treize jours après, et enfin bail, pour troisième contrat.

Mais il faut poursuivre plus loin l'histoire de cette

[1] Les assignations à comparaître, fournies dans ce procès, forment un ensemble de onze pièces oblongues, de taille très minuscule, d'une écriture fort cursive, sur parchemin, d'un aspect singulier.

maison et arriver jusqu'au moment où elle se rattache au collége.

En 1542 (7 juin), Conrad Reyniger fondait son anniversaire dans l'église de Saint-Sauveur pour 13 liv. tournois de rente, assis sur la maison de la Bretonnerie, comme le prouve le contrat de donation faite par lui au chapitre de ces 131 livres sur les maisons saisies postérieurement [1], dont le bail a été fait ensuite aux Échevins de la ville de Blois pour y établir le collége, en août 1602, composant une partie des 18 liv. payées par les Échevins.

En conséquence de cet acte, le chapitre donnait à bail ou emphytéose, en 1551 (23 août), la maison de la Bretonnerie à « maistre Conrad de Reynigier [2], archiprêtre de l'Isle-Bouchard, en l'église de Saint-Gatien de Tours, et trésorier-chanoine de l'église de Saint-Sauveur de Blois, moyennant 100 sols

[1] Voyez année 1601.

[2] Ce mot est orthographié dans les titres de plusieurs manières : Reyniger, Reynigier, Reymiger, Reymigier, Reniger, etc., selon la mobilité de l'ancienne orthographe. « Les archiprêtrés étaient, comme on sait, des » districts ecclésiastiques administrés sous la haute direction de l'évêque par » des archiprêtres. Ceux-ci étaient toujours choisis parmi les chanoines de » l'église cathédrale. — Ainsi, dans l'espèce, *Conrad Reyniger,* archi» prêtre de l'Ile-Bouchard, en l'église de Saint-Gatien de Tours, ne signi» fie pas autre chose que : chanoine de l'église *métropolitaine de Saint-* » *Gatien de Tours, archiprêtre de l'Ile-Bouchard.* » Note de M. André Salmon, ancien archiviste honoraire d'Indre-et-Loire.

tournois de rente, faisant partie (comme ci-dessus), de 18 l. payées par les échevins de la ville au collége. »

En 1601, la maison de la Bretonnerie ou hôtel de la Vernade, à Blois, était saisie par les échevins sur les demoiselle et dame de la Vernade (Mlle Anne de la Vernade, femme de M. de Souvigny), et mise en la main du roi, sous un commissaire, par le juge ordinaire de la ville et prévôté de Blois (4 avril et 22 janvier).

L'année suivante, le collége, s'installant, comme nous l'avons dit, faisait réparer les maisons qui le composaient, c'est-à-dire les bâtiments de la Bretonnerie. (Procès-verbal des réparations faites et à faire, du 8 février.)

La Bretonnerie appartenait jadis aux confrères de Notre-Dame-de-Chambourdin, qui conservèrent, pour cette cause, droit à un sermon, dans la chapelle ainsi appelée, à la Nativité de la Vierge. Elle avait été échangée par le P. Le Cointre, recteur (21 juillet 1654), contre une maison sise sur les Pavés-Chambourdin. Comme la maison qui appartenait au collége était chargée de six livres de rente foncière envers les chapelains de Saint-Sauveur[1], ils

[1] Cette rente était rachetable, « n'estant originairement ecclésiastique. » — *État Instructif*, etc., Arch. dép. D, III, registre IIe, Charges de la maison.

consentirent que cette rente (payable à Noël et à la Saint-Jean, par moitié), fut transportée et hypothéquée sur la maison de la Bretonnerie. On trouve la preuve positive que cette rente fut payée jusqu'en 1761.

En 1677 (6 août), le père Cadeau, recteur du collége, acquit du chapitre de Saint-Sauveur une maison, située au lieu dit de la Bretonnerie, attenant au mur du collége, moyennant la somme de 30 livres de rente foncière, payable à la Saint-Jean.

La Bretonnerie était située sur le bord de l'Aroux, comme le prouvent ces lignes, tirées de l'*État Instructif* : « Par acte du 31 mai 1704... M. Guerry a vendu au sieur Florentin de Launay, marchand épicier... un jardin avec cabinet, etc., situé au lieu de la Bretonnerie, sur la Roue (l'Arrou), ainsi qu'il appartenoit à M^me^ Des Cluseaux, de la succession de laquelle il procède, moyennant le prix de 15 livres de rente... Le principal, qui est de 300 livres, a esté remboursé par le sieur de Launay, le 25 octobre 1720. »

Telles sont les courtes annales de la Bretonnerie, qui se confondit bientôt dans le collége, et perdit son nom dans les divers emplacements occupés par cette institution.

LA PINSONNIÈRE. — Le domaine de La Pinson-

nière, est une ancienne métairie des Jésuites, assise à Pigelée (l'étang de ce nom en dépendait), paroisse de Saint-Nicolas de Blois [1]. La vente en avait été faite aux Jésuites, par M. de Vernesson, prêtre, en 1663 (6 août)[2]. En 1715, la terre fut affectée d'une hypothèque (28 février) au profit des chapelains de la cathédrale (ancien chapitre de Saint-Sauveur, pour partie), suivant l'acte de constitution, à savoir, d'une rente de 6 livres, en remplacement de la maison de la Bretonnerie, alors détruite.

Le collége devait tous les ans, au domaine de Blois, cinq sols pour La Pinsonnière et un sol pour la quittance, à cause d'un droit de festage dû au roi par tous les habitants de la ville, faubourg et banlieue de Blois. Cette redevance devait se payer le 13 janvier, jour de saint Hilaire, à peine du double. Après avoir dû cette redevance depuis l'an 1696, sans avoir rien payé, parce qu'on n'avait rien demandé, le collége en fut exonéré par la déclaration de M. Le Blond, chargé de ce droit de festage au profit de M. de Sommery, portant : « Que la maison de

[1] Quelques titres indiquent la Pinsonnière comme appartenant à la paroisse Saint-Honoré, fort éloignée de là. Ce doit être une erreur. Saint-Honoré ne s'étendait pas si loin, tandis que Saint-Nicolas s'avance en longueur sur les Allées jusqu'à l'Hôtel-Pasquier, près de la forêt de Blois.

[2] Nous n'avons pas retrouvé le contrat de vente ; mais il est mentionné dans l'État des titres déjà cité.

La Pinsonnière était exempte de payer ledit droit, puisqu'il y avait un pressoir [1]. »

Quant à la dîme, due à cause de ce domaine, elle fut sujette à des variations. Elle était levée pour le curé de Saint-Nicolas par *abonnage* (abonnement), pour les vignes, à 6 livres par an. Cet arrangement dura jusqu'en 1715, où le Père de la Fontaine convint avec le curé de payer 8 livres par an. Depuis 1716, la dîme fut soldée en espèces; puis elle subit une diminution. Le curé Belin se rabattit à 7 livres. Depuis 1732, l'abonnement finit, et la dîme fut levée en nature. Un nouvel abonnement fut fait par le Père de la Garde, pour sept ans, avec René Oudin, au prix de 6 livres, de 1755 à 1758. Ce dernier étant mort (1759), les nouveaux fermiers prirent un abonnement septennaire, pareil à celui de leur prédécesseur.

La ferme de la Pinsonnière était du prix de 40 livres. « On s'adresse, dit l'*État Instructif*, au fermier qui y demeure. Si vous lui donnez des vaches, autant de vaches autant de 100 sols par an, outre ce qu'il est convenu de payer pour ladite ferme. Il doit payer à la Toussaint tout à la fois. »

On récoltait, sur le domaine de Pinsonnière,

[1] État Instructif, etc. — Arch. dép., etc., *ut suprà*.

principalement du vin, depuis quatre poinçons jusqu'à vingt-six, suivant la valeur de l'année. On y mit plus tard un closier ou vigneron, au lieu de l'affermer, puis on revint successivement, plusieurs fois, à l'autre mode de gestion.

Nous avons noté ces changements, qui paraissent offrir peu d'intérêt au premier aspect, parce qu'ils sont un indice de la décadence des anciennes institutions du pouvoir ecclésiastique, au moment où la Révolution française allait tout engloutir dans son tourbillon.

Pigelée. — L'étang de Pigelée, « qui est vers la Pinsonnière, » dit l'*État Instructif*, était loué 80 livres « qui se doivent payer tout d'un coup à caresme prenant, de plus quatre carpes laictées et deux brochets d'un pied de long chacun. »

Cet étang avait été acquis en même temps que la Pinsonnière pour 2,000 livres : « Ledit lieu, très bien situé en ses avenues et promenades, proche des belles allées du prince et de la forest, sert de retraite pour la récréation de la sepmaine. »

L'héritage entier était chargé de petites rentes : 35 sols au chapitre de Saint-Sauveur et 15 sols à la marelle de Saint-Nicolas. Ces rentes furent depuis amorties par le collége. Comme le bien relevait du

censif du roi, on devait s'acquitter de l'indemnité « qui appartient au seigneur comte de Blois, qui est le roy Louis XIV. » Le roi refusa d'en faire grâce aux Jésuites, on ne sait pourquoi. L'indemnité s'élevait à 100 livres « qui est le quint de l'achat. Alors, disent les Jésuites en leur État Instructif, nous avons substitué un vicariat ou un homme vivant ou mourant, enfant de Blois, selon les lois du pais. C'est Michel Breton, le cadet de tous ses frères. »

La possession de ce domaine par les Jésuites fut troublée à l'occasion de la mouvance du censif du comté de Blois. Le roi voulant retirer les pièces aliénées de son domaine, fit signifier aux Révérends Pères « un arrest du Conseil qui demande ledit estang et cinq arpents de terre vaine et vague. » Les Jésuites se défendirent en disant qu'ils étaient tous prêts à rendre la partie aliénée, pourvu que le traitant les dédommageât, et que le roi remboursât les deniers de l'engagement [1].

Cette affaire s'arrangea par la suite, et ce domaine fut possédé paisiblement par les Révérends Pères.

En 1699, les Échevins et le maire de la ville de Blois prirent à ferme l'étang de Pigelée, pour 150 livres par an. Le bail, fait pour neuf ans, étant expiré,

[1] État Instructif, D, III, Registre III^e.

les Jésuites le laissèrent pour deux ans « à Messieurs de la ville » pour la somme de 120 livres chaque année. Le 9 août 1710, le bail fut renouvelé pour cinq ans aux mêmes conditions[1].

Depuis 1720, le bail ne fut plus que de 80 francs « parce que un des échevins de la ville s'est opposé à ce que le sieur de Barieu[2] fut plus longtemps exempt de certains droits, dont il avait toujours esté exempt, la ville nous faisant cette grâce, pour que la ferme dudit étang fût de 80 livres. Sans une telle exemption, on ne trouverait peut estre pas à l'affermer la moitié de ce que l'on en donne pour le présent. »

Après 1747, le closier paya 100 livres par an.

L'étang de Pigelée appartient maintenant au Bureau de Bienfaisance.

Framel. — Le prieuré de la Magdeleine de Framel dépendait de celui de Saint-Samson, situé dans la paroisse de Brinon, en Sologne. Il fut uni au collége par démission du prieur Titon, chanoine régulier, qui le possédait en vertu de la collation à lui faite par le collége des Jésuites d'Orléans. On trouve dans « l'État des Titres » mention du décret de l'évêque d'Orléans (13 juin 1708)

[1] État Instructif, D, III, Registre III[e].

[2] Le fermier.

portant union du prieuré de Framel, diocèse d'Orléans, au collége des Jésuites de Blois et des Lettres-patentes de Louis XIV, à la même date, confirmatives de ce décret; mais il n'est pas parlé d'une ordonnance corrélative de l'évêque de Blois.

Les auteurs de l'*Histoire de Blois* ne parlent pas de ce prieuré, dont cependant une des chapelles de l'église de Saint-Vincent portait le nom.

Les anciens registres nous ont conservé, à propos de Framel, un trait de mœurs assez curieux, qui prouve qu'au XVII^e^ siècle, les coutumes bizarres du Moyen-Age féodal étaient encore plus persistantes qu'on ne le croit généralement.

Le collége devait, à cause de ce prieuré, au temps de la fête de la Magdeleine, un repas au sieur de Lauroy, avec sa femme, quatre personnes et « deux chevaux seulement, ou à ses fermiers, et ce modérément et sans excès. » Cette redevance avait été substituée à un terrage, qu'on devait autrefois à ce seigneur, par arrêt du Parlement du 6 avril 1621, dans le procès entre Jean Chasse, prieur de Framel, et Jean Midon, écuyer, seigneur de Lauroy.

Cet arrêt n'était pas le premier acte décisif dans la cause; il modérait un jugement précédent qui avait établi une redevance plus considérable. L'arrêt de 1620 mettait à néant la sentence du juge

de Corcressault (9 avril 1620), qui condamnait le prieur à nourrir, « le jour et la veille de la Magdeleine, le seigneur de Lauroy, sa femme, sa famille et ceux qui seront envoyés par lui, avec ses oiseaux et ses chiens. » Mais la sentence était confirmée en ce qui regardait le service dans la chapelle pour les défunts sieurs de Lauroy [1].

Les frais de l'union furent faits par un emprunt de 1,000 livres consenti aux PP. Jésuites, par la veuve Duchesne, en 1710 (1er février), emprunt dont ils remboursèrent la rente le 1er octobre 1711.

Les revenus et dépendances de ce prieuré consistaient dans les détails suivants : — la métairie du nom de Framel; une rente de trois quartes de bled, mesure de Sully, qui, à celle d'Aubigny, reviennent à quatre boisseaux, à prendre sur la métayrie de Grosbois; — une autre rente de « deux septiers deux boisseaux de seigle, mesure dudit Aubigny [2], à prendre sur la métairie des Grands et Petits-Bernes, paroisse de Clemon; » — une pièce de terre labourable, de 14 à 16 arpents, sise au clos

[1] Arch. dép., D, III, IIe registre : « État Instructif du Collége de Blois, etc., » *Charges de la maison.*

[2] Ces faits montrent clairement les entraves qu'apportait jadis au commerce une diversité de mesures telle qu'elle contraignait dans les transactions à indiquer les plus faibles localités. — Aubigny est situé dans le Loiret.

des Manigans, paroisse de Saint-Martin-sur-Loiret ; — la ferme de « trois quartiers de vigne en une pièce, au clos de Couasnon, paroisse d'Olivet, près Orléans ; — une maison sise à Orléans, nommée l'Épée-de-Bois, rue Grison, paroisse Saint-Paul, » dépendant de la censive des seigneurs des Turpins ; — « un arpent, plus ou moins, de vieille vigne qu'il convient arracher, siz au clos de la Cerizaille, paroisse de Saint-Jean-le-Blanc (cet arpent de vigne vaut environ 30 livres de ferme) ; » — une rente foncière de six livres, à prendre sur « une maison appelée l'Ancre-d'Or, rue Porte-Bannière, paroisse Saint-Pierre-en-Sentelée, à Orléans ; » — une rente foncière de 20 sols sur une maison, sise rue d'Illiers, paroisse de Saint-Paul à Orléans ; — une rente foncière de 8 livres, sur une maison sise au même lieu, possédée par l'Hôpital-Général d'Orléans ; — la ferme de deux arpents et un quart, partie en vigne, partie en terre labourable, sis en la paroisse de Darvoy, près Jargeau ; — une rente foncière de six livres sur « une maison proche le Puits-Saint-Christophe, paroisse de Notre-Dame-de-Recouvrance. »

Montrion. — Le prieuré de Saint-Eutrope de Montrion, « situé à l'extrémité de la forêt de Russy,

fondé au XII[e] siècle, par Alix, comtesse de Blois, femme de Henri-Étienne [1] », nous fournit peu de renseignements jusqu'au XVII[e] siècle.

A cette époque, il était possédé par un sieur Claude Pesson, suivant l'acte d'entérinement, par la Chambre des Comptes de Blois, des lettres de provision de ce prieuré en sa faveur, portant ordonnance de paiement des trois francs dix sols de rente annuelle à lui assignée, en cette qualité (19 mars 1694).

Ce prieuré demeura encore indépendant un peu moins de vingt années. Un décret de M. Bruel, grand archidiacre et vicaire-général de l'évêque de Blois, « éteint et supprime à perpétuité les titres du prieuré de Saint-Eutrope-de-Montrion, unit et incorpore les revenus dudit prieuré, fruits, profits, etc., aux charges et conditions portées audit décret (17 décembre 1715) [2]. « L'année suivante, des Lettres-paten-

[1] Histoire de Blois, t. II, p. 544. — Nous savons que M. de Pétigny possède les titres du prieuré de Montrion; mais nous n'en avons pas eu communication. En outre, nous avons fait dans les Archives d'Eure-et-Loir d'infructueuses recherches pour réunir d'autres renseignements sur ce sujet. Ce prieuré n'est pas même mentionné dans le catalogue des prieurés de l'abbaye de Thiron, qui se trouve aux archives de ce département. La mention de l'*État Instructif* est le seul document que nous ayons sur ce point.

[2] Nous n'avons pas retrouvé ce premier décret d'union; mais tous les actes relatifs à ce fait sont indiqués dans l'État des titres déjà cité.

tes royales confirment ce décret d'union au collége (octobre). En 1718, le Parlement en ordonne l'enregistrement (arrêt du 27 mai). En 1719, le collége obtient des lettres de relief d'adresse et de surannation des lettres d'union, pour parvenir à leur enregistrement à la Chambre des Comptes de Blois (28 juillet). En 1721 (23 décembre), l'Évêque de Blois, Jean-François-Paul de Caumartin, transfère solennellement, par ordonnance, à l'église du collége, les deux messes par semaine dues pour les fondateurs de Montrion, dans la chapelle du prieuré [1]. Enfin, les Lettres-patentes du 8 octobre 1763, confirmatives de l'érection du collége, le sont aussi « des unions qui y ont été faites. »

La déclaration faite au clergé de France, le 20 avril 1728, donne de grands détails sur les dépendances et revenus de Montrion. Nous nous contenterons ici de quelques renseignements.

Une dîme, dépendant de ce prieuré, avait été enlevée par le curé de Cellettes, qui reconnut ensuite, par acte authentique, qu'elle appartenait à Montrion (16 avril 1722). Le collége rentra donc en possession de cette dîme, affermée pour 75 livres jusqu'en 1736

[1] Les Archives de Loir-et-Cher possèdent cet acte, scellé, revêtu de la signature autographe de M. de Caumartin, présentant un fort beau sceau ovale en placart, aux armes des Lefevre de Caumartin : d'azur à 5 burelles d'argent.

et sur la valeur de laquelle il fit rédiger, deux ans après, un Mémoire que nous n'avons pas retrouvé, non plus que « le Petit Censif, le Papier Terrier, le Papier de Recette » et les autres papiers mentionnés dans l'*État Instructif.*

Le collége présenta son aveu à la Chambre des Comptes au mois d'avril 1735.

On peut citer parmi les dépendances du prieuré : la ferme, de quatre arpents de prés et six boisselées de terre, « assis proche le pont de Clénord » tenue par « la veuve d'Orléans, de la paroisse de Cellettes, » pour 88 livres ; le moulin de la Ronce, chargé de six septiers de blé-seigle, envers l'Hôtel-Dieu de Blois, de 6 livres envers un sieur Mahy, et donné à bail au meunier, en 1733, pour 150 livres par an. L'*État Instructif* contient à cet égard la note suivante : « Depuis la Toussaint 1742 jusqu'au 9e juillet 1745, le moulin de la Ronce a été occupé par deux meuniers qui ont mis la clé sous la porte, et puis a été vacant. Il a plus coûté en réparations qu'il n'a produit. » Mais dans les années suivantes, ce moulin fut affermé à des meuniers successifs 90 livres, « en payant le droit de chasse et la rente due à l'Hôtel-Dieu de Blois. »

Ce prieuré était chargé de 5 francs de rente envers l'abbaye de Thiron. Cette somme a été payée

jusqu'en 1755 inclusivement, par le procureur de la province.

Vers le commencement du XVIII[e] siècle les Jésuites consacrèrent à l'amélioration du domaine, uni dès-lors au collège, une somme de 1,000 francs, que leur prêta le Père de Linières, confesseur du roi (11 mai 1722).

Les prieurés de Montrion et de Framel furent gérés comme les autres biens du collége jusqu'à sa clôture, ainsi que le prouvent les comptes et la correspondance relatives à leurs recettes, de 1705 à 1793, conservés aux Archives.

Nous nous arrêtons comme nous l'avons annoncé, à l'époque de la Révolution française.

Nous plaçons ici une vue de l'ancienne chapelle du collége de Blois (aujourd'hui l'église paroissiale de *Notre-Dame de l'Immaculée-Conception)*. Cette gravure, exécutée d'après un dessin inédit, du siècle dernier, représente la façade telle qu'elle était du temps des PP. Jésuites : on y reconnaît distinctement des écussons, des chiffres et d'autres ornements, qui n'existent plus aujourd'hui. Ce serait un document à étudier, pour la restauration fidèle et complète de cet intéressant édifice, type bien caractérisé de l'architecture religieuse au XVIIe siècle.

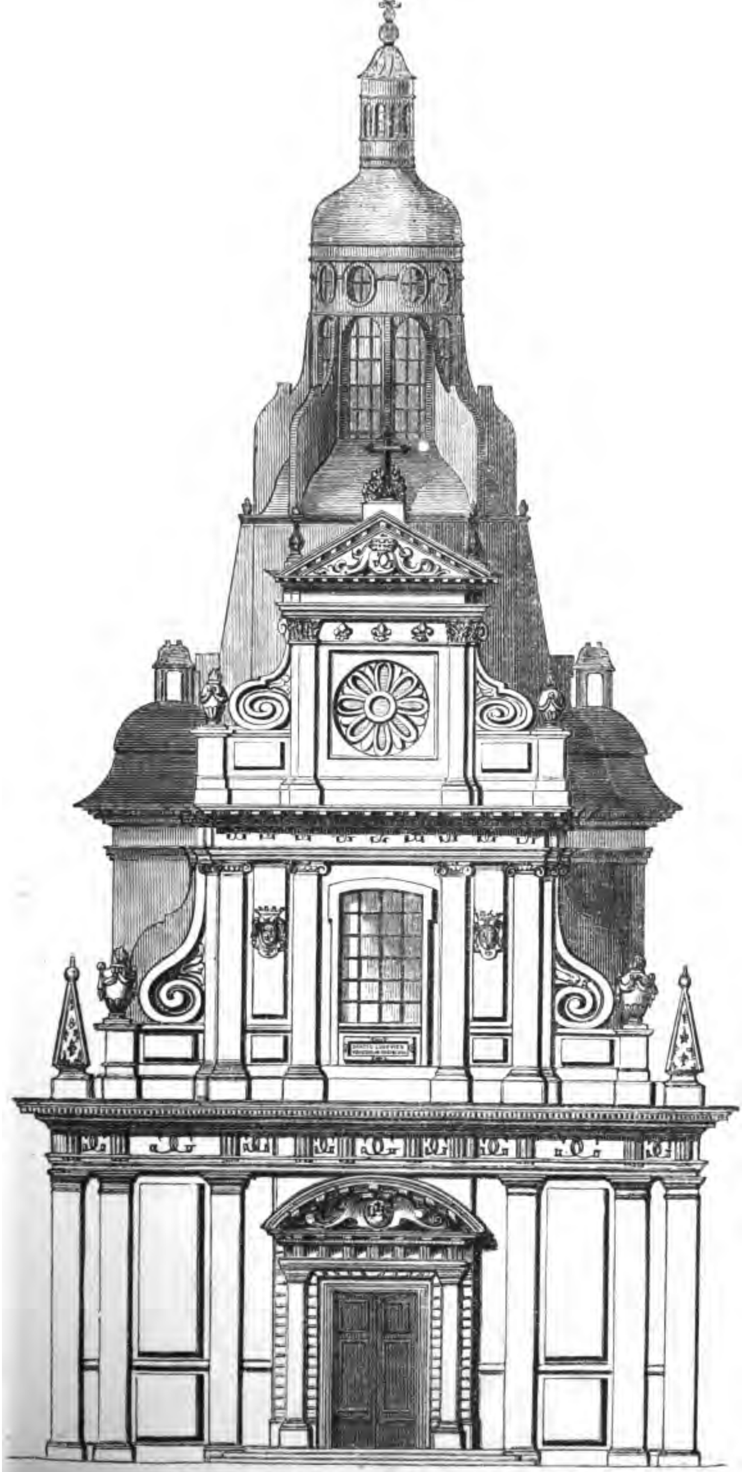

Façade de l'église de Notre-Dame, à Blois

NOTICE

SUR LES EAUX

MINÉRALES FERRUGINEUSES

DE SAINT-DENIS-LÈS-BLOIS,

Par le Dr Blau,

MÉDECIN EN CHEF DE L'HÔTEL-DIEU DE BLOIS, MEMBRE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES EAUX DE SAINT-DENIS.

Près de la ligne du chemin de fer de Paris à Bordeaux, à 5 kilomètres de la ville de Blois et 2 kilomètres du château de Menars, cette somptueuse demeure élevée par un roi galant et généreux à la belle marquise de Pompadour, la commune de Saint-Denis-sur-Loire possède des sources d'eaux minérales naturelles ferrugineuses, célèbres autrefois. Ces

sources, qui coulent au milieu d'une délicieuse prairie qui s'étend jusqu'aux bords de la Loire, vont, en se rapprochant du coteau, se rendre par trois voies distinctes à un réservoir commun qui de nos jours a conservé le nom de *fontaine Médicis*, qui lui valut au XVIIe siècle la haute protection que lui accorda la mère de Louis XIII.

Dans un rapport lu à la Commission administrative et publié par son ordre en 1854, j'ai donné sur l'importance de ces eaux minérales et leurs propriétés, des détails que je tiens à reproduire et à compléter aujourd'hui, que cette fontaine est définitivement mise en lumière et que l'expérience a prononcé en sa faveur.

Deux périodes distinctes signalent à l'attention publique les Eaux minérales de Saint-Denis.

La première, qui se rattache au temps de splendeur de notre histoire blésoise pendant les séjours prolongés de nos rois; la seconde, qui commence sous nos yeux et, par une coïncidence heureuse, compte parmi les nouveaux fondateurs quelques descendants de ces nobles familles qui assurèrent autrefois sa fortune et sa renommée. Dans les diverses phases de son existence, on le voit, la fontaine Médicis a trouvé des protecteurs puissants, et son passé répond de l'avenir.

Je dois à l'obligeance du bibliothécaire de cette ville, M. Dupré, homme aussi modeste que savant, et l'un des historiens modernes de Blois, les notes suivantes sur la première époque de la fontaine :

« Entre les avantages variés dont la nature semble avoir pris plaisir à doter notre beau pays, les Eaux minérales de Saint-Denis-sur-Loire méritent une mention particulière, et pour ainsi dire une place d'élite. Situées à peu de distance du fleuve, au bas d'un fertile coteau d'où elles tirent leur source, elles réunissent à l'agrément d'un lieu champêtre le privilége désormais incontestable de propriétés curatives qui, de temps immémorial, fixèrent l'attention et obtinrent les suffrages des hommes de l'art.

» Leur ancienne réputation date principalement des séjours prolongés de la cour dans nos contrées. Le voisinage des résidences royales de Blois et de Chambord ne pouvait manquer d'attirer sur ce point pittoresque une foule de visiteurs empressés ; les princes et princesses, les seigneurs et nobles dames que Louis XII, François I^er^, et leurs successeurs, amenaient en si grand nombre à leur suite, firent de Saint-Denis un rendez-vous de plaisir autant qu'un but de traitement hygiénique et médical. La présence d'une des plus anciennes familles du Blésois contribua sans doute à cette affluence ; car on sait que les Hurault de Saint-Denis possédaient tout auprès un délicieux manoir ; ces hauts et puissants seigneurs de la contrée environnante donnaient volontiers l'hospitalité aux nobles personnages qui venaient éprouver la vertu des sources placées au milieu même de leurs vastes domaines.

» A cette vogue aristocratique s'ajoutèrent les prédilections et les libéralités d'une reine influente. Marie de Médicis, voulant

donner aux Eaux de Saint-Denis un témoignage durable de son intérêt, les orna d'un bassin qui fut établi à ses frais. Les travaux exécutés dernièrement, et dont nous rendrons bientôt compte, ont mis à découvert les restes de cette construction du XVII[e] siècle. Ce fut, dans la pensée de l'auguste protectrice, un attrait de plus offert au nombre toujours croissant des valétudinaires ou des curieux qui venaient se guérir ou se recréer dans cette prairie pleine de charme.

» Jusqu'alors, les vertus intrinsèques de ces sources bienfaisantes étaient demeurées à l'état de simple tradition orale. Un savant et illustre médecin se chargea d'analyser leurs principes curatifs et de transmettre à la postérité le récit circonstancié de leurs effets les plus mémorables. Le Blésois Paul Reneaulme, l'un des pères de la botanique française, profita du séjour de la mère de Louis XIII dans nos murs, pour lui dédier un opuscule intitulé : *La vertu de la fontaine de Médicis, près Saint-Denys-lès-Blois,* imprimé à Blois par *Cottereau,* in-8°, 1618.

» L'ouvrage est ainsi indiqué par divers recueils de bibliographie médicale, notamment par le *Dictionnaire historique de la médecine*, de J. Eloy, t. 4, p. 53. Malheureusement, on n'en trouve plus aucun exemplaire, et toutes les recherches faites jusqu'à présent soit dans le pays, soit au loin, pour découvrir quelques vestiges de cette publication si intéressante, sont demeurées infructueuses. Cette perte irréparable nous forcera d'abréger l'historique d'un établissement sur les destinées duquel le livre de Paul Reneaulme eût offert sans doute de curieux renseignements : puisse bientôt un heureux hasard mettre fin à nos regrets et satisfaire notre légitime curiosité par rapport aux choses du passé !

» Le seul auteur ancien qui, après Reneaulme, ait parlé de

nos excellentes Eaux minérales, est notre premier historien, le docteur Jean Bernier ; à défaut de données plus précises et de détails moins insuffisants, à défaut surtout des pages à jamais regrettables de son savant devancier, nous allons rapporter textuellement les lignes trop courtes que l'annaliste de Blois consacre au souvenir d'une localité digne d'observations moins rapides :

« Comme les choses qui contribuent au rétablissement de la santé ne » sont pas de petite considération, je crois qu'il est à propos de remarquer » ici que la nature n'a pas manqué de fournir au pays Blésois des Eaux » minérales dans la paroisse de Saint-Denis-sur-Loire, *lesquelles n'ont* » *guère moins de vertus que celles de Forges,* et qui seraient encore » d'un plus grand secours, sans le mélange du limon et des eaux du Ciel » qui les gâtent très souvent ; car, quoique cette fontaine ait été ornée d'un » bassin par la reine Marie de Médicis, *et qu'elle ait fait quantité de* » *belles cures dont j'ai été témoin oculaire*, il y manque bien de la dé» pense pour sa perfection (*Histoire de Blois,* p. 80). »

» On peut du moins conclure de ce passage qu'en 1682, époque où Bernier écrivait, les Eaux de Saint-Denis conservaient encore une partie de leur ancien relief, et que les maîtres de la science s'accordaient avec le public pour reconnaître l'efficacité de leurs applications thérapeutiques.

» Il n'en fut plus de même dans le siècle suivant. La cour avait complétement abandonné Blois, et dit un adieu désespérant aux rives de la Loire. Ce départ, sans compensation possible, fit un tort immense à notre malheureux pays. Autant les règnes précédents nous avaient été favorables et prospères, autant l'indifférence de Louis XIV et de Louis XV pour la demeure favorite de leurs ancêtres devint fatale à toutes nos industries comme à

toutes nos richesses naturelles. Les eaux de Saint-Denis partagèrent la disgrâce générale du Blésois, et se ressentirent cruellement de l'injuste oubli qui pesa pendant tout le XVIII[e] siècle sur cette province naguère privilégiée. Une négligence inconcevable laissa tomber en désuétude un moyen de guérison éprouvé par les siècles, et priva le pays des avantages de toutes sortes attachés à sa possession. »

Il appartenait à des médecins blésois de continuer l'œuvre que leur illustre compatriote, Paul Reneaulme, avait poursuivie avec tant de succès, et de rendre à sa première destination un établissement utile à la santé publique.

Des tentatives furent faites, à différentes époques, pour tirer d'un oubli immérité cette fontaine si renommée autrefois.

En 1806, un préfet de Loir-et-Cher, M. de Corbigny, s'en occupa activement; mais mal servi, sans doute, ses démarches furent infructueuses.

Ce n'est que dans l'année 1850 que fut arrêté sérieusement un plan de restauration de la fontaine.

M. le baron Louis Asselin, sous-préfet de Romorantin, ami de la famille de M. le marquis de Beaucorps-Créqui, propriétaire des sources, fut l'intermédiaire qui voulut bien faire agréer la proposition des médecins, qui, dans ces derniers temps, avaient eu la pensée de rendre la fontaine à son utilité première.

Des travaux commencèrent bientôt avec ardeur sous la direction de M. le marquis de Beaucorps, qui fournissait généreusement aux frais de cette exploration. C'était un spectacle intéressant de voir, après un long oubli, sortir de terre cette fontaine que la reine Marie de Médicis avait restaurée, et qui allait recevoir une nouvelle consécration. Après quelques heures d'un travail suivi avec émotion, elle apparut aux yeux des spectateurs dans la même situation où l'avait vue l'historien Bernier, laissant couler ses eaux limpides sur les mêmes dalles que, deux siècles avant, la reine Marie de Médicis avait fait placer. Quelques jours après, les recherches amenèrent la découverte de la piscine, qui fut trouvée dans un état parfait de conservation.

C'est avec joie que furent saluées ces eaux bienfaisantes où nos pères trouvaient la santé, et qui promettent encore d'importants services à la génération nouvelle.

Le premier soin fut de s'assurer de la composition de l'eau minérale qui était rendue; il était urgent, en effet, de savoir si la tradition avait fidèlement transmis sa valeur et ses propriétés.

Une première analyse fut confiée à M. Durand, pharmacien de Blois; il signala bientôt la présence du fer et de l'iode dans de notables proportions.

Le doute n'était plus possible : les Eaux de Saint-Denis étaient ferrugineuses, et, comme la tradition l'avait fait supposer, elles avaient une grande analogie avec les eaux de Forges, de Bussang, de Passy, de Spa. On pouvait donc, comme pour ces dernières, concevoir de leur emploi de légitimes espérances. Cette connaissance ne suffisait pas encore ; il fallait que l'autorité d'un nom connu dans la science vînt sanctionner la découverte : M. le marquis de Beaucorps-Créqui fit venir un des chimistes les plus distingués de Paris, M. Henry (Ossian), qui s'est spécialement occupé de l'analyse des Eaux minérales de France. Après quelques jours de travail et d'expérimentation, il vint confirmer ce qui était admis déjà : que les Eaux minérales de Saint-Denis étaient ferrugineuses ; qu'elles contenaient des principes minéralisateurs nombreux auxquels, avec juste raison, il fallait attribuer d'importantes propriétés.

Jusqu'ici les travaux avaient été dirigés avec libéralité par la famille de Saint-Denis, et suivis seulement par deux médecins et un pharmacien ; mais, bientôt, l'intérêt n'est plus concentré dans ce cercle etroit, il va s'agrandir de toute l'importance que donne chaque nouvelle découverte.

Le premier magistrat de la ville, M. Eugène Riffault, occupé sans cesse de la commune qu'il régit

avec tant d'intelligence et de succès, comprit tout l'avantage que pourrait retirer le pays et la santé publique d'un établissement d'eau minérale naturelle; il vint, avec un louable zèle, apporter à l'entreprise l'utile concours de son expérience et de son activité.

Ce n'est plus désormais la réunion isolée de quelques personnes agissant en silence; c'est bientôt une véritable association fondée sous le patronage du chef de la municipalité blésoise et choisie parmi ces hommes de progrès toujours disposés à mettre au service de leurs concitoyens leur infatigable dévouement.

Telle fut la base autour de laquelle vinrent se grouper les nouveaux fondateurs.

La Commission, improvisée en quelque sorte les premiers jours, fut, quelque temps après, constituée par le vœu de l'assemblée générale convoquée à la mairie de Blois; elle est maintenant composée ainsi qu'il suit :

M. Riffault, maire de Blois, *Président*.

MM. Dubois de Saint-Vincent, avocat,
le Vicomte de la Salle,
Villers, payeur du département,
V. Blau, méd. en chef de l'Hôtel-Dieu
Durand, pharmacien. } *Membres*.

M. Durand fut nommé, dans la première réunion

générale, gérant de la société. Cette marque de considération était due au pharmacien qui, depuis la découverte de la fontaine, avait, avec désintéressement, donné tous ses soins aux exigences de l'entreprise.

La société ainsi formée, le capital qui devait servir à l'appropriation des sources fut constitué ; et un bail passé avec les propriétaires assura au gérant pour vingt ans d'abord la jouissance de la fontaine Médicis ; depuis, des dispositions mieux entendues en ont porté la durée à quatre-vingt-dix-neuf années.

La Commission administrative poursuivit les travaux commencés, et, sous son habile direction, les sources furent captées avec soin, les réparations nombreuses faites avec intelligence, et bientôt un pavillon élégant vint protéger les Eaux rendues à leur force et à leur pureté primitives.

Un rapport favorable du chimiste qui avait analysé les sources fut accueilli à l'Académie de Médecine ; et, le 26 mai 1852, le ministre de l'intérieur nommait un médecin inspecteur des Eaux minérales ferrugigeuses de Saint-Denis-lès-Blois.

Le 2 juillet 1853, eut lieu pour la première fois l'ouverture de la saison des Eaux.

La plaine de Saint-Denis, autrefois déserte, s'anima sous les pas des nombreux visiteurs qui furent char-

Fontaine de Marie de Médicis.

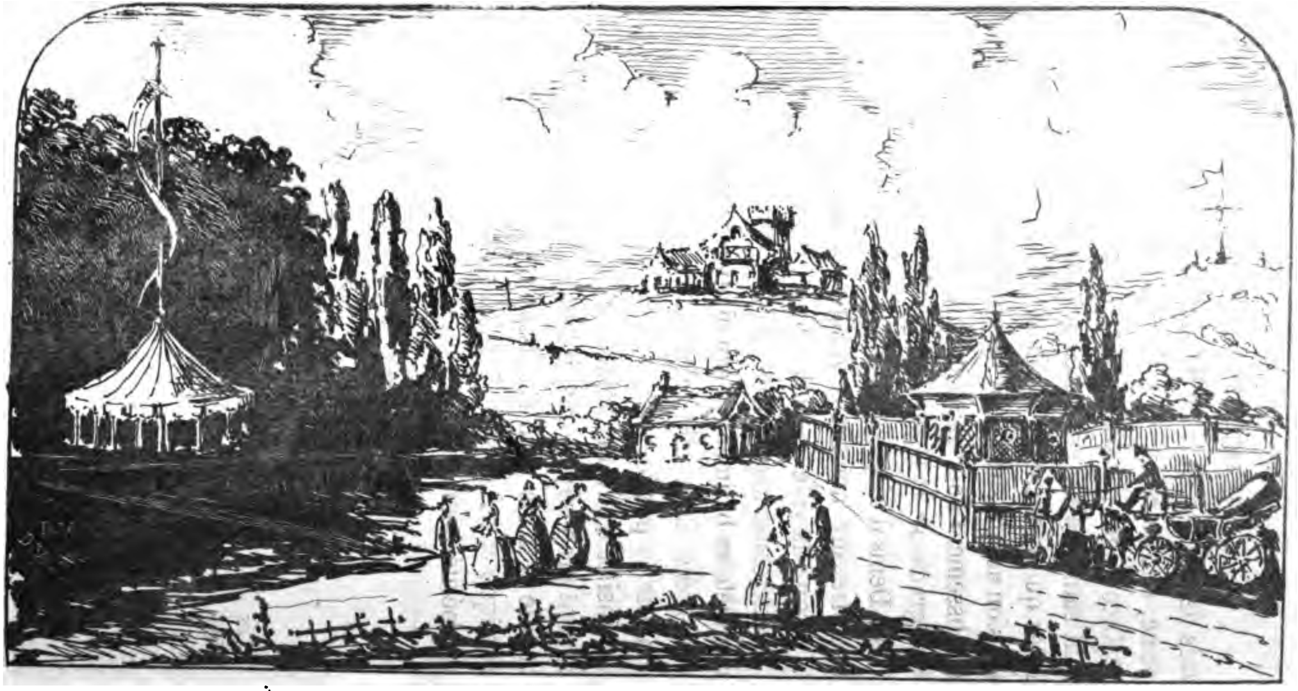

ETABLISSEMENT DES EAUX DE S^T-DENYS-LEZ-BLOIS.

més de trouver dans un lieu qu'ils soupçonnaient à peine, un site ravissant et des Eaux salutaires.

Encouragés par ces succès, les fondateurs voulurent satisfaire aux exigences et aux besoins des malades qui fréquentent les Eaux minérales : la commission administrative fit commencer, en 1854, un établissement pour bains et douches. Cette construction gracieuse et légère, est placée sur le coteau de Saint-Denis d'où la vue s'étend des rives animées de la Loire aux nombreux villages du coteau opposé et jusqu'à la ville de Blois.

Cette construction, terminée aujourd'hui, et qui complète les bâtiments d'exploitation nécessaires aux usages des Eaux minérales, sous peu de jours va s'ouvrir au public.

Ainsi se trouvera atteint le but que les fondateurs se sont proposé; ils ont, il faut le reconnaître, doté la ville de Blois d'un établissement utile à la santé publique et qui plus tard doit devenir une cause de prospérité pour le pays.

EAUX MINÉRALES DE LA FONTAINE MÉDICIS.

Les Eaux minérales naturelles de Saint-Denis-lès-Blois sont froides, ferrugineuses et iodurées.

Comme toutes les eaux ferrugineuses, elles sont caractérisées par une saveur très prononcée d'encre, qui provient du fer qu'elles contiennent; elles sont limpides et légèrement sulfureuses prises aux sources.

Elles sont d'une digestion extrêmement facile et très diurétiques; leur efficacité est surtout remarquable dans toutes les maladies asthéniques et les affections chroniques. Elles exercent une action tonique sur la membrane gastro-intestinale qui réagit d'une manière favorable sur toute l'économie ; elles augmentent l'appétit, facilitent la digestion, et impriment à tout l'organisme un sentiment de bien-être qui se traduit bientôt à l'extérieur par un teint plus clair, plus animé, et par le rétablissement successif des forces.

Analyse Chimique de **M. O. HENRY**, Membre de l'Académie de Médecine.

PRINCIPES MINÉRALISATEURS.	SOURCE MEDICIS.	SOURCE RENEAULME.	SOURCE HENRI IV.
Température	12° centig.	14° centig.	14° centig. 5.
Acide carbonique libre	1/8° du volume	1/8° du volume	1/6° du volume.
	GRAMMES.	GRAMMES	GRAMMES.
Bicarbonates de Chaux	0, 134.	0, 150.	0, 370.
Bicarbonates de Magnésie	0, 127.	0, 030.	0, 050.
Chlorure de Sodium	0, 026.	0, 170.	0, 162.
Iodure, Azotate Alcalins	Traces sensibles.	Traces sensibles.	Traces sensibles.
Sels de Potasse, Sels de Chaux, Crenatés	0. 054.	0, 060.	0, 060.
Sel Ammoniacal	Légers indices.	Légers indices.	Légers indices.
Sulfates-Anhydres de Soude, de Chaux	0, 018.	0, 070.	0, 035.
Acide Silicique, Silice, Alumine	0, 007.	0, 007.	0, 044.
Oxide de fer Crenaté... Carbonaté	0, 045.	0, 057.	0, 056.
Principe arsenical dans les dépôts ocracés.	Indices.	Indices.	Indices.
TOTAL	0, 311.	0, 518.	0, 767.

Les Eaux de Saint-Denis, comme toutes les eaux ferrugineuses, sont toniques et astringentes; elles ont la plus grande

analogie avec les eaux de Forges, de Bussang et de Spa, pour leur composition et leur résultat.

La fontaine Médicis reçoit trois sources distinctes :

La première source, Médicis, est la plus faible;

La seconde source, Henri IV, est plus forte;

La troisième source, Reneaulme, plus forte que les précédentes, est réservée pour bains, douches, lotions.

Les Eaux minérales naturelles de Saint-Denis conviennent à toutes les personnes faibles, de constitution lymphatique, à toutes celles dont la débilité tient à un état anémique.

Elles sont principalement utiles aux jeunes filles chlorotiques, aux enfants et à tous les convalescents affaiblis par de longues maladies.

Elles conviennent aux affections nerveuses, toujours si insidieuses et si rebelles.

Leur efficacité est remarquable dans certains écoulements, telles que les fleurs blanches, les blénorrhées, l'incontinence d'urine, les pertes utérines et séminales, les hydropisies passives, toutes les affections scrofuleuses; en un mot pour toutes les maladies qui ont pour résultat la faiblesse générale.

Les Eaux sont d'autant plus efficaces qu'elles sont prises à la source; elles sont là, on le comprend, dans toute leur pureté, et n'ont perdu aucun des gaz qu'elles contiennent.

Transportées ou gardées longtemps, elles perdent de leur transparence, et déposent une partie des sels de fer qu'elles contiennent, aussi est-il nécessaire d'agiter la bouteille avant d'en faire usage.

L'ouverture de la saison des Eaux, commence, comme dans tous les établissements de ce genre, au mois de mai, et finit au mois d'octobre.

La saison des Eaux étant ouverte, les buveurs doivent se rendre à la fontaine le matin, et prendre les Eaux à la source qui leur a été indiquée par le médecin de l'établissement, ou prescrite par le médecin de leur maison qui leur donne habituellement des soins.

Chaque buveur, avec l'ordonnance d'un médecin, est admis aux sources. Ce serait une erreur de supposer que d'autres formalités sont nécessaires.

L'eau se prend par verre, dont on augmente le nombre, suivant l'ordonnance du médecin et suivant le besoin et la tolérance de l'estomac. Il est nécessaire de mettre entre chaque verre un intervalle d'un quart d'heure à une demi-heure, et ce temps, autant que faire se pourra, sera employé à des promenades et à des exercices. Sous tous ces rapports, la plaine de Saint-Denis est admirablement disposée.

PAUL PHELYPEAUX DE PONTCHARTRAIN.

NOTICE

SUR

PAUL PHELYPEAUX DE PONTCHARTRAIN.

SA VIE ET SES MÉMOIRES

Par M. Reber,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE DE BLOIS.

De toutes les familles historiques originaires du Blésois, aucune n'a été plus longtemps au pouvoir que celle des Phelypeaux, et ne mérite plus, par conséquent, l'attention des biographes. De 1610 à 1781, dans une période de cent soixante et onze ans, cette famille a donné à la France onze secrétaires d'Etat, dont trois ministres d'Etat[1], un chancelier qui fut d'abord contrôleur général des finances, huit commandeurs des ordres du roi, cinq ar-

[1] Le dernier fut M. de Maupas, ministre sous Louis XVI.

chevêques ou évêques, deux lieutenants-généraux des armées, etc., etc. Il serait curieux de rechercher par quel enchaînement de circonstances le pouvoir passa ainsi de génération en génération dans cette maison privilégiée, et d'expliquer comment ses membres méritèrent la faveur constante des rois par une exception que nous croyons sans exemple dans l'histoire. Peut-être entreprendrons-nous un jour ce travail; pour aujourd'hui, nous nous bornerons à parler de Paul Phelypeaux, le premier des onze secrétaires d'Etat qui commença réellement l'illustration de sa famille. Malheureusement, nous devons le dire tout de suite, les détails biographiques sont peu nombreux. Paul nous a laissé des Mémoires; mais c'est à peine s'il parle de lui, et la plupart des mémoires contemporains ne citent guère son nom que dans les circonstances où il a consenti lui-même à se mettre en scène.—Notre travail se divisera naturellement en deux parties. La première sera consacrée à la biographie; dans la seconde, nous essaierons de faire connaître et d'apprécier les Mémoires qui nous ont paru si curieux et si intéressants pour l'histoire générale de la France

§ Ier. — BIOGRAPHIE.

Quoique dise Bernier[1] de l'antique illustration des Pontchartrain, il paraît certain aujourd'hui que plusieurs membres de cette maison étaient encore de simples marchands au XVe siècle. Elle remonte à *Jean-le-Picard*, dit Phelypeaux, seigneur de plusieurs fiefs vers 1400. Un des descendants de ce Jean, Louis Phelypeaux, seigneur de la Cave et de la Vrillière, et conseiller au présidial de Blois, vers 1553, eut de sa femme, Radegonde Garraut, plusieurs enfants, entre autres Raymond, qui continua la branche aînée d'Herbault, et Paul qui fut la souche de la branche cadette de Pontchartrain.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain naquit à Blois en 1569, au milieu des guerres civiles et religieuses qui agitaient alors la France. Comme il annonça de bonne heure d'heureuses dispositions et une intelligence au-dessus de son âge, son père résolut de les cultiver avec soin, et il lui fit donner cette instruction solide, sans laquelle la nature la mieux douée ne saurait se développer et que l'on exigeait d'ailleurs de tous ceux qui se destinaient aux affaires publiques. Paul terminait ses études quand

[1] Histoire de Blois.

Henri III, forcé de fuir de Paris, après la journée des barricades, et de céder aux exigences du duc de Guise, se rendit à Blois où il avait convoqué les Etats-Généraux (1588). Le jeune homme fut présenté au ministre Revol; il lui plut; et le ministre, le prenant auprès de lui, promit de le former aux affaires. Comme son protecteur, Phelypeaux s'attacha à Henri IV après l'assassinat d'Henri III, et mérita quelques années plus tard, par la loyauté et la franchise de son caractère, d'être choisi comme secrétaire par Villeroi qui remplaça Revol, mort en 1594. Villeroi lui ouvrit enfin la carrière des honneurs et de la fortune.

En effet, grâce à la protection du ministre, Pontchartrain fut nommé secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis en 1600, et dix ans plus tard, il eut la charge de secrétaire d'Etat laissée vacante par la mort de Forget de Frène (1610). En l'appelant à ce poste nouveau, Henri IV lui adressa ces paroles si flatteuses et si honorables : *Qu'il ne croyait pas pouvoir le remplir d'une personne plus digne, plus fidèle et plus capable.* Pontchartrain avait alors quarante et un ans et il devait justifier par sa conduite les paroles du bon roi que la France allait bientôt pleurer (1610).

On sait qu'après la mort de son époux, Marie de

Médicis, déclarée régente par arrêt du Parlement, conserva tous les anciens ministres, à l'exception de Sully. Pontchartrain fut donc maintenu dans sa charge ; mais les circonstances étaient difficiles. Ce n'étaient partout que cabales et intrigues ; les princes du sang s'étaient coalisés entre eux, et les autres grands seigneurs, les ducs de Guise, de Vendôme, d'Epernon, le comte de Bellegarde, etc., s'apercevant que les princes cherchaient à se passer d'eux, avaient formé de leur côté une sorte d'union *pour se faire valoir*. Concini, quoique sans titre officiel, se servait de son ascendant sur la reine-mère, pour dominer la cour et l'Etat. Il forçait les ministres à céder à tous ses caprices, et cependant conspirait sans cesse contre eux. Plus occupés de défendre leur position individuelle que de veiller aux intérêts du royaume, les ministres intriguaient de leur côté, et se poursuivant, s'attaquant les uns les autres, se joignaient à Concini ou aux princes, pour les abandonner ensuite au gré des misérables passions du moment. La probité des hommes était donc mise à de dures épreuves. Pontchartrain sut rester pur, car aucun des mémoires du temps n'ose l'accuser d'avoir trempé dans les menées honteuses de cette époque agitée.

Modeste autant que dévoué, loin de songer, comme

ses collègues, à accroître sa part d'autorité, il abandonna même le département de la guerre pour se borner aux seules affaires de la religion *prétendue réformée*. Elles pouvaient bien suffire, du reste, à occuper son zèle et son activité. Car les réformés, toujours soupçonneux, regrettaient de n'avoir pu faire triompher le calvinisme en France, et réclamaient leur admission à toutes les charges et dignités du royaume ; leurs chefs, personnages actifs et ambitieux, les poussaient à la révolte ; et, avec les places de sûreté et l'organisation intérieure que l'édit de Nantes leur avait laissées, une prise d'armes de leur part pouvait être d'autant plus redoutable que les princes et les seigneurs catholiques, mécontents, offraient de se joindre à eux. Pour empêcher ce malheur, pour calmer les soupçons et les craintes et arrêter les projets des ambitieux, il fallait allier la plus grande prudence à la plus juste fermeté. Pontchartrain y réussit ; et les protestants, grâce à ses efforts secondés par Sully, se tinrent généralement tranquilles.

Cependant, tout en s'occupant des affaires religieuses, Pontchartrain prêtait aussi à la cour l'appui de ses talents, dans les négociations entamées avec les seigneurs. Le prince de Condé, qui déjà avait pris les armes une première fois et avait imposé à la

reine-mère le traité de Sainte-Menehould, s'irritait que les États-Généraux de 1614 ne lui eussent pas livré le pouvoir ; il avait rejoint les seigneurs et il menaçait de recommencer la guerre civile (1615). Il attaquait surtout le maréchal d'Ancre. Or, le roi allait partir pour le midi, où il devait recevoir sa future épouse, Anne d'Autriche, et remettre aux ambassadeurs d'Espagne sa sœur, fiancée au prince des Asturies. La cour était pressée d'en finir avec les rebelles et avait envoyé Villeroi au prince. Condé reçut l'envoyé royal à Coucy, en vrai chef de parti *qui traite chez lui et pour les siens* (Bazin, Hist. de France sous Louis XIII, p. 105).

Mais à peine avait-on commencé à débattre quelques points de la négociation, que Pontchartrain parut. La cour ne s'était décidée à l'expédier que deux jours après le départ de Villeroy ; mais il avait fait si bonne diligence, qu'il arriva presque aussi vite que son collègue. Il apportait des ordres plus positifs et plus pressants. Du reste, nous allons le laisser rendre compte lui même de sa mission :

« Deux jours après, sur ce que l'on fut averti que mondit sieur le prince et les autres qui l'accompagnaient, ne cherchaient qu'à gagner du temps pour essayer de rompre le voyage de Guyenne, le roi et la reine furent conseillés de leur dépêcher encore le sieur de Pontchartrain, secrétaire d'Etat,

avec charge de les prier et supplier d'aviser à traiter et résoudre ce qu'ils aviseraient de mieux avec ledit sieur de Villeroy; qu'on faisait état de partir le premier du mois (septembre) ; qu'ils différeraient encore jusqu'au 3 pour attendre, mais qu'ils ne pouvaient tarder davantage; qu'ils considérassent que Leurs Majestés avaient donné leur premier rendez-vous au roi d'Espagne au commencement de juillet, pour y faire trouver la princesse d'Espagne pour l'accomplissement du mariage; qu'on avait été contraint de changer ce temps et le remettre au 5 septembre; qu'à peine pourrait-on faire le voyage pour ce temps-là; qu'on ne pouvait le prolonger davantage, tant pour ce que la saison pressait, que pour ce qu'on aurait lieu de croire qu'on se moquait; que de différer ces mariages à une autre année, l'on s'était trop avant embarqué pour le pouvoir faire, et qu'il irait trop de la réputation de Leurs Majestés, tant dehors que dedans le royaume; que pour cette cause elles priaient mondit sieur prince de prendre résolution, parce que le peu de jours qui restaient devaient être employés à voir les cours souveraines et les corps de ville de Paris,auxquels on aurait à parler d'une façon si mondit sieur le prince était du voyage, et d'une autre s'il faisait état de refuser Leurs Majestés de les accompagner, ainsi qu'elles l'en priaient et le lui commandaient.

Telle était la mission dont Pontchartrain était chargé, et, s'il se pouvait, il devait revenir le même jour en poste et rapporter la réponse du Prince. Parti de Paris, le 28 août au soir, il arriva le 29 à Coucy, vers l'heure de midi. Villeroy n'était arrivé que quelques heures avant lui, et il avait essayé de traiter avec Condé, MM. de Longueville, de Mayenne,

le comte de St.-Pol et le maréchal de Bouillon. Mais déjà il n'avait reconnu en eux que peu ou point d'inclination au bien et à l'accomodement.

» L'après-dînée, lesdits sieurs de Villeroy et de Pontchartrain furent ensemble trouver mondit sieur le prince, accompagné des susnommés. On lui présenta les lettres de Sa Majesté; ledit sieur de Pontchartrain lui exposa sa créance et le supplia d'y donner prompte résolution. On remet à lui faire réponse au soir, et du soir au lendemain; enfin on lui donne réponse par écrit, contenant en substance que la précipitation dont on usait en cette occasion faisait assez connaître le peu de désir que l'on avait de donner contentement à lui et au public; qu'il reconnaissait assez de qui procédaient ces conseils précipités, entre lesquels il nommait M. le maréchal d'Ancre, M. le chancelier, M. le commandeur, de Villeroy, Dolé et Bouillon; et, pour conclusion, qu'il ne pouvait faire ce voyage, pour abandonner ce qui était du bien de l'État. Ce fut à peu près la réponse que ledit sieur de Pontchartrain rapporta, qui retourna dès le soir même près de Leurs Majestés [1]. »

Malgré le refus de Condé de traiter, le roi se décida à partir pour la Guienne. Mais pendant qu'il s'éloignait de Paris, le Prince et les autres mécontents, d'accord avec les protestants, levaient des troupes et se préparaient à la guerre.

Villeroy reprenant les négociations qui avaient

[1] Mémoires de Pontchartrain; collection Michaud et Poujoulat, t. XIX, p. 344-345.

échoué à Coucy, fut dépêché à Condé et le décida à accepter des conférences où l'on règlerait à l'amiable les questions en litige. Loudun, qui faisait partie du gouvernement du duc de Sully, fut désigné pour le lieu de la réunion. « Vers les premiers jours de » février (1616), dit Pontchartrain, Leurs Majestés » commencèrent à mettre en délibération quelles » personnes elles députeraient pour aller à ladite » conférence assignée à Loudun. La délibération en » dura deux ou trois jours; enfin, le 5 dudit mois, » elles nommèrent lesdits sieurs maréchal de Brissac et de Villeroy, et avec eux les sieurs président de Thou, de Vic et de Pontchartrain, conseillers au Conseil d'Etat, ce dernier secrétaire des » commandements, auxquels elles font dépêcher » les pouvoirs et instructions nécessaires [1]. » Le 13 février, tous les plénipotentiaires se trouvèrent réunis à Loudun.

Pontchartrain prit la part la plus active aux négociations; et, quand on a lu son journal de la *Conférence de Loudun*, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est surtout à lui que revient l'honneur du traité qui fut signé alors. Sans doute l'objet ne

[1] Mém. de Pontchartrain, collection Michaud et Poujoulat, p. 359. — Conférences de Loudun, p. 1.

méritait pas une aussi grande dépense d'activité, mais il n'en est pas moins beau de voir le serviteur fidèle se dévouer ainsi à ce qu'il regarde comme son devoir. Cette activité d'ailleurs est d'autant plus remarquable que, tout en négociant avec les princes, Pontchartrain traitait aussi avec l'assemblée des protestants réunie à la Rochelle. Il eut encore le bonheur de décider les réformés à se tenir en repos. Lorsque tout fut conclu, ses collègues voulurent lui laisser l'honneur d'en instruire lui-même le roi et la reine-mère « Ce qui fut cause, dit-il, que dès le » soir même, après avoir donné contentement aux » députés de la Rochelle et à quelques autres sur » quelques dépêches qu'ils désiroient de lui, il alla » coucher à Chinon; le lendemain 8 mai, à Tours, » le jour suivant à Blois, et ainsi en continuant » jusqu'au 13 de mai, qu'il se rendit près Leurs » Majestés à Paris[1]. »

Les services de Pontchartrain, son dévouement sincère, le rendaient cher à la reine-mère, et la loyauté de son caractère ne pouvait donner aucun ombrage à ceux qui se disputaient ou s'arrachaient l'autorité. Aussi fut-il épargné par la disgrâce qui

[1] Pontchartrain, Conférences de Loudun, collection Michaud et Poujoulat, t. XIX, p. 446.

frappa la plupart des ministres et des secrétaires d'État à la fin de l'année 1616, et qui amena pour la première fois aux affaires le célèbre évêque de Luçon, Richelieu. Cependant son influence dut baisser; du moins on peut le soupçonner, aux expressions, quelquefois amères, qui lui échappent, quand il raconte ces événements. « A ce temps (1616),
» la reine-mère fit appeler M. Mangot... et lui
» confia lesdits sceaux entre les mains; et il fit dès
» le lendemain le service de garde-des-sceaux, et
» trois ou quatre jours après, Leurs Majestés don-
» nèrent la charge de secrétaire d'État, qu'exerçait
» M. Mangot, à M. de Luçon, qui était alors aumô-
» nier de la reine régnante, lequel s'en fait pour-
» voir, avec révocation de la survivance aupara-
» vant accordée à M. de Puisieux, et *entre en pos-*
» *session de cette charge, avec un grand mépris qu'il*
» *fait de tous les autres secrétaires d'Etat, sur lesquels*
» *même il se fait expédier lettres de préséance* [1]. »
Ne reconnaît-on pas encore le mécontentement d'une âme ulcérée, dans cette complaisance avec laquelle Pontchartrain, ordinairement si discret sur tout ce qui touche à l'honneur de ceux dont il parle, recueille les bruits qui peuvent flétrir ses

[1] Mém. de Pontchartrain, p. 377.

nouveaux collègues et leur ami le maréchal d'Ancre?

« En ce temps, dit-il, on faisait courir divers bruits par toute la France, mais spécialement à Paris, du mauvais ménage des affaires, du peu de soin que la reine-mère avait de la personne du roi, auquel elle faisait cacher toutes affaires, de l'injuste détention de M. le prince de Condé et éloignement de tous les autres princes et grands, des desseins ambitieux et dommageables à la France du maréchal d'Ancre et de sa femme, de l'éloignement des affaires de tous les anciens ministres de l'Etat, et de l'établissement de deux ou trois, qui n'ont d'autre mérite et expérience aux affaires, sinon d'être ministres des passions du maréchal et de sa femme (qui étaient M. Mangot, Barbin et Richelieu-Luçon) [1]. »

La mort de Concini vengea cruellement Pontchartrain, et la disgrâce de la reine-mère, qui entraîna celle de ses trois créatures, lui rendit l'influence qu'il regrettait si amèrement; Charles d'Albert de Luynes lui accorda même une entière confiance. Aussi laisse-t-il éclater la joie qui déborde de son cœur :

« Maintenant, nous verrons le royaume gouverné tout autrement : d'autres personnes, d'autres mœurs, d'autres conditions, et toute la forme précédente changée. Voilà le roi qui tient en ses mains les rênes de son État; c'est lui qui le conduit, qui ordonne, qui voit, qui reçoit les ambassadeurs, qui résout

[1] Mém. de Pontchartrain, p. 378.

les questions. Il emploie gaîment à cela une partie des matinées; il est véritablement jeune, mais il a bon sens et bon jugement, et auprès de lui M. le chancelier Sillery pour conseil, qu'il a établi chef de tous ses conseils, M. le garde-des-sceaux du Vair, M. de Villeroy, et M. le président Jeannin.....

» Il a les mêmes secrétaires d'Etat que le feu roi son père lui avait laissés. Il établit pour nouvel intendant des finances M. Déageant... qui avait utilement servi et assisté M. de Luynes, lui ayant découvert les desseins que l'on avait eus sur sa personne, et ayant travaillé à faire réussir le dessein de se défaire du maréchal d'Ancre et de mettre le roi en ses affaires. Voilà donc comme les affaires de Sa Majesté sont administrées; voilà tous les princes, sans en excepter aucun, la plus grande partie des ducs, officiers de la couronne et gouverneurs des provinces, qui se rendent auprès de Sa Majesté; c'est à qui témoignera plus d'affection, d'obéissance, de respect et de service. Voilà toute la France, qui huit jours auparavant était en telle combustion que l'on pensait qu'elle fût à sa dernière crise et qu'elle n'en relèverait jamais, en pleine paix, repos et tranquillité, *louant et bénissant Dieu qui a donné au Roi la force et le courage de se défaire de celui qui, par son ambition et par sa tyrannie, perdait son royaume* [1]. »

Investi de la confiance d'Albert de Luynes, Pontchartrain fut chargé de diriger les négociations qui amenèrent les traités d'Angoulême et d'Angers entre la reine-mère, échappée de Blois, et Louis XIII. Il conservait aussi la direction des affaires de la

[1] Mém. de Pontchartrain, p. 391.

religion réformée. Mais ici, les circonstances devenaient de plus en plus difficiles. L'édit de restitution, rendu en 1617, et par lequel le clergé catholique devait rentrer en possession de ses biens sécularisés en Béarn, avait effrayé les protestants, qui le regardaient comme un premier pas fait vers l'entière destruction de leur secte. En 1620, Pontchartrain parvint encore à arrêter une tentative de révolte à la Rochelle et à Loudun; mais en 1621, il lui fut impossible d'empêcher la guerre civile d'éclater. Les protestants prirent les armes et Louis XIII décida qu'il marcherait en personne contre eux. Pontchartrain reçut naturellement l'ordre de l'accompagner, et il suivit le roi jusqu'à Montauban, que l'on assiégea. Mais atteint de maladie, en même temps que de Luynes, il dut se retirer à Castel-Sarrasins. Le travail avait épuisé ses forces, et il mourut le 21 octobre 1621, à l'âge de cinquante-deux ans. Son corps fut transporté à Paris et enterré dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Pontchartrain laissait de sa femme, Anne de Beauharnais, un fils nommé Louis, et deux filles. Le roi voulant récompenser dans le fils les services du père, lui accorda aussitôt la charge de secrétaire d'Etat; et, comme Louis n'avait encore que huit ans, il décida que son oncle, Raymond d'Her-

bault, la remplirait en attendant. Plus tard Louis résigna sa place à son oncle, et vécut dans l'obscurité; mais son fils fut choisi par Louis XIV pour remplacer le chancelier Le Tellier, et dès-lors la famille des Pontchartrain, fixée à la cour, y poursuivit ses brillantes destinées.

§ II. — MÉMOIRES.

A l'époque où vivait Paul de Pontchartrain, la plupart des hommes qui avaient l'honneur de prendre part aux affaires publiques se plaisaient à consigner dans des Mémoires particuliers le souvenir des événements dans lesquels ils avaient été acteurs. Pontchartrain a suivi cet exemple, et il nous a laissé aussi des Mémoires. Ses ouvrages sont au nombre de deux. Le premier, intitulé : *Mémoire concernant les affaires de France sous la régence de Marie de Médicis, contenant un détail exact des intrigues de la cour, des désordres et guerres dans le royaume, et de tout ce qui s'y est passé de remarquable depuis* 1610, s'arrête au mois de juillet 1620; le second est un *Journal des Conférences de Loudun.*

Le dernier ouvrage, ainsi que l'indique le titre, ne traite que d'un fait particulier peu important pour

l'histoire. Nous ne nous y arrêterons pas, et quelques lignes empruntées à M. Bazin, l'historien moderne de Louis XIII, nous suffiront pour faire connaître ce livre. « C'est, dit M. Bazin, un journal exact de toutes les procédures, allées, venues, démarches, voyages, qui remplirent la conférence, et son récit nous apprend surtout ce que l'on peut mettre de temps à ne rien faire. »

Mais les Mémoires ont une tout autre valeur. Ici les faits abondent, et ce n'est pas sans motif que ceux qui veulent connaître le règne de Louis XIII pendant la régence de Marie de Médicis et le ministère d'Albert de Luynes, prennent ces Mémoires pour base de leurs recherches.

Ce n'est pas, à vrai dire, que les Mémoires de Pontchartrain soient réellement des Mémoires dans toute l'acception du mot. On dirait plutôt un journal, des notes prises au jour le jour, et que l'auteur se proposait de mettre en œuvre plus tard pour en composer des Mémoires sérieux. La forme du récit, l'âge auquel mourut Pontchartrain, tout semblerait autoriser cette supposition. Mais peut-être aussi n'a-t-il pas voulu faire autre chose ? Esprit éminemment prudent, trop prudent même, il voyait s'agiter autour de lui mille passions diverses et opposées, et un journal où il consignait simplement

les faits, sans les apprécier, convenait mieux à son tempérament, qu'un ouvrage où il aurait été obligé de juger les hommes et les choses.

Ce qui frappe en effet, au premier abord, lorsqu'on lit le livre de Pontchartrain, c'est l'absence presque complète de réflexions, de jugements sur les personnages ou les événements dont il parle. Lorsqu'on sait que l'écrivain a été secrétaire d'État, et par conséquent initié aux secrets de la politique de son temps, on pourrait espérer de trouver des révélations sur les desseins secrets des personnages qui ont agité la France à cette époque. Mais l'attente est complètement déçue : rien sur les hommes, rien sur les faits. Les personnages passent devant nous, s'agitent, avancent ou reculent, se rapprochent ou se brouillent pour se rapprocher ou se brouiller encore, sans qu'on nous fasse connaître les motifs de ces perpétuels changements, de ces continuelles péripéties. A peine çà et là quelques réflexions présentées sous la forme la plus générale, telles que les suivantes : *Tant peut sur les plus sages l'intérêt particulier! — tant a de pouvoir l'intérêt particulier sur les hommes de ce temps! — mais, comme il y a à la cour des gens qui sont toujours désireux de nouveautés, et qui sont bien aises de voir quelques désordres*, etc.

Certes nous ne partageons pas l'avis de ceux qui

exigent que l'historien porte un jugement sur tous les hommes ou les événements dont il parle; nous ne demandons pas surtout qu'il prédise, *après coup*, ce qu'il aurait fallu faire. Cette méthode, qui a quelques avantages, a aussi des inconvénients. Cependant on a le droit tout au moins de demander à l'historien qu'il indique les motifs et le but des actes des personnages qu'il met en scène. Autrement il ne réussit qu'à faire passer devant nos yeux une suite de marionnettes, si j'ose employer cette expression, qui nous fatiguent par la monotonie de leur jeu et leur mutisme. J'avoue qu'au premier abord, c'est ce qui est résulté pour moi de la lecture des Mémoires de Pontchartrain. Cette espèce de sécheresse que produit nécessairement la narration de mille intrigues, qui toutes paraissent se ressembler, me fatiguait, d'autant plus que le style ne réveille qu'à de rares intervalles l'attention du lecteur. Je regrettais que Pontchartrain, si admirablement placé pour tout connaître, ne nous eût pas dit ce qu'il savait; que, par quelques considérations, comme nous en trouvons dans les Mémoires de Sully ou de Richelieu, il n'eût pas donné plus de vie aux personnages et aux événements. Cependant, quand j'eus terminé ma lecture, je ne pus m'empêcher de reconnaître que, malgré ses imperfections,

l'ouvrage de Pontchartrain mérite une étude attentive. Nul écrivain, en effet, ne fournit plus de détails, ne les raconte avec plus d'exactitude, n'assigne aux faits une date plus précise, et ne les expose avec plus d'impartialité.

Du reste, qu'on se rappelle ce mot que Sully prête aux grands : *le temps des rois est passé ; celui des grands et des princes est venu, il nous faut bien faire valoir ;* ou cet autre encore de Duplessis-Mornay : *le roi est mineur, soyons majeurs !* Qu'on se rappelle que l'aristocratie des dignitaires royaux, des grands officiers, des gouverneurs de provinces, qui avait succédé à l'ancienne grande vassalité, rêvait le démembrement de la France ; et alors toutes les ligues et contre-ligues de la noblesse, que Pontchartrain raconte si longuement, prendront une physionomie toute nouvelle, toute vivante. On comprendra pourquoi il n'omet aucun événement, aucun détail ; pourquoi il consigne chaque jour les moindres démarches, les moindres querelles, les rapprochements qui s'opèrent, les brouilleries qui surviennent entre la cour et les princes, *entre les grands et les ministres*. C'est que tous ces faits ont leur importance et leur signification, à cette époque singulière. Comment comprendre les exigences toujours croissantes des seigneurs, si l'on ne sait par quelle suite de fai-

blesses et de concessions la régente, Marie de Médicis, enhardit les adversaires de son pouvoir? Pontchartrain, sans le dire, nous l'explique. La régente licencie l'armée, elle paie les dettes de Condé; les autres seigneurs encouragés, excités par cet appât, remuent aussitôt; elle se hâte d'accorder des pensions à Condé, à Conti, à Guise, à Mayenne, etc.; elle prodigue les charges, les dignités, les gouvernements; et ces libéralités, elle les renouvelle à la moindre menace d'une révolte. — Mais, d'un autre côté, pourquoi les grands ne brisèrent-ils pas en définitive cette faible main de femme? Pontchartrain nous le dit encore, en nous racontant les péripéties continuelles qui amènent ou rompent leurs amitiés et leurs ligues éphémères.

Il est surtout un personnage que Pontchartrain suit soigneusement dans les différentes phases de sa fortune. Mais nous devons l'en remercier; car celui-là est précisément l'homme qui joue le rôle principal de 1610 à 1617, celui que nous avons le plus d'intérêt à connaître. Fidèle à son système de simple narrateur des faits, Pontchartrain ne se permet aucune réflexion, mais quelle leçon ne ressort pas de ces seuls mots? « Vers la fin dudit mois » (septembre 1610), en trois divers jours, M. Con- » cini acheta le marquisat d'Ancre pour 330,000

» livres, donna 120,000 livres à M. de Créqui » pour la lieutenance générale du gouvernement de » Péronne, Montdidier et Roye, et 200,000 livres » à M. de Bouillon pour sa charge de premier gen- » tilhomme de la chambre [1]. » Est-il possible de peindre avec plus de réserve, et cependant de flétrir d'une manière plus écrasante, l'avidité, les exactions d'un favori, arrivé naguère pauvre à la cour et pouvant déjà disposer de sommes aussi considérables? — Nul mieux que Pontchartrain ne nous fait connaître l'abandon et même le dénûment où Concini laissait Louis XIII, et ne nous fait suivre les progrès de l'indignation dans l'âme du jeune souverain, qui veut enfin échapper à un joug ignominieux:

« Il y avait beaucoup d'apparence en ce dessein du roi, car ses plus confidens le reconnoissoient en un chagrin et déplaisir extrême de se voir ainsi abandonné et d'être contraint, pour complaire à ces gens-là (Concini, Richelieu, etc.) de s'amuser aux Tuileries à faire choses viles et mécaniques avec des valets et suivants, sans qu'on lui donnât aucune connaissance des affaires; et de fait, lorsqu'on lui fit savoir qu'on parloit de le mener dans son armée [2], il parut toujours extrêmement gai et content, pressant lui-même de jour en jour ce partement; mais après avoir longuement attendu, après lui avoir dit que, pour

[1] Mém. de Pontchartrain, p. 304.

[2] Les grands venaient de prendre les armes, à la suite de l'arrestation de Condé, conseillée par Richelieu, a. 1617.

certaines considérations qui importoient au bien de son service, il ne falloit pas encore partir de Paris, n'ayant assisté à aucun des conseils où les résolutions se prenoient, il entra en tel déplaisir qu'il en fut grandement malade ; et ce qui augmentoit sa douleur, fut qu'environ ce temps-là ayant désiré recouvrer quinze cents ou deux mille écus comptants pour employer à des choses de peu de conséquence, à quoi il passoit son temps, cela lui fut refusé, sur ce qu'on lui représenta la nécessité de ses affaires et la grande dépense qu'il lui convenoit faire pour les frais de la guerre.

» Après ce refus, le maréchal d'Ancre le vint trouver, étant seul avec deux valets, et lui étant accompagné d'une très grande multitude de noblesse et de seigneurs ; et, le voulant consoler en sa tristesse, il lui dit que si ce qui le fâchoit étoit à cause de la difficulté qu'on lui avoit apportée de lui faire fournir l'argent qu'il demandoit, il avoit grand tort de ce qu'il ne s'adressoit à lui, et qu'il les lui feroit bâiller, soit par les trésoriers de son épargne ou de son propre, et qu'il n'avoit qu'à commander ; ce que le roi reçut à affront, et le dit à quelques-uns de ses confidens : qu'un particulier étranger, et qui n'avoit rien vaillant quand il vint en France, fut si insolent de se présenter devant lui qui étoit seul, accompagné de tant de seigneurs et de noblesse, et lui dire qu'il avoit tort de ce qu'il ne s'adressoit à lui pour lui faire bâiller l'argent qu'il désiroit. En ce même temps il arriva encore une autre occurrence qui ne fut pas moins déplaisante au roi.

« J'ai dit comme le maréchal d'Ancre avoit envoyé lever des Liégeois et reîtres, et qu'il avoit aussi levé des gens de pied et de cheval françois, et vouloit que l'on crût que c'étoit à ses propres dépens ; et que, pour l'affection qu'il portoit au service du

Roi, et vu la nécessité de ses affaires, il les vouloit soudoyer et entretenir trois mois à ses dépens. Il fit donc venir les troupes... et y avoit environ trois ou quatre mille Liégeois et deux mille hommes de pied françois, et six à sept cents chevaux, tant françois qu'étrangers; et sur cela écrivit une lettre au roi, contenant en substance ce que je viens de dire, et que si tous ses autres serviteurs en faisoient de même, il seroit bien fort, et fit imprimer cette lettre afin qu'elle fut vue partout. Le roi en fut grandement irrité, ne pouvant supporter cette insolence de dire qu'il vouloit servir et assister le roi de troupes à ses dépens, lui qui n'avoit rien vaillant que ce qu'il avoit pris en France, et que, d'ailleurs, il savoit bien que ce qu'il publioit que c'étoit à ses dépens, étoit faux, parce qu'il en avoit pris le fonds et les assignations dans ses finances. L'on dit que ce que le maréchal d'Ancre faisoit courir le bruit de cette grande levée qu'il faisoit à ses dépens, et de ce signalé service, étoit pour parvenir plus facilement et avec plus de prétexte à l'intention qu'il avoit de se faire connétable de France[1]. »

Dès ce jour la perte du favori de la reine-mère fut décidée, et Pontchartrain nous fait parfaitement comprendre comment l'âme ulcérée du jeune roi en vint à cette extrémité :

« J'ai, dit-il, ci-devant représenté le chagrin et le déplaisir que le Roi recevoit de se voir méprisé et comme abandonné, n'ayant personne à sa suite que deux ou trois gentilshommes ses domestiques, entre lesquels était M. de Luynes, et quelques valets; et s'il y en avoit quelquefois d'autres, c'étoient ceux qui, par la fonction de leurs charges, ne pouvoient faire

[1] Mém. de Pontchartrain, p. 383.

autrement, comme les capitaines, lieutenants et enseignes des gardes de son corps, et quelques capitaines ou membres du régiment de ses gardes : mais c'étoit bien rarement, et s'il y en avoit quelques-uns, les autres alloient faire leur cour chez la reine sa mère. Il se voyoit donc réduit, il y avoit plus de six mois, à se promener dans les Tuileries, où il avoit pour compagnie un valet de chiens et quelques jardiniers, quelque fauconnier, ou autre ayant charge d'une volière qu'il y avoit fait faire. Il passoit son temps à faire faire quelques élévations de terre, s'amusoit à faire porter les gazons et y faire travailler en sa présence, voire même lui-même conduisoit et menoit les charrois et tombereaux sur lesquels on portoit la terre, et faisoit ces vils exercices et passe-temps pendant qu'il méditoit d'autres desseins.

» Il se voyoit entièrement éloigné et exclu de tous conseils et de toutes affaires, et en même temps faisoit-on courir malicieusement des bruits qu'il en étoit incapable, qu'il avoit l'esprit trop foible et trop peu de jugement, et que sa santé n'étoit pas assez forte pour prendre ces soins. Il jugea bien cela, et encore dit-on que quelques-uns lui disoient qu'il falloit qu'il trouvât bon que les choses allassent ainsi, et que s'il faisoit paroître qu'il en usât autrement, sa vie n'étoit pas assurée parmi ceux qui avoient le pouvoir absolu dans son royaume[1]. — Aucuns n'osoient le regarder sans crime; ses conseillers d'État, ses secrétaires d'État n'osoient le voir, regarder ni parler à lui, sans courir hasard d'être au même temps chassés ; il le voyoit et le savoit bien, et, par une grande bonté, se reculoit d'eux pour ne causer leur ruine, et étoit tellement abandonné que

[1] Mém. de Pontchartrain, p. 385-386.

même aucuns de ses propres domestiques, qui n'avoient bien, honneur ni soutien que de lui, voire même sa propre nourrice, le trahissoient et rapportoient ce qu'il disoit [1]. »

Louis XIII jura de se venger; et, le 24 avril 1617, il fit assassiner Concini par le capitaine des gardes Vitry.

Une si grande catastrophe était bien faite pour frapper l'imagination; aussi Pontchartrain a-t-il trouvé pour la raconter, et surtout pour décrire la fureur de la populace qui s'acharna sur le cadavre du maréchal d'Ancre, une énergie et une couleur de style que nous ne rencontrons que trop rarement dans son livre. On nous permettra encore cette citation, quelque longue qu'elle puisse paraître:

« Mais si nous voulons parler du revers de la fortune, considérons et nous arrêtons un peu sur l'état déplorable du maréchal et de la maréchale d'Ancre. Je commencerai par elle, pour dire qu'elle avoit été si impérieuse et outrageuse, que quand elle parloit du roi et de la reine sa mère, elle n'en parloit que par injures et par mépris, appelant l'un idiot, et l'autre balorde, et autres termes semblables. Elle ordonnoit, commandoit et faisoit ce qu'il lui plaisoit, gourmandant et injuriant les uns, chassant et éloignant les autres, et avec telle hauteur, que nul ne s'osoit présenter devant elle pour la regarder entre deux yeux ; la voilà maintenant moquée et bafouée et outragée de paroles, menée par des gardes dans une chambre grillée au

[1] Mém. de Pontchartrain, p. 388.

haut du Louvre, où elle avoit quelques mois auparavant fait mettre M. le prince de Condé, suivie par le Fiesque, à qui elle avoit peu de jours auparavant fait recevoir quelques affronts, qui l'alloit suivant, et se moquant tout haut de sa misère. A peine y a-t-il un seul homme qui veuille la regarder en pitié, ni à qui elle puisse parler. »

« Voilà son fils unique, qui à peine a de la paille pour se coucher, et du pain pour manger, quoiqu'il fût encore en bas-âge et innocent de tous maux, et l'avoit fallu ôter du lieu où le peuple pouvoit l'aborder, pour la crainte que l'on avoit qu'ils n'en fissent un misérable carnage ; les maisons d'elle et de son mari pillées et saccagées ; ceux qui avoient paru leurs amis et serviteurs, poursuivis, chassés de tous côtés ; aucuns de leurs domestiques emprisonnés. »

Arrivant ensuite à Concini, qui avait répondu naguère, quand on l'engageait à se faire des amis, « qu'il vouloit faire reconnaître en sa personne jusqu'où la fortune pouvoit élever un homme, » Pontchartrain ajoute :

« Or le voilà maintenant par terre, en horreur et en exécration, chacun le décriant, faisant connoître le mal qu'il avoit fait, louant et exaltant le courage du roi d'avoir conduit et exécuté l'œuvre.... Après sa mort son corps fut mis au pied d'un escalier, proche du lieu où se mettent les portiers du roi, et y fut jusque vers le soir qu'on le porta secrètement en l'église Saint-Germain de l'Auxerrois où il fut enterré. Mais voyons maintenant, jusqu'où la furie et la rage du peuple contre lui se portent. Le lendemain matin, 25 dudit mois d'avril, jour de Saint-Marc, sur les dix heures du matin, quelques enfants et

femmes, dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, commencent à se dire les uns aux autres, étant sur le lieu où on l'avait enterré : *Voilà où ce tyran a été mis en terre ; est-il raisonnable, lui qui a fait tant de mal, qu'il soit en terre sainte, et dans une église ? Non, non, il le faut ôter ; il le faut jeter à la voirie.* Et ainsi avec de semblables paroles s'émouvant les uns les autres, ils commencèrent, avec de méchants bâtons, à desceller la tombe sous laquelle était ce corps ; les femmes y apportèrent des ciseaux et des couteaux, ensuite des hommes plus forts commencèrent à y mettre la main. En moins de demi-heure, voilà deux ou trois cents personnes assemblées ; ils lèvent la tombe, ôtent le corps d'où il étoit, lui attachent des cordes au cou, commencent à le traîner hors l'église et de là par les rues, avec des cris et hurlements horribles, les uns disant qu'il le falloit jeter dans la rivière, d'autres qu'il le falloit brûler, d'autres qu'il le falloit mettre à un gibet; ainsi chacun faisoit à qui pis pis. De cette sorte ils se trouvèrent au bout du Pont-Neuf, où il y avoit deux ou trois potences dressées ; ils s'avisent de pendre ce corps par les pieds à une des potences où il fut environ demi-heure et plus. Cependant le peuple croissoit en nombre, et leur rage et furie alloit toujours en croissant sur le corps, et ils tenoient des paroles indignes, insolentes et outrageuses, même contre l'honneur de la reine-mère. Ils ôtent ce corps de cette potence, le traînent par toutes les rues de Paris et toutes les places publiques, le déchirent, le mettent en pièces. Cette grosse troupe, qui étoit de plus de cinq ou de six cents personnes, se sépare ; chaque troupe en emporte avec soi un quartier ou morceau de ce corps, continuant à aller ainsi en tous les endroits, où la plupart font allumer des feux où l'on brûle avec ignominie les pièces de ce corps ; d'autres les veulent faire

manger aux chiens, d'autres les attachent à des gibets, et ainsi chacun selon sa passion et furie; et voilà comme se passa la journée parmi ce peuple, ce qui dura jusqu'à la nuit[1]. »

Ce passage est sans contredit un des meilleurs morceaux des Mémoires de Pontchartrain. Notre auteur a encore un autre mérite, c'est de peindre souvent en quelques pages, même en quelques lignes, la situation générale des affaires. En commençant le récit des événements de chaque année, il résume volontiers les faits qu'il a racontés précédemment, et jette un coup-d'œil rapide sur l'état du royaume et des partis. Ces résumés substantiels, tous intéressants et instructifs, décèlent à la fois un esprit juste, un observateur attentif et intelligent, et un historien impartial.

Pourtant, quelques efforts que fasse un homme pour s'élever au-dessus des passions humaines, il est impossible qu'il ne succombe pas quelquefois et qu'il ne trahisse pas la faiblesse de notre nature. Aussi, malgré tout son désir de rester impartial, Pontchartrain n'a-t-il pu s'empêcher de laisser éclater sa haine contre Concini et sa joie de la chute du favori. Et je l'avoue, ce n'a pas été sans tristesse que j'ai trouvé, au milieu des réflexions parfois éle-

[1] Mém. de Pontchartrain, p. 389-390.

vées que lui inspire ce tragique événement, une phrase que j'ai déjà citée et que je rappellerai ici : « Voilà toute la France.... louant et bénissant Dieu qui a donné au roi la force et le courage de se défaire de celui qui, par son ambition et par sa tyrannie, perdait son royaume. » Je sais bien que le parlement, que le corps municipal « tous les ordres et toutes les compagnies de la ville » allèrent féliciter le roi. Je sais que chacun vanta le coup d'essai de Louis XIII, comme si le jeune prince eût débuté sur la scène politique par la plus belle action du monde; qu'on lui décerna alors le surnom de *Juste*. Mais Pontchartrain devait-il partager l'entraînement général ? La haine ici l'a emporté sur sa raison ordinairement si droite et si honnête.

Ces éloges accordés à l'assassinat du maréchal d'Ancre ne sont pas malheureusement la seule chose que nous devions blâmer dans les Mémoires de Pontchartrain. Qu'il fasse éclater sa joie de voir éloigner des rivaux qui l'éclipsaient, nous le lui pardonnons volontiers, car c'est un sentiment naturel ; qu'il trace un tableau plein d'enthousiasme des premiers jours de l'administration d'Albert de Luynes et de Louis XIII ; nous le comprenons encore, car le nouveau ministre lui accordait une grande confiance, Louis XIII avait rappelé les an-

ciens ministres de son père, Jeannin, Villeroy, dont l'impopularité avait été effacée par l'impopularité plus grande de Concini, et toute la noblesse, tous les corps de l'État semblaient se serrer si unanimement autour du roi, qu'on pouvait espérer qu'une ère nouvelle allait commencer ; mais l'illusion dura peu. De Luynes ne songea guère à profiter de la faveur royale que pour s'enrichir des dépouilles de Concini ; il suivit en tout les errements du maréchal d'Ancre ; Pontchartrain nous en fournit la preuve ,à chaque page de son livre. Pourquoi donc, lui qui vient de flétrir si énergiquement la conduite du Florentin, ne trouve-t-il pas une parole de blâme contre le nouveau favori ? Attendait-il que de Luynes fût aussi descendu dans la tombe, ou fût frappé de disgrâce ? En vérité nous regretterions presque que les Mémoires ne fussent pas continués jusqu'à la mort du connétable.

Que dire aussi de ces termes de mépris dont Pontchartrain se sert à l'égard de l'évêque de Luçon, du grand Richelieu ? Etait-il donc tellement aveuglé par la haine qu'il ne pût deviner l'homme de génie ? Richelieu n'avait été qu'un instant aux affaires, et cependant le politique supérieur s'était révélé sur-le-champ par des instructions remarquables adressées aux ambassadeurs français en Allemagne, en

Italie, en Angleterre. Une déclaration royale avait été lancée contre le duc de Nevers rebelle (17 janvier 1617); une autre contre les ducs de Vendôme, de Mayenne et de Bouillon, et une sorte de manifeste, signé *Louis* et contresigné *Richelieu*, avait annoncé que le roi était « *obligé de prendre les armes pour empêcher l'établissement d'une tyrannie particulière dans chaque province.* Richelieu avait compris les secrets desseins des princes, et dès 1617 il voulait exécuter contre eux ce qu'il fit pendant son glorieux ministère. Comment donc Pontchartrain qui connaissait aussi les projets des grands, Pontchartrain qui devait aimer la France et son roi, peut-il blâmer Richelieu d'avoir conseillé à la reine-mère d'attaquer Condé et les autres mécontents? Comment refusa-t-il, par amour-propre, de seconder un pareil homme, et put-il se réjouir de le voir écarté du pouvoir? Serait-ce parce que l'évêque de Luçon déplaisait à Louis XIII et à Albert de Luynes? Mais alors, Pontchartrain n'aurait donc été que le disciple trop fidèle de Villeroy, son patron, d'abord ligueur, puis modéré, et enfin souple et adroit courtisan? Les paroles que lui adressa Henri IV en l'appelant aux affaires nous semblent un garant du contraire; car Henri IV connaissait les hommes. Rejetons ces quelques taches sur les circonstances

et sur l'habitude d'une circonspection peut-être exagérée. Pontchartrain était un honnête homme; et son livre est indispensable à qui veut connaître l'histoire de la minorité de Louis XIII.

ESSAI

SUR LES TABLES TOURNANTES,

Lu à la Société des Sciences et des Lettres de Blois,
le 13 Mai 1853,

Par M. A. Villers.

MESSIEURS,

Il y a huit jours, à pareille heure, pleins d'enthousiasme pour un phénomène qui préoccupe l'Europe entière, nous nous racontions les expériences dont nous avions été témoins, et surtout celles dans lesquelles un rôle nous avait été donné. Chacun de nous avait eu sa *table* ou au moins son *chapeau tournant*. Convaincu, pour ma part, que le résultat de toutes ces expériences, était dû à une *influence*

magnétique, je pris l'engagement de vous soumettre un appareil qui devait faire admettre aux plus incrédules la réalité du fait. — Hélas ! permettez-moi de vous l'avouer en toute humilité, cet appareil, qui devait apporter la foi aux *profanes*, m'a impitoyablement enlevé la mienne, en me démontrant de la manière la plus claire, que dans toutes les expériences faites, *on avait été constamment la dupe d'une aberration des sens*.

Je m'attends à un *tolle* général de la part des amis dont j'ai partagé les illusions, en sapant à sa base un phénomène si séduisant par le merveilleux qui l'entoure ; ils me trouveront bien osé de crier audacieusement à l'Europe : *Tu te trompes !* Je leur repète ici mon excuse : *L'appareil que j'ai construit pour convaincre les incrédules, m'a fait perdre la foi.*

Avant d'arriver aux expériences faites jusqu'ici, et que je prendrai une à une, je poserai le principe reconnu d'ailleurs par la philosophie, que toutes les fois que nos sens ne sont pas dans un *milieu convenable* ou qu'ils *sont fatigués*, ils nous trompent *nécessairement*, et, chose remarquable, presque toujours en sens inverse de la réalité.

Je citerai quelques exemples, dont chacun peut faire facilement l'expérience :

1° Si au moment où une rivière charie on se place

sur un pont, et que se tournant en amont on fixe les glaçons qui passent au-dessous de soi, quand l'œil sera fatigué, et cela arrivera promptement, l'effet suivant se produira invariablement; ce neserontplus les glaçons qui viendront vers la personne qui fait l'expérience, mais le pont qui aura l'air d'avancer, l'inverse aura lieu si l'on se place en aval;

2° Si croisant ses doigts ainsi : le medius sur l'index, on touche une petite sphère juste à l'endroit de leur jonction, on percevra la sensation de deux sphères. — Tout le monde a fait cette expérience;

3° Si une personne place, à une très courte distance, une pointe acerée entre les deux yeux d'une autre, de manière à la faire loucher, mais en ayant soin de ne pas la toucher, cette seconde personne percevra la sensation du fer qui lui pénètre dans le front;

4° On vient d'inventer un appareil assez curieux, et qui a été décrit dans le *Magasin pittoresque;* on lui a donné le nom de *Phantascope;* il est construit ainsi : une planchette à l'extrémité de laquelle se trouve une tige verticale. Sur cette tige, se meuvent deux écrans parallèles, percés, le premier d'une ouverture d'environ 7 centimètres de long, c'est-à-dire d'une longueur égale à la distance qui sépare

les deux yeux, sur 5 ou 6 millimètres de large; le deuxième, d'une ouverture de 7 centimètres aussi de long sur 2 centimètres de large. Ces deux écrans, convenablement placés, c'est-à-dire à une distance qui varie, selon les personnes, et d'une manière parfaitement parallèle, si on place dessous un pain à cacheter, juste au centre, et que l'on regarde des deux yeux à travers les ouvertures, immédiatement l'on voit deux pains à cacheter. Si l'on place deux pains à cacheter à une distance égale du centre, et dans le sens des ouvertures, un jaune et un bleu, l'on verra d'abord quatre pains, deux jaunes et deux bleus, puis, les deux qui paraissent les plus près du centre se rapprocher, et enfin se superposer, et produire ce phénomène : un pain jaune, un pain participant du jaune et du bleu, et un bleu;

5° Est-il besoin de parler des surprenantes illusions du *Phénakisticope*, jouet qu'on a vu dans la main de tous les enfants;

6° Enfin, si voyageant en chemin de fer, dans un wagon fermé, on s'absorbe un moment, et qu'on cherche, ne tenant pas compte du sens de la vue, à savoir si l'on marche en arrière ou en avant, au bout de quelques instants il advient qu'on ignore complètement le sens de traction, etc., etc.

Si j'insiste autant sur ce point, que nos sens, dans certaines conditions, nous trompent toujours, c'est que toute la question est là, et l'argument le plus péremptoire aux objections, telles que celles-ci, par exemple : *ne pouvoir affirmer que dans l'expérience de la table on ne la pousse pas, ce serait douter de toutes nos perceptions.*

Mais revenons aux expériences du prétendu magnétisme qui, depuis quelque temps, jouissent d'un si puissant attrait, qu'il n'est pas une maison qui n'ait ses séances quotidiennes, et prenons, en procédant par ordre de priorité, *celle du livre suspendu à une clef.*

Si on attache d'une manière fixe une clef à un livre, et que deux personnes se plaçant vis-à-vis l'une de l'autre soutiennent ce petit appareil par l'extrémité d'un doigt au-dessous de l'anneau de la clef, selon leur volonté le livre tournera à droite ou à gauche ; — si, dans la même position, une tierce personne se met en communication avec elles, et leur dit : je veux que le livre tourne dans tel sens, le même phénomène se produit ; — si, les touchant et ne les instruisant pas de sa volonté, le livre tourne quelquefois dans le sens voulu, quelquefois en sens inverse ; quelquefois pas du tout : (Fig. A.)

L'explication de ce phénomène est extrêmement

simple, bien qu'au premier abord il semble extraordinaire. — Examinons d'abord la construction de l'appareil : l'anneau de la clef et l'extrémité du doigt, c'est-à-dire deux parties convexes qui se superposent ; l'anneau de la clef est cylindrique et suit une ligne courbe, le doigt est semi-sphérique à l'extrémité, c'est-à-dire les meilleures conditions pour que le point de contact soit le plus petit possible et facilite le plus le mouvement.

Or chacun sait que, lorsque nous avons une volonté de mouvement, tout notre être, toutes les portions de notre corps subissent une impulsion et participent à l'exécution de cette volonté ; on sait aussi de quelle exquise sensibilité sont doués les organes du tact ; — il n'est donc pas étonnant que dans la position indiquée plus haut, deux personnes d'accord, impriment, par le seul fait de la *volonté du mouvement*, une impulsion à l'appareil dans un sens déterminé ; seulement comme les doigts ont eu le temps de se fatiguer, avant que le phénomène se produise, il semble que la clef tourne d'elle-même, tandis qu'elle ne le fait que par suite d'une impulsion donnée à notre insu.

Si une tierce personne intervient, en annonçant sa volonté, c'est le même fait, car l'attention des

opérateurs, et par suite leur volonté, se soumettent à cette nouvelle direction.

Si la troisième personne, qui se met en communication, n'annonce pas sa volonté, l'appareil tourne quelquefois selon son désir, quelquefois en sens inverse, quelquefois pas du tout. On ne peut nier que le hasard puisse souvent servir l'expérience, mais quand l'appareil tourne en sens inverse, mais quand il ne tourne pas du tout, dira-t-on qu'il y a suspension de fluide ou que l'intervenant est chargé de fluide négatif? Non! seulement il n'y a pas eu accord dans les volontés, et la preuve, c'est qu'aussitôt que sa volonté sera connue, le phénomène se reproduira immédiatement. Il n'y a donc dans ce fait qu'une impulsion matérielle imprimée à l'insu des opérateurs, à un appareil établi dans les meilleures conditions pour que le moindre mouvement se fasse immédiatement sentir sur lui. Du reste, ceci est facile à démontrer, au moyen d'un petit appareil que j'ai construit et qui consiste en une plaque métallique (fig. B) percée d'un trou conique, et d'une tige (fig. C) terminée d'un côté par un crochet et de l'autre par une tête conique s'adaptant parfaitement dans l'ouverture de la plaque de façon à ce qu'il y ait le plus de points de contact possibles entre la plaque et la tige, et pouvant, malgré cela, se mouvoir avec une

grande facilité, le tout pour que le fluide magnétique puisse se communiquer de la manière la plus abondante. — Eh bien ! si dans les expériences on substitue cet appareil à la clef et qu'on le tienne comme elle, il tourne, et le livre par conséquent; mais, si au lieu de soutenir la plaque du bout du doigt, on la tient d'une manière fixe entre le pouce et l'index, le petit crochet mobile qui devrait recevoir d'autant plus de fluide que le pouce en dégage et en transmet beaucoup, le petit crochet, dis-je, et par conséquent le livre, restent immobiles.

On doit donc conclure nécessairement de l'expérience de la clef, quelle tourne, parce que quand deux personnes ont la volonté de la faire mouvoir à droite ou à gauche, leur volonté se traduit chez elles par un petit mouvement dont elles ne se rendent pas compte.

Permettez-moi de vous raconter à ce propos, comment la justice de Dieu, était appliquée aux nègres de Saint-Domingue.

Quand, sur une habitation, un délit avait été commis par un nègre, le colon, par tous les moyens en son pouvoir, mais secrètement, tâchait de découvrir le coupable; puis, lorsqu'il était bien certain de le connaître, il faisait ranger sès nègres en cercle et pendant qu'on lisait l'évangile, il s'armait d'une clef,

comme dans nos expériences, *qui se tournait toujours vers le nègre qu'il fallait punir.*

Ce fait m'a été rapporté par un colon de Saint-Domingue.

Passons à l'expérience du chapeau qui tourne. Voici comment on procède : On pose un chapeau sur une table; deux ou trois personnes appliquent leurs doigts sur les bords en se touchant les unes et les autres par l'extrémité du petit doigt pour établir la chaîne. Dans cette position, étant convenu que le chapeau tournera dans un sens, on attend, et au bout de cinq minutes, plus ou moins, le chapeau fait un mouvement, que les expérimentateurs suivent et qui va croissant jusqu'à les faire courir à perdre haleine. Dans cette expérience, comme dans celle de la clef, le contact d'une personne étrangère à la chaîne arrête le chapeau ou le fait tourner dans un autre sens.

Je dirai d'abord que si trois personnes ou deux seulement appuient leurs doigts sur un chapeau aussi légèrement qu'elles le voudront et se mettent à tourner, le chapeau tournera immédiatement. Sans doute, répond-on, mais on ne tourne que lorsque le chapeau a imprimé le mouvement de rotation et vous entraîne. Alors qu'on explique, puisque le chapeau fuit *spontanément* sous les doigts et vous entraîne par le

fait seul de la volonté, pourquoi il ne continue pas le mouvement commencé, si on ne le suit pas; il suffirait, il nous semble, de vouloir encore; mais non, si on ne le suit pas, il s'arrête, et c'est tout simple.

Voici ce qui arrive au bout de cinq minutes, plus ou moins, d'immobilité et de volonté: on est fatigué; et sans s'en rendre compte, le mouvement dont nous avons parlé plus haut se produit; le chapeau tourne, on le pousse et l'on croit être entraîné parce que le sens du tact est fatigué, je le repète, et vous fait percevoir une sensation opposée.

Je nie, d'ailleurs, de la manière la plus formelle, que le contact d'une personne étrangère et à l'insu des expérimentateurs, arrête ou change le mouvement du chapeau; cela a été essayé et repété bien des fois sans jamais réussir.

Dans le silence du cabinet, j'ai expérimenté seul sur un chapeau, et voici ce que j'ai positivement remarqué: si on pose les mains sur un chapeau, à chaque expiration de l'air vital, il se produit sur le chapeau un petit mouvement, c'est-à-dire que chaque mouvement artériel pousse le chapeau, et que si l'on a une volonté de mouvement dans un sens déterminé, la volonté dirige le mouvement matériel du corps, sans que l'on ait l'intention d'agir matériellement.

Dira-t-on qu'un chapeau étant extrêmement léger de sa nature, ces raisons du mouvement de rotation peuvent rigoureusement être admises, mais qu'on ne saurait les alléguer pour expliquer le phénomène de la *table tournante?*

J'espère, Messieurs, trouver précisément dans l'expérience de la table les arguments les plus péremptoires pour prouver que le magnétisme est parfaitement étranger à ce phénomène, et que le mouvement de rotation imprimé dans ce cas comme dans ceux précités, n'a d'autre moteur que les forces matérielles.

En effet j'ai chez moi une table en acajou qui pèse à peu près vingt livres; elle est montée sur des roulettes en cuivre. — Pour la mettre en mouvement sur un parquet, en la tirant avec un crochet de pesage, il faut un effort qui équivaut à un quart de livre. Cet effort diminue dans une proportion énorme aussitôt qu'elle est en mouvement; ceci est une loi physique; prenons donc un quart de livre ou 125 grammes. Supposons maintenant cinq personnes autour de cette table, se tenant dans la position prescrite, c'est-à-dire qu'elles forment la chaîne et qu'elles sont convenues d'un mouvement de rotation dans un sens déterminé. Pour la mettre en mouvement, il faudra une *pression expulsive* dans un sens

équivalant à 125 grammes, c'est-à-dire une pression pour chaque main de 12 gr. 50, soit 1 gr. 25 pour chaque doigt. — Or, se rend-on bien compte de ce que c'est qu'une pression de 12 gr. 50, qu'une pression de 1 gr. 25, et peut-on affirmer que lorsqu'on est torturé par la *position forcée*, qu'on est obligé de conserver pendant 15, 20, 30 minutes et même plus, peut-on affirmer, dis-je, que malgré soi on ne donne pas une impulsion suffisante, c'est-à-dire égale à 1 gr. 25 par doigt?

Permettez-moi de reprendre l'expérience pour me bien faire comprendre. Voici les divers cas qui peuvent se présenter :

1° Ou toutes les personnes qui vont opérer sont convenues de faire tourner la table dans un sens déterminé ;

2° Ou n'étant convenues de rien, quelques-unes la voudront faire tourner à droite, les autres à gauche ;

3° Ou bien elles seront convaincues que si l'on ne s'entend pas à l'avance la table tournera vers le nord, ce qui équivaut à la première hypothèse.

Supposons le premier cas. Tous les expérimentateurs sont convenus de faire tourner la table dans un sens déterminé, soit à droite.

On s'assied autour de la table, les mains légère-

ment appuyées dessus, et formant la chaîne en superposant les petits doigts de chaque main avec ceux des voisins de droite et de gauche, en ayant soin de tenir les doigts les plus écartés possible, c'est-à-dire dans la position la plus fatigante et je dirai la plus trompeuse pour se rendre compte de la pression qu'on peut exercer. (On avait même dit dans le principe que pour faire tourner à droite, il était nécessaire que le petit doigt de la main droite fut posé sur celui de la main gauche de la personne suivante, et l'inverse pour faire tourner à gauche; d'après les dernières nouvelles de Leipzick, on a ajouté qu'il fallait pour la réussite de l'expérience que toutes les personnes formant la chaine eussent été préalablement magnétisées, mais on a reconnu que ces précautions étaient inutiles et que les tables tournaient quand même.) Je soutiens qu'il est impossible de ne pas admettre, que les personnes qui ont la volonté ferme, de faire tourner la table à droite, après un temps plus ou moins long, en vertu de cette loi naturelle déjà citée, que lorsque nous voulons un mouvement toutes les portions de nos corps en sont pour ainsi dire les metteurs en œuvre, impriment ce mouvement aux points de la table avec lesquels les doigts sont en contact.

Mais on objecte : pourquoi la table ne tourne-t-

elle pas immédiatement? c'est qu'il faut qu'il y ait *simultanéité d'efforts*, et ceci ne peut arriver évidemment, qu'au bout d'un certain temps. — Aije besoin de citer à l'appui de cette proposition ce fait connu depuis longtemps, que si l'on fait passer un régiment *au pas* sur un pont suspendu, ce pont se brisera infailliblement, parce qu'il y aura *simultanéité* d'efforts, tandis qu'il supporterait impunément le même poids d'hommes, et le double même, s'ils étaient immobiles ou qu'ils ne marchassent point au pas. — La malheureuse catastrophe du pont d'Angers, a prouvé d'une manière fatale, la vérité de ce phénomène, que la plus simple précaution aurait pu prévenir.

C'est donc en prenant les chiffres que j'ai cités tout à l'heure, et en supposant que ma table serve à l'expérience, lorsque la simultanéité d'efforts équivaudra à 125 grammes, qu'elle commencera son mouvement, lequel sera annoncé par des *craquements*, de *l'animation* et des *torsions de pieds* pour me servir des locutions des enthousiastes. — J'accepte volontiers la dernière expression, car elle démontre combien le magnétisme est étranger a ce mouvement. S'il était le moteur, il n'y aurait pas de *torsion de pieds* de la table; car ceux-ci, lui étant parfaitement unis, subiraient l'influence magnétique

en même temps, et auraient eux-mêmes ce mouvement de rotation. Au contraire, ce mouvement étant imprimé matériellement à la surface de la tablette, doit nécessairement tordre un moment les pieds par suite de la résistance offerte par le frottement sur le parquet.

Le mouvement de la table commencé, qu'arrive-t-il? Les expérimentateurs se lèvent, et préoccupés du résultat qui se manifeste, l'intensité de leur volonté, si je puis m'exprimer ainsi, augmente et se traduit par une pression plus forte, qui donne d'autant plus de puissance de rotation qu'il faut moins de force puisque la table est déjà en mouvement, puis on marche de plus en plus vite, enfin on arrive à courir; et, je vous le demande, lorsqu'on est debout, que l'on marche, que l'on court, est-il possible d'affirmer qu'on ne donne pas à la table une impulsion égale à 1 gramme 25 par doigt?

Mais on dit qu'aussitôt que la table est en mouvement, pour prouver que le contact de tous les doigts n'est plus nécessaire, on tient en l'air les trois doigts du milieu et même le pouce, et que le petit doigt seul suffit pour continuer le mouvement. Mais on ne fait pas attention que pour lever les doigts devenus inutiles, on appuie d'autant plus sur le petit doigt, et qu'il faut moins de force pour agir

sur la table par suite du mouvement acquis ; on se convaincra facilement qu'il en est ainsi en posant, par exemple, sa main droite sur sa main gauche, dans la position voulue pour la chaîne, et en levant les doigts du milieu ; et je fais ici de nouveau la question : Se rend-on bien compte d'une pression de 12 grammes 50, qui serait nécessaire non pour continuer le mouvement, mais pour l'imprimer? — Qu'on fasse cette expérience : qu'on prenne un poids de 12 gr. 50, et qu'on se l'applique sur une partie quelconque du corps ; osera-t-on affirmer qu'il est possible d'apprécier qu'on n'exerce pas une pression semblable par l'extrémité des petits doigts, alors que l'on marche et que l'on court?

Peut-on faire observer que les chiffres que j'indique ne sont pas rigoureusement exacts, parce que ayant fait mouvoir la table à l'aide d'un crochet, il faut moins de force qu'en agissant par pression? J'admets cela, alors doublons, triplons même l'effort si vous voulez, — nous arriverons à 3 gr. 75 par doigt, pression toujours inappréciable dans les conditions de la chaîne.

Ici je me permettrai de renouveler l'objection que j'ai faite à propos du chapeau :

Pourquoi, si c'est le magnétisme qui agit, la table, qui, sous les doigts des expérimentateurs,

fuit spontanément, ne continue-t-elle pas à tourner si ceux-ci ne suivent pas le mouvement? Soutiendra-t-on, comme on l'a dit, qu'on est entraîné; que, sans cela, les bras seraient tordus et l'épiderme des doigts enlevé? C'est pousser la chose jusqu'au fanatisme; car, si l'on veut disposer un disque aussi grand que de raison sur un pivot et le faire tourner par un moyen mécanique, on conviendra qu'il est facile de conserver ses doigts en place, et, sans le quitter, de le laisser glisser; — il devrait en être ainsi dans l'expérience de la table, d'autant qu'au début elle tourne fort lentement; mais cela n'arrive pas, parce que ce n'est pas la table qui fuit sous les doigts, mais bien ceux-ci qui la poussent; et, comme le sens du tact est fatigué, on perçoit une sensation opposée. — Il peut arriver cependant que les doigts aient une certaine adhérence avec la surface de la table par suite d'un peu de transpiration; — mais cette adhérence n'est pas telle qu'on ne puisse enlever les doigts; du reste, cette adhérence serait une force matérielle de plus à ajouter à celles que j'ai signalées.

Parlerai-je des douleurs ressenties dans les bras après les expériences et attribuées au passage du fluide magnétique? — Ces douleurs sont le résultat de la fatigue — et je connais des personnes qui ne peuvent rester immobiles, poser pour un portrait,

par exemple, sans éprouver les mêmes symptômes, qu'on est loin d'attribuer dans ce cas à la présence du fluide magnétique.

D'après ce qui a été dit, si nous examinons la deuxième hypothèse, c'est-à-dire le cas où plusieurs personnes voudraient faire tourner dans un sens opposé à celui des autres expérimentateurs; de deux choses l'une, ou la table tournera dans le sens de la majorité, ou elle ne tournera pas du tout si les forces sont équilibrées.

Quant à la troisième hypothèse, si l'on s'attend, d'après ce qui a été publié par certains journaux, que les objets soumis à l'expérience tournent naturellement vers le nord[1] ; ou les expérimentateurs aideront involontairement ce mouvement en portant leur attention vers ce résultat, ou ils resteront *neutres* et la table ne tournera pas du tout.

Mais comme rester neutre est très difficile, pour ne pas dire impossible, il est très probable que l'objet sur lequel on expérimente tournera à droite, parce qu'on se sert généralement de la main droite

[1] Il est difficile de se rendre bien compte de ce que l'on entend par une table qui tourne vers le nord, — que le mouvement de rotation soit à gauche ou à droite, il y aura toujours parmi ceux qui formeront la chaîne, quelques personnes qui se trouveront en face du nord. — Veut-on dire qu'ayant acquis un mouvement de rotation, elle se dirigera vers le nord à la manière d'une toupie?.....

et qu'on a une propension par cela même à porter ses efforts dans ce sens ; si la chaîne était faite par des *gauchers*, le mouvement s'opérerait à gauche.

Il n'est pas plus vrai pour l'expérience de la table que pour celle du chapeau, que l'intervention d'une personne étrangère à la chaîne puisse arrêter ou changer le mouvement, si le contact est opéré à l'insu des expérimentateurs.

Remarquons d'ailleurs, que toutes les expériences que l'on cite ont été faites dans des salons, des cercles ou des cafés, c'est-à-dire dans les conditions les plus favorables pour accepter même un semblant de phénomène, tant on est disposé au *merveilleux!* — Celles faites sérieusement avec toutes les précautions nécessaires, ne réussissent pas.

Revenons à l'expérience de la table : d'après ce qui précède, on conçoit très-bien que le mouvement étant donné de droite à gauche, les expérimentateurs pourront à volonté l'arrêter et le diriger de gauche à droite.

On concevra également que la table ayant acquis un vif mouvement de rotation, on peut rompre la chaîne et ne laisser qu'une seule personne en rapport avec elle sans que la table s'arrête ; puisque le mouvement existe, il ne faut plus qu'une impulsion infiniment petite pour le continuer — bien entendu

que cette dernière personne suivra les mouvements de la table.

Il n'est pas étonnant de voir la table continuer à tourner, lorsque tous les expérimentateurs l'abandonnent, et se contentent de faire la chaîne au-dessus d'elle sans la toucher; — seulement, son mouvement ne dure pas longtemps; et elle s'éteint, qu'on me passe l'expression, comme une toupie d'Allemagne; — elle eût agi de même, si on l'eût abandonnée immédiatement à ses propres forces.

Un fait qui a bien aussi son éloquence et qu'on a toujours remarqué dans les expériences, c'est l'inclinaison du corps des expérimentateurs dans le sens du mouvement de rotation à donner.

Permettez-moi maintenant, Messieurs, de vous soumettre un petit appareil que j'avais imaginé pour prouver la présence d'un fluide, que nous appellerons magnétique si vous voulez, agissant dans le phénomène qui nous occupe, et qui m'a démontré, au contraire, comme je l'ai dit en commençant, que le magnétisme ne joue aucun rôle dans les *moving-tables*, pour me servir du nom donné par les Américains à leur invention.

Mon appareil est bien simple: c'est un disque ajusté à l'extrémité d'une tige de bois très léger, armée d'une aiguille destinée à indiquer les moindres

oscillations, posée verticalement dans une boîte de verre, afin que cette petite table tournante étant parfaitement isolée, ne perde aucun atôme du fluide qui peut lui être communiqué (fig. D). Cet appareil est tellement sensible, que le moindre souffle le fait mouvoir.

Si nous nous mettons en communication avec le disque, au moyen de conducteurs rigides, des pointes de compas par exemple, l'aiguille obéit à notre volonté (fig. E); si, le sortant de la boîte de verre, nous suspendons au bout de nos doigts le disque par des chaînes, le même phénomène se produit (fig. F); mais si, au contraire, la communication a lieu au moyen de chaînes non tendues (fig. G), quelle que soit la puissance magnétique, fût-elle le résultat de mille volontés mises en rapport, l'aiguille ne bouge plus. Pour moi, l'expérience est concluante et ne me laisse aucun doute sur cette proposition : *Le fluide magnétique est absolument étranger au phénomène des tables tournantes*. Je me résume ainsi : Pour imprimer un mouvement de rotation à un corps inerte, en procédant suivant qu'il est indiqué dans les expériences, une condition est nécessaire : *simultanéité d'efforts;* condition qui doit infailliblement se produire dans un temps plus ou moins long, lorsque tous les expérimentateurs tendent au même

but. Ceci peut facilement se démontrer matériellement : qu'on prenne une quantité de petits fils, aussi tenus qu'on voudra, capables d'offrir, réunis ensemble, une résistance égale à 125 grammes (je suppose toujours que la table dont il a été question plus haut sert à l'expérience), qu'on les attache à distances convenables autour de la table, et l'on verra que ce n'est qu'au moment où on les tirera tous en même temps, dans un sens déterminé, que la table tournera.

Mais on dit : s'il en était ainsi, il devrait arriver quelquefois que la table tournât immédiatement, et cela ne se présente jamais. Cela ne doit pas se présenter en effet, parce qu'on agit au moyen de forces infiniment petites et qu'il est impossible que toutes agissent de suite simultanément.

Des expériences qui ont été faites, la science de la dynamique saura peut-être tirer quelque parti ; mais, quant à nous, ce qui nous paraît le plus phénoménal, c'est que tant de personnes de science et d'intelligence aient été et soient encore dupes d'une aberration des sens.

EXPÉRIENCES DE M. CHEVREUL

SUR LE PENDULE.

On sait avec quelle ardeur on s'occupe en ce moment partout, en France et en Allemagne, du prétendu phénomène magnétique des tables tournantes et des chapeaux pivotants. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire à ce sujet une lettre adressée à l'illustre et savant Ampère par M. Chevreul, l'un des membres les plus distingués de l'Académie des Sciences, sur des phénomènes analogues. Cette lettre a été publiée en 1833 dans la *Revue des Deux-Mondes*.

C'était en 1812 ; plusieurs personnes affirmaient qu'un pendule formé d'un corps lourd et d'un fil flexible oscille lorsqu'on le tient à la main au-dessus de certains corps, quoique le bras soit immobile, et pressèrent M. Chevreul de répéter l'expérience.

« Le pendule dont je me servis, dit M. de Chevreul, était un anneau de fer suspendu à un fil de chanvre ; il avait été disposé par une personne qui désirait vivement que je vérifiasse moi-même le phénomène qui se manifestait lorsqu'elle le mettait au-dessus de l'eau, d'un bloc de métal ou d'un être vivant ; phénomène dont elle me rendit témoin. Ce ne fut pas, je l'avoue, sans surprise que je le vis se reproduire, lorsque, ayant saisi moi-même de la main droite le fil du pendule, j'eus placé ce dernier au-dessus du mercure de ma cuvette pneumatique, d'une enclume, de plusieurs animaux, etc. ; je conclus de mes expériences que, s'il n'y avait, comme on me l'assurait, qu'un

certain nombre de corps aptes à déterminer les oscillations du pendule, il pourrait arriver qu'en interposant d'autres corps entre les premiers et le pendule en mouvement, celui-ci s'arrêterait.

» Malgré ma présomption, mon étonnement fut grand, lorsqu'après avoir pris de la main gauche une plaque de verre, un gâteau de résine, etc., et avoir placé un de ces corps entre du mercure et le pendule qui oscillait au-dessus, je vis les oscillations diminuer d'amplitude et s'anéantir entièrement. Elles recommencèrent lorsque le corps intermédiaire eut été retiré, et s'anéantirent de nouveau par l'interposition du même corps. Cette succession de phénomènes se répéta un grand nombre de fois avec une constance vraiment remarquable, soit que le corps intermédiaire fût tenu par moi, soit qu'il fût tenu par une autre personne.

» Plus ces effets me paraissaient extraordinaires, et plus je sentais le besoin de vérifier s'ils étaient étrangers à tout mouvement musculaire du bras, ainsi qu'on me l'avait affirmé de la manière la plus positive. Cela me conduisit à appuyer le bras droit qui tenait le pendule sur un support de bois que je faisais avancer à volonté de l'épaule à la main, et revenir de la main vers l'épaule : je remarquai bientôt que, dans la première circonstance, le mouvement du pendule décroissait d'autant plus que l'appui s'approchait davantage de la main, et qu'il cessait lorsque les doigts qui tenaient le fil étaient eux-mêmes appuyés, tandis que dans la seconde circonstance l'effet contraire avait lieu.

» Je pensai d'après cela qu'il était très probable qu'un mouvement musculaire, qui avait eu lieu à mon insu, déterminait le phénomène, et je devais d'autant plus prendre cette opinion

en considération que j'avais un souvenir, vague à la vérité, d'avoir été dans un *état tout particulier* lorsque mes yeux suivaient les oscillations que décrivaient le pendule que je tenais à la main.

» Je refis mes expériences, le bras parfaitement libre, et je me convainquis que le souvenir dont je viens de parler n'était pas une illusion de mon esprit, car je sentais très bien qu'en même temps que mes yeux suivaient le pendule qui oscillait, il y avait en moi une *disposition ou tendance au mouvement* qui, tout involontaire qu'elle me semblait, était d'autant plus satisfaite que le pendule décrivait de plus grands arcs : dès-lors je pensais que si je répétais les expériences les yeux bandés, les résultats pourraient être tout différents de ceux que j'observais. C'est précisément ce qui arriva. Pendant que le pendule oscillait au-dessus du mercure, on m'appliqua un bandeau sur les yeux; le mouvement diminua bientôt; mais, quoique les oscillations fussent faibles, elles ne diminuaient pas sensiblement par la présence des corps qui avaient paru les arrêter dans mes premières expériences.

» Enfin, à partir du moment où le pendule fut en repos, je le tins encore, à partir d'un quart d'heure, au-dessus du mercure, sans qu'il se remît en mouvement. Pendant ce temps-là, et toujours à mon insu, on avait interposé et retiré plusieurs fois, soit le plateau de verre, soit le gâteau de résine.

» Voici comment j'interprète ces phénomènes :

» Lorsque je tenais le pendule à la main, un mouvement musculaire de mon bras, quoique insensible pour moi, fit sortir le pendule du repos, et les oscillations, une fois commencées, furent bientôt augmentées par l'influence que la vue exerça pour me mettre dans cet état particulier de disposition

ou tendance au mouvement. Maintenant il faut bien reconnaître que le mouvement musculaire, lors même qu'il est accru par cette même disposition, est cependant assez faible pour s'arrêter, je ne dis pas sous l'empire de la volonté, mais lorsqu'elle a simplement la pensée d'essayer si telle chose l'arrête.

» Il y a donc une liaison intime établie entre l'exécution de certains mouvements et l'acte de la pensée qui y est relative, quoique cette pensée ne soit point encore la volonté qui commande aux organes musculaires. C'est en cela que les phénomènes que j'ai décrits me semblent être de quelque intérêt pour la psychologie, et même pour l'histoire des sciences : ils prouvent combien il est facile de prendre des illusions pour des réalités, toutes les fois que nous nous occupons d'un phénomène où nos organes ont quelque part, et cela dans des circonstances qui n'ont pas été analysées suffisamment.

» En effet, que je me fusse borné à faire osciller le pendule au-dessus de certains corps, et aux expériences où ces oscillations furent arrêtées, quand on interposa du verre, de la résine, etc., entre le pendule et le corps qui semblaient en déterminer le mouvement, alors certainement je n'aurais point eu de raison pour ne pas croire à la baguette divinatoire et à autre chose du même genre. Maintenant on concevra sans peine comment des hommes de très bonne foi, et éclairés d'ailleurs, sont quelquefois portés à recourir à des idées tout-à-fait chimériques pour expliquer des phénomènes qui ne sortent pas réellement du monde physique que nous connaissons.

» Je conçois donc très bien qu'un homme de bonne foi, dont l'attention tout entière est fixée sur le mouvement qu'une baguette qu'il tient dans ses mains, peut prendre pour une cause qui lui est inconnue, pourra recevoir de la moindre circon-

stance la tendance au mouvement nécessaire pour amener la manifestation du phénomène qui l'occupe : par exemple, si cet homme cherche une source, et s'il n'a pas les yeux bandés, la vue d'un gazon vert abondant sur lequel il marche pourra déterminer en lui, à son insu, le mouvement musculaire capable de déranger la baguette, par la liaison établie entre l'idée de végétation active et celle de l'eau.

» Les faits précédents et l'interprétation que j'en ai donnée m'ont conduit à les enchaîner à d'autres que nous pouvons observer tous les jours. Par cet enchaînement, l'analyse de ceux-ci devient à la fois et plus simple et plus précise qu'elle ne l'a été, en même temps que l'on forme un ensemble de faits dont l'interprétation générale est susceptible d'une grande extension. Mais avant d'aller plus loin, rappelons bien que mes observations présentent deux circonstances principales :

» 1° Penser qu'un pendule tenu à la main peut se mouvoir, et qu'il se meuve sans que l'on ait la conscience que l'organe musculaire lui imprime aucune impulsion : *voilà un premier fait;*

» 2° Voir ce pendule osciller, et que ses oscillations deviennent plus étendues par l'influence de la vue sur l'organe musculaire, et toujours sans que l'on en ait la conscience : *voilà un second fait.*

» La tendance au mouvement, déterminée en nous par la vue d'un corps en mouvement, se retrouve dans plusieurs cas, par exemple :

» 1° Lorsque l'attention étant entièrement fixée sur un oiseau qui vole, sur une pierre qui fend l'air, sur l'eau qui coule, le corps du spectateur se dirige d'une manière plus ou moins prononcée vers la ligne du mouvement;

» 2° Lorsqu'un joueur de boule ou de billard, suivant de l'œil le mobile auquel il a imprimé le mouvement, porte son corps dans la direction qu'il désire voir suivre à ce mobile, comme s'il lui était possible encore de le diriger vers le but qu'il a voulu lui faire atteindre.

» Quand nous marchons sur un plan glissant, tout le monde sait avec quelle promptitude nous nous jetons du côté opposé à celui où notre corps est entraîné par suite d'une perte d'équilibre; mais une circonstance moins généralement connue, c'est qu'une tendance au mouvement se manifeste lors même qu'il nous est impossible de nous mouvoir dans le sens de cette tendance, par exemple, en voiture, la peur de verser nous raidit dans la direction opposée à celle qui nous menace, et il en résulte des efforts d'autant plus pénibles que la frayeur et l'irritabilité sont plus grandes. Je crois que dans les chutes ordinaires le laisser tomber a moins d'inconvénient que l'effort tenté pour prévenir la chute. C'est de cette manière que je comprends la justesse du proverbe : *Il y a un Dieu pour les enfants et pour les ivrognes.*

» La tendance au mouvement dans un sens déterminé résultant de l'attention que l'on donne à un certain objet me semble la cause première de plusieurs phénomènes que l'on rapporte généralement à l'imitation. Ainsi, dans le cas où la vue et même l'audition porte notre attention sur une personne qui bâille, le mouvement musculaire du bâillement en est ordinairement chez nous la conséquence. Je pourrais en dire autant de la communication du rire, et cet exemple même présente, plus que tout autre analogue, une circonstance qui me paraît appuyer beaucoup une explication que je donne de ces phénomènes.

» C'est que le rire, faible d'abord, peut, s'il se prolonge, passez-moi l'expression, s'accélérer (comme nous avons vu les oscillations du pendule tenu à la main augmenter d'amplitude sous l'influence de la vue); et le rire, s'accélérant, peut aller jusqu'à la convulsion.

» Je ne doute point que le spectacle de certaines actions propres à agir fortement sur notre frêle machine, que le récit animé de la voix ou du geste de ces mêmes actions, ou encore la connaissance que l'on en prend par de simples lectures, ne portent certains individus à ces mêmes actions, par suite d'une tendance au mouvement qui détermine ainsi machinalement à un acte auquel ils n'auraient jamais pensé sans une circonstance étrangère à leur volonté, et auquel ils n'auraient jamais été conduits que par ce que l'on doit nommer l'instinct chez les animaux... »

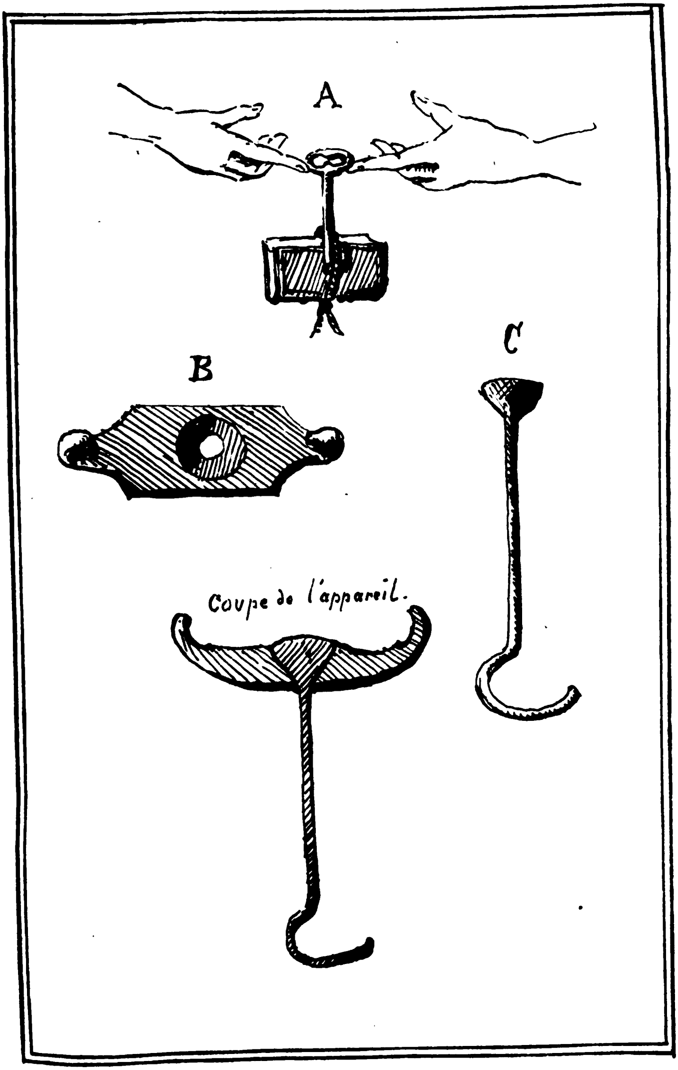
A
B
C
Coupe de l'appareil.

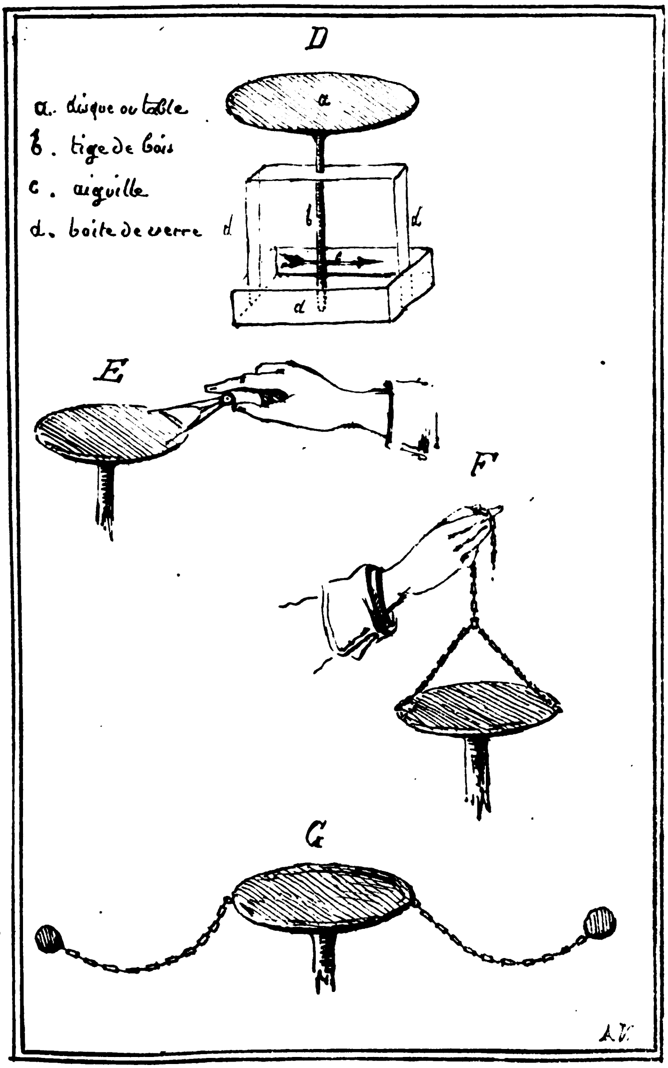
D
a. disque ou table
b. tige de bois
c. aiguille
d. boite de verre
E
F
G
A.V.

POÉSIES.

31 DÉCEMBRE 1854

A MON AMI ALFRED VILLERS

Par le Dr Blau.

Le temps, suivant le cours de sa longue tournée,
Demain ouvre la porte à la nouvelle année :
Puisse-t-elle, Villers, se montrer à nos yeux
Le teint couleur de rose et le front radieux,
Former d'épis nombreux sa brillante couronne,
L'été donner des fleurs et des fruits à l'automne,
Et sur le sol français ramener triomphants
Ces nobles bataillons d'intrépides enfants,
Apportant d'Orient, théâtre de leur gloire,
L'olivier de la paix conquis par la victoire !
C'est mon vœu le plus cher ; il est pour mon pays.
Après lui, mes souhaits à mes nombreux amis !

Je désire pour eux une longue jeunesse,
Gaîté, force, santé, douce et belle maîtresse,
Et beaucoup d'or surtout. Hélas ! j'ai reconnu
Que sans lui dans le monde on est fort mal venu.

Pour toi, garçon d'esprit, peintre habile et poète,
Que veux-tu, dis-le moi, qu'un ami te souhaite?
Des succès éclatants et de douces faveurs ?
Le sort t'en a comblé, quand il est sobre ailleurs ;
Et l'Amour de tout temps a semé sur ta voie
Les fleurs au doux parfum, le velours et la soie.
Je ne veux rien pour toi, mais je voudrais pour tous,
Qu'au *Cercle*[1] plus souvent tu vinsses avec nous.
Dans les salons brillants à grands frais on s'ennuie ;
Devant trop de raideur la gaîté s'est enfuie :
Au *fumoir,* elle règne en toute liberté,
Et chacun y peut rire avec impunité.
Là, point de mots blessants, de mordante satire,
On cause avec esprit, on ne sait pas médire ;
C'est un feu pétillant de traits et de bons mots ;
De ces récits galants racontés à propos,
Comme nos bons aïeux en faisaient après boire,
Où plus d'un vieux pécheur avait fourni l'histoire.
Quand un ardent joueur a dressé le couvert,
Que le combat s'engage autour du tapis vert,
J'aime à suivre de près la bataille animée ;
Des cigares nombreux j'aime à voir la fumée
Folle et capricieuse, en mille tourbillons,
S'étendre et disparaître aux angles des plafonds.
Si parfois *un bonhomme* à l'humeur vagabonde,
Comme un spectre égaré qui vient d'un autre monde,
Montant à pas de loup le fatal escalier,
Du *fumoir* en travail aborde le palier,

[1] Le cercle de *l'Union,* rue du Mail.

C'en est fait ! la vapeur à la gorge le serre,
Réveille les accès d'une toux meurtrière ;
L'imprudent voyageur, haletant et toussant,
Ne peut aller plus loin ; il recule en tremblant,
Et le sein oppressé, la face pâle et blême,
Maudissant les fumeurs et s'accusant lui-même,
Retourne à ses amis, qui, moins aventureux,
Dorment près du foyer, comme des bienheureux.
Des plaisirs *au premier* c'est la seule habitude.
Le sommeil en commun, ou bien la solitude ;
C'est ce qu'on dit du moins, car nul n'est descendu
Pour voir les naturels de ce pays perdu.
Quand le timbre argentin sonne la dixième heure,
Chaque membre, pressé de gagner sa demeure,
S'esquive comme une ombre, à pas lents et sans bruit,
Va prendre un lait de poule et son bonnet de nuit,
Et sur un lit moëlleux qui sous le poids s'affaisse,
Ferme les yeux, et rêve à la hausse ou la baisse [1].
A nous, Villers ! Les prés ont perdu leur émail,
Et les brebis, l'hiver, reviennent au bercail.
Déjà le vent se lève, et la lune voilée
Jette un pâle reflet sur l'humide vallée ;
La feuille se détache et roule au fond des bois.

[1] Le *Cercle de l'Union*, malgré son titre qui semblerait indiquer un accord parfait de goûts et d'habitudes, se divise en deux sections bien distinctes : le premier étage est occupé par les hommes graves ; les jeunes gens d'âge ou de caractère habitent le second ; cette simple explication était nécessaire pour l'intelligence des vers qui précèdent. Du reste, il n'entre aucun sentiment d'amertume dans ce badinage sans conséquence, que nos amis des deux camps voudront bien nous pardonner.

Tout est triste et muet à Saint-Denys-lès-Blois.
Les buveurs dès longtemps ont quitté la prairie.
Adieu les beaux enfants à mine réjouie,
Gracieux papillons qui jouaient au soleil,
Et rentraient au logis le teint frais et vermeil.
Le père *Guérinet*[1] pensif et solitaire
Voit couler sans *profits* la source salutaire :
Pourtant il rêve encor, et croit chaque matin
Qu'un char brillant s'avance au détour du chemin.
Vain espoir ! Recouvert d'une sombre chemise,
L'élégant omnibus languit sous la remise.
Ne crains rien, *Guérinet ;* sur ses bords enchanteurs
Saint-Denys reverra ses enfants et ses fleurs,
Attends que du printemps la brise douce et pure
Fasse germer les blés et croître la verdure,
Que l'oiseau dans son nid célèbre ses amours,
Et tu pourras encor retrouver tes beaux jours.
Une reine[2] autrefois illustra ta fontaine ;
Peut-être que bientôt une autre souveraine,
La Mode, conduisant ses nombreux favoris,
Lui rendra les splendeurs du temps des Médicis.

En attendant, Villers, je marche à la dérive,
Sans laisser en partant un regret sur la rive,
Sans qu'un rayon ait lui dans mon obscurité ;
Et mon compte tout fait, l'austère vérité
Ne laisse après mon nom qu'une triste épithète :
Un pauvre médecin, un plus pauvre poëte.

[1] Nom du fidèle gardien des eaux minérales de Saint-Denys-lès-Blois.

[2] Marie de Médicis.

LE LORGNON PERDU.

Dans mon grenier le diable a fait sa niche ;
Sur mes talons il est soir et matin,
De mauvais tours le drôle n'est pas chiche,
Et mieux vaudrait plus aimable lutin.
Lorsque déjà se couvre ma paupière,
Il me ravit l'utile compagnon
Qui dans ma nuit apportait la lumière.
Ah ! plaignez-moi ! J'ai perdu mon lorgnon.

Depuis ce temps je marche à l'aventure,
Triste jouet des caprices du sort,
Comme un vaisseau qui, dans la nuit obscure,
Le phare éteint, ne peut gagner le port.
A vos festins, sans ami qui me guide,
Je viendrai tard, et j'aurai le guignon
De ne trouver que votre coupe vide.
Ah ! plaignez-moi ! J'ai perdu mon lorgnon.

Des vieux auteurs qui charmaient mon enfance
Je garde encor un tendre souvenir ;
C'est pour les jours de peine et de souffrance
Baume puissant qui nous aide à guérir !
A les revoir vainement je m'obstine,
A la lueur d'un faible lumignon ;
Il faut quitter La Fontaine et Racine.
Ah ! plaignez-moi ! J'ai perdu mon lorgnon.

Du Ciel pour nous la bonté se révèle
A chaque pas par ses dons précieux :
La femme naît, comme la fleur nouvelle,
Pour nos plaisirs, et surtout pour nos yeux.
Tous les objets créés pour nous séduire,
Gentil corsage et petit pied mignon,
Pourront passer sans que je les admire;
Ah ! plaignez moi ! J'ai perdu mon lorgnon.

LES MARINIERS DU FAUBOURG DE VIENNE-LÈS-BLOIS.

LE DÉPART.

Allons, amis ! le jour se lève;
Pour nous c'est assez de loisir,
Le vent qui souffle sur la grève
Enfle la voile, il faut partir.
Mais, aux pieds de notre madone
Prions, enfants, avec amour;
Prions ! que sa bonté nous donne
Heureux succès et prompt retour !

Étoile tutélaire
Qui guides sur les flots;
Protége, bonne mère,
Tes pieux matelots.

Aux heures de souffrance,
Toi qui soutiens le cœur,

Tu plaças l'espérance
Auprès de la douleur.

Rends au peuple qui prie
Le poids du jour plus doux,
Bonne vierge Marie,
Daigne veiller sur nous!

Debout! partons; et du courage:
A l'œuvre, mes braves marins!
Et pour égayer le voyage,
Répétez vos joyeux refrains.

Il est une fleur sur la rive,
Qui croît loin du monde et du bruit;
Sa fraîcheur attire et captive,
Et sa beauté charme et séduit.
Elle est plus blanche que l'ivoire;
Son teint a l'éclat d'un beau jour;
C'est une perle de la Loire,
C'est l'enfant de notre faubourg.

Si vous saviez comme elle est belle;
Comme son sourire est flatteur!
Légère comme la gazelle,
Ses beaux yeux en ont la douceur.
Le marin veut pour toute gloire,
Pour tout trésor et seul amour,
La blanche perle de la Loire,
La belle fille du faubourg.

A LA FONTAINE MÉDICIS.

Reine de l'antique vallée
Qui fuyant un ciel irrité,
De longs jours muette et voilée
Dérobas ta célébrité;
Viens-tu dans des temps plus prospères
Demander à nos jeunes fils
Le culte qu'autrefois leurs pères
Rendaient aux sources Médicis.

J'ai vu dans la plaine embaumée
Passer sur les gazons en fleurs,
Comme aux jours de ta renommée,
Nobles dames et grands seigneurs ;
C'est ton passé qui se réveille,
Et déjà sa nouvelle cour
Puise dans ta coupe vermeille
La santé, la joie et l'amour.

Sur le coteau, dans les prairies,
Folâtre un gracieux essaim
De femmes blanches et jolies,
Brillantes perles du matin;
Et le soir glissant sous la feuille,
Dans tes bosquets délicieux,
La brise discrète recueille
Des sons doux et mystérieux.

MARIE DE MEDICIS,
d'après le médaillon de Dupré, 1621.

Au sein de ton paisible empire
Règne la paix et le bonheur,
L'air parfumé que l'on respire
Porte l'ivresse dans le cœur !
Tout sourit : les bois, la verdure,
Les vallons aux bords enchantés,
Où la Loire limpide et pure
Promène ses flots argentés.

Quand tu parus à la lumière
Je devançai les pas du jour,
Pour que ma voix fut la première
A chanter l'heure du retour ;
Heureux si quelque main osée
Ne jette pas au cours de l'eau,
L'humble fleur que j'ai déposée
Aux pieds de ton nouveau berceau.

ÉLOGE

DU CHANCELIER D'AGUESSEAU

Par M. Cler.

MESSIEURS,

Pardonnez-moi, si au lieu de vous entretenir d'un de ces hommes illustres, que notre pays a l'honneur de compter parmi ses enfants, je viens vous parler d'un personnage étranger au Blésois. Les grands hommes, a dit un écrivain, sont de tous les temps et de tous les pays; je pourrais déjà m'appuyer de cette vérité pour me justifier auprès de vous; mais d'Aguesseau n'a-t-il pas reçu, en quelque sorte, droit de bourgeoisie dans notre ville, depuis que notre savant et à jamais regrettable concitoyen et collègue, M. Pardessus, a donné une nouvelle édition de

ses œuvres ? D'ailleurs, quelle biographie fut jamais plus féconde en nobles enseignements, en leçons de morale et de patriotisme ?

Mon travail se divisera naturellement en deux parties : dans la première, je raconterai la vie du chancelier; dans la seconde, j'essaierai de faire connaître l'écrivain, l'orateur, le citoyen dévoué, le chrétien plein d'abnégation et de foi.

Raconter une existence aussi remplie que celle de d'Aguesseau est une œuvre difficile, je dois l'avouer, Messieurs; car l'illustre chancelier n'a pas vécu moins de 82 ans, et l'on peut dire que, dès ses plus jeunes années jusqu'au dernier jour, sa vie n'offre ni ombre, ni lacune. Je tâcherai toutefois d'accomplir ma tâche, dans la limite de mes forces, et tout en élaguant bien des faits, car je ne pourrais tout dire, de ne rien omettre qui puisse contribuer à faire connaître le grand homme dont j'ai à vous parler.

Henri-François d'Aguesseau naquit à Limoges le 7 décembre 1668. Il eut pour père Henri d'Aguesseau, homme vertueux et instruit, héritier de la science qu'il avait reçue lui-même du sien, Antoine d'Aguesseau, premier président du parlement de Bordeaux. Henri d'Aguesseau exerçait les fonctions assez obscures de président au grand conseil, lors-

qu'un trait d'indépendance de sa part attira sur lui l'attention et la bienveillance de Colbert. Il avait à faire au conseil le rapport d'une affaire à laquelle le ministre s'intéressait vivement. Le magistrat ne l'ignorait pas; mais, ayant reconnu que l'avis du contrôleur général était contraire à l'équité, il eut le courage d'y opposer une résistance franche et énergique. Colbert surpris témoigna d'abord du mécontentement; mais, ce premier mouvement de dépit passé, il conçut une idée avantageuse de la droiture de son jeune antagoniste, et n'attendit plus que l'occasion de lui témoigner ses sentiments. Elle se présenta bientôt. L'intendance de Limoges étant venue à vaquer peu de temps après, le ministre y appela d'Aguesseau. Tel fut le principe de sa fortune politique, dont au reste son activité et son esprit de conduite assurèrent les heureux développements. En effet, sa capacité administrative, son zèle civique, sa moralité privée, méritaient un avancement rapide. Il ne tarda pas à être nommé aux intendances de Guyenne et de Languedoc. Dans ces deux nouveaux postes, il contribua à l'achèvement du canal du Midi et à l'établissement de manufactures destinées au commerce du Levant. Mais, tandis que le fonctionnaire acquittait largement sa dette à l'État, le chrétien se distinguait par une piété pleine de tolérance

et de douceur. Aussi, lorsqu'il s'agit de faire exécuter contre les protestants les mesures militaires qui étaient la conséquence de la révocation de l'édit de Nantes, on ne crut pas devoir lui en laisser le soin, et on le rappela de son intendance.

Louis XIV voulut du moins récompenser son mérite et ses vertus, en le nommant conseiller royal des finances, puis conseiller d'Etat. Henri d'Aguesseau remplit ces fonctions pendant trente années, et prit part à tout ce qui se fit d'important au cours de cette longue période. Le premier, il eut la pensée d'instituer l'ordre de Saint-Louis ; il en rédigea l'acte de création et en fit tous les règlements. A lui également, comme ennemi de tous les excès, revenait l'honneur de dresser l'édit d'amnistie publié en faveur des calvinistes. Enfin, sa vie, déjà sanctifiée par la pratique constante de la modestie, de l'affabilité et de la bienfaisance, inaccessible d'ailleurs aux traits de la censure, même la moins indulgente, fut couronnée par une pieuse mort, le 27 novembre 1716.

Un mot du sévère Despréaux suffira pour fixer le jugement de la postérité sur sa mémoire. A cette question : « quels étaient ses sentiments envers Henri d'Aguesseau ? » le législateur du Parnasse français, faisant allusion à son rôle de satyrique, et

s'inspirant peut-être aussi du souvenir de la boutade du paysan d'Athènes, au sujet de l'exil d'Aristide : *Je suis fatigué de l'entendre appeler le Juste*, Boileau, dis-je, fit à son tour une réponse des plus ingénieuses : « Comment pourrais-je, dit-il, aimer un homme » si digne d'estime, si irréprochable, et sur lequel » la censure ne saurait avoir aucune prise ? »

Au-dessus de tant de services, glorieux témoignages des qualités de l'administrateur et de l'homme d'État, brille celui qu'il a rendu, en formant son fils, son titre principal à l'attention de l'histoire et à la reconnaissance de la postérité. Il fut secondé dans cette noble tâche par sa femme, Clairette Picard, parfaitement au niveau de la haute position de son mari, et appartenant elle-même, par ses alliances, à d'anciennes et opulentes familles.

Après les fortes études, qui en firent en quelque sorte un homme universel, d'Aguesseau revêtit la robe du magistrat. Suivons-le dans cette carrière, qu'il ne devait plus quitter qu'à la mort.

1° *d'Aguesseau magistrat.*

Le premier essai que d'Aguesseau eut à faire de ses talents, fut son début au parquet, en qualité d'avocat du roi au Châtelet; il n'avait alors que 22 ans (1690). Mais cette position modeste, en lui

fournissant l'occasion de se faire connaître avantageusement, prépara son passage à des emplois supérieurs. Aussi, suffit-il de quelques mois dans l'exercice de cette charge, pour le faire apprécier et élever au rang de troisième avocat-général au parlement de Paris, charge de nouvelle création, en novembre 1690. Le roi, dit la Biographie Universelle, en le nommant si jeune à une place si importante, fut déterminé uniquement par le témoignage et la recommandation du père : « Je le connais, dit-il, incapable de me tromper, même sur son propre fils. »

L'opinion publique, elle aussi, allait à la rencontre du jeune d'Aguesseau, et par ses encouragements excitait la confiance qu'il avait en lui-même, en donnant un nouveau stimulant à son zèle et à son ardeur. La manière dont il justifia cette haute estime faisait dire à Denis Talon, avocat-général lui-même: « En vérité, je voudrais finir comme ce jeune homme a commencé. »

Six mois après, le jeune magistrat devenait procureur du roi ; et cette nouvelle charge, le plaçant sur un nouveau théâtre, ne pouvait manquer de mettre en relief sa splendide éloquence et de faire briller son talent d'un plus vif éclat.

Lorsqu'en 1700, M. de la Brisse, procureur gé-

néral au parlement de Paris mourut, le premier président de Harlay présenta d'Aguesseau pour le remplacer. Louis XIV n'hésita pas un seul instant à confirmer ce choix. Cependant le candidat proposé n'avait encore que 32 ans d'âge et dix ans de fonctions publiques.

A la différence d'autres hommes, dont la volonté s'énerve ou s'amollit, à mesure que leurs vœux s'accomplissent, le nouveau procureur général redouble d'ardeur et d'énergie, et prend de plus en plus au sérieux les obligations que sa charge lui impose.

De nombreux abus existaient : des règlements sages, rendus sur ses conclusions, tendent à en prévenir le retour. La surveillance des prisons éveille sa sollicitude ; l'administration des hôpitaux attire sa vigilance et lui commande des réformes ; le soulagement des pauvres dans les provinces, objet constant de ses préoccupations, lui prescrit une répartition de secours mieux entendue, et comme une juste récompense de tant d'efforts, il n'a qu'à se louer du concours de l'autorité, empressée de sanctionner ses mesures tutélaires, ses vues bienfaisantes et sagement philanthropiques. Portant ensuite un regard scrutateur sur l'administration qui engageait plus spécialement sa responsabilité, il voit le sanctuaire de la justice, dont il aurait voulu faire une

autre maison de Dieu, livré aux profanations des violateurs du temple, et envahi par une nuée de jeunes gens qui, se prévalant de leurs titres de famille, y apportent la légèreté, la licence du monde, avec une funeste disposition à se jouer de leur ministère. La sévérité magistrale de d'Aguesseau rétablit l'ordre et la discipline, dont les tribunaux ne peuvent s'affranchir sans forfaire à l'esprit de leur institution et sans se dépouiller eux-mêmes de tout prestige. Ses réformes embrassèrent toutes les juridictions comprises dans le ressort du parlement.

Des attributions d'une autre nature mettaient d'Aguesseau à même de déployer son érudition et sa sagacité. Il consacrait à la défense du domaine de la couronne tous les loisirs que lui laissait l'exercice de sa charge. Il exhuma des titres depuis longtemps oubliés, et qui, rendus à leur première vigueur, permirent de revendiquer des propriétés importantes. La lecture de divers mémoires, composés dans ces vues, atteste une profonde connaissance de nos monuments historiques, et une parfaite entente de toutes les questions relatives à ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui les prévisions de l'économie politique.

Aussi, pendant l'année fatale de 1709, dont le

souvenir ne s'effacera jamais, les horreurs de la famine et de la guerre, qui semblèrent associer leurs fléaux, ne purent ni surprendre le zèle du grand magistrat, ni décourager sa constance. Membre d'une commission de secours et d'assistance, composée de magistrats, et formée sous les auspices du contrôleur général Desmarets, il en devint bientôt, par ses lumières et son dévouement, le conseil, le guide, et par son exemple l'âme et l'inspiration. Il imprima un mouvement actif à l'importation des grains, sans nuire à la liberté de la circulation, mais bien au contraire pour la garantir et pour l'assurer; il sut découvrir des amas de blé, réprimer les accaparements et châtier sévèrement les spéculations impies d'un sordide et détestable égoïsme qui voulait s'engraisser des malheurs publics. Si ces mesures de précaution ne prévinrent pas tous les maux, elles empêchèrent du moins l'inquiétude et les défiances de grossir les privations et les calamités aux yeux des masses. On le voit, dans d'Aguesseau, la tête n'étouffait pas le cœur. Infatigable dans les soins qu'il prodiguait aux classes laborieuses et déshéritées, il refusait, en termes que l'histoire s'est plu à recueillir, le repos qui lui était conseillé : « Eh ! comment me reposerais-je? Le puis-je, dit-il, tant que je saurai tant de gens en proie aux tortures de la douleur et des souffrances ! »

Toutes les améliorations qu'il proposait, fruit de l'expérience et d'une sage réflexion, étaient reçues avec sympathie et couronnées d'un plein succès. Telles furent ses observations relativement à l'instruction criminelle, bientôt érigées en lois ; ses réponses aux officiers du ressort du parlement sur la jurisprudence et la discipline, passées à l'état de règlements et autorisées par des arrêts.

Honoré de la confiance de Pontchartrain, qui lui prédit qu'il le remplacerait un jour, il recevait de ce chancelier la mission flatteuse et enviée de formuler plusieurs lois importantes. Des invitations analogues lui venaient de haut lieu. Le roi même lui demandait souvent des rapports et des mémoires sur les affaires d'État.

Toutefois, vers la fin de ce règne si glorieux à la France, une disgrâce imméritée faillit atteindre d'Aguesseau. En ce temps de discussions religieuses, l'attention, détournée des autres intérêts et attirée presque exclusivement sur les affaires ecclésiastiques par une polémique ardente et passionnée, leur avait donné une importance exagérée. Il s'agissait des *libertés de l'Église gallicane*.... Menacées au XVII^e^ siècle par les empiétements du Saint-Siége, ces franchises nationales avaient d'abord trouvé un appui énergique dans la fermeté de Louis XIV, qui, à

l'aide du grand évêque de Meaux, provoqua, dans la mémorable déclaration de 1682, la consécration des principes fondamentaux sur lesquels elles reposent. Mais, sous la dure étreinte de la vieillesse, le roi ne sut plus opposer qu'une molle résistance aux suggestions intéressées du Père jésuite Letellier, son tyrannique confesseur, et se montra tout disposé à céder au pape Clément XI, qu'enhardissaient d'ailleurs les dissensions de l'Église de France. Un mémoire du procureur général sur ce sujet nous retrace le plan de conduite qu'il s'était proposé d'apdopter : c'était d'éclairer Louis XIV sur la portée, qu'il regardait comme dangereuse, de plusieurs brefs publiés à Rome contre les Jansénistes, et d'en obtenir l'ajournement ou la modification. Le succès paraissait devoir couronner ses efforts et ramener quelque calme dans les esprits, lorsque la fatale bulle *Unigenitus* vint rallumer la discorde. Sous prétexte de condamner le livre fort inoffensif des *Réflexions morales* du père Quesnel, cette bulle attentait gravement aux droits de l'épiscopat français. Imposée à la volonté sénile du grand roi, et par suite de ses ordres, promulguée comme loi fondamentale et organique par une déclaration du chancelier Voisin, elle essuya et devait essuyer un refus formel de la part d'un magisrat,qui, dans son réquisitoire pour

l'enregistrement de la bulle contre le livre des *Maximes des Saints* de Fénelon, s'écriait : « Que le pape » soit toujours le plus auguste, mais non pas l'unique juge de notre foi ; que les évêques soient toujours assis après lui, mais avec lui, pour exercer le pouvoir que J.-C. leur a donné en commun d'instruire les nations ! » Ayant cherché vainement à dissuader Louis XIV de la faire présenter au parlement de Paris, d'Aguesseau provoqua lui-même, avec l'assistance des membres de son parquet et surtout de l'avocat-général Joly de Fleury, des modifications essentielles qu'il soumit à l'approbation de sa compagnie. Le résultat de ces restrictions et de ces réserves fut d'enlever à la bulle toute sanction pénale, et par conséquent de la priver de tout effet politique. Les partisans outrés de sa teneur primitive jetèrent les hauts cris, et le monarque, ému par leurs clameurs, voulut s'entretenir lui-même avec le procureur général. Il le fit donc venir seul à Versailles, s'imaginant peut-être que la pompe des grandeurs royales éblouirait ses yeux et ébranlerait son courage. Ce fut un vain espoir. En prenant congé de sa femme, d'Aguesseau lui dit froidement qu'il n'était pas bien sûr de ne pas coucher à la Bastille. « Allez, lui répondit-elle, allez, Monsieur, présentez-vous au roi, et devant lui ou-

bliez tout, femme, enfants, pour ne vous souvenir que de vos devoirs. J'aime mieux vous voir aller avec honneur à la Bastille, que de vous voir revenir déshonoré. » Sa fermeté ne se démentit point en présence du roi. Cette courageuse résistance ne pouvait rester impunie, et d'Aguesseau revint à Paris sous le coup d'une disgrâce imminente. Il était menacé de voir transporter ses fonctions à l'avocat-général Chauvelin, dont la docilité n'était point suspecte, tandis qu'une suspension inévitable attendait le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, chef de l'opposition du clergé.

En effet, la conduite de d'Aguesseau est traitée de factieuse à la cour. Mais que lui importent ces insinuations malveillantes? Sans viser au rôle de théologien, sans entrer dans l'examen doctrinal des propositions attribuées à Jansénius, il se borne à désapprouver les termes de la bulle, comme attentatoires aux droits de la monarchie, qu'il prétend, qu'il ose servir en dépit du monarque lui-même. Ce fut ce qu'il exprima d'une manière énergique dans sa réponse au nonce du pape, le cardinal Quirini. Ce prélat lui ayant fait une visite dans sa retraite de Fresnes, et s'étant écrié en entrant : *C'est donc ici qu'on forge des armes contre Rome! — Non pas des armes,* répartit vivement d'Aguesseau, *mais bien des boucliers!...*

La mort de Louis XIV vint détourner l'orage, et, en faisant cesser de tristes débats, rendre momentanément la paix à l'Eglise. La position du procureur général, si fortement compromise, parut même se raffermir. Sans égard pour la dernière volonté du monarque, le duc d'Orléans fut investi par l'autorité du Parlement de l'administration suprême de l'Etat; et l'influence de d'Aguesseau ne resta pas étrangère à cette détermination.

Les Jansénistes essayèrent d'abuser d'un retour soudain de la fortune; mais ils avaient compté sans la modération du procureur général. Ennemi de toute violence, sous quelque bannière qu'elle se produisît, il sut rappeler cette secte aux principes de tolérance dont elle avait si amèrement accusé ses adversaires de s'écarter.

Bien loin que d'Aguesseau eût souscrit à aucune transaction vénale, la connaissance qu'il avait des bonnes dispositions du nouveau chef de l'Etat à son égard, ne lui fit entreprendre aucune démarche en faveur de son propre avancement. Il laissa aux événements le soin d'accomplir cette juste élévation, et il n'eut pas longtemps à attendre.

Le chancelier Voisin est emporté par une apoplexie foudroyante, le 2 février 1717; son successeur est désigné d'avance. Dès le lendemain matin,

d'Aguesseau est mandé au Palais-Royal. De l'église Saint-André-des-Arts, sa paroisse, où il entendait la messe, il fait répondre qu'il se rendra chez le prince après l'office. Un nouveau message lui est expédié sur-le-champ, avec l'annonce précise de sa nomination à la chancellerie, et la déclaration expresse qu'il ne sera tenu aucun compte de son refus. Après l'avoir présenté en qualité de chancelier aux personnes qui se trouvaient dans son cabinet, le duc d'Orléans l'introduit chez le roi. Le nouveau dignitaire reçoit, sans fausse modestie, les félicitations qui lui sont adressées. En annonçant sa promotion à Joly de Fleury : « Ce qui me console, dit-il, c'est que » vous êtes procureur général. » Jamais choix, d'ailleurs, n'obtint une approbation plus unanime, quoiqu'il tombât, contre l'usage, sur un magistrat relativement assez jeune, puisque d'Aguesseau comptait à peine quarante-neuf ans et quelques mois. La cour seule l'accueillit avec défiance ; et le chancelier pressentit les luttes que l'indépendance de son caractère aurait à soutenir de ce côté. Pronostic bientôt justifié par l'événement.

Un an ne s'était pas encore écoulé, qu'un nouvel orage vint se suspendre sur sa tête, mais sans courber son front placide et serein. Semblable au chancelier de l'Hôpital par ses talents et par ses tra-

vaux, d'Aguesseau devait passer par les mêmes épreuves et en sortir avec le même honneur. Cette nouvelle persécution lui fut suscitée à l'occasion de sa résistance à un système financier réellement désastreux. On devine de quoi il est question. Un étranger fameux, l'Écossais Law, prétendait avoir découvert une panacée merveilleuse, dont le résultat devait être, non pas seulement de combler le déficit creusé par les guerres, les constructions fastueuses et les prodigalités de Louis XIV, et d'acquitter en peu de temps toutes les dettes de l'Etat, mais encore d'élever la France à un degré inouï de prospérité et de splendeur. On connaît le plan du célèbre aventurier, et le remède qu'il voulait apporter à la pénurie du trésor. Il s'agissait de créer une banque d'escompte, et une compagnie de commerce destinée à l'exploitation de la Louisiane, pays présenté comme inépuisable en productions et en richesses.

Lorsqu'il n'était encore que procureur général, d'Aguesseau avait déjà été appelé à un conseil où le système de Law fut mis en avant. Il en avait proposé le rejet, et son avis prévalut. Mais depuis, les choses avaient changé. A force d'adresse et de persévérance, Law était parvenu à gagner le régent, tout en ayant perdu l'espoir de fléchir le chancelier. La valeur illusoire sur laquelle les deux établisse-

ments devaient être fondés révoltait la probité de d'Aguesseau, et sa vertueuse indignation lui faisait préférer l'exil à une lâche condescendance. Il y fut condamné en effet; et le 29 janvier 1718, il partit pour sa terre de Fresnes, sans protester contre cette disgrâce autrement que par ces simples et dignes paroles: « Je ne méritais point l'honneur que M. le régent m'a fait en me donnant les sceaux; mais je mérite encore moins l'affront qu'il me fait en me les retirant. » En route, il adressa au cardinal de Polignac les vers suivants, peinture fidèle à la fois de la sérénité de son âme et de la liberté de son esprit:

Chez les humains, fortune favorable
Mène souvent à sa suite amitié,
Mais amitié coquette et peu durable
Avec l'esprit n'est le cœur de moitié.
Donc, au départ de fortune volage,
Leste amitié tôt a plié bagage :
Ami de cour déloge sans pitié,
Avec faveur ; voilà le train vulgaire.
Or, en ce cas, advient tout le contraire;
Bonheur s'en va ; reste seule amitié.

Cet exil ne produisit qu'une faible impression sur un public tout préoccupé de l'affaire en vogue. Le parlement seul témoigna un mécontentement qu'accrut encore la nomination à la charge de chance-

lier du lieutenant de police Voyer d'Argenson, réputé depuis longtemps ennemi de la magistrature. La lutte, engagée avec ardeur, s'aigrit de cette antipathie personnelle. Elle paraissait tourner contre Law et d'Argenson, lorsqu'ils virent l'abbé Dubois arriver de Londres à leur secours. Un lit de justice, ordonné par cet adroit auxiliaire, et tenu le 26 avril 1718, brisa les derniers actes du parlement, et lui ravit le droit de remontrances qui lui avait d'abord été restitué par le régent. A la faveur de ce coup d'Etat, large issue ouverte à l'application des théories de Law, il se fit une effroyable émission de papier-monnaie. La rage mise à se le disputer, a rendu célèbre la rue Quincampoix, où il se distribuait aux innombrables et malheureuses dupes qu'y précipitait un fol engouement. Mais enfin, un édit du 21 mai 1720, qui réduisait de moitié toutes les valeurs hypothéquées sur des chimères, amena les plus cruelles déceptions. Le rappel de d'Aguesseau, jugé nécessaire pour étouffer les cris des victimes, eut lieu cette même année 1720, à la suite d'une démarche directe de Law et du chevalier de Conflans, premier gentilhomme de la chambre du régent. Tandis que Dubois se chargeait d'obtenir la démission libre ou forcée de d'Argenson, Law et Conflans se rendirent en personne auprès de l'illustre

disgrâcié, et lui remirent l'ordre de sa réhabilitation. Comme d'Aguesseau hésitait, pour vaincre sa résistance, Law, qui connaissait son cœur, lui offrit de distribuer aux pauvres cent millions de sa propre fortune ; et le chancelier, gagné par cette assurance, se laissa ramener à Paris. Sa rentrée n'y fut point saluée par les acclamations que promettait un tel prélude. Sa condescendance ne manqua pas de soulever la réprobation des opposants systématiques. « Aurait-il dû, disaient ces puritains, accepter une grâce à lui offerte par l'entremise de l'auteur des calamités publiques ? » Le parlement lui-même témoigna peu d'empressement au chef de la justice. Il affectait de voir dans l'adhésion de d'Aguesseau, adhésion presque inerte et passive, le désir secret de composer avec des spéculations avortées, après les avoir combattues dans toute la fièvre de leur jeu. Cette mésintelligence entre la magistrature et le chancelier prit même un nouveau degré d'amertume, lorsque d'Aguesseau, affligé des attaques intempestives dirigées par le parlement moins contre le système que contre les mesures réparatrices qui devaient en adoucir les désastres, consentit à ce qu'il fût exilé à Pontoise. La compagnie irritée se rendit l'écho de plaintes et de murmures injustes, répétés par plusieurs écri-

vains : on lit, par exemple, dans Voltaire (Histoire du Parlement de Paris, chapitre 60) : « Il était in-
» digne de lui (d'Aguesseau) et de sa place, de
» rentrer dans le conseil, quand Law gouvernait
» encore les finances. Il parut sacrifier encore plus
» sa gloire, en se prêtant à des arrangements chimé-
» riques que le parlement avait repoussés. »

On ne voulait pas comprendre que d'Aguesseau eût été bien plus blâmable, s'il se fût refusé à un appel qui, par ses formes mêmes, devait passer moins pour une faveur que pour une réparation éclatante. C'est bien aussi le témoignage qu'il puisait dans sa conscience ; il se crut honoré d'être rappelé dans un moment de danger ; et, résolu d'appliquer à l'administration de la justice cette belle devise « *bien faire et laisser dire*, » il s'occupa sur-le-champ de remédier aux désordres produits pendant son absence.

Ni sa confiance en lui-même, ni les espérances attachées à son retour, ne furent déçues. S'il ne guérit pas complètement le mal, il parvint du moins à le soulager. Les créanciers étaient menacés de tout perdre. Par ses soins, la liquidation des billets de banque s'effectua avec une certaine équité, et la plupart n'eurent à subir qu'une réduction proportionnelle qui, malgré le décompte, offrit un caractère

moins odieux que la banqueroute entière et absolue proposée d'abord.

Autant la nature paraissait avoir prédisposé d'Aguesseau à la présidence d'un tribunal supérieur et à l'élaboration des arrêts de la justice, à la protection préservatrice ou vengeresse des intérêts de la société autant, elle l'avait peu destiné à une vie de troubles et d'agitations, au milieu des intrigues d'une cour avilie.

Les discussions théologiques, un instant suspendues au mirage des lingots d'or d'une Californie anticipée, s'étaient ranimées avec une nouvelle ardeur.

La bulle *Unigenitus* était toujours le terrain sur lequel se livraient les combats. A peine en possession, depuis quelques mois, du siége illustré par le génie et sanctifié par les vertus de Fénélon, l'ambitieux Dubois aspirait de toutes ses convoitises aux honneurs de la pourpre romaine. La bulle papale lui parut un marche-pied tout dressé pour atteindre le chapeau de cardinal. Fort indifférent à la question dogmatique, et tout entier aux calculs de sa vanité, il ne mettait pas en doute que le Saint-Siége le recompenserait par le cardinalat, s'il faisait enfin enregistrer au Parlement la célèbre constitution. Il pressa donc, poursuivit le régent de ses instances effrontées, et le duc d'Orléans qui, de gré ou de

force, avait obtenu ou extorqué de cette compagnie l'annulation du testament de Louis XIV, se décida à recourir aux mêmes armes, et s'en promit le même succès. L'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles, n'était pas un embarras redoutable ; mais il fallait gagner d'Aguesseau. On se souvient de la résistance qu'il avait apportée à l'enregistrement de la déclaration du roi Louis XIV pour l'acceptation du même droit. Devenu cette fois plus traitable, il se chargea de négocier avec le parlement; mais la compagnie ayant repoussé toute espèce de transaction, fut exilée à Pontoise. Force fut alors au régent de tourner la difficulté. Renonçant donc à convoquer le parlement, il imagina d'obtenir la sanction qu'il sollicitait de la complaisance du Grand Conseil. La séance tenue à cet effet ne manqua pas de solennité; elle se fit surtout remarquer par un incident singulier. Un des conseillers récalcitrants donnait à son opposition des développements étendus; il fut brusquement interrompu par le chancelier, qui lui demanda fort imprudemment où il avait puisé toutes ses preuves. « Mais répondit froidement le magistrat, c'est dans les plaidoyers *de feu M. d'Aguesseau,* » réplique d'autant plus sanglante qu'elle paraissait méritée. Ce ne fut pas le seul trait piquant que le chef de la justice eut à essuyer; car, en ren-

trant chez lui, il trouva écrit sur sa porte : *Et homo factus est;* application ironique d'un passage bien connu des textes sacrés.

Contre une tenacité aussi opiniâtre, il fallut encore employer la menace de l'exil. Cette fois, c'est Blois qu'on fit craindre aux magistrats indociles. C'était trop : la complaisance de d'Aguesseau se trouvait à bout. Honteux à la pensée qu'il pouvait servir d'instrument de vengeance contre un corps dont il partageait au fond les idées, il offrit de déposer les sceaux, et il ne retira sa démission que sur l'appel fait à son courage et à son dévouement. Ces vertus lui étaient en effet plus que jamais indispensables. Placé entre des adversaires acharnés, il ne pouvait contribuer au succès des uns sans que les autres ne lui demandassent compte de leurs revers. Cette longue querelle se termina, heureusement pour le chancelier, par des concessions mutuelles. Ennuyé de la prolongation de son exil, et effrayé de la menace de sa translation à Blois, le parlement consentit, par l'intermédiaire de deux de ses membres, MM. Pucelle et Menguy, à enregistrer la bulle, sauf quelques réserves insignifiantes au fond, mais propres à sauver les formes et à satisfaire son amour-propre; il fut en conséquence rétabli immédiatement à Paris.

La stabilité apportée à la position de d'Aguesseau

par cet accommodement « n'était qu'à la surface. » Dubois, dont l'ambition n'avait pas été assouvie par l'obtention du chapeau de cardinal, que le faible successeur de Clément XI lui avait enfin conféré, Dubois, dont l'ambition ne connaissait plus de bornes, fatigué d'entendre parler sans cesse de la vertu de d'Aguesseau, résolut de l'évincer à tout prix des conseils du prince. Une question d'étiquette lui en fournit l'occasion. Encouragé par l'assentiment du régent, il fit élever, avec succès, par le duc de Rohan, la prétention d'occuper dans le conseil la première place après celle des princes du sang, mais avant le chancelier et les ducs et pairs. D'Aguesseau, dont le caractère se releva promptement sous cette atteinte portée à sa dignité, n'hésita point, à l'exemple des ducs et des maréchaux, à renoncer aux droits de séance; et il rendit les sceaux au régent. Les humiliations ne furent pas pour le vaincu. Le jour même de sa disgrâce, le duc de Noailles, son ami, ayant rencontré Dubois au Louvre : « Je ne vous féliciterai pas, Monsieur, lui dit-il; cette journée sera fameuse dans l'histoire; on n'oubliera pas d'y remarquer que votre entrée dans le conseil en a fait déserter tous les grands du royaume. » Une marque de considération plus directe accompagna d'Aguesseau dans sa retraite. Le maréchal de

Villeroi, gouverneur du jeune Louis XV, promit hautement de solliciter, à sa majorité, la réparation de cette injustice; et lorsqu'il fut admis à saluer le nouveau garde-des-sceaux, Fleuriau d'Armenonville : « Je suis persuadé, lui dit-il, que vous devez avoir de la douleur à succéder à un homme comme M. d'Aguesseau. »

L'exil prononcé contre le vertueux chancelier, et qui le confina une seconde fois, en 1722, dans la terre de Fresnes, ne prit fin qu'en 1727, à l'avénement du cardinal de Fleury au ministère. Encore, ce prélat, dans la crainte de blesser les susceptibilités de la cour de Rome, ne lui rendit-il point alors la plénitude de sa dignité ; car les sceaux, retirés à d'Armenonville, furent remis à Chauvelin, qui reçut en même temps le portefeuille des affaires étrangères.

Le rappel de d'Aguesseau le rejeta dans la sphère orageuse des discussions théologiques. L'enregistrement plus ou moins régulier de la bulle *Unigenitus*, en paraissant avoir éteint les querelles religieuses, ne les avait qu'assoupies. Le feu couvait sous la cendre; et bientôt il se ranima avec une nouvelle force, à la condamnation de Soanem, évêque de Senez qui, dans une lettre pastorale, avait énergiquement flétri la bulle, objet d'attaques et de défen-

ses si vives de part et d'autre. Le barreau de Paris, spectateur immobile jusqu'alors de ces disputes interminables, se mit à prendre fait et cause pour les Jansénistes ; cet appui inattendu acheva de relâcher les liens de la discipline ecclésiastique. Il suffisait à un prêtre suspendu par son évêque, d'appeler au parlement, pour se faire réintégrer dans ses fonctions. Cet état de choses, si fâcheux par lui-même, vint se compliquer d'un arrêt de suppression de certaine légende, par laquelle le pape Benoit XIII béatifiait Grégoire VII, le grand antagoniste des rois. Le gouvernement s'émut et sentit la nécessité d'agir avec vigueur. Dans un lit de justice, tenu le 24 mars 1730, la constitution *Unigenitus* fut enregistrée, pour la première fois, sans réserve ni modification. La présence de d'Aguesseau à cette solennité excita contre lui de nouvelles récriminations et redoubla l'animosité des passions hostiles. Quelques résolutions hardies furent agitées par la magistrature. Alarmé de ces tendances pleines de dangers pour l'ordre public, le cardinal de Fleury, alors en possession de la principale autorité et de la direction suprême, éprouva le besoin d'une médiation entre les deux partis. Cette mission délicate ne pouvait être mieux confiée qu'au caractère pacifique de d'Aguesseau. Il fut donc chargé de négocier au-

près d'une compagnie remuante, qui s'érigeait en espèce de Sorbonne ou de Concile. Cette intervention attira au chancelier de nombreux désagréments. Accusé d'indifférence et de tiédeur par la cour, tandis que la magistrature lui adressait le reproche de servilité, il ne conserva de crédit que sur la Grand'Chambre, composée d'hommes âgés et las des questions politiques ou religieuses; mais il ne put acquérir aucune influence sur l'ardeur agressive des jeunes conseillers qui se trouvaient en majorité dans les autres chambres. Vainement, le 7 septembre 1732, quatre jours après un autre lit de justice, d'Aguesseau s'efforça de rappeler le parlement à une attitude plus modérée, en lui faisant craindre les suites d'une opposition violente et systématique; il ne fut pas écouté, et le roi se décida à faire enfermer plusieurs conseillers dans des prisons d'Etat. Ces actes d'autorité, dont le sage chancelier sut tempérer la rigueur, mirent un terme à d'orageuses et stériles contestations. Le parlement, rentré dans l'exercice régulier de ses fonctions, reprit sa marche accoutumée, et les sceaux furent enfin rendus à d'Aguesseau. Cette mesure réparatrice, accomplie le 20 février 1737, causa une satisfaction générale.

L'expérience dont le grand magistrat avait subi

la dure leçon, et les vicissitudes qu'il venait de traverser, lui firent prendre la résolution ferme et bien arrêtée de se concentrer dans l'exercice du ministère de la justice et de rester désormais en dehors du mouvement politique, mais surtout des intrigues de cour. Les réformes importantes qu'il opéra dans plusieurs parties de la législation, et les belles ordonnances qui portent son nom, se rattachent à cette période plus calme de sa carrière juridique.

2° *D'Aguesseau savant et philosophe.*

On a dit qu'il pensait en philosophe et parlait en orateur. Ses réquisitoires d'avocat-général sont demeurés en effet des modèles de raison et d'éloquence. On ne se lassera jamais d'admirer entre autres ceux qu'il prononça dans les causes importantes du prince de Berghes et de la duchesse de Nemours, et dans l'affaire célèbre de ce La Pivardière, dont la vie et la mort furent contestées tour-à-tour devant les tribunaux. Sa renommée oratoire acheva de s'établir par ses mercuriales, par ses discours de rentrée, notamment par ceux qui traitent de l'*Indépendance de l'avocat*, de la connaissance de l'homme, et des causes du déclin de l'éloquence. Cette dernière harangue prouve combien il gémissait de l'invasion du mauvais goût dans le

sanctuaire de la justice. Mais, de même que les ora teurs sacrés du siècle de Louis XIV parvinrent à purger la langue de la chaire des défauts qui la déshonoraient, d'Aguesseau sut aussi les extirper du barreau.

L'esprit seul n'eût pas suffi pour le faire parvenir au rang qu'il occupe parmi les célébrités oratoires. C'est du cœur que viennent les grandes pensées, a dit Vauvenargues; telle fut aussi la source principale des succès de d'Aguesseau. Sa profonde sensibilité se manifesta d'une manière touchante, lorsqu'au milieu de l'éloge de M. le Nain, son ami et son successeur dans la charge d'avocat-général, interrompu par la violence de sa douleur, il s'arrêta pour donner un libre cours à ses larmes.

Si c'est à l'audience même que l'orateur du barreau se consomme dans l'art d'émouvoir, le silence du cabinet, la solitude et le travail intime le préparent mieux aux luttes de la discussion publique. La terre de Fresnes, qui recueillit d'Aguesseau pendant ses dix années de disgrâce et d'exil, lui procura les incomparables avantages d'une retraite féconde en mûres réflexions. Ce fut là en effet que, partageant ses loisirs entre la culture des lettres et celle des champs, entre le commerce familier de quelques hommes instruits et la méditation des li-

vres saints, il composa la plus grande partie de ses œuvres philosophiques, et s'occupa de jeter les bases profondes des réformes législatives qui constituent un de ses titres essentiels à l'immortalité.

Peu d'écrivains l'ont surpassé dans l'art d'embellir des idées souvent abstraites, des détails arides ou techniques. Ses lettres familières, ses mémoires, ses instructions à son fils, se recommandent non seulement par le fond des pensées, mais encore par le mérite de l'élocution. Jeune encore, il avait trouvé dans son père un guide prudent qui l'empêcha de sacrifier peut-être l'énergie à la délicatesse. Consulté un jour par lui sur certain discours qu'il avait extrêmement travaillé, et que cependant il voulait refaire à nouveau « Mon fils, lui répondit ce judicieux aristarque, le défaut de votre discours est d'être trop beau; il le serait moins si vous le retouchiez. »

Le style de ses ordonnances est noble, grave, sans cesser d'être clair. Les préambules en ont été souvent cités comme des modèles de convenance et de dignité législative. Le *Discours sur la vie, la mort, le caractère et les mœurs de son père*, témoignage de ses sentiments de piété filiale, offre, jusque dans ses exagérations élogieuses, quelque chose de si respectable et de si touchant, que c'est une lec-

ture des plus instructives et des plus attachantes.

Cette supériorité littéraire cessera d'étonner, si l'on considère les heureuses et précoces dispositions de d'Aguesseau, le plaisir extrême qu'il éprouva toujours dans la société des hommes d'intelligence et dans l'étude des bons ouvrages. Dès l'âge de douze ans, il s'était rendu familiers des poëtes comme Martial; et plus tard, lisant, avec l'érudit Boivin, un de ces difficiles modèles de latinité classique, il s'écriait: « Hâtons-nous; si nous allions mourir! » Il compare son goût pour les belles-lettres à son amour de la terre natale, et appelle *ses plus beaux jours* ceux où il pouvait à loisir étudier les anciens auteurs, objet de sa constante admiration. Il possédait une riche bibliothèque, et c'était le seul genre de luxe qu'il se permît dans son intérieur. Ce qui surprend dans d'Aguesseau, ce n'est pas l'union de l'éloquence à la littérature ou à la philosophie; c'est leur alliance avec les mathématiques. L'art oratoire et le calcul! l'orateur et l'algébriste! Ne semble-t-il pas qu'il y ait antipathie entre ces deux extrêmes? mais les hommes complets ne connaissent pas ces sortes d'oppositions.

C'est en qualité de mathématicien que l'Angleterre le consulta sur la réforme de son calendrier; sa réponse, sérieusement motivée, détermina cette

nation à un changement qu'elle ajournait depuis plusieurs années.

Des connaissances aussi étendues justifient la réponse de Fontenelle à certaine demande qui semblait d'abord une véritable plaisanterie. Une dame lui demandait pour son fils un précepteur qui fût tout à la fois savant, érudit, antiquaire, physicien, métaphysicien, mathématicien, en possession de toutes les langues mortes et vivantes, et enfin versé dans les arts d'agrément. « Madame, lui dit Fontenelle, il n'y a qu'un homme en France qui puisse remplir toutes ces conditions; c'est M. le chancelier. »

D'Aguesseau confirmait par une vie pure, et par la pratique de tous les devoirs du chrétien et de l'homme de bien, les préceptes de morale répandus dans ses écrits.

Il n'est aucune vertu dont ce type accompli du *vir bonus dicendi peritus*, n'ait donné l'exemple. Son désintéressement surtout fut mis à l'épreuve lorsqu'il était procureur général. Sa mère, à cette époque, l'ayant institué légataire universel, en qualité de fils aîné, avait oublié de signer ses dispositions dernières, ce qui les dépouillait de toute valeur légale. Le père de d'Aguesseau assembla ses frères, et leur demanda s'ils entendaient profiter de cette

omission involontaire; ils répondirent tous « que les sentiments innés dans leur famille les mettaient au-dessus de quelques vaines irrégularités testamentaires; » et ils contraignirent leur aîné à accepter en son entier le legs dont il avait été avantagé. Plus tard, M. d'Aguesseau père, aux approches de la mort, voulut offrir à son fils l'occasion de reconnaître la générosité de ses frères. Il fit d'abord un acte qui l'investissait de tous ses biens, acte qu'il eut soin de revêtir des formalités nécessaires. Puis, sur une autre pièce, qu'à dessein il omit de signer à son tour, il laissa une somme de 100,000 livres à partager entre tous ses enfants. D'Aguesseau comprit l'intention et la délicatesse du procédé de son père, et consentit au partage égal, malgré l'absence de signature.

Au commencement de la régence, d'Aguesseau avait refusé de faire des démarches pour son élévation personnelle, en relevant le mérite de cette abstention par ces nobles paroles : « A Dieu ne plaise que j'occupe jamais la place d'un homme vivant! »

Parvenu aux premières dignités, il n'aspira qu'à être utile, sans jamais penser à s'enrichir. Grâce à la modération de ses désirs, sa vie intérieure était aussi heureuse que possible. Il possédait une rare

affabilité, un enjouement de bon aloi, et ce don des réparties qui témoigne d'un esprit toujours présent et maître de soi. Sa réplique au nonce du pape est déjà connue. Celle-ci l'est moins : La Peyronie le pressait très sérieusement un jour d'élever *un mur d'airain* entre la médecine et la chirurgie : « Je ne demande pas mieux, objecta le chancelier ; mais si nous élevons ce mur, de quel côté faudra-t-il mettre le malade ?... »

On lui a reproché de trop sacrifier au désir de renommée littéraire. Mais, quand cela serait vrai, qui pourrait le trouver répréhensible ? N'est-ce pas le but auquel vise tout homme ayant une plume à la main ? L'écrivain qui fait fi des lauriers académiques rappelle Sénèque écrivant au milieu de ses villas, sur les délices de la pauvreté. Les philosophes qui dissertent sur le mépris de la gloire, seraient bien fâchés, dit Cicéron, d'être pris au mot et de rester dans l'obscurité. « M. d'Aguesseau, dit encore Thomas, dans son éloge de ce magistrat, respectait les savants comme une portion choisie de citoyens qui ont renoncé à la fortune, pour se livrer à la pénible et noble tâche d'éclairer les hommes. Confident de leur génie, censeur de leurs ouvrages, digne de les apprécier, il leur prodiguait cette considération qui est le seul prix des talents. »

Sa sobriété de régime et son égalité d'âme lui conservèrent jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans une santé à l'abri de toute atteinte grave. Dans le cours de l'année 1750, de fréquentes indispositions l'avertirent enfin de quitter une charge dont il ne pouvait plus accomplir tous les devoirs, et de mettre quelque intervalle de réflexions salutaires entre le temps et l'éternité. Il fit donc agréer sa démission au roi, qui lui conserva le titre de chancelier honoraire avec une pension de de 100,000 livres. Il n'eut pas longtemps à en jouir; car, le 9 février de l'année suivante, la mort vint l'enlever au milieu de sa famille et de ses amis éplorés.

Il avait épousé en 1694 Anne Lefebvre d'Ormesson, issue d'une famille distinguée dans la magistrature, digne par ses rares qualités d'être associée à l'éclat et au bonheur d'une vie si mémorable. M^me^ d'Aguesseau était spirituelle, vertueuse, douée d'un grand caractère. Au sujet de cette union, M. de Coulanges avait dit : « C'est la première fois qu'on voit les grâces et la vertu s'allier ensemble. » Elle mourut au village d'Auteuil, le 1^er^ décembre 1735, laissant six enfants, et fut, suivant ses dernières volontés, inhumée dans le cimetière commun. La douleur de d'Aguesseau, exprimée dans l'épitaphe

de son épouse, qu'il composa lui-même, répondait à la tendre affection qu'il lui avait vouée. Cependant il ne tarda pas à reprendre ses fonctions accoutumées. « Je me dois au public, disait-il, et il n'est pas juste qu'il souffre de mes malheurs domestiques. » Il avait manifesté dans son testament l'intention de partager la modeste sépulture d'une femme si chrétienne, et de reposer comme elle à l'ombre d'une simple croix. Cette image vénérée ne suffisait pas pour décorer la tombe d'un chancelier de France, ni pour satisfaire à la reconnaissance publique. Une place plus convenable fut choisie en face de l'église paroissiale, pour y déposer les cendres des deux époux ; Louis XV fournit les marbres et les principaux ornements du mausolée. La révolution, emportée loin de son but par sa haine contre toutes les supériorités sociales, ne pouvait respecter le funèbre asile de ces morts illustres. Par les mains de quelques forcenés, qui vinrent de Saint-Denis après la violation de cette vénérable nécropole de nos rois, les deux tombes d'Auteuil furent ouvertes à leur tour, et les ossements jetés ignominieusement à la voirie. Mais la municipalité veillait sur ces restes précieux ; elle prit donc soin de les recueillir, en attendant la possibilité de les rendre à leur destination primitive. Le jour de l'ex-

piation arriva; le monument fut rétabli, avec les inscriptions, sous la pyramide qui orne aujourd'hui la principale place d'Auteuil. Cette cérémonie imposante s'accomplit au mois de décembre 1800, en présence des nobles rejetons de la famille d'Aguesseau, par les soins du préfet de la Seine, et avec le concours du gouvernement réparateur du premier consul. Enfin, pour complément d'honneur, la statue de d'Aguesseau a été érigée en 1811 devant le pérystile du palais Législatif, parallèlement à celle de l'Hôpital.

Rappelons, en terminant, les vers latins qui nous semblent résumer les principaux titres de gloire de d'Aguesseau, et qui avaient été placés au bas d'un de ses portraits :

Illi lingua potens Demosthenis, ars Ciceronis,
Pectus Aristidis, mensque Platonis erat.
Et Cato censurâ, responsis Papinianus,
Consiliis Nestor, legibus ipse Solon.
Verior his virtus animo labrisque sedebat,
Ipsa etiam scriptis nunc quoque visa loqui.

LES ARABES A AMBOISE

Par M. A. Du Plessis.

(DÉCEMBRE 1851.)

La tribu arabe retenue au château d'Amboise se compose de 70 personnes, distribuées ainsi qu'il suit : 25 hommes, 23 femmes, 22 enfants. Ce nombre était plus considérable quand, à la fin de 1848, Abd-el-Kader fut amené de Pau à Amboise ; mais, en 1850, trente arabes environ, sur leur demande et l'indication de l'Emir, furent reconduits en Afrique ; aucun d'eux n'appartenait directement à la famille d'Abd-el-Kader. Un seul passait pour son oncle, ce qui n'était pas exact. Les 70 personnes actuellement présentes à Amboise, sont divisées par familles:

1° Celle d'Abd-el-Kader, composée de l'Emir,

de sa mère, de sa femme, d'une concubine; une autre est morte il y a un an; de cinq enfants nés de sa femme légitime, deux filles mariées[1], un garçon de 12 ans, un autre de 10, un fils au berceau, 3 mois; de 4 enfants nés des concubines, [illegible] de celle qui existe toujours, et dont la mission spéciale est de soigner la mère de l'Emir. Parmi les enfants naturels, il y a une petite fille de 7 à 8 ans, Yamina, très jolie, fort aimée de son père et même de sa femme légitime.

2° La famille de Mohammed-Saïd, frère aîné d'Abd-el-Kader; il avait pour sa seule épouse une femme jeune et charmante, morte à 24 ans de la poitrine, à Amboise, ainsi qu'un fils. Il a deux fils mariés, nés d'une femme morte depuis longtemps, une fille d'environ 13 à 14 ans, et deux enfants très jeunes, nés de la femme morte en France.

3° Celle de Mustapha, frère puiné d'Abd-el-Kader, composée d'une femme et de quatre enfants très beaux.

4° Celle de Hussein, second frère puiné de l'Emir, composée d'une femme et de deux enfants.

[1] Ces deux filles ne font plus réellement partie de la famille d'Abd-el-Kader, puisqu'elles sont mariées et demeurent à part avec leurs époux. D'ailleurs, elles voient peu leur mère et jamais leur père.

5° Celle de Ahmed, troisième frère puîné d'Abd-el-Kader, encore jeune et non marié.

6° Celle de Mohada, fils de Mohamed-Saïd, par conséquent neveu de l'Emir, et en même temps son gendre, car il a épousé une de ses filles; mais il en est séparé déjà, à cause de l'état de santé (mental) de cette jeune femme, dont il n'a pas eu d'enfants. Il doit se remarier avec une autre cousine, fille de Mustapha.

7° Celle de Sadock, autre fils de Mohamed-Saïd, également neveu et aussi gendre d'Abd-el-Kader. Il n'a non plus que cette femme, et sans enfants; il est marié depuis peu.

8° Celle de Hadjü-Mustapha-Ben-Touami, kalifa d'Abd-el-Kader, d'abord marié à une sœur paternelle de l'Emir, morte maintenant, puis à une autre sœur maternelle vivante, et sans enfants ni de l'une ni de l'autre.

9° Celle de Kadour-Ben-Allal, autre kalifa, neveu du célébre Mohammed-Embarrack; sa femme est nièce de la sultane; ils n'ont point d'enfants; ils en ont perdu deux.

Il y a en outre quelques chefs de famille, tous marabouts, dont l'un est précepteur des enfants de l'Emir; ils sont mariés; plus, Sidi-Allal, frère du kalifa Kadour, jeune et non marié; Kan-Mohammed,

intendant, homme de confiance d'Abd-el-Kader, non marié.

Le surplus est composé de serviteurs, dont quelques-uns nègres, attachés aux différentes personnes qui viennent d'être indiquées.

Chaque famille vit à part, dans un très petit intérieur qui lui a été ménagé [1] ; les hommes se voient entre eux, jamais dans leurs appartements séparés, mais au-dehors ou chez l'Emir. Les femmes se voient quelquefois entre elles, mais restent presque constamment renfermées dans leurs gynecées. Jamais les hommes ne voient les femmes des autres. Abd-el-Kader ne connaît aucune de ses belles-sœurs, et réciproquement; il doit cependant y avoir eu bien des exceptions à cette règle commune. Dans

[1] Abd-el-Kader seul a été logé assez grandement; il occupe, avec sa mère, sa femme et ses enfants, tout l'appartement dit *royal*, et cela fort improprement, car il n'a rien qui annonce le luxe et la splendeur. Du reste, ce luxe et cette splendeur, tels que nous les comprenons, n'entrent nullement dans les idées ni dans les mœurs des Arabes. Quand ils arrivèrent à Amboise, meublé assez complètement, mais des rebuts des autres résidences de la maison d'Orléans, ils se hâtèrent de mettre tous les meubles à la porte; si on ne les en avait promptement débarrassés, ils les auraient jetés par les fenêtres. Aujourd'hui ils comprennent déjà l'utilité de ces objets d'ameublement et d'usage ; ils font rentrer peu à peu dans les appartements les meubles qu'on en avait retirés. Ils tiennent surtout aux tapis et aux rideaux. Abd-el-Kader á toujours été un peu meublé, et, seul de la tribu, il couche dans un lit, ainsi que sa femme.

les réunions de plaisir, qui du reste sont fort rares, la séparation des sexes subsiste d'une manière absolue.

Lors du retour imprévu et inespéré d'un neveu d'Abd-el-Kader, Sadock, qu'on croyait massacré dans le Maroc, on donna, il y a quinze mois environ, un bal dans le château, mais en partie double, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre ; il n'y avait qu'une chose commune aux deux réunions, c'était l'exécrable musique qui, aux oreilles des Arabes, en faisait le plus bel ornement. Il est peu de races dépourvues à ce point, elle si distinguée d'ailleurs à tant d'égards, du sentiment musical. L'un des instruments les plus usuels est une sorte de pot de terre dure et mince, absolument pareil à ces mitres renflées par une extrémité, dont nous nous servons pour couronner au-dehors les cheminées. Ce pot est garni, du côté le plus évasé, par un parchemin tendu, comme une peau de tambour ; c'est là-dessus qu'on frappe en cadence.

La nourriture est la même pour tout le monde, un peu plus recherchée cependant pour l'Emir et sa famille. Du mouton, tué et préparé dans le château, des pigeons, des poulets, des dindons, du couscoussou, sorte de boulettes en pâte, cuites à l'étouffé au-dessus de la vapeur de mouton, certains gâteaux à

la semoule, au miel, dont quelques-uns très bons, tous cuits à la poële, jamais au four; pour boissons, de l'eau, du café faible, du thé toujours assez fort, mêlé de menthe et très sucré; des fruits, des melons, du miel et du lait. D'ailleurs, une très grande sobriété; des jeûnes fréquents; quatre carêmes, de vingt-huit jours chacun, dans l'année; jours pendant lesquels on ne prend aucune espèce d'aliments du lever au coucher du soleil. Une journée si longue et si fatigante, en été surtout, est abrégée par le repos et le sommeil; le commun de la tribu se dédommage, la nuit, employée en partie à manger et à s'amuser. Pour Abd-el-Kader et ses frères, il n'y a, en ces temps, que la retraite et la prière.

Le gouvernement français allouait d'abord une somme extraordinairement minime, par jour et par tête, pour le fonds de la dépense courante (1 fr. 30 c.). On distribuait les vêtements et autres objets mobiliers en nature [1]. Du reste, si la parcimonie est extrême et peu décente sous ce rapport, il faut dire que la simplicité des goûts et des usages des Arabes l'autorise jusqu'à un certain point, et que, d'un autre côté, on ne refuse pas ce qui est réclamé, par demande spéciale, pour les besoins et les petites sa-

[1] Ce système a changé; maintenant les fournitures se font à l'entreprise, ou les mémoires se paient sur états.

tisfactions journalières. Il n'en est pas moins vrai que l'extérieur de la tribu arabe et de sa demeure trahit une certaine misère, qui n'est point dissimulée par l'habitation dans un château royal, fort delabré. Cet extérieur est pénible, au point de vue de l'humanité et de l'amour-propre national. Ajoutons néanmoins que les Arabes ne se plaignent pas et se montrent satisfaits. Il n'y a qu'Abd-el-Kader lui-même qui éprouve quelquefois une privation de ressources pécuniaires qui lui est douloureuse. Il est très grand, très généreux; il aime à faire des cadeaux en souverain, à témoigner noblement combien il est sensible à certains services; il a dépensé à cela, et à soulager les siens, à peu près entièrement, une centaine de mille francs qu'il avait réalisés en vendant quelques objets précieux, des chevaux, et des cadeaux de souverains. Aujourd'hui, il ne possède presque plus rien; on ne lui donne jamais d'argent. Il a connu le luxe, et il manque même de certaines choses nécessaires. Il ne se plaint jamais, parce que, avec son caractère élevé et ses idées religieuses, il pense que toute plainte lui est interdite; il n'en est pas moins facile de voir qu'il refoule au-dedans de lui bien des émotions douloureuses; et cela, d'autant que personne n'est plus intelligent, plus délicat, plus noblement susceptible, ne devine

mieux, malgré son ignorance de notre langue et de nos usages, les exigences du rang et de la position, les marques d'attention et d'égards auxquelles, plus que qui que ce soit, il est sensible. Il est extrêmement simple dans sa vie; ses besoins personnels sont bornés; mais les cadeaux qu'on lui fait le touchent vivement, à titre de témoignage de considération et d'intérêt. Il n'en accepte, du reste, que de la part du Gouvernement [1]. Dans une visite très récente (septembre 1851), faite incognito à Amboise par le Ministre de guerre [2], celui-ci s'était fait précéder d'une masse de présents destinés à l'Emir et à sa famille; il y avait un beau nécessaire en or et argent pour Abd-el-Kader. L'Emir a reçu le tout avec dignité, mais sans effusion. Il offre aux personnes qu'il traite chez lui (ce qui d'ailleurs est rare, puisque toute admission est rigoureusement interdite

[1] *Et de nous,* mais à titre de témoignage de pure et très vive affection.

[2] M. le général Randon, qui a commandé assez longtemps en Afrique, mais dans la partie opposée à celle où se tenait, dans les derniers temps, Abd-el-Kader. Cet officier supérieur avait une réputation très grande et très méritée de fermeté et en même temps d'honneur et de loyauté, qui était parvenue jusqu'à l'Émir. Aussi, lorsqu'il vit pour la première fois le ministre, pour lui exprimer le désir qu'il en avait: *depuis longtemps que j'entends parler de toi,* lui dit-il, *mes yeux étaient jaloux de mes oreilles.*

sans une permission spéciale du Gouvernement), le thé dans un assez beau service que lui a offert M. le duc d'Aumale. Mais ces témoignages accidentels de générosité ne rachètent pas, à notre avis, la parcimonie ordinaire du régime auquel sont soumis les arabes d'Amboise.

Après cet aperçu général, nous allons donner quelques détails individuels sur les principaux membres de la tribu captive.

Mohamed-Saïd, frère aîné d'Abd-el-Kader, est fils, comme lui, de Mahi-Eddin, mais d'une autre mère. Il a environ 50 ans; il est de taille très moyenne, avec un peu d'obésité, chose rare chez les Arabes, et n'en est pas moins très alerte et très ingambe. Il ressemble beaucoup à son frère, mais avec infiniment moins de distinction dans les traits, moins encore dans l'attitude. Ce qui frappe surtout chez lui c'est une expression de franchise et de bonté que justifient les éminentes qualités de son âme. Il n'est pas une vertu qui lui soit étrangère ; il est d'une piété profonde; auprès des siens il passe pour saint; on lui prête presque des miracles. Il est *Marabout*[1], c'est-à-

[1] Le mot *marabout* signifie proprement *lié*, *attaché*, *dévoué à Dieu*.

dire prêtre, et le principal de toute sa famille, revêtu, depuis des siècles, de ce caractère sacerdotal. L'esprit et les traditions de famille sont si vivaces dans les tribus Arabes, que leur généalogie est parfaitement établie, bien qu'ils se préoccupent peu des dates, et qu'ils n'aient pas ce que nous appelons un *état civil;* que, par exemple, celle d'Abd-el-Kader et des Mahi-Eddin remonte, par des documents authentiques et par une tradition incontestée, jusqu'à l'époque de l'invasion de l'Espagne par les Arabes (A. 715). On a conservé l'indication de la branche qui s'est transportée en Europe, et dont, depuis, les débris sont rentrés, après six à huit siècles, dans leur première patrie.

Entre les parties du costume, si simple, mais si pittoresque des Arabes, il en est une à laquelle on attache un grand intérêt dans les familles : c'est une longue corde de poil de chameau, de la grosseur d'un fort tuyau de plume, qui sert à ceindre de huit à dix tours, sur la tête, le haïc. Cette corde est d'une extrême solidité ; elle se transmet de génération en génération, et prend plus de prix encore quand elle a appartenu à quelque aïeul éminent par son savoir et surtout par sa vertu. L'aîné des enfants d'Abd-el-Kader porte celle qui avait servi à son grand-père, le célèbre Mahi-Eddin, et avant lui, pendant plusieurs

générations, aux chefs les plus respectés de cette antique famille.

Mohamed-Saïd est très savant; il est profondément versé dans la connaissance du Koran et de ses gloses. Il écrit bien, et fait quelques vers. — Mohamed a eu plusieurs femmes; la dernière, nous l'avons dit, est morte à Amboise, ainsi qu'un fils.

Dans la guerre, Mohamed n'a joué aucun rôle; son caractère sacerdotal le lui interdisait. C'est lui qui gardait la famille d'Abd-el-Kader, et qui présidait au gouvernement de la Smala.

Mustapha-Ben-Mahi-Eddin, est le premier des frères puînés d'Abd-el-Kader [1]. Il a 36 ans au plus. Il est très grand, très fort, ne ressemble pas autant que sidi Mohamed à l'Émir. Il a une figure ouverte, épanouie, de très grands et beaux yeux, un peu trop ronds. Il est lettré, comme ses aînés, mais à un moindre degré. Dans la guerre, sidi [2] Mustapha à joué, à certains moments, un rôle

[1] L'Émir avait un frère aîné, Ali, tué au commencement de la guerre.

[2] *Sidi* est le titre qu'on donne aux personnages importants chez les Arabes; c'est un milieu entre *monsieur* et *monseigneur;* cela répond parfaitement au *messire* d'autrefois; trois mots qui n'en sont réellement qu'un, et qui cependant exprimaient trois positions sociales fort distinctes.

actif; c'est lui qui, dans les derniers instants, traita avec le général Lamoricière[1].

Mustapha est marié à une sœur de la femme d'Abd-el-Kader; il a quatre enfants, tous très beaux, dont une fille de 12 à 13 ans, bonne à marier.

Hussein-Ben-Mahi-Eddin, est le troisième frère d'Abd-el-Kader, âgé de 28 ans, grand, extraordinairement distingué; d'une santé délicate; il a toutes les apparences féminines, et est dépourvu de barbe, ce qui, par parenthèse, lui cause un vif chagrin. Il est très casanier, n'est encore sorti qu'une ou deux fois hors du château d'Amboise. Marié, comme son frère Mustapha, à une sœur de la sultane, il a deux enfants, dont un notamment, Nour-Eddin, âgé de 8 à 9 ans, est d'une grande beauté. Il a cependant sur ce point une jalousie marquée contre son frère Mustapha, dont les en-

[1] Antérieurement, sidi Mustapha avait fait une action qui l'avait singulièrement compromis dans l'estime de ses compatriotes et surtout de son frère; par excès d'amour pour sa femme, il avait abandonné le commandement de sa petite armée. Il y eut, à la suite de cette première erreur, quelque chose de plus grave pour la considération de Mustapha. Dans son mécontentement des réprimandes que lui attira sa conduite, il chercha à soulever quelques troupes contre son frère, qui lui a généreusement pardonné; mais l'oubli n'a pas été général.

fants sont ou plus beaux encore, ou plus aimables, et par conséquent plus choyés dans la famille.

Dans la guerre, Hussein ne pouvait tenir sa place; il avait huit ans lors du commencement des hostilités; il est resté dans l'intérieur de la famille; il est évident d'ailleurs qu'il n'a rien de belliqueux dans le tempérament.

Ahmed-Ben-Mahi-Eddin, est le dernier frère d'Abd-el-Kader, beaucoup plus jeune que les autres; il a de 20 à 25 ans environ. Il ressemble peu à ses aînés et est laid. Il n'est pas marié. Son âge ne lui a pas permis de jouer de rôle, à une époque quelconque, dans la guerre.

Des neveux d'Abd-el-Kader, on ne peut parler que des deux fils de Mohamed-Saïd. Ils ont de vingt-cinq à vingt-six ans, sont fort beaux et aussi fort distingués tous les deux : l'un, Sadock, par sa bravoure et sa loyauté; l'autre, Mohada, par toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Ce dernier est, dans sa famille et sa tribu, un poète distingué. Ils sont tous deux, nous l'avons dit, gendres d'Abd-el-Kader.

Des deux kalifas ou lieutenants d'Abd-el-Kader,

l'un, Hadjii-Mustapha-Ben-Touami, est connu par l'ardeur de son fanatisme religieux et la dureté de son caractère. Il ne paraît presque jamais. C'est à lui qu'on doit exclusivement attribuer, non pas l'idée et l'intention du massacre de deux à trois cents prisonniers français, à Sidi-Brahim, en 1846 [1], mais la responsabilité de cet événement à jamais déplorable, parce que, s'il lui fut difficile de l'empêcher, dans l'extrémité périlleuse où était sa petite troupe, (après notre refus formel d'échanger nos compatriotes contre des captifs Arabes, lorsque ses hommes, et, parmi eux, des Kabiles Marocains, indisciplinés et d'un caractère farouche, dans le pays desquels on se trouva, n'avaient plus de quoi se nourrir eux-mêmes), il ne fit pas du moins tout ce qui était en son pouvoir pour le prévenir [2].

Mustapha Ben-Touami a des yeux d'une grandeur démesurée, l'air hagard, mais non méchant, la barbe teinte en rouge [3]; il est de haute taille, et rien

[1] A la Malonia, sur le territoire du Maroc.

[2] Ben-Touami se contentait de donner, en échange de nos 200 à 300 prisonniers, 12 femmes arabes, épouses de ses chefs principaux, et détenues en France aux îles Sainte-Marguerite; on refusa positivement toute proposition, répondant uniquement aux offres du kalifa Ben-Touami, qu'on saurait bien lui reprendre nos hommes, et qu'on ne lui rendrait rien. Depuis, les femmes ont été relâchées; il eût mieux valu le faire à propos.

[3] C'est du reste une élégance, et un témoignage de considération pour

n'annonce extérieurement chez lui, ni son fanatisme violent, ni de mauvais penchants; il est déplaisant à l'œil, sans cependant inspirer la répulsion. C'est d'ailleurs un homme fort distingué. Il a quarante ans environ, a commandé dans toute la province d'Oran pour Abd-el-Kader, et a eu sous ses ordres jusqu'à 25,000 hommes.

Le second kalifa d'Abd-el-Kader, sidi Kadour-Ben-Allal, est d'humeur facile, de mœurs douces; il est connu pour ses bons procédés envers les Français; il a des lumières, beaucoup de distinction, descend des anciens souverains de Tlemecen. Il est neveu du fameux sidi Mohamed Embarack, le premier des lieutenants d'Abd-el-Kader, célèbre par son noble caractère, ses habitudes chevaleresques, et qui mourut glorieusement en défendant son pays et sa foi. Kadour est fils de sidi Allal, premier kalifa que la France ait reconnu et constitué dans l'Algérie; il croyait utile, dans les intérêts de sa race, de se prêter à une alliance avec les nouveaux conquérants de l'Afrique septentrionale; il avait accepté de nous, aux premiers temps de notre domination, encore bien peu solide, une mission de conciliation et de

ses hôtes. Le sultan avait eu soin de teindre ses sourcils en cette couleur, pour recevoir M^me^ Du Plessis, et ne laissa pas ignorer l'intention de cette singulière recherche.

fusion, et recevait pour cela un traitement somptueux (80,000 fr.); mais, le jour où il vit que les mœurs et les préjugés de sa nation opposaient une barrière insurmontable aux projets qu'il avait conçus, il vint noblement le dire à la France, et restituer avec un admirable désintéressement, l'argent qu'il en avait reçu, et qui était le prix de services qu'il n'était pas en son pouvoir de rendre.

Nous arrivons enfin à la grande figure qui mérite de fixer particulièrement notre attention.

Abd-el-Kader est né en 1807, dans la province de Mascara, à quelques lieues de Saïda [1]; il était le troisième fils de Hadjii-Mahi-Eddin, d'une famille ancienne, illustre par sa piété héréditaire, mais qui n'avait jamais exercé aucune influence politique. Mahi-Eddin avait fait le pélerinage de la Mecque, ce qu'indique d'ailleurs le titre de *Hadjii*, qui relève si singulièrement les hommes aux yeux des Musul-

[1] Sur le bord d'un cours d'eau qu'on appelle la *Rivière-des-Bains*.—En effet, ce cours d'eau est chaud; il est fréquenté par les malades; on lui attribue une vertu efficace contre toutes les maladies; mais son voisinage est en certaines saisons une cause d'insalubrité; il occasionne des fièvres violentes, et c'est à son action méphitique qu'a succombé, en 1837, le cheik Hadjii-Mahi-Eddin, père d'Abd-el-Kader, âgé alors de 58 ans.

mans. Abd-el-Kader, encore très jeune, avait accompagné son père dans le sacré voyage; ce fut certainement un des motifs du choix qu'on fit de lui, encore si jeune, pour commander à sa nation; ce fut aussi un des ressorts de sa politique, un des éléments de son crédit et de son action sur les tribus.

Abd-el-Kader est d'une taille qui dépasse un peu la moyenne; son teint est blanc-mat; il a la barbe noire, plus fournie que la plupart des Arabes, les yeux bruns et très beaux, il en teint fortement les bords, selon l'usage de sa race; le nez aquilin, d'une forme parfaite; sa bouche n'est pas agréable, surtout quand il sourit; ses dents sont belles, sauf une brisée et noircie. Il a sur le front un léger tatouage bleu, à la manière de la tribu des Hachem, à laquelle il appartient : c'est une ligne perpendiculaire au nez; elle se voit peu; le tatouage se répète en dessins losangés sur les poignets [1]. Son attitude et sa démarche sont d'une rare noblesse; toutes ses manières, d'une exquise distinction. A table, seul de sa famille, il se sert de tous nos ustensiles avec grâce et liberté. L'expression de son visage est fré-

[1] Le tatouage est général; on l'applique aux enfants dès le berceau; les femmes l'ont adopté également; la femme d'Abd-el-Kader porte absolument les mêmes signes que son mari; d'autres ont des marques beaucoup plus multipliées et plus ostensibles.

quemment d'une résignation douloureuse ; ce qui y ajoute, c'est le caractère tout ascétique de sa physionomie. Il sourit cependant, quand il se plaît au milieu des personnes qui; l'entourent, mais il retombe promptement dans l'attitude mélancolique qui lui est habituelle, la tête penchée et les mains croisées sur les genoux [1]. Il parle par phrases détachées; sa voix est douce et sympathique, quoiqu'elle ait pour nous cet accent rude et cette prononciation gutturale, communs à tout arabe, qui s'en fait gloire et par conséquent les exagère. Cette voix a un grand charme pour ses parents, ses serviteurs, ses compatriotes, et l'on dit qu'elle est pour quelque chose dans l'empire extraordinaire qu'il exerce sur eux. Son style est figuré et n'a jamais rien de banal; il est rare même qu'une seule phrase ne soit pas remarquable par la pensée ou tout au moins

[1] Dans une entrevue toute intime de trois heures que j'ai eue avec lui dans son appartement (24 octobre 1851), il a été constamment d'une grande sérénité, souvent gai, et je ne l'ai pas vu un seul instant en proie à sa tristesse accoutumée. Sa conversation a été soutenue, toujours sur le ton de l'intérêt, quelquefois de la plaisanterie. Il se sentait en face d'un ami, et son accueil l'a prouvé. A l'entrée et à la sortie, laissant de côté une étiquette à laquelle il tient beaucoup cependant, il m'a embrassé et tenu longtemps serré contre lui avec une affection à laquelle j'étais loin de m'attendre et dont j'ai été profondément ému. Les quelques personnes présentes n'en ont pas été moins surprises, et n'ont pu échapper à notre attendrissement mutuel.

par le tour et par le bonheur de l'expression ; et encore, faut-il tenir compte de la complète décoloration du style, résultant d'une traduction, toujours très difficile en raison de l'extrême différence, on pourrait dire de l'opposition absolue du génie des deux langues. Abd-el-Kader sait et emploie quelques mots français, ceux de la politesse usuelle en particulier. J'avais même eu quelque raison de supposer qu'il entendait notre langue mieux qu'on ne le pense et qu'il ne lui convenait de le laisser paraître. J'avais cru remarquer, la première fois que je l'ai reçu chez moi [1], que, dans les quelques phrases de compliment que je lui avais adressées, l'expression de son visage semblait trahir l'intelligence de ce que je disais, avant qu'on le lui eût traduit; que, tour-à-tour, la sensibilité, la fierté, la douleur, suivant fort exactement le sens très varié, et souvent fort opposé, de mes paroles, se peignaient sur son magnifique visage. Un rapprochement plus intime a modifié mon opinion première sur ce point. Il m'a assuré qu'il n'entendait que quelques mots de français; tout son entourage corrobore cette assertion; et, sur l'observation qu'il était surprenant, que lui, homme d'étude, ne se fût pas familiarisé,

[1] Dans ma maison de campagne de La Roche, à une lieue d'Amboise.

depuis quatre ans, avec notre langue, il m'a répondu que la pensée que son séjour en France allait finir d'un moment à l'autre, l'avait empêché de s'appliquer à en comprendre l'idiôme, et qu'il le regrettait vivement.

L'Emir emploie les longs loisirs d'une captivité fort mal déguisée, à la prière, aux soins de sa famille, et à l'étude. Il est très avancé dans les sciences propres aux gens lettrés de la race arabe, la connaissance de leur langue et celle des livres de leur religion. L'Emir est allé plus loin : il a étudié assez profondément la religion juive et la religion chrétienne ; il aime à converser de ces sujets ; il est subtil, incisif, et souvent fort embarrassant pour ses interlocuteurs, si, ce qui arrive le plus communément, ils ne sont pas très versés dans ces matières ardues et délicates. Beaucoup de sujets historiques lui sont également familiers. Il a une petite bibliothèque à laquelle il tient beaucoup, et il m'a exprimé le plus vif regret d'avoir perdu, lors de la prise et du pillage de sa Smala, une collection d'environ 700 volumes, tous manuscrits, dont beaucoup étaient dans sa famille depuis un grand nombre de générations [1].

[1] Le gouvernement a eu l'attention de faire parvenir à Abd-el-Kader quelques volumes provenant de sa bibliothèque, et qu'on avait pu recou-

La langue arabe est une ample matière d'études, attendu son extrême richesse; il y a des mots, m'a-t-on dit, qui comptent jusqu'à cinq cents synonymes; ce que j'ai, du reste, peine à comprendre. De plus, on a conservé des livres qui remontent à plusieurs siècles, à l'hégire même, c'est-à-dire à l'époque de Mahomet, comme le Koran; ces livres gardent la langue antique et classique, qui s'est beaucoup modifiée par le temps et l'usage; et cette langue primitive est le domaine exclusif des savants. Un mérite et une gloire aujourd'hui, c'est d'employer, surtout dans la poésie, qu'on sait très familière aux Arabes, presque exclusivement des mots anciens[1]. Ab-el-Kader écrit en vers avec une grande facilité[2]. Le Koran et ses nombreux com-

vrer. De tous les meubles qu'on peut avoir, les Arabes lettrés et distingués n'attachent de prix qu'aux livres.

[1] Ceci est si vrai, que, dans les lettres ou fragments en vers, que quelques chefs de la famille arabe d'Amboise ont bien voulu écrire pour moi, le soin qu'ils ont mis à se conformer à cette habitude, qui est à la fois une gloire et une preuve de considération, a rendu la traduction très difficile; que M. Boissonnet, si profondément versé dans la langue arabe, éprouva des obstacles presque insurmontables; qu'Abd-el-Kader lui-même, auquel on a montré les passages difficiles, a été arrêté, et a conseillé de faire venir les auteurs et de leur demander des explications qui aidassent à une version exacte.

[2] On connaît beaucoup de vers de lui, notamment une pièce faite pour ses frères, et qui a une grande célébrité parmi les Arabes.

mentaires sont demeurés une source inépuisable de travaux. Abd-el-Kader, et son frère aîné encore plus que lui, sont réputés pour la profondeur de leur savoir dans cette branche des connaissances musulmanes.

Un des hommes de France qui connaît le mieux l'Afrique et Abd-el-Kader, M. le général Daumas, disait de lui, il y a deux ans :

« Vous avez connu Abd-el-Kader dans la pros-
» périté, alors que, pour ainsi dire, l'Algérie toute
» entière reconnaissait ses lois ; eh bien ! vous le
» trouverez plus grand, plus étonnant encore dans
» l'adversité. Comme toujours, du reste, il domine
» la position. — Doux, simple, affectueux, mo-
» deste, résigné, ne demandant rien, ne s'occupant
» d'aucune des choses de ce monde, ne se plaignant
» jamais, excusant ses ennemis, ceux même dont il
» a pu avoir davantage à souffrir, et ne permettant
» pas qu'on en dise du mal devant lui. Musulmans
» ou Chrétiens, quelque sujet de plainte qu'il ait
» pu en avoir au fond, il rejette la conduite des
» premiers sur la nécessité des circonstances le
» drapeau sous lequel combattaient les seconds,
» explique et justifie la leur. »

Rien n'est changé dans le caractère de l'Émir, depuis l'époque où cette lettre fut écrite. La prolon-

gation de l'épreuve à laquelle il est soumis n'a altéré en rien l'admirable sérénité de son caractère. Si, comme nous l'avons dit, une seule plainte ne s'échappe jamais de sa bouche dans ses rapports officiels, et les quelques rencontres fort rares qu'il a avec des hommes publics ; si, sur ce point, sa fierté et sa grandeur d'âme sont d'accord avec ses principes religieux et la résignation prescrite aux sectateurs de Mahomet, il faut surtout dire que, dans les bien rares conversations intimes qu'il lui est donné d'avoir avec quelqu'un du dehors, et où il peut épancher plus librement ses sentiments, il ne s'interdit pas quelques doléances, dignes, toujours réservées, mais douloureuses. Il parle alors avec amertume de paroles violées, du dommage qui en résulte pour l'honneur d'un grand peuple, de craintes puériles ; il n'hésite plus alors à s'avouer prisonnier, à gémir des sacrifices qu'il lui faut faire de ses plus simples, de ses plus chères volontés. Je lui indiquais le jour où je désirais qu'il dirigeât sa promenade de notre côté, et je le pressais avec une respectueuse et amicale instance ; *je ne puis promettre,* répondit-il ; *mon cœur et mon esprit seront avec toi ce jour-là; mais, tu le sais, mon corps n'est plus à moi.*

Abd-el-Kader est un modèle sous le rapport des

sentiments domestiques. Il a pour sa femme légitime (Lella Khira) un attachement plein d'égards et de respect ; on dit qu'elle exerce sur lui une grande influence. Elle a environ 34 ans, n'a jamais été belle; elle est très affectueuse, assez peu distinguée, à notre point de vue du moins. Sa taille est au-dessous de la moyenne ; elle a une belle main, un beau bras, un très joli pied. Elle est d'une grande blancheur ; elle voudrait être d'une recherche extrême dans sa toilette ; ses bijoux les plus riches, et elle en avait beaucoup, lui ont été enlevés ; elle en a encore quelques-uns, beaux, et est toujours très parée. Mais répétons ici cette observation que, comme en tant d'autres détails, le dénuement se trahit dans les atours de la Sultane ; à côté de quelques joyaux de prix, de quelques lambeaux de costumes magnifiques, il y a des lacunes pénibles, des étoffes d'un prix par trop modique et d'une simplicité infiniment trop prononcée. Lella Khira était cousine germaine de l'Emir; dans les familles arabes, élevées surtout, les mariages se font toujours entre parents ; et à Amboise, trois frères ont pu épouser les trois sœurs.

Abd-el-Kader est d'une sollicitude admirable pour ses enfants ; s'il en est un que la maladie atteigne, c'est le père seul qui, couché près du lit, administre

et surveille tous les soins nécessaires. Ceci, du reste, ne diminue en rien le sentiment de profond respect qui est religieusement maintenu entre le père et les enfants. La tendresse d'Abd-el-Kader pour les siens ne l'empêche pas de les tenir toujours à distance ; ils n'entrent jamais dans l'appartement où il est, sans y avoir été appelés. En sa présence, ils se tiennent dans une attitude silencieuse ; et bien qu'il leur témoigne quelquefois alors son affection, ils en reçoivent les marques avec une respectueuse réserve. Du reste, la noblesse et la distinction sont un caractère si parfaitement inhérent à cette race, que les enfants de 8 à 10 ans en sont déjà un surprenant exemple ; ajoutons qu'une fierté bien sentie les accompagne ; et que, dans les égards qu'on a pour eux, ils laissent voir, mais avec discernement, qu'ils sont convaincus que ces égards leur sont légitimement dus.

En entrant chaque matin chez sa mère (Lella Zohra), Abd-el-Kader se met à genoux devant elle ; si elle est souffrante et couchée, (ce qui est fréquent, car elle a presque entièrement perdu l'usage de ses jambes), il reste à genoux près du lit, tout le temps de sa visite ; lui seul la conduit dans ses très rares promenades, qui ne s'étendent jamais au-delà de son appartement, qui touche celui de son fils. On

affirme que la mère d'Abd-el-Kader est digne de ces pieux hommages par les plus éminentes vertus. La mère de l'Emir ne reçoit jamais personne. Au désir de la voir, manifesté dans le but de lui témoigner les sentiments d'intérêt et de respect qu'elle inspire, son fils a répondu par un refus obligeant, mais formel, le rejetant sur l'état de sa santé. Il répondait en même temps, et avec émotion, à ce qu'on lui disait des attentions admirables qu'il prodiguait à sa mère infirme et impotente, que, quand il la porterait sur ses bras jusqu'à la fin de sa vie, il ne lui rendrait pas encore tous les soins qu'il en a reçus.

L'Émir aime beaucoup ses frères : il a pour l'aîné, non-seulement le respect traditionnel pour le chef de la famille, et pour un marabout réputé pour sa sainteté, mais de plus la vénération due aux qualités éminentes et aux vertus privées de Mohamed-Saïd. Ce dernier éprouve, à son tour, une affection vive, et en même temps une admiration religieuse, fort justifiée, pour son cadet, devenu l'illustration de leur race, ce qui établit entre eux un échange de sentiments et de procédés fort touchants. Il paraît du reste qu'il existe bien peu d'exemples d'une influence et d'une fascination aussi puissantes sur d'autres hommes, que celle qu'exerce Abd-el-Kader

sur tout ce qui l'entoure, sur tout ce qui l'approchait au temps de sa puissance. La crainte de lui déplaire, de lui causer la moindre peine, est le plus puissant frein que connaissent tous ceux qu'on a laissés auprès de lui. Il est extrêmement rigoureux en matière de religion et d'observances. Il n'a pas été, quelque soin qu'on ait mis à le lui cacher, sans apprendre certaines infractions commises. Un mot détourné, moins qu'un mot, un regard, a suffi pour montrer qu'il était instruit, et pour mettre un terme à des abus qu'on croyait ignorés. Un très jeune homme, que nous avons déjà nommé, qu'Abd-el-Kader aime beaucoup, dernier héritier des petits souverains de Tlemecen, que nous avions fait prisonnier et qu'Abd-el-Kader réussit à faire enlever, la nuit, du camp français, Sidi-Allal, d'un caractère gai, aimable, avait une tendance marquée à se franciser; la vue des femmes chrétiennes, même quand elles n'étaient pas très jolies, l'usage de quelques liqueurs, avaient pour lui des séductions assez excusables. Abd-el-Kader l'apprit, et dans une des réunions journalières de toutes les familles dans son appartement pour la prière, il prononça quelques mots ambigus qui trouvèrent facilement leur adresse; il y ajouta un regard d'abord sévère, puis adouci, et à dater de ce jour, si Allal n'est pas de-

venu tout à fait aveugle, au moins aucunes instances, et la maladresse ne les lui épargne pas, ne sauraient lui faire enfreindre les prescriptions de sa religion et le faire s'exposer à désobéir à l'Emir, surtout à l'affliger [1].

Tant qu'Abd-el-Kader a été renfermé à Pau, il n'est jamais sorti de son appartement; mais alors il était abordable pour les étrangers. Depuis son arrivée à Amboise (novembre 1848) jusqu'au commencement de 1851, c'est-à-dire pendant plus de deux ans, après les premiers jours où il reçut des visites officielles et quelques députations, il n'a plus reçu personne, et il n'avait mis le pied dans les cours du château que deux fois: la première, quand on lui annonça la visite de M. Dupuch, ancien évêque d'Alger. Le bonheur de le voir fit départir l'Émir de sa réserve excessive; il s'oublia jusqu'à aller au-devant de l'évêque à la première barrière des jardins, pour l'embrasser quelques instants

[1] On reproche toujours néanmoins à Allal son goût pour nous et son penchant à se rapprocher de nos mœurs. Il n'est point marié, et l'âge est arrivé pour lui; on lui offre une nièce de l'Émir, fille de Mohamed-Saïd, parti très séduisant; mais on voudrait lui imposer comme condition un peu plus de réserve dans ses rapports avec les Français. Il refuse en toute sincérité. Il n'en est pas moins traité avec une extrême bonté par Abd-el-Kader, qui ne sort jamais sans lui.

plutôt. Une seconde fois, il descendit jusqu'au bas du château pour recevoir son neveu et gendre, Sidi-Sadock, échappé des prisons du Maroc, et dont nous avons parlé. Ce jour-là, la joie fut immense, et l'Émir témoigna la sienne par cette démarche, dont on fut surpris. Depuis le commencement de cette année, Abd-el-Kader sort en voiture tous les huit ou quinze jours. Il est accompagné du commandant supérieur du château d'Amboise, le chef d'escadron d'artillerie, M. Boissonnet, en mission spéciale auprès de l'Emir, de son médecin, le docteur Resson, chirurgien-major de l'armée, également détaché auprès d'Abd-el-Kader, d'un de ses kalifas, de quelques personnes de sa famille, d'un ou deux serviteurs [1]. Une escorte de cavalerie, d'honneur et de sûreté tout ensemble, officier à la portière, épée nue, trompette en tête, armes chargées, entoure la voiture, et donne aux promenades de l'Emir une apparence toute princière, pour laquelle il n'est nullement déplacé.

Le costume d'Abd-el-Kader est celui de tous les siens : un principe religieux lui interdit tout orne-

[1] On a donné depuis peu, pour le service de la maison d'Abd-el-Kader, quelques chevaux arabes, ou prétendus tels, et équipés à la mode du pays, mais évidemment avec la défroque de quelque hyppodrome en faillite.

ment d'or, argent ou pierreries [1]. C'est à peine si l'on peut remarquer un peu plus de recherche dans la qualité des étoffes blanches dont il est exclusivement revêtu. Là encore se trahit la parcimonie officielle. Ses pieds sont chaussés de sandales de maroquin ; habituellement il n'a pas la jambe nue. Il est d'une propreté extrême : des bains semi-quotidiens, et les ablutions journalières prescrites par sa religion, le font facilement comprendre; il a la main belle, blanche, d'une forme tout à fait aristocratique, et entretenue avec les soins les plus minutieux. Il marche avec assez peu de sûreté apparente, et conserve cependant, dans cette marche, sa noblesse et sa dignité remarquables. Il donne le bras, mais à la manière des femmes, et cela aux femmes même.

Voilà quelques détails sur l'Emir Abd-el-Kader, considéré comme particulier, dans sa famille et dans la position que les événements lui ont faite. On ne dit rien ici de son rôle politique; c'est un

[1] En Afrique, dans les premiers temps où son importance devint considérable, Mustapha, un de ses frères, se présenta à lui avec quelques glands d'or à son burnous, selon l'usage d'ailleurs de beaucoup de chefs arabes. Abd-el-Kader prit des ciseaux, s'avança en silence vers son frère, coupa un à un tous les glands, et ne proféra pas une parole ; et depuis lors, aucun des siens ne s'est avisé de se parer de décorations quelconques.

chapitre tout à fait distinct, à traiter à part, assez incomplet encore, sur lequel il y a beaucoup de données acquises et de documents publics, mais sur lequel aussi il y a beaucoup à apprendre, et, au dire des hommes véritablement compétents et dignes de pleine confiance, des choses inconnues, qui augmenteraient singulièrement, aux yeux de tous, la valeur, déjà si grande, d'un homme extraordinaire.

Mais, sans vouloir entrer ici dans le fond des choses, n'est-ce pas assez, pour se former une première opinion sur Abd-el-Kader, de se rappeler qu'à 24 ans, et ne s'étant encore livré qu'à de saintes études, il fut indiqué par son père et choisi pour sultan par les tribus de sa race; que, cinq ans après, il créait des places, des arsenaux, organisait une armée, traitait d'égal à égal avec les souverains (à la Tafna); que, quatre ans plus tard, il commandait à cent mille hommes et balançait la fortune de la France?...

Ajoutons seulement encore, (car en parlant d'Abd-el-Kader, on ne saurait se préoccuper exclusivement de l'homme privé), que sa piété éminente et sincère, que ses qualités admirables d'époux, de père, de fils, de parent et de maître, qui trahissent une nature d'élite, il ne les a jamais démenties dans ses

rapports ni dans ses actes, comme général d'armée, comme chef de nation. Quoiqu'on ait pu dire par passion, le plus souvent par ignorance ou par légèreté, il n'y a jamais eu un reproche de barbarie, de dureté, de mauvaise foi à adresser à l'Emir. Nos prisonniers, quand ils l'ont pu approcher, ne l'ont connu que par ses égards et ses bienfaits [1]. Des faits horribles ont été accomplis, mais loin de lui, sans son aveu, contre sa volonté, contre ses sentiments connus. Les nécessités et les entraînements de la guerre, les mœurs souvent barbares de certaines tribus, un besoin de représailles malheureusement justifiées, telle est, nous ne cesserons de le répéter, sinon la justification impossible, du moins l'excuse ou l'explication de ce qu'ont fait ou laissé faire quelques lieutenants d'Abd-el-Kader. Mais, par lui-même, jamais il n'a commis ni autorisé un exil. Le maréchal Bugeaud, les généraux Changarnier, Lamoricière, Bedeau, Randon, Daumas, tous les hommes considérables de l'Afrique française, ont justifié Abd-el-Kader; et la meilleure de toutes les justifications, c'est l'estime profonde, l'admiration qu'ils ressentent et qu'ils proclament;

[1] Tous, à l'exception d'un seul, l'ont déclaré, et s'en sont souvenus avec une reconnaissance très touchante.

on ne fera croire à personne de sens, qu'ils les eussent accordées, conservées surtout, à un bourreau des Français.

Au château d'Amboise, comme partout où il y a du bien à faire, des consolations à apporter à la souffrance et au malheur, on trouve de ces filles saintes que la religion a dévouées au service de l'humanité. Deux sœurs de charité ont été placées auprès de la tribu arabe ; elles demeurent au château, ne quittent pas l'appartement de la sultane, la quittent peu elle-même, soignent ses enfants, voient à tout instant l'Emir, qui a pour elles le respect le plus affectueux. Les excellentes filles n'ont pu se défendre de cette fascination qu'il exerce sur tout ce qui l'approche. Quelques susceptibilités religieuses, certains détails de mœurs, auraient pu très légitimement modérer cette attraction. Il n'en a pas été ainsi. Elles proclament au contraire qu'il n'est pas une vertu chrétienne, quelques exceptions de principe admises, qu'Abd-el-Kader ne pratique au plus haut degré ; elles vénèrent l'illustre prisonnier ; et l'une d'elles, qui a pourtant passé l'âge des illusions et des entraînements, déclare qu'elle ne le quittera jamais, et que s'il sort de France, elle suivra ses pas et sa fortune, dévouant à lui et aux siens le reste de sa vie.

En somme, Abd-el-Kader est un homme éminent par les vertus, par le génie, qu'une élévation et une puissance inespérées n'ont jamais énivré, que l'adversité grandit encore, dont le malheur n'a point flétri l'âme élevée, qu'on ne saurait voir ni approcher sans émotion, et qu'on n'oublie plus, quand une fois on a contemplé sa touchante figure et pressé sa noble main.

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS

DE CHAUMONT-SUR-LOIRE

Par M. A. Dupré [1]

> « Quoy que la structure de cette masse tienne
> » du gothique et qu'elle ait été faite à diverses
> » fois, elle ne laisse pas d'avoir son bon air. »
> (BERNIER, *Hist. de Blois*, 1682, p. 98.)

Entre tous les vieux manoirs du Blésois, de ce pays si riche en monuments de la Renaissance, Chaumont se distingue par l'élévation et la gran-

[1] Cette notice, primitivement composée en 1847, a déjà été citée par extraits dans *l'Album des châteaux du Blésois et de la Touraine*, où l'article sur Chaumont est signé de M. le vicomte Walsh, l'illustre auteur des *Lettres Vendéennes*, père du châtelain actuel, qui lui-même occupe un rang distingué parmi les écrivains de notre époque. Nous publions aujourd'hui *in extenso* notre travail de 1847, revu, augmenté de nouvelles recherches, et rectifié sur plusieurs points essentiels.

deur de son aspect. Construit sur le sommet d'un coteau, cet édifice domine avec majesté le cours de la Loire et les campagnes environnantes. Ses divers corps de bâtiments, ses galeries, ses terrasses, ses murs d'enceinte, ses tours à créneaux, ses hautes cheminées, ses clochetons couverts en ardoise, forment un paysage remarquable. Pour bien juger de l'effet général, il faut se transporter sur la rive opposée : vu de cet endroit, le château apparaît comme un suzerain altier, planant au-dessus du village, humble vassal qu'il semble protéger de sa masse imposante.

Un peu à mi-côte, on aperçoit l'église paroissiale..... L'extrême simplicité de cette maison de Dieu contraste avec la splendeur du noble manoir.

Des bosquets et des massifs d'arbres, groupés de la manière la plus heureuse, encadrent le tableau, et bornent agréablement la vue. On dirait même que ces vieux murs, noircis par le temps, empruntent au vert feuillage de chaque année une teinte passagère de jeunesse et de fraîcheur ; doux reflet de la nature qui se renouvelle pour tout embellir !

Une seule chose manque à cette façade du nord : le soleil. Le côté de la plaine, par où l'on arrive aux bâtiments, jouit de cet avantage précieux, grâce à

sa position méridionale : là se présentent, dans l'harmonie d'un second paysage, l'avenue, les tours, le portail, la cour d'honneur, et le petit parc, dont l'exiguité ne répond guère aux proportions d'une somptueuse demeure. Ce côté, plus accessible, mais généralement moins connu et moins admiré que celui de la Loire, mérite cependant l'attention des touristes; nous le recommandons à leur intelligente curiosité.

Chaumont sépare deux contrées toutes différentes, la Sologne et le Jardin de la France, sans que l'on puisse précisément attribuer à l'une ou à l'autre région ce territoire intermédiaire. S'il y a doute sur la question géographique, personne du moins ne conteste le charme du site et le caractère grandiose de l'architecture.

La physionomie du bourg n'est pas moins pittoresque. Les maisons, adossées au rocher, se dessinent sur une ligne riante; le fleuve, qui coule au bas, réfléchit dans le cristal de ses eaux leurs pignons aigus et leurs façades incorrectes; l'irrégularité même de ces habitations plaît à l'œil, et reporte la pensée vers les temps anciens.

Mais c'est assez nous arrêter aux dehors de notre sujet : entrons maintenant avec courage dans l'étude des souvenirs historiques.

Le manoir primitif était, comme la plupart des castels du moyen-âge, une simple forteresse. La *Chronique d'Amboise*[1] en attribue la fondation à Eudes Ier, comte de Blois, qui vivait vers la fin du Xe siècle. Le lieu où fut élevée cette construction stratégique, s'appelait alors *Vacherie de la Comtesse*, et déjà l'on y voyait une ancienne église dédiée à Saint-Martin [2]. Nevole, un des chevaliers du comte Eudes, obtint la garde et le commandement de la forteresse. Ce point limitrophe, situé aux confins du Blésois et de la Touraine [3], était, plus que tout autre lieu, exposé aux fréquentes incursions des seigneurs d'Amboise; le comte de Blois fit donc bien de mettre cette frontière de ses possessions en état de bonne et sûre défense.

La dénomination de *Chaumont* vint soit de la situa-

[1] *Liber de compositione castri Ambasiæ et ejus dominis* (Spicilége de dom D'Achery, édition in-4o, t. III, p 266 et suiv.) Cette intéressante chronique, rédigée au XIIe siècle, nous a fourni la majeure partie de nos renseignements sur l'origine et les premiers temps de Chaumont.

[2] « *Propè locum antiquitùs Vaccariam Comitissæ dictum*, ubi erat » ecclesia ab antiquitùs in honore beati Martini constructa, in colle Cal- » vimontem Odo composuit. » (Chronique d'Amboise, p. 274, no 4.)

[3] Chaumont était, de ce côté, la dernière paroisse du Blésois : la Touraine commençait à Rilly qui vient immédiatement après, en descendant le cours de la Loire.

tion brûlante du coteau (chaud mont, *calidus mons*), soit d'un défrichement primitif qui aura été opéré sur cette montagne, devenue chauve par suite d'arrachis considérables (probablement à l'époque où fut construite la forteresse d'Eudes I[er]).

La désignation latine de *Calvus Mons*, usitée dans les chroniques et dans les anciennes chartes, paraîtrait justifier cette seconde étymologie, plus ingénieuse d'ailleurs que la première [1].

Le lieu qui, au X[e] siècle, s'appelait (nous ne savons pourquoi) *la Vacherie de la Comtesse*, forme aujourd'hui le hameau de *Saint-Martin*, situé au bord de la Loire, à un kilomètre en amont du bourg actuel. Ce petit village paraît avoir été le premier centre de la population de Chaumont. Nous serions même fondé à lui assigner une origine religieuse. Peut-être, en effet, le bienheureux évêque, apôtre et taumaturge de la Touraine, poussa-t-il ses prédications et ses miracles jusqu'au territoire de Chaumont. L'historien contemporain de sa vie rapporte de lui un prodige éclatant, qui aurait eu pour résultat de consommer la ruine du paganisme à Amboise (*Sulp. Sev. Dial.* 3). Le même auteur remarque

[1] *Calvus mons* était aussi le nom latin de la ville de Chaumont en Bassigny (aujourd'hui chef-lieu du département de la Haute-Marne), également située sur une montagne autrefois couverte de bois.

que partout où saint Martin renversait les autels des faux dieux, il s'empressait de leur substituer des églises ou des monastères : *Ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat.* (*Ex vitâ beati Martini*, n° 10). Ne pourrait-on pas supposer, par voie d'analogie, que les localités blésoises les plus rapprochées de la Touraine, Chaumont entre autres, furent témoins de manifestations semblables, et que la foi des peuples nouvellement convertis aura voulu consacrer le souvenir d'une série de travaux apostoliques, en érigeant au Dieu des Chrétiens des temples placés sous l'invocation du vénéré pontife qui avait évangélisé ces contrées [1]?

Lorsqu'ensuite Eudes Ier eut fondé la forteresse de Chaumont, un bourg et une paroisse s'établirent au bas et comme à l'ombre de ses remparts. En même temps on vit une nouvelle église, dédiée à Saint-Nicolas, s'élever à mi-côte, dans une position qui fût à la portée des châtelains et des habitants, et de plus à l'abri des inondations.

Les deux églises de Saint-Martin et de Saint-

[1] En effet, plusieurs églises du voisinage furent très anciennement dédiées à saint Martin ; nous citerons, entre autres, celles de Chouzy, de Monthou-sur-Bièvre, de Sambin, de Chailles, etc.

Nicolas dépendaient de l'abbaye de Pont-Levoy [1]. Elles sont comprises dans l'énumération des nombreux bénéfices appartenant à cette riche maison, d'après une bulle du pape Luce II, expédiée en 1144 [2]. Un pouillé du diocèse de Chartres, dressé dans le siècle qui suivit, et récemment publié [3], ne fait plus mention de l'église de Saint-Martin, d'où nous pouvons conclure qu'elle avait déjà disparu, à cette époque, ou du moins que le service religieux ne s'y faisait plus [4].

Le fils et successeur d'Eudes I^er^, le comte Eudes II, passa la moitié de sa vie à guerroyer contre Foulques Néra, son rival de l'Anjou, et ne fut pas toujours heureux dans cette longue et sanglante lutte de deux races ennemies. La bataille de Pont-Levoy fut une de ses mauvaises journées [5]. Gelduin, son vas-

[1] Fondée, comme nous le verrons, par un seigneur de Chaumont.

[2] *Gallia Cristiana*, t. VIII, col. 424. *Instr. eccl. Bles.*

[3] Prolégomènes du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, édité par M. Guérard; t. I, p. 324. (Dans la collection des *Documents inédits de l'Histoire de France.)*

[4] Il y a une vingtaine d'années, lors de la confection de la route départementale d'Orléans à Tours par la rive gauche, on a démoli les dernières ruines de cet ancien sanctuaire de Saint-Martin, qui était encore connu dans le pays sous le nom d'*église du Prieuré*.

[5] Jusqu'ici nous n'avions pu, dans nos précédents travaux, fixer la date de cette action mémorable; mais nous sommes aujourd'hui en mesure de le faire avec certitude, puisque nous avons sous les yeux une

sal, eut part à ses revers : la ville de Saumur qu'il tenait de lui en fief, tomba au pouvoir de Foulques, en l'année 1026. Eudes, pour le dédommager de cette perte, lui offrit une seigneurie à choisir dans la Brie ou dans la Champagne, vastes et riches provinces qui appartenaient alors au comte de Blois ; mais le guerrier dépossédé n'avait pas perdu tout espoir de recouvrer ses terres de Touraine et d'Anjou ; il se proposait de harceler encore, à la première occasion, son ennemi victorieux, et ne voulait pas le perdre de vue; aussi, refusant l'offre plus avantageuse de domaines lointains, demanda-t-il, pour toute récompense de ses services, le manoir et les bois de Chaumont [1]. Eudes, en lui accordant cette terre, stipula que lui et ses hoirs la tiendraient à foi et hommage du comté de Blois, comme cela eut lieu, en effet, jusqu'à la révolution de 1789 [2].

Chronique d'Anjou, document de l'époque, où se lit la mention suivante : *Anno MXVI, pridiè Nonas Julii, prœlium Pontelevense factum est inter Fulconem et Odonem comites. Victoria penès Fulconem fuit (Labbe, nova bibl. man.*, t. I, p. 286). » Ainsi, le combat féodal dont la vaste plaine de Pont-Levoy fut le théâtre, se livra *la veille des nones*, c'est-à-dire le *six juillet* 1016.

[1] Ces bois, plus étendus que ceux d'aujourd'hui, s'étendaient alors jusqu'au château. La plaine située au midi de Chaumont a été formée par des défrichements postérieurs au XI[e] siècle.

[2] Plusieurs terres voisines relevaient de la *baronnie* de Chaumont telle était la *Herpinière*, située dans la plaine ; ce petit manoir, d'un as-

Gelduin fit réparer et agrandir les forticalions de Chaumont. Toutefois, malgré l'ardeur de ses premiers ressentiments, on ne voit pas qu'il ait donné suite à ses projets de représailles, ni formé de nouvelles tentatives contre des voisins redoutables. Devenu vieux, il ne pensa plus qu'à expier ses péchés, et fonda, dans ce but, l'abbaye de Pont-Levoy. Les successeurs du guerrier repentant conservèrent un patronage d'affection et de munificence sur cette illustre maison, qu'ils regardaient à juste titre comme un de leurs beaux souvenirs de famille; et la plupart voulurent y être inhumés dans le caveau destiné à ces nobles bienfaiteurs [1].

Le monastère Pontelevien, s'il faut en croire certaine légende, aurait quelquefois abusé de ces sympathies héréditaires; car il advint qu'à la persuasion d'un religieux du couvent, une châtelaine de Chaumont abandonna aux enfants de Saint-Benoît l'étang

pect féodal, est aujourd'hui converti en bâtiment d'exploitation rurale. Il y avait aussi à Chaumont une justice seigneuriale assez importante, qui, outre sa compétence ordinaire en première instance, jugeait les appels des juridictions inférieures de Pont-Levoy, Rilly, Veuves, etc. : ses sentences étaient elles-mêmes sujettes à l'appel devant le bailliage présidial de Blois.

[1] Voir ma notice imprimée sur Pont-Levoy, in-18, 1840. Les chartes citées dans ce travail démontrent bien que la célèbre abbaye reçut des anciens seigneurs de Chaumont une suite non interrompue de pieuses libéralités.

et le bois de *Sudais* [1], situés entre les deux parois-ses de Pont-Levoy et de Chaumont. Les héritiers, ajoute la chronique, prirent fort mal cette libéralité. Un neveu de la donatrice résolut même d'en tirer vengeance : ayant donc rencontré le moine, auteur présumé de la captation, il le poursuivit à outrance jusqu'au bord de la Loire ; mais le fugitif passa le fleuve, au grand désappointement de son adversaire qui ne savait pas nager, et parvint à s'échapper. L'endroit du rivage, où l'agile Bénédictin mit pied à terre, s'est appelé depuis et s'appelle encore *le Saut-au-Moine*. Quant aux bois et à l'étang de Sudais, l'abbaye en conserva toujours la propriété, malgré cette aventure singulière, dont au reste nous sommes loin de garantir l'authenticité.

Geoffroy, fils unique de Gelduin, surnommé *la fille (puella)* à cause de la délicatesse de ses traits, hérita de Chaumont. Nous trouvons en lui un de ces personnages extraordinaires qui remplissent de merveilleux les récits souvent peu croyables des chroniqueurs d'alors : « S'estant accoutumé dès son bas » âge à marcher teste nue, ni la pluye, ni le froid » le plus aspre, ne le purent jamais obliger à la cou-

[1] Ce vaste étang a été desséché et mis en culture, il y a une dizaine d'années. Le bois de Sudais est appelé *Sylva Scutica* dans les titres latins du moyen-âge.

» vrir; et ce qui est assez surprenant, cette manière » de vivre ne lui fit rien perdre de la beauté de son » visage; de plus, il avoit cent ans qu'il n'avoit » perdu ni la mémoire, ni le jugement, quoiqu'il eust » perdu la vue [1]. » Ce Geoffroy fut un des seigneurs français qui accompagnèrent Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre. Cette expédition lui procura de grandes richesses. Il revint finir ses jours à Chaumont, y décéda sans alliance, et fut enterré dans l'église abbatiale de Pont-Levoy, à côté de son père Gelduin et de sa mère Aaordis. Sa sœur Chaana épousa Frangal, seigneur de Fougères-en-Sologne. Denise, née de ce mariage, héritière de Geoffroy, devint l'épouse de Sulpice Ier, fils du brave Lysois de Bazougier, seigneur d'Amboise, et lui apporta en dot la terre de Chaumont. Telle fut la souche d'une illustre lignée que la monarchie et la noblesse françaises ont inscrite avec honneur dans leurs fastes. La réunion, au profit d'une même famille, des domaines de Chaumont et d'Amboise, rendit leurs possesseurs vassaux à la fois du comte de

[1] Bernier p. 94. Notre vieil historien ne fait ici que traduire le Spicilége (t. III, p. 275). L'auteur anonyme de la chronique d'Amboise trace le plus grand éloge de *Geoffroy la belle Fille*, et s'écrie avec enthousiasme : *O Virum felicem, cui Dominus tot et tantarum virtutum gratiam conferre dignatus est!* ....

Blois et de celui de Touraine. L'extrême difficulté de servir simultanément deux maîtres jaloux l'un de l'autre, mit ces châtelains dans une position fausse, et troubla souvent leur existence féodale.

Sulpice laisse en mourant un fils en bas âge, nommé Hugues I^er^. Lysois, oncle paternel de ce mineur, prend en main les rênes de l'administration, conformément aux dernières volontés de son frère. Maurice Escarpel, notable de la localité, homme plein d'astuce et d'ambition, soulève, par ses perfides conseils, les vassaux de la seigneurie contre l'autorité légitime du tuteur Lysois; mais l'énergique résistance de Gobert, gouverneur de Chaumont, déjoue ce complot. Hugues, devenu majeur, fait acte de propriété, en ajoutant une tour aux anciennes fortifications.

« Au commencement du règne de Foulques, » comte d'Anjou (1109), Hugues de Chaumont, au» quel Geoffroy-Martel avait donné sa sœur en ma» riage, lui vint faire hommage de ses seigneuries » d'Amboise et de Montrichard, à quoi le comte » le reçut, et le retint en son amitié [1]. » C'était une conséquence du double lien de vassalité dont nous avons parlé plus haut. Ce même seigneur prit une

[1] Chroniques d'Anjou, de Bourdigné, édition Quatrebarbes, t. I, p. 286.

grande part aux premières Croisades, mourut de maladie à Jérusalem, le 24 juillet 1128, et fut inhumé en terre sainte, au pied de la montagne des Oliviers [1]. Son fils Sulpice II se rendit redoutable à ses voisins, moins par l'ascendant d'un courage réel que par une suite de pilleries audacieuses. Certain paragraphe de la chronique d'Amboise, que nous allons traduire, contient en effet ce passage accusateur : [2]

« Sulpice, comblé de richesses, et en possession
» de toutes les jouissances de la vie, se montra plus
» arrogant que jamais envers ses suzerains, les com
» tes de Blois et d'Anjou.... Il ne cessait de trou-
» bler les seigneurs voisins et de ravager leurs ter-
» res. C'est ainsi, par exemple, qu'il dévasta le do-
» maine du comte d'Anjou, depuis Genillé jusqu'à
» Loches, et que, du côté de Blois, il brûla Bury, à
» l'exception de la citadelle. »

Indépendamment de ces violences publiques, que l'état de guerre permanente pouvait excuser jusqu'à un certain point, la même Chronique (p. 284)

[1] Voir le Spicilége, t. III, p. 282, n° 34, avec le *Précis historique sur Amboise*, de M. Cartier; nous suivons la chronologie très exacte donnée par cet excellent travail d'un érudit modeste autant que consciencieux.

[2] Spicilége, t. III, p. 283, n° 7.

cite un acte de brigandage tout-à-fait condamnable; heureusement pour la morale, l'expiation suivit de près le crime:

Les gens de Sulpice avaient enlevé, par force, le cheval d'un pauvre pélerin, revenant de Saint-Jacques-de-Compostelle, et l'avaient mené à Chaumont dans les écuries du maître, qui, le jugeant de bonne prise, ne se fit aucun scrupule de le garder et de s'en servir comme de chose sienne. Un jour que Sulpice, monté sur ce coursier mal acquis, l'éperonnait trop vivement, il se cabra et renversa son injuste détenteur. Le châtelain eut l'épaule brisée, et souffrait cruellement de cette chute. Les hommes de l'art étaient à bout d'expédients; enfin, dans l'excès de sa douleur, le patient restitua le cheval du pélerin, promettant de plus d'aller lui-même en dévotion à l'église de Saint-Jacques, aussitôt qu'il le pourrait. Il n'y manqua pas, et dut à l'accomplissement ponctuel de ce vœu méritoire une entière guérison.

En 1153, le même seigneur, cédant à de mauvais conseils, et malgré les larmes de sa judicieuse mère, eut la témérité de refuser l'hommage de fief au nouveau comte de Blois, Thibault V, dit *le Bon* [1]. Une

[1] Et non pas à son père Thibault IV *Le Grand*, comme Bernier l'a écrit par erreur (p. 298). Nous adoptons de préférence le texte et la chronologie du Spicilége, document presque contemporain des personnages et des faits dont il s'agit.

guerre s'en suivit, où le rebelle vassal paya chèrement sa félonie [1]. Dans la prévision d'un conflit, Sulpice avait fait solidement fortifier la maison de la Mothe-Mindray [2], située entre Chaumont et Candé, au confluent du Beuvron et de la Loire; poste détaché que l'ennemi devait nécessairement rencontrer sur son passage, avant d'arriver à Chaumont [3]. Les deux adversaires ayant fait leurs préparatifs et rassemblé chacun son monde, le comte de Blois use de stratagème, en invitant Sulpice à un colloque, sous prétexte de conciliation. Pendant qu'ils confèrent ensemble, les troupes du comte passent le Beuvron auprès du bourg des Montils [4], évitent les épais fourrés qui entouraient Mindray, et traversent sans peine les éclaircies des bois de Chaumont [5]. Thibault est secrètement informé de leur ar-

[1] Thibault V succéda à Thibault IV en 1152. Cet avènement obligeait tous ses vassaux de venir lui prêter *foi et hommage* en personnes : Sulpice, entre autres, y était tenu comme seigneur de Chaumont.

[2] *Motam Mindraii munivit* (Spic., p. 284, n° 12). *Mota*, terme de basse latinité, signifiait tout lieu fortifié (voir le Glossaire de Ducange).

[3] Le petit hameau de *La Mothe* fait encore aujourd'hui la limite des deux communes de Chaumont et de Candé. On n'y trouve plus aucuns restes des constructions militaires du moyen-âge; mais les buttes, les fossés et les autres accidents de terrain que l'on y remarque, indiquent un lieu très anciennement fortifié.

[4] *Juxtà Munticios*, dit le texte.

[5] Ces troupes, au lieu de venir directement de Blois, avaient pris un

rivée, et aussitôt il quitte la conférence, pour aller rejoindre son corps d'armée. Les Blésois pénètrent à l'improviste dans le fort de Mindray, où ils trouvent les gens de Sulpice ne s'attendant à rien : ceux-ci, pressés de toutes parts, s'enfuient au plus vite, et courent se cacher où ils peuvent. Sulpice lui-même est fait prisonnier en revenant du lieu de la conférence, avec ses deux fils et beaucoup d'autres hommes de son camp. Les moyens de résistance étaient si insuffisants à cette époque, qu'il ne faut pas trop s'étonner de voir réussir de pareilles surprises, épisodes fréquents des guerres féodales ; on les regardait comme les meilleurs coups de ces minimes expéditions. La ruse faisait souvent plus que la force.

Sulpice et ses fils furent conduits, sous bonne escorte, dans les horribles cachots du donjon de Châteaudun.

L'anonyme et naïf auteur de la Chronique d'Amboise ajoute ici une particularité qui, en la supposant vraie, tiendrait du merveilleux. « C'est, dit-» il [1], une chose étonnante, et néanmoins recon-» nue, qu'il soit donné à l'homme de pressentir

assez long détour, de manière à dissimuler leur marche et à donner le change sur leurs positions.

[1] Spicilége, p. 286.

» les événements néfastes. Ainsi, *tout Amboisien,* » en quelque lieu qu'il se trouvât alors, fut atteint » d'une tristesse instinctive, le jour et au moment » même de la déroute de Sulpice, sans cependant » avoir appris ce qui se passait à *La Mothe-Min-* » *dray*. Entre autres exemples de cette révélation » intérieure, je citerai un jeune homme habitant » de l'Apulie, un autre de l'Anjou, et une femme » du Berry : ces trois personnes, originaires d'Am- » boise, m'ont assuré avoir simultanément ressenti » l'impression secrète et spontanée d'un malheur » qui s'accomplissait au loin. »

Après la surprise de Mindray, les troupes du comte de Blois se portèrent sur la partie basse de Chaumont, et pillèrent le bourg, sans oser d'abord attaquer la forteresse.

A cette nouvelle, Oudin, frère de Sulpice, établi en Auvergne, arrive en toute hâte au secours de sa famille. Quelques jours après, le comte Thibault revenait en personne assiéger le château, avec un renfort de troupes fraîches et bien armées. « Les » gens de Chaumont *(Calvimontes)*, dit le Spici- » lége, se défendirent avec énergie.... Ils vocifé- » raient contre les Blésois, grinçaient des dents à » leur approche, les repoussaient à coups de flè- » ches, d'épées et de lances, leur jetaient même

» des pierres et d'autres projectiles du haut de
» quelques maisons dont l'ennemi était parvenu à
» se saisir. Le comte, ainsi harcelé, se retira sans
» gloire : pour tout avantage, il dut se contenter
» de mettre le feu à un petit village situé au cou-
» chant de la place, en dehors de l'enceinte murée,
» et de faire prisonniers quelques soldats auver-
» gnats de la suite du capitaine Oudin. »

Renonçant à l'attaque d'un poste ausi bien protégé par son assiette naturelle que par sa garnison, Thibault essaya d'en obtenir la cession amiable, et promit la liberté aux captifs de Châteaudun, s'ils voulaient lui abandonner leurs droits ; mais le vieux Sulpice refusait obstinément de souscrire à cette dure condition. Las d'employer les moyens de persuasion, le comte eut recours aux violences, et fit tourmenter son vassal, à l'aide d'un instrument de supplice renouvelé des *Actes des martyrs*[1]. Sulpice ne tarda pas à expirer dans ces souffrances, le 24 août 1153.

Le comte de Blois, à cette occasion, ne justifia

[1] *In catastatâ sæpe positus, paulatim deficiebat*, dit encore la Chronique d'Amboise (Spicilége, p. 285). La *catastata* était une espèce de lit de fer sur lequel on étendait le patient, tandis qu'un brasier plus ou moins ardent le brûlait par dessous ; c'était, en d'autres termes, la *question par le feu*.

guère le titre de *Bon*, que l'histoire lui a pourtant décerné. Il étendit sa vengeance jusque sur la dépouille mortelle de sa victime, en refusant d'autoriser la translation de ces restes inoffensifs à Pont-Levoy, lieu de sépulture de la famille d'Amboise. Le cadavre, suspendu à un obscur gibet, demeura donc exposé aux outrages réitérés des flatteurs de Thibault [1]. Enfin, les religieux Pont-Leviens qui résidaient au prieuré de Saint-Valérian de Châteaudun (membre dépendant de l'abbaye de Pont-Levoy), enlevèrent ce corps honteusement défiguré, pour l'inhumer dans leur église, et après des obsèques convenables, lui érigèrent un mausolée expiatoire. L'an 1158, l'évêque d'Orléans Manassés, en même temps qu'il concédait deux églises au monastère de Pont-Levoy, chargeait les moines de célébrer l'anniversaire de Sulpice d'Amboise, *enterré à Châteaudun*, disait cet acte de donation [2].

L'année qui suivit la mort violente de Sulpice (1154), Thibault V eut à guerroyer contre Henri Plantagenet, comte d'Anjou et duc de Normandie, aidé de son frère Geoffroy, comte de Touraine. Ce dernier fut pris dans une bataille livrée entre Fréteval et Vendôme : pour sa rançon, Thibault exigea la

[1] *Corpus in abdito patibulo frequenter vexatum* (Spicilége, p. 285).
[2] Histoire du comté de Dunois, par l'abbé de Bordas, p. 159.

reddition immédiate et la démolition du château de Chaumont, que le brave Oudin continuait de défendre avec intrépidité. Henri, de l'avis de sa mère, y consentit, non sans peine. Moyennant cet abandon, Geoffroy, les enfants de Sulpice, et les autres détenus de Châteaudun, recouvrèrent leur liberté; mais la forteresse de Chaumont fut détruite par ordre du vainqueur inflexible [1]. Quant à la propriété, elle retourna de droit à Hugues II d'Amboise, l'un des fils de Sulpice II.

Au bout de quelques mois, le comte d'Anjou devenait roi d'Angleterre sous le nom d'*Henri II Plantagenet*, dépossédait traîtreusement son frère Geoffroy de la Touraine, et reprenait une attitude hostile vis-à-vis du comte de Blois et de ses vassaux.

Nous voyons alors éclater entre les deux couronnes ces longues luttes si désastreuses pour nos contrées. Thibault V, fidèle sujet du roi de France, se rallie, lui et ses vassaux, à la cause nationale. Chaumont, limite extrême de deux provinces et de deux races ennemies, sera plusieurs fois le théâtre de leurs sanglantes collisions; la France et l'Angleterre

[1] Chronique d'Amboise, n° 22. — *Art de vérifier les dates*, par les Bénédictins, t. II, p. 619. — Bodin, *Recherches sur le Bas-Anjou*, I, p. 277.

s'y rencontreront, sous les bannières opposées de Blois et d'Anjou. Ce coin de terre, par une fatalité attachée à la nature même de son site, ne pouvait demeurer en repos. Comment le châtelain aurait-il joui paisiblement d'une seigneurie sans cesse exposée aux incursions des deux partis? Les droits de la propriété privée s'effaçaient en quelque sorte devant les nécessités publiques de la guerre. Il ne faut donc pas s'étonner de voir tantôt le roi de France ou le comte de Blois son allié, tantôt le monarque anglais ou ses vassaux de la Touraine et de l'Anjou, se disputer, dans un but d'attaque ou de défense, l'usage de ce poste militaire et du territoire adjacent[1].

Thibault V, d'abord, comprit le besoin de relever les fortifications qu'il avait sacrifiées à un ressentiment personnel. Mais, à peine les travaux de réedi-

[1] Ce fait nous expliquera également une désignation topographique conservée dans le pays. Au-dessus du lieu de *La Mothe*, que nous avons vu précédemment figurer dans une guerre entre le comte de Blois et le seigneur de Chaumont, sur la pointe du coteau dominant la Loire, s'élève une espèce de butte, appelée le *fort aux Anglais*. C'est une grosse masse de terre, formant un creux au milieu, et entourée de larges fossés; son diamètre est d'environ 15 mètres, son périmètre de 80 mètres y compris les fossés. Nul doute que l'invasion anglaise n'ait passé par là, et n'ait laissé à cet endroit, comme à tant d'autres, le nom d'un peuple alors ennemi de la France.

fication étaient-ils achevés, qu'Henri II accourt, investit la place, la prend d'assaut, emmène captifs 35 chevaliers et 80 sergents d'armes qui formaient toute la garnison [1].

La chronique anglo-normande de Robert du Mont, favorable, il est vrai, au Plantagenet, donne à entendre que ce monarque voulait seulement prévenir les invasions redoutables de son voisin de Blois [2]. Probablement notre comte Thibault en disait autant de son côté; car chacun, dans ce choc d'intérêts contraires, prétendait avoir pour soi la justice et le bon droit, bien que la violence et l'esprit d'envahissement constituassent, à vrai dire, le fond de toutes ces querelles.

Du reste, Henri II ne garda pas Chaumont; satisfait d'avoir battu les Blésois, il rendit le château à Hugues II d'Amboise, légitime propriétaire de ce domaine (décembre 1160).

Dix ans plus tard, le fier Plantagenet revenait au même lieu, non plus à la tête d'une armée mena-

[1] *Arcem viriliter cepit*, dit une chronique Angevine (Labbe, *nova bibl. manusc.*, t. I, p. 278). Voir aussi le Recueil des historiens de France, des Bénédictins, t. XIII, p. 186.

[2] *Volens impedire opus illud castelli, per quod licentius, si perfectum esset, Blesenses discurrerent per terram suam.* (Historiens de France, t. XIII, p. 305.)

çante; mais en prince pacifique : telle était du moins l'apparence trompeuse de l'entrevue politique qu'il eût dans ce manoir avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, au mois d'octobre 1170 [1]. Notre illustre compatriote, M. Augustin Thierry, raconte ainsi cet incident, peu connu, quoique attesté par des documents de l'époque :

« Le rendez-vous eut lieu à Chaumont près d'Amboise, sous les auspices du comte de Blois (Thibault V). Il n'y eut, cette fois, que de la froideur dans les manières d'Henri II, et les gens de sa suite affectèrent de ne pas regarder l'archevêque. La messe qu'on célébra dans la chapelle royale, fut une messe de l'office des morts; elle avait été choisie exprès, parce que, selon cet office, les assistants ne s'offraient point mutuellement le baiser de paix *à l'Évangile* [2]. L'archevêque et le roi, avant de se quitter, firent quelque temps route ensemble, et se chargèrent à l'envi de propos amers et de reproches [3]. »

[1] Recueil des historiens de France, t. XIV, p. 465.

[2] Il fallait dire : *à la communion* ; car la paix se donne toujours en ce moment solennel du saint Sacrifice. Le savant et pittoresque historien voudra bien nous pardonner cette observation liturgique.

[3] Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands, livre IX. (T. III, p. 179 de la cinquième édition.)

Deux mois après, le saint pontife, victime de son zèle pour les libertés de l'Église, tombait sous les coups des sbires sacriléges du despote qui s'était vainement flatté de le séduire ou de l'intimider.

Les hostilités continuaient entre la France et l'Angleterre, malgré la diversion que les croisades y apportèrent de temps à autre. Au mois de juin 1189, *Richard*, dit *Cœur-de-Lion*, ne rougissait pas de s'allier avec Philippe-Auguste, pour faire la guerre à son vieux père Henri II, que certains démêlés de famille lui avaient rendu odieux. La Touraine, le Blésois et le Vendômois ressentirent le contre-coup de cette coalition inattendue. Amboise et Chaumont furent du nombre des places fortes dont Richard crut devoir se saisir [1]. Chaumont en particulier lui offrait un centre d'action stratégique, un passage important; et d'ailleurs, il avait le plus grand intérêt à prévenir par une vigoureuse initiative les entreprises que son adversaire aurait pu diriger sur un point si convoité. La mort de Henri II, survenue quelques semaines après [2], mit fin à cette occupation momentanée; et le seigneur Hugues II fut encore une fois réintégré dans ses domaines [3].

[1] Mathieu Paris, t. I, p. 150; édition de Londres, 1640.

[2] A Chinon, le 6 juillet 1189.

[3] Historiens de France, t. XVII, p. 489.

Ce faible feudataire, pressé, comme dans un étau, entre les exigences et les invasions de voisins irréconciliables, mourut à Chaumont en 1195, laissant pour héritier son fils Sulpice III. Celui-ci s'attacha résolument au service de Philippe-Auguste, et combattit les Anglais en plusieurs rencontres : son nom est inscrit sur la liste des *chevaliers bannerets* que le roi de France nomma en 1213, au moment où il se disposait à porter ses armes au cœur même de l'Angleterre [1].

Sulpice III, se souvenant de la fondation de son aïeul Gelduin, octroye à ses bien aimés les religieux de Pont-Levoy (*dilectis meis monachis Pontelevien-sibus*) le droit de prendre pour leur chauffage, dans sa forêt de Chaumont, autant de bois mort qu'une voiture à deux bêtes de trait en pourra conduire, en un jour, de ladite forêt à l'abbaye [2]. Cette charte est datée de l'an 1212, *jour et fête de saint Valentin, martyr*. Ces sortes d'indications, problématiques pour nous, semblaient très lucides au moyen-âge, époque de ferveur religieuse, où les parties contractantes, voire même les gens illettrés, sa-

[1] Chalmel; Tablettes chronologiques de Touraine, et Mélanges historiques sur la même province, p. 500.

[2] Original latin sur parchemin, en petit format. (Archives de la préfecture de Blois, liasse unique de la paroisse de Chaumont.)

vaient par cœur tout le calendrier ecclésiastique, science usuelle et courante alors.

L'invasion anglaise avait réuni le seigneur de Chaumont à son suzerain de Blois contre l'ennemi commun. Une alliance matrimoniale vint encore cimenter ce rapprochement intéressé : Sulpice III épousa Isabelle, fille de Thibault V, et mourut en 1214, laissant de ce mariage une fille unique nommée Mahaud.

En 1218, Isabelle de Blois, douairière de Chaumont, fut appelée à l'héritage important du comté de Chartres [1]. Mahaud d'Amboise, qui lui succéda vers 1236, n'eut point d'enfants de ses deux maris, Richard de Beaumont et Jean de Soissons. L'un et l'autre sont qualifiés *seigneurs de Chaumont* dans plusieurs titres de l'abbaye de Pont-Levoy, objet constant des libéralités des châtelains et châtelaines du lieu [2]. La comtesse Mahaud leur survécut, jusqu'en 1256 : elle laissa pour héritier son cousin germain Jean d'Amboise, dit *Jean de Berrie* [3], fils d'un frère puîné de Sulpice III [4].

[1] Chevart, Histoire de Chartres, t. II, p. 55.

[2] Archives de la préfecture de Blois. (Liasses de Pont-Levoy.).

[3] *Berrie*, terre et seigneurie située auprès de Loudun, et qui appartenait à Jean d'Amboise, du chef de sa mère.

[4] Nous adoptons ici l'opinion, pleine d'autorité, de M. Cartier (Précis

En 1258, ce nouveau possesseur du château de Chaumont, consentit à le livrer à son suzerain Jean de Châtillon, comte de Blois, afin que, suivant une coutume féodale, le dit seigneur pût s'en servir, *l'espace de 40 jours;* après ce délai, le comte promettait de le rendre dans le même état où il le recevait [1].

Un partage opéré, vers l'année 1300, entre les deux petits-fils de *Jean de Berrie*, attribua Amboise, Montrichard et d'autres terres voisines à l'aîné, et Chaumont au cadet nommé Hugues. Depuis cette division de la famille, les deux domaines furent constamment séparés. La branche aînée continua de posséder Amboise, tandis que Chaumont échut à la branche cadette.

Pierre d'Amboise, arrière petit-fils de Hugues, fut chambellan de Charles VII. Cette fonction de cour ne l'empêcha pas de se jeter dans la Praguerie, dont le dauphin Louis XI était le principal moteur [2]. Après avoir conspiré avec le fils mécontent de

historique sur Amboise, p. 9). Plusieurs généalogistes, moins exactement renseignés, font succéder à Mahaud une nouvelle famille ne tenant à la première que par les femmes. Le savant historiographe d'Amboise possède des chartes originales qui contredisent cette hypothèse trop généralement admise.

[1] Duchesne, Histoire de la maison de Châtillon, livre III.

[2] Voir ma Notice sur Montrichard, imprimée en 1850, p. 13.

Charles VII, il se tourna contre ce même prince devenu roi, en s'associant à la *Ligue du bien public*. Cette révolte mal organisée échoua; et le monarque, voulant frapper les esprits par l'éclat d'une punition exemplaire, fit raser de fond en comble le château de Chaumont (1465); mais ensuite, dans un de ses bons mouvements, qui étaient rares, il permit de le réedifier, *à ses frais, pour soulager sa conscience*, dit une chronique[1]. Le même roi abolit un péage sur la Loire, dont les seigneurs de Chaumont avaient joui paisiblement jusqu'alors[2]. Cette mesure était populaire, en ce qu'elle déchargeait la navigation et le commerce local de taxes onéreuses et vexatoires.

Le nouveau manoir ne fut plus, comme le premier, une forteresse triste et sombre. Si Louis XI, en ordonnant sa reconstruction, lui laissa son encadrement féodal de machicoulis, de tours et de créneaux, ce fut uniquement à titre de décoration extérieure, puisqu'il avait mis les châtelains hors d'état de faire à l'avenir un dangereux usage de ces vains simulacres d'une puissance déchue.

La postérité de Pierre d'Amboise ne tarda pas à

[1] Édition de Commines, par Godefroy, t. II, p. 260.

[2] Pièce de la liasse de Chaumont, aux Archives de la préfecture de Blois.

se relever glorieusement de la disgrâce paternelle [1]. Les grandes destinées du cardinal *Georges d'Amboise*, l'un des fils du gentilhomme qui avait eu le malheur d'encourir la vengeance de Louis XI, contribuèrent à cette prompte réhabilitation. Un neveu de ce personnage éminent illustra le nom de *Maréchal de Chaumont*. Son fils unique, Georges, suivit également la carrière des armes, et périt jeune encore à la bataille de Pavie (1525); ses restes mortels furent rapportés en France, et déposés avec honneur dans les caveaux funéraires de l'abbaye de Pont-Levoy, auprès de ses ancêtres, demeurés fidèles à cette sépulture de famille. Le capitaine Georges fut le dernier mâle de sa race qui posséda Chaumont. Antoinette d'Amboise, sa cousine germaine et son héritière, épousa Antoine de la Rochefoucault-Langeac, mort avant elle en 1531 [1].

Catherine de Médicis désirait alors se ménager une retraite dans le voisinage des résidences roya-

[1] Pierre d'Amboise eut d'Anne de Bueil (issue elle-même d'une noble famille de Touraine) neuf fils et huit filles. Plusieurs des fils, outre le cardinal, obtinrent de hautes dignités dans l'Église ou dans l'État. On trouvera, à partir du XII[e] siècle, la généalogie des seigneurs de Chaumont de la maison d'Amboise, dans *l'Histoire des grands officiers de la couronne*, publiée par le Père Anselme, t. VII, p. 219 et suiv. (Le premier jet de ce savant et consciencieux ouvrage appartient à un Blésois, au père Ange de Sainte-Rosalie, religieux de l'ordre des Augustins-Déchaussés.)

les de Blois, de Chambord et d'Amboise; en conséquence, elle acheta de Mme veuve de la Rochefoucault la terre de Chaumont qui, depuis Gelduin, chose assez remarquable! avait toujours été transmise héréditairement dans la même famille. L'acte de vente fut passé, le 31 mars 1550, devant Martin et Jacques Lesage, notaires, au prix de 120,000 livres. A quelque temps de là, cette reine superstitieuse, se trouvant par hasard à Chaumont, y fit tirer l'horoscope des jeunes princes ses enfants; s'il faut en croire le grave personnage qui rapporte sérieusement cette anecdote cabalistique, *le magicien* aurait prédit assez juste la durée des règnes de Charles IX, d'Henri III, d'Henri IV, et même de Louis XIII [1].

Le docte André Félibien, dans sa description de l'état du même château en 1681 [2], indique « une » salle fort spacieuse ayant vue du côté de l'eau, où » la reine Catherine tenait ses assemblées d'astro- » logues et de devineurs, *auxquels elle avait beau-* » *coup foi.* »

En 1552, mourut Mme de La Rochefoucault,

[1] Lettre de Nicolas Pasquier, fils d'Étienne, dans les œuvres du père, éd. in-f°, t. II, p. 1057.

[2] Mémoires manuscrits sur les anciennes résidences royales.

ex-châtelaine de Chaumont; une branche de sa maison finit en elle [1].

..... La sombre et inquiète Florentine ne se trouvait à l'aise nulle part. Le site ravissant de Chaumont ne put fixer ses vagues et mobiles désirs, ni charmer longtemps les ennuis de sa royale existence. Elle prit même en dégoût cette résidence de son choix, et souhaita de s'en défaire. L'occasion ne se fit guère attendre. Diane de Poitiers, lasse de son côté de posséder Chenonceaux, qu'elle tenait de la tendre libéralité d'Henri II, consentit à l'échanger pour Chaumont. Dans cette circonstance, l'auguste veuve [2] et l'ex-favorite mirent d'accord leurs fantaisies respectives, et ce fut peut-être la seule fois en leur vie qu'elles parvinrent à s'entendre.

« L'échange dit Bernier, fut passé au château de
» Blois, le roy y estant, pardevant Huguet et Au-

[1] La famille de Chaumont-Amboise continua d'exister, pendant un siècle encore, par le rameau d'*Aubijoux*, dont le dernier rejeton mâle mourut le 9 novembre 1656 : telle est la date précise de l'extinction complète de cette noble lignée (Père Anselme, t. VII, p. 229). — Elle portait pour armes : *pallé d'or et de gueulés de six pièces*. La simplicité de ce blason est une marque de très ancienne et très haute noblesse, tandis qu'au contraire les familles des nouveaux anoblis prenaient plaisir, en général, à surcharger leurs écussons de figures et de pièces sans nombre.

[2] Henri II venait de mourir, de la façon tragique que chacun sait (le 10 juillet 1559).

» bert, notaires, l'an 1559, M. le cardinal de Lor-
» raine stipulant comme procureur spécial de la
» reine, et messire Jean Marcel, seigneur d'Aver-
» don, conseiller du roy en son conseil, stipulant
» pour Diane. »

Les ratifications des parties contractantes furent données par autre acte notarié du 10 mai 1560, passé au château de Chinon. Plusieurs écrivains, entre autres l'historiographe Dupleix, ont avancé que la reine-mère, devenue toute puissante par la mort d'Henri II, *força* Diane à lui céder Chenonceaux, et que ce fut là une des rigueurs impitoyables qu'elle exerça contre l'ancienne maîtresse de son mari défunt; mais rien ne justifie cette allégation; et dans le doute, nous préférons croire à un arrangement volontaire, à une transaction amiable; car, en histoire, comme en droit, il faut être sobre d'interprétations fâcheuses, suivant ce bienveillant adage: *Odia sunt restringenda, favores sunt ampliandi*. Assez d'autres méfaits, trop avérés, pèsent sur la mémoire de Catherine, sans qu'il soit besoin d'y ajouter des griefs imaginaires, ou tout au moins incertains et dénués de preuves [1].

Bernier se trompe sur un autre point, en disant

[1] Mezeray a répété, sans plus de preuves, l'assertion hasardée de son devancier Dupleix. (Voir le commencement du règne de François II.)

que Catherine de Médicis donna en échange Chenonceaux, *pour avoir Chaumont;* c'est précisément le contraire qui eut lieu. D'autres écrivains ont reproduit la même erreur, sur la foi de notre historiographe.

La duchesse de Valentinois habita rarement les bords de la Loire. Le magnifique château d'Anet, qu'elle avait fait bâtir à son goût, lui plaisait bien davantage. Cette somptueuse villa, témoignage éclatant d'une faveur passée, lui servit de retraite dans sa disgrâce, et reçut son dernier soupir.

Après sa mort, arrivée le 26 avril 1566, les fastes de Chaumont présentent une série de possesseurs éphémères, dont les noms à peine indiqués se succèdent avec une étonnante rapidité.

Nous rencontrons d'abord une des filles légitimes de Diane : Françoise de Brézé, épouse de Robert de la Marck, duc de Bouillon et maréchal de France.

En 1573, elle affermait la terre de Chaumont et celle des Rochettes (située dans la paroisse de Santenay), pour six années, moyennant 4,800 livres par an, outre certaines charges accessoires, spécifiées en ces termes [1] : « A l'abbaye de Pont-Levoy, » pour les services et prières que sont tenus faire

[1] Acte du 21 juin 1573. (Expédition sur parchemin, aux Archives de la préfecture de Blois ; liasse unique de la paroisse de Chaumont.)

» par chacun an les religieux et couvent du dict
» Pont-Levoy pour les seigneurs et dames du dict
» Chaulmont, la somme de 27 livres tournois; au
» conseil de ma dicte dame à Blois, la somme de
» cent sols tournois; à son procureur à Blois la
» somme de cent sols tournois; à son bailly de
» Chaulmont la somme de 20 livres; au lieutenant
» du dict bailly, 10 livres; au procureur fiscal,
» 20 livres; à chacun des deux gardes des boys,
» 20 livres; au concierge du chasteau, 20 livres
» et 2 septiers de bled mesteil, ung poinson de vin
» et un cent de fagots; au curé de Chaulmont
» 20 septiers de bled seigle, et 5 sols tournois d'ar-
» gent de don à luy faict par feue madame la du-
» chesse de Valentinoys. »

Françoise de Brézé ne vit pas la fin de ce bail; car elle mourut l'année d'après, en 1574. Sa petite-fille Charlotte de La Marck, qui lui succéda en bas âge, était encore sous puissance de curateur en 1590, année où elle consentit un nouveau bail [1].

Cette jeune duchesse de Bouillon devint une des plus riches héritières de France. Henri IV, qui s'intéressait à son sort, résolut de la marier au maréchal vicomte de Turenne, un de ses braves compa-

[1] Acte du 28 juin 1590. (Archives de la préfecture de Blois; liasse unique de la paroisse de Chaumont.)

gnons d'armes [1]. Ce seigneur calviniste avait partagé les expéditions aventureuses, les traverses, les périls du *roi de Navarre* conspirateur et proscrit. Le *roi de France*, maître encore incertain d'un trône disputé par la Ligue, pensa que cette alliance matrimoniale, singulièrement avantageuse pour le futur, resserrerait les liens d'une fidélité, toujours suspecte dans les temps de troubles et de factions. Le contrat fut passé le 15 octobre 1591 ; on eut soin d'y stipuler que, si la future prédécédait sans postérité, tous ses biens appartiendraient à son mari. Le cas prévu se réalisa bientôt; Charlotte de la Marck mourut, le 15 mai 1594, laissant pour héritier, aux termes du contrat, le vicomte de Turenne, qui devint ainsi prince de Sédan, duc de Bouillon, baron de Chaumont, etc. [2] Cette mort prématurée inspira au cœur d'Henri IV une lettre de condoléance, dont voici le début [3] : « Mon cousin, je » plains vostre perte qui est très grande, ayant

[1] Le recueil des lettres de ce prince, publié par M. Berger de Xivrey dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, contient deux affectueuses missives adressées en 1588 et 1589 à la jeune châtelaine de Chaumont, et portant la suscription amicale : *A Madamoyselle de Bouillon, ma cousine.* (T. II, p. 359 et 419.)

[2] Voir, dans l'ouvrage déjà cité du Père Anselme, les généalogies de *La Marck*, t. VII, p. 168 et 169, et de *Turenne*, t. IV, p. 535.

[3] Recueil de M. Berger de Xivrey, t. IV, p. 187.

» trouvé et puis perdu une femme fort vertueuse,
» de douce humeur, riche et de bonne maison, qui
» sont toutes qualités excellentes, *lesquelles ne se*
» *rencontrent pas souvent ensemble.....* [1] »

Le noble veuf, n'était pas inconsolable; il se remaria, l'année suivante, à une princesse de Nassau dont il eut Henri de la Tour d'Auvergne, *maréchal de Turenne*, l'une de nos grandes gloires militaires.

Le vicomte de Turenne vendit Chaumont au sieur Largentier, fermier-général des gabelles, pour un prix inférieur à sa valeur réelle: l'acheteur, homme de fins calculs, crut avoir fait un marché d'or; mais l'événement trompa son attente. En l'année 1600, Scipion Sardini, noble Lucquois, venu en France à la suite de Catherine de Médicis, exerça le *retrait lignager* [2], du chef de sa femme, Isabelle de la Tour de Limeuil, cousine du vendeur, et déposséda légalement l'étranger qui déjà savourait les bénéfices de son acquisition. Largentier était un de ces finan-

[1] Le volage époux de Marguerite de Valois semble ici faire un triste retour sur le choix qui lui avait été imposé par la politique de Catherine de Médicis : du reste, cette union malheureuse fut rompue quelques années après par un divorce en bonne forme.

[2] Voir le chapitre XVI de la Coutume de Blois. Le retrait lignager, comme beaucoup d'autres institutions de l'ancien droit français, avait pour but de conserver à perpétuité les biens-fonds dans les familles.

ciers trop vite parvenus, un de ces *traitants* compromis, auxquels l'administration sévère de Sully fit rendre gorge[1]. Cette épuration inattendue lui retrancha une partie de ses gains illicites.

Il y aurait bien aussi quelque chose à dire sur la moralité privée de Mme Sardini, connue d'abord sous le nom de *la belle Limeuil*. Cette personne de cour fut, dans sa jeunesse, fille d'honneur de Catherine de Médicis, sa parente; elle entretenait alors, à ce qu'il paraît, des relations trop visibles avec le prince de Condé[2]... Plus tard, la reine en accommoda son protégé, qui voulut bien oublier le passé et se rassurer sur l'avenir.

Scipion Sardini était assez riche pour payer en beaux deniers comptants la terre de Chaumont. Précédemment (en 1588), il avait pu avancer au roi Henri III *cinq cent mille écus*, recouvrables sur le clergé de France[3] : le chiffre seul de l'opération annonçait une opulence hors ligne. Le patronage tout

[1] Mémoires de Sully, livre XXIV, année 1607.

[2] Voir, au sujet de cette scandaleuse aventure, une piquante *dissertation* de Bayle *(Dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 1715). Sur quoi n'a-t-on pas disserté?...

[3] Procès-verbaux des assemblées du clergé, t. I, p. 435 à 441. Le *traitant* Sardini eut, à cette occasion, de graves démêlés avec le clergé; et sa probité ne sortit pas très pure d'une affaire d'argent, trop habilement exploitée. *(Ibidem,* p. 158 des pièces justificatives.)

puissant de la reine-mère contribua sans doute aux rapides progrès de cette fortune, dont les trésors accumulés vinrent en aide aux besoins de l'État.

Cette famille, d'origine italienne, portait pour écusson : *d'azur à trois sardines d'argent*[1]*;* c'étaient des *armes parlantes,* comme on disait en termes de blason. Elle posséda Chaumont, de 1600 à 1668[2]. Malgré la certitude de ces deux dates, l'auteur du roman, prétendu historique, de *Cinq-Mars,* a supposé que les d'Effiat en étaient seigneurs sous le règne de Louis XIII ; l'imagination de M. Alfred de Vigny a brodé sur cette légère inexactitude le prologue de son livre, si attachant d'ailleurs[3] ; les fantaisistes de la littérature du jour n'y regardent pas de si près !

Notre vieil historien de Blois, qui visita Chaumont du temps des Sardini, vante beaucoup les curiosités artistiques du château, à cette époque de luxe, sans oublier l'aménité distinguée des châtelains ; c'est encore un passage à extraire[4] :

[1] Armoirial de Bernier. (Histoire de Blois, p. 632.)

[2] Elle jouissait aussi d'une habitation de ville, à Blois. Cette ancienne maison, située dans la rue du *Puits-Châtel*, nº 7, a conservé le nom d'*hôtel Sardini;* entre autres vestiges d'antiquité, on y remarque un petit oratoire peint à fresque dans le genre italien de la Renaissance.

[3] Chapitre 1er, intitulé : *Les Adieux*.

[4] Bernier, p. 98.

« Tous les seigneurs et princes de la maison de
» Médicis, sont peints au naturel dans la salle basse,
» et l'on voit dans celle d'en haut trois grands ta-
» bleaux qui représentent les batailles du fameux
» Castruccio Castracani, capitaine Lucquois. Il y a
» encore à présent quelques meubles de bois de la
» reine Catherine de Médicis, qui ont quelque chose
» de singulier ; et il y avoit, du vivant de M. le vi-
» comte de Sardini, quelques beaux morceaux de
» peinture, et entre autres une détrempe d'André
» Mantegne, dont le triomphe de Castruccio estoit
» le sujet, et dans laquelle il y avoit une infinité de
» figures et de personnages différents, rangés d'une
» manière admirable... [1] Feu M. le vicomte de Sar-
» dini [2] a si bien fait, de nostre temps, les honneurs
» du chasteau, et a tant témoigné d'amitié à tous
» les honnestes gens du païs Blésois, qu'encore
» qu'il n'y soit pas né, il ne mérite pas moins pour
» cela qu'on s'en souvienne, ses bontez s'estant
» mesme étendues plusieurs fois sur les pauvres
» dans les nécessitez publiques. »

Des Sardini, Chaumont passa aux Roffignac, qui le vendirent en 1699 à Paul de Beauvillier, duc de

[1] Ces peintures historiques n'existent plus depuis longtemps.

[2] C'était probablement le fils de Scipion Sardini.

Saint-Aignan et gouverneur des petits-fils de Louis XIV. En 1740, un Mortemart, le duc de Rochechouart, le revendit à M. Nicolas Bertin de Vaugien, maître des requêtes honoraire, par acte du 12 octobre, devant Mᵉ Deshayes, notaire à Paris. Ce nouvel acquéreur eut la malheureuse idée de moderniser le château dans le goût disparate du XVIIIᵉ siècle. M. le vicomte Walsh déplore en ces termes les changements regrettables exécutés par M. de Vaugien :

« Les croix de pierre des fenêtres ont été vanda-
» lement détruites ; et des *louvres*, des œils-de-bœuf
» et des mansardes tranchent maintenant sur l'ar-
» doise bleuâtre des toitures, au lieu des croisées à
» pignon pointu ornementé, et accompagnées de
» petites gargouilles. »

M. de Vaugien fit également démolir, du côté de la Loire, toute une façade indiquée dans la description de Félibien. Cette aile, qui fermait la cour du côté de la Loire, nous semble avantageusement remplacée par le grand balcon de la terrasse.

En 1750, ce même domaine fut acheté par M. Leray, grand-maître des eaux et forêts au département du Berry, du Blésois et du Vendômois. Cet homme actif et intelligent établit, auprès du château, différentes fabriques qui eurent une période

de prospérité signalée, et firent momentanément la fortune du pays [1].

La poterie surtout devint considérable, et s'étendit même à des objets d'art céramique. Un ouvrier distingué de Paris, M. Nini, fut appelé à Chaumont pour exécuter en terre cuite les portraits en relief de plusieurs célébrités contemporaines, notamment celui de Franklin, ami intime de la famille Leray [2].

[1] « Tous les vassaux de M. Leray sont à leur aise, et bénissent le » seigneur bienfaisant sous lequel ils ont le bonheur de vivre. » (Fournier, *Essais historiques sur Blois*, publiés en 1785, p. 146.)

Ainsi, le successeur bourgeois des fiers barons du moyen-âge se faisait franchement industriel. Ses nobles devanciers avaient, il est vrai, érigé et doté une petite *maison-dieu* pour les pauvres malades du bourg (en 1697, les biens de ce minime établissement furent réunis à l'Hôpital-Général de Blois) ; mais, à l'exception de cette œuvre charitable, les faits et gestes de ces maîtres, habituellement occupés de guerres, d'intrigues politiques ou de vaines passions, ne révèlent aucune marque sérieuse d'intérêt à l'endroit des masses populaires. Au XVIII[e] siècle, un nouveau châtelain, animé d'un esprit moins personnel, inaugure dans sa terre le travail libre, création signalée du progrès moderne, et substitue le salaire à l'aumône, la condition de l'honnête ouvrier au service de la glèbe. Telle était la profonde différence des temps et des idées.

[2] Durant son séjour en France (de 1776 à 1785), Benjamin Franklin s'était lié avec le propriétaire de Chaumont; il vint même passer quelque temps auprès de lui, et l'intéressa vivement à la cause de l'indépendance américaine; aussi, M. Leray, naturellement disposé à servir toutes les idées généreuses, fut-il un des premiers armateurs français qui entreprirent, à leurs risques et périls, d'envoyer en Amérique des munitions et

Ces petits médaillons, remarquables par la finesse du travail, se conservent encore dans le pays.

Le fondateur d'établissements si utiles et si populaires traversa sans péril les orages politiques qui suivirent de près ses heureuses innovations. *La guerre aux châteaux*, mot d'ordre d'un parti exalté, n'atteignit point cette charitable demeure, où les bienfaits de l'industrie avaient déjà remplacé les abus du régime féodal, spontanément et sans attendre les violents ultimatums de 93. L'homme généreux, dont les usines nourrissaient toutes les familles pauvres de Chaumont et des villages environnants, le philanthrope éclairé qui avait su répandre autour de soi l'aisance et le bien-être, méritait de conserver, au milieu des perturbations de l'époque, le calme et la sécurité d'une existence vouée au soulagement des classes laborieuses. Par une exception, rare autant qu'honorable, il continua de vivre paisible et universellement aimé, au milieu de ses anciens vassaux, devenus ses concitoyens; et lorsque tant d'autres châtelains cherchaient leur sûreté dans l'*émigration*, M. Leray, plus heureux, restait à Chaumont, tel que la Révolution l'y avait trouvé,

des vivres, destinés aux braves défenseurs de la liberté du Nouveau-Monde.

uniquement occupé de bonnes œuvres et de travaux agricoles ou industriels; enfin, il y mourut le 23 février 1803, laissant une mémoire chérie et vénérée de tous [1]. Son fils poursuivit pendant quelques années l'exploitation de la poterie; mais bientôt, d'aventureux projets l'éloignèrent du domaine paternel [2]. Il passa en Amérique, et fonda sur les bords de l'Ohio une colonie, avec une petite cité qui porte encore son nom.

Durant cette absence, son château abandonné servit de retraite à l'une des illustrations intellectuelles de notre siècle. — M^me^ de Staël, exilée par ordre de l'empereur à 40 *lieues au moins de la capitale*, vint s'installer à Chaumont, au commencement de l'été de 1810, accompagnée de M^me^ Récamier, de Benjamin Constant, du comte de Sabran, du duc de Montmorency, et d'autres célébrités contemporaines, toutes connues pour leur opposition au gouvernement. Ses précédentes relations d'amitié et d'intérêt avec la famille Leray nous expliquent cette

[1] Voir dans le *Journal de la préfecture de Loir-et-Cher*, an XI, n° 33, un intéressant article sur M. Leray. Cette notice nécrologique, signée de l'initiale C, est du préfet Corbigny, qui voulut retracer lui-même les vertus et les services de l'un de ses administrés les plus estimables.

[2] La manufacture de faïence et de poterie fut alors transférée à Blois dans le faubourg de Vienne, où elle existe encore. Ce déplacement d'industrie a causé un préjudice irréparable à la population de Chaumont.

prise de possession spontanée d'une agréable demeure, dont le site flatta singulièrement les goûts romantiques de la châtelaine par intérim [1].

Les notabilités politiques et littéraires du Blésois et de la Touraine s'empressèrent de visiter cette femme distinguée, que rehaussait encore le prestige d'une persécution maladroite. C'est ainsi que, 40 ans auparavant, une résidence voisine, la magnifique villa de Chanteloup, près d'Amboise, avait vu d'innombrables amis ou curieux entourer d'une sorte de triomphe la disgrâce superbe du ministre Choiseul [2].

Les fonctionnaires publics n'osèrent d'abord se hasarder aux réceptions brillantes de la moderne Corinne; mais bientôt, entraînés sur les pas de M. de Corbigny, préfet de Loir-et-Cher, ils se firent

[1] Avertissement de M. de Staël fils, en tête des Mémoires de sa mère. Les *relations d'intérêt* dont parle cette introduction, provenaient de prêts d'argent assez considérables que Mme de Staël avait faits à MM. Leray père et fils; car l'auteur de *Delphine*, de *Corinne*, de *l'Allemagne*, toute éthérée qu'elle nous apparaisse dans ses poétiques écrits, ne négligeait point l'administration de sa fortune, et savait compter aussi prosaïquement qu'une simple mortelle.

[2] L'auteur assez fade des *Encouragements de la jeunesse*, M. de Bouilly, a brodé sur le séjour de Mme de Staël à Chaumont une de ces *nouvelles* qui ont la prétention d'être *historiques*, mais dont les détails de pure fantaisie trahissent à chaque page la couleur romanesque et l'amplification *ad libitum*.

remarquer par leur assiduité à ces réunions pleines d'attrait.

Deux mois à peine s'étaient écoulés, que, vers la fin du mois d'août 1810, le retour imprévu du propriétaire de céans détermina le départ de Mme de Staël, malgré les vives instances de M. Leray pour la retenir. Un des plus spirituels habitués de ses cercles de Chaumont, M. le comte de Sallaberry, lui offrit alors une gracieuse hospitalité dans la terre de Fossé près Blois; elle accepta volontiers ce nouvel asile, qu'un ordre supérieur lui fit bientôt abandonner, en l'obligeant même à quitter la France[1].

Mme de Staël s'est plue à reconnaître l'accueil sympathique qu'elle avait reçu dans nos parages, sans oublier la signification politique attribuée en haut lieu à ces manifestations devenues suspectes. Ici, nous laisserons parler, dans son langage un peu amer, l'illustre et fière exilée[2] :

« Cette espèce de succès que le malheur me valait
» plus encore que le talent, donna de l'humeur au
» ministre de la police (Rovigo), qui écrivit au pré-

[1] Par un excès de rigueur, le Ministre de la police condamna au pilon les dix mille exemplaires du beau livre *De l'Allemagne*, nouvellement imprimé. Mme de Staël avait corrigé les dernières épreuves de cet ouvrage, pendant son séjour à Chaumont.

[2] *Dix années d'exil*, chap. Ier.

» fet de Loir-et-Cher, que j'étais environnée d'une
» cour : *Certes,* répondis-je à M. le préfet, *ce n'est*
» *pas du moins la puissance qui me la donne*.....
» J'ai appris que M. de Corbigny avait été très mal
» traité peu de mois après, pour le punir de m'a-
» voir montré des égards ; et le chagrin qu'il res-
» sentit de la disgrâce de l'empereur a, dit-on, été
» une des causes qui l'ont fait périr dans la force de
» l'âge [1]. Malheureux pays que celui où les cir-
» constances sont telles, qu'un homme de son
» esprit et de son talent succombe au chagrin d'une
» défaveur !... »

Cet épisode clot, à vrai dire, la série des souvenirs historiques d'une noble résidence, qui depuis, n'offre rien de saillant à la plume du chroniqueur.

En 1823, la terre de Chaumont passa des héritiers Leray à M. d'Etchégoyen, déjà propriétaire du château de Madon, ancienne maison de campagne des évêques de Blois.

Dix ans après, ce domaine eut la chance de tomber aux mains d'un homme de goût, disposé à lui rendre son ancien éclat, et assez riche pour mettre

[1] En effet, l'opinion publique ne manqua pas d'attribuer à ce désagrément et à d'autres tribulations du même genre, la mort presque subite d'un administrateur bien digne de regrets, qui fut enlevé au département le 29 avril de l'année suivante.

à exécution cette louable pensée. M. le comte d'Aramont a fait rétablir et meubler dans le style de l'époque les grands appartements de ses nobles prédécesseurs. Ce châtelain regrettable est mort en 1847, avant d'avoir pu réaliser tous ses projets d'embellissement; mais sa veuve, remariée à M. le vicomte Walsh, fils distingué du vénérable auteur des *Lettres Vendéennes*, a heureusement continué les restaurations qu'il avait entreprises. Parmi les derniers travaux de ce genre, le visiteur admire un magnifique salon décoré à la manière du XVI^e^ siècle; cette pièce vraiment royale fait honneur à l'intelligence de l'architecte, M. Jules Delamorandière, digne élève de M. Duban, et l'un des membres titulaires de notre Société académique[1].

Grâce aux soins éclairés et aux généreux sacrifices de ses nouveaux maîtres, le manoir des d'Amboise, de Catherine de Médicis, de Diane de Poitiers, a retrouvé une partie de sa splendeur primitive, et pourrait recevoir encore très convenablement les nobles hôtes qui jadis ont le plus contribué à son illustration.

Si l'histoire ne nous avait pas transmis les noms

[1] Voir une description détaillée de ce nouveau salon, dans le Bulletin n° 15 de la Société Archéologique de l'Orléanais.

de ses anciens possesseurs, nous les reconnaîtrions aux chiffres et aux emblêmes semés à profusion sur les diverses parties de l'édifice. Les *A*, ornés du chapeau de cardinal, désignent la famille d'Amboise et spécialement une de ses célébrités. Les *HC* entrelacés sont les initiales de Henri II et de Catherine de Médicis. Ailleurs, la reine est indiquée seule par deux *C* adossés. Les petits tas de chaux vive, sur lesquels tombe une pluie de larmes, forment sa devise ; ils s'expliquent par ce vers qui les accompagnait en signe de regret conjugal, et de pleurs versés sur le trépas funeste du roi Henri II :

Ardorem extinctà testantur vivere flammà.[1]

« Cette flamme, quoique éteinte, atteste la vivacité d'une ardeur indestructible. »

Si, laissant de côté cette version symbolique d'une douleur très douteuse, on préfère s'en tenir au sens matériel, la devise italienne : *Dall' umore l'ardore*, que Catherine avait, dit-on, composée elle-même avant son veuvage, exprimera simplement le phénomène du calcaire humide et embrasé tout ensemble.

Les amateurs de rébus ont interprété différemment ces monticules de chaux ; ils y ont vu une al-

[1] Brantôme, volume des *Dames illustres* ; et Bernier, Histoire de Blois, p. 71.

lusion directe au nom même de *Chaumont* ce serait là, il faut en convenir, un pauvre jeu de mots; d'ailleurs, nous l'avons déjà fait observer, le site paraît tirer sa dénomination de *Calvus mons* plutôt que de *Calidus mons*.

Les sphères, les compas et les instruments cabalistiques, sculptés sur le cordon le plus élevé des tours, témoignent du goût prononcé de l'auguste châtelaine pour l'astrologie et pour les sciences occultes. Ce bizarre symbolisme se fait particulièrement remarquer aux créneaux d'une tour voisine de la chapelle; les trois *O* entrelacés et traversés du triangle égalitaire caractérisent aussi la grande cabale et la magie blanche.

Diane de Poitiers a fait sculpter çà et là les croissants, les carquois, les cors de chasse, et les autres attributs mythologiques, que l'orgueilleuse favorite avait empruntés à la déesse des forêts, son homonyme de l'Olympe.

Les principaux corps de bâtiments remontent à l'époque de la reconstruction autorisée par le roi Louis XI, démolisseur du précédent édifice : on y reconnaît en effet le style de transition que les archéologes placent entre le déclin du gothique et le triomphe de la Renaissance. La chapelle est un peu moins ancienne; ce gracieux sanctuaire, plus

vaste et plus élevé de voûte que ne le sont d'ordinaire les églises de château, appartient à l'école brillante du XVI^e siècle : ses fenêtres, à ogives *flamboyantes,* accusent le temps de Louis XII; des vitraux dignes du vaisseau répandent à l'intérieur une lumière religieusement adoucie ; un rétable de bois sculpté embellit l'autel.

Le rez-de-chaussée a été richement modernisé, pour l'usage des propriétaires ; le confortable y remplace le grandiose; substitution nécessaire, que les archéologues ne peuvent néanmoins s'empêcher de regretter, tant ils tiennent du fond de leur âme aux vieux souvenirs, aux vieilles choses, et à tous ces débris du passé, trop souvent incompatibles avec les besoins ou les délicatesses de la vie moderne !

Soyons justes cependant : le salon neuf, ci-dessus mentionné, réunit les deux genres d'avantages, et concilie parfaitement le luxe de nos jours avec la fidélité aux traditions d'un autre âge, les habitudes actuelles avec les fantaisies rétrospectives.

L'étage supérieur renferme la portion la plus historique, celle aussi qui a le mieux conservé un caractère monumental. La vaste *salle des gardes,* la chambre à coucher de Catherine de Médicis, où s'étale encore son lit, avec différents meubles et objets de la même époque, fixent l'attention

des curieux. Un escalier, nouvellement achevé dans le style de ces appartements jadis royaux, conduit à l'ancienne salle des gardes, magnifique pièce, dont M. Walsh décrit en ces termes la récente transformation :

« La grande galerie, qui rassemble tous les sou-
» venirs, toutes les époques de l'antique et royale
» résidence, vient d'être restaurée avec une science
» si profonde et un goût si merveilleux que, si un
» fils de France revenait au pays, s'il entrait dans
» cette grande salle, où Louis, le Père du peuple,
» où la reine Anne, où la reine Catherine, où
» Henri II, où Diane l'enchanterresse, et tant
» d'autres grandeurs et célébrités ont brillé tour-à-
» tour, ce fils de France se croirait chez lui, tant il
» verrait de toutes parts rayonner les fleurs-de-
» lys!..... On y a réuni tous les écussons des dif-
» férents propriétaires, depuis Eudes Ier, comte
» de Blois et contemporain de Hugues-Capet, jus-
» qu'aux possesseurs actuels [1]. »

La chambre de la reine-mère est tendue de très anciennes tapisseries à sujets bibliques, avec des phylactères explicatifs; les personnages, suivant l'anachronisme habituel, portent les costumes dis-

[1] Notice sur Chaumont.

parates des XV[e] et XVI[e] siècles. Les tapisseries de haute lisse d'une chambre contiguë à celle de Catherine, ont bien été commandées pour la place qu'elles occupent, puisque le château même s'y trouve exactement figuré.

Le manoir, dont je viens de retracer les principales vicissitudes, a vu naître plusieurs membres de la noble et illustre famille d'Amboise. Le plus célèbre fut sans contredit le cardinal Georges. Cet enfant, appelé à de si hautes destinées, naquit à Chaumont en 1460, et y fut élevé sous les yeux de sa vertueuse mère Anne de Bueil [1]. On doit regretter que les chroniqueurs ne nous aient transmis aucun détail positif sur cette première phase de son existence; car tout intéresse dans la vie des personnages historiques, jusqu'aux jeux et aux petites préoccupations de leur âge le plus tendre.

A la même époque, notre Louis XII venait au monde, à Blois (le 27 juin 1462). Il semble que la Providence, par un double bienfait et par un heureux rapprochement, ait voulu placer le berceau du

[1] Malgré toutes mes recherches, je n'ai pu découvrir le mois ni le jour de cette illustre naissance; l'année 1460 est seule indiquée par les généalogistes et les biographes.

bon roi auprès de celui du digne ministre. Ce sera ainsi l'immortel honneur du pays Blésois, d'avoir donné à la France ces deux hommes, admirablement faits l'un pour l'autre, et constamment unis dans leur amour du bien public!

Explication de la Planche.

Ce portrait de Georges d'Amboise est tiré du Recueil des lettres de Louis XII (édition de 1712, t. 1er).

Le cardinal portait les armes de sa famille: *Pallé d'or et de gueules de six pièces*.

Sa devise était une *Licorne en défense*, symbole d'une vie intègre. (*Science héroïque* de Vulson de La Colombière, p. 440 et 510.) La légende jointe à cet emblème de pureté exprime une autre pensée non moins applicable au même personnage; à savoir, la pénétration et la vivacité d'esprit (*acumen*), du fin et délié politique, toujours prêt à faire face (*opponit*) aux difficultés et aux périls, qui sont comme les traits acérés de la fortune (*telis*).

GEORGES D'AMBOISE.

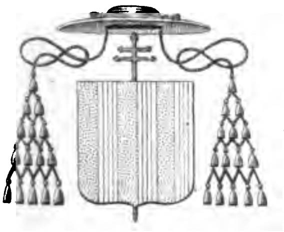

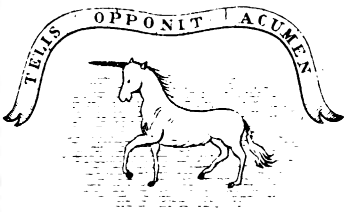

MÉMOIRE

SUR LE COURS DE LA LOIRE

DEPUIS SON ENTRÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER JUSQU'A SA SORTIE, SUR UN PARCOURS DE CINQUANTE-DEUX KILOMÈTRES (TREIZE LIEUES)

Par M. Suilliot

INTRODUCTION.

Que ne donnerions-nous pas, pour retrouver aujourd'hui l'histoire de la Loire dans les siècles passés! pour savoir quel était son parcours, comment ont été formées les alluvions qui la bordent? pour savoir si elle a toujours coulé dans le lit qu'elle occupe, ou à quelle époque elle en a changé? Quel était son aspect, alors que sans entraves, elle franchissait périodiquement ses bords et les couvrait de

vastes marais et de sables stériles? Quelles tristes demeures et quelles sauvages forêts la bordaient; quelles ressources elle offrait à ses riverains, quel mode de navigation ils employaient, quelles étaient leurs mœurs, et leur industrie, leurs noms même? Quels étranges changements ont vu ces générations effacées, depuis les temps où nos contrées nourrissaient les hippopotames et les mastodontes dont on retrouve les débris dans les alluvions d'Avaray, jusqu'à nos jours? Avec quel intérêt ne verrions-nous pas d'une manière certaine le sol se former, et sortir, pour ainsi parler, du sein des mers intérieures; le fleuve prendre une direction fixe, et sur ses bords se succéder les Pélasges, les Ibères, les Celtes, les Kimris, les conquérants Romains avec leurs arts, leur constance, et leurs immenses travaux, les Francs dévastateurs, et les Normands remontant notre fleuve dans leurs barques d'osier, écrasant les populations sous les ruines des chaumières, les prêtres sous les débris des églises et des monastères; puis, à ces époques malheureuses succéder des siècles plus calmes, plus industrieux; les populations se familiariser peu à peu avec le fleuve, le resserrer d'abord par des travaux individuels, en élevant de faibles digues dans l'intérêt de quelques héritages particu-

liers, et enfin le gouvernement prendre le rôle qui lui convient dans les affaires humaines, centraliser les efforts, les diriger, conquérir les vallées et les livrer à la culture ! Ces derniers travaux sont bien récents ; et cependant nous ignorons à quels gouvernements nous les devons ; nous ne savons pas qui a fait construire ces anciens ponts destinés à traverser, devant Blois même, les marécages de la Loire ; qui a élevé ces jetées qui ont permis aux habitants de Chailles, de Candé, de Chouzy, d'Onzain, de descendre des flancs de leurs coteaux, pour asseoir d'une manière stable leurs habitations sur un sol plus fertile.

Nous sommes loin de ces temps d'indifférence, où l'on négligeait de constater l'exécution des grands ouvrages d'utilité publique. Aujourd'hui, les monuments historiques abondent, mais ils sont dispersés, enfouis pour la plupart dans des archives ignorées ; la recherche en est longue et pénible.

J'ai pensé qu'il pouvait être utile de dresser le tableau le plus exact possible de notre pays ; et j'ai commencé par celui du parcours de la Loire dans notre département, avec les villes et les villages qui la bordent, les rivières et les ruisseaux qu'elle reçoit ; le dénombrement de ses populations riveraines, la forme de ses bords, la nature des terrains

qui l'avoisinent, les ressources qu'on en peut tirer, l'industrie et le commerce des habitants, les usines qu'elle met en mouvement, le genre de construction des maisons, le cours du fleuve, son lit, son encaissement, son fond, le mode de sa navigation, ses crues, ses inondations, ses glaces, les bateaux de toute espèce qui le couvrent, ses ponts, ses bacs, les grandes voies de communication qui existent sur ses bords, et enfin tout ce qui s'y rapporte.

Je ne me suis pas dissimulé ce qu'un pareil travail peut avoir de puéril pour des hommes qui voient tous les jours la Loire couler, qui la connaissent, et qui préféreraient sans aucun doute la description de 13 lieues du parcours du Jeniscéa, de la Léna, ou de quelque autre fleuve caché sous les glaces du pôle boréal ; mais je me suis dit que sans cesse l'homme modifie la face de la terre; qu'un jour, de nouveaux travaux viendront améliorer le cours de la Loire; qu'on ordonnera d'empierrer ses bords et ses îles, pour neutraliser enfin le mouvement des sables; que des jetées resserreront encore son lit; qu'elle aura ainsi un autre cours, un autre aspect, un lit plus profond, une navigation meilleure, des ponts plus nombreux; que ses inondations produiront des effets différents, et qu'alors peut-être, on sera bien aise de jeter un regard

en arrière, de savoir ce qu'était le grand fleuve en 1851, époque de mes recherches, et de voir ainsi, de siècle en siècle, le chemin parcouru dans la voie de la civilisation vraie. C'est un jalon que j'ai voulu poser ; puisse quelqu'un s'en servir pour dresser un travail complet, dans un but d'utilité future!

Source et embouchure de la Loire.

La Loire prend sa source sur le versant occidental des Cévennes, au mont Gerbier-des-Joncs, département de l'Ardèche, traverse les départements de la Haute-Loire, de la Loire, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, du Loiret, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de Maine-et-Loire et de la Loire-Inférieure, et se jette, par une seule embouchure, dans l'Océan-Atlantique, auprès de Saint-Nazaire, après un cours de 926 kilomètres.

Où elle commence à porter bateau.

La Loire, qui commence à être flottable au village de Retournac, dans le département de la Haute-Loire, ne devient navigable qu'un peu au-dessus de Roanne, dans le département de la Loire. On peut la remonter jusque-là avec des bateaux de moyenne

grandeur, lorsqu'ils sont peu chargés et que les eaux sont grandes; mais ce n'est qu'à partir de Nevers que, grossie des eaux de l'Allier, elle prend les dimensions d'un fleuve considérable.

Sa position géographique dans le département.

Elle coule constamment, dans le département, du nord vers l'ouest; ses circuits sont peu considérables; elle y fait son entrée par 53 degrés 07' en grades, par 47 degrés 47' en degrés de latitude, par 0,79' en grades, par 0,43' en degrés de longitude; sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est alors de 83 mètres. Elle en sort par 52,74' en grades et 47,28' en degrés de latitude, par 1,36' en grades et 1,13' en degrés de longitude; sa hauteur est alors de 61 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Sa pente dans le département est donc de 22 mètres, soit de 423 millimètres par kilomètre; sa vitesse est de 0,860 millimètres par seconde, à la hauteur de 1 mètre au-dessus de l'étiage.

Villes, villages, usines qu'on trouve sur ses bords; rivières qu'elle reçoit pendant son parcours à travers le département.

Rive droite.

Lestiou. — La commune de Lestiou est située

sur la rive droite de la Loire, au coude que fait ce fleuve après l'île aux Mouettes; le bourg occupe le revers des coteaux qui, près de là, se rapprochent de ce fleuve; il est assez bien bâti; la commune compte 406 habitants.

Avaray. — A 2,350 mètres de Lestiou, sur le même coteau, se trouve le bourg de la commune d'Avaray, composé de trois groupes d'habitations assez rapprochés l'un de l'autre : le Tertre, Avaray et la Place, où il y a une tuilerie; près de ce dernier village est situé le château des ducs d'Avaray. La commune entière compte 942 habitants.

Courbouzon-Herbilly. — A moins de 2 kilomètres d'Avaray, on trouve le bourg de Courbouzon, et à un kilomètre plus loin le village d'Herbilly; ces deux groupes d'habitations formaient une seule et même commune de 902 habitants; mais, depuis quelques années, Herbilly est distrait de Courbouzon et réuni à la commune de Mer : une querelle à propos d'une cloche avait engendré entre les habitants de ces deux localités une animosité qui a rendu cette séparation nécessaire.

Mer. — Mer, à 2,600 mètres d'Herbilly, est bâti

dans un pli de terrain perpendiculaire à la Loire. C'est une assez jolie petite ville, de 3,900 habitants; elle est divisée en trois parties par la route de Briare à Angers et par le chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, qui la traversent. La partie la plus rapprochée de la Loire est la moins importante; elle borde le chemin qui conduit par Moncellereux au pont suspendu. La seconde, renfermée entre la route et le chemin de fer, est la plus compacte, elle contient la mairie, l'église, et le marché sur lequel se vend, le lundi et le vendredi de chaque semaine, une partie des blés de la Beauce. Enfin, la troisième, située au-delà du chemin de fer, se nomme le bourg d'Aulnay; il s'y trouve plusieurs tanneries et une usine à vapeur à moudre le blé; la population d'Aulnay appartient en grande partie à la religion réformée.

Mer est traversé par une petite rivière appelée la Tronne, qui va se jeter dans la Loire au Vivier, et dont nous parlerons plus tard.

Un pont en cables de fil de fer relie cette petite ville avec la rive gauche de la Loire : il commence par une levée ou digue de 100 mètres de longueur, partant du couronnement de la levée de la rive droite de la Loire : suivent deux arches ou travées de 106 mètres 666 millimètres chacune, séparées par

une pile de 6 mètres d'épaisseur; dans la partie supérieure de cette pile sont établis les bureaux de perception, et au-dessus des bureaux le logement du percepteur. Cette disposition inusitée donne au pont, vu de la Loire, un aspect pittoresque. A la suite de ces deux travées, se trouve une nouvelle digue, jetée sur l'île de Muides, qui a dans cet endroit 124 m. 60 c. de largeur; puis, une nouvelle travée, de 106 mètres, couvre le second bras du fleuve; les eaux ont ainsi un débouché total de 320 mètres. La largeur du pont entre les faces intérieures des gardes-corps est de 5 m. 70 c. Dans toute l'étendue du pont, elle est réduite à 4 mètres entre les pilastres destinés à porter les chaînes sur les piles et les culées. Le point le plus bas de la surface inférieure du plancher est établi à 7 m. 75 c. au-dessus du niveau de l'étiage. Le pont, étant à deux voies, n'a pas de trottoirs; les gardes-corps sont défendus de l'approche des voitures par des bouteroues en fer posés au droit des montants de ces gardes-corps; les tiges de suspension sont placées en dehors des garde-corps; chaque parement est garni de six organeaux, pour les besoins de la navigation. La pente de la première digue est de 04 c. Le pont est horizontal. Les digues sont garnies de banquettes de 50 c. de hauteur, sur 1 m. 35 c. de base et

50 c. de couronnement, prises sur la largeur des levées. Toutes les maçonneries en pierre de taille, ont 60 c. de queue réduite, et les revêtements en moellon piqué et échantillonné, 25 c. seulement: elles sont faites en chaux hydraulique; les socles, les assises du couronnement des piles et culées, les avant et arrière-becs, enfin les angles, les corniches et couronnements des pilastres, sont revêtus de pierre de taille. Le reste des parements apparents de la maçonnerie est en moellon échantillonné et piqué, posé par assises régulières; tous les bois sont en chêne. Les dimensions des cables de suspension ont été calculées de manière à ce que, lors de l'épreuve, le maximum de tension n'excédât pas 18 kilog. par millimètre carré.

Ce pont, commencé en 1841, a été reçu deux ans après; il a coûté 160,141 francs, dont 60,000 payés par la ville de Mer, 2,000 par la commune de Muides, 1,000 par celle de Nouan, 20,000 par une souscription des habitants de Mer, 2,141 par une souscription des habitants de Muides, et 75,000 par le trésor public. Les concessionnaires ont le droit de percevoir, pendant 89 ans 11 mois, à partir du jour de la réception, un droit de péage.

Suèvres. — A 4,500 mètres de Mer, on trouve

Suèvres, commune de 1,940 habitants, composée de quatre groupes d'habitations : Diziers où se trouve le château de ce nom, Suèvres, Laloing, où se trouve aussi un petit château, et Fleury.

Suèvres est bâti, comme Mer, dans un pli de terrain perpendiculaire à la Loire : au fond de ce ravin coule un ruisseau qui va se jeter dans la Tronne, après un cours de deux kilomètres. Un autre petit ruisseau passe à Fleury, et va aussi se jeter dans la Tronne. Ces trois petits cours d'eau font tourner 16 moulins à farine, dont un est garni de huit paires de roues, et un autre de six. Suèvres est, ainsi que Fleury, traversé par la route de Briare à Angers.

Cour-sur-Loire. — A 3 kilomètres de Suèvres, on trouve Cour-sur-Loire. La commune se compose de trois groupes d'habitations : La Rue, le Vivier et Cour, et contient 397 habitants; le pays est charmant ; il s'y trouve plusieurs maisons bourgeoises, auxquelles des caves très considérables, creusées dans le roc, avaient facilité un commerce étendu de vins, presque totalement tombé.

Menars-le-Chateau. — Menars-le-Château, à 1,500 mètres de Cour-sur-Loire, est traversé par

la route de Briare à Angers, et compte 629 habitants; c'est un joli bourg, encore embelli par un beau château moderne; mais sa prospérité a bien décru : il possédait un collége qui a cessé d'exister depuis peu. Une école d'arts et métiers, fondée en même temps que le collége, lui a survécu.

Saint-Denis. — La commune de Saint-Denis couvre le coteau à la suite de Menars. Elle se compose de cinq groupes de maisons: Villeneuve, Villefolet, les Mées, Saint-Denis et Macé, et contient 516 habitants. On y trouve des eaux minérales, nouvellement remises en usage.

La Chaussée-Saint-Victor. — La Chaussée, à 1,500 mètres de Saint-Denis, contient un assez grand nombre de maisons bourgeoises et 766 habitants. Cette commune a des carrières nombreuses, qui donnent une pierre d'assez bonne qualité.

Blois, chef-lieu du département de Loir-et-Cher, est situé à moins de 4 kilomètres au-dessous de la Chaussée; il compte, d'après le dernier recensement, 2,773 maisons et 17,599 habitants. La ville est traversée par la Loire, qui la divise en deux parties : Blois proprement dit, et le faubourg de Vienne.

La première partie est bâtie sur la rive droite, sur la pente de deux coteaux et dans le fond même du ravin qui les sépare. Le fond de ce ravin est devenu la principale rue de la ville, et la seule voie par laquelle on puisse communiquer en voiture de la partie basse à la partie haute. Les autres rues sont étroites, souvent très rapides, à l'exception des quais sur le fleuve, qui sont bien bâtis. L'intérieur de la ville, et surtout la Grande-Rue, ont reçu depuis peu d'années de notables améliorations; mais ils en réclament de nouvelles.

On remarque à Blois le château, en partie restauré depuis quelques années, où se trouvent une caserne d'infanterie et un musée ; l'évêché et la promenade qui en dépend ; la préfecture, bâtie en 1827, le palais de justice en 1843, et la halle en 1850. Ces trois derniers édifices forment les trois côtés d'une place qui attend son quatrième côté et un ornement central.

On remarque encore trois églises, dont une, celle de Saint-Nicolas, date du XII^{e} siècle et est fort belle; l'Hôtel-Dieu, deux séminaires, un couvent d'Ursulines, un de Carmélites, un autre de Filles repenties; un temple protestant, quoiqu'il y ait à Blois un très petit nombre de personnes appartenant à cette communion; un collége communal, et une école de frères.

VIENNE est bâti sur la rive gauche, en terrain plat; il n'est élevé au-dessus du fleuve que de trois à quatre mètres; aussi, pour le garantir des inondations, a-t-il fallu l'entourer d'un système de digues qui en rejetassent les eaux dans la vallée du Cosson.

Lorsque les eaux dépassent 5 mètres, leur trop plein franchit un déchargeoir en pierre, construit en l'année 1837, en amont du faubourg. Ce réservoir a 286 mètres de longueur en tout, dont 250 mètres sont submersibles, et 8 mètres de largeur à son sommet; les eaux se répandent ensuite dans un terrain vague, entre l'allée des Parcs, qui garantit le val de Vineuil, et celle de l'Éperon, qui garantit Vienne, passe sous les Ponts-Chartrains, se dirige entre l'allée des Pingres et celle des Acacias, et contourne ainsi tout le faubourg. Ces diverses digues, construites de terre, ont 7 mètres 50 c. d'élévation, et 7 à 8 mètres de largeur à leur sommet. Celle des Acacias n'est élevée que de 6 mètres 10 c. Elles sont plantées de peupliers; la levée des Acacias a été replantée dans l'hiver de 1850 à 1851. On ignore l'époque fixe où les Ponts-Chartrains ont été bâtis, et où les jetées ont été construites, quoiqu'on attribue généralement ces dernières aux comtes de Blois de la maison d'Orléans.

Vienne renferme une église et un hôpital; sa population se compose surtout de jardiniers, de bûcherons et de mariniers.

Un pont en pierre, d'une grande solidité, relie ensemble les deux parties de la ville. Construit en face de la rue du Pont et de la route de Châteauroux au Mans, il a 283 mètres 260 millimètres de longueur; il est composé de deux culées, dix piles et onze arches; chaque culée à 1 mètre 949 millim. de saillie et 11 mètres 694 millim. d'épaisseur, à prendre du nu de son parement, et 4 mètres 872 millim. d'épaisseur au droit des pans coupés des deux côtés; la culée du côté de la ville est élevée de 7 mètres 146 millim. au-dessus des basses eaux; et celle du côté de Vienne, de 6 mètres 821 millimètres jusqu'à leurs pavés; les deux piles de la grande arche ont 5 mètres 197 millimètres d'épaisseur; les deux suivantes, de chaque côté, 6 mètres 821; les six autres, 872 d'épaisseur; elles ont 14 mètres 942 de longueur en leur corps carré; les avant-becs, 872 millimètres; les arrière-becs, 3 mètres 248 millimètres; la grande arche a 26 mètres 312 centimètres d'ouverture; celle à côté, 24 mètres 54; les deux qui suivent, 21 mètres 780 millim.; celles en suivant, 19 mètres 815 millim.; les suivantes, 18 mètres 191 millim., et celles joi-

gnant les culées, 16 mètres 583. Ces arches sont surbaissées d'un tiers de leur hauteur; celle du milieu a 11 mètres 44 centimètres de hauteur des basses eaux jusque sous la clé de voûte; les dix autres sont surbaissées à proportion de la précédente. Le pont a 13 mètres 643 m. de largeur entre les parapets, qui ont chacun 649 millim. d'épaisseur; la voie a 9 mètres 95 entre les banquettes, qui ont chacune 2 mètres 273[1].

Commencé en l'année 1717, ce pont a été livré à la circulation en 1724; il a coûté 1,800,000 fr.; sa forme, en dos d'âne, le rend d'un accès très difficile pour les chevaux; il a le défaut de cacher complètement l'entrée de la ville, et sa construction est lourde. La maîtresse arche est surmontée, du côté d'amont, d'une construction en forme d'obélisque, à pans coupés, surmontée d'une croix; cette pyramide est bien proportionnée et d'un aspect assez gracieux.

En amont du pont, sur la rive droite, la Loire est encaissée par un mur en pierre de taille, formant terrasse, long de 286 mètres, et suivi d'un rond-point ayant 43 mètres 75 de circuit; ce rond-point

[1] Ces mesures, prises en 1851, sont un peu changées; car on vient de baisser et d'élargir les banquettes, ce qui a par conséquent rétréci la voie (juillet 1855).

date de l'année 1844 ; à la suite, se développe un quai d'embarquement, long de 325 mètres, élevé de 5 mètres 10 c. En aval du pont, l'encaissement en pierre de taille est long de 126 mètres. Sur la rive gauche, l'encaissement est long de 364 mètres au-dessus du pont, et de 132 mètres au-dessous. Plusieurs descentes en pente douce mènent à la Loire.

En amont de Blois, le fleuve reçoit les eaux d'un petit ruisseau, qui prend sa source dans un des jardins du château de Menars, et se jette dans le fleuve par une arche à vannes, à l'endroit nommé le *Pont-des-Papillons*. Un autre ruisseau, qu'on nomme l'Arrou, traverse la ville à couvert, et vient se jeter dans la Loire au-dessus du pont, par une arche à plein ceintre.

La ville de Blois n'est ni commerçante ni manufacturière. Elle possédait, il y a peu de temps, deux usines à vapeur: l'une, dans le faubourg de Vienne, débitait du placage; elle est tombée cette année même (1851). L'autre, située au Sanitas, en amont du pont, fabrique des moyeux de voitures; elle n'occupe pas plus de 5 à 6 ouvriers. Nous mentionnerons encore quatre fours à chaux, cinq tuileries, une brasserie, et deux fabriques de poterie; ces dernières, situées dans le faubourg de Vienne, ainsi que la brasserie, emploient trente à quarante ouvriers.

La clientèle de ces divers établissements ne s'étend guère au-delà du rayon de la ville.

Blois importe une certaine quantité de denrées coloniales, des ardoises d'Angers, du plâtre de Paris et des houilles de la Haute-Loire, pour les répandre ensuite dans un cercle assez restreint, sauf toutefois les houilles qu'il envoie dans la Sarthe; le prix de ce combustible y varie de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 50 c. l'hectolitre, suivant la qualité. La ville exporte les produits du sol qui l'environne : du bois de feu et d'ouvrage, des blés, des vins et des vinaigres. Le prix des bois qui se vendent dans les trois forêts de l'État avoisinant la ville, s'élève, année commune, à 600,000 francs; leur exploitation peut occuper 1,500 ouvriers, 300 chevaux, et mettre en mouvement 300,000 fr. de salaires. Le bois de feu vaut environ 8 fr. le stère; le bois de construction, de 60 à 120 fr., selon la grosseur et la qualité; le merrain, 380 fr. en moyenne, le millier propre à la fabrication de cent futailles.

Le marché au blé est peu considérable. Le blé y vaut en moyenne 18 fr. l'hectolitre; mais, en 1851, il est descendu à 12 fr. 50 c.; l'avoine, 6 fr.; le seigle, 8 fr.

Le principal commerce est celui qui se fait sur les vins blancs de la Sologne, les vins du Cher et les

vins noirs des coteaux qui avoisinent Blois. La quantité exportée ne peut guère s'évaluer, année commune, à moins de 144,800 hectolit. Dans la campagne de 1850-1851, elle a dû s'élever à 228,000 hectolitres; le prix moyen de la pièce de vin blanc est de 25 fr., du vin rouge 32 fr., du vin noir 35 fr. c.

La futaille de Blois contient 228 litres, pèse 250 kilos pleine, et coûte, pour le transport à Paris : par les bateaux ordinaires, 4 fr. 10 c.; par les bateaux remorqueurs, 4 fr. 50 c.; par la voie de fer, 5 fr. 10.

Sept vinaigriers fabriquent, par année, environ 2,400 pièces de vinaigres rouges et blancs, qui s'expédient en général dans l'Indre et le Cher. Le prix de ces vinaigres est en moyenne de 35 fr. la pièce. La fabrication de l'eau-de-vie est à peu près abandonnée, sauf dans les années très abondantes ; elle ne se fait que dans les campagnes. Le prix d'une pièce d'eau-de-vie, dans ces années, est en moyenne de 90 fr.

Chouzy. — A 11 kilomètres de Blois, on trouve Chouzy, chef-lieu d'une commune de 1,470 habitants; il est bien bâti, en plaine, à l'issue du charmant vallon de la Cisse. Cette petite rivière, qui

prend sa source dans l'arrondissement de Vendôme, au-delà de Tourailles, fait mouvoir, dans son cours, 22 moulins à farine et à tan, passe à Saint-Bohaire, à Champigny-sous-Orchaise, à Saint-Secondin, à Chambon, à Coulanges et à Chouzy; arrivée en cette dernière localité, elle se divise; une dérivation se jette dans la Loire, à travers l'île Rattier, où elle fait mouvoir une scierie; l'autre partie coule parallèlement à la Loire, passe à Onzain, à Monteaux, et se jette dans le fleuve hors du département.

Onzain. — Cette importante commune renferme 2,071 habitants, et se compose de quatre groupes d'habitations : Asnières, Onzain, à 5 kilomètres de Chouzy, Meuves, et Écures; ce dernier groupe est situé sur le fleuve ; les trois autres sont au pied des coteaux et en plaine. Onzain est le centre d'un commerce assez considérable de vins, dits *vins d'Onzain*, et de bois de chauffage; on y remarque de jolies habitations bourgeoises.

Veuves. — A 4 kilomètres environ d'Onzain, on trouve le bourg de Veuves, qui compte 393 habitants. C'est la dernière commune du département sur cette rive.

Rive Gauche.

Saint-Laurent-des-Eaux, chef-lieu d'une commune de 1,410 habitants; le bourg est mal bâti, des deux côtés de la route d'Orléans à Tours; il est situé sur un terrain assez élevé, à la base du triangle que fait en cet endroit l'ancien bois de Briou. Au-dessous du bourg, coule le ruisseau de l'Ime, désigné sur la carte de l'état-major sous le nom de l'Ardoux qui, après un cours d'environ 8 kilomètres, se jette dans la Loire au-dessous d'un hameau nommé le Port-Pichard. Ce ruisseau présente, à son embouchure, 3 mètres de large, 1 mètre de profondeur, et un aspect bourbeux. Les acquéreurs du bois de Briou y ont fait construire, il y a peu d'années, une jetée en terre perrayée, de 3,400 m. de long, de 1 mètre de large au sommet, de 6 m. au-dessus de l'étiage de Blois, dans le but de garantir leurs terres du regord des eaux de la Loire, lors des inondations. Avant le récent défrichement du bois de Briou, la population de Saint-Laurent se composait en grande partie de bûcherons; elle est devenue agricole; sa prospérité paraît n'en avoir pas souffert; la culture s'y est singulièrement améliorée.

Nouan. — A 5 kilomètres environ de Saint-Lau-

rent, on trouve Nouan, chef-lieu d'un commune de 716 habitants. Son aspect est pauvre; de cette commune dépendent le hameau du Lavereau, sur la Loire, et le château de Boisrenard.

Muides. — Situé à 4 kilomètres de Nouan, Muides compte 680 habitants; son aspect est pauvre; au-dessus du bourg se trouve le pont suspendu de Mer. Dans cette commune, on voit un vieux château, remarquable seulement pour avoir appartenu à cette fière comtesse de Thoury, qui fit démolir par ses gens un pan du mur de Chambord, parce que François Ier avait compris dans l'enceinte du parc une portion de son domaine.

Saint-Dyé. — A 3 kilomètres de Muides, on trouve la petite, mais ancienne ville de Saint-Dyé, chef-lieu d'une commune qui compte 1,331 habitants. Elle est assise sur le fleuve, et fait un assez grand commerce de bois, et de vins blancs, dits *vins de la côte*, qui servent à faire des vinaigres, et se vendent deux francs au-dessous du prix des vins de Sologne. De la commune de Saint-Dyé dépend le hameau de Collier. Après Saint-Dyé, la route d'Orléans à Tours, qui a traversé Saint-Laurent, Nouan, Muides et Saint-Dyé, suit la levée de la Loire.

Montlivault. — A 3 kilomètres de Saint-Dyé. On y compte 911 habitants; c'est un bourg bien bâti et d'une bonne apparence; on y voit un château moderne.

Saint-Claude. — A 2 kilomètres et demi de Montlivault, on trouve Saint-Claude. Cette commune contient deux groupes principaux d'habitations : Morest et Saint-Claude, et 1,410 habitants. L'aspect du pays est riche. On remarque près de Saint-Claude le pavillon moderne de Nozieux.

Vineuil. — A 4 kilomètres environ de Saint-Claude, 2,215 habitants. C'est la plus riche commune du département. On y remarque l'habitation moderne de Pimpeneau. Le bourg est bâti en pente sur un coteau, qui forme l'un des côtés du bassin du Cosson.

Chailles. — A 4 kilomèt. de Blois. Cette commune se compose de deux groupes principaux : Chailles et Villelouet, et compte 924 habitants. Chailles est bâti au pied du coteau de la Loire; Villelouet, sur le plateau, à deux kilomètres plus loin; on y voit un joli château moderne.

Candé. — Chef-lieu d'une commune de 635 habi-

tants, situé à six kilomètres de Chailles. Cette commune se compose de deux groupes principaux, Madon et Candé, où se trouvent deux châteaux modernes et deux fabriques de tuiles. Madon est bâti à mi-côte; Candé, sur la pointe du même coteau, au point de rencontre du bassin du Beuvron avec celui de la Loire.

Le Beuvron, qui prend sa source dans le département du Loiret, traverse, dans le département de Loir-et-Cher, Lamotte-Beuvron, La Ferté-Beauharnais, Neung-sur-Beuvron, Neuvy, Bracieux, Cellettes, Seur, Les Montils et Candé, et se jette dans la Loire à un kilomètre de ce bourg, par une embouchure de 40 mètres de largeur et un mètre de profondeur; à cause de la vase sablonneuse qui s'y trouve, l'aspect de ses eaux est sombre et verdâtre. Cette petite rivière, par son cours étendu, la singularité du pays qu'elle traverse et les usines qu'elle met en mouvement, mériterait un mémoire particulier. Avant de se jeter dans la Loire, elle reçoit au-dessous de Candé, par une bouche guéable de 15 mètres de largeur, le Cosson, qui prend sa source dans le département du Loiret, à l'étang du Petit-Voisin, traverse la Ferté-Saint-Aubin, Ligny-le-Ribaud, La Ferté-Saint-Aignan, Crouy, Chambord, Huisseau-sur-Cosson, Vineuil, Saint-Gervais, Chailles et

Candé, et enfin vient se jeter dans le Beuvron, à trois ou quatre cents mètres de ce dernier bourg, après un parcours de 80 kilomètres. Il est à remarquer que le Cosson se jetait, il y a trente ans, directement dans la Loire, à moins d'un kilomètre au-dessus du Beuvron; il a été détourné par des travaux assez considérables, et on voit encore son ancien lit, à Candé.

Chaumont-sur-Loire. — A 6 kilomètres de Candé, sur le bord de la Loire, on trouve le bourg de Chaumont, chef-lieu d'une commune de 957 habitants, de laquelle dépend le hameau de Saint-Martin. Chaumont fait un commerce assez actif de vins et de bois; on remarque, sur le coteau qui le domine, le château des anciens seigneurs du lieu. Auprès de Saint-Martin coule un ruisseau qui, après un parcours de trois kilomètres, va se jeter dans la Loire par une embouchure que l'on peut enjamber.

Rilly. — A 4 kilomètres environ de Candé. C'est la dernière commune du département sur la rive gauche; elle compte 418 habitants. Un petit ruisseau, après un parcours de deux kilomètres, va se jeter dans la Loire en amont de ce bourg; dans

sa marche, il fait tourner le moulin de Haute-Borde.

Forme des rives.

Pendant sa course dans le département, la Loire traverse un pays d'un relief peu considérable. Sur la rive droite, elle est bornée, depuis l'extrémité de la commune de Lestiou jusqu'auprès du tertre d'Avaray, par une chaîne de coteaux qui ne laissent qu'un chemin entre eux et le fleuve; mais, à Avaray, elle s'en éloigne, s'en rapproche un peu devant Mer, où elle n'en est éloignée que de 1,600 mètres, les rejoint vis-à-vis le Vivier jusqu'à Menars, s'en éloigne de nouveau à une distance de 400 mètres, vis-à-vis Saint-Denis, les rejoint à Blois, les côtoie jusqu'à l'extrémité des Grouëts, s'en écarte à la closerie appelée le Carroir, en est éloignée à Chouzy de 700 mètres, à Onzain de 1,800, et à Veuves de près de deux kilomètres. Ces coteaux sont un peu escarpés, et atteignent leur plus grande élévation aux Grouëts, où ils ont 103 mètres au-dessus du niveau de la mer, et à peu près 31 au-dessus de la Loire.

Sur la rive gauche, le relief est moins considérable encore : le sol de l'ancien bois de Briou est submersible lors des inondations; mais, au-delà, la plaine

s'élève ; elle est à 93 mètres au-dessus du niveau de la mer et à 9 mètres au-dessus du fleuve ; après avoir contourné Briou, la Loire suit les bords de cette plaine jusqu'à Saint-Dyé, là, elle s'en écarte ; elle en est à 1,800 mètres devant Vineuil, où elle rencontre le bassin du Cosson. Sur la rive gauche du Cosson, des coteaux de calcaire, semblables à ceux qui bordent la rive droite de la Loire, succèdent aux sables. Ils sont éloignés de la Loire, devant Blois, de deux kilomètres, de 900 à 1,000 mètres devant Candé, où ils rencontrent le bassin du Beuvron. Entre Candé et Chaumont, ces coteaux atteignent leur point culminant, 100 mètres au-dessus du niveau de la mer, et environ 29 au-dessus de la Loire ; à Chaumont, ils ne laissent entre eux et le fleuve que la place de la route et d'un rang de maisons. Au-delà de Chaumont, le fleuve s'éloigne encore des hauteurs ; à Rilly, il en est à la distance d'un demi-kilomètre.

Nature du littoral.

En général, la Loire coule jusqu'à Blois, ayant à sa droite le terrain supercritacé, et à sa gauche le terrain critacé ; au-dessous de Blois, elle ne quitte pas le terrain critacé. Toutes les terres qui l'avoisi-

nent dans le département de Loir-et-Cher, sont cultivées, à l'exception de quelques coteaux entre Blois et La Chaussée, et d'un très petit espace vis-à-vis de Montlivault.

Sur la rive droite, de Lestiou à Blois, la vallée est formée d'alluvions anciennes : on trouve près d'Avaray un dépôt de ces alluvions qui renferme des ossements d'hippopotames et de grands mastodontes. Saint-Denis possède une fontaine à laquelle on reconnaît des qualités médicales; ses eaux sont ferrugineuses et iodurées. Blois est assis sur les limites du calcaire lacustre, qui s'étend dans la Beauce ; ce calcaire y est ordinairement blanc, passant au grisâtre et au jaunâtre; depuis Menars, les variétés en sont compactes ; sur le coteau des Grouëts, il passe à la marne. Les terrains de la rive gauche, moins élevés en général, varient davantage. Briou est un terrain d'alluvions anciennes ; la plaine, depuis Saint-Laurent jusqu'à Saint-Dyé, se compose de sables gîsant sur une couche d'argiles imperméables, qui donnent lieu à beaucoup d'étangs. On remarque, à Nouan (au Cavereau), une variété de calcaire lacustre, fine, dure, sonore, impropre à la construction, et qui renferme de très belles arborisations ; à Montlivault, un ensablement récent, de plusieurs mètres d'épaisseur, de sables arides, dont

n'a pu triompher l'énergie des habitants, et qui ne produisent que quelques saules languissants. On attribue cet ensablement à l'inondation de 1736. On remarque encore des traces d'ensablements récents, quoique plus anciens que le précédent, vis-à-vis Saint-Claude, au lieu appelé les Montignons; mais les sables y ont cédé à la culture; enfin, au-dessus de Saint-Claude et de Montlivault, on trouve une longue, mais étroite bande de sables, qui n'est couverte que de sapins et de chênes rabougris. Cette bande de terre s'étend jusqu'auprès d'Orléans, sur une largeur qui varie beaucoup. La date de sa formation doit être très ancienne; on pourrait conjecturer que le fleuve suivait jadis une autre route, et a formé toute cette côte; après quoi, il aurait changé de lit. Sur l'autre rive du Cosson, les coteaux prennent une autre apparence; ils sont formés, comme ceux de La Chaussée, d'un calcaire compact, propre à la construction, et qui passe à la marne entre Saint-Gervais et Chailles; les coteaux deviennent sablonneux avant Candé, et repassent à la marne vers Chaumont. Le vallon, vers Chailles, paraît aussi formé d'une alluvion assez récente.

Ressources du littoral.

Sur la rive droite, la vallée produit des céréales de tous genres et des peupliers d'une assez belle venue ; il y a peu d'herbages. Depuis Lestiou jusqu'à Blois, les coteaux sont plantés en vignes, qui donnent en abondance du vin rouge de qualité médiocre, consommé en grande partie dans le pays; on y trouve aussi des céréales, des prairies artificielles et des colzas en petite quantité. Le bois de chêne y est rare, le parc de Menars pouvant seul en fournir. La pierre à bâtir abonde à La Chaussée. A Blois, le calcaire, recouvert d'argile, produit des vins noirs propres à la coloration ; au-dessous de Blois, le plateau est couvert par une forêt qui fournit de très beau bois de construction et de travail ; le coteau est planté de vignes produisant du bon vin rouge, qui a quelque renommée dans le pays, mais se conserve mal. A Chouzy, Onzain et Veuves, la vallée fournit des céréales en abondance, et offre de vastes plantations de peupliers ; les coteaux produisent un vin rouge de qualité médiocre, dont on exporte d'assez grandes quantités.

Sur la rive gauche, le terrain de Briou produit des céréales ; la plaine au-dessus, jusqu'à Muides,

produit surtout des seigles. A Muides et à Saint-Dyé, on trouve des vignes qui donnent des vins blancs faibles et en petite quantité. A Montlivault, Saint-Claude et Vineuil, la vallée donne des céréales en tous genres ; les coteaux produisent des vins blancs faibles, mais en abondance, nommés *vins de la côte*. Cette partie du pays est la plus riche des bords de la Loire dans le département. A Blois, la vallée produit des chanvres, des légumes, des foins ; le coteau est couvert par la forêt de Russy qui offre de grandes ressources en bois de toute espèce. A Chailles, les vignes recommencent jusqu'à Candé. Sur la rive gauche du bassin du Beuvron, les coteaux sont couverts de bois, que l'on exploite particulièrement pour le chauffage. Chaumont et Rilly ont des vignes rouges.

En général, le pays produit tout ce qui est nécessaire à la vie ; on n'y saurait cependant trouver de grandes ressources en viande de boucherie ; car on ne s'y livre ni à l'élève, ni à l'engraissement des bœufs et des moutons.

Genre d'industrie des habitants.

Il n'existe aucune manufacture sur les bords de la Loire. Toutes les industries s'y rattachent à l'agri-

culture, à la viniculture et à l'exploitation des bois; elles occupent un grand nombre de tonneliers, de fendeurs de merrain, de voituriers par eau et par terre..

Usines que la Loire met en mouvement.

La Loire ne fait plus mouvoir que deux moulins à eau: l'un à Saint-Dyé, l'autre à Blois. Ces moulins méritent peu le nom d'usines; ils se composent de deux bateaux, dont l'un contient le logement du meunier et les apparaux; l'autre soutient l'essieu de la roue qui tourne entre eux deux. Ces bateaux, gênants pour la navigation, parce qu'en été ils sont obligés de chercher le chenal, ne peuvent être réparés; ils disparaîtront donc bientôt, par suite de cette interdiction; il existe aussi à Blois cinq bateaux-lavoirs, sur la rivière; ils sont assujettis à des règlements particuliers.

Genre de construction des maisons.

Sur la rive droite, toutes les maisons sont construites en pierres; celles des cultivateurs sont basses, en général sans étages, couvertes en tuiles, et ouvrant au midi; leur aspect annonce l'aisance des habitants. Sur la rive gauche, de Saint-Laurent à

Saint-Dyé, on trouve beaucoup de maisons en bois et torchis; un certain nombre de bâtiments d'exploitation est couvert en carelles ou roseaux. A partir de Saint-Dyé, les maisons sont en pierres, et offrent le même aspect que celles de la rive droite.

Cours du fleuve.

Le cours de la Loire dans le département est généralement du nord à l'ouest; vis-à-vis Lestiou, il fait un coude, et se dirige à l'ouest pendant 1,500 mètres, puis tourne au sud autour de l'ancien bois de de Briou, coule au sud quart-est jusqu'à l'embouchure de l'Ardoux (l'Ime); là, le fleuve reprend sa course nord-ouest jusqu'à Saint-Dyé, fait alors une nouvelle courbe vers l'ouest jusque vis-à-vis le Vivier, reprend son cours sud-ouest jusqu'à La Chaussée, décrit une nouvelle courbe au sud, et reprend son cours sud-ouest au-dessus de Blois jusqu'à Chouzy, où il coule au sud jusqu'à l'embouchure du Cosson, revient ensuite à son cours nord-ouest, et le conserve jusqu'à sa sortie du département. Un de ces coudes, celui qui contourne Briou, est nommé par les mariniers la Grande-Jeanne; il est assez brusque pour que la navigation s'y trouve quelquefois arrêtée, faute d'un vent favorable.

Lit et encaissement.

Le volume d'eau de la Loire est extrêmement variable : quoique son lit puisse à peine la contenir lors des crues, à l'époque des basses eaux, le chenal est souvent étroit et difficile, à cause des bancs de sable qu'elle entraîne, et qui changent de place après toutes les inondations. Vis-à-vis Lestiou, le fleuve a environ 475 mètres de large ; il est alors partagé en deux bras par l'île aux Mouettes, qui est elle-même large de 10 mètres et longue de 700. Devant le port Pichard, il existe un petit îlot, près de la rive gauche, long de 150 mètres sur 50. Vis-à-vis Nouan-sur-Loire, le fleuve se divise en plusieurs bras ; il existe en cet endroit une île cultivée assez considérable, de 1,500 mètres de long sur 300 de large, et un autre petit îlot vers la rive gauche, de 100 mètres de long sur 20 de large. Vis-à-vis Le Collier, on trouve l'île de Muides qui est aussi cultivée ; c'est sur l'extrémité supérieure de cette île que s'appuie le pont de Mer. La Loire atteint là 544 mètres 60 cent. de largeur ; cependant elle atteint une plus grande largeur, un peu plus bas que le pont ; là, son lit n'a pas moins de 700 mètres. Vis-à-vis Menars, elle est obstruée par un îlot couvert d'osiers, large de 120 mètres et

long de 1,100, qui se trouve près de la rive droite. Elle se retrécit à 450 mètres au-dessous de Saint-Dyé ; au pont de Blois, elle a 283 mètres de large, 420 devant Chouzy ; elle est très obstruée en ce dernier endroit, d'abord par le terrain improprement appelé *Ile Rattier*, ensuite par un banc de sable planté d'osier, long de 1,500 mètres sur 200 de large, et un peu plus bas par un autre ilôt moitié moins grand, qui ne laisse entre lui et la rive gauche qu'un bras large de 120 mètres envion. Vis-à-vis Écures, elle est large de 415 mètres, et de 600 environ devant Chaumont. Sur la rive droite, elle est encaissée par une digue, qui commence vis-à-vis Courbouzon et se poursuit jusqu'au Vivier ; là, elle est interrompue par les hauteurs qui viennent jusque sur ses bords, ne laissant place que pour un grand chemin. La digue reprend au-dessous de Menars jusqu'à Blois, où elle retrouve les coteaux jusqu'à la closerie du Carroir ; là, elle recommence, et continue jusqu'à sa sortie du département.

Sur la rive gauche, la rivière est encaissée par la plaine ; au-dessous de Saint-Dyé, commence une digue qui continue jusqu'à deux kilomètres au-dessus de l'embouchure du Beuvron.

Toutes ces digues ont en moyenne 7 mètres 50 centimètres de hauteur, sur 8 mètres de largeur au

sommet, et sont garnies en partie de banquettes. Des deux cotés, elles laissent dans le lit de la Loire des terrains submersibles pendant les crues. Sur la rive droite, il en existe un, depuis Courbouzon jusqu'au Vivier, qui n'a pas moins de 330 mètres de largeur; un autre au Petit-Pré, au-dessus de Blois, où l'on a établi un dépôt de marchandises; au-dessous de Chouzy, il en existe un autre, nommé l'Ile-Rattier, sur lequel existe une scierie, long de plus de quatre kilomètres sur 600 m. de largeur. Sur la rive gauche, on rencontre un pareil terrain au-dessous de Saint-Dyé, long de 2,500 mètres sur 300; vis-à-vis Saint-Dyé, on trouve la Bouaire, qui a quatre kilomètres de long sur 300 mètres de largeur; une autre étroite bande de terrain longe la levée entre Blois et Chailles; enfin, vis-à-vis Chouzy, se trouve l'Orme-Cochard qui a plus d'un kilomètre de long sur 100 m. de large. Aucun des ces terrains n'a été compris dans les dimensions que j'ai données de la Loire. Partout ils entrent en pente douce dans le fleuve, et sont sujets à de grandes dégradations, de même que les îles; les sables qui en sont détachés par les eaux, vont se déposer à leur extrémité inférieure, ce qui tend à les faire sans cesse descendre. Les plus grands de ces terrains sont plantés en peupliers qui viennent mal; la Bouverie

sert de pacage; les autres sont plantés en osiers.

Fond.

Le fond de la Loire est partout composé d'un sable fin propre à la construction, reposant sur une craie de l'étage moyen nommé *tuffeau*.

Navigation.

La Loire coule avec une vitesse de 0,86 centimètres par seconde, à 1 mètre au-dessus de l'étiage; mais cette vitesse augmente beaucoup pendant les crues. Il n'y a aucun passage dangereux dans le département; seulement il est quelquefois difficile de franchir les grands coudes où le fleuve change presque complètement de direction, par exemple celui nommé *La Grande-Jeanne;* il faut alors attendre quelquefois fort longtemps le vent favorable; on a vu notamment en 1834 des bateaux rester plusieurs mois, pour se rendre de Blois au canal au-dessus d'Orléans. Il faut ordinairement aux bateaux à voile une semaine pour faire ce trajet; il ne faut que 36 heures pour la descente. La navigation est suspendue pendant la nuit.

Un service de balisage établi par l'administration, a beauconp amélioré la navigation.

Il faut toujours un supplément de bras et une perte de deux ou trois heures pour passer les ponts : en montant, par la nécessité où l'on est d'abaisser la mâture ; en descendant, par la nécessité de se touer, pour ne pas se briser. Les époques les plus favorables à la navigation sont le printemps et l'automne.

Crues et inondations.

Les crues de la Loire sont dues principalement aux pluies. Celles d'août proviennent de la fonte des neiges dans les Cévennes, et sont ordinairement les plus considérables.

L'eau, dans les crues, s'élève communément à 4 mètres 547 millimètres, mais elle monte quelquefois à 5 mètres 847 mil. et même au-dessus. Le 26 octobre 1846, a eu lieu la plus grande inondation connue de mémoire d'homme ; les eaux s'élevèrent à 7 mètres 146 mil., rompirent les digues en plusieurs endroits, ainsi que les jetées qui entourent le faubourg de Vienne, et firent dans le pays des dégâts immenses.

En général, les crues durent de trois à cinq jours.

Gelées.

La Loire ne s'arrête que dans les hivers très ri-

goureux. A 5 degrés au-dessous de zéro, elle commence à charrier; si le froid augmente et concourt avec de basses eaux, les glaçons arrêtés à un coude se consolident avec rapidité, et le fleuve peut porter; cela est arrivé dans l'hiver de 1837 à 1838; arrêté le 16 janvier 1838, le fleuve n'a repris son cours que le 29 du même mois.

Espèces de bateaux qui naviguent sur la Loire.

Il n'y a pas de lieu de construction pour la navigation dans le département; mais les espèces de bateaux qui le traversent sont assez nombreuses, ce sont : les bateaux de mât, les sapines, les accélérés, les remorqueurs à vapeur, les toues; on emploie aussi des radeaux.

Les bateaux de mât sont construits en général à Vierzon sur le Cher; ils sont en chêne, ont de 29 à 31 mètres de longueur, de 4 mèt. 547 mil. à 5 mèt. 522 mil. de largeur, 1 mètre 407 mil. de profondeur; ils peuvent porter jusqu'à 150,000 kilogr. Ils sont terminés à l'avant par un bec tronqué et assez élevé, et sont carrés de l'arrière; ils portent un seul mât, long de 23 à 25 mètres sur 351 millimètres de diamètre, qui soutient une voile en parallélogramme, composée de 12 à 13 lais de toile, longue de 24 à 26 mètres, large de 13 à 14 mètres.

Les bateaux de mât se dirigent, en montant, à l'aide d'un gouvernail ou plautre, long dans l'eau de 3 à 4 mètres; un homme, pour agir sur ce gouvernail, appuie ses reins sur une planche qu'il fait tourner. A la descente, on les dirige à l'aide d'une bourde garnie de fer.

Un bateau de mât coûte de 8 à 9,000 fr., savoir : la coque, 2,700 fr.; le mât, 300 fr.; la voile, 540 fr.; le gréement et les apparaux, 4,500 fr.; total, 8,040 fr.

Un convoi ou train se compose de deux ou trois de ces bateaux et de cinq à six sapines; le tout ne marche que vent arrière.

Les sapines sont construites dans la haute Loire, à Roanne ou à Saint-Rambert, d'où on les appelle souvent *Roannaises* ou *Rambertaises;* elles sont en bois de sapin, ont un avant-bec tronqué, moins relevé que celui des bateaux de mât, et sont carrées à l'arrière; elles sont longues de 27 à 28 mèt., larges de 3 m. 850 c., profondes de 1 m. 250 c; elles peuvent porter presque autant que les bâteaux de mât. Pour aider à la remonte, elles ont un mâtereau de 16 m. de haut et une voile à l'avenant, large de 9 à 10 mètres.

La construction de ces sapines est très simple; pour les fabriquer, on place d'abord sur chantier les

planches destinées à en faire le fond, et on les tient fortement rapprochées au moyen de pinces; on les unit au moyen de chevilles, introduites de force dans des trous pratiqués alternativement dans chacune des deux planches voisines, percées obliquement par des joints, de manière à pénétrer les deux. Le fond ainsi assemblé, on fixe dans le sens transversal, en grand nombre et à des distances égales, des portions de petits arbres, ayant souvent encore une de leurs racines; ces arbres, qu'on choisit et qu'on taille de manière à ce qu'ils fassent avec cette racine un angle égal à celui que le bordage du bateau doit faire avec le fond, sont destinés à fixer le bordage. On fait ployer alors l'extrémité supérieure du fond, jusqu'à ce que la pointe soit élevée de la quantité nécessaire; on le maintient dans cette position, et on attache les bordages, qu'on tourne à force de pinces, et qu'on fixe par des clous au fond et aux arbres; enfin l'on calfate.

Ces sapines coûtent de 150 à 400 fr., non suivant leur bonté, mais suivant les besoins du commerce. Elles descendent de la haute Loire, chargées de charbon; elles remontent chargées de vins jusqu'au canal d'Orléans; là on transborde les vins sur l'une d'elles, qu'on charge presqu'au rez de l'eau; arrivée à Paris, elle est déchirée.

Les accélérés sont des bateaux de mât perfectionnés. Leurs ateliers de construction sont à Nantes; ils sont en chêne, ronds des deux bouts, un peu plus longs que les bateaux de mât; ils sont pontés sur toute leur longueur; leur mât porte deux voiles, la basse voile et le hunier; ce qui donne au bateau plus de liberté d'allure. Leur gouvernail est aussi plus simple; on le dirige avec une barre.

Avant la construction du chemin de fer, il existait sur la Loire un service de bateaux à vapeur pour les voyageurs. Ces bateaux ont cessé de marcher, par suite d'arrangement avec la compagnie concessionnaire du chemin.

Les difficultés de la navigation de la Loire dans certaines saisons où le vent souffle presque constamment du nord-est, ont fait établir, en 1840, un service de remorqueurs à vapeur. Ces bateaux sont en fer, longs de 39 mètres, larges de 3 mètres 573 m., ils sont pontés et à roues; les alléges qui les suivent sont aussi en fer, et ont à peu près les mêmes dimensions, pour aider à la remonte; quand le vent est bon, ces bateaux élèvent un petit mât de 16 à 17 mètres de long et une voile à l'avenant.

Les toues sont des barques généralement construites en chêne, longues de 9 à 10 mètres, larges de 1 mètre 299 m., garnies d'un avant-bec et d'un

arrière-bec tronqués et relevés, et d'un gouvernail semblable à celui des bateaux de mât. Une toue de cette espèce vaut de 120 à 200 fr., selon sa solidité. Au reste, les dimensions de ces embarcations varient beaucoup.

Toutes les espèces de bateaux qui fréquentent la Loire sont à fond plat.

Les radeaux se composent de 25 à 30 corps de chêne, placés dans le sens de leur longueur et reliés par des troncs plus petits placés transversalement à chaque bout et au milieu; ils ont de 12 à 15 mètres de long sur 6 de large; ils marchent rarement isolés; on les attache deux par deux ou par trois; chacun d'eux a pour équipage un seul homme qui dirige le train avec un long aviron ou une bourde.

Commerce.

La Loire, dont le bassin occupe presque un quart de la France, est nécessairement la voie d'un grand commerce; les bateaux de la basse Loire montent des grains, des sels, des ardoises, des vins et des denrées coloniales; ceux de la haute Loire amènent des bois, des fers, des poteries et des houilles; il passe, année commune, à Blois, 4,804 bateaux montant, descendant, pleins ou vides, dont 142 re-

morqueurs à vapeur, transportant 133,321 tonneaux de 1,000 kilog. chacun.

GRANDES ROUTES ET COMMUNICATIONS QUI SE TROUVENT SUR LES BORDS DE LA LOIRE ET DANS LES ENVIRONS.

La route de Briare à Angers, sur la rive droite, traverse Mer, Suèvres, Menars, gagne le bord de la Loire à Blois, et atteint la digue du fleuve jusqu'à sa sortie du département. Elle est éloignée de la Loire, à Lestiou de 2,200 mètres, à Mer de 2,500, à Menars de 300, à Saint-Denis de 1,000.

Sur la rive gauche, la route d'Orléans à Tours traverse Saint-Laurent, Nouan, Muides, Saint-Dyé; à partir de cette dernière localité, elle suit la levée de la Loire jusqu'à Chailles; elle entre alors dans les terres, traverse Chailles, Candé, et va rejoindre les bords de la rivière entre ce bourg et Chaumont.

Partout, des chemins faciles et assez bien entretenus relient les deux routes avec l'intérieur du pays. A Blois, elles sont toutes deux croisées par la route du Mans à Châteauroux et à Bourges.

Un chemin de fer, qui mène de Paris à Bayonne et à Nantes suit aussi le plateau de la rive droite; il est presque partout parallèle à la route de Briare à

Angers; il a des stations à Mer, à Menars, à Blois, à Chouzy et à Onzain. Il est éloigné de la rivière: à Mer, d'environ 3 kilomètres; à Menars, d'un kilomètre; à Blois, de 500 mètres au débarcadère; il s'en rapproche en sortant de Blois; à Chouzy, il en est à 400 mètres; à Onzain, à 600.

Ponts et bacs.

Il n'y a que deux ponts sur la Loire dans le département, à Blois et à Mer; ils ont été décrits plus haut.

Il y a des bacs au Cavereau, à Saint-Dyé, à Écures et à Veuves: tous ces endroits ont des bateaux destinés à passer les voyageurs, mais insuffisants pour porter des voitures; l'irrégularité du lit du fleuve et son peu de profondeur ne permettraient pas l'usage de bacs plus considérables.

RESUMÉ.

La Loire, dans son parcours dans le département, traverse un pays peu accidenté. Elle rencontre une seule ville, Blois, et arrose le territoire de 24 com-

munes, contenant une population totale de 43,538 habitants, qui peut être évaluée à six par maison dans la ville et à cinq dans les campagnes. Cette population est aisée, riche même; les maisons qu'elle habite sont en très grande partie construites en pierres, et couvertes en tuiles ou en ardoises.

La Loire reçoit dans le département, sur la rive droite, la Tronne; sur la rive gauche, le Beuvron mêlé au Cosson, et l'Ardoux. Ces cours d'eau font mouvoir un grand nombre de moulins.

Le terrain qu'arrose le fleuve est fertile; la rive droite fournit surtout des céréales et des vins; la rive gauche des vins et des bois. On y trouve d'abondantes ressources pour les transports de toute nature. La Loire coule généralement du nord à l'ouest sur un lit de sable; elle est rapide et d'une navigation assez difficile. Le printemps et l'automne sont les saisons les plus propices à cette navigation à cause de l'état des eaux et du rumb des vents. Dans les crues, les eaux s'élèvent ordinairement de 4 à 5 mètres; elles ne gèlent que dans les hivers très rigoureux.

Nous arrêtons ici nos recherches, en exprimant le vœu qu'elles aient pu intéresser nos lecteurs, les hommes du pays surtout, et leur rappeler ou leur apprendre des détails peu connus.

La nature locale de ces divers renseignements fera peut-être pardonner l'inévitable aridité d'un travail de chiffres et de statistique, qui n'admettait ni les fleurs de la littérature, ni le coloris de l'histoire.

BLOIS

PAR LE Dr BLAU.

Voyez sur la rive fleurie,
Au penchant du riant coteau,
La ville coquette et jolie
Qui baigne ses beaux pieds dans l'eau ;
Le Ciel, dans un jour de clémence,
Pour notre bonheur, a doté
Toutes ses femmes d'élégance,
D'esprit, de grâce et de beauté.

—

C'est l'asile où la bienfaisance
Sait compâtir à la douleur,
Offre son toit à l'indigence,
Ouvre sa main pour le malheur :
Le calme règne sur sa plage ;
Et jamais le limon impur,
Poussé par les flots et l'orage,
N'entre en son port tranquille et sûr.

—

Ce n'est point la ville *étourdie*
Qui se prend au piége imposteur,
Et perd, au milieu d'une orgie,
Le sentiment et la pudeur :
C'est une ville au cœur sincère,
Qui se souvient de ses aïeux,
Veut un maître que l'on révère,
Et qui porte un nom glorieux.

—

C'est la ville qui se réveille,
S'il faut défendre le pays ;
Part sans bruit, et ferme l'oreille
Aux cris déchirants du logis ;
Et quand la lutte est terminée,
Comme le modeste ouvrier,
Lorsqu'il a fini sa journée,
Revient paisible à son foyer.

—

C'est la ville qui s'abandonne
Au bras puissant d'un Empereur,
Et tresse une double couronne
A son heureux libérateur ;
Pour sa jeune et belle Eugénie,
Sème de fleurs tout à la fois
Le temple chrétien où l'on prie
Et l'antique palais des rois.

—

C'est ma ville enfin ; car je l'aime
Ainsi qu'on aime son enfant ;
La servir est ma loi suprême
Et mon désir le plus constant.
Je voudrais, de sa noble histoire,
Comme le Barde des vieux jours,
Chanter les amours et la gloire,
Dans les châteaux et dans les cours.

VERS LUS LE JOUR DE MA RÉCEPTION

DANS LA

Société de Secours Mutuels de Vienne,

PAR LE MÊME.

Au sein d'une famille unie,
Comme l'antique pèlerin
Touchant le sol de la patrie,
Je demande place au festin.
Né parmi vous sur cette plage,
Guidé par un doux souvenir,
Je reviens, fidèle au rivage,
Heureux de vous appartenir.

Qu'il soit élevé comme l'aigle,
Humble comme le passereau ;
De notre destin c'est la règle,
Tout homme porte son fardeau ;
Mais la tâche devient légère,
Lorsque, fatigué du chemin,
A sés côtés il voit un frère
Tout prêt à lui tendre la main.

—

Le malheur nous suit sur la terre ;
Nous sommes faibles devant lui ;
Nul ne brave sa loi sévère ;
Et chacun a besoin d'appui.
Unis, nous aurons du courage,
Et quand son bras nous frappera,
Pour éloigner les jours d'orage,
Aidons-nous; Dieu nous aidera !

—

Du superflu donnons la dîme ;
La Charité nous le prescrit.
Souvent, pour sauver de l'abîme,
Le plus léger secours suffit ;
Accueillir l'indigent qui prie,
Le soulager dans le secret,
C'est le seul plaisir dans la vie
Qui ne laisse point de regret.

LE SOLDAT BLESSÉ

Au Siége de Sébastopol,

PAR LE MÊME.

Quand nos soldats, comme la foudre,
Bravant d'invincibles remparts,
Aux murs de Malakoff en poudre
Plantaient leurs nobles étendarts ;
Sous les débris et la mitraille
Je suis tombé, Dieu l'a permis !
En Français, un jour de bataille,
En voyant fuir les ennemis.....

—

Tu mis, pour fermer nos blessures
Et supporter le poids du jour,
Ces vierges modestes et pures
Que guide leur ardent amour ;
Anges réservés à la terre,
Qui marchant, Seigneur, devant toi,
Vont sur une rive étrangère
Porter les germes de la foi.

—

Touchantes sœurs, dont la parole
Sait trouver le chemin du cœur,
Dont la voix soutient et console
Sous l'étreinte de la douleur ;
Et qui, près du lit funéraire,
A l'heure des derniers adieux,
Songeant au malheur d'une mère,
En pleurant nous ferment les yeux.

—

Obscur enfant de la patrie,
Vingt ans mon bras sut la servir ;
Je ne regrette pas la vie,
Et maintenant je puis mourir :
J'ai vu dans les champs de vaillance
L'aigle, planant avec fierté,
Poser sur le front de la France
Sa palme d'immortalité !

CHRONIQUE

DE

L'ÉGLISE DE TREMBLEVIF EN SOLOGNE

Par M. de la Saussaye

V[e] ET VI[e] SIÈCLES.

Légende de Saint-Viâtre, patron de l'église de Tremblevif[1].

Viâtre, en latin *Viator* (*viateur* ou voyageur), nom qui fut peut-être donné au saint anachorète à

[1] J'ai suivi, dans l'abrégé que je donne de la légende de saint Viâtre, un petit livre intitulé : *la Vie et les miracles de saint Viâtre, dont le corps est dans l'église de Tremblevif, en Sologne, diocèse d'Orléans. Orléans, Rouzeau, 1736, in-12*. Cette légende est probablement tirée des anciens manuscrits latins que l'on conservait à la cure de Tremblevif, et c'est ce qu'il y a de plus complet sur saint Viâtre, dont les Bollandistes n'ont presque rien dit.

cause de ses voyages, et qui n'était pas le sien propre, naquit en Berry vers la fin du Ve siècle, de parents *fortunés selon le monde*, dit la légende. Un jour qu'il gardait les troupeaux de son père [1], sa vue se porta vers une abbaye qu'on apercevait dans le lointain, et il se sentit saisi dès-lors d'une vocation irrésistible pour la vie monastique. Quoiqu'il n'eût encore que douze ans, il se décida à quitter ses parents pour le couvent qu'il avait vu, et courut se jeter aux pieds de l'abbé, qui s'appelait Trigecius [2]. Il fut recu, et la conduite exemplaire qu'il tînt, ne tarda pas à exciter la jalousie des moines. Ils le calomnièrent auprès de l'abbé; celui-ci, obligé de céder à leur désir, l'envoya dans un endroit très éloigné et très sauvage pour y garder des troupeaux appartenant au monastère [3]. Pendant qu'il se ren-

[1] Saint Viâtre, quoique appartenant à des parents fortunés *selon le monde*, gardait les troupeaux de son père. Cet exemple de la grande simplicité de mœurs d'alors, qui rappelle la manière de vivre des patriarches, prouve que la légende originale a été écrite à une époque peu éloignée de celle à laquelle a vécu notre anachorète.

[2] La légende ne donne point le nom du monastère. Il y en eut plusieurs de fondés dans le Berry, dès le Ve siècle: parmi le petit nombre des noms de leurs abbés qui ont été conservés jusqu'à nous, on ne trouve point celui de Trigecius. *(Gallia Christ. tom. ij, pag. 119 et seq.)*

[3] Des troupeaux nombreux étaient les véritables richesses de ce temps, l'argent monnayé étant devenu très rare et le commerce se faisant principalement par échange, comme dans l'enfance de toutes les sociétés. De là

dait au lieu de son exil, que la légende ne nomme point, en traversant des contrées incultes et désertes, accompagné de quelques moines chargés de le guider, des loups furieux voulurent se jeter sur eux; mais, par l'intercession de *Viator*, ils s'apaisèrent tout-à-coup, et vinrent en rampant lécher ses pieds; plus loin, il rendit la vue à des aveugles. Les moines, témoins de ces miracles, retournèrent, couverts de confusion, auprès de Trigecius, et lui racontèrent ce qu'ils avaient vu. L'abbé ordonna de faire revenir *Viator*.

Après un séjour de dix-sept ans dans cette abbaye, *Viator* ayant entendu parler de la grande réputation de Maximin, abbé de Micy [1], forma le dessein d'aller vivre au nombre de ses religieux, et quitta clandestinement Trigecius. A Micy, il se lia étroitement avec un moine nommé Avit; et trouvant tous les deux que la vie qu'ils menaient n'était pas assez austère, ils résolurent d'abandonner le cou-

l'importance attachée aux troupeaux, surtout à ceux de porcs; les cartulaires en font foi. Au reste, dans les Gaules, pays couvert de vastes forêts et abondant en paturages, cette ressource était indiquée par la nature même.

[1] *Maximinus*, vénéré depuis sous le nom de *saint Mesmin*, gouverna depuis 511 jusqu'à 520 le célèbre monastère de Micy, qu'il avait fondé avec son oncle Euspice, qui en fut le premier abbé.

vent et d'aller vivre dans les déserts de la Sologne [1]. Ils exécutèrent bientôt ce dessein. Mais Maximin étant mort, les moines de Micy voulurent lui donner Avit pour successeur, et étant parvenus à découvrir le lieu de sa retraite, ils le ramenèrent avec eux [2]. L'ermite voyageur s'éloigna alors de là, et s'en vint jusqu'à un endroit nommé depuis *la Viâtrie*, où il se construisit une cellule avec des branches d'arbres. Il se nourrissait de fruits sauvages, et se désaltérait avec l'eau d'une fontaine qui coulait près de sa demeure. Un démoniaque eut l'inspiration de venir l'y trouver, et fut guéri. Sa réputation de sainteté ne tarda pas à se répandre dans le pays, et il ne put entièrement se dérober au monde qu'il fuyait.

Lorsque *Viator* sentit sa fin prochaine, il abattit un *tremble*, et se mit à creuser sa bière dans le tronc

[1] En Sologne, comme dans une grande partie des Gaules, aux premiers siècles de l'ère chrétienne, les villes et les villages se trouvaient sur le passage des voies romaines ; les campagnes ne comptaient que quelques rares hameaux, dans des éclaircies, au milieu des forêts qui couvraient une grande partie du territoire.

[2] Saint Avit fut ramené à Micy, l'an 521, selon le *Gallia Christiana*. C'est à l'aide de cette date que j'ai pu fixer la naissance de saint Viâtre à la fin du V[e] siècle. La légende lui donne douze ans quand il quitta ses parents pour le monastère de Trigecius, où il resta dix-sept ans ; il avait donc vingt-neuf ans quand il devint moine de Micy, où il dut rester peu de temps avant de s'enfuir avec saint Avit qui était de retour en 521.

de cet arbre. Ce fut alors que Trigecius, son premier abbé, qui vivait encore, guidé par la renommée des miracles de l'anachorète, vint le visiter. *Viator*, en l'apercevant, bénit le ciel, qui avait inspiré à Trigecius de venir le trouver afin de lui rendre les derniers devoirs : il le pria de l'ensevelir après sa mort, qu'il lui annonça pour le dimanche suivant. En effet, il mourut au jour indiqué, et Trigecius l'ensevelit, suivant son désir, au lieu de *la Viâtrie*, actuellement *Tremblevif.*

Parmi les nombreux miracles qui suivirent la mort de *Viator*, sa légende ne cite que celui qui donna lieu à la construction de l'église de Tremblevif. Un homme paralytique et sa femme aveugle s'étaient fait inutilement conduire à plusieurs endroits où se trouvaient des corps saints, très célèbres, sans avoir obtenu leur guérison. Un ange les visita, et leur dit d'aller prier au tombeau de saint Viâtre, qu'ils recouvreraient la santé, et qu'en reconnaissance ils fissent bâtir une église en son honneur. Le voyage, dit la légende, *fut suivi de la santé, et la santé du temple superbe* qu'ils édifièrent aussitôt sur le tombeau du saint.

J'ai cherché à conserver, autant que possible, la simplicité du récit original qui me paraît renfermer un grand fonds de vérité.

Quoique la légende de saint Viâtre affirme que l'église de Tremblevif ait été bâtie *au lieu de la Viâtrie*, une tradition locale, de la plus haute antiquité, place *la Viâtrie* à une lieue et demie de Tremblevif, sur le chemin bas qui conduit à Nouan et dans la paroisse de ce nom. On voit, en cet endroit, qui porte encore le nom de *Viâtrie*, une fontaine converte d'un petit édifice en briques, au pied duquel coule un ruisseau. C'est à cette source que l'on porte encore, tous les ans, processionnellement, et depuis un temps immémorial, la châsse de saint Viâtre, le lundi de la Pentecôte (autrefois le 25 mars), et aussi quand le pays est affligé de quelque fléau. C'est l'eau de cette source que l'on vient boire pour se guérir ou garantir *des fièvres* (nom que l'on donne à la fièvre endémique de la Sologne), et on en remplit soigneusement de petites fioles pour cet usage. Toutes ces circonstances réunies me portent à croire que c'est bien là qu'a dû vivre le *bon saint Viâtre*, comme on l'appelle dans le pays.

Tous ceux qui s'en tiennent à la lettre de la légende, disent que la cellule du *bon saint* était située sur une tombelle tronquée, qui subsiste encore à l'entrée du bourg de Tremblevif, et où l'on a élevé depuis un autel et un monument dont je parlerai plus tard : quelques personnes prétendent même

que la table de pierre qui couvre l'autel, est la même qui a recouvert jadis un *dolmen* au temps des druides. Le premier dimanche d'août, jour de la translation des reliques, on porte processionnellement la châsse de saint Viâtre à cet autel, et on l'y expose à la venération des fidèles.

J'avoue que j'ai eu de la peine à rejeter cette dernière opinion; elle me séduisait d'autant plus que le cours de mes recherches m'a amené plusieurs fois à conclure qu'en France bon nombre de saints du moyen-âge auraient habité dans le voisinage des lieux consacrés à l'ancien culte, soit des Gaulois, soit des Romains, peut-être même dans les cellules grossières que l'on attribua communément aux anciens druides. Voici, au reste, comment dans le pays, les partisans de cette version expliquent le culte de la fontaine de la Viâtrie : ils racontent que le *bon saint Viâtre* ayant achevé de construire sa cellule, lança son marteau en l'air, et qu'une source jaillit miraculeusement à l'endroit où il vint tomber. On ne devra pas être étonné de voir saint Viâtre lancer son marteau à une distance d'une lieue et demie, quand on saura que saint Eusice, de Selles-sur-Cher, et saint Phallier, de Chabris, bâtissant leur cellule à trois lieues l'une de l'autre, n'avaient qu'une truelle à eux deux, et qu'à chaque pierre

qu'ils maçonnaient, ils se l'envoyaient réciproquement à travers les airs; il est juste d'ajouter qu'un ange, qu'il ne voyaient pas, la recevait, et se chargeait de la porter de l'un à l'autre[1].

Comme il est certain que le corps de saint Viâtre a reposé dans la crypte de l'église de Tremblevif, il faudrait supposer qu'il y aurait été apporté de la *Viatrie* par les habitants du bourg qui auraient voulu l'avoir au milieu d'eux (ces sortes d'enlèvements de corps saints sont chose commune au moyen-âge); ou bien, on pourrait croire, pour tout concilier, que le lieu connu maintenant sous le nom de *Viâtrie*, était celui où le saint fut découvert, avec son compagnon, par les moines de Micy, et que le lieu où il se réfugia ensuite, ou la seconde *Viâtrie*, était à Tremblevif même. Il est d'ailleurs plus naturel de

[1] Le caveau sépulcral de saint Eusice subsiste encore dans l'église de Selles-sur-Cher, dont l'abside et le chevet, de l'époque romane, offrent des frises fort curieuses, ornées de bas-reliefs représentant les miracles du saint. Dans le lieu où la tradition place sa cellule, on voyait, dit-on, autrefois un *dolmen* qui fut employé à une ancienne réparation du pont de Selles. L'église de Chabris (bourg qui, avec celui de Gièvres, de l'autre côté du Cher, a succédé à l'antique *Gabris* de la table de Peutinger) présente quelques restes précieux de l'architecture romane primitive. Le tombeau de saint Phallier, placé dans la crypte, est soutenu sur des pierres dressées d'une manière qui rappelle la disposition des *dolmens simples* des Gaulois. Ces deux églises pourraient fournir le sujet de Mémoires fort intéressants.

penser que le bourg de Tremblevif se sera formé de la réunion des habitations construites par ceux que la renommée des miracles de saint Viâtre attira autour de son église, que de supposer l'existence antérieure du bourg.

VIe Siècle.

Construction de l'église de Tremblevif. — Origine de ce nom.

Quelque opinion que l'on veuille adopter sur le véritable emplacement de *la Viâtrie*, je pense que la crypte où a été déposé jadis le corps de saint Viâtre peut très bien être un ouvrage de la fin du VIe siècle. C'est un caveau fort étroit et semi-circulaire, de 6 pieds de haut et de 9 pieds de long; sa voûte, grossièrement faite, et qui paraît plus récente que le reste de la construction, est soutenue par une grosse colonne de maçonnerie engagée dans le mur qui ferme le demi-cercle du plan: selon quelques-uns, elle renferme le tronc du tremble qui servit de sépulcre au *bon saint*. Vis-à-vis de cette colonne sont trois petites arcades romanes bouchées, à pilastres engagés, dont l'architecture est de la plus grande simplicité. Les larges briques qui forment le seuil des arcades, et celles qui alternent

avec les claveaux des cintres, sont des traditions de l'architecture des derniers siècles de l'empire [1]. Les arcades, bouchées maintenant, donnaient peut-être passage autrefois, soit à des issues souterraines, soit à des escaliers : cette dernière conjecture est même assez probable à l'égard de l'arcade du milieu, qui paraît plutôt fermée après coup que construite pour la décoration de la crypte. Le seuil de cette arcade est en petits carreaux, bien plus modernes que les grandes briques qui forment le seuil des autres, et dont on voit aussi quelques débris à celui-ci ; sans doute, un passage continuel aura nécessité plusieurs réparations. On peut remarquer encore, à l'appui de cette conjecture, que les percées qui ont été faites à droite et à gauche de l'arcade intermédiaire sont très irrégulières, et que les degrés qui s'y trouvent sont évidemment d'une époque plus moderne que les autres parties du caveau, à l'exception de la voûte qui a aussi été refaite. Une fouille pourrait seule lever toute espèce de doute à cet égard.

L'autel est encore placé au-dessus de la crypte, selon l'ancien usage, qui voulait que l'office divin fût célébré sur le tombeau des saints [2].

[1] Le troisième seuil était peint ; il reste sur les pilastres des fragments de ces peintures.

[2] Usage que l'on n'a pu conserver partout ; mais dont on a perpétué le

La crypte que je viens de décrire est la seule chose que l'on puisse faire remonter jusqu'au temps de la construction de l'église primitive ; et le type de haute antiquité de son architecture, est une preuve à l'appui de la véracité de la légende du patron. Un monument d'un autre genre, et qui se trouve constamment associé à saint Viâtre depuis l'époque de sa mort, c'est le tremble qui lui servit de cerceuil, et qui, par miracle, poussa des rejetons, perpétués eux-mêmes depuis par d'autres rejetons, lesquels s'implantèrent dans les murailles de l'église de Tremblevif, en demeurèrent depuis inséparables, et donnèrent leur nom au bourg, appelé en latin : *Tremuli vicus*, le bourg du Tremble, ou *Tremble-Bourg;* l'ancienne orthographe, *Tremblevic* et *Tremblevy*, était plus rationnelle que celle usitée à présent, probablement par une fausse application au *tremble vif* qui n'a cessé de croître sur les murs de l'église. Les rejetons actuels du tremble des temps anciens, au nombre de deux très jeunes, sont situés sur le sommet d'un énorme pilier de briques, appuyé au côté extérieur du mur septentrional de l'é-

souvenir en célébrant les saints mystères sur *la pierre sacrée,* encadrée dans la table de l'autel, et qui renferme des reliques des saints ou martyrs. On a aussi conservé à l'autel la forme tumulaire.

glise Ce pilier, ou contre-fort, qui n'a point d'analogie dans le reste de la construction, sert depuis un temps immémorial de caisse, en quelque sorte, destinée à perpétuer le tremble historique et sacré. C'est peut-être l'espèce de consécration que ce pilier en a reçue, qui l'aura fait épargner quand on a rebâti la nef actuelle, à laquelle il est plutôt appuyé que lié. Rien, du reste, n'annonce qu'il soit aussi ancien que la crypte ; les briques qui le composent, ne sont pas d'un assez grand échantillon pour qu'on puisse les rapporter à la même époque.

Du VII^e au XI^e siècle.

Pilier singulier de l'église de Tremblevif. — Ruine de l'église par les Normands. — Origine de la châsse de saint Viâtre et des châsses en général.

C'est pendant la période qui s'écoula du VII^e au X^e siècle que dut être bâti le pilier singulier dont je viens de parler, si on le suppose plus ancien que la nef à laquelle il s'appuie. J'aimerais mieux cependant lui attribuer une origine plus récente, et penser que la muraille de la nef avait fini par avoir besoin d'être soutenue d'un contre-fort énorme, à cause des crevasses qui résultaient en cet endroit

de l'accroissement continuel des racines du tremble séculaire, qu'on ne voulait pas arracher, et dont on n'oserait même aujourd'hui tenter la destruction. On ne peut guère supposer que ce contre-fort fût un édifice particulier, antérieur à l'église, et destiné à supporter le tremble sacré, dont le culte avait précédé celui de saint Viâtre, et dont le souvenir est encore vivant dans le pays.

Les Normands ravagèrent plusieurs fois la Sologne, pendant les IX^e^ et X^e^ siècles, et nous pouvons bien leur attribuer la ruine de l'église primitive de Tremblevif.

A cette époque, pour sauver les corps saints de la fureur des barbares, on dut les retirer des cryptes où ils reposaient, pour les mettre dans des caisses destinées à les emporter en des lieux fortifiés où ils restaient jusqu'à ce que le pays fût tranquille. L'histoire du temps et les légendes parlent souvent de ces translations d'ossements sacrés. Comme les causes qui les occasionnaient se renouvelaient souvent alors, on dut laisser les saintes reliques dans les caisses qui les renfermaient; et telle dut être, selon nous, l'origine des châsses, appelées en latin *capsæ*, caisses ou coffres. Aussi voyons-nous l'usage des cryptes cesser entièrement dans le XI^e^ siècle, et celui des châsses devenir général. Ce fut donc à l'é-

poque des ravages des Normands, dans la Sologne, que le corps de saint Viâtre dut quitter son caveau sépulcral, pour une châsse dont nous n'entendons parler, du reste, pour la première fois, que beaucoup plus tard.

Du XI^e^ au XII^e^ siècle.

Réédification de l'église.

La nef est, après la crypte, ce que l'église de Tremblevif offre de plus ancien dans sa construction. Une petite partie est bâtie en pierres de moellon, à peu près échantillonnées; le reste est en briques. Les petites fenêtres à ogives romanes, percées au haut des murailles, se rencontrent dans les églises de la Sologne, dès la fin du X^e^ siècle; elles étaient d'un usage plus général pendant le XI^e^, et s'employaient simultanément avec les fenêtres à arc semi-circulaire, dont on voit encore des exemples vers le milieu du XII^e^. Ne connaissant aucun document écrit sur l'époque de la construction de la nef de l'église de Tremblevif, je la placerai entre le XI^e^ et le XII^e^ siècle. Elle est bâtie en briques, selon l'habitude ordinaire dans cette partie de la Sologne où il n'y a pas de pierres.

XIII^e SIÈCLE.

Construction du clocher et du reposoir à demeure.

Lorsque l'usage des clochers devint commun en France, et que la grosseur qu'on finit par leur donner nécessita un édifice particulier pour les soutenir, on ajusta, tant bien que mal, aux églises déjà bâties, des tours carrées qui reçurent de là le nom de *clochers*. De toutes les places qu'on leur assigna, celle devant la porte de l'église ne fut pas la moins heureuse, lorsque les quatre côtés de la tour furent ouverts par de larges arcades destinées à laisser écouler la foule des fidèles : cette ordonnance donnait aussi de la légèreté à l'édifice et étendait d'une manière pittoresque la perspective intérieure du temple. La forme des ogives et le genre d'ornements du clocher de Tremblevif appartiennent à l'époque de transition du style roman ou style ogival. La fenêtre à droite du chœur, est de style rayonnant ou *flamboyant*, et doit avoir été refaite à l'époque de la construction des transsepts, c'est-à-dire aux XV^e et XVI^e siècles.

DU XIV^e AU XV^e SIÈCLE.

Construction du reposoir à demeure.

C'est vers cette époque qu'il faut placer la con-

struction du monument singulier situé sur la tombelle tronquée dont j'ai parlé plus haut. C'est un édifice, tenant lieu d'une espèce de reposoir à demeure, de forme oblongue et entière construit en briques; il est ouvert de tous les côtés par de larges arcades à arc pointu, au nombre de six, quatre sur les côtés longs, garnies d'appuis, deux sur les petits côtés, servant de portes, et séparées entre elles par des contre-forts très saillants. Le tout est d'une architecture que l'emploi exclusif de la brique a rendue extrêmement simple. Sous le milieu de l'espèce de dais formé par le toit de l'édifice est placé un autel en briques, recouvert d'une pierre plate sur laquelle, le jour de la translation des reliques de saint Viâtre, on expose la châsse qui les contient à la vénération des fidèles, comme je l'ai déjà dit. Si cette table de pierre appartenait jadis à un *dolmen*, comme quelques-uns le prétendent, on l'a sanctifiée en changeant sa destination, et en sculptant dessus une croix dont on ne voit plus que quelques traces : la tombelle a été entourée, comme on le remarque assez ordinairement à ces sortes de monuments, par de larges fossés, presque entièrement comblés maintenant. Cet édifice est connu à Tremblevif sous le nom de *reposoir*, et mieux encore de *chastaud* (pour echastaud); et c'est là, comme je

l'ai dit, que plusieurs placent *la Viâtrie* (1).

Fontaine du bon saint Viâtre. — Construction du chevet et des transsepts.

Ce fut peut-être dans le XV[e] siècle que l'on bâtit le petit édifice en briques qui renferme *la fontaine de la Viâtrie* ou du *bon saint Viâtre,* comme on l'appelle dans le pays. Il y a si peu de style dans cette construction, qu'il est assez difficile de lui indiquer une date certaine: elle ressemble à une petite maison à double pignon, dont l'un, tourné vers le couchant, est ouvert par une arcade grossièrement exécutée, et surmonté d'une petite croix de fer; une autre croix en bois, dont les morceaux sont appuyés le long de l'édifice, était sûrement plantée près de là, et je ne sais quelle révolution l'a brisée. Une autre impiété a été commise, il y a quelques années, sur la statuette de saint Viâtre lui-même, qui était dans une petite niche pratiquée dans l'épaisseur du pignon

[1] Un édifice moderne, tout-à-fait analogue, dans sa forme, au reposoir de Tremblevif, a été élevé par l'empereur de Russie, Alexandre, à Saardam, pour préserver des injures du temps la cabane que Pierre-le-Grand se construisit lui-même lorsqu'il travaillait dans les chantiers de cette petite ville. Le reposoir de Tremblevif aurait-il été aussi destiné en premier lieu à conserver la cellule de saint Viâtre qui, selon la légende, était faite de branchages ?

occidental, vis-à-vis l'ouverture de l'édifice : un berger, après l'avoir mutilée, la jeta dans la fontaine où elle est, dit-on, restée. Maintenant, quand on fait la procession à la fontaine, on y porte une autre statuette de saint Viâtre, qui est suspendue à la grosse colonne de la crypte, et que l'on a habillée en diacre, la tradition n'accordant que cette dignité au pieux anachorète, et on la place dans la niche vide de la fontaine, pendant la station que l'on fait en cet endroit. L'aspect du lieu de *la Viâtrie,* du petit édifice en briques et du ruisseau qui coule au pied, est d'un effet assez pittoresque, au milieu des plaines nues et sévères de la Sologne.

Le style des transsepts servant de chapelles, annonce assez que cette partie de l'église de Tremblevif a été élevée dans le XV^e^ siècle. La révolution a effacé les armoiries qui ornaient les clés de voûte des chapelles : leur parement extérieur et celui du chevet de l'église, qui n'a point d'abside, sont composés de briques rouges et noires disposées de manière à ce que les dernières dessinent de larges hâchures losangées sur les autres qui servent de fond. Ce genre de décoration a été employé dans presque tous les édifices en briques des XV^e^ et XVI^e^ siècles, en assez grand nombre dans toute la partie de la Sologne qui manque de pierres.

Au-dessous des trois longues ogives du mur qui termine carrément le chevet, est appuyé intérieurement un autel particulier, placé assez haut, et auquel on arrive des deux côtés par des degrés garnis d'un balcon en pierre : la châsse de saint Viâtre est déposée sur cet autel, qui se trouve derrière celui du chœur et beaucoup plus élevé que lui.

XVI^e SIÈCLE.

Embellissements que reçut l'église de Tremblevif pendant ce siècle.

De tous les embellissements que la piété se plut à apporter à l'église de Tremblevif, un des plus curieux, sans contredit, est le grand tableau en bois, représentant les divers traits de la légende de saint Viâtre, ancien monument des commencements de la peinture à l'huile en France, assez bien exécuté pour le temps. On sait que le premier tableau à l'huile peint de la main d'un Français, fut celui du *Jugement dernier* que fit, dans le milieu du XVI^e siècle, Jean Cousin, pour les Minimes de Vincennes, et on trouvera peut-être singulier qu'une église de Sologne ait possédé, dès ce siècle, un objet aussi précieux que devait l'être alors une peinture à l'huile. Mais, si l'on remarque que les personnages

représentés dans notre tableau portent, selon l'usage que suivaient la plupart des peintres d'alors, le costume de l'époque où leur peinture était exécutée, et si l'on fait attention aux caractères des inscriptions qui accompagnent plusieurs des scènes du tableau, on ne pourra certainement pas lui assigner une date plus récente que la fin du XVI[e] siècle. Dès cette époque, Jacob Bunel, de Blois[1], était un peintre célèbre, et j'avais pensé d'abord qu'il aurait bien pu être l'auteur du tableau de Tremblevif; mais l'ordonnance toute particulière de cet ouvrage, dont je vais parler en détail tout à l'heure, me porte à croire qu'il a été exécuté par un peintre verrier. Au reste, que ce soit l'œuvre d'un Français ou d'un étranger, il n'y a rien d'étonnant à ce que la grande vénération inspirée de tout temps par le patron de Tremblevif, lui ait fait consacrer un *ex voto* de cette valeur, lorsque, de nos jours encore, une guérison attribuée à ses prières lui a valu une châsse d'argent qui a coûté 10,000 francs au donateur.

[1] Chalmel, en son Histoire de Touraine, t. IV, p. 85, dit que l'opinion commune donne à Bunel la ville de Blois pour patrie, mais *qu'il est bien certainement né à Tours*. Je pense que les preuves apportées par Chalmel à l'appui de son opinion, doivent tomber devant l'autorité des registres de la paroisse Saint-Honoré de Blois, qui placent sa naissance sur cette paroisse au 16 octobre 1558. *(Reg. 1, f° 150, recto.)*

Ce tableau était formé, selon le goût d'alors, par quatre panneaux à encadrement plat, desquels deux pouvaient se refermer sur les autres et servir de volets destinés à défendre la peinture contre les injures du temps. Les panneaux de notre tableau (placé autrefois sur la droite du chœur) sont séparés maintenant, et suspendus, deux par deux, à la muraille du chevet, à droite et à gauche de l'autel supérieur; on remarque encore parfaitement les débris et les places des charnières qui servaient à former l'assemblage des panneaux. Les couleurs sont bien conservées, et les personnages ne manquent pas d'expression.

Le premier panneau, ou le volet de gauche, est étranger à la vie de saint Viâtre, et représente un crucifiement. L'ordonnance qu'a suivie le peintre, dans la distribution des faits, sur les autres panneaux, est la même pour chacun d'eux; on peut croire qu'il a cherché à imiter une fenêtre ogivale à vitraux ornés de sujets. Une petite colonne mince partage cette fenêtre en deux parties égales, et soutient les deux rosaces, dont l'ogive est décorée; cinq actions différentes se passent sur les divers plans de chacun de ces panneaux ainsi disposés. Deux banderolles, flottant autour des meneaux des rosaces, contiennent des légendes en lettres gothiques qui expli-

quent les faits représentés dans les vides de ces deux rosaces. Le sujet du premier plan occupe toute la largeur du panneau, et les personnages, sont d'une bien plus grande proportion que ceux des rosaces, comme cela doit être, et comme on le remarque sur les fenêtres à vitraux peints. Dans le lointain de la scène principale se passent les deux autres actions, dont la colonne qui partage le tableau indique la séparation. Je vais donner la description des sujets peints sur ces différents panneaux, en ayant égard à l'ordre dans lequel ceux-ci se trouvaient avant d'être séparés et suspendus aux murailles de l'église.

1er *Panneau*. J'ai déjà dit que celui-ci, qui devait servir de volet au suivant, n'offrait rien de relatif à la légende de saint Viâtre ; il représentait un crucifiement.

2e *Panneau*. La première rosace, c'est-à-dire celle de gauche, représente une procession : saint Viâtre, en diacre, porte le livre de l'Épitre, précédé de la croix, selon l'usage. Légende : *Comment saint Viâtre était religieux diacre*.—2e rosace: saint Viâtre est à genoux au pied du trône de l'abbé Trigecius, entouré de ses religieux. Légende : *Comment fut par envie accusé de ses frères à son abé*. Dans le lointain du sujet principal, on aperçoit à droite saint Viâtre

gardant les troupeaux de l'abbaye ; à gauche , saint Viâtre, accompagné d'un moine, à la porte du couvent; Trigecius le renvoie probablement en l'admonestant ; sur le premier plan, on voit l'abbé Trigecius, à genoux, suivi de ses moines , aussi agenouillés aux pieds de saint Viâtre, qui est en costume de berger, et qu'ils viennent solliciter de retourner au monastère. La légende du saint ne dit point que l'abbé ait accompagné ses moines ; mais le peintre aura pris la licence de le représenter pour donner plus d'effet à son tableau.

3e *Panneau*. 1re rosace : arrivée de saint Viâtre à Micy. Legende : *Comment saint Viâtre vécut à Saint-Mémein ;* — 2e rosace : repas de moines. Légende : *Comment ils estoient plusieurs saints évêques*. Lointain, de gauche : saint Viâtre lave à une fontoine (la fontaine de *la Viâtrie*) ; à droite, Trigecius et plusieurs religieux viennent visiter l'anachorète. Le sujet principal représente l'inhumation de saint Viâtre au pied d'un arbre.

4e *Panneau*. 1er rosace; deux solitaires auprès d'une fontaine. Légende : *Comment saint Viâtre et saint Avy vindrent à la fontaine*.—2e rosace : guérison du démoniaque. Légende : *Comment il fit sortir le diable du corps d'ung démoniaque* : il y a un arbre devant la cellule du saint. Lointain de gauche : les

deux époux infirmes, au lit, visités par l'ange; à droite, la foule se rendant processionnellement au reposoir de la tombelle où la châsse de saint Viâtre est exposée sur l'autel. Sujet principal : un homme et une femme agenouillés au pied d'un arbre. Les deux personnages agenouillés sont le paralytique et sa femme, rendant des actions de grâces de leur guérison à la personnification tout-à-fait mythologique du bon saint Viâtre, le tremble, qui partage avec lui les hommages religieux.

La statuette de Saint-Viâtre, suspendue à la grosse colonne de la crypte, a dû être exécutée dans le XVI[e] siècle. Elle est en bois, et dorée entièrement; elle tient un livre ouvert sur sa poitrine, sur lequel on lit ces mots, écrits en capitales romaines, *Sancte Viator, ora pro nobis.*

On peut encore rapporter au XVI[e] siècle une épitaphe rimée qui se lit sur une table de pierre tendre incrustée dans la partie extérieure de la muraille qui termine le chevet de l'église. Elle a été malheureusement mutilée par le vandalisme révolutionnaire. Les caractères sont gothiques; et peut-être une date, en chiffres romains, du XVI[e] siècle également, tracée dans l'un des angles supérieurs de la pierre tumulaire, n'est-elle qu'une copie de la date de l'épitaphe elle-même, qui devait

se trouver dans la partie mutilée, et qui a été reproduite là par une main étrangère. Voici cette date : 3 *mars* 1538; et voici l'épitaphe :

Vous. humains. q. passez. par...... (icy)
Aiez. mémoire. de. ceux. cy.
des. quelx. jai. mis. icy. le. no... (m)
lung. macé. arnolet. a. nom.
et. l'autre. m. [héron]. sa. femme.
les. quelx.................................
....

Il y a au-dessus de cette épitaphe un autre souvenir de la famille Arnolet : le vitrail de la fenêtre du milieu du chevet offre une très jolie peinture d'un homme et d'une femme, dans le costume du temps, agenouillés aux pieds de saint Viâtre, avec cette inscription : *M. Arnollet, N. Héron, ont donné ceste vître en l'an* 1584.

C'est peut-être aussi à une époque contemporaine de celle-ci que fut faite à l'église de Tremblevif une fondation pieuse, dont la mémoire devait se perpétuer par une inscription incrustée dans la partie intérieure du mur latéral droit de la nef. Cette inscription, qui pourrait aussi bien être une épitaphe, était rimée comme celle du chevet; elle est presque entièrement ensevelie sous la chaux de plusieurs badigeons accumulés.

XVII^e Siècle.

Translation des reliques de Saint-Viâtre.

La plus ancienne translation des reliques de Saint-Viâtre, dont le souvenir soit venu jusqu'à nous, ne date que de la 1^re année du XVII^e siècle. Ce souvenir nous a été transmis par une inscription gravée sur une petite plaque de cuivre qui était renfermée autrefois dans la châsse de Saint-Viâtre, et qu'on a oublié d'y remettre à la dernière translation. Il est probable qu'anciennement l'église de Tremblevif ne possédait qu'une châsse en bois, qui, en 1600, fut remplacée par une autre en cuivre, comme celle-ci le fut elle-même par une en argent. L'inscription que je viens de citer est en petites capitales romaines, et ainsi conçue :

L'an MDC. ou 1600.

Le sixiesme. jour. d'aoust. premier. dimanche. du mois.
Les. vénérables. reliques. du corps. S. Viatre.
Confesseur. et. patron. de l'église. de Tremblevi.
furent. d'une. aultre. chasse. translatées.
et mises en celle cy par M. Charles de. la.
Saussaye. doyen. de. l'église. d'Orléans.

Il est assez singulier que Ch. de la Saussaye, en ses annales de l'église d'Orléans, place cette trans-

lation à l'année 1597. J'ai préféré suivre l'autorité de l'inscription, parce qu'elle a dû être gravée au temps même de la cérémonie, bien convenablement fixée à une époque de *Jubilé*, qui est une fête de renouvellement. Ch. de la Saussaye exerça les fonctions épiscopales pendant la vacance du siége d'Orléans, qui dura huit ans. Probablement il aura confondu cette translation avec une des autres qu'il fit pendant le même espace de temps, lorsqu'il écrivit son ouvrage, daté de l'année 1616 [1].

[1] « Et Viator quidem in pago Tremuli vico, in partibus Secaloniæ » obiit, ubi nunc corpus quiescit, quod nos ipsi propriis contrectavimus » manibus, et Deo volente, ex mandato Dominorum decani, canonicorum » et capituli Ecclesiæ Aurelianensis, sede Episcopali vacante, Dominicâ » primâ Augusti, anno MDXCVII, de capsâ veteri in capsam novam apud » Tremulivicum transtulimus. » *Annal. eccles. Aurel., lib. iij, p.* 101.

Charles de la Saussaye était neveu de Mathurin de la Saussaye, évêque d'Orléans, et il espéra sans doute lui succéder, comme celui-ci avait succédé lui-même dans son évêché à son oncle, Jean de Morvilliers, garde-des-sceaux de France. Il fut très distingué par son éloquence et son savoir, et était député du clergé d'Orléans aux États de 1614. Il est le premier des historiens de l'église d'Orléans ; ses *Annales* sont encore estimées, et seront toujours consultées par tous ceux qui s'occuperont de l'histoire de l'Orléanais. L'épitaphe de Mathurin de la Saussaye, qui se lit sur une table de marbre adossée à l'un des piliers du chœur de Sainte-Croix, est de lui. L'auteur du présent Mémoire est son arrière petit-neveu : ce n'est pas sans un sentiment d'intérêt bien vif et bien naturel qu'il a trouvé le nom de son grand-oncle lié au sujet dont il s'occupait, et qu'il s'est plu à rendre ici hommage à sa mémoire.

Ce fut l'an 1655 que la châsse de cuivre fut remplacée par une châsse d'argent. La date de cette nouvelle translation est consignée sur le revers de la petite plaque de cuivre, dans une inscription calquée sur la première, et les détails circonstanciés de la cérémonie sont consignés sur un procès-verbal renfermé dans la châsse actuelle : une copie authentique, qui en avait été tirée pour le trésor de la cure, a disparu à la révolution ; et j'ai été obligé de me contenter d'une copie de cette copie, que je dois à l'obligeance de M. Defins, maire de la commune de Tremblevif. Je vais donner un extrait de cette pièce qui, outre son intérêt direct par rapport à mon sujet, peut fournir des notions exactes sur la manière dont se faisaient les translations de reliques.

Le 24 juillet 1655, Louis Vouzelle, curé de Tremblevif, écrivit à l'archevêque de Bourges, Anne de Levi de Ventadour, pour lui exposer que, depuis près de 1100 ans, les ossements de saint Viâtre, *confesseur non pontife*, étaient dans l'église de Tremblevif, où il avait été inhumé, et que la châsse en cuivre qui les contenait étant fort ancienne, les habitants de la paroisse en avaient fait faire une en argent pour les y transférer [1] ; qu'à cet effet, il

[1] Si la foi était plus grande alors, il faut croire aussi que la population

s'était pourvu pardevant Mgr. Alphonse d'Elbenne, évêque d'Orléans, pour le prier de faire lui-même la translation ou de le commettre à cet effet, ce que l'évêque d'Orléans lui avait accordé. Pourquoi il le suppliait de venir, le 1er dimanche d'août, pour faire la cérémonie. *A quoi inclinant*, l'archevêque de Bourges vint à son château de la Motte-Beuvron, situé à trois lieues de Tremblevif [1].

La vieille châsse, ornée des figures des douze Apôtres, était entièrement scellée de tous les cotés et sans serrure; ce qui força de faire rompre un des cotés. On trouva un paquet enveloppé de *toile jaune* soigneusement liée et cousue. Sur un papier attaché à cette enveloppe était écrit en lettres, *façon gothique*, ces mots: *Les ossements du corps de saint Viâtre, confesseur, revus et remis en cette châsse, le premier dimanche et le* 6 *aoûst* 1600 [2]. Sur les extrémités du linge étaient *le chiffre de saint Viâtre* (probablement S. V.), et à côté, ces lettres: D. C.

de la paroisse de Tremblevif était plus nombreuse qu'elle ne l'est maintenant ; car la somme totale des contributions directes que paye aujourd'hui cette commune, surpasserait à peine le prix d'une châsse en argent.

[1] C'est ce voisinage qui avait probablement engagé le curé de Tremblevif à prier l'évêque d'Orléans de céder ses droits à l'archevêque de Bourges, dont le patronage devait être plus avantageux pour sa paroisse.

[2] Ceci infirme encore la date de 1597 donnée par Ch. de la Saussaye à cette translation.

(*Dei confessor*). Le linge recouvrait une autre enveloppe, en taffetas vert, aussi cousue et scellée, qui en renfermait une dernière, *en linge fort blanc*, et celle-ci contenait les saints ossements. On les fit examiner par Me Phelippes Patenostre, chirurgien, qui y reconnut toute la charpente du tronc et des membres; le procès-verbal en nomme une à une toutes les parties. Il y avait en outre un linge façonné, *comme de broderie noire*, qui renfermait les os de la tête, à l'exception d'une moitié de la mâchoire inférieure, qui avait été *dérobée* dans une autre translation de reliques. On rapporte que l'auteur de ce larcin en fut châtié par une grave maladie dont il ne guérit que quand il eut restitué la portion de mâchoire volée et l'eut fait renfermer dans un reliquaire d'argent de la forme d'une mâchoire et porté par un ange. Cet *ex voto* subsistait encore en 1655, et fut vu par l'archevêque [1]. Après avoir montré les reliques au peuple, pendant qu'on chantait des hymnes et des répons en l'honneur de saint Viâtre, il les remit dans de nouveaux linges qui

[1] L'usage des reliquaires affectant la figure de la relique qu'ils renfermaient, était commun au moyen-âge. Un des plus curieux de ce genre est la tête en vermeil, contenant le chef d'un saint, qui fut trouvée en 1827 dans un champ auprès de Tours. *V. les Mém. de la Société académique de Tours*, tom. IX, et t. X, pag. 87.

furent donnés par M^me Isabelle, veuve de M. Claude de Meung, chevalier, seigneur de la Ferté-Avrain [1], Tremblevif et Villebrosse [2]. Le taffetas vert fut conservé ; et le tout, après avoir été scellé des armes de l'archevêque, fut déposé dans la nouvelle châsse.

Les noms des témoins sont d'abord ceux de la famille de Meung de la Ferté, ceux de plusieurs seigneurs des châteaux environnants, et après viennent les noms des *gagers* (marguilliers), et ceux de plusieurs *manants et habitants notables* de la paroisse.

Le premier dimanche d'août suivant, l'archevêque de Bourges retourna à Tremblevif, et là, à neuf heures du matin, revêtu de ses ornements pontificaux, escorté de plusieurs chanoines d'Orléans, de l'archidiacre de Sologne, Jean Rugy, et de beaucoup d'autres prêtres de son diocèse et de celui d'Orléans, il monta à la châsse de saint Viâtre, la fit ouvrir, et trouva toutes choses dans l'état où il les avait laissées. Il la fit porter alors par son maître des cérémonies, et la conduisit solennellement

[1] Maintenant la *Ferté-Beauharnais*, à deux lieues de Tremblevif. C'est encore une des terres les plus considérables de la Sologne ; elle renferme plus de 3,000 hectares.

[2] Les terres de Tremblevif et Villebrosse portaient le titre de châtellenie, et avaient une coutume sous-locale de celle de Blois.

au reposoir à demeure où, s'étant placé *avec tous ses officiers sur un théâtre* dressé à cet effet, il fit mettre les reliques sur l'autel qui est au milieu du reposoir, et fit la bénédiction de la châsse d'argent qui se trouvait aussi sur cet autel. Le prélat laissa quelque temps les reliques exposées aux hommages des fidèles, *les faisant voir, manifester et vénérer à tout le clergé, noblesse et peuple assistant.* Après quoi il les fit mettre dans la châsse d'argent, doublée de taffetas blanc, et faite en forme d'une église entourée *de diverses figures et images d'apôtres et autres saints.* Cette cérémonie achevée, on retourna processionnellement à l'église ; la messe fut dite pontificalement, et le procès-verbal de translation, enfermé dans la châsse par l'archevèque, qui fit défense de toucher aux reliques, pour en ôter ou transférer ailleurs, sans la permission expresse de Mgr d'Orléans, et ordonna au curé de faire remettre une copie du procès-verbal au secrétariat de l'évêché d'Orléans, et une autre au trésor de l'église de Tremblevif.

Le rédacteur ou copiste du procès-verbal ajoute qu'il a vu et lu dans un vieux registre de la fabrique que, lors d'une ancienne translation, un nommé *Cornucialle*, qui aidait à tenir un drap au-dessous du *chastaud* (le reposoir à demeure), déroba une

dent, et qu'à peine eut-il quitté le territoire de la paroisse, il se trouva fort mal, et ne fut guéri qu'après la restitution de l'objet volé.

XVIII[e] Siècle.

Embellissements de l'Église pendant ce siècle. — Sa dévastation en 1793.

C'est sûrement au XVIII[e] siècle que furent construits les autels du chœur et les deux chapelles de la Vierge et de saint Sulpice ; l'autel de la chapelle gauche, par M. de Barbançois, seigneur de Marmagne [1] ; et celui de la chapelle droite, par M. de Potin , seigneur de Briou [2]. Les aïeux de ces deux personnages figurent au nombre des témoins de la translation de 1655. Les tableaux d'autel qui ornent les chapelles portent des armoiries inconnues.

Il y a dans le chœur un lutrin à aigle, assez remarquable ; il est en bois sculpté ; c'est l'ouvrage, dit-on, d'un prêtre de Tremblevif, qui vivait dans le dernier siècle.

[1] Marmagne est situé dans la paroisse de Tremblevif, entre la rivière du *Néant* et le *Grand-Étang* (*mare magnum*) qui lui donne son nom.

[2] Briou, dont le nom doit venir du latin *Brolium* (bois), est tout près de Tremblevif, dans un endroit entièrement déboisé maintenant.

La fin du XVIII[e] siècle vit le cours des prospérités toujours croissantes de cette église interrompu par la fureur révolutionnaire. Le district de Romorantin, renouvelant la mauvaise plaisanterie de Denys de Syracuse, changea contre un vêtement de bois le vêtement d'argent du bienheureux saint Viâtre; les cloches de l'église furent converties en gros sous, les livres, chartes et registres de fabrique allèrent chez l'épicier; les inscriptions tumulaires furent biffées en partie, les armoiries effacées, etc. Mais passons sur cette époque si néfaste pour les monuments de tout genre.

XIX[e] SIÈCLE

État actuel de l'église; culte de saint Viâtre et de saint Loup. — Conclusion.

Dans ce siècle d'incrédulité et d'égoïsme, il est permis de s'étonner que saint Viâtre ait pu recouvrer sa riche demeure. Toutefois, une très belle châsse en argent, faite sur le modèle de l'ancienne, dont la châsse en bois avait conservé la figure, a été donnée au *bon saint* par M. d'Auteroche, propriétaire de la terre de ce nom, dans la paroisse de Tremblevif. Ce don fut le résultat d'un vœu fait dans une grave maladie. M. d'Auteroche, ayant recouvré

la santé, fit exécuter ce beau morceau d'orfévrerie, vers l'année 1817. Cette châsse a la forme d'un temple oblong, enrichi d'une ordonnance d'arcades pleines et à pilastres engagés, distribuées par quatre sur les grands côtés et deux sur les petits; ces arcades servent de niches aux statues des douze Apôtres : sur le milieu de l'edifice est, selon l'usage, un clocheton. Le style d'architecture est de l'ordre toscan ; l'exécution générale est bonne ; la châsse pèse 90 marcs, ou 22 kil. 50 cent., ce qui la porte à 5,000 fr. de valeur intrinsèque : elle en a coûté 10,000 au donateur. M. de Varicourt, alors évêque d'Orléans [1], l'a consacrée, et a fait la translation des reliques. Je n'ai pu m'empêcher de craindre, en voyant le faible grillage en fer qui l'entoure, qu'elle ne devienne un jour la proie de quelques curieux, semblables à ceux qui ont enlevé les médailles de la bibliothèque Royale.

A la fête de saint Viâtre, qui est placée au 5 d'août, et à celle de la translation des reliques, qui a lieu le premier dimanche du même mois, l'office se célèbre avec pompe. Quatre chantres

[1] Depuis le rétablissement du siége épiscopal de Blois, en 1823, et la nouvelle circonscription diocésaine, qui est la même que celle du département de Loir-et-Cher, l'église de Tremblevif est du diocèse de Blois : elle avait toujours fait partie autrefois de celui d'Orléans.

et un serpent figurent au lutrin, tandis que quatre autres chantres *chappent.* Les ornements d'autel, ceux des officiants, et particulièrement ceux du curé, sont magnifiques, et proviennent de la libéralité toujours soutenue de la famille d'Auteroche. L'église, quoique grande, ne peut contenir la foule des fidèles ; le porche et l'avenue plantée, sont remplis d'un grand nombre de personnes agenouillées, qui peuvent, malgré leur éloignement, jouir de l'aspect des cérémonies religieuses, en raison de la disposition intérieure de l'église : le vaisseau présente en effet une espèce d'amphithéâtre formé par le chœur, plus élevé que la nef, par les deux autels et la châsse qui les surmonte. Des nuages d'encens s'échappent par les quatre arcades du clocher et se répandent autour de l'édifice ; une douzaine de quêteurs et quêteuses circulent au milieu de la foule, et demandent *pour Saint-Viâtre, pour l'église, pour Saint-Loup, pour la confrérie de Saint-Loup, pour celles de Saint-Joseph, de la Vierge, etc.*

Après l'office, les fidèles, pour se garantir des fièvres présentes ou à venir, passent sous la châsse de saint Viâtre, placée sur une estrade disposée à cet effet. Peu d'hommes accomplissent maintenant cette pratique pieuse; mais l'affluence des femmes est si grande pour s'en acquitter, qu'elles se succèdent

continuellement pendant près d'une heure, tenant presque toutes des petits enfants par la main ou dans les bras. Elles vont aussi prier dans la crypte, où brûle une chandelle en suif bleu, dans un flambleau de bois, au pied duquel est un plat d'étain pour recevoir les offrandes. Leur prière faite, elles ramassent ordinairement un peu de la terre du caveau, ou râclent la colonne qui soutient la voûte, pour en recueillir la poussière et la boire en infusion, comme spécifique contre toutes les maladies, mais spécialement contre la fièvre endémique de la Sologne.

Il est présumable que c'est le nom du bourg du *Tremble* qui aura fait donner à son patron la réputation de guérisseur de fièvres, cette maladie s'annonçant ordinairement par le frisson [1]. Les traditions du moyen-âge, conservées fidèlement par les paysans, attribuent souvent aux saints des pouvoirs fondés sur des analogies du même genre. Ainsi, dans notre pays et les environs, on dit que saint Genou est bon pour les ankiloses, saint Cloud pour les tour-

[1] Les habitants de Tremblevif avaient faussement attibué à ce frisson l'origine du nom de leur localité, qui s'expliquait beaucoup mieux, comme nous l'avons dit, par le souvenir du tremble de la légende *(tremuli vicus)*. Cette erreur populaire provoqua de très vives réclamations. Enfin, un décret impérial du 6 décembre 1854, faisant droit à des demandes réitérées, a décidé que la commune s'appellerait désormais *Saint-Viâtre*.

nures, sainte Claire pour les maux d'yeux, saint Fort pour les gens faibles; et lorsqu'on ne trouve pas de nom de saint répondant à celui de la maladie à guérir, on va même jusqu'à en supposer avec bonne foi: par exemple, un paysan, affligé de surdité, vint demander, un jour, à un prêtre du diocèse de Blois, un évangile à *saint Sourdin*. On peut lire à ce sujet les spirituels articles qu'a publiés M. Arnault dans les tom. 47 et 48 de la Revue de Paris, *sur le patronage déféré à certains saints*.

L'église de Tremblevif possède aussi quelques reliques de saint Loup, dont le culte est tellement répandu dans toute la Sologne, qu'il y a peu d'églises qui n'aient un autel en son honneur. Si saint Viâtre guérit de la fièvre, celui-ci guérit de la peur, et inspire une vénération au moins égale à celle du premier. Cette croyance doit dériver aussi du nom du saint, le *loup-garou* étant, dans la Sologne, comme dans le Berry et ailleurs, la personnification du malin esprit et de ceux qui ont fait un pacte avec lui, et le danger de sa rencontre pendant la nuit, excitant au plus haut point la frayeur des gens du pays.

Lorsqu'après l'office de saint Viâtre on passe sous la châsse, il est d'usage de monter ensuite sur l'autel supérieur et d'embrasser sur les deux joues une figure horrible en bois peint, barbue et mitrée, pla-

cée sur cet autel, et qui représente saint Loup. Un ancien curé de Tremblevif voulut abolir cette cérémonie, et eut le courage de *prêcher contre son saint;* mais il n'y réussit pas.

La fête de saint Loup, qui se célèbre le 1er de septembre, et l'*assemblée* qui a lieu le dimanche suivant, ainsi que les deux fêtes de saint Viâtre, amènent beaucoup de monde à Tremblevif, qui demeure, tout le reste de l'année, dans un isolement profond, au milieu des steppes de la Sologne. On fait encore cependant ce qu'on appelle *des voyages* aux autels des deux saints. Des paysans viennent de fort loin quelquefois, pour se guérir *des fièvres,* ou pour guérir leurs enfants de la peur, *en faisant dire des Evangiles* à saint Viâtre et à saint Loup. C'est encore là un souvenir de ces pèlerinages considérables que l'on entreprenait si facilement au moyen-âge pour aller visiter les reliques des saints et en obtenir des guérisons miraculeuses, à défaut des secours de la médecine, fort peu avancée à cette époque.

On remarquera enfin que, dans la légende de saint Viâtre, comme dans celles de la plupart des saints locaux ou particuliers, il est toujours question de montagnes, de pierres, de fontaines ou d'arbres consacrés, participant au culte des saints honorés dans le voisinage. Il est impossible de méconnaître

ici l'esprit qui a présidé à l'établissement de la religion chrétienne sur les ruines du Druidisme et du Polythéisme. On voit en effet avec quelle tenacité se sont perpétuées les pratiques païennes qui s'introduisirent, dès le principe, dans le culte nouveau. Ce fut probablement malgré les efforts que durent tenter ses premiers apôtres pour les repousser; car je dois dire que je ne partage nullement l'opinion de ceux qui posent en thèse générale que le nouveau culte lui-même s'empressa de les adopter, pour les faire tourner à son profit, en changeant seulement leur direction et leur objet.

LOUIS DE BLOIS.

LE COMTE LOUIS DE BLOIS

ET

SES VASSAUX A LA IVe CROISADE

Par M. Reber.

A l'époque où l'enthousiasme religieux entraînait les populations de l'Europe occidentale dans les Croisades, le comté de Blois, « fertile en nobles et vaillants guerriers [1] », ne pouvait rester étranger au mouvement général. Aussi, trois de nos comtes [2],

[1] La quarte bataille fist le cuens Loeys de Blois et de Chartrein, qui mult fu granz, et riche et redotez, *que il i avoit mult grant planté de bons chevaliers et de bone gent*. Villehardouin, § 78.

[2] Nous pourrions ajouter à ces trois noms ceux de Gauthier d'Avesnes, époux de la comtesse Marguerite, fille aînée de Thibault-le-Bon; de Hugues de Châtillon, époux de la comtesse Marie d'Avesnes, et tige de la troisième dynastie des comtes de Blois; et de Pierre d'Alençon, fils de saint Louis, et époux de la comtesse Jeanne de Châtillon.

Etienne, Thibaut V dit le Bon, et son fils Louis, prirent-ils part aux guerres saintes. Tous les trois y parurent avec éclat et y trouvèrent une mort glorieuse : Étienne, qui fut chanté par le Tasse [1], au combat de Rama, en 1102 ; Thibaut V, au siége de Saint-Jean-d'Acre, en 1191 ; et Louis, à la bataille d'Andrinople, en 1205. Cependant, les historiens de notre cité n'ont pas songé à rappeler les exploits de ses anciens seigneurs ; ou plutôt, renfermés dans le cadre local qu'ils avaient adopté, ils ont pu à peine leur consacrer quelques lignes. Frappé de cet oubli, j'ai essayé de combler, au moins en partie, une lacune regrettable, en racontant la part prise par Louis à la IV^e croisade. Mais, je dois le dire tout de suite, mon intention n'est pas de refaire l'histoire de cette expédition importante ; voulant parler du comte de Blois et de ses vassaux, je n'insisterai que sur les événements où les historiens disent expressément qu'ils furent acteurs, et je ne parlerai des événements généraux, qu'autant que cela sera nécessaire pour donner de la suite et de la clarté à mon récit. Villehardouin sera mon principal guide.

[1] Il conte de' Carnuti indi succede
Potente di consiglio, e pro di mano.
Jerus. deliv., ch. I.

On sait que la IVe croisade fut provoquée par le pape Innocent III et prêchée par Foulques de Neuilly. Foulques commença ses prédications en 1198, et ayant appris, l'année suivante, que le comte de Champagne donnait à Ecry-sur-Aisne, un tournoi où devaient se réunir les plus puissants seigneurs de France, de Flandre et d'Allemagne, il s'y rendit dans l'espoir de les entraîner par son éloquence. En effet, à peine eut-il commencé à parler de Jésus-Christ, des lieux saints profanés, des misères des chrétiens d'Orient, que Barons et Chevaliers, emportés par l'ardeur de la foi, demandèrent la croix et jurèrent de partir pour la Palestine. A leur tête étaient Thibaut IV, comte de Champagne et de Brie, et Louis, comte de Blois et de Chartres, tous deux cousins, neveux, l'un du roi de France, l'autre du roi d'Angleterre, tous deux jeunes et également avides de gloire. Thibaut avait vingt-deux ans à peine ; Louis en comptait vingt-sept ; et, comme ils étaient aimés, ils n'eurent pas de peine à décider un grand nombre de leurs vassaux à se croiser à leur exemple. Villehardouin ne les pouvait citer tous ; il nous a du moins conservé les noms des plus considérables d'entre eux. Ce furent, parmi les chevaliers relevant du comte de Blois : Gervais de

Castel [1], Hervé, son fils; Jean de Virsin [2], Olivier de Rochefort, Henry de Monstruel [3], Payen d'Orléans [4], Guillaume de Sains, Pierre de Braiequel [5], Hugues son frère, Jean de Friaise [6], Gauthier de Gandonville [7], Hugues de Cormeroy [8], Geoffroy son frère, Hervé de Beauvoir [9], Robert de Froieville [10], Pierre son frère, Oris de l'Isle, Robert

[1] Chatel ou Chateauneuf en Thimeray, dans le Perche.

[2] Virsin ou Vierzon, dans le Berry.

[3] Montreuil-Bellay, dans le Saumurois.

[4] Il est nommé *Paganus de Aurelia*, dans une lettre de l'empereur Henry, frère de Baudouin de Flandre, au pape Innocent III.

[5] Ce nom, que nous aurons souvent à citer, est un de ceux qui ont été le plus altérés par les copistes des différents manuscrits. On le trouve écrit tantôt Braiequel, tantôt Braietuel, Bracel, Braccel, Braicluel, Brachuel, Brenoncel ou Brachiel. L'empereur Henry, dans une de ses lettres, le nomme Petrus de Bruccello; l'historien grec Nicetas l'appelle Petros Plankios. Mais très problement ce nom désigne la seigneurie de Breteuil, fief relevant de Clermont en Beauvaisis, comté que Louis possédait du chef de sa femme Catherine.

[6] Friaise ou Striaise, suivant un manuscrit. Bernier l'écrit Fraise, Hist. de Blois, p. 306. Il était seigneur héréditaire de la Ferté-Villeneuil, terre en Dunois (pays de Châteaudun), qui dépendait alors du comté de Blois.

[7] De Guidonisvilla ou de Cardonville ou Galdonville. Le texte latin du traité signé par ce seigneur avec Venise, au nom du comte Louis, l'appelle *de Gandovilla*.

[8] Cormery en Touraine, ou peut-être Cormeré près de Blois.

[9] Le nom de ce seigneur se retrouve dans plusieurs chartes du Blésois; c'est sa famille qui a donné son nom à la tour Beauvoir.

[10] Probablement Frouville, dans la Beauce.

du Quartier, Guillaume, vidame de Chartres, Bègues de Fransures[1], « et maint autre dont li livre ne fait mie mention[2] » .

Un *parlement* réuni à Soissons déféra ensuite le commandement suprême de l'expédition au comte de Champagne, et décida que l'on prendrait la route de mer. Mais, parmi les seigneurs qui s'étaient croisés, fort peu possédaient des vaisseaux. Ils résolurent de s'adresser à quelque ville maritime pour en obtenir, et ils prièrent Thibaut, Louis et Baudouin, comte de Flandre « comme les principaux d'entre eux, » de nommer chacun deux députés, qui seraient chargés de cette mission. Le comte de Blois désigna Jean de Friaise, et Gauthier de Gandonville, et il leur remit « des chartes et patentes » scellées de son sceau, avec plein pouvoir d'agir » en son nom, et promesse de tenir tout ce qui » par eux serait fait, ensemble d'agréer tous les » traités qu'ils feraient aux ports et autres lieux où » ils s'adresseraient[3]. » Thibaut et Baudouin remirent les mêmes pouvoirs à leurs chevaliers ; et les six députés, d'un commun accord, partirent pour

[1] C'était un seigneur du Beauvaisis, homme-lige du comte. — Villeh., par. 155.

[2] Villeh., § 5.

[3] Villeh., § 11.

Venise. Ils y arrivèrent dans la première semaine de carême, 1201.

Les Vénitiens, conseillés par le doge Dandolo, n'accordèrent leur concours qu'à des conditions excessives. Les croisés devaient leur payer quatre-vingt-cinq mille marcs et partager avec eux toutes les conquêtes qu'ils pourraient faire sur terre et sur mer. Les députés souscrivirent à tout, signèrent le traité au nom de Thibaut, de Louis et de Baudouin, et promirent que l'armée serait réunie à Venise le jour de Saint-Jean 1202. Villehardouin, qui était un des députés du comte de Champagne, retourna directement à Troyes avec son collègue; les députés des comtes de Blois et de Flandre se rendirent à Pise et à Gênes. Ils espéraient peut-être en obtenir quelque secours; mais il paraît qu'ils échouèrent complètement.

Cependant, au moment où le traité venait d'être signé avec Venise, la mort de Thibaut faillit faire échouer la croisade, car le duc de Bourgogne et le comte de Bar-le-Duc, auxquels on offrit successivement le commandement de l'armée, le refusèrent. Il fallut que le pape ranimât le zèle des croisés et provoquât un nouveau parlement à Soissons. Le comte de Blois s'y rendit, et là, d'accord avec Baudouin, Hugues, comte de Saint-Pol et Geoffroy,

comte du Perche, il fit décider qu'on offrirait la direction de la guerre à Boniface de Montferrat. Le marquis accepta, et les croisés ne songèrent plus qu'à faire leurs préparatifs de départ. Louis marqua les derniers moments de son séjour dans son comté par des donations pieuses qu'il fit à l'hôpital de Châteaudun et au chapître de Chartres; puis, ayant déployé son étendard, où étaient peintes les armes de sa famille, *d'argent semé de croix recroisetées*[1], il partit à l'époque de la Pentecôte (1202), et se dirigea vers les Alpes.

Baudouin, les Champenois et les Bourguignons le précédèrent à Venise. Ils ne tardèrent pas à apprendre qu'une foule considérable de croisés, oubliant leurs serments, étaient restés dans leurs foyers, et que d'autres allaient s'embarquer à Marseille ou dans quelque port de l'Italie. Ils en furent profondément affligés, car ils prévirent qu'il leur serait bien difficile d'acquitter les sommes promises

[1] Quelques auteurs paraissent douter que telles fussent les armes du comte de Blois ; nous croyons devoir adopter l'opinion de Duchesne : *Preuves de la maison de Châtillon*, p. 60, qui a été suivie par Bernier, *Hist. de Blois*, p. 183. La maison de Blois avait adopté ces armes pour se distinguer des comtes de Champagne, ses aînés. D'ailleurs, dit Bernier, on peut le confirmer encore par quelques sceaux de l'hôpital de Blois et du prieuré de Boulogne, ou même par quelques armoiries des vitres de Notre-Dame de Chartres.

aux Vénitiens. C'est pourquoi ils résolurent d'envoyer vers les pèlerins des députés, pour les engager à venir les joindre à Venise, et ils dépêchèrent Villehardouin et Hugues de Saint-Pol au comte de Blois. Les deux députés le rencontrèrent à Pavie. Louis ne songeait point à fausser sa parole, et bientôt il arriva à Venise, où Boniface de Montferrat rejoignit encore l'armée avec les chevaliers sortis de la Lombardie, de la Savoie et du Piémont.

Nous n'avons pas à développer ici les causes qui firent dévier la croisade de la voie qu'on avait d'abord résolu de suivre, ni les motifs qui provoquèrent tant de divisions et de haines parmi les croisés. Nous rappellerons seulement que les Vénitiens voulurent être payés avant de mettre à la voile; qu'une foule de croisés qui regrettaient d'être venus, profitèrent de la circonstance pour demander qu'on renonçât à l'entreprise, et qu'une opposition commença dès-lors à se former parmi les pèlerins. Louis de Blois avait trop de loyauté et de générosité, et surtout une piété trop sincère, pour s'unir aux mécontents. L'idée de manquer à la parole donnée aux Vénitiens et de renoncer à combattre les infidèles le révolta; il se joignit à Baudouin et à Boniface, disant : « Il vaut mieux que nous em-
» ployions tout le nôtre ici, et que nous perdions ce

» ce que nous y avons mis, que de manquer à no-
» tre parole. D'ailleurs, si cette armée se rompt,
» nous perdrons l'occasion et les moyens de recou-
» vrer la terre d'outre-mer pour jamais[1]. » Comme ses amis, il sacrifia sa vaisselle d'or et d'argent, ses joyaux, tout ce qu'il avait apporté d'argent monnayé, ne conservant que son cheval et ses armes! Enfin, voyant que la somme de quatre-vingt-cinq mille marcs n'était pas encore complète, que Dandolo ne consentait à partir pour la Terre-Sainte qu'à la condition que les croisés aideraient d'abord Venise à recouvrer la ville de Zara, Louis se joignit à ceux qui appuyèrent cette proposition, et il entraîna l'armée en Dalmatie.

Mais là d'autres soucis, d'autres inquiétudes l'attendaient. Non-seulement l'opposition continuait de diviser l'armée, mais des querelles éclatèrent encore entre les Français et les Vénitiens. Les deux nations en vinrent aux mains dans les rues de Zara qu'ils venaient de conquérir. Bon nombre d'hommes d'armes, des chevaliers même, perdirent la vie. Le comte de Blois et Dandolo durent se jeter au milieu de la mêlée pour arrêter l'effusion du sang, et telle était l'irritation de tous, qu'il leur fallut plus de huit

[1] Villeh., § 30.

jours pour arriver à calmer les esprits. Puis, comme cette affaire s'apaisait, arriva un légat pontifical, qui ralluma la discorde. L'envoyé d'Innocent III, était chargé d'exprimer le mécontentement que le souverain pontife éprouvait de la prise de Zara; il ordonna en son nom aux croisés, de restituer le butin qu'ils avaient fait, et de s'engager, par une promesse solennelle, à réparer leurs torts, sans quoi ils seraient frappés de l'excommunication. Les mécontents en profitèrent pour renouveler leurs plaintes, et demander encore qu'on renonçât à la croisade. Du reste, tous les Français se virent avec douleur exposés au courroux du chef de l'Église. Ils voulurent à tout prix se reconcilier avec lui, et les barons, après en avoir délibéré ensemble, décidèrent qu'on enverrait à Rome deux chevaliers et deux ecclésiastiques, « les plus capables qu'ils crurent se pouvoir acquitter dignement de cette ambassade. » Louis, dont la piété était bien connue du pape, fut chargé de désigner un des chevaliers. Il choisit Jean de Friaise, auquel on adjoignit Jean de Noyon, chancelier de Baudouin, l'évêque de Soissons, et Robert de Boves. Grâce aux efforts des députés, leur mission réussit, et le pape consentit à pardonner.

L'armée s'attendait alors à faire voile pour la Pa-

lestine, ou tout au moins pour l'Égypte, ainsi que cela avait été arrêté dans le principe. Mais la croisade une fois détournée de sa voie, allait l'abandonner tout-à-fait, et, au lieu de se diriger sur l'Afrique, les croisés devaient se laisser entraîner à Constantinople. Le comte de Blois fut un de ceux qui contribuèrent le plus à amener ce résultat, et la lecture du livre de Villehardouin ne laisse aucun doute à cet égard. Devons-nous l'en blâmer? Nous ne le pensons pas, car sa conduite lui fut dictée par des considérations politiques sérieuses. Nous croyons, comme lui, que le seul moyen de recouvrer la Palestine était de s'emparer de l'Égypte, ou de conclure avec l'empire grec une alliance solide, qui permît aux croisés de faire de Constantinople le point d'appui de leurs opérations en Asie. Or, l'occasion d'obtenir cette alliance avec les Grecs se présentait; Louis, et les chefs intelligents de l'armée s'empressèrent de la saisir. Mais ici nous avons besoin de reprendre les faits d'un peu plus haut.

Un usurpateur, nommé Alexis, avait renversé du trône d'Orient l'empereur Isaac l'Ange; il retenait le prince déchu dans un cachot, et il avait forcé le fils de sa victime, appelé comme lui Alexis, à prendre la fuite. Le fugitif était venu en Europe, et, avant même le départ de la flotte de Venise, il avait

envoyé aux croisés une députation pour demander leur appui en faveur de son père. Ceux-ci avaient refusé alors de prendre aucun engagement, remettant leur réponse après la conquête de Zara. Quand Zara fut conquis, Alexis envoya de nouveaux députés qui étaient chargés de faire, en son nom, les promesses les plus magnifiques : l'empereur grec remettrait tout l'empire d'Orient sous l'obédience du pape; il paierait deux cent mille marcs d'argent ; il fournirait des vivres pendant un an à l'armée des croisés ; il les accompagnerait en Egypte, ou, si les croisés le jugeaient plus utile, il enverrait à sa place dix mille hommes, qu'il s'engageait à solder pendant un an; enfin, il entretiendrait, jusqu'à sa mort, cinq cents chevaliers pour la défense de la Terre-Sainte.

Ces propositions brillantes étaient bien de nature à ébranler les croisés. D'un autre côté, l'opinion que l'on ne parviendrait jamais à recouvrer Jérusalem et à s'établir solidement dans la Terre-Sainte, qu'à la condition d'être maître d'abord de l'Egypte ou de l'empire d'Orient, commençait à s'accréditer; Villehardouin en fait foi : « Mais bien vous devez » savoir, fait-il dire à quelques-uns des barons, » que si jamais la Terre-Sainte est recouvrée, ce » ne peut être que par l'Égypte ou par la Grèce, » de façon que si nous refusons ces traités, nous

» en serons honnis à toujours [1]. » Le comte de Blois embrassa ces avis, et les vit encore partager par le marquis de Montferrat, Baudouin de Flandre et le comte de Saint-Pol. Ils allèrent donc trouver Dandolo, lui déclarèrent qu'ils étaient résolus de traiter avec Alexis, et ils s'engagèrent par serment à rétablir le jeune prince sur le trône avec son père, Isaac.

Mais la plupart des chevaliers et des prêtres de l'armée, incapables de comprendre les motifs politiques qui faisaient agir les barons, blâmèrent cette résolution ; onze seigneurs seulement signèrent avec Louis l'engagement qu'il prenait avec Alexis! C'était d'un triste augure. Aussi, bientôt après, un légat du pape ayant apporté une lettre par laquelle Innocent III défendait aux croisés de rien entreprendre contre Constantinople, les défections commencèrent. L'abbé de Vaux-Cernay, Simon de Montfort [2], Martin Lintz, un des prédicateurs de la croisade, et une foule de chevaliers, quittèrent l'armée et partirent pour la Syrie. Louis de Blois lui-même eut la douleur de se voir abandonner par plusieurs de

[1] Villeh., § 47.

[2] L'abbé de Vaux-Cernay et Simon de Montfort étaient destinés à ouer, quelques années plus tard, un rôle célèbre dans la croisade des Albigeois.

ses vassaux. Il avait fait donner à Renaud de Montmirail, *un grand baron de France*, dit Villehardouin, l'autorisation de se rendre en Syrie sur un des vaisseaux de la flotte. Renaud « jura et promit sur l'É-
» vangile, que quinze jours après que lui et les che-
» valiers qui l'accompagnaient, seraient arrivés et
» auraient terminé leurs affaires, ils se rembarque-
» raient pour retourner au camp. » Il s'éloigna, sur cette promesse, emmenant avec lui Henri de Castel, son neveu Guillaume, vidame de Chartres, Geoffroy de Beaumont, Jean de Froieville, Pierre son frère et plusieurs autres. « Mais ils tinrent mal leurs serments, et ne retournèrent plus en l'armée [1]. »

Ces défections multipliées ne tardèrent pas à réduire le nombre des croisés à vingt mille environ. Néanmoins, le comte de Blois et ses amis persistèrent à marcher contre Constantinople, et l'arrivée d'Alexis dans le camp français, ne fit qu'animer encore leur ardeur. Louis quitta le port de Zara, le 7 avril 1203, pour se rendre à Corfou, où était assigné le rendez-vous général de la flotte. Quoique absent, il songeait aux sujets qu'il avait laissés en

[1] Villeh., § 51. — Malgré l'assertion de l'historien, plusieurs de ces chevaliers rejoignirent plus tard l'armée à Constantinople, comme la suite du récit le fera voir.

France et cherchait sans cesse les moyens de soulager la misère publique. Il marqua sa traversée de Zara à Corfou par un acte de bienfaisance, en signant au profit de la léproserie de Blois, une charte qui établissait, le vendredi avant le dimanche des Rameaux, une foire en faveur de la chapelle de Saint-Lazare, et accordait à la même chapelle les revenus du comté, pendant trois jours : le jour de la foire, le jour précédent et le jour suivant [1]; une concession analogue fut accordée vers la même époque à l'abbaye de Saint-Laumer, au profit de laquelle une foire fut établie, le jour de Saint-Nicolas [2].

[1] V. la charte dans Bernier, *Preuves de l'Histoire de Blois*, page XV. Elle se termine par ces mots : « Actum apud Jadrum in via, anno gratiæ 1202, mense Mayo. » Comme on le voit, la charte porte la date 1202 ; mais évidemment Bernier s'est trompé en imprimant cette date, puisque les croisés n'arrivèrent devant Zara (*Jadrum* ou *Jaderam*) que dans le mois de novembre 1202 et qu'ils en partirent le 7 avril 1203. Nous croyons donc que la charte ne fut donnée qu'en 1203, pendant la traversée de Zara à Corfou, ce que semble du reste indiquer l'expression assez vague, *apud Jadrum in via*.

Le souvenir de cette foire établie par le comte Louis, en 1203, s'est conservé jusqu'à nos jours ; car la foire fut l'origine de l'*assemblée* qui, tous les ans, se tient encore le jour des Rameaux, près de Saint-Lazare, propriété de M. Chambert, membre titulaire de notre société académique.

[2] V. Bernier, *Preuves de l'Histoire de Blois*, pag. vij. Cette seconde charte porte simplement la date de 1203, sans indication du lieu où elle fut signée. Nous pouvions, sans trop de scrupule, admettre qu'elle fut ac-

Arrivés à Corfou, les barons trouvant l'île riche et fertile, résolurent d'y faire reposer l'armée. Tout semblait leur sourire, lorsque tout-à-coup un nouveau complot vint menacer l'expédition. Parmi ceux-là mêmes qui paraissaient fidèles à leurs chefs, beaucoup regrettaient qu'on se dirigeât sur Constantinople, au lieu de marcher droit à Jérusalem; d'autres parlaient d'aller rejoindre Gauthier de Brienne, alors occupé à faire la conquête de Naples. Les mécontents s'entendirent, et, entraînant avec eux plus de la moitié de l'armée, ils se retirèrent dans un vallon écarté, où ils délibérèrent tout armés et montés sur leurs chevaux.

C'en était fait de la croisade, si la défection avait lieu. Boniface de Montferrat, Baudouin, Louis et le comte de Saint-Pol le comprirent, et ils résolurent de l'empêcher à tout prix. Ils ne pouvaient songer à employer la force; ils humilièrent donc leur fierté naturelle, se revêtirent d'habits de deuil, et, précédés de la croix, ils se mirent en marche pour aller trouver leurs compagnons infidèles. Tous les évêques, tous les prêtres de l'armée les suivaient, et ils mirent pied à terre à l'entrée du vallon. « Et comme les

cordée en même temps que celle relative à Saint-Lazare. Elle stipulait aussi que l'abbaye jouirait pendant trois jours d'une portion considérable des revenus du comté.

» autres, dit Villehardouin, les aperçurent, ils des-
» cendirent pareillement de leurs chevaux et allè-
» rent à leur rencontre. D'abord les barons se pros-
» ternèrent à leurs pieds, pleurant à chaudes lar-
» mes, protestant de ne se lever, qu'ils n'eussent
» obtenu d'eux qu'ils ne les abandonneraient pas.
» Quand les autres virent cela, ils furent vivement
» touchés, et le cœur leur attendrit de façon qu'ils
» ne purent contenir leurs larmes. »

« Et particulièrement lorsqu'ils virent leurs
» seigneurs, leurs plus proches parents et amis,
» tomber à leurs pieds, ils témoignèrent plus de
» ressentiment, et dirent qu'ils en aviseraient en-
» semble. Là-dessus, ils se retirèrent, et conférè-
» rent entre eux; le résultat de leur conseil fut
» qu'ils demeureraient encore avec eux jusqu'à la
» saint Michel, à condition qu'on leur promettrait
» et jurerait sur les saints Évangiles, que de là en
» avant, à toute heure qu'ils en voudraient requé-
» rir, dedans la quinzaine en suivant, ils leur four-
» niraient de bonne foi, sans aucune fraude, des
» vaisseaux pour passer en Syrie [1]. »

Ces conditions leur furent accordées, et l'on remit à la voile, la veille de la Pentecôte (24 mai 1203).

[1] Villeh., § 59 à 61.

Un vent doux et propice porta rapidement la flotte devant Constantinople. On sait que les croisés essayèrent d'abord de rétablir Isaac et Alexis sur le trône, sans recourir aux armes, et que toutes leurs tentatives échouèrent. Ils décidèrent alors, dans un un grand conseil, qu'ils attaqueraient la ville, et ils partagèrent l'armée en six corps ou *batailles*, dont les principaux barons reçurent le commandement. Louis de Blois « qui était un riche, puissant et ré» douté seigneur, et qui avait à sa suite grand » nombre de bons chevaliers et de braves gens[1], » fut chargé de conduire la quatrième bataille, formée d'ailleurs presque entièrement de ses vassaux. Une première attaque livra aux Français et aux Vénitiens le faubourg de Galata et l'entrée du port. Mais il fallait prendre Constantinople elle-même. Un nouveau conseil fut tenu , et il fut résolu que les Vénitiens donneraient l'assaut par mer, tandis que les barons avec l'armée attaqueraient par terre.

Le cinquième jour après la prise de Galata, la flotte et l'armée se mirent en marche ; les vaisseaux Vénitiens allèrent se ranger en face des remparts, et les six batailles des Français se postèrent entre le le palais de Blaquernes et une abbaye close de murs,

[1] Villeh., § 78.

qu'on appelait le château de Bohémond. « Ce fut » une chose étonnante et bien hardie, dit Villehar- » douin, de voir qu'une si petite poignée de gens » entreprît d'assiéger Constantinople, qui avait » trois lieues de front du côté de la terre, quoi- » qu'elle n'eût des forces que pour s'attacher à l'une » de ses portes; — et quoique pour un qu'ils étaient » dans l'armée, il y en eût plus de deux cents dans » la ville[1]. » Sans s'effrayer, les barons firent dresser les pierriers et les mangonneaux, et commencèrent à battre les murailles. Toutefois ils devaient essuyer bien des fatigues et des périls. Les Grecs profitant de leur supériorité numérique multipliaient les sorties, couraient la campagne, tuaient les fourrageurs. Outre le corps qui veillait sans cesse à la porte du camp, il fallait plus de six fois par jour que toute l'armée prît les armes; les Français ne pouvaient s'éloigner du camp « à quatre jets d'arc, » et ils n'avaient pas de vivres pour trois semaines ! Vainement ils fortifièrent leur camp en l'entourant de palissades: les Grecs continuèrent de les harceler. La position devenait intolérable : les assiégeants résolurent d'en sortir, et ils décidèrent que le 17 juillet, ils donneraient un assaut général par terre et par mer.

[1] Villeh., § 86.

Trois des batailles, commandées par Boniface de Montferrat et par Mathieu de Montmorency, furent désignées pour rester à la garde du camp, tandis que les trois autres, sous les ordres de Baudouin, de son frère Henri, de Louis de Blois et du comte de Saint-Pol, attaqueraient un avant-mur défendu par les *Warangiens*. Ces Warangiens étaient des soldats mercenaires, sortis de la Grande-Bretagne, et que les empereurs d'Orient avaient pris à leur service. Habitués à la tactique européenne, ils formaient la portion la plus redoutable de l'armée grecque. Malgré une attaque furieuse, les Français furent repoussés avec perte, et l'usurpateur Alexis sortant lui-même de Constantinople, vint les attaquer jusque dans leur camp. Il fallut que Dandolo, qui s'était emparé de plusieurs tours du côté de la mer, abandonnât précipitamment sa conquête, pour courir au secours de ses alliés. Il parvint à repousser les Grecs.

Les Français manquaient de tout : Villehardouin avoue que, dans ce jour-là, *ils mangèrent et burent peu, étant mal fournis de vivres*. Si l'empereur avait renouvelé son attaque, il les eût infailliblement écrasés. Heureusement il perdit la tête, et, se défiant de ses sujets, que ses cruautés avaient irrités, il s'enfuit secrètement de sa capitale, dans la nuit qui

suivit le combat. Aussitôt, une révolution éclata dans Constantinople : Isaac l'Ange, tiré de son cachot, fut rétabli sur le trône, et il se hâta d'appeler son fils Alexis auprès de lui. Alexis lui fut associé à l'empire, et Isaac renouvela toutes les promesses faites en son nom aux croisés.

Mais l'usurpateur fugitif avait conservé des partisans, et grand nombre de villes de la Thrace refusaient de reconnaître les nouveaux souverains. Alexis, qui sentait sa faiblesse, supplia les croisés de rester dans l'empire jusqu'à la saint Michel de l'année suivante, et de l'aider à réduire les rebelles. Ils acceptèrent, et convinrent qu'une partie de l'armée demeurerait à Constantinople, pour la surveiller, tandis que l'autre irait avec le jeune empereur soumettre la province. Louis de Blois et Baudouin de Flandre se chargèrent de garder Constantinople.

Alexis ne tarda pas à y rentrer vainqueur de tous ses ennemis ; mais, déjà, il ne lui était plus possible d'échapper à la guerre avec ses défenseurs eux-mêmes. Les Grecs, écrasés d'impôts pour le paiement des sommes promises aux croisés, avaient vu avec horreur le patriarche de Constantinople proclamer solennellement la réunion de l'église Grecque à l'église Romaine ; ils ne cachaient plus leur

haine contre les Latins. Ceux-ci usèrent de rigueur; il en résulta des querelles, et dans l'une d'elles, un épouvantable malheur arriva : le feu prit dans le quartier situé entre les deux ports et se communiqua au reste de la ville; l'incendie dura huit jours et dévora tout sur une étendue d'une lieue. Des richesses immenses furent la proie des flammes, et grand nombre de grecs périrent. Ils n'en devinrent que plus acharnés contre les croisés, et ils reportèrent même leur fureur contre les Latins qui habitaient la capitale. Ces malheureux Latins, menacés dans leur vie et dans leurs biens, durent quitter la ville au nombre de quinze mille, et se réfugier dans le faubourg de Galata. D'un autre côté, les victoires d'Alexis ne servirent qu'à le rendre plus odieux, et les relations habituelles qu'il entretenait avec les Français augmentaient la colère de ses sujets. Une émeute éclata dans la ville, et le peuple furieux se précipita dans le palais des empereurs, demandant à combattre les Occidentaux. Alexis eut peur, et, cédant aux conseils intéressés de Ducas Murzuffle, homme ambitieux et perfide, qui devait bientôt le détrôner, il se détacha peu à peu des croisés [1]. Il cessa de les visiter, comme il en avait l'habitude;

[1] Villeh., § 116.

il ne leur envoya plus ni vivres ni argent, et si les croisés le rappelaient à l'exécution des traités, ils n'en pouvaient tirer aucune satisfaction, « les me-
» nant de délai et faisant de petits et chetifs paye-
» ments de fois à autre, tant que le tout fut réduit
» à néant. » A la fin ils perdirent patience, et ils lui firent déclarer la guerre par Conon de Béthune.

C'était ce que voulait Murzuffle, et, voyant qu'Alexis avait rompu définitivement avec les Français, il résolut de s'emparer du trône. Ses déclamations furibondes l'avaient rendu l'idole de la foule; il pénétra de nuit dans le palais impérial, se saisit d'Alexis, le jeta en prison et le fit étrangler. Le vieil Isaac mourut de frayeur à cette nouvelle, et Murzuffle se fit couronner dans l'église de Sainte-Sophie (1204).

Mais le malheur d'Alexis réveilla l'affection que les croisés lui avaient portée; ils résolurent de le venger et de punir l'usurpateur. Les évêques, les prêtres surtout, les excitaient à la guerre, les engageaient à s'emparer du pays, leur « promettant in-
» dulgences et pardons, s'ils le rangeaient à l'obéis-
» sance du pape. » On jura d'écouter le conseil des prêtres, et telle était la confiance qu'on avait de vaincre, qu'avant même de commencer l'attaque, avant de posséder un pouce de terrain en Orient, on

se partagea les dépouilles de l'empire. On décida, dans un grand conseil, dit Villehardouin [1], « que si Dieu » leur octroyait d'entrer de force dans Constanti- » nople, tout le butin qu'on y ferait, serait apporté » et partagé en commun ; et qu'on nommerait six » personnes de la part des Français et autant des » Vénitiens qui jureraient sur les saints Évangiles » d'élire empereur celui qu'ils jugeraient en leur » conscience le plus capable et le plus propre à ré- » gir l'État ; qu'il aurait le quart de tout ce qui se- » rait conquis tant dedans la ville que dehors, avec » les palais de Blacquernes et de Bucoléon ; que le » surplus serait partagé en deux parts, dont l'une » serait aux Français et l'autre aux Vénitiens. Après » quoi, on choisirait douze des plus sages de l'ar- » mée des pèlerins et douze des Vénitiens, qui fe- » raient le département (partage) des fiefs et des » honneurs (dignités) pour être distribués à ceux » que l'on jugerait à propos, et arrêteraient le ser- » vice qui serait dû à l'empereur par chacun d'i- » ceux. » Les contrevenants devaient être frappés de l'excommunication ; mais chacun aurait le droit de retourner dans sa patrie au bout d'un an. Le traité, rédigé en latin, fut signé par Boniface de

[1] § 123.

Montferrat, Baudouin de Flandre, Louis de Blois et Hugues de Saint-Pol, au nom des Français, et par Dandolo, au nom des Vénitiens [1].

Les conditions ainsi arrêtées, ou se prépara à l'assaut. L'expérience du premier siége avait instruit les croisés. Au lieu d'attaquer la ville, comme l'année précédente, par terre et par mer, ils décidèrent qu'ils attaqueraient par mer, et ils montèrent tous sur la flotte. Un premier assaut échoua; mais un second, plus furieux, réussit; et Constantinople tomba au pouvoir des croisés, le lundi de Pâques-Fleuries, 12 avril 1204. Le comte de Blois n'eut pas le bonheur de partager les glorieux travaux de ses compagnons. « Il avait été, dit Villehardouin, » détenu en langueur tout le long de l'hiver d'une » fièvre quarte, qui l'avait empêché de prendre les » armes en cette occasion, et le tenait encore lors » malade en un vaisseau. Ce qui fut un grand dom- » mage pour l'armée, d'autant qu'il était fort brave » et vaillant de sa personne [2]. » Toutefois, au mi-

[1] En voici le préambule: *In nomine Domini, amen. Nos quidem B* (Bonifacius) *Montisferatis Marchio, et Balduinus Flandriæ et Hannoniæ, et L.* (Ludovicus) *Blesensis et Clarimontensis, et H.* (Hugo) *Sancti Pauli comites, pro parte nostrâ vobiscum, vir inclyte Domine H.* (Henrice) *Dandule, Venetiæ, Dalmatiæ,* etc. (Hist. des Gaules, tom. XVIII).

[2] Villeh., § 129.

lieu même de ses souffrances, il n'oubliait pas ses vassaux de France; il voulut qu'ils eussent un témoignage de la victoire, et il envoya à sa femme, Catherine de Clermont, la tête de Sainte-Anne, mère de la Vierge, qu'il orna d'un riche drap de soie en broderie, et dont il fit présent au chapitre de Notre-Dame de Chartres [1].

On sait que Baudouin, comte de Flandre, fut élu empereur aussitôt après la prise de Constantinople. Son sacre eut lieu le quatrième dimanche après Pâques. Louis de Blois put y assister, et, avec les autres barons, il prêta hommage au nouvel empereur comme à son souverain légitime. Toutefois sa maladie n'était pas encore guérie. Aussi, lorsque Baudouin quitta sa capitale pour aller combattre Murzuffle et conquérir son empire, Louis fut désigné avec Dandolo et Conon de Béthune, pour veiller à la garde de Constantinople.

Mais si le noble comte ne pouvait rendre des services sur les champs de bataille, il allait par sa prudence et sa modération en rendre d'autres non moins précieux, et il se présente à nous comme un médiateur toujours dévoué aux intérêts des chrétiens, toujours disposé à apaiser les différends qui s'élèvent

[1] Bernier, Hist. de Blois, p. 305.

entre ses compagnons d'armes. Or, le pape Innocent III refusait de reconnaître le Vénitien Thomas Morosini, élu patriarche de Constantinople, et son opposition jetait le trouble dans les consciences. Louis se hâta de lui écrire, de concert avec Baudouin, Boniface et le comte de Saint-Pol, et il eut le bonheur d'obtenir la ratification du souverain Pontife. Puis bientôt éclata entre l'empereur et le marquis de Montferrat, un différend qui pouvait avoir les conséquences les plus funestes.

Boniface, nommé roi de Thessalonique, s'était mis en marche pour aller prendre possession de son royaume. Sur sa route, il rencontra Baudouin, qui venait de soumettre la Thrace, et qui lui annonça l'intention de visiter Thessalonique. Le marquis, craignant la présence de l'armée impériale dans ses États déjà épuisés par la guerre, le supplia de renoncer à ce dessein, et, comme l'empereur y persistait, il récrimina et menaça de se venger. Boniface était entouré de Grecs qui espéraient en lui un protecteur, et qui peut-être aussi voyaient avec plaisir naître des troubles dont ils pourraient profiter. Baudouin ne tint compte ni de ses prières, ni de ses menaces, et il se dirigea sur Thessalonique. Aussitôt Boniface, furieux, se jeta sur les terres de l'empereur, lui enleva Didymotique, et alla assiéger

Andrinople. Heureusement, le gouverneur de la ville dépêcha à Constantinople deux courriers, pour instruire le comte de Blois et Dandolo de ce qui se passait. Louis et le Doge furent frappés d'une profonde douleur; car la querelle des deux princes pouvait amener la perte de toutes les conquêtes: ils décidèrent qu'ils députeraient Geoffroy de Villehardouin vers le marquis, pour tâcher d'amener une réconciliation. Le maréchal de Champagne nous apprend lui-même qu'il le *coisonna* (blâma) *mult durement* de la légèreté de sa conduite, et Boniface, rendu à la sagesse, promit de s'en remettre à la décision du doge de Venise, du comte de Blois, de Conon de Béthune et de Villehardouin. Restait à apaiser l'empereur qui, instruit de l'attaque d'Andrinople, accourait au secours de la place, jurant *qu'il ferait du pis au marquis*. Louis se hâta de lui envoyer encore une députation, à la tête de laquelle était un de ses propres vassaux, Bègues de Fransures, *gentilhomme fort sage et fort discret*. Arrivé devant Baudouin, Bègues exposa généreusement sa mission en ces termes: « Sire, le duc (doge) de
» Venise, le comte Louis, mon seigneur, et les au-
» tres barons qui sont demeurés à Constantinople,
» vous saluent comme leur prince souverain, et se
» plaignent à Dieu premièrement, puis à vous, de

» ceux qui par leur malice ou mauvais conseil ont
» allumé cette querelle entre vous et le marquis de
» Montferrat, de laquelle peu s'est fallu que la rui-
» ne totale de la chrétienté ne se soit ensuivie.
» Nous pouvons vous dire avec vérité que vous
» fîtes très mal, quand vous leur prêtâtes l'oreille;
» maintenant, ils vous prient que, comme le mar-
» quis s'est remis à eux du différend qui est entre
» vous et lui, vous fassiez le même de votre part,
» et que vous leur donniez assurance de tenir ce
» qu'ils feront; ayant au surplus charge de vous
» dire, qu'ils ne sont résolus en aucune façon de
» souffrir une plus longue suite et continuation
» de la guerre [1]. »

Ces dernières paroles renfermaient une menace sérieuse; mais l'empereur était trop irrité pour écouter la voix de la raison. Il se contenta de répondre qu'il ne voulait rien promettre; que seulement il retournerait à Constantinople, *sans meffaire davanvantage au marquis*. Toutefois Baudouin avait l'âme trop élevée pour ne pas comprendre l'injustice de sa conduite, et à peine fut-il rentré dans sa capitale, qu'il reconnut ses torts. Louis de Blois et Dandolo le voyant dans ces bonnes dispositions, en profitè-

[1] Villeh., § 155.

rent pour renouveler leurs instances et lui dire : « Sire, nous voulons vous prier de vouloir vous » remettre sur nous de vos différends, comme a » fait le marquis. » Cette fois, Baudouin se laissa vaincre, et de nouveaux députés, parmi lesquels était Gervais de Castel, un des vassaux du comte de Blois, furent dépêchés à Boniface de Montferrat, pour l'engager à se rendre à Constantinople. A l'arrivée du marquis, Louis alla lui-même à sa rencontre, et il eut enfin la joie de rétablir la paix entre l'empereur et son puissant vassal : Boniface fut réintégré dans son royaume de Thessalonique [1].

Cependant Baudouin, affermi sur le trône, fit le partage des provinces entre les barons et les chevaliers, ou plutôt les barons et les chevaliers quittèrent la capitale pour aller prendre possession des fiefs qui leur avaient été assignés. L'empereur donna au comte de Blois le duché de Nicée, *l'une des meilleures pièces et des plus honorables de tout l'empire d'Orient, située au-delà du détroit, du côté de la Natolie* (ou Asie-Mineure) [2]. Mais il s'agissait de le conquérir. Louis remit ce soin à Pierre de Braiequel et à Payen d'Orléans et il les envoya avec cent vingt

[1] Villeh., § 158.
[2] Ib., § 162.

chevaliers en Asie. Il resta lui-même à Constantinople, pour prêter à Baudouin l'appui de ses conseils et de sa valeur.

Partis de Constantinople vers l'époque de la Toussaint (1204), les deux capitaines de Louis traversèrent le détroit des Dardanelles et s'emparèrent de Piga ou Pège, ville de la côte d'Asie, qui était peuplée de Latins [1]. Ils fortifièrent près de là un château, nommé Palorme, et, y ayant laissé garnison, ils s'avancèrent dans l'intérieur du pays. Comme ils marchaient sur Lopade, Théodore Lascaris, Grec qui avait pris le titre d'empereur de Nicée, voulut arrêter leurs progrès et vint leur présenter la bataille près de Pœmanion, sur les confins de la Mysie et de la Bithynie (6 décembre) [2]. Ses forces étaient considérables, car il avait obtenu des secours du sultan d'Iconium. Pierre de Braiequel et Payen d'Orléans qui n'avaient que cent quarante chevaliers et quelques sergents d'armes, n'en acceptèrent pas moins le combat. La lutte fut acharnée, mais « avec l'aide de Notre-Seigneur, qui dispose » des choses par des rencontres et des événements » inopinés, les Français défirent les Grecs qui y re-

[1] Villeh., § 162.
[2] Ib., § 170 et Nicetas Choniat, p. 388.

» çurent une grande perte. » Tel fut même l'effroi qu'inspira ce succès, que partout les habitants accoururent au-devant des vainqueurs, précédés de la croix et des saints Évangiles, et demandant humblement à se soumettre. En moins de huit jours, Pœmanion, Lopade, toute la contrée, en un mot, reconnut les lois du comte de Blois. Du reste l'historien grec, Nicétas, ordinairement si peu favorable aux Occidentaux, se plaît à reconnaître la douceur avec laquelle Pierre de Braiequel, car il ne nomme pas Payen d'Orléans, traita toutes les villes qui se rendirent sans résistance [1]. Pourtant les Blésois échouèrent devant Pruse.

Cette ville, bâtie sur une éminence voisine du Mont-Olympe, entourée de fortes murailles et abondamment fournie de vivres pour un long siége, résolut de se défendre. Pierre de Braiequel et Payen d'Orléans, arrivés au pied de ses murs, la firent sommer de se rendre, promettant d'accorder les conditions que les habitants demanderaient, s'ils ne résistaient pas, et les menaçant de traitements cruels,

[1] Nicetas; je cite la traduction latine: Eamdem clementiam cæteræ quoque urbes, quæ armis abstinuerunt, sunt expertæ; quamvis difficile sit Latinum voce a Græcis dissentientem, avaro ingenio, oculo impudenti, ventre insatiabili, animo iracundo et acerbo, manu perpetuo ensem quærenti, lenire obsequiis. P. 388.

s'ils attendaient que les beliers battissent les murailles. Loin de céder, les Prusiens s'élancèrent sur les assiégeants et tuèrent à coups de flèches bon nombre de chevaliers. Cette attaque furieuse et la forte position de la place, firent comprendre aux Blésois qu'il serait inutile d'en faire le siége : Braiequel ordonna la retraite. Mais les Prusiens n'en devinrent que plus hardis ; ils se mirent à la poursuite de l'armée, et bientôt encore, aidés par les habitants de la campagne, ils occupèrent les défilés par où les croisés devaient passer, et voulurent leur couper la route. A chaque pas, les Blésois étaient obligés de combattre, et quoiqu'ils sortissent victorieux de tous les engagements, les dangers se multipliaient sans cesse autour d'eux. Un jour, les Grecs crurent les tenir : ils avaient tué un porte-enseigne qui précédait l'armée ; ils enlevèrent l'étendard, le plantèrent sur une éminence, espérant y attirer leurs ennemis, et ils se placèrent en embuscade. Mais les Blésois reconnurent la ruse ; ils tombèrent avec fureur sur eux, les taillèrent en pièces et les forcèrent enfin à prendre la fuite. Ce fut leur dernier combat et ils purent rentrer tranquillement à Lopadion [1].

[1] Nicetas, p. 389.

Pierre de Braiequel et Payen d'Orléans allaient sans doute venger leur échec devant Pruse, lorsque les dangers qui menacèrent Constantinople, les forcèrent à revenir en Europe.

Les Latins avaient commis une foule de violences, qui leur avaient aliéné les Grecs. Ceux-ci, voyant leurs oppresseurs dispersés en Asie et dans la Grèce, jugèrent l'occasion favorable pour se soulever; ils écrivirent secrètement à Joanice, roi des Bulgares, et lui offrirent de le reconnaître comme empereur, s'il voulait venir les délivrer. Le roi barbare était irrité contre Baudouin, qui avait rejeté son alliance avec mépris ; il promit son appui ; et les Grecs, comme gage de leur alliance avec lui, massacrèrent la garnison française de Didymotique, et chassèrent celle d'Andrinople. La nouvelle en parvint aussitôt à Baudouin qui se trouvait alors à Constantinople avec Louis de Blois et un petit nombre d'hommes.

« Cet accident, dit Villehardouin, les troubla
» fort et mit en grand émoi ; joint d'ailleurs que de
» jour à autre, leur venaient nouveaux avis de la
» rébellion des Grecs, et que partout où ils trou-
» vaient des Français en possession des terres et
» places de nouvelles conquêtes, ils les mettaient à

» mort [1]. » Sur l'avis du comte de Blois et du doge de Venise, Baudouin se décida à rappeler son frère, Henri, qui était en Asie-Mineure. Louis, de son côté, donna l'ordre à Payen d'Orléans et à Pierre de Braiequel d'abandonner toutes leurs conquêtes, moins Piga, où ils ne laisseraient même qu'une faible garnison, et de lui ramener tous leurs hommes (1205).

Les chevaliers se disposèrent à obéir ; mais il leur fallait nécessairement du temps pour réunir leurs soldats et se rendre à Constantinople. D'un autre côté, les défections se multipliaient autour de la capitale. Baudouin n'eut pas plus tôt reçu quelques troupes d'Asie, qu'il résolut d'entrer en campagne sans plus tarder ; et Louis, qui nous est toujours apparu si prudent, partageant, cette fois, son impatience, l'engagea lui-même à sortir de Constantinople [2]. Ils marchèrent sur Andrinople.

C'était une témérité de leur part, car ils avaient à peine quinze mille hommes pour attaquer une place considérable, au milieu d'un pays insurgé : ils devaient payer leur faute par une défaite terrible.

[1] Villeh., § 179.
[2] Ib., § 183.

D'abord la disette se mit dans leur camp. Le comte de Blois voulut faire en personne une course pour se procurer des vivres, et il quitta le camp, le jour du dimanche des Rameaux, avec Gervais de Castel, Renaud de Montmirail et Etienne du Perche. Il s'avança jusqu'à un château nommé Pentace, et y donna l'assaut ; mais les Grecs s'y étaient jetés en grand nombre ; il fut repoussé avec perte. D'un autre côté, toutes les tentatives faites contre Andrinople échouèrent, et enfin, le mercredi après Pâques, on apprit que Joanice s'avançait lui-même avec une armée puissante composée de Valaques, de Bulgares, et d'environ quatorze mille Cumans, et qu'il campait à cinq lieues des croisés.

Le roi bulgare était fécond en ruses ; il voulut avant tout connaître les dispositions et la tactique des ennemis qu'il allait combattre. C'est pourquoi il ordonna aux Cumans, qui formaient une cavalerie légère, habituée, comme les anciens Parthes, à combattre et à lancer des flèches en fuyant, d'aller insulter le camp des Chrétiens et d'enlever leur bétail et leurs chevaux qui paissaient dans les prairies voisines. Les Cumans obéissent. A cette vue, une partie des croisés, comme pris de fureur, saisissent leurs lances, montent à cheval, et s'élancent contre leurs ennemis. Ceux-ci fuient avec rapidité,

tout en les accablant de leurs flèches meurtrières, et échappent bientôt à leurs coups [1]. L'épreuve avait réussi; Joanice savait maintenant à quel ennemi il avait affaire; il dressa ses plans en conséquence.

Baudouin, de son côté, comprit qu'en face d'un pareil adversaire, il devait se tenir sur ses gardes et se défier de l'ardeur inconsidérée des Français. Il assembla un conseil, et de l'avis des barons, il fut décidé que si les Bulgares venaient pour attaquer, Geoffroy de Villehardouin, Manassès de l'Isle et Dandolo surveilleraient la ville, tandis que le reste de l'armée sortirait du camp et se rangerait en bataille devant les retranchements; que là, chacun attendrait de pied ferme sans avancer. On fit en outre crier à son de trompe, *que nul ne fût si téméraire ni si hardi d'enfreindre cette ordonnance, pour quelque bruit ou alarme qui pût survenir*. Tous promirent d'obéir, « mais, hélas! come malement ils tindrent, le lendemain, ce qu'ils avoient devant devisé le soir [2]. »

Cependant Joanice mettait la nuit à profit. Il s'avance, dans le plus profond silence, jusqu'à des défilés et des ravins situés à deux lieues environ du

[1] Nicetas Chon., p. 396.
[2] Villeh., § 189.

camp français; il cache des soldats dans tous les plis de terrain et se poste lui-même derrière des collines qui doivent dérober sa présence à tous les yeux. Au point du jour, il ordonne aux Cumans de renouveler leur attaque de la veille et de se replier vers les lieux où il reste pour les soutenir[1]. Ils obéissent, et s'avancent jusqu'aux tentes et pavillons des croisés. De leur côté, les Français prennent les armes et sortent des retranchements dans l'ordre qui leur a été prescrit. Les Cumans commencent aussitôt à fuir. Tant de lâcheté indigne Louis de Blois; il ne peut plus contenir son ardeur, et, oubliant les ordres qu'il a lui-même donnés, la veille, il fait dire à Baudouin de venir à son aide, pousse tout-à-coup son cri de guerre : *Passavant li meillor*[2], et s'élance à la poursuite des fuyards : le reste de l'armée le suit en désordre. Les Cumans, emportés par leurs cavales légères, dévorent l'espace. Vainement les chevaliers, lourdement armés, s'efforcent de les suivre; ils ne peuvent atteindre un ennemi qui semble insaisissable. Ils arrivent épuisés, haletants, séparés les uns des autres, à l'entrée des ra-

[1] Nicetas, p. 396.

[2] C'était le cri de guerre héréditaire dans la maison de Blois, depuis Thibault-le-Tricheur. V. Bernier, Hist. de Blois, et Vulson de la Colombière, *Théâtre d'honneur et de Chevalerie*, p. 515.

vins, où se trouvait toute l'armée Bulgare. Tout-à-coup les Cumans font volte-face, Joanice paraît, et les Français tombent accablés sous une grêle de flèches. Les plus braves succombent; les autres hésitent et bientôt prennent la fuite. Louis reconnaît, mais trop tard, la faute qu'il a commise; il veut du moins la racheter par son héroïsme; il cherche à rallier ses compagnons, à ranimer leur courage. Il reçoit deux blessures et tombe à bas de cheval. Un de ses chevaliers, Jean de Friaise, accourt auprès de lui, lui donne son propre cheval, et le remet en selle. « Sire, allez vous-en, lui crient alors » quelques-uns de ses hommes, car trop malement » estes blessé en deux endroits; » « *A Dieu ne plaise,* leur répond-il noblement, *que jamais il me soit reproché d'avoir fui du camp et abandonné l'empereur* [2]; » et il retourne au milieu de la mêlée. Mais sa valeur est inutile; il tombe enfin, frappé d'un coup mortel, et Jean de Friaise meurt à ses côtés (14 avril 1205). Baudouin lui-même est fait prisonnier. Dès lors l'armée française est mise en déroute, et les débris n'en sont sauvés que par la

[1] « Sire, allez-vos en, quar trop malement navrez estes en deus leus ;» et il dist: « Ne place dam le Dieu que james me soit reprové que je » fuye de camp et laisse l'empereor. »

prudente valeur de Villehardouin et de Dandolo[1].

Il fallut battre en retraite, dans la nuit même qui suivit la bataille. Au point du jour, les malheureux Français rencontrèrent, près de Pamphile, Pierre de Braiequel et Payen d'Orléans, qui venaient d'Asie-Mineure avec environ cent chevaliers et cent quarante sergents d'armes. Ils leur apprirent la captivité de l'empereur Baudouin et la mort du comte de Blois « des terres et de la maison duquel ils » étaient, et ses vassaux, en sorte que l'on ne leur » eût pas pu dire de plus tristes nouvelles. »

Du reste, Villehardouin nous peint d'une manière bien expressive la douleur des vassaux du comte :

« Aussi vous les eussiez vus pleurer à chaudes » larmes et se battre la poitrine de deuil et de com» passion ; ils passèrent, dans cette profonde tristes» se, tout armés qu'ils étaient, jusques au maréchal » Geoffroy de Villehardouin qui conduisait l'arriè» re-garde avec grand péril (Joanice s'était mis à » la poursuite de l'armée).. et ils lui dirent : « Sire, » que voulez-vous que nous fassions ? nous sommes » prêts de faire tout ce qu'il vous plaira. » A quoi il fit réponse : « Vous voyez bien en quel état » nous sommes ; vous êtes frais et peu fatigués, et

[1] Villehardouin, § 189-193. — Nicetas, p. 396.

» vos chevaux de même. C'est pourquoi il me sem-
» ble que vous devez faire l'arrière-garde, et moi,
» je passerai devant, afin de retenir nos gens qui
» sont effrayés, et qui ont grand besoin d'être
» soulagés. » Ce qu'ils acceptèrent volontiers, et
» firent l'arrière-garde avec toute sorte de bonne
» conduite, comme gens qui savaient fort bien ce
» métier, étant tous bons hommes de guerre et
» braves chevaliers [1]. » Les Blésois sauvèrent les débris de l'armée française.

Maintenant que le comte de Blois était mort, ses vassaux auraient pu se considérer comme déliés de leur serment et revenir en Europe. Quelques-uns en effet, comme Jean de Virsin, Jean de Froieville, et un troisième que Villehardouin ne nomme pas, mais qu'il dit vaillant et de grande réputation, abandonnèrent l'Orient, malgré *les pleurs et les supplications des croisés* [2]; mais Pierre de Braiequel, Payen d'Orléans, et plusieurs autres, restèrent pour venger leur seigneur. Nous devons à ces braves chevaliers de les suivre sur les champs de bataille aussi longtemps que les écrivains parlent d'eux, et de raconter leurs derniers exploits. Ils s'attachèrent à

[1] Villeh., § 196.
[2] Ib., § 200.

Henri, frère de Baudouin et régent de l'empire, et partagèrent tous ses dangers. Nous les trouvons d'abord au siége d'Andrinople qu'Henri entreprit de nouveau à la fin de l'année 1205. Pierre de Braiequel faillit y perdre la vie. « Frappé au front d'une » pierre de mangonneau, il fut en grand péril, dit » Villehardouin ; mais Dieu voulut qu'il en échap- » pât, et il fut porté en litière [1]. » Henri, pour le récompenser, lui assigna des terres en Asie-Mineure, et donna à Payen d'Orléans la ville d'Athyre. Payen la conserva bien peu de temps ; car, presque aussitôt, Joanice vint l'assiéger, la prit et la livra au pillage (1206). Nos deux chevaliers, dont les noms sont toujours inséparables, accompagnèrent ensuite Henri devant Didymotique que Joanice assiégeait. Ils obtinrent le commandement d'un des corps entre lesquels l'armée française était partagée. Le roi Bulgare, n'osant pas les attendre, décampa à leur approche ; mais, incapables de se reposer, Braiequel et Payen allèrent aussitôt avec Villehardouin au secours de Renier de Tritt, qui était assiégé depuis treize mois dans le château de Sténimac, et ils eurent le bonheur de le délivrer [2].

[1] § 207. — Nicetas : *Tùm Petro Plancio, viro robustissimo, et ob fortitudinem celeberrimo, calva est saxo confracta,* pag. 401.

[2] Vill., § 228.

Cependant Théodore Lascaris, sachant que les Français étaient attaqués en Thrace par Joanice, avait rompu la paix qu'il avait signée quelque temps auparavant, et avait conquis une partie de l'Asie-Mineure; il avait même pris Piga. Henri, devenu empereur, résolut de le combattre, et il ordonna à Pierre de Braiequel et à Payen d'Orléans de retourner à Piga avec cent quarante chevaliers (1206). Arrivé devant la place, Pierre demanda à y être reçu comme dans un fief qui lui avait été assigné par l'empereur.. La masse des habitants, qui était favorable à Lascaris, rejeta sa demande, et ayant repoussé quelques attaques, s'imagina qu'il allait se retirer. Mais Braiequel avait des intelligences dans la ville : un certain Varenas, qu'il avait gagné, y introduisit secrètement quelques Français, qui en ouvrirent les portes, la nuit suivante, et l'armée put en prendre possession[1]. De là Braiequel se porta à Esquise, qu'on croit être l'ancienne Cyzique. C'était une place forte, entourée de toutes parts par la mer, à l'exception d'un seul côté, dont l'accès avait été autrefois défendu par une forteresse, alors tombée en ruine. L'armée y pénétra facilement, et Pierre de Braiequel, « auquel ce quartier appartenait, » se

[1] Nicetas, p. 412.

mit à la fermer de nouveau par la construction de deux forts. Il en fit sa place d'armes, d'où il s'élança sur les terres de Lascaris, et où il déposa le butin qu'il faisait dans ses courses. Le prince grec, de son côté, essaya de le chasser de ce poste, et il y eut plusieurs escarmouches et rencontres, où des deux côtés on fit de grandes pertes [1] (1207).

Dans le même temps, un autre vassal du comté de Blois, Guillaume de Sains, travaillait à relever, non loin d'Equise, le château de Chivetot [2]. Lascaris comprit qu'il ne pourrait vaincre qu'autant qu'il serait favorisé par une diversion qui forcerait l'empereur à rappeler la plus grande partie de ses troupes en Europe. Il écrivit donc à Joanice, et l'invita à profiter du disséminement des croisés pour recommencer la guerre dans la Thrace. Le roi Bulgare suivit avidement ce conseil, et, au mois de mars (1207), il vint menacer Andrinople, qui était rentrée sous l'obéissance de l'empereur. Henri dut retirer en toute hâte ses troupes d'Asie, et Pierre de Braiequel fut laissé à Esquise avec un petit nombre d'hommes seulement. Lascaris n'attendait que ce moment; il avait levé une armée considérable, et,

[1] Villeh., § 236.

[2] Le Chivetot, peut-être Cibotes, sur le golfe de Nicomédie, non loin de Nicée.

dès qu'il eut appris le départ des Français, il vint attaquer le Chivetot et Equise par terre et par mer. Guillaume de Sains n'avait avec lui que quarante chevaliers pour défendre le Chivetot, dont les fortifications n'étaient même pas encore achevées. Mais il anima tellement ses compagnons par son exemple, qu'il repoussa un assaut furieux, et donna le temps à Henri d'accourir à son secours. Les Grecs, effrayés, mirent le feu à leurs vaisseaux, et levèrent le siége. Mais pendant que l'empereur retournait à Constantinople, où le rappelait le danger d'Andrinople, ils se portèrent sur Equise, et Sturion, amiral de Lascaris, vint la presser par mer avec dix-sept galères, tandis que le prince grec la menaçait par terre. D'un autre côté, les habitants de la ville et ceux de l'île de Marmara s'étaient révoltés contre Pierre de Braiequel, leur seigneur, et lui avaient tué plusieurs soldats. Il fallut encore que Henri repassât le détroit pour venir délivrer ses vassaux. Il semblerait, d'après une lettre de l'empereur Henri, que Pierre de Braiequel, *cet homme d'une force héroïque*, comme l'appelle Nicctas lui-même[1], aurait eu un moment de défaillance, et qu'il se serait laissé gagner par Lascaris, au point de lui

[1] *Vir heroïco robore*, pag. 388.

promettre de marcher avec lui contre Constantinople [1]. Peut-être Braiequel espérait-il, par une soumission volontaire, arrêter les attaques continuelles des Grecs, ou croyait-il échapper à la nécessité d'abandonner son fief, que l'empereur livra bientôt après à Lascaris, pour en obtenir une trève de deux ans. Du moins, sa défection, si toutefois elle eut lieu, fut de courte durée, et il obtint un généreux pardon, car Henry de Valenciennes, cite son nom et celui de Payen d'Orléans, parmi les chevaliers qui suivirent l'empereur en 1208, dans son expédition contre Burille, successeur de Joanice [2]. Braiequel fut même désigné pour commander l'avant-garde de l'armée impériale, avec Nicolas de Mailly et Geoffroy de Villehardouin, et il contribua par sa valeur à la victoire de Philippopolis [3]. Quelque temps après, Henri s'étant décidé à se rendre à Salonique, pour y recevoir l'hommage des Lombards du royaume de Thessalonique, au nom du jeune fils de Boni-

[1] *Et jàm Lascarus unum de hominibus nostris majoribus, dominum scilicet Petrum de Brucello, et maximum galearum numerum coadunavit, ut Constantinopolim expugnaret.* Lettre de l'empereur Henri: *de quatuor imperii hostibus à se pervictis.* (Hist. des Gaules tome XVIII, p. 531.)

[2] Henry de Valenciennes, § 15.

[3] Ib., §§ 65 et 66.

face de Montferrat, emmena avec lui Guillaume de Sains, et désigna Payen d'Orléans pour rester à Constantinople et la défendre, si la capitale venait à être attaquée.

A partir de cette époque, ni les écrivains grecs, ni les écrivains français ne parlent plus des vassaux du comte de Blois. Henry de Valenciennes cite encore, dans ses Mémoires, un Henri de Blois [1], mais sans nous dire qui il était, ni quel rôle il joua. Nous savons qu'Oris de l'Isle mourut en 1206, à la bataille de Rusium; que Bègues de Fransures fut tué par ordre de Joanice, après la prise d'Aspres, par le roi Bulgare [2], 1207. Mais que devinrent Pierre de Braiequel, Payen d'Orléans, et les autres chevaliers restés avec eux? Il est permis de croire qu'ils n'abandonnèrent pas l'empire d'Orient, à la défense duquel ils s'étaient dévoués; leur valeur bien connue, leur fidélité à l'empereur, si constante et si sincère, indiquent assez que cette supposition est la seule légitime. Peut-être périrent-ils dans quelques-uns de ces nombreux combats que les Latins avaient à livrer, chaque jour, aux Bulgares et aux Grecs révoltés, et que les historiens indiquent plutôt qu'ils ne

[1] Ib., § 72.
[2] Villeh., § 216.

les racontent. Pressés par les événements, les écrivains n'ont pu en connaître tous les délails, et dès lors ils ont cessé de nommer la plupart des généreux champions qui mouraient pour la foi et pour le salut de l'empire que leur courage avait fondé.

Aujourd'hui encore, d'autres enfants du Blésois versent, pour une sainte cause, leur sang sur cette même terre d'Orient, où leurs pères ont si vaillamment combattu et si héroïquement souffert, au XIIIe siècle. Nous n'osons les nommer ici, car leur modestie, qui égale leur courage, nous en ferait un reproche. Mais que leur nom soit béni ! Ils nous prouvent que l'amour de la patrie, que le sentiment religieux et les nobles vertus, ne feront jamais défaut à notre belle province.

ESSAIS BIOGRAPHIQUES

SUR

QUELQUES MÉDECINS BLÉSOIS

Par M. A. Dupré.

Terram medicam
atque medicorum.

La ville de Blois s'honore d'avoir donné le jour à plusieurs célébrités médicales des XVI^{e} et XVII^{e} siècles. Les historiens et les orateurs n'ont pas manqué de faire ressortir ce genre particulier d'illustration. Notre annaliste Bernier, entre autres, médecin lui-même, énumère avec orgueil les principaux docteurs Blésois, qui contribuèrent à fonder le renom médical de sa patrie, et il termine cette liste scientifique par une citation singulière, que nous reproduirons en l'expliquant.

Autrefois, les empiriques, et à plus forte raison le

vulgaire, attribuaient certaines propriétés curatives à une veine de terre, située près du village d'Orchaise-lès-Blois. L'ignorance et la crédulité en avaient fait une sorte de talisman, décoré du titre cabalistique de *terre sigelée, parce que*, dit Bernier, *elle possédait la vertu de la terre scellée du sceau du grand seigneur* [1].

Cette prétendue *terre sigelée de Blois* trouva même au loin des prôneurs sérieux, et cela dans les plus solennelles occasions. En 1648, le doyen de la faculté de Montpellier, conférant le bonnet de docteur à un jeune Blésois, eut soin de rappeler que le pays du récipiendaire était à la fois *une terre médicinale et de médecins* « *(terram medicam atque medicorum)*; une terre médicinale, parce que le » souffle mystérieux de Vulcain lui avait donné une » vertu rivale de celle de Lemnos (allusion mythologique aux propriétés de la panacée d'Orchaise); » une terre de médecins, parce qu'elle en avait » fourni de très distingués à la cour, à la noblesse » de France et aux Académies [2]. » Sans doute la

[1] Histoire de Blois, p. 202. — Dans le dernier siècle encore, on prenait au sérieux les vertus de la *terre sigelée*. (Voir le *Journal des Savants*, année 1718, p. 320).

[2] Histoire de Blois, p. 73. — Un voyageur allemand qui visita la France et en particulier le pays Blésois, au commencement du XVII^e siè-

première partie de cet éloge n'est plus aujourd'hui qu'une fable surannée; mais la seconde doit rester, comme témoignage non suspect, rendu par une voix étrangère, de la fécondité de notre pays en médecins habiles. Cette docte pléïade, portion si intéressante de notre histoire littéraire, nous a semblé mériter un tribut de recherches spéciales et d'esquises biographiques, qui justifieront, peut-être, les flatteuses assertions du doyen de Montpellier.

Louis Bourgeois, plus connu sous le nom latinisé de *Burgensis*, naquit à Blois vers 1494, d'une famille noble [1]. Son père, Jean *Burgensis*, fut médecin des rois Charles VIII et Louis XII; cette charge de cour lui procura l'honneur d'être employé dans plusieurs négociations politiques [2].

Les rois, qui à cette époque habitaient souvent nos contrées, trouvèrent tout naturel de confier le soin de leurs santés à des docteurs Blésois. Il semblait d'ailleurs qu'un pays renommé pour la salubrité de

cle, avait dit aussi, avant Bernier : « *Terra sigillata, bolis Turcicis virtute æquipollens, in viciniâ effoditur.* » (*Jodoci Sinceri itinerarium Galliæ,* anno 1616.)

[1] Ses armes, d'après le Nobiliaire de Bernier, étaient : *d'azur à trois lions d'or, 2,1, les deux du chef affrontés soutenant une fleur-de-lys d'or*. (Hist. de Blois, p. 625.)

[2] Voir le Recueil des lettres, des ordonnances et des traités du règne de Louis XII.

l'air, possesseur de la *terre sigelée*, riche en plantes pharmaceutiques, et même en eaux minérales (témoin la célèbre fontaine de Saint-Denys-sur-Loire), dût produire aussi d'excellents médecins. La nature, pensait-on n'avait pas, sans dessein, réuni sur un seul point tant de précieux avantages. On voyait bien que, par cet ensemble de dispositions locales, elle avait voulu attirer à soi les enfants d'Esculape, et leur faciliter l'étude de la médecine. L'opinion de cette vertu climatérique de notre pays régnait encore au temps de Bernier, qui, pour la confirmer, évoque, suivant ses classiques habitudes, un souvenir de la docte antiquité : « Galien disait » du célèbre Adromaque, médecin de l'empereur » Néron, qu'il s'était rendu célèbre, parce qu'il était » né en Crète, dont l'air très pur et la terre fertile » en plantes médicinales, avaient beaucoup contri- » bué à le faire grand médecin. » Notre historien attribue à des influences analogues le talent des Burgensis et les royales faveurs dont ils devinrent l'objet [1].

Louis XII, d'abord, tint sur les fonts baptismaux le premier né de Jean Burgensis, et lui donna le nom de *Louis*, favorable augure pour son avenir.

[1] Histoire de Blois, p. 433.

A la suite d'études classiques parcourues avec succès, le filleul du roi résolut d'embrasser la profession de son père.

En ce temps, l'obtention des grades universitaires était plus facile et plus rapide que de nos jours. Dès l'âge de 18 ans, Louis Burgensis, ayant réglé tous ses comptes avec la Faculté de Paris, revenait dans sa patrie, coiffé du bonnet doctoral.

Le *comte d'Angoulême* affectionnait cet élève d'Hippocrate. Devenu roi, *François I*er admit au nombre de ses médecins ordinaires le jeune docteur, à peine âgé de 22 ans. A quelque temps de là mourut Guillaume Cope, son premier médecin; Burgensis lui succéda. Cette nouvelle distinction, qui le rapprochait encore plus de la personne du monarque, l'attacha pour jamais à sa bonne comme à sa mauvaise fortune.

La funeste bataille de Pavie mit ce dévouement à l'épreuve. Le vaincu chevaleresque, qui écrivait alors à sa mère : *Madame, tout est perdu fors l'honneur*, aurait pu ajouter : *Et fors Burgensis*. En effet, cet ingénieux médecin lui rendit, comme nous allons voir, un service signalé. Il accompagna François Ier dans les différentes prisons fixées par Charles-Quint, et en dernier lieu à Madrid. Des négociations s'ouvrirent pour la délivrance du roi; mais le vain-

queur exigeait, outre la cession définitive de la Bourgogne, le paiement d'une rançon exorbitante, sans compter d'autres sacrifices non moins onéreux. Cependant, la santé de François I^{er} s'altérait chaque jour. Avoir vu aux champs de Pavie ce monarque jeune, ardent et fier, et maintenant le retrouver morne, abattu, vieilli avant l'âge; quelle triste différence ! Le médecin du roi pensa que ce contraste saisissant pourrait toucher le cœur de Charles-Quint. L'empereur, cédant aux sollicitations du fidèle serviteur, consentit à visiter son captif. Il est permis de supposer que cette démarche influa heureusement sur la suite des pourparlers. Quoiqu'on ait dit et redit de la profonde insensibilité des politiques, Charles rapporta sans doute, du cachot d'un ennemi terrassé, quelques impressions plus favorables; et puis, le but principal de l'empereur étant d'obtenir une forte rançon, il devait désirer que son prisonnier vécût assez longtemps pour avoir besoin de se racheter. A défaut de sentiments généreux, cette considération d'intérêt ne pouvait manquer de produire quelque effet sur le génie calculateur du prince flamand; Burgensis l'espérait ainsi, et ne fut point trompé dans son attente. Le vainqueur, alarmé, sinon ému, de l'état de dépérissement du vaincu de Pavie, consulta l'homme de l'art qui de-

vait le mieux connaître son tempérament et ses forces.... Il interrogeait le médecin ; ce fut un rusé diplomate qui lui répondit, à peu près en ces termes: « Sire, l'air du pays natal est l'unique remède à « cette maladie. Si le roi de France ne repasse au » plus tôt les Pyrénées, si vous ne lui rendez im- » médiatement la liberté, je désespère de ses jours ! » Ce sinistre avertissement porta le coup décisif. Charles-Quint, ne soupçonnant pas l'artifice de Burgensis, accepta en toute confiance son arrêt doctoral, et ne vit plus que deux partis à prendre : laisser mourir son prisonnier, et alors perdre une rançon qui devait être le profit le plus certain de sa victoire, ou lui rendre la vie et la liberté, et par cette concession se créer peut-être, dans l'avenir, des embarras regrettables ?..... L'avantage présent surmonta, dans l'esprit de l'empereur, la crainte des éventualités; et François I[er] dut au stratagème de son médecin sa prompte délivrance, accompagnée d'un traité de paix.

Le roi récompensa largement ce service signalé. Dès l'année suivante, nous voyons Burgensis se qualifier, dans un contrat : *Noble seigneur, chevalier, conseiller et premier médecin du roi notre sire, seigneur de Montgoger, Meulan et autres lieux*[1]. Il

[1] Bernier, Histoire de Blois, p. 435. — Ce fut probablement aussi à la

acheta sans doute ces terres avec l'argent que lui valurent ses heureuses réparties. « C'est lui, » dit Bernier, qui fit bâtir à Montgoger la tour qui » porte encore son nom, avec une fort belle gale- » rie, et cette chapelle dont on ne peut assez ad- » mirer les dimensions, la délicatesse, les voûtes, » les croisées, les ornements, et même les maté- » riaux, qui la font paraître comme un ouvrage » fait de nos jours [1]. »

même occasion que François Ier permit à Burgensis d'ajouter une fleur-de-lys d'or au blason de sa famille.

[1] Tout cela n'existe plus. Quant à la terre de Montgoger, elle est située dans l'arrondissement de Chinon, canton de Sainte-Maure, commune de Saint-Epain, à deux kilomètres du bourg. A la suite de différentes vicissitudes, elle passa, en 1711, dans la famille de Choiseul-Chavigny. Louis XV, par lettres-patentes de 1762, l'érigea en duché-pairie, sous le titre de *Choiseul-Praslin;* et peu de temps avant la Révolution, elle devint la propriété de Mme la comtesse de Grollier, née de Choiseul, qui l'habite encore aujourd'hui avec son gendre, M. le comte de La Villarmois, possesseur actuel de ce domaine, l'un des plus riches du pays. Son vaste et splendide château, construit sur une élévation qui domine la petite vallée de la Manse, offre un aspect grandiose, quoique les deux tours (notamment la *tour Burgensis)* aient été découronnées depuis cinquante ans, et que le donjon du milieu ait disparu. Un escalier de pierre est présentement le seul reste de l'architecture du XVIe siècle. Les bâtiments communiquent, par de vastes terrasses, à des jardins admirablement dessinés et contigus à un parc immense, entouré de murs. Une restauration toute récente a complètement transformé le vieux manoir de Louis Burgensis, y compris la chapelle, dont l'ornementation nouvelle

La mort de François Ier lui enleva un appui qu'il ne s'attendait pas à retrouver dans son successeur. Le dauphin avait toujours eu pour médecin le savant Fernel; et l'on pensait que, devenu roi, il donnerait à ce protégé intime la charge de Burgensis; Henri II lui offrit en effet cette dignité de cour; mais Fernel, qui préparait d'importantes publications, ne voulut pas enchaîner ses loisirs, et résista aux vives instances du monarque, afin de pouvoir consacrer plus de temps à ses travaux de cabinet. La science doit en partie à ce refus momentané la composition ou l'achèvement de plusieurs ouvrages encore estimés. Il répugnait en outre à la délicatesse de Fernel, de supplanter un confrère et un ami. Burgensis conserva donc auprès de Henri II le poste honorable qu'il avait occupé sous le règne précédent. Cet homme de mérite mourut en 1556, âgé de 62 ans, après en avoir passé 25 au service de François Ier, et 9 à celui de Henri II. Fernel, dont l'abnégation satisfaite n'avait plus aucun prétexte plausible à alléguer pour rester à l'écart, consentit alors à quitter sa retraite, et devint premier médecin du roi.

est due à Mme la comtesse de la Villarmois. En somme, le Montgoger d'aujourd'hui ne paraît avoir conservé aucun souvenir reconnaissable du docteur Blésois qui le possédait au temps de sa structure antique et de sa physionomie féodale.

Louis Burgensis fut marié deux fois : 1° à Marie Helin, dont il eut plusieurs enfants [1], entre autres Jérôme Burgensis, évêque-comte de Châlons-sur-Marne, l'un des ambassadeurs du roi Charles IX au concile de Trente; 2° à Claude de Beaune, issue d'une famille noble de Touraine. Cette dernière lui survécut, et se remaria, en 1567, au marquis de Gouffier, gouverneur de la ville et du château d'Amboise [2].

Beschebien et **Boisgautier** joignirent à l'exercice de la médecine le titre et les devoirs du ministère ecclésiastique. Ces deux professions, aujourd'hui incompatibles, furent longtemps unies de droit et de fait. Avant le XV[e] siècle, la plupart des

[1] Nous adoptons ici l'opinion du père Anselme *(Généalogie des grands officiers de la couronne,* t. II, p. 381*)*, préférablement à celle de Bernier (p. 437), qui paraît avoir ignoré le premier mariage et la progéniture de Louis Burgensis.

[2] Claude de Beaune était petite-fille du trop fameux surintendant Jacques de Beaune de Semblançay, pendu au gibet de Montfaucon, pour crime de concussion. Un beau-frère de Louis Burgensis, Jean de Beaune, frère de dame Claude, était seigneur du fief de la *Tour d'Argy*, à Montrichard, et premier maître d'hôtel de Catherine de Médicis ; sa fille, Marie de Beaune, épousa un Montmorency-Fosseux, aïeul des Montmorency d'aujourd'hui. *(Voir dans Moréri la généalogie des de Beaune.)*

médecins étaient prêtres ; ceux mêmes qui n'avaient pas reçu tous les ordres sacrés, gardaient inviolablement la loi du célibat [1]. Depuis cette époque, les disciples d'Hippocrate s'affranchirent peu à peu de la cléricature ; et même, s'il fallait en croire un préjugé trop répandu, leur émancipation aurait dépassé les bornes légitimes, car la Faculté, en se sécularisant, serait, dit-on, allée jusqu'à une sorte de réaction sceptique contre ses précédents religieux. Cette opinion malveillante régnait déjà, du temps de notre vieux Bernier, qui la repousse comme une injure et une calomnie ; voici ses propres termes [2] :

« De toutes les erreurs populaires, celle qui re-
» garde l'impiété prétendue de ceux qui professent
» cet art me semble la plus mal fondée. Comment,
» en effet, une espèce de piété, telle qu'est la mé-
» decine, pourrait-elle conduire à l'impiété ?... »

Pierre Beschebien naquit à Blois, vers 1380, d'une noble famille, établie en cette ville dès le XII[e] siècle. Il étudia simultanément la théologie et la médecine, aux écoles de Paris. L'élève ne tarda pas à devenir un maître de premier ordre, et jeune en-

[1] Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, tome IV, p. 181.
[2] Histoire de Blois, p. 386.

core, fut nommé doyen de la Faculté de Paris, en 1417. Après ces brillants débuts, il revint dans son pays natal cumuler les fonctions du sacerdoce avec les rudes labeurs d'un doctorat pratique.

Charles VII, pressé par les Anglais et retranché dans les provinces du Centre, eut occasion de s'arrêter à Blois. La reine Marie d'Anjou[1] y vit Beschebien, et charmée de ses heureuses aptitudes, se plut à lui ouvrir la carrière des honneurs ecclésiastiques. Un canonicat et une dignité de la cathédrale de Chartres, furent les premiers fruits de cette haute protection. Le chapitre, édifié des vertus de Beschebien, le nomma ensuite évêque du vaste diocèse de Chartres, dont Blois faisait alors partie[2]; il occupa ce poste éminent depuis 1443 jusqu'à sa mort, arrivée en 1459. Sous son épiscopat, une assemblée générale des grands et des prélats du royaume eut lieu à Chartres, pour terminer les graves différends qui s'étaient élevés entre le souverain pontife et l'Église gallicane[3].

Paul de Boisgautier naquit à Blois en 1600.

[1] Sœur du roi René d'Anjou, et comme lui protectrice éclairée des hommes de talent.

[2] Les évêques, en ce temps là, étaient élus par les chapitres des églises cathédrales.

[3] *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1184.

Son père, médecin en cette ville, le destina, dès l'enfance, à la même profession, « ayant remarqué » en lui, dit Bernier (page 552), *cet agréable et » insinuant extérieur* que le grand Hippocrate croit » si nécessaire au médecin. » Le jeune de Boisgautier fit ses études classiques dans un collége de Paris, et son cours de médecine à Montpellier, subit tous ses examens avec une rare distinction, puis voyagea en Espagne. De cette excursion sérieuse autant que récréative, il rapporta une connaissance approfondie de la langue et des méthodes thérapeutiques d'un pays dont la littérature et les arts jouissaient alors en France d'une vogue extraordinaire, grâce au patronage de la reine Anne d'Autriche. La Péninsule lui offrit plusieurs occasions séduisantes de s'y établir; mais il préféra modestement le séjour de sa patrie. Les Blésois l'accueillirent avec sympathie; et sa clientèle ne tarda pas à s'étendre dans toute la contrée.

Boisgautier aimait les voyages. Après l'Espagne, il parcourut l'Italie, à la suite de deux princes, *auxquels il s'était attaché à des conditions très honnêtes*, dit Bernier. Arrivé sur la terre classique des trésors intellectuels, le laborieux touriste se mit à visiter les savants et à étudier les monuments, l'idiôme et la littérature des successeurs du peuple-

roi. Ses augustes maîtres l'introduisirent partout; il dut même à leur présence de pouvoir pénétrer jusqu'à des curiosités inaccessibles au commun des explorateurs. A peine était-il revenu à Blois, qu'un autre grand personnage lui proposa un emploi dans sa maison. Le judicieux médecin, non moins expert dans l'appréciation intime des caractères, qu'habile à discerner les tempéraments, reconnut tout d'abord l'humeur difficile du patron opulent, qui voulait l'engager à son service, et refusa poliment de le suivre. Un de ses confrères, moins clairvoyant, ou plus souple, accepta ce poste scabreux, dont la pénétration de Boisgautier avait bien déviné les écueils cachés.

Le docteur blésois aurait pu se marier avantageusement [1] : « Les occasions, dit Bernier (p. 554), » ne lui manquèrent pas, mais il crut qu'il était plus » à propos de leur manquer, que de manquer à ce » qu'il devait à son repos et à la tranquillité d'es- » prit que le célibat apporte d'ordinaire. » [2]

[1] A cette époque, les médecins n'étaient plus tenus de garder la loi du célibat, comme au temps de l'évêque Beschebien, ci-dessus mentionné.

[2] Le docteur Bernier, qui écrivait ces lignes, ne se maria point. Plusieurs savants en *us* ont soutenu de même l'incompatibilité de l'état matrimonial avec la culture assidue des sciences ou des lettres. Voir à ce sujet une curieuse dissertation de Daniel Heinsius, intitulée: *An et qualis viro litterato sit uxor ducenda ?*

Quoiqu'en dise notre morose et peu galant historien, un motif plus élevé détourna Boisgautier du mariage; il songeait à entrer dans les ordres, et n'attendait que l'âge mûr pour accomplir ce pieux dessein. La mort de certain parent, qui lui transmit un riche bénéfice, acheva de déterminer sa vocation. Bernier loue avec raison le charitable usage que Boisgautier fit de ses revenus ecclésiastiques, notamment d'une prébende de Saint-Sauveur, église collégiale de Blois. Devenu chanoine, il continua néanmoins d'exercer la médecine : sa clientèle reçut même un nouvel éclat de ses relations avec une famille princière. Marguerite de Lorraine, seconde femme de Gaston, frère de Louis XIII et comte de Blois, souffrait depuis longtemps d'une maladie de langueur; et les ressources de l'art semblaient épuisées, quand Boisgautier proposa un traitement non encore expérimenté. Outre les incertitudes attachées à la nature même de l'affection, outre les suites fâcheuses des fausses médications précédemment appliquées sans succès, il eut encore à vaincre la résistance d'un entourage de courtisans hostiles à ses conseils; enfin, il triompha de tous les obstacles, et parvint à rétablir la santé de *Madame*. Cette cure inespérée l'attacha pour toujours à la maison d'Orléans. Dès lors, il devint, non-seulement le médecin

ordinaire, mais aussi le plus cher confident de Gaston. L'intimité d'un prince qui passa une grande partie de sa vie à conspirer, n'était pas sans danger. Boisgautier se compromit plusieurs fois, en servant cette cause suspecte, « car, dit encore Ber-
» nier (p. 554), il se mettait moins en peine
» de ses propres affaires que de celles de son
» maître. »

L'animosité de ses détracteurs se réveilla plus vive, à l'occasion d'un malheur de famille. Le jeune duc de Valois, fils de Gaston, mourut au berceau. Les mêmes ennemis, qui avaient accusé le médecin Blésois de risquer l'existence de la mère, lui imputèrent la mort prématurée de l'enfant; mais cette odieuse calomnie ne fut point écoutée, et la faveur de Boisgautier se maintint auprès de Gaston, en dépit des efforts de la malveillance.

Le coup fatal porté à ses affections paternelles et la triste pensée de ne laisser aucun héritier de son nom [1], contribuèrent à détacher *Monsieur* des complots qu'il se voyait obligé désormais de rapporter à lui seul. Son ambition découragée vint expirer dans le paisible séjour du château de Blois, et s'amortit

[1] En effet, Gaston ne laissa que deux filles : la *grande Mademoiselle*, morte sans alliance, et une autre princesse mariée au grand-duc de Toscane.

doucement, loin de la sphère gouvernementale, par un salutaire retour aux idées religieuses.

Boisgautier désapprouvra cette abdication prématurée d'un rôle politique, qu'il jugeait peut-être trop favorablement : pour la première fois, il eut la douleur de voir ses avis méconnus. Las des agitations et des intrigues, Gaston persista dans sa résolution de retraite absolue. Par une de ces susceptibilités trop ordinaires aux favoris des princes, Boisgautier s'imagina que son influence était irrévocablement perdue, et il en conçut un tel chagrin, qu'une fièvre maligne l'emporta en quelques jours, à l'âge de 52 ans.

Ce docteur distingué possédait une variété de connaissances qui l'élevait bien au-dessus du commun des praticiens. L'anatomie, l'histoire naturelle, la chimie, les mathématiques, la théologie et l'histoire, lui étaient familières. Ses voyages l'avaient initié aux langues vivantes : de plus, il savait parfaitement le latin, le grec et l'hébreu. La fantaisie presque générale de son siècle l'entraîna d'abord dans l'astrologie judiciaire ; mais bientôt, il abandonna cette chimérique recherche des influences sidérales, pour revenir aux études sérieuses.

Quant à sa profession, il l'exerça toujours avec un rare désintéressement. Ses clients fixaient eux-

mêmes le montant de ses honoraires : confiant dans leurs évaluations, il ne se plaignit jamais de recevoir trop peu, et lorsque ses amis lui représentaient les inconvénients d'une semblable abnégation, il répondait tout simplement *qu'il fallait prendre l'argent des gens, ou se contenter des fruits de leur jardin*. Ni l'intérêt de sa réputation, ni le soin de sa fortune, ne le firent jamais transiger avec la rigueur de ses principes et avec la droiture de sa conscience. Il réprouvait aussi le zèle indiscret du prôneur officieux, qui, sous prétexte de favoriser un ami, dénigre ses rivaux : ce moyen, peu généreux, lui répugna toujours; « en cela, dit Bernier, il n'imi» tait pas l'impie Psaphon qui nourrissait et sifflait » certains oiseaux, pour leur faire répandre en » l'air, au sortir de leurs cages, ces paroles qu'il » leur avait apprises : *Psaphon est un grand » Dieu!* »

La galanterie, vers laquelle, suivant le même historien, Boisgautier *était porté par le malheur d'un tempérament importun*, ne dégénera point chez lui en faiblesses honteuses, ni en sordides calculs. Sans doute, il aurait pu, comme tant d'autres, exploiter à son profit le caquetage élogieux des petites maîtresses ; plus d'une réputation médicale s'est ainsi élevée à l'ombre des boudoirs, dans la

serre chaude des salons, et par l'effet magique de la réclame féminine. Notre scrupuleux docteur méprisa ce côté mercantile des liaisons sentimentales, *et ne permit pas*, comme le remarque encore Bernier, *que le sexe entrât dans ses intérêts*.

Son influence sur l'esprit de Gaston nous est révélée par un trait honorable. Plusieurs contrebandiers avaient profité des troubles de la Fronde pour introduire à Blois du sel autre que celui des greniers royaux. Frauder les droits de la gabelle était alors un crime punissable des galères, quelquefois même de mort. Heureusement, Boisgautier intervint en faveur des coupables et réussit à fléchir la sévérité du prince. Bernier assure que, dans cette circonstance critique, sa parole persuasive produisit un effet analogue au discours de Cicéron *pro Ligario!*.... Le bon docteur fit du moins acte d'obligeance et d'humanité.

L'histoire fournit peu de renseignements sur quelques-uns des noms qui vont suivre ; mais nous ne pouvions les passer sous silence, puisqu'il s'agit encore de personnages nés à Blois.

Dufour était doyen de la Faculté de Paris en 1548, pendant l'année de licence du célèbre Fer-

nel [1]. Un de ses fils, également distingué, fut médecin d'Henri IV.

Jean Blanchet, un des médecins ordinaires de Catherine de Médicis, « fut jugé digne de devenir » premier médecin du roi ; mais il refusa cet em- » ploi, par modération et prudence, s'excusant sur » son âge, qui ne s'accommodait pas avec les fati- » gues de la cour .[2] »

Gobillon, docteur de la Faculté de Paris, autre Blésois, contemporain des Dufour et des Blanchet, sut allier les fleurs de la poésie latine à la rude pratique de son art, et remporta plusieurs succès de vogue dans les joûtes du bel esprit, où les plus graves et les plus doctes personnages de l'époque ne dédaignaient pas d'engager leurs loisirs [3].

Belay naquit au commencement du XVII[e] siècle. Après avoir fait ses humanités et sa philosophie à Blois, il alla prendre ses degrés à Montpellier, et revint se fixer dans sa ville natale, où il exerça long-

[1] Liste des doyens de cette Faculté dans les *Recherches historiques* du docteur Sabatier, d'Orléans, p. 397.

[2] Bernier, Hist. de Blois, p. 72.

[3] Dom Liron, *Bibliothèque Chartraine*, p. 362.

temps la médecine avec distinction. Son mérite reconnu lui avait acquis une clientèle déjà considérable, lorsque la protection de Colbert le poussa au service des princes [1]. Il fut médecin consultant de *Monsieur* (Gaston d'Orléans), et premier médecin de *Mademoiselle* (duchesse de Montpensier) qui, dans ses Mémoires, le vante comme *un très habile homme* [2]. L'abbé de Choisy en parle aussi avantageusement, et raconte, à la louange de sa discrétion, une anecdote locale, qui ne sera pas sans intérêt pour nos lecteurs Blésois.

Au cours des troubles de la Fronde, la duchesse de Bouillon, épouse d'un seigneur compromis [3], fut enfermée à la Bastille; elle parvint néanmoins à soustraire ses jeunes enfants aux atteintes de la tourmente politique, et leur procura, dans nos paisibles parages, un asile assuré.

» Le marquis du Becq, qui s'était chargé de faire
» sauver les quatre garçons de madame de Bouil-
» lon, les fit partir tous quatre habillés en filles,
» et voulut les conduire lui-même jusqu'au-delà de
» la Loire, où ils n'eussent plus rien à craindre.

[1] Histoire de la Faculté de Montpellier, par Astruc, p. 387.

[2] Tome V, p. 55.

[3] Frédéric Maurice de La Tour, duc de Bouillon, frère du grand Turenne, mais engagé dans le parti contraire.

» Il les mena heureusement jusqu'auprès de Blois, » où le petit chevalier de Bouillon tomba malade si » dangereusement, que le marquis du Becq le con- » fia à Mme de Fréchines, sa parente, qui avait » *une assez belle maison près de Blois* [1], la priant » de le faire passer pour une de ses nièces. Cela » n'était pas difficile, la beauté de son visage et la » délicatesse de ses traits le pouvant fort aisément » faire croire du beau sexe. Mme de Fréchines en- » voya chercher le sieur Belay, *fameux médecin* » *de Blois*, et fut obligée de lui dire le secret. Belay » le garda, même à M. le duc d'Orléans, qui était » retiré à Blois, et ne lui déclara la vérité qu'après la » conclusion de la paix [2]. »

C'est ainsi qu'un digne médecin pratiquera toujours une des vertus essentielles à sa noble profession; car les familles doivent, au besoin, trouver en lui un second confesseur et un ami fidèle.

Michel Chicoyneau fut professeur de médecine à Montpellier, et chancelier de la Faculté en 1664. Son éloquence égalait son savoir. Chargé par sa compagnie de haranguer le cardinal de Bonzi, évêque

[1] Le château de Fréchines, à 4 lieues de Blois, sur la route de Vendôme.

[2] Mémoires de Choisy, t. II, p. 205.

de Béziers, personnage issu d'une grande famille de Florence, notre disert docteur lui adressa ce laconique, mais gracieux compliment, dont la contexture cicéronienne annonce un esprit cultivé: *Italia te fecit nobilem ; Gallia magnum ; Polonia eminentissimum ; utinam Roma sanctissimum, et ars nostra saluberrimum*[1] *!*

Le chancelier Chicoyneau eut plusieurs fils, qui tous ont fait honneur à la même école; mais Blois ne peut les revendiquer pour ses enfants, puisqu'ils virent le jour à Montpellier, où cette branche de la famille était transplantée. L'un d'eux, François Chicoyneau, gendre de Chirac, premier médecin de Louis XV, succéda à son beau-père dans cette charge de cour, qui passa ensuite à son fils : ce dernier avait été honoré, dès le berceau, d'un brevet de survivance, dont le préambule contenait cette mention flatteuse: « On est si accoutumé, à la cour, » de trouver dans cette illustre famille les talents » nécessaires pour occuper dignement une place » si importante, qu'on les augure d'avance dans » ceux qui ne peuvent encore les manifester [2]. »

Paul Reneaulme, médecin et botaniste, naquit

[1] Journal des Savants, de 1746, p. 101.

[2] Ibidem.

à Blois, vers 1560, d'une famille originaire du Cambrésis, *noble depuis le XI[e] siècle*, disent les généalogistes : plusieurs de ses branches avaient été transplantées en Suisse et en Allemagne ; une autre enfin dans le Blésois [1]. Le jeune Paul, issu de cette dernière, fut reçu docteur-médecin à Avignon, vers 1590 : bientôt après, il obtint la confiance du prince de Condé. Marie de Médicis, pendant un de ses séjours à Blois, l'appela auprès d'elle et le prit en affection. Cette reine désirait vivement le retenir à son service ; mais, quoique honoré de ses bienfaits, Reneaulme refusa de la suivre, et préféra les modestes avantages du pays natal aux offres les plus brillantes.

Les résultats journaliers de son exercice ne furent point perdus pour la science, et demeurent acquis à la postérité. Désireux de contribuer, dans la mesure de ses expériences personnelles, au progrès de la thérapeutique, il fit paraître un opuscule intitulé : « *De Curationibus observationes, quibus*
» *videre est morbos tutò, citò et jucundè posse debellari, si præcipuè Galenicis præceptis chymica*
» *remedia veniant subsidio ; auctore Paulo Renealmo Blœsensi, doctore medico ; Parisiis, apud*

[1] Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye Des Bois.

» *Adrianum Beys, viâ Jacobœâ,* 1606. » (Petit in-8° de 152 pages.)

L'auteur se proposait de réhabiliter l'usage des simples en médecine et de substituer aux mélanges nauséabonds, composés par les pharmaciens de son temps, un ingénieux emploi de substances naturelles et de potions aussi agréables que possible. Tel avait été le but constant de ses études et de ses prescriptions; il nous le dit lui-même, dans ce passage de sa préface : *Ità denique me ad medicinam comparavi, ut sine ullo œgrotantium fastidio quœlibet medicamenta prœbere possim.*

Les vers que lui adresse un de ses amis expriment la même pensée, poétiquement rendue :

Aspera dùm vulgus medicamina conficit œgris,
Atque ipsam vincit potus amaritiem,
Fac tua per chymicas artes mitescere pergant ;
Hinc LAUS UNA SUPER MEL [1] *tibi suavis erit.*

Les *observations* consignées dans ce recueil sont au nombre de 201. La plupart, outre leur valeur intrinsèque, nous offrent un certain intérêt local, en ce qu'elles s'appliquent à des malades de Blois ou des environs. L'auteur comptait dans sa clientèle les meilleures maisons du pays, entre autres les

[1] Ces quatre mots forment l'anagramme du nom de *Paulus Renealmus*, dont ils contiennent exactement toutes les lettres.

Hurault de Chiverny et de Saint-Denys, les Saumery, les Rochambeau, etc.; plusieurs membres de ces nobles familles furent guéris par ses soins, comme il nous l'apprend (pages 45, 49, 72, 113, 125, 146, etc).

En le suivant à travers la cité qu'habitaient beaucoup de ses malades, on reconnaît avec plaisir les différents quartiers et les principales maisons du vieux Blois. Ce genre de renseignements topographiques, quoique étranger à la science médicale, n'est pas sans attrait pour le lecteur archéologue; on aime, par exemple, à retrouver cette mention précise d'une de nos tours d'enceinte, démolie depuis longues années (p. 65): *Vetula fructivendula, et gibbo gravis, Blœsis in turri portœ Carnotensis*[1] *degit, quam Charonis cymbam affectare jam cogebat*[2] *exundans in pulmones catarrhus*, etc.

Les affections qui reviennent le plus souvent dans cette triste énumération des misères humaines, sont: le mal vénérien, les pâles couleurs, les fièvres, les coliques, les catarrhes, la rage, la peste. A cette

[1] C'était la *Porte Chartraine*, dont le nom est demeuré à la rue où elle s'élevait jadis.

[2] On ne s'attendait guère à rencontrer ce souvenir de mythologie, à propos d'une pauvre vieille revendeuse de fruits et d'un catarrhe, choses singulièrement prosaïques; mais tel était le goût prétentieux de l'époque.

dernière maladie, si commune autrefois, Reneaulme assure avoir opposé des préservatifs d'un effet puissant (p. 139 et suiv.)

« Cette année 1605 (dit-il,) au commencement » de l'été, l'épidémie sévissait cruellement sur la » population de Cour. Sept ou huit habitants de la » paroisse envoyèrent demander de mon spécifi- » que ; je leur administrai donc à chacun six grains » de mon *fébrifuge* [1]; et nul d'entre eux n'éprou- » va la moindre atteinte du mal, au milieu d'une » multitude de pestiférés. Ce remède doit être re- » nouvelé tous les quinze jours. Il faut de plus, » tant que la contagion règne, s'abstenir de lait, » de fromage, de fruits, et des plaisirs de l'a- » mour. »

La relation des cures, parfois étonnantes, que Reneaulme se flatte d'avoir opérées à l'aide de sa méthode naturelle, se termine souvent par des aphorismes pleins de vérité, par ceux-ci entre autres : *Multa fiunt ex arte, quæ artem superare videntur. — Nodum in scirpo quærere videntur tot tantaque remedia præscribentes adversùs morbos qui uno et exiguo possunt percurari. — Frustrà fit per plura,*

[1] C'était un médicamment de la composition de Reneaulme ; car on ne connaissait point encore en Europe l'usage du quinquina, que des missionnaires jésuites apportèrent à Rome en 1649.

quod per pauciora fieri potest..... La sagesse d'Hippocrate n'eût pas mieux dit.

Reneaulme, s'il faut l'en croire, fut en butte à la jalousie et aux persécutions de ses confrères : en revanche, il ne ménage guère les détracteurs de son système, et stigmatise vivement ses envieux.

Les apothicaires ne pouvaient aimer un novateur dont les idées de simplification compromettaient gravement l'intérêt pécuniaire de leurs officines. Ils en voulaient à Reneaulme pour ses projets de réforme ; celui-ci, de son côté, leur rendait la pareille, en les accusant d'ignorance, de cupidité, d'indélicatesse, jusqu'à les appeler : *Avidum pecus !*.. — *O ignarum pecus ! ipsis pecudibus de re herbariâ gens inconsultior !*.... Quand on traite ainsi ses adversaires, a-t-on le droit de se plaindre de leurs procédés peu courtois et de réclamer leur bienveillance ?....

Les vertus curatives de la ciguë, appliquée à l'intérieur, propriétés déjà connues des anciens, sont recommandées dans le livre *de Curationibus* (Observ. 3 et 4). La Faculté de Médecine de Paris accueillit fort mal l'apologie de ce spécifique et de plusieurs autres remèdes empruntés au règne végétal ; elle fit même jurer publiquement à l'auteur de n'en point user, et mit à l'index son Manuel, où ces se-

crets de la nature tiennent une large place.

Reneaulme prétend néanmoins avoir guéri différentes obstructions du foie par ses décoctions de ciguë et de vin. Il signale en conséquence les bons effets que la médecine peut obtenir de certaines plantes reputées vénéneuses: *Miremur hâc in re herbœ venenatœ radicem salutarem, quod et in aliis quibusdam contingit* (Observ. *quarta*). Par malheur, les doses qu'il prescrivait, semblèrent d'abord de nature à faire craindre des accidents fâcheux; ce motif nous explique les préventions du docte aréopage contre la hardiesse de ses formules et de ses ordonnances. Dans le siècle dernier, un médecin allemand, M. Storck, reprenant en sous-œuvre les idées du docteur Blésois, acheva de réhabiliter l'usage modéré des potions cicutées [1].

Une pratique assidue de son art n'empêcha point notre laborieux docteur de se livrer à l'étude et de cultiver les diverses branches de la théorie médicale. Les plantes, peu connues à cette époque, fixèrent particulièrement son attention. Il herborisa avec soin dans le pays Blésois et dans plusieurs autres provinces. Le livre *De Curationibus* parle notam-

[1] Voir plusieurs dissertations *ad hoc*, du docteur Storck. Voir aussi le Dictionnaire de médecine de l'Encyclopédie Panckouke, au mot *ciguë*.

ment de ses excursions botaniques en Gâtinais et à Gentilly (p. 118 et 119). Rentré dans le silence du cabinet, il rassembla les notes éparses de ses tournées, les mit en œuvre, et publia, en 1611, sous le titre de *Specimen historiæ plantarum* (gr. in-8° de 150 pages, avec 25 planches), le préambule d'un ouvrage plus étendu qu'il méditait. Cet opuscule, aujourd'hui peu consulté, offre cependant le premier germe des systèmes de Linnée et de Tournefort, dont la réputation universelle a trop éclipsé le mérite et les travaux du botaniste de Blois.

Pour donner une idée de l'état de la science, à l'époque où parut le *Specimen historiæ plantarum*, nous allons traduire quelques passages pris çà et là dans le livre de Paul Reneaulme.

Voici d'abord divers extraits de la dédicace adressée au cardinal Duperron, archevêque de Sens et grand aumônier de France, un des Mécènes de l'auteur :

« J'ai passé plusieurs années à étudier les écrits » des anciens sur la distinction des plantes ; et je » méditais un nouveau travail, lorsque des orages » imprévus vinrent m'éloigner du port tant désiré » et me rejeter dans le tourbillon d'une mer furieuse [1]. Échappé enfin au danger, j'aurais

[1] Allusion à ses démêlés avec la Faculté de médecine de Paris.

» voulu faire part à la postérité du fruit de mes
» veilles ; mais les devoirs actifs de ma profession
» m'ont empêché de mettre la dernière main à
» l'exécution d'un plan aussi vaste. C'est pourquoi
» je me suis déterminé à publier quelques extraits
» de mes chapitres, en attendant que je trouve le
» temps et les moyens de parfaire *ma grande en-*
» *treprise* [1].

» Si je ne vous avais dédié ce petit traité, à vous,
» qui êtes la lumière et la sauvegarde des lettres,
» j'aurais manqué à la reconnaissance, et je me se-
» rais privé de mon plus ferme appui *contre les*
» *morsures empoisonnées de l'envie*. Le bouclier de
» votre nom détournera les coups de mes ennemis,
» et réduira leur rage au désespoir...

» Puissiez-vous donc recevoir ce livre dans les
» mêmes dispositions que je vous l'offre ! C'est un
» bien faible hommage, sans doute ; mais quel mor-
» tel pourrait se flatter de mettre au jour une œuvre
» digne de votre rare mérite?... Je vous salue,
» illustre cardinal ; *Blois, mars* 1611. »

L'auteur change de ton, en parlant de ses confrères. Le style des très humbles compliments que

[1] Les circonstances s'opposèrent à l'accomplissement de ce dessein, qui promettait à la science un monument vaste et durable.

nous venons de traduire, contraste avec l'acrimonie d'observations telles que celles-ci : « J'en vois qui » ordonnent hardiment l'ellébore noir, et qui ne » sauraient le distinguer d'une plante vénéneuse » appelée *nopal*, que les apothicaires font passer » pour de l'ellébore. Et puis, si leurs malades » viennent à mourir, ils allèguent une foule de pré- » textes et d'excuses. Leur ignorance se pare pom- » peusement des artifices du beau langage. Désireux » avant tout de plaire à notre siècle corrompu, ils » s'attachent uniquement à polir la forme de leurs » discours, sans se préoccuper du fond des choses. » Imitant les vaines phrases du barreau, *fabulas* » *forenses*, ils prennent en quelque sorte à l'hame- » çon de leur langue dorée la clientèle des grands » personnages. »

Avec cette causticité d'esprit, Reneaulme dut se faire beaucoup d'ennemis ; et nous ne nous étonnons point des persécutions, ou plutôt des représailles, dont il se plaint en termes si amers ; car l'aigreur provoque d'ordinaire la malveillance et la haine...

Abordons maintenant les détails du catalogue. Quelques citations feront mieux comprendre la portée scientifique de ce *specimen* :

« On dit que les Brames, lorsqu'on les consulte,

» brûlent des feuilles de 6λεννοχοισ[1], et en aspirent » la fumée jusqu'à ce que, leur imagination s'exal- » tant, ils soient ravis en extase. On dit aussi que » les Indiens se servent de cette plante pour apaiser » leur faim et leur soif, lorsqu'ils voyagent dans le » désert, sans avoir autre chose à boire ni à man- » ger. »

« J'ai éprouvé sur plusieurs animaux que l'*eri-* » *thræa* [2] guérissait la rage, pourvu que le mal » n'eût pas encore atteint la mâchoire supérieure, » et qu'il eût été contracté depuis moins de trois » jours. »

« La χρυσηισ est véritablement une plante d'or, » comme le mot l'indique, une plante amie du so- » leil, dont elle offre l'image : sa couleur et son » utilité justifient sa dénomination distinguée de » *plante d'or* [3]. »

« J'ai trouvé, au couvent de Saint-Victor, à Pa- » ris, une grande quantité de *verbascum nigrum* : » plusieurs pieds que j'ai transplantés dans mon petit

[1] Reneaulme donne ce nom de fantaisie au tabac, que l'on appelait alors, en France, *nicotiane* ou *herbe à la reine ;* son usage était encore peu répandu dans notre pays.

[2] C'est, je crois, la *petite centaurée.*

[3] L'auteur veut probablement parler des *soleils* qui ornent les jardins.

» jardin de Blois *(in hortulum meum)*, ont bien » réussi. »

Après avoir indiqué les nuances presque insaisissables qui distinguent certaines espèces du même genre, Reneaulme ajoute, avec un accent de sincère modestie :

« Il n'est pas inutile de signaler ces minutieuses » différences, puisque Dieu et la nature ont bien » voulu les établir... Toutefois, je laisse à d'autres » la tâche délicate de démêler les propriétés de cha- » cune desdites espèces : il n'est pas donné à tout » homme de faire à lui seul toute sorte de besogne : » *non omnia possumus omnes...* »

Voici encore quelques citations de détail :

« Les anciens auteurs nous enseignent que la » *marina* a besoin, pour prospérer, d'être arrosée » d'eau salée. *Quant à nous, qui payons le sel si* » *cher* [1], nous sommes réduits à employer de l'eau » douce. »

« On fait avec les feuilles de violettes un sirop » de même couleur, qui est propre à divers usages ; » il convient particulièrement pour apaiser la soif » et calmer la fièvre. Le mélange de quelques gouttes » de vitriol accroît sa vertu. »

[1] Allusion mordante aux droits de gabelle.

« L'Orléanais Caperon fut le premier qui signala
» au savant Charles de l'Écluse, *Clusius*[1], l'existence
» de la tulipe *meleagris*. Caperon l'avait d'abord
» nommée *fritillaria*, mot dérivé de *fritillus* (table
» de tric-trac). De l'Écluse l'envoya à Gesner[2], qui
» l'appela *meleagris*, à cause de la variété de ses cou-
» leurs. Les paysans du Blésois, où cette fleur croît
» abondamment, la désignent sous le titre vulgaire
» de *cocous rouges*. »

Je ne multiplierai pas davantage ces extraits, dont l'unique but était de mettre en relief la méthode et l'esprit observateur du botaniste Blésois. D'ailleurs, à moins d'être homme de la science, on se sent, à chaque pas, arrêté par la nomenclature greco-latine dont l'auteur a fait usage. Presque tous ces termes techniques sont tombés en désuétude ; pour savoir précisément à quelles plantes ils s'appliquent, il faudrait consulter les plus anciens vocabulaires, et remonter même jusqu'à Théophraste, Dioscoride, Pline, etc.

Si le progrès des études botaniques a fait oublier le *Specimen* de Reneaulme, son nom, du moins, est

[1] Ce botaniste, originaire d'Arras, vivait à la fin du XVI[e] siècle.

[2] Célèbre naturaliste, surnommé le *Pline de l'Allemagne*, né à Zurich, mort en 1565.

demeuré à un genre de plantes exotiques, appelé *Renealmia*.

Notre savant naturaliste s'occupa aussi des eaux minérales de Saint-Denys-lez-Blois, et publia, pour démontrer leur efficacité, un opuscule devenu malheureusement introuvable [1].

Après une existence utile à l'humanité et laborieusement remplie, Paul Reneaulme mourut à Paris, en 1614. Il avait épousé une demoiselle de Blois, dénommée dans le document de famille qui suit [2] :

« Le dimanche six janvier 1600, a esté baptisé
» Michel, fils de noble homme Paul Reneaulme,
» docteur en médecine, et de dame Marie Bru-
» nault : ses parrains furent nobles hommes Michel
» de Nautonville, lieutenant criminel, et Michel
» Ribier, lieutenant particulier au bailliage de
» Bloys ; sa marraine, dame Louise de Villebresme,
» femme de noble homme Simon Riollé, conseiller

[1] V. ci-dessus, page 97, mes notes historiques sur la *fontaine Medicis*, dont les sources salutaires viennent d'être rendues à leur première destination. Le petit livre de Reneaulme était dédié à son auguste protectrice Marie de Médicis, alors exilée au château de Blois (1618). Cette reine avait donné à l'établissement thermal de Saint-Denys des marques non équivoques d'intérêt et de munificence.

[2] Registre des actes de baptêmes de la paroisse Saint-Honoré de Blois, f° 173, v° (Archives municipales.)

» du Roy et président au siége présidial de
» Bloys. »

Ce Michel Reneaulme exerça dans nos murs la même profession que son père, et fut institué médecin de l'Hôtel-Dieu de cette ville, par délibération municipale du 19 mars 1643 [1]. Son fils Michel, également médecin à Blois, fut père du savant distingué dont nous allons parler.

Michel-Louis Reneaulme de la Garanne, arrière petit-fils de Paul, naquit à Blois en 1675. Les traditions de sa famille et ses aptitudes personnelles déterminèrent sans peine sa vocation. Il était bien jeune, lorsque déjà Tournefort disait de lui : *magnas avitæ virtutis spes faciens* [2]. Cette espérance, fondée sur le souvenir d'un illustre aïeul, ne fut pas trompée. Michel Reneaulme, reçu docteur en la Faculté de Paris, devint un des régents les plus estimés de cette grande école. En 1699, l'Académie des Sciences l'admit dans son sein comme botaniste. En 1719, la Faculté de Médecine ayant créé une chaire de chirurgie, dont les leçons seraient données en français, contrairement à l'usage suivi

[1] Registres de la ville.

[2] Introduction de l'ouvrage intitulé : *Institutiones rei herbariæ,* 1700.

jusqu'alors, lui confia ce nouvel enseignement[1]. Son discours d'ouverture fit sensation dans le monde savant. C'est une large introduction aux études chirurgicales, un exposé rapide et lumineux de la méthode que le professeur se proposait d'adopter, en même temps qu'une revue historique des diverses phases de la science. Le *Journal des Savants*, du mois d'octobre 1726, indique les points les plus saillants de cette harangue judicieuse et solide.

L'orateur établit d'abord que « le partage de la » médecine entre diverses personnes, dont les unes » traitent les maladies internes, les autres prati- » tiquent les opérations extérieures, d'autres enfin » préparent les médicaments, remonte au temps » même d'Hippocrate. » Il compare le médecin à un architecte et à un général d'armée. Quelque instruits qu'ils soient l'un et l'autre des détails de l'architecture et de l'art militaire, il leur suffit de donner de bons ordres : au lieu que, s'ils s'arrêtent à remplir l'office de leurs inférieurs, ils manqueront souvent l'occasion d'agir comme chefs. Il en est de même des médecins, par rapport aux chirurgiens et

[1] Avant cette fondation spéciale, on professait déjà la chirurgie à Paris, mais en latin seulement, comme les autres cours. La Faculté voulut faciliter cette étude par l'emploi de l'idiome national, qui rendit les leçons accessibles à un plus grand nombre d'élèves.

aux apothicaires, professions que l'ancienne hiérarchie plaçait sous leur dépendance.

« Du reste, ajoutait l'orateur, ce ne sera pas une » nouveauté parmi nous de voir les médecins en- » seigner publiquement la chirurgie ; ils ont seuls » le droit de le faire, et l'ont toujours fait, soit dans » leurs écoles, soit dans leurs logis, où ils réunis- » saient autrefois, dès quatre ou cinq heures du ma- » tin, les *fraters*, pour leur donner des leçons de » cet art pratique. »

Avant toute chose, le nouveau maître recommande à ses élèves la plus stricte probité ; il leur défend expressément *de grossir les difficultés en fait de maladies chirurgicales, dans le but d'extorquer pour leur salaire des sommes excessives*. On aimerait à croire que ce conseil était au moins superflu, et que nul précédent ne l'avait rendu applicable, ni même opportun.

A propos du sang-froid indispensable à l'opérateur, Reneaulme raconte l'artifice dont un fameux anatomiste usait, en exerçant son fils à la taille sur un corps mort. Au moment le plus douloureux, il lui criait aux oreilles, de manière à imiter de son mieux les plaintes des patients, espérant, par ce moyen, l'habituer à comprimer toute émotion et à garder cette impassibilité absolue que Celse recommande aux chirurgiens.

A la suite de cette harangue, l'auteur publia, sur les hernies, une thèse latine qu'il soutint devant la Faculté de Paris en 1721. Il joignit la pratique à la théorie. Entre autres bons résultats consignés dans sa thèse, nous le voyons se féliciter d'avoir guéri un septuagénaire, son collègue à l'Académie des Sciences, sans le secours de bandages, et par le seul effet de l'assujétissement continu à une posture déterminée.

La chaire de chirurgie valut à Reneaulme le décanat de la Faculté de Médecine, pendant les années 1734 et 1735[1].

L'Académie des Sciences, par une distinction flatteuse, le chargea de mettre en ordre et de réviser tous les ouvrages manuscrits de Tournefort. Cette collection, qui n'eût pas formé moins de 25 volumes, demeura malheureusement à l'état de simple projet. Nous devons regretter que notre savant compatriote n'ait pas élevé ce monument à la gloire du grand botaniste; une pareille publication l'aurait sans doute plus illustré que les miscellanées

[1] Voir la liste des doyens, page 398 de l'ouvrage déjà cité du docteur Sabatier : dans cette nomenclature, Reneaulme st appelé simplement *Michel de La Garanne ;* mais il n'y a pas à se méprendre sur son identité avec le personnage ainsi désigné.

enfouis dans le recueil peu exploré de l'Académie[1].

Le laborieux auteur de ces mélanges eut un frère, Paul-Alexandre, né aussi à Blois, en 1679, religieux génovefain de l'abbaye de Bourgmoyen, dans cette ville, et ensuite prieur-curé de Marchenoir en Beausse. Il se livra, comme ses ancêtres, à l'étude de la botanique et de la médecine; il exerçait même l'art de guérir en faveur des pauvres de sa paroisse, et à titre purement gratuit. La mort ne lui laissa pas le temps d'éditer une bibliographie universelle, conçue sur de vastes proportions; un journal de l'époque publia le prospectus de l'ouvrage ; mais cette annonce se changea bientôt en regret, le bon prieur ayant cessé de vivre en 1749[2].

[1] On y remarque douze Mémoires de Reneaulme sur différentes questions d'histoire naturelle, de botanique et de médecine. Ne pouvant les analyser ici, je me bornerai à indiquer les parties de la collection où ils se trouvent; ce sont les volumes des années 1699, 1700, 1703, 1707, 1708, 1711, 1712, 1713, 1714, 1718, 1719, 1720. Entre autres sujets curieux, je signalerai : *Observations sur un monstre humain né à Blois, deux enfants qui ont le sommet de la tête commun avec un seul crâne et leur visage regardant des deux côtés opposés.* (Vol. de 1703.) — *Mémoire sur la manière de conserver les grains.* (Vol. de 1708.) — *Observations sur les nouvelles eaux minérales de Passy, près Paris.* (Vol. de 1720.) Ce dernier travail prouve que l'auteur, à l'exemple de son illustre bisaïeul, avait étudié les propriétés des sources utiles en médecine.

[2] L'abbé Bordas, dans son Histoire du comté de Dunois, nouvellement

Tel fut le suprême adieu des Reneaulme au pays Blésois et à la science.

Michel Louis de La Garanne précéda dans la tombe son frère le religieux; car il mourut à Paris, le 20 avril 1739. Son fils Paul-Louis, né en 1728, entra au grand Conseil, et devint maître des requêtes en 1769. Le *Dictionnaire de la Noblesse* (T. XII, p. 60), donne à ce magistrat un fils, né en 1764; nous ignorons quand est mort ce dernier, et s'il a laissé postérité: peut-être existe-t-il encore quelque rejeton inconnu de la docte et bienfaisante race des Reneaulme.

Une autre famille Blésoise, celle des *Papin*, ne fut pas moins féconde en médecins habiles. Outre l'illustration hors ligne, qui désormais appartient au monde entier [1], *Nicolas Papin*, oncle du célè-

publiée (t. II, p. 135), assure que, de son temps, plusieurs volumes in-f° manuscrits du travail de Reneaulme existaient dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Jean, à Chartres; nous ignorons ce qu'ils sont devenus depuis la suppression de cette communauté religieuse.

[1] Plusieurs travaux estimables ont déjà été publiés sur notre grand Denis Papin, inventeur présumé de la machine à vapeur; entre autres: un article de M. Weiss dans la *Biographie universelle* des frères Michaud, t. XXXII, p. 524 ; une notice de M. Arago, dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* de 1837 ; une autre de M. Bannister, savant anglais, 1847, brochure de 30 pages ; une enfin de M. le docteur Ducoux, qui parut d'abord en 1838, et qui a été réimprimée avec des augmentations en 1855 (bro-

bre *Denis*, composa plusieurs petits ouvrages d'histoire naturelle et de médecine, notamment un *Raisonnement du flux et reflux de la mer*, et une dissertation latine sur la poudre dite *de sympathie*. Ce spécifique, rehaussé par l'auréole du merveilleux, eut en son temps une vogue extraordinaire, comme l'attestent quelques passages des lettres de Gui Patin et de M^me^ de Sévigné. Nicolas Papin fut un des premiers qui osèrent traiter gravement cette question. « M'étant, dit-il [1], embarqué pour Candie, » nous fûmes obligés de relâcher à Zanthe, à cause

chure in-12, de 112 pages). L'étendue de toutes ces recherches me dispense de revenir sur un sujet presque épuisé ; je me bornerai donc à recommander la lecture, instructive autant qu'attrayante, des publications assez complètes que je viens d'énumérer.

Quant à la famille des Papin, autrefois si nombreuse, nous la croyons sur le point de s'éteindre. D'abord, Denis Papin n'eut point d'enfants de son mariage avec Marie Papin, sa cousine (mariage contracté en 1691, à Marbourg où le savant expatrié professait les hautes mathématiques). Restait la postérité de son cousin-germain, Isaac Papin, ministre protestant converti par Bossuet : plusieurs descendants de ce docte théologien habitaient encore Blois, peu d'années avant la révolution de 89 ; le dernier de tous (à notre connaissance du moins) est un M. Papin, né à Blois, ancien marchand de fer à Orléans où il demeure présentement, âgé de 81 ans (février 1856), sans enfants mâles auxquels il puisse transmettre son nom. Ce vieillard descend, au quatrième degré, du ministre Isaac Papin, et nous tenons de lui-même le fait de sa filiation incontestable.

[1] Préface traduite par Rault.

» du mauvais temps, où me trouvant être le bien-
» venu dans le collége des médecins de la ville, il
» m'arriva par occasion de discourir sur la vertu
» merveilleuse de la poudre de sympathie et d'en
» faire une publique discussion. Le nombre des
» savants y fut grand, dont une partie eut de la
» peine à s'empêcher de rire, à l'entendre seule-
» ment nommer; d'autres, qui ne doutaient aucu-
» nement de la vérité, après les fréquentes expé-
» riences qu'un très habile et très savant chirur-
» gien de la même île en avait publiquement faites,
» jugeaient ses effets comme étant au-dessus de la
» nature; mais en condamnaient l'usage, disant
» pour toute raison que ceux qui s'en servaient
» avaient fait quelque pacte avec le démon. *Je res-*
» *tai donc seul pour m'opposer à tant de têtes*, etc. »

Cette thèse, en s'amplifiant de nouvelles observations, devint un traité *ex professo*. L'opuscule, publié d'abord en latin, à la date de 1647, fut goûté des savants. Un sieur Rault le traduisit, pour le mettre à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs ; car le nouveau talisman faisait bruit dans le monde, et chacun voulait en prendre connaissance. La Bibliothèque de Blois possède un exemplaire de cette rarissime version, imprimée en 1681. Le traducteur s'exprime ainsi, dans son avertissement au

public. « Que ce soit donc une gloire à la ville de » Blois, et par conséquent à la France, d'avoir pro- » duit un si rare esprit, qui ait découvert un si » beau secret, avec plus de droit que Londres, qui » prétend, par une sorte d'usurpation, s'attribuer » cette prérogative ! »

En effet, un Anglais, le docteur Digby, venait de publier un travail sur le même sujet [1], et réclamait l'honneur de la priorité, comme plus tard des physiciens de la même nation disputèrent à Denis-Papin, neveu de Nicolas, la gloire d'une invention bien autrement sérieuse et durable.

La *poudre de sympathie*, après un engouement momentané, fut reléguée parmi les fables de l'alchimie. Le livre de notre compatriote tomba dans le même oubli ; et aujourd'hui ce n'est plus, il faut le dire, qu'une curiosité bibliographique.

Ici se placerait chronologiquement l'éloge de *Jean Bernier,* qui joignit à sa réputation de médecin celle de philologue, comme annotateur de Rabelais, et celle aussi de laborieux compilateur. Nous aurions surtout à le remercier de nous avoir légué

[1] Cette dissertation et celle de Papin sont reliées ensemble dans le petit volume qui appartient à la bibliothèque de Blois. (*Paris, Ch. Osmont,* 1681, in-12 de 248 pages.)

un livre qui, malgré ses imperfections, est encore notre principale ressource dans nos recherches sur le passé du pays. *L'Histoire de Blois*, publiée en 1682, sera toujours consultée avec fruit, ne fût-ce qu'à cause des chartes et documents rassemblés à la fin sous le titre de *Preuves ;* la perte des originaux a rendu d'autant plus précieuse la transcription de ces pièces justificatives. Du reste, Bernier a trouvé, de nos jours, un biographe capable de l'apprécier sous ses divers aspects. M. le docteur Marin-Desbrosses, membre bien regrettable de notre Société académique, lui a consacré une Notice, insérée dans le premier volume des Mémoires de cette compagnie (page 258). Je me permettrai seulement d'ajouter à ce travail consciencieux un témoignage inédit des croyances religieuses que le docteur Bernier manifesta constamment dans ses écrits, et qu'il regardait, nous l'avons déjà remarqué, comme l'apanage naturel de sa noble profession. En effet, on lisait jadis, apposée aux murs de la chapelle de *Notre-Dame-des-Aydes*, dans l'église de Vienne-lès-Blois, certaine inscription, datée de 1662, d'où il résultait qu'à l'occasion d'une maladie dangereuse, Jean Bernier, alors âgé de 35 ans, se voua particulièrement à la sainte Vierge et à saint Jean-Baptiste, et qu'après sa guérison, lui-

même vint en personne acquitter son vœu dans ce sanctuaire révéré, où le culte de Marie eut toujours un autel privilégié. Ce pieux document fait partie d'un recueil d'inscriptions qui existaient avant la révolution dans les principales églises de Blois ; manuscrit conservé à la Bibliothèque Impériale de Paris.

Enfin, parmi les différentes illustrations scientifiques et littéraires que notre ville a données au XIXe siècle, on distingue deux médecins. Le premier, *Marin Bailly*, fut prématurément enlevé à l'humanité et à la science. Un de ses confrères, déjà cité, déplorait naguères, dans une de nos solennités académiques, cette perte vivement sentie [1]. L'autre, M. *Léon Simon*, doit à l'homœopathie, et surtout à sa rare facilité de parole, une réputation parisienne bien établie.

Je termine ces aperçus, nécessairement superficiels et incomplets sous une plume étrangère à la science d'Hippocrate : heureux, si j'avais pu inspirer à des travailleurs plus compétents la pensée de poursuivre et d'achever mes faibles essais ! Le corps medical de Blois possède, aujourd'hui comme autre-

[1] Rapport de M. Marin-Desbrosses sur les travaux de la Société des Sciences et Lettres de Blois, lu à la séance publique du 29 août 1837. (Mémoires, t. III, p. LXXII.)

fois, des intelligences d'élite, parfaitement aptes à un semblable travail. Cette tâche de patriotisme local revient, de droit, aux successeurs éclairés des Burgensis, des Boisgautier, des Belay, des Reneaulme, des Papin : héritiers de leur talent, et dépositaires de leurs savantes traditions, ils sont appelés à devenir aussi leurs dignes historiens.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET DES LETTRES DE BLOIS

Bureaux de la Société

DEPUIS LA PUBLICATION DU 4e VOLUME.

Année 1852—53.

Président : M. G. du Plessis.
Vice-Président : M. V. Blau.
Secrétaire-Archiviste : M. Alf. Derouet.
Secrétaire-Trésorier : M. Dupré.

Année 1853—54.

Président : M. V. Blau.
Vice-Président : M. Cler.
Secrétaire-Archiviste : M. Alf. Derouet.
Secrétaire-Trésorier : M. Dupré.

Membres Titulaires.

1832. MM. * de la Saussaye, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Poitiers.

* le Dr V. Blau, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu de Blois.

* Naudin, secrétaire général de la préfecture, membre de la Société d'Agriculture de Loir-et-Cher, reçu le 28 *janvier*.

1833. Vallon, avocat, membre du conseil de préfecture. 28 *janvier*.

Cler, ancien professeur de philosophie au collége de Blois. 11 *juillet*.

1835. Bergevin, président du tribunal civil de Blois. 28 *novembre*.

1840. Dupré, avocat, bibliothécaire de la ville de Blois. 28 *février*.

1844. J. de la Morandière, architecte de la ville de Blois et des édifices religieux du département de Loir-et Cher. 23 *février*.

le Dr Brocheton, médecin-inspecteur des enfants trouvés du département de Loir-et-Cher. 12 *mars*.

le Dr Arnoult, médecin de l'Hôpital-Général de Blois. 29 *mai*.

Vidal, principal du collége de Blois, 26 *juin*.

1847. Derouet (Alfred), avocat, secrétaire de la commission du Musée de Blois. 25 *juillet*.

1849. Chambert, banquier, président du tribunal de commerce de Blois. 3 *août*.

1850. RICHARDON, professeur au Collége de Blois. 1er *mars*.
REBER, professeur d'histoire au Collége de Blois. 28 *avril*.
VILLERS, payeur du Trésor. 7 *juin*.
le Dr DERIVIÈRE. 28 *juin*.
MASSÉ, architecte du département. 25 *juin*.
le Dr B. DE LA CORBIÈRE, au château de la Rozelle, commune de Cellettes (Loir-et-Cher). 28 *juin*.
LEFEBVRE (Léon), banquier, membre du conseil municipal de Blois. 6 *décembre*.

1853. FOUCAULT, pharmacien à Blois, 25 *novembre*.

1855. DE MALARCE, secrétaire particulier du préfet de Loir-et-Cher. 5 *janvier*.
CHOQUET, directeur de l'école normale. 16 *février*.
AUGER, inspecteur des écoles primaires. 16 *février*.
DE MARTONNE, archiviste de Loir-et-Cher. 6 *juillet*.

Membres Honoraires.

1832. MM. * LEROY, ancien préfet de Loir-et-Cher et ancien maire de Blois.
THIERRY (Augustin), de Blois, membre de l'Institut (Inscriptions et Belles-Lettres). 23 *août*.
THIERRY (Amédée), de Blois, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques). 23 *août*.
DE CAUMONT, correspondant de l'Institut, secrétaire général de la Société des antiquaires de Normandie, fondateur des congrès scientifiques de France. 9 *mai*.

1835. Le comte DE LÉZAY-MARNÉSIA, sénateur, ancien préfet de Loir-et-Cher. 9 *janvier.*

DE SAULCY, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). 13 *novembre.*

1836. PARDESSUS, de Blois, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). 17 *juin.*

1837. ARAGO (François), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences. 22 *février.*

DE PÉTIGNY, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). 22 *février.*

1850. BARROIS, recteur de l'Académie de Loir-et-Cher. 6 *décembre.*

1852. CHAMBARON, ancien préfet de Loir-et-Cher. 18 *juin.*

RIFFAULT (Eugène), maire de la ville de Blois. 20 *août.*

1853. G. DU PLESSIS, ancien membre titulaire. 25 *novembre.*

1854. CHADENET, ancien préfet de Loir et-Cher. 27 *janvier.*

DE SOUBEYRAN, préfet de Loir-et-Cher. 15 *décembre.*

Membres Correspondants.

1832. MM. * CELLIEZ (Henri), avocat à Paris, ancien titulaire.

1833. LACHAT, principal du collége de Montargis, ancien titulaire. 22 *janvier.*

Le vicomte DES MÉLOIZES (Maxime), ministre plénipotentiaire à Weimar, ancien titulaire. 29 *janvier.*

MONIN, professeur d'histoire à la Faculté de Besançon. 8 *mars.*

1833. Rigollot, docteur en médecine à Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes. 15 *mars*.

Vergnaud-Romagnési, à Orléans, membre de plusieurs Sociétés savantes. 22 *mars*.

Cartier, à Amboise, membre de plusieurs Sociétés savantes, directeur de la Revue Numismatique. 22 *avril*.

Le baron de Cools, de Blois, à Paris, ancien délégué de la Martinique. 24 *mai*.

Laurent (Alphonse), à Paris, ancien président du tribunal de commerce de Blois, ancien membre titulaire. 31 *mai*.

de Gallard, à la Guadeloupe, ancien membre titulaire. 23 *juin*.

de Givenchy, à Saint-Omer, secrétaire-fondateur de la Société des Antiquaires de la Morinie, membre de plusieurs autres Sociétés savantes. 9 *août*.

Laurentie, au château de la Mahoudière (Loir-et-Cher), ancien inspecteur des études. 23 *août*.

Vinet-Pajon, à Paris, membre de la Société des antiquaires de France. 23 *août*.

de Witte, à Anvers, correspondant de l'Institut. 15 *novembre*.

Simon, de Blois, à Paris, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes. 22 *novembre*.

Guerry, à Paris, membre correspondant de l'Institut (Section des Sciences morales et politiques). 6 *décembre*.

Girardin, secrétaire de la Société d'Agriculture de Rouen, membre de plusieurs autres Sociétés savantes. 20 *décembre*.

1834. Bergeron-d'Anguy, au château de Cerzay (Loir-et-Cher), membre de plusieurs Sociétés savantes. 3 *janvier*.

Bauny de Récy, ancien titulaire, directeur de l'enregistrement et des domaines à Vannes. 30 *janvier*.

Lourmand, à Paris, secrétaire de la Société pour les méthodes d'enseignement. 28 *février*.

Martin, à Orléans, homme de lettres. 7 *mars*.

Bernard-Gaudeau, ancien directeur du collége de Romorantin. 18 *juillet*.

Le marquis Paul de Vibraye, au château de Cheverny (Loir-et-Cher), membre de la Société géologique de France et de plusieurs autres Sociétés savantes. 28 *novembre*.

de Buzonnière (Charles), au château de Pierrefitte (Loir-et-Cher). 12 *décembre*.

1835. Berthelot, juge de paix à Montrichard. 2 *janvier*.

Bourdon (Isidore), à Paris, membre de l'Académie de médecine. 12 *juin*.

Minard, conseiller à la cour d'appel de Douai, membre de la Société centrale d'Agriculture, Sciences et Lettres du département du Nord. 19 *juin*.

Marc (Amédée), à Evreux, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie ébroïcienne. 11 *décembre*.

Quenson, président du tribunal civil de Saint-Omer, membre de plusieurs Sociétés savantes. 11 *décembre*.

Tailliar, conseiller à la cour de Douai, membre de plusieurs Sociétés savantes. 11 *décembre*.

1836. Raynal, procureur général. 22 *janvier*.

1836. Dancoisne, membre de la Société centrale d'Agriculture, Sciences et Lettres du département du Nord. 22 *janvier*.

Maniez, conseiller à la cour de Douai, membre de plusieurs Sociétés savantes. 22 *janvier*.

Le Dr Le Glay, correspondant de l'Institut, archiviste général du département du Nord, membre de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères. 12 *février*.

Pyot, membre de la Société philomatique de Verdun. 27 *mai*.

Pensée, professeur de dessin à Orléans, membre de plusieurs Sociétés savantes. 27 *mai*.

Gaulard, membre de la Société philomatique de Verdun. 3 *juin*.

Bonvallot, ancien professeur au lycée Charlemagne. 1er *juillet*.

Turpin (Charles), de Blois, au château de Villetard. 15 *juillet*.

Roux, secrétaire de la Société de statistique de Marseille. 22 *juillet*.

Bard (Joseph), membre de plusieurs Académies, conservateur des monuments de la Côte-d'Or et du Rhône. 25 *novembre*.

Charlot, à Tours, membre de plusieurs Sociétés savantes. 25 *novembre*.

Doublet de Boisthibault, avocat à Chartres, membre de la Société des antiquaires de France. 25 *novembre*.

Bornot, avoué à Paris. 2 *décembre*.

1837. ALARDERN (d'), à Barcelone, membre de l'Académie des Sciences de Barcelone. 17 *février*.

CASTAIGNE, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, secrétaire perpétuel de la Société académique d'Angoulême. 17 *février*.

DIEY, directeur de la maison centrale de Beaulieu. 14 *avril*.

MERSON, à Tours, ancien titulaire, chef d'escadron en retraite. 22 *avril*.

DESNOYERS, secrétaire de la Société de l'histoire de France, bibliothécaire du Muséum à Paris. 12 *mai*.

BRETIGNIÈRES DE COURTEILLES (le vicomte), au château de Mettray, près Tours, membre de plusieurs Académies. 12 *mai*.

CAFFE, docteur en médecine, chef de la clinique ophtalmologique des hôpitaux de Paris. 29 *décembre*.

1838. DE LONGPÉRIER, conservateur du Musée du Louvre, à Paris. 5 *janvier*,

GILLOT DE KERHARDNÉE, ancien titulaire, professeur d'histoire au collége de Condom. 12 *janvier*.

D'ORBIGNY (Alcide), membre de plusieurs Académies, à Paris. 22 *juin*.

DELPHIS (Hippolyte), homme de lettres à la Grange-Rouge, près Chailles (Loir-et-Cher). 3 *août*.

FRÉMONT, conseiller à la cour d'Orléans. 21 *décembre*.

1839. FOUCHER (Victor), conseiller à la cour de cassation. 10 *mai*.

MICAULT DE LA VIEUVILLE, ancien contrôleur des contributions directes à Romorantin. 10 *mai*.

1839. Maury, à Paris, ancien sous-directeur du collége de Vendôme. 14 *juin*.

Leddet, ancien titulaire, président du tribunal civil de Loches. 26 *juillet*.

De Santarem (le vicomte), ancien ministre de Portugal, correspondant de l'Institut de France. 6 *décembre*.

1840. Plée (Léon), ancien titulaire, ancien professeur au collége de Blois. 1er *juin*.

Berry, ancien titulaire, conseiller à la cour d'appel de Bourges. 1er *juin*.

1841. De Payan, secrétaire de la Société des Sciences et Arts de la Drôme. 5 *mars*.

De Sourdeval, président de la Société archéologique de la Touraine. 5 *mars*.

Jacquier, homme de lettres, à Romorantin. 2 *juillet*.

1842. Le comte Godde de Liancourt, à Paris. 2 *février*.

De Souvigny, ancien titulaire, inspecteur des eaux et forêts, à Poitiers. 22 *décembre*.

1843. Relin (Gaspard). 19 *mai*.

Roguet, censeur des études au collége de Pont-Levoy. 15 *décembre*.

Beccavin, professeur au collége de Pont-Levoy. 15 *décembre*.

1844. Vallon, préfet de Maine-et-Loire. 20 *février*.

Duban, architecte du palais des Beaux-Arts, membre de l'Institut, à Paris. 1er *mars*.

Lemolt-Phalary, conseiller à la cour d'Orléans. 1er *mars*.

1844. Magne, professeur d'histoire, ancien titulaire. 2 *mai.*
Boileau, conservateur du Musée des antiques, à Tours. 4 *juillet.*

1845. L'abbé Voisin, au Mans. 7 *février.*
Des Devizes du Desert, professeur d'histoire, ancien titulaire. 14 *février.*
De Saint-Venant, à Paris. 21 *février.*
De Rozière, professeur à l'école des Chartes, à Paris. 21 *février.*
De Buzonnière, membre de la Société archéologique de l'Orléanais. 4 *juillet.*

1846. Le marquis de Lantivy. 4 *février.*
Daurier (le baron), directeur de la ferme-école de Rambouillet. 18 *juin.*

1847. Dr Bunsen, professeur de sciences physiques et mathémathiques à l'Université de Marbourg. 6 *août.*
Dr Hencke, bibliothécaire de l'Université de Marbourg. 6 *août.*
Dr Julius Cœsar, professeur de littérature à l'Université de Marbourg. 6 *août.*

1848. Lefebvre, avocat à la cour de cassation. 12 *mai*

1849. De Montaiglon, membre de la Société des antiquaires de France, à Paris. 5 *janvier.*
De Chennevières-Pointel, employé au Musée du Louvre, inspecteur des Musées des départements. 25 *mai.*

1850. Couppey, membre de la Société académique de Cherbourg. 10 *mai.*
Lechanteur de Poutaumont, membre de la Société académique de Cherbourg. 10 *mai.*

1850. BASCHET (Armand), de Blois, homme de lettres, à Paris. 28 *juin*.

1851. DELAULNE, avoué à Romorantin. 14 *màrs*.

COUPY, professeur de mathématiques au collége militaire de la Flèche.

1852. TRINITÉ DE SCHILLMANS, capitaine au 96e régiment de ligne (de Blois). 25 *juin*.

BERTHÉCHÉ, directeur de l'arrondissement théâtral de Douai (de Blois). 16 *juillet*.

1853. LEROY, bibliothécaire de la ville de Versailles. 18 *mai*.

TEMBLAIRE (Edouard), inspecteur-général des établissements de bienfaisance, à Paris. 5 *août*.

DAMON, pharmacien à Romorantin. 5 *août*.

1854. FRANQUELET, chirurgien à Paris. 3 *mars*.

TABLE.

Rapport général sur les travaux de la Société des Sciences et des Lettres de Blois, de novembre 1847 à novembre 1854, par M. A. Derouet, secrétaire.......... j

MÉMOIRES.

Notice sur la partie ancienne des Archives départementales de Loir-et-Cher, par M. A. Dupré................ 3

Les Grandes-Écoles et le Collége de Blois, par M. A. de Martonne (fig.)........................... 23

Notice sur les Eaux minérales ferrugineuses de Saint-Denys-lès-Blois, par le Dr Blau (fig.)............. 95

Notice sur Paul Phelypeaux de Pontchartrain, sa vie et ses mémoires, par M. Reber (fig.)............... 109

Essai sur les Tables tournantes, par M. A. Villers (fig.). 142

31 décembre 1854. A mon ami Alfred Villers, poésie, par le Dr Blau.................................. 170

Le Lorgnon perdu, par le même..................... 175

Les Mariniers du faubourg de Vienne, par le même.... 176

A la Fontaine Médicis, par le même 179

Éloge du chancelier d'Aguesseau, par M. Cler 180

Les Arabes à Amboise, par M. A. Du Plessis 217

Le Château et les Seigneurs de Chaumont-sur-Loire, par M. A. Dupré (fig.) 251

Mémoire sur le cours de la Loire, dans le département de Loir-et-Cher, par M. Suilliot 305

Blois, poésie par le Dr Blau 353

Vers lus le jour de ma réception dans la Société de Secours Mutuels de Vienne, par le même 355

Le Soldat blessé au siége de Sébastopol, par le même 357

Chronique de l'église de Tremblevif, en Sologne, par M. de la Saussaye 359

Le comte Louis de Blois et ses vassaux, à la quatrième croisade, par M. Reber (fig.) 399

Essais Biographiques sur quelques médecins Blésois, par M. A. Dupré 446

Liste générale des Membres de la Société des Sciences et des Lettres de Blois 495

ERRATA.

Page LXV, ligne 22 : la divise ; *lisez :* la devise.
— 110, ligne dernière : M. de Maupas ; *lisez :* M de Maurepas.
— 245, ligne 11 : le docteur Resson ; *lisez :* le docteur Besson.
— ligne avant-dernière : hyppodrome ; *lisez :* hippodrome.
— 254, ligne 7 : Saint-Martin ; *lisez :* saint Martin.
— 288, ligne 1re de la note : armoirial ; *lisez :* armorial.

NOTA. La Chronique de Tremblevif, écrite il y a 25 ans, a été imprimée dans ce volume (p. 359-398) sans en prévenir l'auteur et sans lui en communiquer les épreuves. Il aurait eu, on le comprendra, certaines choses à retrancher, quelques-unes à ajouter, et beaucoup d'autres à reprendre, sans parler des erreurs typographiques qui sont du fait de l'imprimerie. Il ne peut entreprendre ici de corriger tous les défauts qu'il a reconnus dans ce Mémoire, et il doit se borner à signaler les fautes d'impression les plus graves.

Page 360, ligne 11 : Il fut reçu ; *lisez :* Il y fut reçu.
— 363, lignes 4 et 5 : qui avait inspiré à Trigecius de venir ; *lisez :* qui avait inspiré à Trigecius la pensée de venir.
— 364, ligne 21 : ait été bâtie ; *lisez :* a été bâtie.

— 365, ligne 15 : aux anciens Druides ; *lisez :* aux Druides.

— 370, lignes 1 et 2 : d'analogie ; *lisez :* d'analogue.

— 373, ligne 3 : clochers ; *lisez :* cloches.

— 374, ligne 4 : entière construite ; *lisez* : entièrement construite.

— — ligne dernière : *chastaud* pour (echastaud) ; *lisez :* chafaud (pour échafaud).

— 380, ligne 16 : il représentait ; *lisez :* il représente.

— 381, lignes 16 et 17 : fontoine ; *lisez :* fontaine.

— — ligne 21 : 1er rosace ; *lisez :* 1re rosace.

— 382, ligne 11 : Saint-Viâtre ; *lisez :* saint Viâtre.

— 390, ligne dernière : chastaud ; *lisez :* chafaud.

— 394, ligne 20 : *Ajoutez*, à la fin de l'alinéa, ces mots qui ont été supprimés par l'imprimeur : *N'oublissez pas le bon saint Viâtre*, dit le premier ; *car si vous l'oublissez, il vous oublissera*, ajoute le second ; *Ah ! mon Dieu oui*, dit le troisième.

— 395, ligne 4 : il n'y réussit pas ; *lisez :* il ne réussit pas.